

# Département du Nord

## INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

### ARCHIVES DEPARTEMENTALES ANTERIEURES A 1790.

#### SERIE B. tome IX.

Cartulaires, comptes et pièces Justificatives concernant les domaines et recettes des bailliages, châtellenies, villes, etc.  
des Flandres Wallonne et Maritime.

CARTULAIRES DES DOMAINES, TERRIERS ET  
DENOMBREMENTS DE FIEFS.

I\* REGISTRES D'INTERET GENERAL.

(recto). « Espier de Fumes ». — F° 12 (recto). « Esquecquerie de Fumes » (1). — P16 (recto). « Lardier de Fumes ». — F° 19 (recto). « Les Rentes et cens du Comte à Fumes ». — F° 23. « Vacquerie et voudermond de Fumes ». — P' 28 (recto). « Besoigné à Bergues ».

B. 3<36<). (Registre.) — Grand in-8°, 35 feuillets, papier.

**1600-1601.** « Rapport et Résultat de tout ce que je, François Rose, conseiller ordinaire des Archiducqz, en leur conseil provincial ordonné en Flandres et procureur général des renenges dudit Flandres, ay sceu besoigner et négocier au fait des espiers briefs et cens dudit pays, en suyte de la charge et instruction à moy donnée par Messeigneurs des Finances ». — F° 1. Instructions données audit conseiller pour remplir ladite cliarge. — P 2. Procès-verbal de la visite de la cour féodale du Vieuxbourg à Gand et des titres et dénombremens qui s'y trouvent. — F° 13. « Les plus notables sentences et arrestz donnez par Messieurs les hault-renneurs de Flandres, touchant lesdites receptes tant principale de l'espier de Gand, que particulières et subalternes, avec ce qui plus en dépend, le tout selon l'ordre des dates ». — F° 31, Des briefis de *Haeltre*. — F° 33. « Les plus notables sentences et arrêts concernant lesdits briefs ».

B. 3667. (Registre.) — Grand in-8°, 42 feuillets, papier.

**1600-1601.** — « II° cahier des Receptes héréditaires tenues en fief de la court féodale du bourg de Bruges ». F° 1. Besoigné de Bruges ». — F° 2. « Briefs d'Aer-tricke ». — F° 5 (verso). Ordonnances, sentences et autres documents concernant la recette des briefs d'Aertricke. — F° 15 (recto), Lardier de Bruges. — F° 24 (recto). Espier de Dixmude4 ^ P 29 (recto). Briefs de Maldeghem.— F° 31 (versè^). Briefs de Royen. F° 37 (recto). Espier de Rupelmonde.

B. 3668. (Registre.) — Gr. in-8°, 32 feuillets, papier.

**1600-1601.** — « II° cahier des Receptes héréditaires tenues en fief des courts féodales du Bourg de Fumes et Perron de Berghes-St-Winocq ». F° 1 (recto). « Besoigné à Fumes ». — P 4

---

(1) Cette recette affermée héréditairement comprenait seulement des rentes en deniers sur diverses *hoostnannies* (maison» des hôte», c'est-à-dire des non bourgeois de Fumes), rentes dont le produit s'élevait à 041 livres, 9 sols, 2 deniers parisis.

B. 3669. (Registre.) — Grand in-8°, 27 feuillets, papier.

**1600-1601.**—«III<sup>e</sup> cahier des Receptes héréditaires tenues des courts féodales du chasteau de Courtray, Haerlebecque, Perron d'Alost, chasiel de Douay ». — F<sup>o</sup> 1 (recJo). « Besoingné à Courtray ». — P 1 (verso) ; « De l'espier de Courti ay duquel est recepveur héréditaire messire Philippe de Chastel, chevalier, seigneur de Blanguerval ». — F<sup>o</sup> ip (recto). « A Haerlebecque ». — F<sup>o</sup> 16 (recto). « Espier d'Alost ». — F<sup>o</sup> 24 (recto). « Gavene de Douay duquel est receveur héréditaire monseigneur le comte de Berlaymont, à cause de Madame la comtesse de Lallamg, sa compaigne ».

B. 3670. (Registre.) — Grand in-8°, 40 feuillets, papier.

**1600-1601.** «V<sup>e</sup> cahier des Receptes non héréditaires desservies par commis du Prince ». — F<sup>o</sup> 1 (recto). « Espier de Bruges ». — (F<sup>o</sup> 9 (recto). « Les Grands briefs et Camerlincaige ou briefs de la Chambre de Flandre ». — P 11 (recto). « Briefs de Ursele, Wesseghem et Knesselaëre ». — F<sup>o</sup> 12 (recto). « Les Rejectz de Damme ». — P 13 (recto). Briefs d'Assenède ». — F<sup>o</sup> 21 (recto). « Briefs de Waës ». — F<sup>o</sup> 23 (recto). « Briefs de P. Masières ». — P 26 (recto). « Espier de Gherarsberghe ». — P27 (recto).\* L'Espier d'Ypres ». — P 31 (recto). « Espier et voudermond de Berçues-St-Winocq ». — F<sup>o</sup> 36 (recto). « Briefs de Maerdycke ». — P 37 (recto). « Cens le Conte en Fumambacht, bailliage et recepte de Hoflande ». — P 39 (recto). « Gens et varchenesse de Dixmude ».

B. 3671. (Registre.) — Grand in-8°, 24 feuillets, papier.

**1600-1601.** — «VI<sup>e</sup> cahier des Receptes et renenges tant héréditaires que aultres soubz la renenge de Cassel ». — P 1 (recto). « Des Renenges et receptes tant héréditaires que aultres qui ressortissent pardevant les renenges du pays et comté de Flandres par appel et réformation et non ailleurs ». — P 8 (recto). « Des Receptes héi-éditaires des renenges de Cassel tenues en fief de la court féodalle de Cassel, et premiers celle de l'espier de Cassel ». — P11 (recto). « Espier de Hazebrouck ». — F<sup>o</sup> 14 (recto). Espier ou Briefz de Mêmes ». — F<sup>o</sup> 16 (recto). « De la recepte et renenge héréditaire tenue en fief du bourg de Fumes par le prince de Condé. ». - P17 (recto). « De la recepte et renenge héréditaire tenue en fief de la court féodalle nommée le

Gheselhais de Broucburg ». — F<sup>o</sup> 21 (recto). « Des receptes et renenges non héréditaires ains desservies par commis particuliers. Espier ou briefs de St-Omer » comprenant des rentes sur des terres sises à Rubrouck, Bollezeele, Zegherscappelle, Steenbecque, Thiennes, Winnezeele, Steenwoorde, Bavinchove, Buysscheure.

B. 3672. (Registre.) — Grand in-8°, 3 :3 feuillets, papier.

**1600-1601.** — « VII<sup>e</sup> cahier. Des espiers, renenge » et renengelles de Flandres, en général ». Premier et second rapports du conseiller François Rose sur les espiers, etc. do Flandre. — F<sup>o</sup> 28 (recto). « Désignation générale des argumens et renseignemens comprins en ce rapport qui sont d'une mesme nature ou subject avecq relation aux Quahiers du premier besoingné. De l'origine et progrès des espiers et de la renengelle de Flandre. De la nature, importance et rapport des espiers. Si les espiers ont serviz à l'entre-tènement des maisons et hostelz des contes de Flandres. Si les redevances des espiers ont esté payées et se peuvent exiger en nature. Quelz droicts et prouffictz les receveurs héréditaires en tirent pour eulx. Quel ordre on pourrait concevoir pour le redressement des espiers de Flandres tant obscurcys. Si les recepveurs sont tenuz d'administrer les receptes à leur risque et fortune et faire leurs receptes bonnes. En quelz manières ils peuvent exiger leurs redevances. Si chascun des redevables y est obligé pour le tout, signamment des possesseurs en commun et *pro indiviso* tant vers lo prince que les hootsmans. ffrt\* quel renseing sepeult faire. Si on puet passer en haban-donnant et renunçant les terres renteuses. Des terres évincées ou forgaignées par le crédeur ou achaptées à un g fugityf ou insolvent dénommé au livre du recepveur. Si les recepveurs subalternes doibvent garantir au recepveur principal les arréraiges et restes qu'ilz luy doibvent ou aussy les ammans à qui se doibvent les restes pour les exécuter. Usances des noms et de ne payer sur homes morts ou de ceulx ayantz aliéné leurs terres ou entrés en religion. Quels rapports et dénombremens sont à corriger et pourquoy. Si les renengelles ne sont à redresser *k* cause des parlies ensuivantes. Touchant les 'grâces actives et passives. Nulz estre recepvables en opposition sans namptissement préalable es mains des Recepveurs.

Prescription de trente, cinquante, soixante, quatre-vingts, cent ans, voire de temps immémorial n'avoit lieu, ny obster à la réception en espèce ou nature. Les fiefs et seigneuries annexées servir de caution et garant vers le Prince et les assignez. Rentes payées par les Recepveurs et non cognues ny portées es mises de leurs comptes. Promesse de se mectre au Livre, obligor les héritiers du promectant nonobstant qu'à son trespas aultre soit encoires mis au livre ayant laissé des enfans. Appointement faitz par le père recepveur se faire annuler par le filz, successeur. Rentes obscurcies ne s'exécute sans cognoissance de cause. Impara tz (empêchements, embarras) si juger par les haultrenneurs suivant l'instruction impériale de l'an 1544, art. 215 pour inundations et aultres causes légitimes, et si la guerre est telle. Rapports n'estre recouvrables ny accoustumez de rendre sur les comptes des baillifz de Flandres que depuis l'an 1539, Si les espiers ne pourroyeat estre deschargez des rentes assignées et affectées sur iceulx en rendant le prix que le dernier achapteur en a payé. Si les deux ordon-dances impériales de l'an 1544 sur le fait des renenges sont à changer et innover suivant les résolutions qu'auraient prises Leurs Altesses Sérénissimes sur certains pointz proposez par les président et gens des Comptes à Lille «aivant l'extract qu'ilz en ont donné aux haultrenneurs en leur dernière assemblée des renengues tenue à Lille au mois d'aougl 1601 ». Dans le premier rapport ou *besoigné* (p. 2, verso), on trouve l'indication de la nature, importance et rapport des espiers de Flandres en l'an 1385 : « iceux consistent en revenus de rentes fonssières et héritières portans annuellement, assavoir » : En froment : 2.090 *heuds*(2) et 670 *rosières* (3), 1 *havot* (4) ; en avoine molle ; 13.110 *heuds*, 1.775 *rosières*, 1 *havot* et 6 setiers (5) ; en beurre : 6 *poises* (6) ; en fromage : 336 *poises* ; en argent ; 6.695 livres, 12 sols, 4 deniers obole parisis ; en poivre : 42 livres ; eu vaches : 52 ; en chapons : 825 ; engelines : 664 ; en œufs : 1.126 ; en *mond* (orge mondé) : 1.605 *rosières*, 2 setiers ; en orge ordinaire : 38 *rasières* et demie ; en vin : estimation donnée en argent montant à 14 livres parisis ; en seigle : 29 *rasières* et demi-setier. « Lesquelles espèces se payent ordinairement chacun an selon le *cop* (estimation) qui se fait en ladictte Chambre des Comptes, ayant le cler desdites entremises par dessus les charges, porté pour l'an 1578, dernière année paravant les troubles : 66.070 livres, 16 sols, 10 deniers et pour l'an expiré 1596 : 112.682 livres, 16 sols, 5 deniers ».

B. 3673. (Registre.) — Grand in-8», 280 feuillets et 2 pièces, papier.

**1605.** — «Recueil général de la nature, quantité et valeur ou appréciation des espèces des grains, bure (beurre), fromaige, vaches, chapons et aultres, ensamble des redevances en deniers ainsy que le tout est respectivement porté, changé ou continué es gros briefs ou renenghelles des espiers, briefs et cens de Flandre, ressortissans immédiatement à la chière et souveraine court des reneaghes de Flandres », dressé par ordre des Archiducs sur les registres reposant en la Chambre des Comptes de Lille, par François Ro<sup>^</sup>e, conseiller et maître des requêtes ordinaire au

Grand Conseil de Malines, procureur général en la cour des renenghes. Ce registre est précédé et terminé par deux tables. La première est ainsi conçue : Premièrement, des espèces (de grains) les plus fréquentes et importantes : F<sup>o</sup> 1 *Triticum* (froment) ; P12, *Siligo* (*soille*, seigle) ; P 14, *Avène*, tant dure que molle ; F<sup>o</sup> 31, orge ; P 33 *Mondt* (orge mondé, brai, *swrion* ou malt pour faire la bière) ; P 37. Fromage ; P 42. Vaches ; P 47. *Coria* (cuirs) ; P 49. *Lamprède* (lamproies) ; P 52. *Hospers* (signification inconnue ; peut-être houblon, *hoppe* en flamand) ; P 54. *Bacones* ; P 56. *Capones* ; P 61. *Galline* ; P 68. *Pulli* ; P 69. *Ova* ; P 73. *Anguille* ; F> 75. *Allecia* (harengs) ; P 77. *Sal* ; P 79. *Piper*. — Secondement : des espèces rares et moins importantes ; P 84. *Arietes* ; P 85, *Agni* ; P 86. *Verri* ; P 87 *Porci* ; P 88. *Porcelli* ; P 89. *Ameres* ; P 90. *Aves* (oiseaux de fauconnerie) ; P 91. *Plays* (plies, poissons de mer) ; P 92. *Vinum* ; P 96. *Cervi-sia* ; P 99. *Mel* ; F<sup>o</sup> 101. *Roth* (sorte de bière forte) ; P 102. *Smera* (graisse, *smers* en flamand) ; 103. *Oleum* ; P 104. *Cepe* (oignons) ; P 105. *Pise* (pois) ; F<sup>o</sup> 106.

(2) Le *heud* de Flandre, mesure du Comte, valait d'après Hubert van Houte (*Documents pour servir à l'histoire des prix, etc.*, p. 21) huit muids ; le muid valait 18 hectolitres, 72 litres ; le *heud* valait donc 149 hectolitres 7(Uitred).

(3) La *rosière* valait 70 litres, 14 centilitres.

(4)Le *havot* valait 17 litres, 53 centilitres.

(5)Le setier valait 1 litre, 56 centilitres.

(6)La détermination du poids de cette mesure est très incertaine. Il semble qu'elle peut être fixée approximativement à ;,) livre-s, du moins en Flandre

*Ignis* (bois de chauffage) ; F° 107. *Ligna* (bois d'œu-vre) ; F° 108. *Lana* ; F° 109. *Cera* ; F° 110. *Pellicia* ; F° 111. *Fœnuni*. — Tiercement, des rodebvances en deniers ou aultres choses, en livres, soulz et deniers de Flandres, demy-frens, marcqz et frétons (F» 113). *De jure receptoris* (F" 146). *Be mutatione nominis* (F" 146 recto). *Relevia* (reliefs) (F» ! 47). j<sup>ore</sup>/izcte (forfaits), (F» 147, verso). — Pour savoir toutes les espèces et redevances comprises es gros briefs du passé soubz un mesme espier, brief ou cens et soubz quel est consé-quament l'enthier contenu dé chaScun espier, brief et cens esdictz gros briefz, [voyez la table mise sur la fin de ce Recoeul déclarant et renseignant les espèces et redevances, ensamble les foeuUets oïi en est particulièrement traicté audict Recoeul ». On remarque que le premier brief ou état du produit des espiers de Flandres est celui de 1167 ; puis viennent ceux de 1239, 1295, 1301, 1317, 1330, 1343, 1374, 1389, 1399, 1412, 1420, 1435, 1465, 1477, 1500, 1529 « dernier gros briefz de l'ancienne forme ». Dans ce registre sont intercalées deux pièces : la première est le « Compte que faict et rend Anthoine de Landas, recepveur des transports de Flandres, espier de Furnes et renenghe de Cassel à haulte et très-redoubtée dame Madame la ducesse douaigière de Yendosmois, contesse de St-Pol, etc., de tout ce que ledit Recepveur a receu et prins à cause de ladicte entremise pour le temps encouru depuis ladicte St-Reray 1529 jusques au jour de la délivrance de Messieurs les enfans du Roy de France (les fils de François I<sup>e</sup> retenus comme otages en Espagne) qui fut le premier jour de juillet 1530 après ensuivant que selon le traicté de paix de Cambray fait entre l'Empereur et ledict Roy de France, Madame la ducesse doit joyr à son prouffit du revenu et eschoites de icelle, etc. » ; la seconde est « le Cop des grains, burre et fre-maige courant es parties de Furnes pour l'année et renenghe mil cinq-cens trente-ung ».

B. 3674. (Registre.) — In-4°, 16 feuillets, parchemin.

**Gand, le 13 Juillet 1602.** — Ordonnance des archiducs Albert et Isabelle concernant les espiers, briefs et cens ressortissant aux renenghes de Flandre, comprenant 104 articles qui règlent les matières suivantes : Tenue des registres des t-ecerveurs ; — Publication de ces registres ; — Déclarations des redevables et obligations personnelles ; — Amendes pour défaut de déclarations ; - - Réception des déclarations ; — Correction des déclarations ; — Déclarations difficiles ; — Noms annotés sur les déclarations ; — Conditions de capacité des commis des receveurs ; — Titres fournis sans serment par les déclarants ; — Inscription des noms des propriétaires sur les registres ; — Payements faits sous les noms des propriétaires vivants et non sur ceux des anciens propriétaires ; — Mutations des noms faites en personne ou par procuration ; — Les gens de mammorte devront se faire inscrire au registre *hommes vivants* ; — Modération accordée à ceux qui feront leur déclaration ; — Héritages sujets à l'espier visités et chargés à proportion de leur grandeur ; — Terres abandonnées ; — Permission de les reprendre ; — Terres revendiquées comme exemptes de l'espier ; — Amendes pour revendications non fondées ; — Amendes contre ceux qui cachent des rentes ou qui les transportent sur d'autres terres ; — Application des amendes ; — Registres des ventes des terres ; — Obligation des receveurs de remettre de dix

ans en dix ans leurs registres à la Chambre des Comptes ; ^ Les receveurs feront les diligences nécessaires pour avoir bonnes recettes sauf les souITrances ; — Rentes payées en nature ; — Prix des grains et autres espèces ; — Publication du siège de rente ; Hoostmans seront con-ti-aints au paiement de leur hoostmanie ;—Communautés obligées solidairement aux rentes ; — Exécutions faites sur les officiers des lieux ; — Huissiers ; — Dépens ; — Salaires des huissiers ; — Frais des lettres exécutoriales ; —Droits des receveurs ; — Amendes ; — Calcul des amendes du tiers denier ; — Augmentation des *cops* (estimation des grains et autres redevances eu nature) ;—Droits de mesurage ;— Dénombrement des recettes héréditaires ; — Correction de ces dénombrements ; — Comptes des receveurs hérédi-faires ; — Clercs des recettes ; — Renies inféodées ; — Souffrance raisonnable accordée aux receveurs ; — Rentes sur les espiers ; — Terme et durée des renenghes.

B. 3675. (Registre.) — In-4°, 138 feuillets, papier.

**1<sup>er</sup> Octobre 1549 — Chandeleur 1667.** — Registre du cop. (Estimation des grains des espiers de Flandre (7).

(7) Les renseignements fournis par ce registre au point de vue économique ont été résumés dans les *Documents pour servir à l'histoire des Prix de 1381 à 1794*, publiés par Hubert van Houte.

B. 3676. (Registre.) — Grand in-8°, 45 feuillets, papier.

**1612-1628.** — « Registre des reliefs et deshéritances des fiefs et seigneuries tenus de la Chambre légale de Flandre », intéressant la baronnie de Pamèle ; — Audenarde ; — Guillaume de Locquenghien ; — Pont k Raisne ; — Marie de Melun ; — Philippe et Julienne de Mèrodo, mère et tutrice de Philippe de Homes, fils de Lamoral ; — le prince d'Orange ; — les comtes de Mouscron et d'Annapes, etc. — A ce registre est annexée la « Liste et spécification des fiefs qui sont estés relevés en la Chambre légale de Flandres à Gand doiz le XXI<sup>e</sup> d'avril 1612 jusques et comprins le V<sup>o</sup> jour du mois d'avril 1614. »

B. 3677. (Portefeuille.) — 4.3 pièces, 5 cahiers in-8", 64 feuillets, papier.

**1497-1636.** — États et extraits des comptes de la Chambre légale de Flandre en ce, qui concerne les fiefs qui en sont tenus, avec d'autres pièces relatives aux droits et prérogatives de cette Chambre.

B. 3678. (Registre.) — Oraud in-8», 126 feuillets, papier.

**1625-1631.** — Extraits des registres de la Chambre légale de Flandre contenant les sentences, contrats et reliefs faits pardevant cette Chambre, entre autres : constitution d'une rente de 4 livres de gros sur le fief de Hooghohuys à Woestene (27 janvier 1629, 1, recto) ; — donation et érection en marquisat des ville et verge de Deinze, en faveur de don Diego Massia (Madrid, le 25 août 1625, F<sup>o</sup> 4, verso) ; — relief des ville et marquisat de Deinze (16 novembre 1626, 23, verso) ; — relief des terre et seigneurie de Beveren, par dame Anne de Croy, duchesse d'Arschot (5 décembre 1629, f 26, recto) ; — relief d'un fief de 22 mesures à Woestene, châtelainie de Furnes, par François Aronda (17 janvier 1630 ; f\* 28, recto) ; — relief des terre, ville et seigneurie de Renaix par Jacques-Nicolas de la Baume, comte de St-Amour (9 mars 1630 ; f 29, recto) ; — adhéritement pour le comte Jean de Nassau des teire, ville et seigneurie de Renaix, qu'il a acquises de Nicolas de la Baume-St-Amonr (9 mars 1630 ; f 30, veï'so) ; — lettres d'engagère au profit d'Adrien Van der Burch des terres et seigneuries d'Elberdys, Woestys et Spière (14 mai 1629 ; f<sup>o</sup> 46, recto) ; — relief de cette dernière seigneurie par -Vdrien Van der Uurch (27 juin 1630 ; P 60, verso) ; —

adhéritement des terre et seigneurie d'Onoir (?), situées en Flandre, par le comte Jean de Nassau et dame Christine de Ligne, sa femme (2 décembre 1630 ; f 62, verso) ; — relief des seigneuries et terres du Pont d'Estaires et de Robertmez par les tuteurs de François-Philippe de Montmorency, prince de Robecque (1<sup>er</sup> mars 1632 ; f<sup>o</sup> 65, verso) ; — vente et adliérilance des ville, verge libre et marquisat de Deynze pour le baron de Mérode (21 août 1632 ; 75, verso) ; — relief de la terre de Watervliet par Alexandre Le Beuf, seigneur dudit lieu (19 août 1631 ; f<sup>o</sup> 85, recto) ; — hypothèque pour une rente au capital de 1000 florins assignée sur le fief de Hooghehuys à "Woestene (22 mars 1632 ; f<sup>o</sup> 89, recto) ; — relief des terres et seigneuries de St-Anthoin et Cobergher situées aux moères de Westflandre, au profit de Wincelas Cobergher (13 mai 1633 ; P 92, verso) ; relief de la seigneurie de Groenlant, située aux moères de Westflandre, au profit de Wincelas Cobergher (mai 1633 ; if 100, verso) ; — relief des pays et seigneurie de "Werdergratz au my<sup>e</sup> de François de le Pierre, baron deBoussus (15 juillet 1633 ; f<sup>o</sup> 107, recto) ; relief du pays de Roetselaer par Philippe de Bosch, chevalier, seigneur de Moerdon (15 juillet 1633 ; P108, verso) ; — relief des seigneuries et paroisses de Hasselt et Vrye ayant été autrefois francs alleux, et nouvellement érigées en fief, par messire Gilles de Foing au nom de son fils aîné (26 novembre 1633 ; f 119, recto). — A ce registre sont annexés deux extraits des registres de la Chambre Légale de Flandre relatifs à la baronnie de Pamèle, aux terres de Deinze, Woestene, Ninove, Beveren, Lembeke, Cruybèke, Wervicq, Ecloo, datés de 1640 à 1651.

B. 3679. (Registre.) — Grand in-4°, 286 feuillets, papier, reliure en cuir gaufré du XVII<sup>e</sup> siècle, avec fragments de fermoirs en bronzo.

**1365.** — Registre des fiefs de Flandre dont les reliefs ont été cédés au comte de Flandre par les Frères hospitaliers de St-Jean de Jérusalem. — En tête de ce registre est transcrit l'acte de la cession de ces reliefs en date du 19 juin 1365 par frère Robert de JuUi, de la Sainte Maison de l'hôpital St-Jean de Jérusalem, humble prieur en France, à Louis, comte de Flandre, duc de Brabant, comte de Nevers et de Rethel et sire de Malines. Ces fiefs sont énumérés

dans une table où ils sont compris sous les rubriques géographiques suivantes : Vieux-Bourg de Gand (P 7) ; les Quatre-Métiers (P 26) ; Pays de Waës (f> 35) ; Courtrai (i\* 63) ; Audenarde (f 90) ; Termonde (f 95) ; Alost (f" 123) ; Bruges (P> 134) ; Ypres 199) ; Furnes {P 214) ; Bergues (f 248) ; Bourbourg (f» 260) ; Cassel (P 265) ; Crubecque (f» 279) ; Ninove (f 286). Dans ce registre est insérée une note datée de 1450 et ainsi conçue : « Chambre légale de Flandre. Advertissemens et enseignemens serrans à la Chambre légale de Flandres : 1" Le siège ordinaire d'icelle Chambre est en la Chambre du Conseil en Flandres : item, les juges sont, avec mesdits seigneurs du Conseil on ladite Chambre, les hommes de fief d'icelle Chambre légale ; item, il y a ung bailli ordonné et commis par le conte de Flandres ; item, à la semonce dudit bailli, lesdits du Conseil et hommes de fief jugent des cas dépendans d'icelle Chambre et bailliage ; item, à ladite court et Chambre appartient la congnoissance des cas perpétrez et commis sur et à rencontre des officiers du conte de Flandres à cause d'office, tant baillis, sergans, *colure-drayfiers* et autres, par quelque personne que soit, nonobstant qu'ilz soyent boui<sup>o</sup>iz de quelque bonne ville ; et peut et doit ledit bailli telz délictz mettre en calenge soit criminellement, civilement, par ban ou autrement ; item, et des cas où il chiet composition, ledit bailli les peut composer par l'avis de ladite Chambre légale ou de la Chambre des comptes ; item, peut ledit bailli prendre ou appréhender audit Flandres et es terres et seigneuries dépendans d'icelle Chambre, tous délinquans ayans commis cas dont la congnoissance appartient à ladite Chambre, et pour *ainsi* le faire peut et doit obtenir, avec sa commission exécutoire générale de ladite Chambre offrir d'en avoir obéissance et assistance si besoing en a ; item, audit bailli et par sa semonce faite à ladicte Chambre et hommes de fief, appartient recevoir deshéritement et bailler adhéritement de toutes les terres, fiefs et seigneuries tenues et procédans d'icelle Chambre légale, lui assuré des drois de X<sup>e</sup> deniers pour le seigneur ; item, et audit bailli appartient recevoir le droit des X<sup>e</sup> deniers et reliefs deus au conte de Flandres à cause desdits fiefz et seigneuries tenus d'icelle Chambre légale ; item, desquelz drois et aussi de tous les exploitz et composicions qui adviennent et eschéent audit bailliage, ledit bailli est tenu de compter ordinairement en la Chambre des comptes ; item, ledit bailli peut et doit par l'ordonnance d'icelle Chambre légale, ordonner aux

hommes des fiefz et seigneuries tenans d'icelle Chambre, bailler leurs dénombremens en dans le temps à ce ordonné, et, en deffaulte de ce, peut et doit me<sup>re</sup> en la main de monseigneur de Flandres iceulx fiefz et seigneuries et commettre offciers à les gouverner et des revenues rendre compte au prouffit du Conte tant que devoir en soit fait ; item, aussi par faulte de hommaige non fait en temps deu, iceulx fiefz et seigneuries se peuvent mettre en la main du prince et soubz icelle les faire gouverner tant que devoir en soit fait comme il est accoustumé. — Sensuivent les seigneuries et fiefz que l'en trouve tenuz d'icelle Chambre légale. Primo : la seigneurie de Cassel qui de présent appartient au conte de Flandre ; item, les villes et seigneuries de Dunkerque, Gravelines, Bourbourg et toutes les autres terres et seigneuries procédans du partage des Flandres appartenans de présent au conte de St-Pol ; item, la seigneurie de Pamèle-lez-Audenarde, baronnie de Flandre et les appartenances ; item, la seigneurie de Quaremont, Zulfèke et les appartenances gisans en la terre d'Alost, entre Marke et Rosne ou environ ; item, les fief et seigneurie de Renaix audit terroir d'Alost ; item, le *trau de Vespoie* (droit de péage au barrage établi sur l'Escaut) et chastel d'Audenarde ; item, la terre et la seigneurie de Rodés en la chastel-lenie d'Alost. Soit enquis si la visconté de Gand est tenue de ladite Chambre légale et semble que sy ».

B. 3680. (Portefeuille.) — 1 cahier, ifl-8», 20 feuillets, 1 pièce, papier.

**1417-1521.** — Copies des ordonnances des dues Jean sans Peur, Philippe le Bon, Charles le Téméraire et de l'empereur Charles Quint, à l'effet de contraindre les possesseurs de fiefs et d'arrière-fiefs qui ne feront pas en personne le service militaire, lors des convocations du ban et l'arrière-ban, à payer le sixième denier du revenu de leurs fiefs.

B. 3681. (Cahier.) — lu-S», IR feuiUets, papier, couverture en parchemin,

**1618-1678.**— Traduction française de l'ordonnance des archiducs Albert et Isabelle, du 9 mai 1618, faite et publiée en flamand d'abord, par l'imprioieur gantois Van der Steene et relative aux coutumes et usages usités pour les fiefs dans la Flandre, traduc-

tion certifiée conforme p. J. de Dours, notaire à Nieppe.

## 2° FLANDRE WALLONNE.

B. 3682. (Registre.) — Grand in-4°, 300 feuillets, papier, auquel est annexé un cahier, in-8°, 24 feuillets, papier.

**1490-XVI<sup>e</sup> siècle.** — Registre et brief des terres redevables de rentes *h* l'espier de Lille, dressé par maître Gilles Du Bois et Pierre Béghin, son adjoint, commis par la Chambre des Comptes de Lille en 1490, 1491 et 1492. (Ces rentes se percevaient dans les échevinages de Seclin, Esquermes, Frelinghien, Annappes, Halluin et dans les paroisses de Templemars, Vendeville et autres *esparses*. La Chambre des Comptes en prescrivant le renouvellement de ce terrier donne pour motif que « à l'occasion des guerres qui ont reagné entre les Français et les pays de pardeça, et meismement les parties de la chastel-lenie de Lille, aucunes parties des rentes et revenus du domaine de Monseigneur en la recette dudit Lille, se trouvent obscurcies et non assez venir à congnoissance comme le maintient le receveur dudit Lille, joint avec ce que le terrier desdites rentes est sy caducke par vielesse que à grant difficulté s'en peult-on aydier, à laquelle cause plusieurs tenans de mondit seigneur qui luy doivent rentes, soit en grains ou en argent, ne luy ont payé ou volu payer ce qu'ilz estoient et sont tenus de payer au grant préjudice d'icelle recette ». A la fin de ce registre est annexé un cahier d'une écriture du XVII<sup>e</sup> siècle renfermant « l'Information et Renseigne d'aucunes parties reconnues es eschevinaiges de Seclin, Boutillierie, Annappes, Esquermes, Frelinghien, rapportées sur le III<sup>e</sup> compte de Gordian Gilleman, receveur de Lille. »)

B. 3683. (Portefeuille.) — 2 cahiers, in-8,39 feuillets, papier.

**1490-1492.** — État et extrait des briefs des rentes et espies dus au Roi dans divers échevinages de la châtellenie de Lille.

B. 3684. (Registre.) — Grand in-8°, 115 feuillets, papier.

1377. — Briefs des rentes dues au Comte de Flandre à cause de ses domaines situés dans la châtellenie de Lille, échevinage de Seclin, *soignies* (8) de Templemars, *soignies* du brief de Vendeville, brief d'Esquermes, brief de l'échevinage d'Annappes, brief de Frelinghien et échevinage d'Halluin.

B. 3685. (Registre.) — Grand in-4°, 133 feuillets, parchemin, reliure moderne.

**Commencement du XIV<sup>e</sup> siècle.** — Dénombrement des briefs de la châtellenie de Lille, comprenant les rentes dues au Comte de Flandre à Seclin, Esquermes, Annappes, Frelinghien, les *Esparses*, les *Soignies* de Templemars, Vendeville, Halluin.

B. 3686. (Registre.) — Grand in-8°, 214 feuillets, papier.

**1490-1542.** — « Rapport des terres et aboutemens situés en l'échevinage d'Annappes qui doivent rentes à l'espier et domaine de Lille, présenté en 1490 et 1491 à maître Gilles du Bois, conseiller de Sa Majesté le roi des Romains ». Double de ce rapport, précédé d'un « répertoire des tiltres, noms et surnoms de ceux qui doivent les rentes de l'espier et domaine de Lille, en l'eschevinaige d'Annappes ; et premièrement églises, karités, chapellenies, hospitalux, maladries, et gens intitulés de seigneurie, savoir : l'église d'Annappes, les pauvres d'Annappes ; l'église Sainte-Katherine de Lille ; la carité des pauvres de Sainte-Katherine ; les heures de St-Maurice de Lille ; la chapelle fondée par feu Jaquemon du Chastel en l'église St-Maurice en Lille ; messire Guy Fournier pour la chapelle fondée par feu Anstais de Moris à St-Maurice ; la chapelle de Fâches à St-Sauveur ; la chapellenie St-Tybault ; l'hôpital St-Sauveur de Lille ; les dames de la Neuvo-Abbiette ; le béguinaige Ste-Élisabeth ; la Maladerie de Cantelieu ; l'église d'Ascq ; l'église de Roubaix ; le *presbitraige* de la cure de Fiers ; les pauvres de Fiers ; l'église de Fiers ; le *mandé* de St-Pierre de Lille ; l'église de Croix ; etc. Briefs et cartulaires des rentes qu'a droit de prendre chaque année en l'échevinaige d'Annappes noble homme Sydracq, seigneur de Templeuve en Dossemer, par don que lui en ont fait les prédécesseurs de l'Empereur, renouvelés en 1522.

(8) Le droit de *soignies* ou *soignies* consistait primitivement dans l'obligation où étaient les vassaux de loger et de soigner leur seigneur à son passage. Dans la suite ce mot fut employé pour désigner toutes espèces de cens ou de rentes seigneuriales.

Briefs cartulaires des rentes qu'ont droit de prendre chaque année de l'échevinage d'Annappes, messieurs de l'abbaye de St-Pierre de Lille, par don des prédécesseurs de l'Empereur, renouvelés en 1526. — Coutumes d'Annappes, copie de 1522 en très-mauvais état.

B. 3687. (Registre.) — Grand in-8°, 9 feuillets, papier.

**1632-633.** — « Ce sont les biefz, carculles, enseignemens et grandeur de rentes tant en bléd' qu'avoine et argent, deues et appartenons au Roy Nostre Sire, à cause de son eschetirtage d'Annappes, que doivent plusieurs personnes à cause de leurs héritaiges en tenuz, s'esteindant es paroisses d'Annappes, Fiers, Ascq, Fives et Lezenneg ; lesquelles rentes se reçoivent chascun an à la prijserie de l'Espier de Lille qu'elle se fait au terme de la Saint Remy, renomté par Simon de Roseadaül. receveur' du domaine de Sa Majesté, au quartier dudit Lille en l'an XVI<sup>e</sup> Irepte deux, en vertu de lettres patentes en forme de terrier, impétrées par ledit de Rosendaël, portans dale du XXVII<sup>e</sup> jour d'Aprvil au susdict, adressant au premier huissier ou sergent d'armes, etc. ». A la fin est transcrite la relation suivante de l'huissier d'armes : « Je huissier d'armes exte-aordinaire des privé et grand Consaulx de Sa Majesté de la résidence de Lille sousigné, certiffié à lotis, qu'il appartiendra que je me suis fe qualiesme de décembre seize cens trente trois, transporté à la requeste de Simon de Rosendaël, Receveur du Domaine. (le Sa Majesté au quartier de Lille, au devant des églises paroissiales d'Annappes), Fiers, Ascq, Fives et Lezennes à heire de- grand messe et vespifés où le peuple estoit assemblé, lieux et paroisses où les terres et héritaiges sont situés, et gisjms ; et en chacun desdits lieux y avoir à cry public adjourné tous rentiers qu'ilz ont fait et baillé leurs rapports tenus de l'eschevinaige dudit Annappes appartenant à Sadicte Majesté es mains d'iceluy Simon de Rosendaël, receveur, lequel en a taict noms au registre et terrier pour les receveurs et successeurs çulx en aider au temps advenir, ô faire venir ens touté leé rentes et autres droictz et redevances qui se tentent grevez ou intéressez par le dressement desditz nouveaux briefz, veissent à comparoir par devant moy huissier susnommé et les bailli et eschevins dudit Annappes en l'hostellerie dudit Annappes, où pend pour enseigne St-Sébastien, le dixiesme dudit mois de décembre XVI<sup>e</sup> treffte trois, etc. Signé : Carlier ».

B. 3688. (Registre.) — Grauft in\*, 9 feuillets, papier.

1602-1604 — « Ce sont les briefz de l'échevinage d'Annappes appartenans à Leurs Altesses Sérénissimes, dressez par Adrien Vincart, receveur d'iceluy Demaino et Espier de Lille, en suylte des rapports et dénoibres mens faiclz par les rentiers, propriétaires et occupants (les terres, maisons et héritaiges situés et gisans et villaiges et paroisses y déclarez es années XVI<sup>e</sup> deux, trois et quatre comme il s'ensieult, etc. »

B. 3680 (Registre.) — In-4°, 79 feuillets, papier.

**1602-1604.** — Briefs de l'échevinage d'Annappes dressé par Adrien Vincart (Double du précédent).

B. 3690. (Registre.) — In-4°, 106 feuillets, papier.

**1602-1604.** — Chassereaux de l'échevinage d'Annappes servant de répertoire et de cahier de recettes pour le registre au brief dressé par Adrien Vincart. Les principaux propriétaires augurant dans des répertoires sont : le béguinage de Lille ; la chapelle d'Eus-tache Desmons à St-Maurice -, la chapelle de St-Fursy à St-Pierre ; la chapelle de Ste-Catherine dans la même église ; la chapelle de Ste-Catherine dans l'église St-Sauveur ; la chapelle du Château dans l'église St-Maurice ; la chapelle de St-Thiébaud à St-Sauveur ; les clercs de St-Pierre ; la cure et le presbytère de Fiers ; l'église d'Annappes ; l'église Ste-Catherine de Lille ; l'église de Roubaix ; l'église de Fiers ; l'église d'Ascq ; les heures canoniales de St-Maurice de Lille ; l'hôpital St-Sauveur ; la maison des clercs à St-Pierre ; la maladrerie de Canteleu ; les pauvres de Hellemmes ; les pauvres d'Annappes ; les Pauvres de Fiers ; les Pauvres de Ste-Catherine de Lille ; l'École dite de Bapaume ; etc.

B. 3691. (Registre.) — In-4°, 1 feuille, papier.

**1490-1624.** — \* Rapports des terres et aboutemens redevables de renias à l'espier et domaine de Lille, situés en l'échevinage d'Esquermes, présentés à maître Gilles Du Bois en 1490 et 1491. — Répertoire des noms et surnoms de ceux qui doivent des rentes à

L. A. S., à cause de leurs héritages sis eu la prévôté d'Esquermes, dressé suivant les briefs renouvelés en 1602, 1603 et 1624.\*— Chasserai Ht cahier de recettes des rentes de la prévôté d'Esquermes de 1618 à 1624— Brève déclaration et recueil des rentes foncières, sous-rentes et rentes seigneuriales dont sont chargés plusieurs maisons, terrées et héritages de la prévôté d'Esquermes, jadis hors de l'ancienne porte du Molinel, aujourd'hui appliquées en partie aux fossés et remparts nouveaux de Lille et en partie à l'agrandissement, aux *maisonnaiges, rivaiges et autres commodités publiques*, à cause desquels plusieurs personnes doivent encore renies à S. M., rédigés en 1608. Noms des principaux propriétaires débiteurs de rentes : l'église Ste-Catherine de Lille ; l'église de Fives ; l'église StrAndré-lez-Ulle \ l'office des vicaires en l'église St-Pierre de Lille ; la charité d'Anchin ; la charité de St-Pierre de Lille ; la charité de Ste-Catherine de Lille ; la charité de St-André-lez-Lille ; la charité de St-Maurice de Lille ; la charité de St-Étienne de Lille ; la charité d'Esquermes \ la charité de St-Sauveur de Lille ; la cure de la Madeleine-lez-Lille ; la chapelle St-Piat à St-Pierre de Lille ; la chapelle Anstais de Mous à St-Maurice ; la chapelle Ste-Croix à Armentières ; la chapelle de la Madeleine à l'église St-Pierre de Lille ; la chapelle de maître Jean- de Seelin dans la même église ; la chapelle de la première messe à St-Maurice ; la chapelle d'Estaires ; l'hôpital St-Sauveur à Lille ; l'hôpital des Grimarelz dans la même ville ; l'hôpital Ste-Marie-Marthe, idem ; l'hôpital St-Jean de Jérusalem, idem ; l'hôpital St-Nicolas, idem ; l'hôpital des *Quar-triers* (Charliers), dit Gantois, idem ; l'hôpital St-Nicaise, idem ; l'hôpital Comtesse à Lille ; les Malades bourgeois de Lille ; les dames de la nouvelle Abbiette de Lille ; l'abbaye de Flinois ; l'Abbiette de Lille ; la maison de Ste-Clairè audit Lille ; le prieuré de Éives ; l'abbaye de Marquette ; les Béguines-lez-Lille ; la ville de Lille ; monseigneur d'Estrées ; monseigneur de Beaumont ; le seigneur de Berlettes ; le seigneur d'Effrennes ; etc. (Celle table, en ce qui concerne les particuliers, est établie par ordre alphabétique des prénoms et non d'après les noms patronymiques.)

B. 3692. (Registre.) — In-4°, 106 feuillets, papier.

**1603-1604.** — « Ce sont les briefs de l'esdievinaige de la prévôté d'Esquermes appartenant à Leurs Altèzes Sérénissimes, dressés par Adrien Vincart, receveur du domaine de l'espier de Lille, en suite des rapports et dénombremens faits par les rentiers, propriétaires et occupants des terres, maisons et héritages,

scitez et gisans tant audit Esquermes, "Vyazemme, Annappes, que autres lieux es années seiz^ cens ^oiset seize cens quatre ». Noms des propriétaires, débiteurs de rentes : l'hôpital Madame Ste-Marthe de Lille ; l'hôpital des Grimarelz, à Lille ; Guillaume Hespel, seigneur de le Court ; dame Jeanne de Blajid, veuve de haut et puis-<sup>sant</sup> seigneur, messire Charles de Montmorency ; Sam^ son Deffontaines, sergent de la gouvernance de Lille, demoiselle Anne Hangouart, veuve de Bon Gombault, en son vivant écuyer seigneur de Maing ; etc.

B. 3(j 1)3. (Registres) — In-4°, 1^<sup>er</sup> feuillet, papier.

**1603-1633.** — Rapports et dépositions présentés par plusieurs tenanciers de la prévôté d'Esquermes à Adrien Vincart, receveur de la dite prévôté, en 1603. — Rapports dénombremens présentés par les pièmes au receveur Simpn de Rosendael en 1633. — Noms des tenanciers : Jean Duthoit ; François Payeile ; Claude Blondel ; Garin du Vivier ; Pierre Le Barbier ; Jean Courouble ; etc., etc.

B.3694. (Registre.) — In-4°, 121 feuillets, papier.

**1633.** — « Ce sont les briefs, carcules, enseignementz et grandeur des rentes, tant en bled qu'avoine et argent, de Uz et appartenans au Roy Nostre Sire à cause de son eschevinaige de sa prévosté d'Esquermes, que doivent plusieurs personnes à cause de leurs héritages en tenus, s'étendant es paroisses d'Esquermes, Wazemmes, Lhpmmme, Fives, St-Andrieu, la Magdeleine et Avelin, lesquelles rentes se reoolpvent chacun an à la priserie de l'espier de Lille qu'elle se fait au terme de St-Remy, renouvelé par Simon de Rosendael, receveur du domaine de Sa Majesté au quartier dudit Lille, en l'an XVI<sup>e</sup> trente-trois, etc. \* Noms des principaux débiteurs de rentes : messire Bau4ouin de Croix, chevalier, seigneur d'*Heuchin*, Catherine Imbert, veuve (i'Étieine de Fourmestrau\* ; messire Eustache d'Ongnies, chevalier, seigneur de Gruson ; la chapelle de Haverskerque ; les érudites de Lille ; etc.

B. 3605. (Registre.) — In-4°, 20, feuille ;», papier.

**1388-1604.** — Briefs de réchovinage de Frelin-

ghien, renouvelés en 1588. — Briefs dudit échevinage appartenant à L. A. S. les archiducs Albert et Isabelle, dressés par Adrien Vincart, receveur du domaine et espier de Lille, à la suite des rapports et dénombrements faits par les rentiers, propriétaires et occupants des terres, maisons et héritages dudit échevinage en 1602, 1603 et 1604. Noms des propriétaires, débiteurs de rentes et occupants : la maison des Clercs de St-Pierre, à Lille ; la charité d'Houplines ; la charité de St-Pierre, A Lille ; l'hôpital St-Julien, à Lille ; l'abbaye de Marquette ; l'office des vicaires de St-Pierre ; la chapelle de Molimont ; la charité d'Armentières ; la charité de Ste-Catherine, à Lille ; la charité de Deûlé-mont ; l'office des grands obits de St-Pierre, h LiUe ; l'hôpital St-Jean, dit St-Sauveur ; l'hôpital SWacques ; la chapelle Notre-Dame de la Treille ; la charité de St-Jean l'Évangéliste ; l'abbaye de 1 oos ; les Templiers de l'hôpital de StnJean de Jérusalem ; etc.

B. 3696. (Registre.) — In-4°, 217 feuillets, papier.

**1602-1632.** ^ Briefs de l'échevinage de Frelinghien dressés par Adrien Vincart en 1602, 1603 et 1604 (Double du précédent). — Chasserel et livre de recette des briefs de Frelinghien pour les années 1625 à 16^.

B. 3697. (Registre.) — In-P», 75 feuillets, papier.

**1602-1624.** — « Répertoire des noms et surnoms de ceulx qui doibvent rentes à Leurs Altèzes à cause de leurs héritaiges tenus de l'eschevinage de Frelinghien, dressé sur les briefs nouveaulx renouveliez es années XVI<sup>e</sup> deux, trois et quatre. » — « Cachereau de l'eschevinaige de Frelinghien commençant à la St-Remy 1618 ».

B. 3698. (Registre.) — In^", 191 feuillets, papier.

**1633.** — « Ce sont les briefs, *carcules*, enseignemens et grandeur des rentes, tant en bled qu'avaine et argent, deuz et appartenans au Roy Nostre Sire à cause de son Eschevinaige de Frelinghien, que doibvent plusieurs personnes à cause de leurs héritaiges en tenuz, s'extendant es paroiches de Frelinghien, Houplines Jsur la Lys, Verlinghien, Quesnoy sur la Deusle, Prêmesques et Pérenchies, lesquelles rentes se reçoivent chacun an à la priserie de l'espier de Lille qu'elle se fait au terme de St-Remy, renouvelés par Simon de Rosendael, receveur du domaine

de Sa Majesté au quartier dudit Lille, en l'an XVI<sup>e</sup> trente trois, en vertu des lettres patentes impérlées en forme de terrier, etc. » Noms des débiteurs de rentes : messire Antoine de Tramecourt, chevalier, seigneur dudit lieu, et messire van Praët, chevalier, seigneur de *Paschen-dal* (?); messire Antoine du Chastel, vicomte d'Hau-bourdin ; Jacques van Vluete, dit de la Fluete, écuyer, seigneur du Chastel ; madame Marguerite-Isabelle de Mérode, comtesse d'Isenghien ; Nicolas Imbert, écuyer, seigneur de la Phalecque ; etc.

B. 3699. (Registre.) — In-4"», 387 feuillets, papier.

**1588-1632.** — Rapports des terres et héritages devant rentes au Roi à cause de son échevinage d'Halluin et s'étendant es paroisses d'Halluin, Roncq, Bousbecque, Neuville-en-Ferrain, Frelinghien, Rendues et Linselles, Tourcoing et Comines, rédigés en 1588 et durant les années suivantes. — Répertoire des rentes dues au Roi, à cause de son échevinage d'Halluin, rédigé d'après les briefs dressés par Adrien Vincart en 1602, 1603 et 1604. — Briefs, *carcules*, enseignemens et grandeurs des rentes dues au Roi à cause de son échevinage d'Halluin, renouvelés par Simon de Rosendael, en 16^.

Noms des propriétaires débiteurs de rentes : les religieux chartreux de Gand ; — les religieuses de l'hôpital St-Georges de Menin ; — l'église d'Halluin ; — la chapelle seigneuriale d'Halluin ; — la chapelle de Wincke ; — le seigneur d'Halluin ; — la charité des pauvres de Menin ; — la charité des pauvres de Recquem : — la charité des pauvres de l'église Ste-Catherine de Lille ; — les Pères et les religieux de la Compagnie de Jésus de Louvain ; — la charité des pauvres de Roncq ; — l'église de Roncq ; — la chapelle de Recquem ; — la chapelle de Zennebecque ; — l'église de Bondues ; — l'église et la charité de Bousbecque ; — les doyen et chapitre de St-Pierre de LUlc ; — la maison et société de Jésus de Tournai, etc.

B. 3700. (Registre.) — In-f», 187 feuiUets, papier.

**1602-1604.** — « Ce sont les briefz de l'eschevinaige de Hallewin appartenant à Leurs Altèzes Sérénissimes, dressez par Adrien Vincart, etc. » (Double du répertoire contenu dans le registre précédent B. 3699).

B. 3701. (Registre.) — In-4°, 212 feuillets, papier.

**1632.** — « Briefs, *carculles*, enseignements et grandeur des rentes dues au Roi à cause de son éclie-vinage d'Halluin, renouvelés par Simon de Rosendaël, en 1632.» (Double de briefs, etc., insérés dans le registre B. 3699).

B. 3702. (Registre.) — In-4°, 225 feuillets, papier.

1603-1604 — « Ce sont les briefz de l'échevinaige de Seclin appartenans à Leurs Altèzes Sérénissimes, dressez par Adrien Vincart, recepveur du domaine et espier de Lille, ensuytte des rapports et dénombrements faitz par les rentiers, propriétaires et occupants des terres, maisons et héritages scituez es villaiges et paroisses y déclairez (Seclin, Martinsart, Attiches, Chemy, Vachemy, Avelin) es années XVI<sup>e</sup> trois et quatre, etc. »

B. 3703. (Registre.) — In-P°, 216 feuillets, papier.

**1609-1624.** — Répertoire des noms et surnoms de ceux qui doivent rentes à L. A. S. dans l'échevinage de Seclin, d'après les briefs renouvelés en 1609, 1610 et 1611.— Chasserel et livre de recette des rentes dues à L. A. S., à cause de leur échevinage de Seclin (1618-1624). Noms des propriétaires débiteurs de rentes : les bonnes Filles de la Conception de Lille ; — la chapelle • Ste-Élisabeth fondée en l'église St-Piat de Seclin ; — la charité de St-Jean l'Évangéliste tenue par les chapelains de St-Pierre à Lille ; — la charité de Phalempin ; l'office Ragot fondé en l'église St-Piat de Seclin ; — la vicairie de St-Maur ; — la cure de Seclin ; — la chapelle St-Christophe fondée audit Seclin ; — la chapelle St-Michel ; — la charité 4<sup>e</sup> Noyelles ; — la chapelle St-Martin ; — l'église de Templemars ; — la chapelle des pauvres de Ste-Catherine de Lille ; — l'office de l'Hôtellerie audit Seclin ; — l'office des obits fondé en l'église St-Piat ; — le pain du Chapitre dudit Seclin ; — l'église de Houplin ; — la charité de Martinsart ; — l'église Ste-Catherine de Lille ; — la chapelle de Wattissart ; — l'église de Noyelles ; — la charité des pauvres de Houplin ; — la charité des pauvres de Seclin ; — la charité des pauvres de St-Sauveur à Lille ; — la chapelle St-Jacques à Seclin ; — la maladrerie des bourgeois de Lille ; — la chapelle de la Madeleine, à Seclin ; — la charité des pauvres de Templemars ; — l'hôpital St-Nicolas, à Lille ; — la charité des pauvres de St-

Étienne, à Lille ; — l'hôpital Str-Julien ; — la chapelle Str.\ntoine, à Seclin ; — la charité des pauvres de Chemy ; — la cure de Chemy ; — l'église de Chemy ; — la chapelle de St-Piat en l'église St-Pial, à Seclin ; — l'office des chapelains de St-Piat ; — l'église de Lesquin ; — l'église de Gondécourt ; — la charité des pauvres de Gondécoiu-t ; — l'hôpital de la Trinité ; — l'église de Péronne ; — l'abbaye de Flines ; — l'abbaye des Prés, à Douai ; — la maladrerie de Canteleu ; — l'hôpital Notre-Dame de Seclin ; — l'office des grands obits à St-Pierre ; — l'office des vicaires de St-Pierre ; — la chapelle St-Hubert en l'église St-Pierre ; — la chapelle St-Adrien en la même église ; — l'office du Roi à Seclin ; — la maison des vicaires à Seclin ; — la chapelle St-Nicaise, à Seclin ; — l'église de Wambrechies : etc., etc.

B. 3704. (Registre.) — In-4°, 248 feuillets, papier.

**1633.** — « Ce sont les briefz, *carcules*, enseignements et grandeur des rentes, tant en bled, avaine dure qu'argent, deues et appartenans au Roy, Nostre Sire, à cause de son eschevinaige de Seclin, que doivent plusieurs personnes à cause de leurs héritages en terres, s'extendant es paroisses de Seclin, Martinsart, Attiches, etc. » Noms : messire Adrien du Chastel ; messire Jean de Flandres ; messire Jean de Hennin-Liétyard, dame Marie de Gault, <lame du Breucq ; etc.

B. 3705. (Registre.) — In-f°, 271 feuillets, papier.

**1633.** — Briefs de l'échevinage de Seclin, renouvelés par Simon de Rosendaël. (Double du registre précédent B. 3701).

B. 3706. (Règibtre.) — In-f°, 150 feuillets, papier.

**1590-1608.** — « Répertoire des noms et surnoms de ceux qui doivent rentes appelées *Soignies*, à cause de leurs héritages gisans en la paroisse de Templemars selon le renouvellement des briefs de l'an XV<sup>e</sup>III<sup>xx</sup> dix et depuis et couchiez icy par ordre alphabeticq. » — Noms des propriétaires débiteurs desdites rentes : l'hôpital de la Trinité ; — l'église de Templemars ; — les confrères de St-Georges audit lieu ; — la charité des pauvres de Templemars ; — le

seigneur de Péronne ; — la chapelle de St-Georges fondée en l'église de Templemars ; — la dame de Templemars, Sénéschale de Hainaut ; — etc.

B. 3707. (Registre.) — In-f°, 95 feuillets, papier.

**Sans date ; commencement du XVII<sup>e</sup> siècle.** — Briefs des rentes appelées les *Éparses* et les *Soignies*, dues au Roi dans les paroisses de Templemars et de Vendeville à cause de ses droitsdomaniaux dans lesdites paroisses. Noms des propriétaires débiteurs des dites rentes : haut et puissant seigneur, monseigneur Lamoral, prince de Ligne et du St-Empire, comte de Fau-quembergue, chevalier de l'ordre *du Toison d'Or*, baron de Wassemaer et de Belœil, vicomte de Leyde, Seigneur d'Estambrughe, Maulde, bail et mari de dame Marie de Melun, Sénéschale de Hainaut, dame des baronnies de Cysoing et Sainghin, marquise de Roubaix, Le Breucq, Templemars, etc. ; les enfants de Jean de Milam ; Françoise van Mecht, veuve de feu Vincent de Pernes ; etc.

B. 3708. (Registre.) — In-f°, 137 feuillets, papier.

**1618-1639.** — Chasserel et livre de recette des rentes de Templemars et de Vendeville. — Briefs des *Éparses* et des *Soignies*, à Templemars et à Vendeville, renouvelés en 1639. Noms : Agnès de Roubaix ; — Antoinette Leboucq ; — Baudouin Laignel ; — Mathieu Colette ; etc.

B. 3709. (Registre.) — In-4°, 103 feuillets, papier.

**1640-1669.** — Chasserel et livre de recette des rentes dites des *Eparses* et de *Soignies*, à Templemars et à Vendeville. Noms : Albert Henry, prince de Ligne ; — Simon Verdière ; — Etienne et Vincent du Réty ; — François de Sains, procureur à Lille ; — messires Grand et Laurent Bataille, prêtres ; — etc.

B. 3710. (Cahier.) — In-8°, 16 feuillets, papier.

**1663.** — *Cueilloir* des rentes seigneuriales dites les *Éparses* dues au domaine de la halle de Phalempin dans la châtellenie de Lille.

B. 3711. (Registre.) — In-4°, 178 feuillets, papier.

**1670-1671.** — Chasserel et livre de recette des rentes dites des *Éparses* et *Soignies* à Templemars et à Vendeville. Noms : Arnould de la Grange ; Alexandre Bassecourt ; — Antoine de Croix ; — messire Arnould de Thieulaine, etc. (D'après une note, « les *Éparses* et *Soignies* montent en masse, selon les briefs, à 42 muids deux rasières, 1 havot, 3 quarels et douzième de quarel d'avoine ; les douze rasières faisant le muid, les quatre havots la rasière et les quatre quarels un havot, payables au quinzième après la St-Remy, selon la prisée des grains qui s'en fait les deux prochains jours de marchés qui se font devant et après ledit jour de St-Remy, que l'on signifie aux églises paroissiales où sont deues les dites *Esparses* ; si les redevables ne les veulent payer selon la première prisée, ilz peuvent attendre la seconde qui se fait à la Chandeleuse ensuivant ; et s'ilz ne veulent point payer encore lesdites rentes selon cette prisée, ilz peuvent attendre la troisième et dernière *-qui* -se fait à l'Ascension ; mais, si le prix desdits grains hausse et enchérît par quelques crues des dites prisées, c'est au prouffit de Sa Majesté et au dommage de ceux qui ont remis leur payement ; et si lesdits grains rabaisent, le Roy n'en souffi"re aucun interest, d'autant qu'on peut exiger et faire payer les rentes selon le premier prix \*.)

B ; 3712. (Registre.) — In-f°, 61 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

**1688.** — *Cueilloir* des renies dites *Esparses* dues au Roi dans la Châtellenie de Lille à cause de sa cour et halle de Phalempin.

B. 3713. (Registre.) — In-f°, 122 feuillets, papier, couverture contemporaine en cuivre gaufré.

**1613.** — « It es den Rente bouc myns gheduchs heeren shertshertoghe van Oostricke, Prince van Cas-tille, hertoghe van Bourgoingne, etc.. Grave van Vlaendre van zuder steede ende herlicheden van Wervick, met dat daer an cleest Ghemacht ende vernient By Bertelemeus Gheleevelt int jaer ans Heeren als men screef, Denst vyf bonder ende dertiene den XII<sup>e</sup> dach van Wedemaent \*, c'est-à-dire Livre des rentes dues à monseigneur l'archiduc d'Autriche, prince

de Castille, duc de Bourgogne, comte de Flandre, dans les ville et seigneurie de Wervick et ses dépendances, fait et dressé par Barthélémy Ghelevell, l'an du Seigneur 1513, le douzième jour du mois de juin. — Ce registre est précédé d'une table indiquant le folio où se trouvent consignées les mentions des rentes en argent dues le jour de la St-Bavon ; idem, les rentes en chapons le jour de la St-André, les rentes en beurre, en avoine molle, en avoine dure, etc.

B. 3714. (Registre.) — In-f°, 158 feuillets, papier.

**1628-1633.**— « S'ensuivt le registre ou car tulaire du domaine de Wervy, seigneurie de la Croix et dépendances d'iceulx, se consistant tant en héritaiges, mol-lins, rentes seignouriales qu'aultrement, soy extendans et levant tant en la ville et paroisse de Wervy que paroisse de Commines du costé de noorl de la rivière de la Lys, et contenant les noms et surnoms des tenanciers, habouta de leurs terres, avecq les charges et redevances annuelles d'iceulx en tenues, renouvelle par ordonnance de Son Altèze Sérénissime, de messeigneurs des Finances et de messeigneurs de la Chambre des Comptes de Sa Majesté à Lille, par Annart Becuwe, receveur dudit domaine, commenché l'an XVI<sup>e</sup> vingt huit et parfaict en l'an XVI<sup>e</sup> trente-trois, comme s'en suit » : !• Des rentes dues en la ville et en la seigneurie de Wervick, nommées *meersch rentes*, échéant à la St-Remy ; 2" autre recette de la rente nommée *contre rente* ; 3» autre recette des rentes nommées les rentes *de Castellin*, échéant à la St-André ; 4» autres rentes *fihowelées, chappons wachtghelt* et deniers, échéant à la St-André ; 5» autres rentes *d'hotvelées, chappons, froment* et avoine blanche, etc. Le total des rentes indiquées comme perçues d'après ce terrier, dans les ville et seigneurie de Wervick, s'élève : en argent à 173 livres, 16 sols, 7 deniers parisis : en *chappons*, à 681 *chappons* ; en *hovelées* (centaines d'œufs), 43 *hove-lées* et 1 sol, 6 deniers *d'hovelées* ; en froment, 48 rasières, 1 havot et 1 quart de *carinyot* ; en avoine blanche, 13 muids, 5 rasières, 2 havots, 1 *caringot* ; en avoine velue 7 muids, 9 rasières, 2 havots, 3 carm 5'ote ; 2 poulets ; 6 havots de *soucrion* (escourgeon) ; 1 havot de seigle ; 8 muids, 2 havots, *Scaringots* d'avoine velue perçus dans la seigneurie de la Croix à Wervick ; 15 muids, 10 rasières, 2 carmpote et demid'avoine blanche perçus dans la même seigneurie.

B. 3715. (Registre.) — Gr. in-8°, 3S)8 feuillets, parcliennin.

**1400.** — Rapport des briefs des différents échevinages composant la recette du domaine de Lille, faits à Jean d'Esteulles, receveur dudit domaine, au mois de septembre 1400. Sur le feuillet de garde on lit : « Ce présent brief me fut délivré en la Chambre des Comptes à Lille, le mardy XXIII<sup>e</sup> jour de fevrier XV<sup>e</sup> III<sup>xx</sup> et III et en ay signé récépissé au registre de ladite chambre le jour dessus diet à lo descharge de Jehan Ruffault, mon prédécesseur en office et pourtant en rendaige cedit brief, soit puis deschargé comme il appartient. J. Descretons ». Plus bas, de la même écriture : « Celuy qui la volt pour moy porter, me veuille de ceste charge bien délivrer, car mes prédécesseurs en cest office, ny sont point devenus riches ; Mais en seing, en poine et en labeur, Doy avoir mémoire de mon créateur ». Puis, d'une écriture majuscule paraissant d'une date postérieure : « Qui gestaro crucem voluit letumque nephandum ultro pati pro me fautor adesse queat ; Huic operi magno semper duroque labori, Christe, precor, faveas ; sitque salutià opus. Tandem perfaustus perfelix atque beatus. Hujus sit finis, queso, bénigne Deus. Tu pia, tu dulcis, tu clementissima cum sis, His etiam precibus annue, Virgo, meis ». Au verso du premier feuillet de garde on lit : « Jhs. Maria. Aspice quisquis ades patior quas aspice penas. Hic dolor hic, labor est durus amore lui. » — F° 321 (verso). « Cappons pour tonllieus. Chi apriès s'ensuivent les noms et surnoms de ceulx et celles qui doivent cappons de rente heritable pour leurs fiefs et héritages à mon très-redoubté seigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc. savoir : Monsieur d'Avelin, pour son fief, justice et seigneurie d'Avelin ; Jores d'Asseignies, pour son fief, justice et seigneurie de le Marke, gisant en la paroisse de Mérignies ; — Monsieur Du Bos, pour son fief, justice et seigneurie de sa maison du Bos gisant en la paroisse de Phalempin ; — Monsieur de Roubaix, pour son fief, justice et seigneurie de Roubaix ; — Monsieur des Aubiaux, pour son fief, justice et seigneurie des Aubiaux en la paroisse de Bondues ; — etc. »

B. 3716. (Registre.) — Gr. in-8°, 161 feuillets, papier.

**1449-1450.** — •« Arrérages de la Recette de LiUe extrais par Herenc ( ? ) qui les apporta céans (en la

Chambre des Comptes), le III<sup>e</sup> de mars CCCC XIIIX et faiclz du temps de Audy Hidet. » Le total de la Recette monte à la somme de 1.543 livres, I sol, 10 deniers.

B. 3717. (Registre.) — Gr. in-8", 94 feuillets, 1 cahier, in-8°, 7 feuillets et fi pièces, papier.

**1478-1546.** — Étal des arrérages des rentes dues à la Recette de Lille et des non-valeurs de 1478 à 1482. « S'ensuivent les noms et sui'noms des povres héritiers doyaus rehtes à l'espier de Lille qui, pour leurpovreté procédant de la chierté et adversité du temps présent, sont demourez redevables desdites rentes et partant capables a payer l'intérêt de. la haulce des grains advenue et assize au terme de l'Ascension dernière de cest an XV<sup>e</sup> quarante six » ; etc.

B. 3718. (Registre.) — Gr. in-8°, 148 feuillets, papier.

**1611.** — « Cœuilloir des rentes seigneuriales dues à la chastelleuie de Lille quy se cœuUent en la paroisse de Phalempin et petite portion sur Vachemy renouvelle eu 1611. » Noms des princijiaux propriétaires débiteurs de rentes : l'église et l'abbaye de Phalempin ; — le seigneur du Bois ; — Louis de la Broyé, seigneur du Vieux-Sailly ; — Messire Molle ; — les pauvres de Phalempin ; — les pauvres de Chemy ; — Robert du Castel, écuyer ; — etc.

B. 3719. (Registre.) — Gr. in-8°, 1.7.) feuillets, papier.

**1611.** — « CœuUoir des rentes seigneuriales deues à la chastellenie de Lille quy se cœullent en la paroisse de Phalempin et petite portion sur Vachemy renouvelle en l'an 1611. » (Double du registre précédent B.3718).

B. 3720. (Registre.) — In-f°, 126 feuillets, papier.

**1623-1665.** — Chasserel et livre de recette des rentes seigneuriales dues à la châtellenie de Lille. Noms des redevables : dame Françoise Le Sauvage ; — la ville de La Bassée ; — Charles de la Hamaide ; — l'abba \ e de Loos ; — Messire Florent du Bois ; — etc.

B. 3721. (Registre.) — Gr. in-8», (il) feuillets, papier,

**1674-1608.** — « CœuUoir des rentes dites *Esparse* deues au Roy, seigneur chastellain de Lille, à cause de sa cour et halle de Phalempin dans divers lieux de la dite chastellenie. » Noms : Simon du Castillon, demeurant à Fretin ; Robert de Fourmentreau, prêtre, frère du sieur de Guiermant ; — les pauvres de Fretin ; le sieur Jugliardo, chanoine de Lille ; — Messire de la Wiçhte, chevalier, seigneur de Ninove ; — etc.

B. 3722. (Registre.) — Gr. in-8", 89 feuillets, papier,

**1464-1511.** — « Ce sont les briefz d'Astiches des rentes deues audit lieu d'Astiches à monseigneur le conte de Saint-Pol, de Liney et de Brienne, seigneur d'Enghien, de Bearevoir et chasteUain de Lille, tant en bledz, avoine, cappons, gelines, comme en argent et awes (aides) ( ? ), et paient lesditz bledz en II pars soille (seigle) et li tierch fourment. Et se comminche ce présent brief à siner (assigner) ( ? ) les paiemens à la St-Remi l'an mil III<sup>e</sup> et LXIII par ung A (sic). Esquelz briefz sont comprises les rentes des cens sur ceulx qui les doivent, et en après s'ensuiveul les briefz du Plouich. » — « Ce sont les briefz renouveliez d'Astiches des rentes [deues] à Madame l'â^ucesse de Vendos-mois, à cause de sa chastellenie de Lille, renouveliez en l'an XV<sup>e</sup> XI »

K. ;3723. (Registre.) — Gr. in-8», 42 feuillets, papier.

**1606-1607.** — « Ce sont les briefs et déclaration des rentes seigneuriales deues à hault et puissant seigneur et prince Henry, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, ducq de Vendosmois, chasteUain de Lille, quy se prendent et cœullent en la paroisse et dismage d'Astiches à pluseurs termes en l'an, tant en avoine, bled, chappons, aultres poulies et argent, sur pluseure terres et héritaiges tenus de la chastellenie de Lille appartenant aux personnes cy-après déclarées, renouveliez par Robert de Douay, recepveur de ladite chastellenie de Lille, suyvant l'ordonnance de Messieurs du Conseil privé de Navarre, et en vertu de lettres patentes en forme de terrier obtenues par les commissaires dudit seigneur Roy de Leurs Altesses Sérénissimes, en datte du XIX<sup>e</sup> septembre seize cens et deux, en l'an seize cens et sept. Et se compte chascune *ouUée* de bled pour demy-havot, suyvant le rapport dudit soigneur chasteUain, comme .s'enssieult, etc. » Noms : Antoine de Faucompret ; — Claude de Baudequin, seigneur de la

Haye ; — les pauvres d'Attiches. — Nicolas du Chasiel, seigneur do la Howarderie ; — Toussaint de la Chapelle ; — etc.

B. 3724. (Registre.) — lu-f», 125 feuillets, papier.

**1613.** — « CœuUoir des rentes seigneurialles deues à la Chastellenie de Lille quy se lièvent en la paroisse d'Atiches, renouvez en l'an 1613. \* Noms : Abel Le Conte ; — Antoine Flinois ; — demoiselle Catherine Hangouart ; — la cure d'Atiches ; — la chapelle de St-Jeau l'Évangéliste en l'église et abbaye de Phalempin ; etc.

B. 3725. (Registre.) — (ir. in-S», 150 feuillets, papier.

**1613.** — *Cueilloir* des rentes seigneuriales dues à la châteUenie de Lille à Attiches, renouvelé en 1613. (Double du registre précédent B. 3724).

B. .3726. (Registre.) — Gr. in-S», 85 feuillets, papier.

**1660-1664.** — « CœuUoir des rentes seigneurialles appartenant au Roy, chastelain de Lille, quy se lèvent en la paroisse d'Attiches. » Noms : Valentin Carpentier ; — dame Marie de Paly, veuve de noble homme Jehan de Seurs, en son vivant conseiller de Leurs Altesses Sérénissimes et commis des Finances ; — l'église d'Attiches ; — Jacques de Fretin, charpentier ; — etc.

B. 3727. (Registre.) — In 4°, 142 feuillets, papier.

**1404-1422.** — Briefs de la Salle de Phalempin, de La Neuville, d'Attiches, du Plouich, de la Thènardrie, de Drumès, d'Ostricourl, de Wastines et de Thuluch ( ? ) A la fin du registre (f 126), se trouvent les rapport et dénombrement que « Je, Wallerandde Luxembourg, comte de I iney et de St-Pol, seigneur de Fienez, et chastelain de Lille, fay à très-hault et puissant prinche mon très chier et redoublé seigneur, monseigneur le duc de Bourgoigne, conte de Flandres, de ung fief que je tieng de lui à cause de ma très-redoubté dame Madame la contesse de Flandre, se femme et espouse, nommé le chastellenie de Lille en descendant de la Salle de Lille, tant du gros et du demaine de mondit fief et des fiefs, homages à men fief appartenant à mondit et descendant d'icellui, et aussi des droits, franchises, rentes et revenues, appendances et appartenances à mondit fief, comme à la justice

et seignourie, de la déclaration des lieux et du droit que j'ay comme advoez en plusieurs advoeriez dont chy après sera plus à plain faite mention en la manière comme mes prédécesseurs et moy en avons usé et possédé de sy long temps qu'U n'est mémoire du contraire » ; — idem (f\* 138), copie de plusieurs ordonnances du duc de Bourgogne, en dhte do 1421, par lesquelles il accorde certaines sommes au comte de St-Pol afin d'obtenir le droit de lever des aides en la comté de St-Pol et dans les châtelles de Lille, Douai et Orchies ; — idem (f» 140), copie du procès-verbal de l'inauguration du Parlement de Dole par le duc de Bourgogne le jeudi après les Brandons, 5' jour de mars 1421 (1422 n. st.) (feuille en mauvais état et en partie déchiré) ; — etc.

B. 3728. (Cahier.) — In-8°, 20 feuillets, papier, couverture en parchemin.

**XV<sup>e</sup> siècle.** — Fragment d'un terrier des briefs de Phalempin et d'Ostricourl,

B. 3729. (Registre.) — Gr. in-8°, 263 feuillets, papier.

**1547-1548.** — « Ce sont les briefz et déclaration des renies seigneuriales deues à hault, noble et puissant seigneur Monseigneur le duc de Vendosmois, per de France, chastelain de LiUe, etc., quy se prendent, coeuUent en la paroisse de Phalempin » et sur les territoires de « La Neuville, Drumès, Loffrent, Hellignies, Thumeries, la Thènardrie, Attiches, Ostricourt, Fretin, Sainghin, Ronchin, Lesquin, Loos, Avesnes, Seclin, renouvelés par Jean Buisine, commis de feu Jean de Fretin, receveur de la châtelles, et d'Isabeau Fré-mault, veuve dudil receveur, à plusieurs termes en l'an, tant en avaines, bledz, chappons, auwes, poulies, argent que autrement sur plusieurs héritages, apper-tenantz aulx personnes cy après déclarées. » Ce registre est précédé d'une table renfermant les noms des propriétaires de ces héritages redevables des rentes dont les principaux sont : Antoine le Théry ; — CoUard de Deux Villes ; — Nicolas de VendevUe ; — Catherine Si-Léger ; — Charles de Longhastre ; — Chrétien de Faucompret ; — etc.

B. 3730. (Registre.) — Gr. in-8», 56 feuillets, papier.

**1548.** — Briefs des rentes de Phalempin renouvelésist

par Jean Buisine, en 1518. (Double du registre précédent B. 3729, en ce qui concerne la paroisse de Phalempin).

B. 3731. (Registre.) — T3r. in-8», 66 feuillets, papier.

**1602-1606.** — Brief et déclaration des rentes seigneuriales dues à Henri, roi de France, châtelain de Lille, en la paroisse et dîmage de Phalempin, sur des terres et héritages tenus de la châtellenie de Lille, renouvelés par Robert de Douai, receveur de la châtellenie en 1302, 1605 et 1606. — Table... Noms des propriétaires redevables de rentes : *Arniestaige* (Anastase) Heddebault ; — Martin Campel ; — Thomas Lagache ; — Wallerand Hangouart ; — etc.

B. 3732. (Registre.) - 148 feuillets, et 1 pièce, papier.

**1613.** — Briefs des rentes seigneuriales dues au châtelain de Lille, qui se lèvent au teiroir «rAttiches et hameau de Drumez, à Loffrent, paroisse de Mons-en-Pevèle, à Plouich, Wattissart et Martinsart, paroisse de Seclin, renouvelés par les> officiers de la châtellenie sur les briefs précédents et suivant les rapports des tenanciers tant féodaux que cottiers et d'après la carte dressée les 4 et 7 mars, 12, 13, 25, 26 et 27 avril, les

10 et 11 mai, les 16, 17 et 27 août, les 21 et 24 septembre 1613. A ce registre est annexé un extrait « du brief de la seigneurie du Plouich de l'an mil six cens treize : Premier, la chapelle, chastel, bassecourt et motte du Plouich, entouré d'eauwes, le jardin de vignes à cotté et jardin aux entes (arbres fruitiers), contenant ensemble cents, I dixième, XVIII verghes d'héritages aboutant pardevant à la place du Plouich et à V , I quartier du lieu et jardin de Zacharie Lemerchier et enfans de feu Pierre Lemerchier, tenus les III et I quartier du fief de le Cocquelere et le surplus portant un cent du Chastelain cy après cotté 405, par derrière au bois de l'escârchonnière audit Chastellain, etc. »

B. 3733. (Registre.) — Gr. iii-8", 87 feuillets», papier.

**1660-1663.** — *Cueilloir* et livre de recette des rentes seigneuriales appartenant au châtelain de Lille, levées à Phalempin et dans une petite partie de Vachemy. Noms : Antoine Descamps ; — Crespin de Le Haye ; messire Emmanuel de

Kessel, chevalier, seigneur de Gavelens ; le seigneur de Berles, demeurant à Lille ; — etc.

H. 3734. (Registre.) — Gr. in-S», 2." page, papier.

**1666.** — Rapport et dénombrement fournis k l'abbé de Loos par les tenanciers do terres et héritages sis au Petil-Altiches, appartenant au duc de Vendôme, à cause de sa cour et halle de Phalempin, mais chargés de rentes dues au couvent de Loos dressés en 1666. Noms des tenanciers débiteurs de rentes : Georges de Carnin, *chartter* et laboureur ; — Gérard Blondel, bourgeois, marchand de chevaux à Lille ; — messire Pierre Longuespée, prêtre et curé de Tour-mignies ; — Philippe d'AncoLsnes ; — etc.

B. 3735. (Registre.) — 1114°, 118 feuillets, papier.

**1609.** — *Cueilloir* des rentes seigneuriales dues k la seigneurie de La Neuville et pairie de Fretin audit lieu, qui se payent par les personnes à cause de leurs héritages ci-après déclarés. Noms des tenanciers débiteurs de rentes : Jean Le Groul ; — Pasquier Mordacques ; — Hubert Vallois ; Josse Chocque ; Jean du Bosquet ; etc.

B. 3736. (Registre.) — Gr. in-8», 72 feuillets, papier.

**1660-1664.** — Chasserel et livre de recette des rentes seigneuriales dues au châtelain de Lille, à cause de sa seigneurie de \A Neuville et de la pairie de Fretin. (Sur la première page se trouve transcrit un barême pour l'estimation des redevances en avoine, d'après le nombre des bonniers et des cents de terre et en partant de ce point que le bonnier devait trois rasières d'avoine). Noms des redevables de rentes : Charles Potier ;\*— messire Ferry de la Hamaide, chevalier, seigneur d'Ogimont ; — le seigneur de Bolarbre, demeurant à Lille ;—Pasquier de Lambre ;—la chapelle Notre-Dame de Phalempin ;— les pauvres de la Neuville,—le comte do^éi-ode ;—Robert Plaisant ;—etc.

B. 3737. (Registre.) — Gr. in-8\*, 59 feuillets, papier.

**1666-1674.** — *Cueilloir* des rentes appartenant au roi de France, châtelain de Lille, qui se lèvent à La Neuville et en la pairie de Fretin, « lesquelles sont de trois razièi-es" d'avoisne et deux chappons de

chacun bonnier, selon la réduction en faite par le Roy le 11» de janvier, 1634, au regard dudit eschevinage de Neufville ». Noms : Antoine Coget ; — la communauté de la Neuville ; — François .^gache ; — Louis Peltet, écuyer, seigneur de le Val ; — etc.

B. 3738. (Cahier.) — In-8°, 36 pages, papier.

**1662.** — Briefs des rentes seigneuriales dues à Louis de Bourbon, roi de France (Louis XIV), à cause de sa châtellenie de Lille, dans la paroisse d'Ostricourt, renouvelés par Etienne Lenfant, greffier de cette paroisse. Noms : Antoine Du Quesne ; — Jacques Vuain-gnepain ; — l'hôpital et l'église d'Ostricourt ; — Claude Haltu ; etc.

B. 3739. (Registre.) — Gr. in-8°, 41 feuillets, papier.

**1660-1666.** — Chasserel et livre de recette des rentes seigneuriales dues au roi de France, châtelain de Lille, dans la paroisse "d'Ostricourt. Noms : Denis Lenfant ; — Jean Tavernier ; — Jean Cauldron ; — la chapelle Clary ; — Luc de la Haye ; — Jacques Liégeois ; — etc.

B. 3740. (Registre.) — Gr. in-8", 39 feuillets, papier.

**1547.** — Briefe et déclaration des terres cotières, cens et rentes dus au duc de Vendôme, comte de St-Pol, châtelain de Lille, pour plusieurs héritages situés dans les paroisses de Fretin, Sainghin, Ronchin, Lesquin, Loos les Avesnes, Avelin, Seclin et autres lieux. Noms : la veuve Isembart Pipelard ; — les pauvres de Fretin ; — Simon de Bertrangle ; — le seigneur de Hayllies ; — la cure de Wattignies ; — messire Pierre de le Ruyelle, prêtre ; — etc.

B. 3741. (Registre.) — Gr. in-8", 118 feuillets, 22 pièces, papier.

**1649-1673.** — Chassereau des rentes foncières des terres et seigneurie de la Magdeleine-lez-Lille, extraits des briefs de cette seigneurie renouvelés en 1649. En tête de ce registre se trouve transcrite « la prairie des grains (blé et avoine) de l'espiere de Lille qui se fait tous les ans au terme de la St-Remy par messieurs les Président et gens des Comptes du Roy, à Lille », de 1650 à 1673. Les rentes seigneuriales de la terre de la Madeleine s'élevaient : en froment à 37 rasières, un havot ; en avoine, à 70 rasières ; en chapons, à 62 chapons ; en gelines, à 2 gelines ; en

argent, à 6 livres^ 13 sols qui se percevaient sur 33 bonniers, 11 cents d'héritages *cottiers* tenus de la dite seigneurie. Noms des propriétaires redevables de rentes ; Antoinette de Fourmestaux ; — messire Arnould Van der Hove, chevalier, seigneur de la Bouchery ; — Antoine de Beaurepaire ; — messire Jean André Fourmestaux, chevalier, seigneur du Verbois ; — messire Jean Van der Vichte, chevalier, seigneur de Baudimont^ — l'hôpital des Vieux-Hommes ; — dame Marie de Vicq, veuve du seigneur d'Espain j etc. - Quittances délivrées par le receveur de la seigneurie de la Madeleine.

B. 3742. (Portefeuille.) — 81 pièces, parchemin ; 17 pièces, papier, 3 sceaux et de nombreux fragments.

**XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles.** — Rapports et dénombremens originaux des fiefs d'AUennes, Annappes, Anstaing, Armentières, Ascq, Avelin, Bondues et Deùlémont, présentés à la SaUe de Lille.

B. 3743. (Portefeuille.) — 78 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier ; 5 sceaux incomplets.

**XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles.** — Rapports et dénombremens originaux des fiefs de Bailleul, Baisieux, B.eaucanips, Beclers, laBeuvrière, Bousbecque, Comines, Houplines et Cysoing, présentés à la cour féodale de la Salle de Lille.

B. 3744. (Portefeuille.) — 115 pièces, parchemin ; 72 pièces et 2 cahiers, 107 feuillets, papier ; 21 sceaux incomplets et de nombreux fragments.

**XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles.** — Rapports et dénombremens originaux des fiefs de Capelle, Carnin, Chéreng, Croix, Escanafie, Ennetières, Estainbourg, Esquermes, Estimiaux (royaume des), Fâches, Frelinghien, présentés à la cour féodale de la Salle de Lille.

B. 3745. (Portefeuille.) — 69 pièces, parchemin ; 21 pièces et 6 cahiers, 188 feuillets, papier ; 11 sceaux écrasés et plusieurs fragments.

**XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles.** — Rapports et dénombremens originaux des fiefs de Fiers, Fleurbaix, Fretin, Genech, Gruson, la Gorgue, Lescluse, Leers, Lesquin, Linselles,

Ligny, Lomme, Lompré, Loos, Quesnoy-sur-Deûle, Laventie, Verlinghem, Violaine, Wambrechies, Wasquehal, Wattignies, Watrelos, Wavrin, Wervick, tenus de la cour féodale de la Salle de Lille.

B. 3746. (Portefeuille.) — 74 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier, 3 sceaux incomplets et plusieurs fragments.

**XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles.** — Rapports et dénombrements originaux des fiefs de Marcq, Marquette, Mesnil-en-Weppes, Mérignies, Mons-en-Pévèle, Phalempin, Pont-à-Vendin, Prêmesques, Tantignies, Templeuve-en-Pévèle, Templeuve-en-Dossemer, Tourcoing, tenus de la cour féodale de la Salle de Lille.

B. 3747. (Portefeuille.) — 65 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier, 4 sceaux incomplets et plusieurs fragments.

**XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles.** — Rapports et dénombrements originaux des fiefs de Néchin, Noyelles, Nomain, Ra-dinghem, Roncq, Roubaix, Saily, Sainghin, Salome, Santés, Sequedin, tenus de la cour féodale de la Salle de Lille.

B. 3748. (Portefeuille.) — 63 pièces et 1 rouleau, parchemin ; 4 pièces, papier ; 17 sceaux en mauvais état.

**XIV<sup>e</sup> XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles,** — Rapports et dénombrements originaux des fiefs d'Annappes, Armentières, Beaucamps, Camphin, Chérens, Croix, Fives, Fiers, Fleurbaix, Hallum, Hem, Hérinnes, Lomme, Marquillies, Noyelles, Prêmesques, Quesnoy-sur-Deûle, Ronchin, Roncq, Roubaix, Seclin, Wambrechies, Wameton-Bas, Wavrin et des francs alleux, tenus de la cour féodale de la Salle de Lille.

B. 3749. (Registre.) — In-f°, 3 cahiers, grand in-8°, non reliés, 223 feuillets, papier.

**1367-1666.** — Trois états ou tables des rapports et dénombrements des fiefs tenus de la Salle de Lille, conservés à la Chambre des Comptes de cette ville. Lesdites tables ont été établies par les Godefroy, gardes archives de la Chambre des Comptes.

B. 3750. (Portefeuille.) — 5 cahiers, grand in-8° ; 48 feuillets, papier.

**XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles.** — Rapports et déclarations faits par les manants et habitants des *dîmages* dans les territoires de Violaine, Laventie, Emmerin et Waziers.

B. 3751. (Portefeuille.) — 7 cahiers, in-S°, 82 feuillets, papier.

**XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles.** — Rapports et déclarations faits par les manants et habitants des *dîmages* dans les territoires de Raimbeaucourt, Tressin, Wahagnies, War-laing, Wastines et Watrelos.

B. 3752. (Portefeuille.) — 7 cahiers, in-8°, 93 feuillets, papier.

**XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles.** — Rapports et déclarations faits par les manants et habitants des *dîmages* situés dans les territoires de Wazemmes, Wavrin, Willems et Vicres.

B. 3753. (Portefeuille.) 41 cahiers, in-8°, 407 feuillets, papier.

**1543.** — Déclarations faites par les mayeurs et gens de loi des villages des châtellenies de Lille, Douai et Orchies, des biens-fonds de leurs communautés respectives, classées par ordre alphabétique (A et B).

B. 3754. (Portefeuille.) — 39 cahiers, in-8°, 392 feuillets, papier.

**1543.** — Déclarations faites par les mayeurs et gens de loi des villages des châtellenies de Lille, Douai et Orchies, (des biens-fonds de leurs communautés respectives, classées par ordre alphabétique (C à F).

B. 3755. (Portefeuille.) — 46 cahiers, in-8°, 595 feuillets, papier.

**1485-1543.** — Informations faites en 1485 et 1491 sur « la faculté et puissance des habitants du plat pays des châtellenies de Lille, Douai et Orchies, relativement à l'impôt. — 1543. Déclarations faites par les mayeur et gens de loi des villages des châtellenies de Lille, Douai et Orchies, des biens-fonds de leurs communautés respectives (classées par ordre alphabétique des noms des communes G. à L).

B. 3756. (Portefeuille.) — 50 cahiers, gr. in-8°, 423 feuillets, papier.

**1543.** — Déclarations faites par les mayeurs et gens de loi des villages des châtellenies de Lille, Douai et

Orchies, des biens-fonds de leurs communautés respectives, classées par ordre alphabétique des noms des communes : M à Q.

B. 3757. (Portefeuille.) — 29 cahiers, gr. in-8» 383 feuillets, papier.

**1543.** — Déclarations faites par les mayeurs et échevins des villages des châtellemies de Lille, Douai et Orchies, des biens-fonds de leurs communautés respectives, classées par ordre alphabétique des noms des communes : R à T.

B. 3758. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

**1568-XVII<sup>e</sup> siècle.** — Pièces diverses relatives aux réparations faites aux bâtiments dits de la Motte-Madame à Lille, avec d'autres documents concernant les terre et seigneurie d'Haubourdin.

B. 3759. (Portefeuille.) — 51 pièces et 3 cahiers, gr. in-8°, 63 feuillets, papier.

**1453-1659.** — Extraits des comptes des impositions et *assis* de la ville de Lille avec les pièces comptables s'y rapportant.

B. 3760. (Registre.) — In-f°, 163 feuillets, papier, couverture en parchemin, auquel sont joints un petit cahier de 5 feuillets avec 1 pièce, parchemin, munie d'un sceau incomplet.

**1449-1450.** — Enquête par forme de réformation et de récolement, faite et tenue « sur ce quelesmanans des châtellemies de Lille, Douay et Orchies s'estoient par plusieurs fois complains à noz seigneurs delà Chambre des Comptes et à autres du Conseil de nostre très-redoubté seigneur, monseigneur le Duc de Bourgoingne et de Brabant, comte de Flandres, en remonstrant comment à cause des aides accordez et sur eulx prins par nostre très-redoubté seigneur, ils estoient très-grandement amends et apovris et par l'assiette sur ce ja piécha faicte, les anciens d'iceulx plus traveillez que les autres ».

B. 3761. (Registre.) — Gr. in-8°, 96 feuillets, papier, couverture en parchemin.

**1497-1498.** — Information faite relativement à la faculté des habitants du plat pays des châtellemies de Lille, Douai et Orchies au sujet des tailles et impositions et « de la povreté,

amoidrissement de population, quantité des feuz et autres choses à ce servans ».

B. 3762. (Registre.) — Gr. in-8°, 156 feuillets, papier.

**1505.** — Information faite par Jean Dommessent, seigneur de Bois-Grenier, Jean Du Chesne, maître de la Chambre des Comptes de Lille, Jean Gommer, conseiller du roi de Castille, Guillaume Hangouart, lieutenant du bailli de Lille, et Guillaume de Landas, tous commissaires nommés par les président et gens des Comptes de Lille, pour constater l'état et faculté des habitants des villes et villages de la châtellemie de Lille, contribuables aux aides.

B. 3763. (Registre.) — Gr. in-8», 186 feuillets, papier, couverture en parchemin.

**1549-1550.** — « Assiette (des impositions) des villes et chastellenies de Lille. Douay et Orchies, ressors et enclavemens, avecq sommaire recœuil et déclaration des terres et biens gisans esdictes chastellenies et de leur valeur en revenu ».

B. 3764. (Registre.) — Gr. in-8°, 186 feuillets, papier, couverture en parchemin.

**1549-1550.** — Double du registre précédent.

B. 3765. (Portefeuille.) — 9 cahiers, in-8°, 49 feuillets, papier.

**1601-1609.** — États annuels des revenus dus aux archiducs Albert et Isabelle à cause de leur domaine de Lille, établis de concert entre leur receveur et l'argentier de ce,te ville.

B. 3766. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 196 pièces et 3 cahiers, 29 feuillets, papier.

**1529-1641.** — Criées (adjudications) et baux des biens domaniaux, dont quelques-uns provenant de confiscations, sis dans la châtellemie de Lille, avec des pièces diverses relatives à l'entretien et aux réparations à faire aux immeubles faisant partie de ces biens.

B. 3767. (Portefeuille.) — 387 pièces, papier ; cachets plaqués sur papier.

**1661-1667.** — Pièces à l'appui des comptes de Simon de Rosendaël, receveur du domaine de Lille. — 1663. État des salaires et honoraires dus à Eustache Legay, conseiller et procureur général du Roi au siège de la Gouvernance de Lille. — 1665. Quittance par sire Jean Radon, chapelain et garde de la chapelle de N.-D. de la Treille en la Collégiale de St-Pierre à Lille, de la somme de 18 livres pour une année de la fondation faite par les ducs de Bourgogne, d'une messe journalière dans cette chapelle ; etc.

B. 3768. (Registre.) — Gr. in-8°, 77 feuillets, papier ; non relié.

**1567.** — Extrait de la dépense du compte du domaine de Lille de l'an 1567, en ce qui concerne le paiement des rentes *héritières* (perpétuelles) créées sur ledit domaine depuis l'année 1472.

B. 3769. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

**1658-1661.** — Pièces à l'appui des comptes du domaine de Lille. — 1658. État et prix du vin qui se trouve encavé sous les houcheries de Lille, vendu par le Magistrat de cette ville en 1657-1658. — 1661. État des débours faits par Jean Desplanque pour des réparations à la chaussée de Lille à Menin, etc.

B. 3770. (Registre.) — Gr. in-8°, 40 feuillets, papier.

**1661-1662.** — État sommaire de la recette du domaine de Lille dressé par le receveur Simon de Rosendaël.

B. 3771. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 132 pièces, 4 cahiers formant 81 feuillets, papier ;

13 cachets plaqués sur papier.

**1526-1664.** — Documents divers concernant le fief dit de la Châtellenie de Lille et bois de Phalempm dit de Vendôme, parmi lesquels se trouvent les suivants : acte de la remise, au nom de l'empereur Charles Quint, de la châtellenie de Lille entre les mains de la duchesse de Vendôme, pour en jouir comme elle en avait joui avant le transport qu'elle en avait fait à l'Empereur on

garantie de la rançon du roi François I<sup>er</sup> (8 janvier 1531) ; — bail par le roi Henri IV des terres et seigneurie de la châtellenie de Lille et de toutes les autres terres qu'il possédait dans les Pays-Bas, au profit de Thomas Papillon, son valet de chambre (20 août 1591) ; — état des rentes, charges et redevances auxquelles sont assujetties les terres et seigneuries appartenant au prince de Béarn (Henri IV) (1595) ; — inventaire des papiers, registres, *cœuilloirs*, *chassereaux*, etc., se trouvant à la Motte-Madame, chef-lieu du fief dit de la Châtellenie de Lille (17 Juillet 1597) ; — briefs ou *chassereaux* des rentes dues au châtelain de Lille sur les territoires de Fretin, Sainghin, Ronchin, Lesquin, Loos, Avelin, Seclin, Mouchin, Aubers, etc.

B. 3772. (Cahier.) — In-8°, 28 feuillets, papier.

**1551-1554.** — Compte des terres et seigneurie de Bondues, rendu à la Chambre des Comptes de Lille par François Waignon, bailli et receveur d'icelles terres et seigneurie. On remarque dans ce compte la mention de 353 livres, 1 sol, donnés à Jean de Croy, comte de Rœulx, par l'empereur Charles Quint, en récompense de ses perles à cause de la présente guerre (février 1554).

B. 3773. (Portefeuille.) — 13 pièces, 3 cahiers, 45 feuillets, papier.

**1665.** — Dossier relatif à une contestation survenue entre maître Piat Mouton et Cyprien de Waryck, seigneur de Carnin, au sujet du prélèvement à faire sur ladite seigneurie d'une rente de quatre muids de froment, laquelle rente est affectée au service de la chapelle du Plouich, suivant l'acte de fondation et de dotation de cette chapelle en septembre 1225 par Roger, châtelain de Lille, acte dont copie est jointe.

B. 3774. (Registre.) — In-4°, 220 feuillets, papier, reliure aux armes de France.

**1389-1469.** — Registre renfermant les dénombrements des fiefs, tenus de la Salle de Lille. En tête se trouve le dénombrement donné par Louis, comte de St-Pol, du fief de la châtellenie de Lille, contenant en « 1 lieux, jardins et terres ahenables (labourables) en

plusieurs pièches » 140 bonniers de terres, 475 bonniers de bois, 11 bonniers d'eau et de viviers, 1 moulin à wède (, pastel), 3 moulins à vent, 90 muids de blé de rente annuelle, 148 muids d'avoine, 1100 chapons, 140 *auwes* (oies), 149 gelines, 40 agneaux, 17 pains, 100 *ovelées* (centaines d'œufs), 107 livres tournois, et avec ce plusieurs grans drois, privilèges, franchises et winages es villes de Lille, La Bassée et en plusieurs lieux en lachas-tellenie de Lille », avec les hommages de plusieurs fiefs qui sont énumérés. Les rapports et dénombremens transcrits dans ce registre sont ceux des terres et fiefs suivans : Seclin (f 4) ; Esquermes (f» 10, H, 12,131 et 135) ; Fiers et Annappes (f»« 1,5, 7, 8, 9,10, 13,14, 77,107,131,133,135) ; Lesquin, Avelin et Fretin (f«2, 11, 28, 43,134) ; Fives (f»» 5, 131, 138) ; Sainghin-en-Mélantois (le fief de *Soignies*) (f\* 8) ; le fief de Rocque (P 14) ; Wattignies (f° 10) ; trois fiefs gisant à Lille, Ennequin, Espinoy, Fiers et Annappes (f» 15, 135) ; Anstaing (f 20) ; Santés (f»» 25 et 26) ; la baronnie de Cysoing (f\* 31 à 50) ; la seigneurie d'Allennes et d'Erquinghem-le-Sec (1'» 32) ; Lompré (f» 33, 35, 45, 99) ; le grand fief de le Quellerie à Lambersart (f" 33) ; le fief de Waziers (f° 33) ; Hem (f» 34, 59) ; Lys, Leers et Ennechin (f\*» 34, 37, 42) ; le fief de le Carnoye (f 35) ; le fief de Villars (f 35) ; Baisieux (f»» 35, 36, 39, 46,128) ; le fief du Bus (f 37) ; le fief de Warnes (f> 37) ; Camphin (P» 39 et 40) ; le fief de Luchin (f» 40) ; Bourghelles (f°41) ; la *chepperie* de Cysoing (f" 41) ; le fief de St-Aubin (f 42) ; le fief de Merlaing (f» 42) ; le fief du Bois-Regnier (Boisgrenier) (f 43) ; le fief d'Allennes (f 43) ; le fief du *Kief-lieu du Bois* (f 44) ; Gondecourt et *Has* (f"» 44 et 45) ; le fief de Beaufremez (f 45) ; le fief du Fresnoit (f» 46) ; le fief de le Gureze (f 47) ; Genech (f» 47, 158, 161) ; le *fief de cambrelages de la terre de Cysoing* (f" 48) ; Templeuve-en-Pévèle(f»48, 160, 161, 163 et 166) ; Roubaix (f» 55, 61,102, 215,217) ; le fief de Pierre Wes (f 50) ; le fief des Royères (f 52) ; Bousbecque (P 56) ; Watrelas (fSO, 135) ; Tourcoing (f»» 56, 99, 100, 101) ; Willems (f 57) ; Saily (f .57, 78) ; Bondues (t^ 57, 02, 64, 65, 67, 68, 77,100) ; Wasquehal (f» 58,102,131,134, 6) Halluin (f« 60, 62, 73, 77, 84,102) ; Roncq (S^ 60,79) le fief du Verbois (f» 62) ; le fief des Aubeaux (f" 64) le fief du Mares (f» 62) ; Marcq (f\*» 62, 63, 66, 73,134) Linselles (f\*» 61, 82) ; Templeuve-en-Dossemer (f\* 61, 88) ; Croix (f» 62, 63, 70, 72, 77,104) ; Wambrechies (f» 73, 85, 191) ; Espaing (f 73) ; le fief de Fontaine (f 77) ; le fief de Beuvrines (f° 78) ; Estainbourg (f»

79) ; La Howarderie (t\* 94) ; Pescq (f 95) ; Bachy (P 96) ; le fief de la Conderie (P 105) ; le Pont-à-Vendin (f» 108) ; Lille (f»» 130,133, 134, 137, 138,160) ; Potles ( !<« 128,13S) ; Chérengh (f» 128) ; le fief du Chastelel (f" 128) ; la seigneurie de Pestrieu (^ 130) ; Ennevelin et Aigrement (f» 130, 80, 85, 166) ; Guygnies (f » 80, 133) ; Quesnoy-sur-Deûle et Deûlémont (f» 134, 140, 94) ; Verlinghem (f<" 133, 83, 95, 97, 98, 99, 201) ; Thumeries (f 135) ; St-André-lez-Lille (f« 96, 136) ; la pairie de Longueval (f» 138, 216) ; *les villes tenues du comté de Flandre* gisant en l'évêché de Cambrai (f» 138) ; le fief de Meurchin gisant à Quesnoy (f\* 140) ; Vincourt (f^ 157) ; la Cloqueterie (^ 158) ; la Cappelle-en-Pévèle (f» 158,159,161) ; Florens (f" 161) ; Esplechin (f° 90, 171) ; le prieuré de Houplines (f» 85) ; le fief de Duremort à Sequedin (f»85) ; Lomme (f» 186,191,192) ; Ennetières-en-Weppes (f\* 186, 191, 196) ; le Mesnil (f" 186,187,194) ; Beaucamps (f» 186, 190) ; Wavrin (f 186) ; Armentières (f» 188, 194, 196) ; le fief de la Hallerie (f^ 188) ; Radinghem (f» 192, 195) ; Salome (f> 192) ; Prêmesques et Houplines (f» 193, 198) ; Frelinghien (f« 195, 196, 197, 198, 199, 200 et 201) ; le Ploich (f» 196) ; Sequedin (f 197) ; Marquillies (f° 198) ; le fief d'Estombes (f 179) ; la seigneurie de Houplines (f 199) ; le fief du Breucq [*de le Bræque*] (f» 199) ; le fief de Molimont (f 201) ; le Vielz-Biez (f^ 202) ; Lambersart et Mouvaux (f» 215) ; Marquette (f" 198) ; *Union des pairies de Longueval et fief du Breucq à, la seigneurie de Roubaix* (P 216, verso) ; *autre union du fief de Fontenoy à la terre de Roubaix* (f 217, verso) ; le fief de Quincampoix (f 219).

B. 3775. (Registre.) — In-f», 309 feuillets, papier, reliure aux wmes de France.

**1447-1490.** — Dénombrements des fiefs tenus de la Salle de Lille. En tête se trouve une table indicative de ces dénombremens dans les diférents villages de la châtellenie de Lille, savoir : Phalempin, fief du châtelain de Lille (rapport et dénombrement donnés par Louis de Luxembourg, comte de St-Pol, etc., le 1<sup>er</sup> décembre 1456, f«l à 65) ; — la baronnie de Cysoing (dénombrement donné par Jean do Barbançon, sénéchal de Hainaut, seigneur de Cysoing, le 1<sup>er</sup> décembre 1455, f\*» 65 à 97). — Wavrin (dénombrement donné par Wallerand, seigneur de Wavrin, de Lillers et de

Malannoy, chevalier, le 24 octobre 1457, 97 à 119) ; — Comine ? (dénombrement donné par Jean, seigneur de Comines, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, le 8 novembre 1470, f° 119 à 127) ; — Sequedin (dénombrements donnés par Hue de Carnin, Glanez, seigneur de Beauvoir, Vincent Dommessent, Jean Frémault en 1417, 1455 et 1456, f° 128 à 130) ; — Houplines (dénombrements donnés par Jean de Houplines, écuyer, et damp Jean Poussart, prieur d'Houplines, en 1447, 130 et 131) ; — Prêmesques (dénombrement donné par Willaume du Bos, en 1447, f° 132) ; — Prêmesques et Houplines (dénombrement donné par Willaume du Mortier, en 1447, f° 132) ; — Prêmesques et Pérenchies (dénombrement donné par Jean, bâtard de Raymont, mari et bail de Jeanne Desprez, en 1447, f° 132-133) ; — le Mesnil (dénombrement donné par Willaume du Bos, Antoine de Wasquehal, écuyer, seigneur de Beaufremez et de la Pontenerie, Jean, seigneur de Vermeuilles, du Mesnil, de Caigny et de Bléquin, en 1447 et 1448, f° 133 à 143) ; — Radinghem (dénombrements par Jean Desprez, Antoine le Painbrunt, Richart Le Conte, valet de chambre du duc de Bourgogne, Jacques Le Jouene et Guillaume Le Boef, au nom et comme tuteurs de Jennin Wastepaste, en 1447 et 1457, f° 143 à 145) ; — Ennetières (dénombrement par Beatrix Diébois, dame de Steinkerque et de Touque-ville, veuve de Guillaume de Gavre, 1447 ; f° 145 verso) ; — Armentières (dénombrement par Willaume Du Bois, 1447, P. 146, recto) ; — Ennetières (dénombrements par Jean Haveron, Jean de Clenquemaes, en 1447 et 1455, f° 146) ; — Escobecque (dénombrement par Robert du Bos, fils de Guillaume, en 1447 ; f° 147) ; — Beaucamps (dénombrement par Jean, seigneur d'Escobecque, en 1447, f° 147-148) ; — Capinghem (dénombrement par Walleran, seigneur des Aubeaux, de Capinghem, Lomme, Aubers et Fournes, 1448, 148-149) ; — Lomme (dénombrements par le même Walleran des Aubeaux, 1458, par Germain Picavet, 1447, f° 147-151) ; — Verlinghem (dénombrements par Catherine des Aubeaux, 1447, Lienor de Leschelle, veuve de Sandrard de Hemetmes, en son vivant seigneur de Soyès et de Denez, Jacques Foulquet, Grand de Cuninghem, 1447, f° 151-153) ; — Laventie (dénombrement par Willaume Wastepaste, 1456, f° 153, verso) ; — Armentières (dénombrement par Antoine de Tenre-monde, Antoine de Pouques, écuyer, et Jean Henry, au nom et comme tuteurs et curateurs de Hacquinet du Bos, Robert de Lens, chevalier, seigneur de Rebecque, de Wicquette, de Masinghen et du Viez

Biez, 1447 et 1456, f° 153 à 161, recto) ; — St-André-lez-Lille (dénombrement par Jean Gommer, 1447, f° 161 verso) ; — Verlinghem (dénombrement par Agnès de Queleng, veuve de feu Barthélémy Renier, 1458, f° 161-162) ; — St-André-lez-Lille (dénombrement par Jean Legrain, 1458, P. 162) ; — Bousbecque (dénombrement par Gilles Ghiselin, mari et bail d'Adrienne de Lys, 1458, f° 162-164) ; — Radinghem (dénombrement par Pierre le Preudhomme, 1458, f° 164, recto) ; — Ennetières (dénombrement par Joris Vredière et Gilbert Werdeghe, au nom et comme tuteurs de Jehimmin Henneron, 1458, 164, verso) ; — La Gorgue (dénombrement par Everard Dielbeque, licencié es lois, 1456, f° 164-165) ; — Annappes (dénombrement par Charles de Preudhomme, chevalier, seigneur d'Annappes, Fler8, Haillyes, 1456, f° 166-173) ; — Marcq-lez-Lille (dénombrement par Gauthier de Croix, dit de Drumez, écuyer, 1447, f° 174) ; — idem (dénombrement par Jean de le Zippe, écuyer, seigneur de Waziers, 1447, f° 174-175) ; — idem (dénombrements par Jean Roazée de le Motte, écuyer, et par Jean Vreke, 1447, folio 176) ; — Bondues (dénombrement par Walleran, seigneur des Aubeaux, 1456 ; 176-178) ; — Croix (dénombrement par Jean Vredière, maître-es-arts (1447 ; f° 179-180) ; — Fiers (dénombrements par Marguerite de Canteleu, veuve de Jean Le Boucq, Jean de le Houssitée, dit Maillin, et Pasquier Le Martin, au nom et comme tuteurs de Jeannin Le Boucq, Jean Destailleurs et Jean Warin, tuteurs de Jeannin Descamps, Marie du Fresnoit, dite de le Vigne, veuve de Jean Du Bos. Jacques Le Prévost, bourgeois de Lille, Jean de le Haye, 1447, 1448 et 1456 ; f° 180-183) ; — Marquette-lez-Lille (dénombrement par Mahieu des Fiefs, dit Arriste, écuyer, mari et bail de Jeanne Artu, 1447 ; f° 184) ; — Wambrechies (dénombrements par Jean Artu, écuyer, seigneur d'Espaing, Marguerite d'Anthoing, dame d'Isenghien, veuve de Jean d'Estaulles, chevalier, seigneur dudit Isenghien, 1447, f° 185-186) ; — de Noyelles et Garresches (dénombrement par Jean de Carnin, écuyer, seigneur de Beaufremoy, 1455 ; f° 186, verso) ; — Bondues (dénombrements par Jean Artu, fils de feu Jean Artu, bourgeois de Lille ; Jean de HeuUe, écuyer, seigneur de Verbois et de Ghielle ; Joris Vredière ; Hues de Hames, seigneur de Hames, Bondues, Bétencourt et Ardifer, 1447 ; f° 187-189) ; — Croix (dénombrement par Jean de Dumez, chevalier,

soigneur de Croix et de Fiers, 1457 ; f° 190-191) ;— Quesnoy-sur-Deûle (dénombrement par Guillain du Chine, écuyer, seigneur de Wargnies et deBambecque, 1453 ; f 192, recto) ; — Frelinghien (dénombrements par Florens le Duc, comme responsable de Jacotin Malefuson ; Robert van den Heeden, mari et bail de CatherineReubz ; Jacques de le Donne, dit de Neufglise, écuyer, seigneur de Nyenhove et de Sainghin-en-Mélantois, mari et bail d'Elisabeth de Reubz, 1456 ; 192-194) ; — Annappes (dénombrements par Gauthier, seigneur d'Halluin et de Leuwe, mari et bail de Jacqueline de le Cappelle ; Isabelle de le Motte, prieure de l'hôpital St-André au Bruille en Tournai et les sœurs dudit hôpital ; Jean de Talevende, écuyer, mari et bail de Jeanne de le Vacquerie, 1447 et 1448 ; 194-196) ; — Templeuve (dénombrement par Jean Lefèvre, 1444 ; f 197) ; — Sailly-lez-Hem, aujourd'hui Sailly-lez-Lannoy (dénombrement par Alard du Fresnoit, dit de Le Vigne, fils de feu Gossart, 1447 ; f 197) ; — Hem (dénombrement par Gard de Cuinghien, seigneur de Hem, 1447 ; f 197, verso) ; — Annappes (dénombrement d'un fief tenu par le même Gard de Cuinghien, 1447 ; f° 198) ; — Tourcoing (dénombrement d'un fief tenu par Léonore de Leschelle, 1447 ; f° 198, verso) ;— Halluin (dénombrements de fiefs par Jean de Barbançon, sénéchal de Hainaut ; Gauthier de Halluin et de Leuwe ; Jacques Philippot ; Gauthier Patin ; Jacquemart de le Becque, 1447 et 1456 ; P» 198-207) ;— Roncq (dénombrements par Warin de Wignencourt, écuyer ; Bertrand Robert ; Jean du Forest, 1447 ; f<>207-209) ;— Bousbecque (dénombrement par Jean de Hunguette, dit de le Lys, écuyer, seigneur de Bousbecque, 1447 ; ^• 209-210) ; — Linselles (dénombrement par Jean, seigneur de Morbecque, conseiller du duc de Bourgogne, 1447 ; P» 210-211) ;-- Ennevelin (dénombrement par Jean de Barbançon, sénéchal de Hainaut, *ber* de Flandre, 1456 ; f° 211-212) ; — Linselles (dénombrement d'un fief par Jacques Ruyelle, 1456 ; 212-214) ; — Croix (dénombrements de fiefs par Pierre de Fretin, écuyer ; Joris Verdière, 1458 ; f° 214-216) ; — Wambrechies (dénombrement d'un fief par Bertrand de le Bare, 1457 ; f 216-217.) ; — Halluin (dénombrement d'un fief par Jacques Valque, 1458 ; f 217) ; — Fiers (dénombrement d'un fief par Mariette Descamps, 1458 ; f 217, verso) ; — Marcq (dénombrement d'un fief par Jean de Herielle, écuyer, seigneur de Lixtville et du Vertbois, 1458 ; f° 218, recto) ; — Hem (dénombrement d'un fief par Gard de Cuinghien, seigneur de Hem, 1458 ; P>218, recto) ; — Lomme (dénombrement d'un fief par Gard Thieulaine, 1458 ; f 218 verso-219) ; Wambrechies (dénombrement d'un fief par Georges de le Bare, écuyer, 1447 ; f>« 219-220) ; — Roubaix (dénombrement par Pierre, seigneur de Roubaix et de Herselles, 1458 ; 220-225) ; — Ennequin (dénombrement par Pierre, seigneur de Roubaix, 1458 ; P 226) ; — Roubaix (dénombrement par Agnès de Lannoy, dame de Roubaix et d'Aubencourt, veuve de monseigneur Jean de Roubaix, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, 1458 ; f° 226 verso) <sup>(9)</sup> ; — Esquermes et Loos (dénombrement par Louis d'Isque, seigneur d'Escaubronne de Lannoy et de le Haye, 1447 ; f° 236-240) ; — Esquermes (dénombrements de fiefs par : Guillaume, seigneur de Rabodenghes et de Vilgue, chevalier, mari et bail de Marie

Canart ; Jean Thieulaine ; Daniel Thieulaine ; Thomas Malet, 1447 ; f° 240-242) ;— Estainbourg (dénombrement par Jacques d'Olehaing, chevalier, seigneur d'Estainbourg, de de Bouvines et de Gondrecourt, 1456 ; f° 242) ; — Noyelles (dénombrement par Hues de Carnin, écuyer, seigneur de Beaumanoir et de Noyelles, 1455, 242-243) ;—Phalempin (dénombrement d'un fief par Jacques Le Prévost, 1447 ; f° 243) ; Seclin (dénombrements par Pierre Gommer, Gauthier Poulain, mari et bail de Jeanne de Lanstais, 1447 ; f° 243-244) ;—Fives (dénombrements par Philippe de Pontrewart, Jehan du Bos-quié, 1447 ; f° 244-245) ; — Fretin (dénombrements par Hues Dabelain ; Jacquemin Flameng, 1447 ; 1\* 245) ; — Bailleul enTournésis (dénombrement par Jacques d'Olehain, chevalier, seigneur d'Estainbourg, etc, 1456 ; f 246) ; — Sainghin-en-Mélantois (dénombrement par Jean Hersent, 1447 ; (\*• 246-247) ; — Ascq (dénombrements par Jacques de Beaucarne, dit Le Hoir ; Alard de Reque, écuyer, 1447 ; P" 247-249) ; — Loos (dénombrement par Jean de Talevende, écuyer, mari et bail de Jeanne de le Vacquerie, 1447 ; f° 249) ; — Ennevelin (dénombrement par Jacques de Grantraing, fils de feu Jean de Grantraing, bourgeois des ville et cité de Tournai, seigneur d'Aigremont, 1447 ; 249-254) ; — Ascq (dénombrement par Gard de Cuinghien, seigneur de Hem, 1458 ; f° 254-255 ; — ) Sainghin-en-Mélantois (dénombrement d'un fief tenu par Jean Hersent, 1458 ; P 255) ; — Esquermes (dénom-

(9) En cet endroit se trouve interpolée la suite du dénombrement donné par Pierre de Roubaix et qui comprend les folios 227-235.

brement d'un fief tenu par Jean Thieulaine, 1458 ; 255-256) ; — Comines (dénombrements des arrière-fiefs tenus de cette seigneurie dont le principal se trouve au f 119 ; f° 256-265) — ; La Cappelle en Pevèle (dénombrement d'un fief tenu par Jacques d'Ypres, 1456 ; f° 266) ; — Templeuve (dénombrements par Jean d'Aigremont, dit Gallois, seigneur du Gors-michel ; Jean Botin, mari et bail d'Agnès de Villiers ; Willaume Mynet ; Jacques Du Clerc, licencié en droit, avocat et conseiller du duc de Bourgogne ; Jacques de Ville, seigneur de Roelt ; Martin Denis ; Jacques Glorieux, 1447 ; f° 266-269) ; — Genech (dénombrements par Marguerite d'Auberchicourt, dite d'Estainbourg, veuve de noble homme Jean de Wastines, dit Wastinois, écuyer, seigneur de Rouppy ; Regnault de Hellin, dit le Wareuwe, 1447 ; f° 269-270) ; — Mérijgnies (dénombrement par Pierre Raimbaud, 1447 ; f 271) ; — Mouchin (dénombrement par Jean Rouzée de le Motte, écuyer, 1447 ; f° 271) ; — Templeuve (dénombrement par Joris Verdière, 1458 ; f° 271, verso) ; — Ennevelin (dénombrement par Alard de le Porte, 1458 ; f° 271, verso) ; — Templeuve (dénombrement par Jean de le Fortrie, 1458 ; f 272j (10) ; — Pottes (dénombrement par Louis, seigneur de Gruuthuse, prince d'Estam-brise, seigneur d'Espierre, d'Avelenghem et de la cour de Thielt, et Hutin d'Haveskerque, chevalier, seigneur de Maruces (?) et del Goghère { ?), au nom et comme tuteurs, curateurs et mainbours de Guillaume d'Estale, vicomte de Fournes, seigneur d'Ottignies et de Crom-beccue, 1456 ; f° 280-281) :— Velaines, aujourd'hui Violaine (dénombrement par Jean de Bourbon, comte de Vendôme, seigneur d'Epernon, de Montdoubleau et de Velaines, 1456 ; 281-283) ; — Escanaffe (dénombrement par Louis de Mortagne, dit d'Espierre, écuyer, seigneur dou Parcq, de Lay et de Corbien (?), 1447 ; f° 283-284) ; — Pottes (dénombrements par Pierre de Vendeville, bail et mari de Beatrix du Ploich, fille de feu Jean du Ploich ; Gard de Mortagne, dit d'Espierre, chevalier, seigneur de Gammés (?), 1449 ; f284, verso) ; — Herinnes (dénombrement par Gard de Mortagne, dit d'Espierre, chevalier, seigneur de Gammés. 1447 ; P 285) ; — Pottes (dénombrement par Jean de Loyancourt, écuyer, seigneur de Loyancourt, 1447 ; 285 verso-286) ; — Esplechin (dénombrements par Alix Trentesaux, veuve de Jean de Latre, Gilles Guillin, Robin Hostelet, Margot Guillot et Marion Delattre, frères et sœurs ; Jean Le Brasseur, Jean Josson dit Siergant, Martin de Rachier, bourgeois de Tournai, Jean Franque, Jacquemin de Lannois, Mahieu DuburCq ; Nicaise Gallois, Agnès Bernier, Marguerite Mannuchet, Jacques Le Cat, Nicaise Watine, Pierre de Menin, 1447 ; f° 294-299) ; — Lille (dénombrements de fiefs par Jean de Talevende, écuyer, mari et bail de Jeanne de le Vacquerie, Catherine As pois, veuve de Pierre Caunet, Daniel de Paissy, Bosquet de Latre, écuyer, conseiller du duc de Bourgogne, 1447, 1456 et 1457 ; f° 308-309).

B. 3776. (Registre). — In-4° 36 feuillets, papier.

**Sans date, commencement du XV<sup>e</sup> siècle. —**

« Chi après s'ensuit en abréghié la déclaration des fiefz et arrière-fiefz tenus et en descendant de le Salle de Lille ».

B. 3777. (Registre). — In-4°, 103 feuillets, papier.

---

(10) Suite du dénombrement des arrière-fiefs de Comines jusqu'au feuillet 278, recto.

**1417.** — Déclaration des fiefs et arrière-fiefs tenus de la Salle de Lille et qui doivent service d'armes au duc de Bourgogne « en l'armé qui doit se faire en l'août 1417 (11) ladicté aussi faicte pour mettre à composition ceulx qui n'y pooientaler ou qui n'ont fiefs vailliables» ; laquelle composition a été faite par le gouverneur de Lille, le bailli de cette ville ou leurs lieutenants et le procureur du Duc.

B. 3778. (Registre). — In-4°, 41 feuillets, papier, couverture en parchemin.

**1431-1439.** — Déclaration des personnes qui tiennent des fiefs du comte de St-Pol, châtelain de Lille, à cause de ses dites châtellenie de Lille, cour et halle de Phalempin, et de celles qui ont donné les rapports et dénombrements de leurs fiefs.

B. 3779. (Registre). — In-4°, 63 feuillets, papier.

**1475.** « Extrait des fiefs et arrière-fiefs tenus de la

---

(11) C'est avec l'armée qu'il réunit alors que le duc Jean-Sans-Peur vint assiéger Paris au mois d'août 1417.

Salle de Lille, extimés k service d'armes, les aucuns, selon l'ordonnance sur ce faite, assavoir : les flefs de II<sup>e</sup> escus en valleur par an, à ung homme d'armes ; de XL escus à ung homme de cheval ; de XVI escus ou environ à ung homme de piet ; lesquelz flefvez l'on pourra traitier à argent, ceste année seulement, au VP denier de la valleur d'iceulx et comme il s'ensuit ». Total des sommes perçues à ce titre : 7.150 livres, 8 sols de 20 gros valant : 3.575 livres, 3 sols, 6 deniers parisis.

B. 3780. (Registre.) — Iii-4«, 40 feuillets, papier, non relié.

**1506.** — A.ssiète de la taxe et imposition mise sur ' les fleffés et arrière-fleffés de la châteltenie de Lille qui n'ont point répondu à l'appel du han et de l'arrière-ban : ladite assiette établie par les commissaires nommés en exécution des lettres patentes de Philippe le Beau, roi de Castille, en date du 4 août 1506 et insérées en tête de ce registre.

B. 3781. (Cahier.) — In-8°, 8 feuillets, papier, mauvais état.

**1475-1476.** — État des nobles fieffés et arrière-fieffés des villes et châteltenies de Lille, Douai et Orchies, qui sont au service du duc de Bourgogne en Lorraine, et aussi des nobles et fieffés qui servent ou font servir à leur place dans les garnisons des villes et forteresses de Pardeça. Premièrement, la déclaration des noms et surnoms desdits nobles servant le Duc en état d'hommes d'armes audit pays de Lorraine, savoir : Messeigneurs de Fiennes, Frédéric de Homes, de Fretin, Charles Sucquet, de le Gruerie, le seigneur de Prêmesque, sous et en la compagnie de monseigneur de Chimay ; — Gilles Guiselin, homme *ancien* (vieillard), remplacé par son fils seigneur de Bousbecque, Guillaume de Guignies, aussi sous la conduite dudit seigneur de Chimay qui a baillé ses lettres certificatoires pour les seigneurs de Bousbecque et Guiselin ; — Antoine, fils du seigneur de Berlettes en l'acquit de lui et de monseigneur son père ; — Antoine <le Lannoy, seigneur de la Moterye ; — Antoine de la Hauvardrie (Howarderie) ; — Jacquet de Carnin, frère du seigneur de Beaufevoy ; — Martin de le Mairie ; — Hues ■ d'Escoyvres ; — Hues de Hermauville ; — Jehanuët de la Broyé en l'acquit de Jehan, son père qui est homme pesant et inhabile à *fairr-e* (porter) les armes ; — Walerant de le Viengne ; — Pierre Rousée ; —

Walerant d'Anstaing sert de sa personne pour et en l'acquit de Gérard, son père, sous et en la compagnie de monseigneur le gouverneur d'.\rtois, comme il appert par lettres données du lieutenant gouverneur, datées du 8 juin 1476, et avec ce, a ledit Gérard livré un archer à pied, nommé Hacquin Bosquet de Fournes, lequel est en la garnison de St-Quentin ; — le seigneur de Wavrin qui est ancien (vieux) chevalier a envoyé devers mondit seigneur et en son service au pays de Lorraine son *bastart* accompagné de trois hommes d'armes et de six archers à cheval, et, avec ce, a envoyé six archers audit St-Quentin, tant au commandement et par ordonnance de monseigneur de Ravestein, dont il apport par lettres de lui données et par autres lettres de Robert, bâtard de Saveuse, qui les a passés à montre ; — la dame veuve du seigneur de Payage, demoufantà Douai, a envoyé au service de mondit seigneur audit pays de Lorraine, deux archers montés et armés sous et en la compagnie de monseigneur de Fiennes, dont il appert par lettres ; — la dame de Comines, pour elle et son fils, seigneur d'Halluin, a la jouissance de ses terres et seigneuries sous la main de monseigneur et ce, par l'ordonnance *d'icellui* tant qu'autrement y sera pourvu, par lettres de monseigneur le Duc enregistrées ausiège de la Gouvernance de Lille, caits^cs (a cause) du service que messire Antoine d'Halluin, bailli de Bruges, fait tant pour lui, si comme en l'acquit *d'icelle*, et aussi en faveur du service que défunte Madame de Comines a fait à Madame la Duchesse .et à Mademoiselle de Bourgogne ; — la dame de Genech, veuve du seigneur de Norquelines (?), a envoyé au service de monseigneur au pays de Lorraine, deux hommes d'armes, ce dont elle a fait *apparoir* par lettres du seigneur d'Esquerdes, enregistrées à la Gouvernance de Lille ; — le seigneur de le Hauvardrie (Howarderie) est déchargé par monseigneur le Duc du service de guerre et a congé de se retirer en son hôtel pour certaines causes qui à ce l'ont mû, dont il a fait *apparoir* lettres de mondit seigneur le Duc, données à Nancy et signées de sa mam ; — Pierchon de Tortequenne sert en sa personne ainsi qu'il a été certifié à monseigneur le Gouverneur, et avec ce, a livré un archer ainsi que ci-après sera déclaré. — Autres nobles hommes et fieffés desdites châteltenies qui servent et font servir mondit seigneur le Duc dans les garnisons des villes de Pardeça, pour et en l'acquit d'eux et de leurs fiefs : Messire Pierre de Baisse (Râche), chevalier ; — le seigneur de le Hargerie,

capitaine de Péronne, et avec lui messire Adam, son fils, lequel, moyennant ledit service, est déchargé d'en faire un autre, dont il appert par lettres du Duc dont il a fait *ostension* au gouverneur et bailli de Lille pour sa décharge ; — le seigneur de Monciaulx (Monchaux) qui prend 600 livres parisis sur la terre du Quesnoy, ce qui est la plus grande part du revenu et de la valeur de la dite terre, est commis à la garde du château de Mortagne, et pour cela est déchargé par lettres du Duc de faire autre service ; — Jacques de Neuféglise, seigneur de Sainghin, est de la garnison de St-Quentin par ordonnance de monseigneur le Chancelier, ainsi que le bailli de St-Quentin l'a certifié par ses lettres enregistrées à la gouvernance de Lille ; — monseigneur de Santés est de la garnison d'Abbeville, ainsi que l'a certifié monseigneur d'Esquerdes, et, moyennant ledit service, il a été mandé au Gouverneur de le tenir quitte du service personnel qu'il devait faire devers et en la compagnie de monseigneur le Duc, dont il appert par lettres dudit Duc, enregistrées au siège de la Gouvernance et datées du 2 novembre 1476 ; — le seigneur de Cysoing qui est un jeune enfant, fait servir par trois hommes d'armes et quatre archers à cheval, lesquels sont en la garnison de Ham, sous et en la compagnie de monseigneur d'Aymeries, grand bailli du Hainaut, ainsi qu'il le certifie par des lettres signées de sa main ; — le seigneur d'Avelin sert monseigneur le Duc sous et en la compagnie de monseigneur de Humbercourt pour la garde des habitants du pays de Gueldre et avec lui les chevaliers suivants : Louis Dannin, Lyonnet d'Assignies, Jean de Has, Jeannet d'Astice en l'acquit de son père, homme *ancien*, Loiset Prévost, tous en état d'hommes d'armes ; — Jean de Hergnies fait servir par son fils en la garnison de Péronne ; — monseigneur de Fosseux, demeurant au bailliage de Douai, fait servir par son fils en la compagnie de monseigneur le Duc ; — le seigneur de Hames est *déporté* du service personnel devers monseigneur le Duc par ses lettres, à l'occasion de la maladie qu'il a en une jambe en servant en la garnison d'Abbeville sous et en la compagnie du seigneur d'Esquerdes ; — le seigneur de Marquette fait servir en la compagnie de monseigneur de Chimay ainsi qu'icelui seigneur l'a certifié par ses lettres ; — le seigneur de Croisilles tenant sa résidence à Croisilles, pays d'Artois, sert sous ledit seigneur d'Esquerdes ; — le seigneur de Braay tenant sa résidence à Bruay, pays d'Artois, dont trois les chevaliers servent monseigneur le

Duc en la garnison d'Abbeville sous le seigneur d'Esquerdes, ainsi que celui-ci l'a certifié et ce, par l'ordonnance de mondit seigneur de Ravestein, pour ce motif rien n'a été touché à leurs fiefs et seigneuries ; — le seigneur de Beaumanoir qui avait ses fiefs saisis parce qu'il était *déloyal* de servir, a obtenu lettres du Duc par lesquelles et pour les causes y contenues, main-levée a été donnée de ladite saisie ; — le seigneur de Rosimbos a été commis par le Duc chef de la garnison de la ville de St-Quentin avec le bailli de ladite ville, et avec eux ont été ordonnés pour faire partie de ladite garnison les hommes d'armes suivants : Jean de Poucques, hommes d'armes de riiôtel du seigneur de Rosimbos et son lieutenant en ladite garnison ; — monseigneur de Bercus, en sa personne, accompagné de six archers à pied habillés à ses dépens ; — Jean de Bertrangle pour lui et son père qui est homme *ancien*, en état d'hommes d'armes, accompagné de deux archers ; — Jean d'Herbaumez, pour l'acquit de lui et sa *damoiselle nièce*, en état d'hommes d'armes ; — Jean Prudhomme et sa belle-mère, veuve de Gautier Poulain, font servir pour l'acquit de leurs fiefs par un nommé Henri de la Salle en état d'homme d'armes ; — le seigneur de Roubaix a envoyé deux hommes d'armes et six archers sous le seigneur de Rosimbos, et quant à sa personne, il est à son hôtel et il lui serait impossible ainsi qu'il le dit, d'aller vers le Duc, et pour cela il a été différé de procéder à la saisine de son fief ; — le seigneur d'Antreuilles qui long temps a été malade et homme *ancien* et *débile*, fait servir en ladite garnison par son bâtard en état d'homme d'armes ; — le seigneur de Hem qui est homme *débile* et homme *ancien*, a envoyé deux hommes d'armes et six archers sous ledit seigneur de Rosimbos ; — Philippe de Pontewart, bourgeois de Lille, fait servir par Jacques de Poucques en état d'homme d'armes. — Et pour tant qu'il était mandé par des lettres patentes du Duc que les nobles des dites châtellenies de Lille, Douai et Orchies fussent contraints de livrer deux cents archers pour aller en la garnison de St-Quentin, sous et en la compagnie du seigneur de Rosimbos, et que, nonobstant les cris, publications et commandements aux brevelés des dites villes et aussi les lettres *missibles* à eux envoyées par les gouverneur et bailli de Lille à cette fin, ces nobles hommes furent *déloyaux* de ce faire, lesdits gouverneur et bailli afin que les garnison et ville de St-Quentin ne demeurassent pas dépourvues d'archers, firent habiller

et mettre sur pied plusieurs archers par les *fiefvez* desdites châtelainies nobles et non nobles et plus hâtivement et diligemment qu'ils purent, et, de tout cela avertirent le Chancelier par leurs lettres et lui en parlèrent de bouche quand il fut en cette ville de Lille à l'hôtel de monseigneur de Berlettes ; et pour ce qu'ils n'avaient pas encore le nombre demandé desdits archers, il leur fut ordonné le parfaire et, conformément aux prescriptions desdites ordonnances, de lever les archers que ledit seigneur de Rosimbos mena et fit conduire audit lieu de St-Quentin, dont les noms et surnoms des *fiefvez* ayant fourni lesdits archers et le nombre qu'ils en ont livré chacun, s'ensuivent : monseigneur de Landas a envoyé 4 archers avec le seigneur de Rosimbos ; Mgr d'Estainbourg : 3 archers ; Mgr de Beaufremez : 3 archers ; Luc de Hem, écuyer : 3 archers ; Philippe Frumault : 2 a. ; Georges d'Assignies : la... ; Ernoul de Le Haye : la... ; Énard d'Anstaing : 1 a. ; damoiselle Jeanne de Castel : 2 a. ; Antoine de Berlettes, fils de Constant : 1 a. ; Guillaume du Prêt : 2 a. ; Jacques Regniers, seigneur d'Escaubecque : 3 a. ; maître Jacques Prévost : 1 a. ; Micquelet de Grantmez : 1 a. ; Jean et Gard de Noyelles : 1 a. ; Jacques du Prêt : 1 a. ; Henri de Tenremonde : 2 a. ; Daniel de Forest et Bertram Robert : 1 a. ; Bertram de la Barre : 3 a. ; le fils de feu messire Antoine de Baisse (Râche) : 1 a. ; Jean Le Boucq et Jean de Le Haye : 1 a. ; Gossin de Guingnies : 1 a. ; Jean Alars : 1 a. ; Jean de Beaufrémez : 1 a. ; Gauthier de Croix, dit de Drumez : 3 a. ; Jacques de le Vingne et sa fille : 1 a. ; Alard de le Vingne : la. ; Jean de Quartes : 1 a. ; Jean de Langhe : 1 a. ; Jean de Le Hameidde (la Hamaide) : 3 a. ; Hues de Tortequenne : 1 a. ; Philippe de St-Ferrot (St-Féréol ?) : 1 a. ; Pierre Mielot et Walerand de Beaufremez : 1 a. ; Ernoul d'Uet d'Ilyre : 2 a. ; Jean Merquant : 1 a. ; la veuve Germain Picavet : 1 a. ; maître Jean Picavet, son fils : 1 a. ; maître Antoine Le Candele et Jean Mulier : 1 a. ; Hues de Lattre et France de Les-caille : 1 a. ; Pierchon de Tortequenne : 1 a. ; maître Jean Gherbode et Jean de lo Wale : 1 a. ; Ernoul de Le Bosquelle et la veuve de Jean de Lespierre : 1 a. ; Jeannin de Lacerie : 1 a. ; Jore Picavet : 1 a. ; Baudeçon Deschamps : 1 a. ; Pierre Le Prudhomme : 1 a. ; Georges Vredière : 4 a. ; Robert de Gouy et Jean de Dri» vere : 1 a. ; Baudouin Urguet : 1 a. ; Michel Costrel : 1 a. ; Henry Gommer : 12 a. ; Martin Denys : 1 a. ; Jean Descours : 1 a. ; la veuve Bertremieu Régnier : 3 a. ; Mahieu Lachier : 1 a. ; Jore Le

Doussire : 1 a. ; Jean Vilain elErnoul Croquevilain : 3 a. ; Hues le Truye : 1 a. ; Antoine Fuselier : 1 a. ; Jean de Grande Ram : 1 a. ; la veuve Pien-e Gommer et la veuve Philipart, Six : 1 a. ; Pierre Escaillet et Catherine d'Avesnes : 1 a. ; Jean Ganthois : 5 a. ; maître Pierre de le Deûle et Jean Bourse : 1 a. ; la veuve Hues d'Abelain : 1 a. ; Gard Thieulaine : 1 a. ; Jacques Hacquartet Jacques Sa vary : 1 a. ; Jean Oï^uet : 1 a. ; Jeannin de Mortagne : 4 a. ; Jean de Le Ruyelle : 1 a. ; Sandrart do Wari-gny ; Jacques de Courroubles : 2 a. ; la veuve Richard Pinchon ; 2 a. ; le corps de la ville de Douai : 1 a. ; Jeand'Ablain : 1 a. ; Pierre de le Barre : 1 a. ; Nicolas de St-Genois : 1 a. ; Jean Costrel : 2 a. ; Jean de Le Chapelle : 1 a. ; Jore de Le Saulch : 1 a. ; Laurent Meurille : 2 a. ; Jean du Mares : 1 a. ; Baudouin Gommer : 1 a. ; Henry de Cormont : 1 a. ; Jean Lachier : 1 a. ; Jean Letailleur : 1 a. ; Jacques Gommer : 2 a. Tous ces *services* comportent ensemble 12 lances et 152 archers ; chaque lance compte pour 4 archers, ce qui monte ensemble à 200 archers. — Autres nobles hommes et *fiefvez* qui naguères ont été envoyés au service du Duc au pays de Lorraine, sous et en la compagnie de messire Josse de Lalaing, souverain bailli de Flandre, savoir : Gérard de la Howarderie, écuyer, qui, à l'aide de monseigneur de la Howarderie, son frère, s'est monté et armé, sa lance accompagnée de deux archers à cheval ; — Monseigneur de Hérin fait servir mondit seigneur, audit pays de Lorraine, en état d'homme d'armes à trois chevaux, et depuis ledit, seigneur y est allé en personne avec le seigneur de Fiennes, ainsi qu'il a été rapporté aux commis ; — Monseigneur d'Estainbourg fait servir avec les arches par lui fournis, ainsi qu'il est déclaré ci-dessus, un homme d'armes monté à trois chevaux, nommé Emouillet Pardon, que lesdits Gérard de la Howarderie, Jean de Bersée et Ernoullet Pardon ont conduits sous ledit souverain bailli avec plusieurs autres gens, tant de pied comme à cheval, montés et armés fournis par les *fiefvez* desdites châtelainies dont les noms suivent : Jehannin des Wastines d'Estrées : 1 archer à cheval ; Jehannin des Wastines de Lers (Leers) : 1 archer ; Ernoul Bernard avec l'aide de Jean Cuvillon : idem ; Rogier Le Vriend : idem ; François d'Ilennes, pour lui et sa femme, lors *pleuvie* (engagée) par mariage : 2 archers à cheval et 2 à pied ; Jean du Bois, écuyer : 1 archer ; Madame de Molembaix : 2, idem ; Jean Lalemant et Jean Le Naveteur : 1, idem ; Jacques de Ruymont : 1, idem ;

Guillaume Dordyme : *i* archer à cheval ; Gérard de Hocqueron, bailli de Lille : 1, idem. — Autres nobles *fiefvez* qui ont fourni des archers à pied et qui sont au pays de Lorraine : monseigneur de Landas a envoyé quatre archers à pied par dessus les quatre archers qu'il avait envoyés à St-Quenlin ; monseigneur de Croix, homme *ancien* et *débile* a envoyé 4 archers ; monseigneur de Varennes, *k* cause des flefs qu'il a en la châtellenie de Lille, a fourni 4 archers ; monseigneur de Formelles, gouverneur de Lille : 1 archer à cheval et 3 archers à pied qui sont en la compagnie du Duc ; Jean Hovine, lieutenant de monseigneur le Gouverneur, a fourni 1 archer à cheval bien monté et armé qui est aussi avec le Duc ; Jean d'Ostende, Gérardin Regnault, Jacotin Regnault, ses neveux, ont fourni 3 archers ; Jean et Philippe Le Monnoyer : 3 archers ; Guillaume "Wastepaste et maître Jean de la Hamaide : 1 archer ; la veuve Joryne et Jean de Hainnault : 1 archer ; Antoine de Landas et Jean Hermant : 1 ; Philippart de Roussy et Hacquin de Le Haye : 1 archer ; Jean de Cuvillers : 1 archer ; Louis de Le Croix : 1 ; Ghisbrecht de Winc : 1 ; Jean Barbet : 1 ; Madame de Rabodengues : 2, Jacques Vergelos : 3 ; François Lecocq et Pierre le Rogeault : 1 ; la veuve de monseigneur de Relengues : 1 ; messire Jean de Sars, pour sa terre de Watrelas : 3 ; damoiselle Jeanne Desprez : 1 ; Guillaume de Fretin est déchargé du service personnel par lettres données par le Chancelier pourvu qu'il envoyé en son lieu au service du Duc homme suffisant, et pour cela il a envoyé au pays de Lorraine un nommé Jannin des Wastines bien monté et armé en état d'archer à cheval. — Le seigneur d'Auby est commis par monseigneur de la Roce [*de la Roche*) comme capitaine de la ville de Douai à la garde d'icelle ville comme son lieutenant, et pour cela il est déchaîné de faire autre service. — Charles de Pouques est aussi commis par le même seigneur de la Roce comme capitaine du château de Lille, à la garde dudit château comme son lieutenant et pour cela déchargé de tout autre service. — Jean du Bois, dit Bosquet est commis par le seigneur de Roubaix, et à ses dépens, à la garde du château d'Escaudœuvre, et pour cela déchargé du service ru'il devait pour un fief possédé par lui en la châtellenie de Lille. — Monseigneur de Lannoy a ordre du Duc de se tenir en la ville d'Arras en la compagnie de monseigneur de Ravestein, lequel seigneur tient sous lui et sa compagnie les nobles hommes ci-après déclarés que monseigneur le Gouverneur, vu l'attestation de monseigneur de Lannoy et les lettres de monseigneur de

Ravestein, a déchargés de tous autres services sans toucher à leurs fiefs ni procéder à la saisine de ceux-ci : Pierre de Croix ; Philippe de Hem ; Geprges de Bruges ; Mahieuet de Moriane. — Autres nobles et *fiefvez* qui font partie de l'hôtel de la duchesse de Bourgogne possédant des fiefs dans la châtellenie de Lille, que messeigneurs les gouverneur et bailli de Lille ont différé de saisir, parce qu'ils ont ordre à ce sujet de la Duchesse, dont les noms et surnoms suivent : Philippe de Persy ; Jeannet d'Allennes ; Baudechon d'Ongnies ; Gilbert de Tenremonde ; Pierechon de Neuféglise. — Antoine et Charles Delattre sont commis à la garde de monseigneur Adolphe de Gueldre, et aussi parce que ledit Charles a été vers le Duc au pays de Lorraine, ils n'ont pas eu leurs flefs saisis. — Monseigneur du Bois, commis à la garde des enfants d'Adolphe de Gueldre et qui se trouve à Béthune, n'a pas, pour ce motif, eu les flefs qu'il possède dans la châtellenie de Lille, saisis. — Walleran de le Lacherie fait servir par son fils sous et en la compagnie de monseigneur de Neufville. — Monseigneur d'Estrées qui a longtemps été malade du mal de reins et qui, pour ce motif, ne peut monter à cheval, a été déchargé du service personnel par le Duc informé de son infirmité, à condition de faire servir en proportion de la valeur de ses fiefs, et comme ledit seigneur d'Estrées a l'espoir de bientôt entrer en convalescence, il a été difiéré de faire ledit service, et il a promis d'aller vers lo Duc en personne, s'il lui est possible, ou de fournir gens à ses frais pour servir le Duc, au contentement de celui-ci. — Jean d'Ongnies, seigneur de Quesnoy-sur-Deifle, qui a été longtemps malade tant par suite du voyage fait par lui pour le service du Duc, à Nuse (Neuss) que par la prise de sa personne faite par les Allemands, et après être entré en convalescence, a comparu pour offrir de servir le Duc en pei-sonne dans le cas oii il aurait recouvré assez d'argent pour se monter et s'habiller ; lequel argent il n'avait pu trouver à se procurer à cause des grandes charges et dettes dont il est obéré, tant à cause de sa rançon qu'il a été obligé d'emprunter, que de la grosse dépense qu'il a faite au service du Duc, tant au pays de Gueldre comme en Bourgogne, et à Neuss et ailleurs, jusqu'au retour de l'expédition de Neuss où il a été fait prisonnier par les Allemands comme il a été dit ci-dessus ; lesquelles dettes et charges montent au cours de 600 livres d'intérêts que le seigneur de Monchaux qui a

épousé sa mère, perceoit tous les ans sur sa terre, et dont il doit deux années et demie d'arrérages ; pour le paiement desquels arrérages le dit seigneur de Monchaux a fait savoir et *exposer* sa terre à vente ; et ainsi, il ne sait de quoi s'aider et il est contraint de vivre et de se tenir avec ses seigneurs parents et amis, requérant que l'on voulût en ce et en ses affaires avoir pour recommandé ; néanmoins sa terre a été saisie et mise en la main de monseigneur le Duc pour défaut de sei-vice. — Et, au regard des nobles ayant fiefs esdites châtelainies de Lille, Douai et Orchies, demeurant hors desdites villes et châtelainies-, comme en Flandre, Hainaut, Artois, Brabant et France, lesdits gouverneur et bailli de Lille ont délaissé de saisir leurs fiefs parce qu'ils savent que les officiers sous l'autorité desquels ils demeurent, les ont contraints à faire le service ainsi que le Duc l'a voulu et mandé. Ainsi en servant de leur personne ils ont affranchi tous leurs fiefs où qu'ils soient situés. — Item, et quant aux autres nobles demeurant dans lesdites châtelainies qui ne font aucun service envers le Duc, quoique possesseurs de fiefs dans lesdites châtelainies, ce sont les suivants : Madame de Florens, qui avait été déchargée du service de guerre pour l'année dernière seulement ; Pierre Le Musy, seigneur de Guignies ; Sansse de Ven-degies ; Jacotin de Baudemont ; Gilles de Le Cessoye ; monseigneur de Beughin ; monseigneur de St-Aubin ; monseigneur de Longastre ; madame Despretz ; Daniel de Le Mote ; Georget de Montigny ; Guillaume d'Auberchicourt ; Jean Picquette l'aîné ; Gilles Picquette ; la veuve Oste de Boulbaix. Et quant aux fieffés non nobles qui n'ont fait et qui ne font aucun service, les gouverneur et bailli de Lille s'en remettent au receveur\* de Flandre tenant le registre des fiefs pour prendre et lever le sixième denier du revenu de leurs fiefs ainsi qu'il lui est mandé et enjoint de le faire. Ainsi signé : Jean de Rosimbos et G. de Hocron. Collation faite le 3<sup>e</sup> jour de janvier Sur le cahier, baillié par le commissaire de Lille et signé de leurs seings manuels par moi : J. Ruffault ».

B 3782. (Portefeuille.)—2 pièces et 3 cahiers, 8,40 feuillets, papier.

**1486 et 1536.** — Déclaration des nobles « fievez et arriere-fievez » des villes et châtelainies de Lille, Douai et Orchies, sujets au service du ban et de l'arrière-ban.

B. 3783. (Registre.) — In-4°, 24 feuillets, parchemin, 127 feuillets, papier.

Seconde moitié du **XV<sup>e</sup> siècle** — **1587.** — Déclaration des fiefs tenus de la Salle de Lille avec les arrière-fiefs en dépendant. En tête de ce registre se trouve une *table des fiefs avec les noms y contenus*, dressée par Jehan Laury, clerc du conseiller Brabant, en 1585, 1586 et 1587. La fin du registre renferme les rapport et dénombrement fournis au duc de Bourgogne par Jean, seigneur de Comines, chevalier, conseiller et chambellan dudit Duc, et capitaine de la ville de Nieupoort, de ses ville et seigneurie dudit Comines séant et s'étendant ès châtelainies de Lille, Ypres, Courtrai, au terroir du Franc, en la ville de Bruges et ailleurs, etc, le 11 novembre 1470.

B. 3784. (Registre.) — In-f°, 174 feuillets, parchemin, reliure de l'époque, mauvais état.

**1615.** — Registre aux rapports et dénombrements des fiefs tenus de la Salle de Lille, dressé par Guillaume du Bois, greffier de la Chambre des Comptes de Liège, et Jean Schapelinck, greffier du bailliage de la même ville, à ce commis par lettres des archiducs Albert et Isabelle, endatedu 2 avril 1615, contenant « les rapports et dénombrements qui avoient esté bailliés avant la publication desdites lettres par les héritiers qui étoient encore vivants au jour d'icelles ». Ce registre est accompagné de deux tables alphabétiques des noms des fiefs.

B. 3785. (Registre.) — In-f°, 254 feuillets, parchemin, reliure de l'époque, mauvais état.

**1615.** — Registre des rapports et dénombrements, des fiefs tenus de la Salle de Lille, dressé par les mêmes. Second volume, accompagné aussi d'une table alphabétique des noms des fiefs.

B. 3787. (Registre.) — In-f°, 88 feuillets, papier, mauvais état.  
XVII<sup>e</sup> siècle. — «Registre aux rapports et dénombrements des terres tenues en franc alleu de la Salle de Lille, faits et bailliés en vertu du placart des archiducs Albert et Isabelle du 2 avril 1615, et délivrés entre les mains de Guillaume du Bois, greffier de la Chambre des Comptes de Lille, et Jean Schapelinck, greffier du bailliage de Lille, commis à la réception et visite desdits rapports et dénombrements ». Ce registre est précédé d'une table alphabétique des noms des localités où sont situées les dites terres tenues en franc alleu.

B. 3788. (Portefeuille.) — 10 cahiers, in-8», 285 feuillets, papier.

**1574-1651.** — Extraits des registres aux ventes de fiefs et de francs alleux tenus de la Salle de Lille, servant de pièces à l'appui des comptes du bailliage de Lille.

B. 3789. (Registre.) — Gr. in-8», 260 feuillets, papier.

**XVII<sup>e</sup> siècle.** — Recueil général des fiefs tenus de la Salle de Lille avec notes de tous les rapports et dénombrements qui en ont été faits et donnés, reposant tant en la Chambre des Comptes qu'au bailliage de Lille, dressé par Jean Schapelinck, greffier du bailliage de Lille, précédé d'une table alphabétique des noms des localités où sont situés les fiefs dénombrés.

B. 3790. (Registre.) — In-f», 235 feuillets, papier.

**1561-1669.** — Registre contenant les déclarations des fiefs tenus de la Salle de Lille, dont les reliefs appartiennent à l'hôpital St-Jean de Jérusalem. — Première déclaration faite par Antoine du Bois, bailli et receveur dudit hôpital en l'an 1561. — Deuxième déclaration dressée par Jean de la Fluette, greffier du bailliage de Lille, a modiatore des reliefs en mars 1599 (en triple exemplaire). — Déclaration des noms et surnoms de ceux qui doivent rentes au fief et pairie dit *as Clocquettes*, situé à Lille, ayant appartenu à Michel *as Clocquettes* et appartenant maintenant aux archiducs Albert et Isabelle (1618), et continuée jusqu'en 1669. Toutes ces déclarations sont précédées ou suivies de tables alphabétiques des noms des localités où se trouvent les fiefs dénombrés.

B. 3791. (Cahier.) — Gr. in-8°, 13 feuillets, papier, mauvais état.

**1449.** — Rapports et dénombrements des terres et fiefs tenus de la Salle de Lille, faits et donnés par Marie de Cuinghien, dite de Hem, veuve d'Audrien Vilain, seigneur de Rassinghien. Extrait du registre des fiefs mouvants de la Salle de Lille, de l'an 1496, avec une table alphabétique des noms des localités où sont situés lesdits fiefs.

B. 3792. (Registre.) — In-f», 35 feuillets, parchemin.

**1457.** — Rapport et dénombrement du fief de Wavrin, présenté au duc de Bourgogne par Wallerand, seigneur de Wavrin, Lillers et Malannoy, le 22 octobre 1457.

B. 3793. (Registre.) — Gr. in-8", 36 feuillets, parchemin.

**1502.** — Registre des fiefs tenus de S. M. le roi Philippe le Beau, comte de Flandre, dans les cour et seigneurie de Wervicq et dépendances, et les cour et seigneurie *Ter Cruyse*, dressé par Martin van der Keere, lieutenant du grand bailli. (Flamand).

B. 3794. (Portefeuille.) — 7 cahiers, in-8», 135 feuillets, papier.

L373-1692 (lacune de 1564 à 1601). — États des reliefs des fiefs tenus de la Salle de Lille, tirés des comptes du Domaine, dressés par les Godefroy, gardes des archives de la Chambre des Comptes et du Bureau des Finances.

B. 3795. (Registre.) — Gr. in-8», 55 feuillets, papier.

**1569-1596.** — Registre mentionnant tous les droits seigneuriaux et les reliefs de fief perçus dans la châtellenie de Lille, du 6 septembre 1509 à l'année 1596. (Copie du XVIII<sup>e</sup> siècle).

B. 3796. (Portefeuille.) — 41 pièces, papier.

**1484-1569.** — Farde de pièces diverses relatives à plusieurs fiefs tenus de la Salle de Lille.

B. 3797. (Portefeuille.) — 93 pièces, parchemin, 17 sceaux, en mauvais état.

**Fin du XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle.** — Rapports et dénombremens originaux des fiefs d'Attiches, tenus de la Halle de Phalempin.

H. 3798. (Portefeuille.) — 52 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier ; 11 sceaux, incomplets.

**Fin du XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle.** — Rapports et dénombremens des fiefs d'Aubers, Avelin, Cappelle-en-Pevelle, Carvin, Chemy, Comines et Deùlémont, tenus de la halle de Phalempin.

B. 3799. (Portefeuille.) — 05 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier ; 14 sceaux, en mauvais état.

**Fin du XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle.** — Rapports et dénombremens originaux des fiefs d'Emmerin, Englos, Ennetières-en-Weppes, Ennevelin, Erquinghem-le-Sec, Escobecque et Esquermes, tenus de la halle de Phalempin.

B. 3800. (Portefeuille.) — 47 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier ; 13 sceaux en mauvais état.

**Fin du XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle.** — Rapports et dénombremens originaux des fiefs de Fâches, Fiers, Fleurbaix, Fournes, Frelinghien, Fretin et Fromelles.

B. 3801. (Portefeuille.) — 44 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier ; 11 sceaux, en mauvais état.

**Fin du XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle.** — Rapports et dénombremens originaux des fiefs de Gondécourt, Hallennes-lez-Haubourdin, Halluin, Hantay, Haubourdin, Hérin, Herlies et Houplin, tenus de la Halle de Phalempin.

B. 3802. (Portefeuille.) — 63 pièces, parchemin ; 4 pièces, 3 cahiers, 41 feuillets, papier ; 15 sceaux pendants ou plaqués, la plupart en mauvais état.

**XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle.** — Rapports et dénombremens originaux des fiefs d'Illies, La Bassée, La Gorgue, Laventie, La Madeleine, Lambersart, La Neuville et Lauvvin, tenus de la Halle de Phalempin.

B. 3803. (Portefeuille.) — 56 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier ; 9 sceaux brisés et incomplets.

**XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle.** — Rapports et dénombremens originaux des fiefs de Lesquin, Ligny, Lille (et sergen-tises), Linselles, Lomme et Loos, tenus de la Halle de Phalempin.

B. 3804. (Portefeuille.) — 39 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier ; 12 sceaux, en mauvais état.

**XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle.** — Rapports et dénombremens originaux des fiefs de Marcq-en-Pevèle, Marquette, Marquillies, Mérignies, Meurchin, Moncheaux et Mons-en-Pevèle, tenus de la Halle de Phalempin.

B. 3805. (Portefeuille.) — 34 pièces, 1 cahier, 10 feuillets, parchemin ; 2 pièces, papier ; 9 sceaux brisés ou incomplets.

**XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle.** — Rapports et dénombremens originaux des fiefs de Mouchin, Neuville-en-Ferrain et Ostricourt, tenus de la Halle de Phalempin.

B. 3806. (Portefeuille.) — 41 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; 11 sceaux brisés ou incomplets.

**Fin du XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle.** — Rapports et dénombremens originaux des fiefs, situés à Phalempin, relevant de la Halle dudit lieu.

B. :3807. (Portefeuille.) — 37 pièces, parchemin ; 9 sceaux incomplets.

**XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle.** — Rapports et dénombremens originaux des fiefs de Pérenchies, Péronne-en-Mélan-tois, Prêmesques et Pont-à-Marcq, tenus de la Halle de Phalempin.

B. 3808. (Portefeuille.) — .34 pièces, parchemin, 1 pièce, papier ; 9 sceaux en mauvais état.

**XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle.** — Rapports et dénombremens originaux des fiefs de Quesnoy-sur-Deûle, Radinghem, Ronchin et Roncq, tenus de la Halle de Phalempin,

B. 3809. (Portefeuille.) — 49 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier ; 11 sceaux brisés ou incomplets.

**XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle.** — Rapports et dénombrements originaux des fiefs de Saint-André, Salome, Seclin et Sequedin, tenus de la Halle de Phalempin.

B. 3810. (Portefeuille.) — 37 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; 9 sceaux en mauvais état.

**XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle.** — Rapports et dénombrements originaux des fiefs de Thumeries, Tourcoing, Tourmi-gnies et Verlinghem, tenus de la Halle de Phalempin.

B. 3811. (Portefeuille.) — 22 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier ; 5 sceaux incomplets.

**XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle.** — Rapports et dénombrements originaux des fiefs de Wambrechies, Wattignies, Wavrin, Wazemmes et de Wicres, tenus de la Halle de Phalempin.

B. 3812. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin ; 2 pièces et 4 cahiers, 51 feuillets, papier.

**XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle.** — Fragments de rapports et dénombrements et autres pièces relatives aux fiefs tenus et mouvant de la Halle de Phalempin, parmi lesquels se trouvent la table du rapport et dénombrement faits par Louis de Luxembourg, comte de St-Pol, comme châtelain de Lille, en 1456, et un inventaire dressé par Godefroy des titres et registres concernant le domaine de Phalempin, conservés au château de la Motte-Madame, à Lille, chef-lieu de la juridiction de ce domaine.

B. 3813. (Portefeuille.) — 10 cahiers, 83 feuillets et 160 feuilles doubles détachées, papier.

**1389-1678.** — Inventaire ou table des rapports et dénombrements des fiefs tenus des cour et halle de Phalempin, dressé par les Godefroy, gardes des archives de la Chambre des Comptes et du Bureau des Finances.

B. 3814. (Cahier.) — n-4», 42 feuillets, papier, dont plusieurs en blanc.

**1401-1656.** — Inventaire ou état des rapports et dénombrements des divers fiefs et seigneuries tenus et situés dans la châtellenie de Lille.

B. 3815. (Cahier.) — In-8°, 14 feuillets, papier.

**Fin du XV<sup>e</sup> siècle.** — « Cy-après s'ensuivent plusieurs personnes tenans fiefs de la châtellenie de Lille, tant à X livres de relief comme de ceulx de C sols, de XXX sols et de ceulx dont on doit prendre le meilleur année de revenue du fief de III années pour relief, dont la déclaration s'ensuit ». Fiefs dont on prend le 10<sup>e</sup> denier à la vente et de relief au mar ■ la meilleure année de revenu sur trois années : messire Guillaume de le Haye, chevalier et roi des Estimaux, homme-lige de la châtellenie pour une de ses cinq pairies, à tel relief et service que dessus est dit, et est appelé le fief des Estimaux gisant à Fâches, à Fretin et *es parties d'environ* ; Jean Alayel, mari et bail de demoiselle Marie de Neuville, sœur du feu messire Jean Matringhehem (?), pour une des cinq parties qu'il tient de la châtellenie, à tel service et relief que dessus est dit, gisant en la paroisse de la Gorgue et *es parties d'environ* ; Monsieur Gaucher de St-Simon, homme-lige d'une des cinq pairies de la châtellenie gisant à Bucques en la paroisse de Wattignies ; messire Jean de Rosimbos, chevalier, pair et homme-lige pour une des cinq pairies appelée le fief et pairie de Gamans, gisant à Esquermes et à Fretin et *es parties d'environ* ; Jean Jalit de Pautrain, fils de Jean, *meuredans*, pair et homme-lige pour un fief non indiqué formant une des cinq pairies de la châtellenie ; Bétremieu de la Barre, homme-lige en la cour de Phalempin et pair, « car d'icelui fief il est aussi homme de monseigneur de Bourgogne de la Salle de Lille, etc. » ; etc.

B. 3816. (Cahier.) — In-8°, 19 feuillets, papier.

**XVI<sup>e</sup> siècle.** — Déclaration des fiefs-liges et demi-liges tenus de la châtellenie de Lille.

B. 3817. (Registre.) — In-4», 4 feuillets, papier, reliure en parchemin.

**1389.** — « C'est le rapport et dénombrement que

J. Wallerand de Lucembourg, conte de Liney et de St-Pol, seigneur de Fiennes et chastelain de Lille, fay à très-hault et puissant prinche, mon très-chier et redoublé seigneur, monseigneur le duc de Bourgogne, conte de Flandre, de un fief que je tieng de lui à cause de ma très-redoubtée dame, madame la comtesse de Flandre, sa femme et espeuse, nommée le chastellenie de Lille en descendant de la Salle de Lille, tant du gros et du demaine de mon dit fief et des hommages à mon fief appartenans et descendans d'icelluy, et aussy des drois, franchises, rentes et revenuz appendans et appartenans à mondit fief, comme à la justice et seigneurie, et de la déclaracion des lieux et du droit que je ay comme advœz en plusieurs advoueriez ».

B. 3818. (Registre.) — In-f°, 72 feuillets, parchemin ; reliure aux armes de France, 1 fragment de cahier, in-S°, 1<sup>Q</sup> feuiUets, papier.

1<sup>er</sup> décembre **1456**. — « C'est le rapport et dénombrement que je Loys de Luxembourg, comte de St-Pol, de Liney, de Brienne, chastelain de Lille, fay à hault et puissant prince mon très-redoubté seigneur, monseigneur le duc de Bourgoingne, comte de Flandre, de ung fief que je tieng de lui, de sa Salle de Lille, nommmé le chastellenie de Lille, tant du gros et du demaine d'icellui mondit fief et dos flefs et hommages à icellui appartenans et descendans d'icellui, comme de la justice et seigneurie et de la déclaracion des lieux et du droit que je ay comme advoés en pluisseurs advoeries ». A ce registre est annexé un fragment de cahier renfermant l'énumération de fiefs tenus de la Salle de Phalempin (XV<sup>e</sup> s.)

B. 13819. (Registre.) — In-8°, 160 feuiUets, papier.

**1456**. — « C'est le rapport et dénombrement que je Loys de Luxembourg, comte de St-Pol, de Liney, de Conversain, etc., etc. ». (Copie d'une écriture du XVI<sup>e</sup> siècle du dénombrement original précédent coté B. 3818).

B. 3820. (Registre.) — In-4°, 175 feuiUets, papier, mauvais état.

**1456**. — Autre double, d'une écriture du XVI<sup>e</sup> siècle, du dénombrement original côté B. 3818.

B. 3821. (Registre.) — In-4°, m feuiUets, papier.

**1511**. — Déclaration de « la graodeur et valeur du NORD. —

fief nommé le fief et seigneurie de la châteltenie de Lille, appartenant à Marie de Luxembourg, comtesse de Vendôme, vicomtesse de Meaux et châtelaine de Lille, tenu du comte de Flandre à cause de sa Salle de Lille, en toutes justices, haute, moyenne et basse, et à cause duquel fief elle est la première des quatre haut-justiciers de cette châteltenie, tant du gros du domaine de ce fief que des fiefs et hommages qui en sont tenus, renouvelle le 24 août 1511 ». (Ce registre est précédé d'une table alphabétique des noms des possesseurs de fiefs tenus à cette époque de la châteltenie de Lille).

B. 3822. (Registre.) — Gr. in-8°, 32 feuillets, parchemin.

**1560-1561**. Rapports et dénombrements des fiefs tenus de la châteltenie de Lille, à cause des halle et cour de Phalempin, qui doivent dix livres de relief. Ce sont ceux : du *grand fief de Bellincamp* appartenant à Antoinette de Raisse (Râche), dame de la Hargerie, Bellincamp, etc., femme de messire Loys d'Ongnies, chevalier, seigneur de Chaives ; — du *petit fief* de Bellincamp appartenant à la même ; — de *Hollebecque* entre Roncq et Linselles. appartenant à la même ; — du *fief d'Attiches*, appartenant à Marie Muysart, femme d'Alexandre Le Blancq, écuyer, seigneur de Meurchin ; — un fief de deux bonniers et demi déterre à labour, sis sur les territoires d'Attiches et de La Neuville, appartenant à la même ; — un fief de quinze cents de terre à labour en la paroisse de Pérenchies, appartenant à Jean de la Fortrie, fils de David, marchand à Lille ; — le fief des terre, ville et seigneurie de Mérégnies, appartenant à Jacques de Tenremonde, écuyer, seigneur de Mérégnies ; — le fief de *Pierbaix*, en la paroisse de Radinghem, appartenant à François de Beaufremez, écuyer ; — un fief nommé la *court de Pérenchies*, appartenant à Jean Marissal, fils de feu Nicaise, marchand à Lille ; — le fief *Tiechon*, appartenant au même ; — le fief *d'Esteulle* au terroir de Carnin, appartenant à Jeanne Baillet, veuve de maître Baude Muysart, en son vivant licencié ès lois ; — les fief et seigneurie de la *Cessoye*, situés en la paroisse de St-André-lez-Lille, appartenant à Philippe de St-Venant, écuyer ; — le fief *du Marez*, appartenant à Antoine Muysart, licencié ès lois, avocat postulant au siège de la gouvernance de Lille ; — un fief de trois bonniers et un quartier, gisant à Ronchin, appartenant à Marie Bontemps, veuve de Simon Le Bailly, comme bail de son fils Jean

Le Bailly ; — un fief contenant 6 bonniers et 7 cents, un quarteron, gisant en la paroisse de Ronchin, appartenant à Michel du Vinage, fils de feu Martin du Vinage, marchand à Lille ; — le fief de *BurgauU*, gisant en la paroisse de Seclin, appartenant à Philippe de la Rivière, mari et bail d'Isabeau d'AboUain, fille de feu Robert d'Abellain, écuyer, seigneur de Rombelay ; — un fief de quatre bonniers, 11 cents de terre, sis au terroir de Carnin, appartenant à Hubert Delyot ; — le fief de *Plerbaiw* en la paroisse d'Ennevelin, appartenant à Guillaume de Boulogne prêtre ; — le fief de la *Cessoye*, en la paroisse d'Attiches, appartenant à Jacques du Chastel, écuyer, seigneur de la Howarderie ; — un autre fief de la *Cessoye*, enclavé dans les paroisses de Lambersart, Verlinghem et Saint-Andrè-lez-Lille, appartenant à Jean Tachon, écuyer, seigneur de Zilebeke, etc. ; — le fief de *Clesquennoit*, appartenant à Arnoul de Bertangle, écuyer ; — un fief de 22 cents de pré, sis au terroir de Prêmesques, appartenant à Péronne Grandin, femme de Jaan Blauwart ; — un fief de 12 bonniers, un cent et demi de terre à labour en la paroisse de Lesquin, au hameau de Morchin, appartenant à Girarde de Tenremonde, fille de feu messire Jacques de Tenremonde, chevalier, seigneur de Mérygnies ; — le *petit fief de Pierbaix*, appartenant à François de Beaufremez, écuyer. '

B. 3823. (Registre.) — In-8° feuillets, papier.

**1602.** — « Déclaration particulière des nobles lènemens et aultres tenus et mouvans des fief et seignourie de la chastelleuie de Lille, court et halle de Phalempin, appartenant à Sa Majesté Très-Chrestienne le roy de France, chastelain dudit Lille, en toute justice, haulte, moyenne et basse, etc., ensuyvantle placcart de Leurs dictes Altèzes pour la levée du droict de nouvel acquest, publié le IX<sup>e</sup> de juing de cest an seize cens et deux ».

B. 3824. (Registre.) — In-f°, 73f° feuillets, papier.

**1625.** — Rapport et dénombrement du fief de la châtellenie de Lille, tenu de la Salle de Lille, présentés à Philippe IV, roi d'Espagne et comte de Flandre, par Louis XIII, roi de France et châtelain de Lille. (Ce registre est précédé d'une table donnant les noms et la situation de tous les fiefs dont les rapports et dénombremens sont transcrits. (Il est suivi d'un « Estât de tous les biens, villes, terres et seignouries appartenans à la maison de

Vendosme par deçà, dont le Roy tres-chrestien moderne est entré en possession depuis le pays (la paix) dernier »).

B. 3825. (Registre.) — In^°, 18 ! feuillets, papier.

**1609-1618.** — Registre des déshéritevements, adhé-ritevements, contrats, obligations, féautés, hommages, commissions et autres œuvres de loi, faits par les officiers de la châtellenie de Lille depuis le 15 octobre 1609 jusques au 20 novembre 1618. Noms des contractants : Alexis Ternoye, *cauchieur*, demeurant à Esquermes ; Eustache d'Ongnies, chevalier, seigneur de Gruson, etc., gouverneur des ville et port d'Ostende ; Charles van der Motte, procureur de Florent du Hois, seigneur du Molinel, etc. ; etc.

B. 3825. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, 3 cahiers, .T) feuillets, papier.

**1515-1645.** — États, rapports et dénombremens, chassereaux et pièces diverses relatifs à divers fiefs et seignouries de la châtellenie de Lille.

B. 3827. (Portefeuille.) — 51 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier ; 2 fragments de sceaux.

**XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle.** — Rapports, dénombremens et pièces diverses concernant les fiefs de l'Empire tenus de la cour de Ninove ou mouvant du château de Tenremonde, appartenant à Sa Majesté, enclavés et gisant dans le tournésis et dans les châtelleni(>s de Lille et Courtrai, savoir, à : Leers (rapport présenté par Chrétien Truffault, laboureur, 1640) ; — Tenremonde (ordonnance de l'empereur Maximilien, datée de 1499, sur le fait des rapports et dénombremens des fiefs tenus des francs-fiefs de Tenremonde) ; — Jacques d'Estrayelles, seigneur de Mouchin (raf«o/t d'un fief sis dans cette localité, 1499) ; — l&abeau de Roubaix, veuve de Jacques de Luxembourg, chevalier, seigneur de Richebourg (rapport d'un fief de 12 livres, 12 s<ds de rente sur les moulins de l'abbaye de Marquette, 1500) ; — Yolande, dame de Werchin, princesse d'Épi-noy (rapport du fief tte la rivière de la Marque depuis le pont d'Épinoy juiiiqu'à la Deûle, 1500) ; — Pierre du Castiel (rapport d'X fief du Castiel à Tourcoing, 1499) ;

— Jacques de Houplines (rapport du fief de Montbeau, 1499) ;  
— Jean de Werchin, sénéchal de Hainaut, sire de Cysoing (rapport du fief de Monstrœuil en la prévôté de Chérens, 1392) ;  
— Jean Mâchons, dit de Le Saulch (rapport du fief de Roncq, 1386) ;  
— Guillaume du Hem (rapport du fief dit des Helwys, à Roncq, 1427) ;  
— Daniel de Herzelles (rapport du fief de Maubabus, à Tressin, 1500) ;  
— Marie de Meleun, princesse de Ligne (rapport du fief des terre et seigneurie de Templemars, 1626) ;  
— Antoine de Lannoy (rapport du fief de Gruson, 1493) ;  
etc.

B. 3828. (Registre.) — In-4°, 312 feuillets, papier. (Sans aucune reliure).

**1387-XVII<sup>e</sup> siècle.** — États ou inventaires des rapports et dénombrements des fiefs tenus du roi de France à cause de sa châtellenie de Lille et de ses *francs-empires* de Tenremonde, Ninove, Blandain, Roncq, etc., rendus à la Chambre des Comptes de Lille.

B. :182(). (Registre.) — In-4s 584 feuillets, papier.

**XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles.** — Répertoire des fiefs de la Châtellenie de Lille, avec tables établies d'après les rapports et dénombrements originaux et les comptes des droits de nouvel acquêt.

B. 38 ;i0. (Cahiers.) — 3 cahiers, in-8°, 129 feuillets, papier.

**1587-1622.** — « Recueil des héritages, fiefs et francs-alleux vendus par décret ou amiablement au siège de la gouvernance de Lille depuis le mois de juillet 1587 jusqu'au 27 septembre 1602, et du 19 juillet 1603 jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1622 ».

B. ;<31. (Cahier.) — In-8°, 47 feuillets, papier.

**1593.** — Déclaration des amendes dues par certaines personnes pour avoir négligé de faire rapport de leurs seigneurs dans le délai fixé par le placard de Sa Majesté sur le idlt des nouveaux acquêts faits dans les villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, dressée d'après' le cahier envoyé par les commissaires à Messieurs des Finances et transm<sup>is</sup> par ces derniers aux gens des Comptes de Lille, le 15 mai 1593, afin de procéder au recouvrement desdites amendes. Noms des défaillants :

Catherine Roussel, veuve de Loys Castiel, demeurant à Wambrechies ; — Jean de la Croix, seigneur de Mérien ; — Jacques de la Chapelle, seigneur de Coui<sup>er</sup> tembus ; — etc.

B. 3832 (Cahiers.) — 2 cahiers, in-8°, 175 feuillets, papier.

**1602-1622.** — Déclaration des personnes n'ayant pas encore fourni les rapports des acquêts par elle faits dans les villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies, de 1602 à 1622, dressée d'après les déclarations fournies par les baillis. Noms des défaillants : Walerand de Courouble, licencié ès lois ; — Jacques Desmarescaux, à Lambersart ; — le seigneur de Can-telberg, bailli d'Haubourdin ; — etc.

B. 3833. (Registre.) — In-f., 18 (i) feuillets, papier.

**1498-1521.** — Répertoire des titres, noms et surnoms de ceux qui doivent rentes dans les villes, échevinages et paroisses de Douai, Râclie, Flines, Couti-ches, Auchy, Marquette-en-Ostrevant, Cantin et Sin-le-Noble, renouvelé en 1498 et 1499. Noms des débiteurs des rentes : la ville de Douai ; monseigneur de Bours, gavenier de Douai ; messire Baude Lachère, prêtre et chapelain de l'église St-Amé à Douai ; — maître Vaast de le Râche, licencié ès lois, — la ville de Sin ; — la ville de Râche ; etc. — Même répertoire renouvelé en 1520 et 1521. Noms : Robert du Hem, écuyer ; — messire Jean Garchon, chanoine de St-Amé ; — maître Philippe de Vernay, prêtre, chanoine de St-Amé ; — le seigneur de Marquette-en-Ostrevant ; etc. (En tête de ces répertoires est transcrite une lettre des président et gens des Comptes à Lille, en date du 1<sup>er</sup> septembre 1408, mandant à Jean de Haussy, fermier du domaine de Douai, et à Pierre Umbart, greffier de la même gouvernance, d'avoir à renouveler le cartulaire des rentes qui « se trouvent fort obscurcies et non assez venir à connaissance. »)

B. 3834. (Registre.) — Gr. in-8°, 142 feuillets, papier.

**1547-1551.** — Cartulaire du gavène de Douai, renouvelé de 1547 à 1551, en vertu des lettres patentes de l'empereur Charles Quint, datées du 17 juin 1547, contenant : 1<sup>o</sup> les déclarations des personnes redevables de rentes et de divers autres droits au gavenier de Douai ; — 2<sup>o</sup> le rapport des rentes, revenus et droits

du au gavenier de Douai, renouvelé par Pierre Minet, receveur du droit de gavène au nom de messire Charles, comte de Lalaing, qui tient ce droit en fief dépendant de l'Empereur à cause du château de Douai. (En tête de ce cartulaire sont transcrites plusieurs lettres relatives au droit de gavène de Douai qui paraît avoir eu ptmr origine un droit de protection des habitants de Douai et d'autres localités des environs, situées même dans l'Ostrevant, par les comtes de Flandre, moyennant le payement de certaines redevances en grains. A la fin du registre se trouve transcrite l'énumération des « Droictures, prouffitz et revenus appartenans au gavène de Douay, tant en la ville dudict Douay comme en l'eschevinaige d'icelle, pour les causes et ainsy que particulièrement cy ensuivant sera déclaré »). — Le total des redevances en grains se serait élevé, d'après une note, d'une écriture du XVII<sup>e</sup> siècle, transcrite sur un feuillet de garde, â : blé = 42 muids, 7 rasières, 2 coupes, 1 *quarel*, 2 boisteaux et demi ; avoine = 44 muids, 2 rasières, 3 *quarreaux*, 1 *boisteau* et demi ; le tout en comptant 13 rasières pour le muid, 4 coupes pour la rasière, 4 *quarreaux* pour la coupe et 3 *boisteaux* pour la coupe.

B. 3835. (Registre.) — Gr. in-8», 116 feuillets, papier, reliure aux armes d'Espagne.

**1614.** — Cartulaire de toutes les rentes foncières dues au domaine à Flines, Coutiches, Râches et pays environnants, renouvelé par Antoine Despretz, receveur au quartier de Douai et Orchies, en 1614. (Ce cartulaire est terminé par une table des noms des redevables des rentes).

B. 3836. (Registre.) — Iu-4°, 40 feuillets, parchemin.

**1491-1492.** — « Cartulaire des rentes et revenus du Roy des Romains, nostre seigneur (l'empereur Maximilien) el de Monseigneur l'Archiduc (Philippe le Beau), en la ville et mayerie d'Orchies, renouvelle es années mil CCCC quatre vins unze et douze ».

B. 3837. (Registre.) — Iu-4», 107 feuillets, papier.

**1520.** — Rapports des héritages, terres et *aboutements* du domaine de la mairie d'Orchie-s, avec les noms de ceux qui doivent rentes à l'empereur Charles Quint, comte de Flandre, et l'énumération de ces rentes, renenghes et fressenghes (redevances

en fruits), renouvelés par Pierre Muret, receveur dudit domaine en 1520. (Relié avec le précédent article B. 3836).

B. ;3838. (Registre.) — In-4», 125 feuillets, parchemin.

**1544.** — Rapports et dénombrements des terres, héritages et *huboitements* du domaine de la mairie d'Orchies et des rentes, renenghes et fressenghes de S. M., à cause de oe domaine, renouvelés par Arnoul de Yssche, receveur dudit domaine en 1544, avec une table des noms des redevables. (Relié avec les deux précédents articles B. 3836 et B. 3837).

B. 3839. (Registi-e.) — Gr. in-8», 76 feuillets, papier.

**Environ 1520.** — « Aultres rapports des héritaiges, terres et haboutements d'icelle [terre], redevables au Roy de Castille, nostre sire, à cause de sa mairie d'Orchies et de ses rentes, renenghes et fressenghes dont lesdits héritaiges et assignations, sont gisans en l'eschevinaige et paroisse d'Orchies ». La ville d'Orchies doit annuellement au Roi : pour les *vièses* terres de ladite ville : 1 coupe, 2 *quarreaux* d'avoine ; item, pour les *barbaquesmes du cullot* (fortification du fond) de la dite ville ; item, pour une *ruielle* séant en la connestablie à *Authune* par oï l'on va au fossé et *puisot CoUard* ; item, pour les halles ; item, pour les tonlieux ; item, pour le *maille* du *marés* ; etc.

B. 3840. (Registre.) — In-4», 17 feuillets, papier.

**1519.** — Cartulaire abfégé des rentes du domaine d'Orchies, renouvelé en 1519. (Relié avec le précédent art. B. 3839).

B. 38'il. (Registre.) — In-4», 351 feuillets, papier.

**1547-1574.** — Cartulaire de toutes les rentes dues au ?' domaine d'Orchies, renouvelé, en 1o47, par Arnoul de Yssche. — Cartulaire desdites rentes renouvelé en 1574, par Jacques de Raimes ayant charge de Marc Lefebvre, recevf (^de Douai et Orchies (Relié avec les deux précédéii»» articles B. 3839 et B. 3840).

R. 3842. (Registre.) — Gr. in-8°, 173 feuillets, papier, reliure aux armes des archiducs Albert et Isabelle.

**1614.** — Cartulaire des rentes foncières dues à Leurs Altesses les archiducs Albert et Isabelle en leurs ville et échevinage d'Orchies, renouvelé par Jean Desprez, receveur du domaine au quartier de Douai et Orchies, en 1614, avec une table des noms des redevables de rentes.

B. 3843. (Registre.) — Gr. in-8°, 87 feuillets, papier.

**1630-1652.** — *Cueilloir* des rentes dues au roi d'Espagne, à cause de son domaine d'Orchies, extrait par Guillaume Desprez, receveur dudit domaine, du cartulaire renouvelé par lui en 1650 ; précédé d'une table alphabétique des noms des redevables de rentes.

B. 38944. (Registre.) — Gr. in-8°, 188 feuillets, papier.

**Sans date ; fin du XVI<sup>e</sup> ou commencement du XVII<sup>e</sup> siècle.** — Cartulaire des rentes dues au domaine dans les ville et échevinage d'Orchies. (Les noms des redevables de rentes sont inscrits d'après l'ordre alphabétique de leurs prénoms).

B. 384.5. (Registre.) — Gr. in-8°, 215 feuillets, papier.

**1653.** — Terrier des rentes dues au roi d'Espagne à cause de son domaine d'Orchies, renouvelé en 1653, précédé d'une table alphabétique des noms des redevables.

B. 3840. (Registre.) — 22 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier ; 1 sceau.

**XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle.** — Rapports, dénombrements et déclarations des fiefs tenus du château de Douai, entre *autres* : *du de la Sotterie*, déclaré par Adrien de Noyelles, chevalier, seigneur de Croix (9 février 1565-1566) ; — du fief de Wastines, par Jean de Montmorency, écuyer (6 août 1490) ; — des fiefs relevant de la seigneurie de Bouvignies, relevant elle-même du château de Douai, par Jacques Dollehai, chevalier, seigneur d'Estainbourg (1<sup>er</sup> février 1474) ; — de fiefs gisant à Welvancq et à Guignies, par Baudouin de Lannoy (juillet 1446) ; — des fiefs tenus à Esplechin par

Jacquemard de Montdidier ( mars 1474) ; — à Estrées, par Jacques Bone (4 février 1474) ; — à Sin-le-Noble, par Louis de Longueval, écuyer (13 octobre 1560) ; — à Warlaing, par Sandrart de Wargny (sans date, XV<sup>e</sup> siècle) ; — à Waziers, par Jean Boucault (2 mars 1503) ; — idem, par *les margliseurs* de l'église paroissiale de Ste-Croix à Arras (1500) ; — à Cantin, du fief dit le Moulin-le-Comte, tenu par Florent Potier (sans date) ; — idem, du fief, dit des Quatre prisonniers, tenu par Marguerite Dubos, veuve de messire Jacques de Goy, chevalier, seigneur d'Auby, comme tutrice de ses enfants (1<sup>er</sup> juillet 1490) ; — des terre et seigneurie de Cantin, par Adrien de Dion, seigneur dudit lieu (6 août 1573) ; — d'un fief gisant à Péronne, tenu de la seigneurie de Beuvry relevant elle-même du château de Douai, par Jean Castelain (sans date) ; — des fiefs et arrière-fiefs de la seigneurie d'Aix-en-Pevèle, par Jeanne Delabarre, femme d'Ansel de Blangy (sans date) ; — etc.

R. 3847. (Portefeuille.) — 24 pièces, parchemin ; 81 pièces, papier ; fragments de sceaux.

**XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle.** — Rapports, dénombrements et déclarations des fiefs tenus du château de Douai, entre autres des fiefs de : Marquette-en-Ostrevant, par Baudouin de Montmorency (22 décembre 1544) ; Jacques de Susanne, chevalier, baron de Wiège, seigneur de Charny, Marquette, Courchelettes, etc. (1<sup>er</sup> janvier 1562) ; — Montigny-en-Ostrevant, par Jacques, seigneur de Thiant (1500) ; — des terre et seigneurie de Landas, par Simon de Landas (sans date, XVI<sup>e</sup> siècle) et Robert de Landas (1559) ; — du vinage de Lécluse, par Robert Du Hem, écuyer (3 juillet 1490) ; — de Le Vacque à Lewarde et Raucourt, par Jean Aparisis (13 juin 1585) ; — du fief de Roupy, gisant à Nomain, par Jean des Wastines du Wastinois (17 novembre 1431) ; — de la seigneurie de Râche (*Raisse*) par messire Louis de Rouvroy, dit de St-Simon (15 octobre 1539) ; — de la vicomte de la Hargerie à Auchy, par Robert Du Bos (1483) ; — etc.

B. 3848. (Registre.) — Grand in-8°, 174 feuillets, papier.

**1406-1665.** — État ou répertoire des rapports et dénombrements des fiefs tenus du château de Douai, faits à la Chambre des Comptes de Lille.

**1490-XVI<sup>e</sup> siècle.** — Déclaration des fiefs tenus de l'archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, à cause de son château de Douai et de la Motte d'Orchies. En tête de ce registre se trouve la déclaration en *brief* des rapports et dénombrements des fiefs tenus de l'empereur Charles-Quint. Ces fiefs étaient ceux de Landas, Roupy, Wastines, St-Albin à Douai, Waziers ; etc.

B. 3859. (Registre.) — In-f°, 674 feuillets, papier.

**1566-1594.** — Dénombrements des fiefs tenus du château de Douai, faits et rapportés en 1556 et années suivantes. Ce registre est précédé d'une table des fiefs dénombrés, savoir : les fief et seigneurie de Landas, justice vicomtière, à laquelle appartiennent tous les chemins ; — le fief du Moulin-le-Comte, à Cantin, justice vicomtière s'étendant à Gœuzlin ; — le fief de Beffre, à Cantin, avec justice vicomtière s'étendant aussi à Gœuzlin ; — le fief d'Antoine de Senelles, à Dury ; — le fief de Jean Le Maire, à Cantin et à Fléquières ; — le fief de Mairrain de Vauchelles, à Sin-le-Noble ; — le fief de Michel de Vendeville, à Marquette-en-Ostrevant ; — le fief de Laurent Du Bois, comprenant la vicomte de la Hargerie à Auchy et à Bei-sées, avec justice vicomtières ; — le fief de Toussaint Pannequin, à Lewarde ; — le fief dit Jacquemart Griffon, à Pont-de-Râche ; — le fief Henry Hauwelette fief Jacques Taisne, à Dury ; — le fief de la dame de la Tramerie sur le moulin au brai de Douai ; — le fief de la dame Sellené à Dorigny ; — idem, de Louis Deleplancque, à Amblaing ; — idem, d'Antoine Le Comte à Lewarde et du fief dit du *Quint de Vèsi-gnon* ; — idem, de la seigneurie de Râche, comprenant la haute justice ; — le fief dit de le Sotterie, à Troisvilles, appartenant à Adrien de Noyelles, seigneur de Croix, comprenant justice vicomtière et l'aumône de Lécluse ; — celui de Marc de Bacquehem, comprenant *im quart des parchoniers* ; — idem, du seigneur de Wastines, avec justice vicomtière ; — idem, des terre et seigneurie de Marquette-en-Ostrevant ; — deux fiefs de la dame d'Escœuvres sur le *gavre* (gave ou gavène) de Douai et sur le moulin au brai de la dite ville ; — le fief de Brissœuil ; — la prévôté de Douai ; — le fief des Pourche-lets, à Douai ; — le fief du Plachy ; — la moitié du fief de Briffœuil, à Sin-le-Noble ; — idem, de Jean Du Gardin pour l'autre moitié du fief de Briffœuil ; — les fief et seigneurie

de Cantin, à Adrien de Dion, avec justice vicomtière ; — le fief de Ponthus de la Tramerie, seigneur de Hertain, sur le moulin au brai de Douai ; — idem, de l'église St-Pierre à Douai ; — autre dénombrement du fief appartenant à cette église ; — idem, de Jacques Blanc, à Sin-le-Noble ; — idem, d'Innocent du Crocquet à Lewarde ; — idem, d'Antoine de Senelle à Dury ; — idem, de Vésignon, à Amand de Douai ; — idem, de Toussaint Pannequin à Lewarde ; — la seigneurie de Roupy à Nomain, avec justice vicomtière, appartenant à Louise de la Fosse ; — la seigneurie de Marquette-en-Ostrevant ; — le fief de le Wacque à Lewarde ; — idem, de Lesculier et de la vicomte de la Hargerie appartenant à Guy Cordouan ; — la seigneurie de Râche à François de Rouvroy, dit de St-Simon, chevalier ; — la seigneurie d'Estrées à Jacques d'Oignies, chevalier, avec justice vicomtière, etc :

B. 3851. (Cahier.) — In-8°, 17 feuillets, papier.

**1607.** — Déclaration des fiefs et nobles tenements tenus des Archiducs Sérénissimes à cause de leur château de Douai, exhibée à la cour le 27 novembre 1607. Enumeration des principaux fiefs : 1° le comte de Berlainmont, à cause de sa femme la comtesse de Lalaing, tient un fief et noble tenement du château de Douai, nommé les *terre et seigneurie de St-Albin*, situé en la ville de Douai et aux environs consistant en une maison, motte, prés, bois, *changles* (haie, clôture), eaux, fossés, jardins et tenements appelés de St-Albin en la ville de Douai, tenant au cimetière de la dite ville, avec justice et seigneurie vicomtières et plusieurs autres droits en ladite ville et dehors, tant en rentes qu'autrement, ainsi que plusieurs arrière-fiefs relevant de la dite seigneurie ; il tient encore du château de Douai un autre fief dit le *grand château de Waziers*, avec ses arrière-fiefs ; le fief dit le *gavène de Douai*, consistant en divers droits et rentes d'argent, avoine et chapons, dues par plusieurs terres et héritages tant en ladite ville de Douai qu'à Sin-le-Noble et aux environs ; — 2° le seigneur de Landas tient des Archiducs à cause de leur château de Douai, le fief dit les *ville, terre et seigneurie de Landas*, consistant en seigneurie vicomtière, avec les droits d'afforage et de vinage, cliemins, flégards et les amendes de 60 sols et au-dessous, telles qu'à seigneur A'icmtier elles appartiennent, moulin à vent, terrages

et dîmes, ainsi que plusieurs arrière-fiefs ; — il tient encore du château de Douai le fief de *Grisan-court*, jadis incorporé à celui de Landas, consistant en une motte *amazée* (sur laquelle est construit un bâtiment), avec seize arrière-fiefs ; un autre fief dit le *quint de Grisancourt* ; en ladite terre de Landas se trouvent aussi plusieurs héritages et rentes appelés les *francs-alleux* ; — 3<sup>e</sup> les enfants de Jacques Sellier, demeurant à Douai, tiennent du château de ladite ville, le fief nommé le *Moulin-le-Comte* et celui du *Beffi-e* ; — 4<sup>e</sup> Adrien de Hennin, écuyer, seigneur du Cornet, demeurant à Cambrai, tient du château de Douai, un fief consistant en une *pièce de terre contenant 4 rasières*, sise à Dury ; 5<sup>e</sup> Pierre de Vaucelles, demeurant à Douai, tient un fief consistant en *14 rasières, 3 coupes de terre*, sises à Sin-le-Noble ; — 6<sup>e</sup> Charles de Vendeville, bourgeois, demeurant à Douai, tient un fief consistant en *23 rasières de terre, ■ sises à Marquette avec justice vicomtière* ; un autre fief de *15 rasières, 3 coupes, 2 quarraux et demi de blé, 5 rasières d'avoine, 4 chapons et demi et deux huit [sic] blans de rente*, assignés sur des héritages à Marquette-en-Ostrevant ; — 7<sup>e</sup> Guy Cordouan, demeurant à Douai, tient le fief de la *vicomte de la Hargerie*, situé dans les paroisses de Bersée et Auchy, avec six arrière-fiefs ; — 8<sup>e</sup> les enfants et héritiers de feu Jeanne Pennequin, veuve d'Innocent du Croquet, demeurant à Douai, tiennent un fief de *6 rasières de terres*, sis à Lewarde ; — 9<sup>e</sup> maître Jean Loys, demeurant à Douai, tient un fief de *3 rasières de terres*, vers le Pont à Rache ; — 10<sup>e</sup> Claude du Careul, écuyer, tient le fief du *Lossignol*, sis en territoire de Dury ; — 11<sup>e</sup> Ponthus de Tramerie, seigneur de Hertain, tient un fief de *24 muids de grains broyés sur le moulin à brai* de Douai ; — 12<sup>e</sup> Adrien de Hennin, demeurant à Arras, tient le fief dit de la *damoisellerie de Doriguies*, comprenant un lieu-manoir, etc. ; — 13<sup>e</sup> Madame Barbe De le Plaucq, veuve de messire Charles de Ghisteltes, seigneur de *Proviés*, tient un fief de *6 rasières de terres* à Amblaing ; — 14<sup>e</sup> Jean François, bourgeois, demeurant à Douai, tient le fief du *quint de Vésignon*, sis à Lewarde et aux environs ; — 15<sup>e</sup> Philippe de Bergues, chevalier, seigneur de *Pluntaing*, tient la *seigneurie de Râche*, en laquelle il y a toute hauteur de justice et seigneurie dont la déclaration comporte un château ainsi qu'il se comprend, etc. ; — 16<sup>e</sup> l'aumône et pauvreté des terre et seigneurie de Lécuse

tiennent un fief dit le *vinage de Lécuse* ; — 17<sup>e</sup> messieurs du chapitre de l'église St-Pierre de Douai tiennent un fief dit le *terrage des parchonniers* à Cantin par moitié avec Grégoire de Liège, demeurant à Douai ; — 18<sup>e</sup> le collège Notre-Dame en l'Université, fondé par feu messire Bosseniens, prévôt de l'église St-Amé, tient en fief du château de Douai, le *quart dudit terrage des parchonniers* ; — 19<sup>e</sup> le même collège tient un autre fief consistant en *une rente de 11 rasières, 1 quarrel d'avoine et 18 sols obole*, sur plusieurs héritages sis à Cantin ; — 20<sup>e</sup> messire François de Montmorency, chevalier, seigneur de Rersées, Wastines, demeurant à Douai, tient en fief du château de Douai, les *terre et seigneurie de Wastines*, en toute justice vicomtière, comprenant un manoir, motte, eauX, basse-cour, etc., avec plusieurs arrière-fiefs, savoir : ceux de *Lassas* et de *Baury*, de *Boutenier*, de la *Fol/e Emprise*, de *Frémicourt*, de la *Lupardrie*, etc. ; — 21<sup>e</sup> messire Anttinin de Noyelles, chevalier, seigneur de Croix, demeurant à la Motte-au-Bois, en Flandre, tient du château de Douai le fief dit de *JM Saultière* ; — 22<sup>e</sup> Madame la marquise de Roubaix, douairière de la prévôté de Douai, tient le fief de *Indite prévôté*, consistant en une maison sise au Marché au blé, la justice des *daims*, saisines et *espeux* des actions civiles et personnelles, plusieurs droits et émoluments, etc., avec trois arrière-fiefs ; — 23<sup>e</sup> Piillippe de le Val, écuyer, seigneur de Graincourt, demeurant à Douai, tient du château de cette ville, le fief dit *des Pour-chelets* ; — 24<sup>e</sup> Jean Cornelia tient *la juste moitié d'un fief, dit le fief de Brifœuil*, etc. ; — 25<sup>e</sup> les Pères de la Société de Jésus de l'Université de Douai, tiennent la moitié dudit fief de *Brifœuil* ; — 26<sup>e</sup> le sieur de Dion, demeurant au pays de Brabant, tient un fief consistant en plusieurs *rentes en blé, chapons, oies, poules, droits de terrage, avec une motte ou fut du temps passé le château de Cantin*, etc. ; — 27<sup>e</sup> ilossieurs les prévôt, doyen et chapitre de l'église St-Pierre de Douai tiennent un fief consistant en *un muid de terre nommé le muid de Brebières*, sis au territoire de Cantin, etc. ; — 28<sup>e</sup> dame Louise de la Fo.sse, demeurant à Douai, femme de messire Robeit de Longueval, chevalier, seigneur de La Tour, tient un fief nommé le fief, terre et seigneurie de *Roupy*, gisant en la ville et en la paroisse de Nomain, consistant en un château, donjon, environné de grands fossés, basse-cour, etc., avec les arrière-fiefs *d'Ameleville*,

*Rulot, Danich, Honcourt, Beaurewart, de la Pipardrie, etc.* ; — 29" messire Jean Aparisis, licencié-ès-lois, demeurant à Douai, tient le fief *de le Vacque*, consistant en terrage et en plusieurs droits et fentes sur des terres au territoire de Lewarde, Recourt, Gœuzlin, Fléquières, etc. ; — 30" Guy Cordouan, greffier civil de la ville de Douai, tient le fief de *Lesculier*, consistant en huit maisons habitées tenant ensemble en ladite ville de Douai ; — 31" dame Anne de Vitters, demeurant à Estrées, veuve de messire Jacques d'Oignies, chevalier, seigneur d'Estrées, ayant la garde noble de son fils en bas âge, tient un fief et noble tenement consistant dans les terre et seigneurie d'Estrées, avec seigneurie vicomtière comprenant un château avec terres labourables, bois, etc.. avec plusieurs arrière-fiefs, savoir les terre et seigneurie de *Haniel, le jardin de Vacquin* et autres composés de pièces de terre ; — 32" madame Desmaretz, demeurant à Plancques, héritière de feu Louis de Longastre, fils mort en bas âge de défunt messire Renom de Longastre, seigneur d'Escoivres, tient deux fiefs consistant *en rentes sur la gavène de Douai et le moulin à brai* de cette ville ; — 33" les *margliseurs* de l'église Ste-Croix en la ville d'Arras tiennent le fief dit de la *Tramerie*, consistant en terres labourables au terroir de Waziers ; — 34" maître Jean Noiret, bourgeois, demeurant à Douai, tient un fief consistant *en rentes sur le gavène de Douai* ; — 35" maître Richard Vitus, docteur ès droits, demeurant à Douai, tient un fief consistant en terres à Râche ; — 36" messire Renom de Vaudain, chevalier s% de Mainville, tient un fief nommé -le fief et seigneurie de *Fervacq* sis à Marquette-en-Ostrevant, avec dix autres arrière-fiefs ; — 37" pas de dénombrement pour le fief consistant dans les terre et seigneurie de Bouvignies, appartenante de Nédonchel, fils de feu Georges de Nédonchel ; — 38" les terre et seigneurie de Montigny-en-Ostrevant ont été vendues, par décret du Grand Conseil de Malines, au comte de Berlaimont ; le dénombrement n'en a pas encore été donné ; — 39" madame la marquise de Roubaix tient en fief du château de Douai les terre et seigneurie de *Vésignon* à Lewarde, achetées par décret du Grand Conseil de Malines ; — 40" les terre et seigneurie de Marquette-en-Ostrevant ont été dévolues par droit d'annotation aux Archiducs ; — 41" il en est de même pour un autre fief consistant en *une/jèce de terre sise hors de là porte d'Esquerchin*, à Douai ; — 42" la *châtellenie de*

*Douai* appartient au corps et communauté de cette ville depuis l'an 1468 ; elle est tenue en fief du château de Douai et soumise à relief par la mort de l'homme vivant et suivant la coutume de la cour féodale dudit château, étant à présent homme vivant et mourant Monsieur Philippe Brodes, conseiller pensionnaire de cette ville ; laquelle châtellenie consiste en la garde des prisons, et pour chef-lieu il y a anciennement une place appelée la *vieze-tour* en ladite ville ; item, *en la moitié du droit de pontnage* à Râche ; item, en autres droits que l'on nommait anciennement les droits et profits de *emblaige* et *vinaige*, à charge d'entretenir par moitié avec le seigneur ledit pont de Râche.

B. 3832. (Registre.) — In-4°, 145 feuillets, parchemin.

**1464-1583.** — Copie collationnée sur l'original du dénombrement des terre et seigneurie de Râches, donnée à Philippe II, roi d'Espagne, par Louis de St-Simon, chevalier, seigneur de Râche, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi de France, suivie de la copie des lettres du 17 juillet 1464, par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, à la requête de son amé et féal conseiller et chambellan messire Gilles de Rouvroy, dit de St-Simon, chevalier, bailli de Sentis, et pour considération des bo"ns et agréables services que « aucuns ses parents et amis lui ont faits par ci-devant », lui adonné en son nom et à celui de ses hoirs et successeurs, comtes et comtesses de Flandre, en accroissement de fief, l'exercice de la haute justice de la ville et paroisse de Râches.—Autre dénombrement de la terre de Râches donné par François de Rouvroy, dit de St-Simon, chevalier, seigneur de Râches, du Plessis-Choiseul, de WiuUes et châtelain d'Orchies, gentilhomme ordinaire de la maison du roi de France, le 8 octobre 1583. (Dans ces deux dénombremens dont l'un n'est pas daté, est transcrite « tout au long la déclaration du vinage et pontnage de Raisse qui se partit chascun par moitié entre mondit seigneur et messieurs de la ville de Douai, comme s'ensuit : Celluy qui liève ou fait lever le pont dudit Raisse, pour chacune fois, doit m sols douaisien ; etc. ».

B. 38."13. (Portefeuille.) — 16 pièces, parchemin ; (02 pièces, papier, 1 sceau.

XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles. — Rapports et dénombremens

des fiefs tenus du Château de Douai à Orchies, entre autres : « le grand dénombrement et rapport que je, Pierre de Haverskerque, chevalier, ayant la garde, gouvernement, tutelle et cure de Robert de Haverskerque, mon aîné frère, fai à mon très redoublé seigneur et prince, monseigneur le duc de Bourgogne, conte de Flandres, d'Arthois et de Bourgogne, palatin, sire de Salins, conte de Rethel et seigneur de Malines, de ce que je tieng et adveue tenir à la cause dessus dicte, de lui, descendant de son chastel de Douai, est assavoir : la ville et terre de Rasse avec le chastel d'Orchies, Flines, Coustiches et Auchy, appartenances et deppendances d'icelles tout en ung fief par la fourme et manière que cy après sont desclarées à dix livres de relief quand le cas y éciit (8 avril 1402) » ; — idem, des terres du Petit Rasse (Râche) et Charny, tenues du château et motte d'Orchies, par Robert Hardet, écuyer, (26 avril 1560) ; — idem, de doux fiefs tenus du château d'Orchies, situés en l'échevinage de Flines, l'un appelé lo fief de Râche l'autre appelé le fief de Charny, par Gilles Piquette (sans date ; XVI<sup>e</sup> siècle) ; — idem, du fief de la Grande Vaquerie, tenu du Roi à cause de son château d'Orchies, à Coutiches, par Michel de Vendeville (2 octobre 1560) ; — idem, d'un fief consistant en plusieurs terres à Coutiches, par Antoine de Bauifre-mez, prêtre, chanoine en l'église Notre-Dame de Tournai (18 octobre 1558) ; — idem, du fief de la Prayelle à Coutiches, tenu du château d'Orchies par Jean Lemaire (13 octobre 1560) ; — idem, du fief des Poncheaux, tenu du château d'Orchies par Gratien Espagnol (15 juin 1460) ; — idem, d'un fief dit d'Espesse à Landas, relevant du château d'Orchies, par Jean de Franche dit de Hainan (10 mars 1473) ; — idem, dudit fief par Nicolas Lamoral de Landas (20 mai 1582) ; — idem, du fief Hochet, tenu du château d'Orchies, consistant en six bonniers un quart de terres situées au terroir dudit Orchies, par Henry Espagnol (15 juin 1560) ; — du fief de Pottrie par Nicolas Courtecuisse ; etc.

B. 3854. (Registre.) — In-4°, 67 feuillets, papier.

**1402-1692.** — État ou table des rapports et dénombrement des fiefs tenus de la Motte d'Orchies donnés à la Chambre des Comptes de Lille.

B. 3855. (Registre.) — 111-4°, 121 feuillets, papier.

**XVII<sup>e</sup> siècle.** — Copie de la coutume judiciaire delà châtellenie de Douai, a vec des commentaires sur cette coutume. — Table des matières.

B. 3856. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier.

**1612-1619.** — Pièces relatives aux donations de flefs en Flandre et à la liquidation des droits féodaux dus à l'occasion de ces donations.

B. 3857. (Portefeuille.) — 9 pièces et 2 rouleaux, pa<sup>n</sup>cli<sup>n</sup>min ; 83 pièces et 2 rouleaux, papier ; fragments de sceaux.

**1379-XVII<sup>e</sup> siècle.** — Pièces diverses concernant les domaine et bailliage d'Orchies dont deux rouleaux renfermant les comptes dudit bailliage pour les années 1379 et 1385.

B. 3858. (Registre.) — In-4° 144 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

**1528-1670.** — Répertoire des registres aux affaires du Conseil de la châtellenie de Lille, cour et halle de Phalempin.

B. 3859. (Registre.) — In-4°, 171 feuillets, -papier ; reliure en parchemin.

**1361-1374.** — Registre aux plaids de la cour et halle de halempin.

B. 3860. (Registre.) — In-4°, 380 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

**1453-1468.** — Registre aux plaids de la cour et halle de Phalempin.

B. 3861. (Cahier.) — In-4°, 4 feuillets, en mauvais état,

**1486-1489.** — Fragment d'un registre aux plaids de la cour et halle de Phalempin.

B. 3862. (Registre.) ; — In-4°, 111 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

**1496-1503.** — Registre aux plaids de la cour et halle de Phalempin.

B. 3863. (Registre.) — In-4°, 182 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

**1503-1511.** — Registre aux plaids de la cour et lialle de Phalempin.

B. 3864. (Registre.) — In-i°, 282 feuillets, papier.

**1517-1526.** — Registre aux plaids de la halle et cour de Phalempin.

B. 3865. (Registre.) — In-4°, 319 feuillets, papier ; volume en parchemin.

**1526-1541.** — Registre aux plaids de la cour et halle de Phalempin.

B. 3866. (Registre.) — In-4°, 252 feuillets, papier ; reliure en peau de truie.

**1544-1553.** — Registre aux plaids de la cour et halle de Phalempin.

B. 3867. (Registre.) — In-4", 239 feuillets, papier ; reliure en parchemin.

**1555-1557.** — Registre des plaids de la cour et halle de Phalempin.

B. 3868. (Registre.) — In-4°, 71 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

**1557-1559.** — Registre aux plaids de la cour et halle de Phalempin

B. 3869. (Registre.) — In-4°, 59 feuillets, papier couverture en parchemin.

**1559-1560.** — Registre aux plaids de la cour et halle de Phalempin.

B. 3870. (Registre.) — In-4", 192 feuillets, papier ; reliure en parchemin, mauvais état.

**1560-1564.** ~ Registre aux plaids de la cour et halle de Phalempin.

B. 3871. (Registre.) — In-4", 145 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

**1573-1595.** — Registre aux plaids de la cour et halle de Phalempin.

B. 3872. (Registre.) — In-4°, 46 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

**1615-1620.** — Registre aux plaids de la cour et halle de Phalempin.

B. :3873. (Registre.) — rn-4°, 89 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

**1620-1622.** — Registre aux plaids et causes d'office de la cour et halle de Phalempin.

B. 3874. (Registre.) — In-4", 275 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

**1620-1627.** — Registre aux affaires et assemblées du Conseil de la Châtellenie de Lille, cour et halle de Phalempin.

B. 3875. (Registre.) — In-4«, 282 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

**1627-1631.** — Registre aux affaires et assemblées du Conseil de Ja Châtellenie de Lille, cour el halle de Phalempin.

B. 3876. (Registre.) — In-4°, 250 feuiUets, papier ; couverture en parchemin.

**1631-1635.** — Registre aux affaires et assemblées du Conseil de la Châtellenie de Lille, cour et halle de Phalempin.

3° CARTULAIRES DES DOMAINES, TERRIERS ET DENOMBREMENTS DE FIEFS DU PAY DE L'ALLEU ET PIECES JUSTIFICATIVES.

B. 3877. (Registre.) — In-4°, 89 feuillets, papier.

**1448.** — Terrier des rentes et droits dus au domaine de La Gorgue, comprenant : 1» l'état des terres

*renteuses* (Pi) ; 2\* idem, des terres qui doivent des rentes au *Muy de le Combe en la loi d'Arras* (P 30) ; 3° idem, de celles qui relèvent du fief de Givenchy (P'43) ; 4' « le propre héritage propriétairement et patrimoine de mondit très-redouté seigneur qu'il a audit lieu de le Gorghe, ensemble et les droitures de son tonlieu des portes et passages d'icelle ville de le Gorghe qui se badle avec la ferme dudict lieu comme cy-dessous sera déclaré. Premiers : mondit seigneur a en ladite ville une motte environnée de fossez et d'eaues, là où, jadis seoit la forteresse comme l'en diet, etc. ; ce sont les droitures des portes dessus-dictes : il a ouverture du trau (écluse) trois foiz en la sepmaine, assavoir le mardy au vespre, jeudy et samedi » (f 47 et 48) ; 5» l'état des terres *renteuses*, situées dans le pays de l'Alleu, savoir les villages de la La Ventie, Fleurbaix, Saily et la Gorgue (P 52) ; 6° les fiefs en argent à La Ventie et la Gorgue (P 54) ; 7 les fiefs en argent à Fleurbaix et à Saily (P 58) ; 8» le fief des *Wettes du Moulin*, à Fleurbaix (P 58) ; le fief des *Camps Burgon*, à Fleurbaix (f\* 59) ; 10» rapports des fiefs tenus de *la cour de Lassus* à La Gorgue (f 60) ; 11» rapports des fiefs tenus du pays de l'Alleu (f 65).

B. 3878. (Registre.) — In-4°, 74 feuillets, parchemin.

**1458.** — « Ce sont les registres, briefz et cartulaires de très-excellent et très-redouté prince monseigneur le duc de Bourgogne, conte de Flandre, etc., de sa demaine, rentes, droitures et revenues qu'il a en sa ville, terre, juridiction et seigneurie de le Gorghe, tant es fiefz et hommages comme en terres *renteuses* et autrement ; ensamble et de ses fiefz, droitures, rentes, revenues, franchises et libertés qu'il a au pays de Laleue, comme advoué et gardien d'icelluy pays, minuez (minutés), grossez et renouveliez, es ans mil III<sup>e</sup> quarante et sept et incluz l'an mil III<sup>e</sup> LVIII, par vertu du mandement patent de mondit très-redouté seigneur, du temps de Jehan de le Planque, Olivier Pinsaert, Andrieu Tabart et Mahieu de le Croix, fermiers d'icelluy mon très-redouté seigneur en sadicte ville de le Gorghe, dont des parties, premiers : Des rentes, droitures de la dicte ville de le Gorghe, et appendances, la déclaracion est telle qui s'ensieut : Et est assavoir que toutes les rentes et parties de prez et héritages tenus de l'eschevinaige et loi d'Arras, doivent à le vente le XIII<sup>e</sup> denier ; et qui querque son héritage tenu comme dessus dit dudit eschevinaige et de rente heritable, il doit aussi le XIII<sup>e</sup> denier et

autant de foiz que telle rente non rachetée se revenant, on en doit aussi le dit XIII<sup>e</sup> denier ; et de rente viagère, on n'en paye rien ; et tous autres héritages en la bourgeoisie de Le Gorghe, ne doivent rien au seigneur à le vente. Et à le mort, ne pour relief, on ne doit nulz reliefs, si n'est pour fiefz ». (Relié avec le précédent cartulaire B. 3877).

B. 3879. (Registre.) — Li-4°, 2(0)7 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

**1520-1525.** — Brief et cartulaire du domaine, des rentes, droits et revenus des terre et seigneurie de La Gorgue, suivi des aveux et dénombremens des flefs du pays de l'Alleu.

B. 3880. (Registre.) - In-8, 14 feuillets, papier.

**Sans date ; fin du XIII<sup>e</sup> ou commencement du XIV<sup>e</sup> siècle.** — « Che sont les rentes appartenans à la signourie de Le Gorge du tierme de le Saint-Remy » (Relié avec le registre B. 3877).

B. 3881. (Registre.) — In-8°, 09 feuillets, papier.

**1486.** — « Ce sont les registres, briefz et cartulaires de très-excellent et très-redouté seigneur et prince, monseigneur le duc de Bourgogne, etc., de sa demaine, des rentes, droitures et revenues qu'il a en sa ville, terre, juridiction et seigneurie de Le Gorgue, tant de fiefs et hommages, comme en terres *renteuses* et autrement, etc. ». (Relié avec le registre B. 3877).

B. 3882. (Registre.) — Grand in-8°, 209 feuillets, papier.

**1665.** — Terrier nouveau des rentes seigneuriales dues à Sa Majesté au domaine de La Gorgue, fait et renouvelé par François Gallois, receveur dudit La Gorgue, renouvelé en 16(35).

B. 3883. (Registre.) — Gr. in-8°, 212 feuillets, papier.

**1665.** — *Cœuilloir* abrégé des rentes dues au domaine de La Gorgue. précédé d'une table intitulée : Bordereau des rentes seigneuriales dues au domaine de La Gorgue. (C'est une copie du précédent terrier.

collationnée par Godefroy « écuyer, commis par Sa Majesté à la garde et direction des titres, Chartres et registres de la Chambre des Comptes du Roi à Lille en Flandres où ledit terrier est reposant. Fait audit Lille, le neufiesme may 1682. Signé : Godefroy »).

B. 3884. (Registre.) — Gr. in-8°, 165 feuillets, papier.

**1537-1611.** — Brief, registre et cartulaire « des grandeurs des fiefs du pays de l'Alleeu, gisans k Fleur-baix, nomœés les fiefs de Bourgogne », dressés en 1537. Terrier nouveau des rentes dues au domaine de La Gorgue, fait et renouvelé par Floris Le François, receveur dudit domaine en 1611.

B. 3885. (Registre.) — In-4", 121 feuillets, papier.

**1628.** — Terrier nouveau des rentes seigneuriales dues à Sa Majesté an domaine de La Gorgue, renouvelé en l'an 1628 par Floris Le François, receveur dudit domaine.

4° CARTDLAIRES DES DOMAINES, TERRIERS  
ET DENOMBREMENTS DE FIEFS DE LA FLANDRE MARITIME AVEC  
PIECES JUSTIFICATIATES.

B. 3886. (Portefeuille.) — 2 pièces parchemin ; 1 cahier, 10 feuillets, papier.

**1397.** — Bar, l\*' mai 1397. — Dénombrement rendu par Robert, duc de Bar, marquis de Pont, de ses terres, seigneuries, villes et châtelles de Cassel, Dunkerque, Gravelines, Bourbourg, Nieppe et Wameton relevant du Comte de Flandre ; — copie sur papier. — 3 août 1497. Acte des gens du Conseil du Duc de Bourgogne, comte de Flandre, du *contredit* opposé par le procureur général de Flandre à ce dénombrement.

B. 3886<sup>m</sup> (Registre.) - In-8°, 2< feuillets, papier.

**1415.** — Registre des rentes dues à l'espier de Bailleul. — Déclaration des terres, appartenant à la maison de St-Antoine de Bailleul, qui doivent des rentes audit espier. (En flamand).

B. 3887. (Registre.) — In-8°, 29 feuillets, papier.

**1416.** — Registre des rentes, revenus et propriétés de toute nature appartenant au domaine de Bailleul. (En flamand. Une analyse rédigée en français, est jointe à ce registre).

B. 3888. (Registre.) — In-folio, i :W feuillets, papier ; couverture en cuir gaufré ; sur le plat est encastré un morceau de cuir hexagonal sur lequel est peinte à la gouache dans un encadrement trilobé, une cloche au naturel sur fond gris-bleu portant l'inscription flamande : » Sheeren.... te Belle ; Anno domini 1487 ». Bailleul se dit *Belle* en flamand et dans cette langue *Belle* signifie cloche.

**1487.** — Chassereau des rentes du domaine des archiducs Maximilien et Philippe le Beau, à Bailleul, précédé d'une table des noms des redevables des rentes et de la copie de l'ordonnance des Archiducs chargeant des commissaires de dresser ledit chassereau. (En flamand).

B. 3889. (Registre.) — In-4", 76 feuillets, parchemin.

**1517-1519.** — Registre des héritages appartenant au Roi Catholique en la ville et châtelles de Bailleul qui ont été nouvellement mis en ferme par Maillart Bourel, receveur dudit domaine, « comprenans les héritages séant en la ville, por<sup>^</sup>We et échevinage de Bailleul, savoir en la *Westrate*, *West meulue strate*, *Coolstrate* » ; les héritages sis en la paroisse et châtelles de Bailleul, en la *West houcq* de Pailleul ; en la *Oosthoucq* ; en la paroisse *à e Capple* ; *k Berten* ; à *Meterne Kerkelliet* ; à *Meternc Benjheliet* ; à *Meterne Westocer* ; à *Merves* ; à *BranouUre*. — Cahier où sont inscrits les héritages devant rentes d'espier en la paroisse de Bailleul sous la seigneurie de la prévôté de St-Donat de Bruges (1519). (En français).

B. 38<0. (Registre.) — Gr. in-8°, 113 feuillets, [papier.

**1639.** — Registre du domaine du Roi en la ville et en la châtelles de Bailleul, renouvelé en 1639. (En flamand).

B. 3891. (Portefeuille.) — 71 pièces, parchemin ; 3 pièces, papier ; 15 sceaux brisés ou incomplets.

**1514-1650.** — Rapports et dénombres origi

naux des fiefs tenus de la Cour féodale de Bailleul sis aux lieux dits *Westhoiick* et *Oosihouck* en cotte ville (Pièces flamandes).

B. 3892. (Portefeuille.) — 8 l) pièces, parchemin ; d pièces, papier ; 17 sceaux incomplets ou écrasés.

**1514-1689.** — Rapports et dénombremens originaux, ventes et cessions des fiefs tenus de la Cour féodale de Bailleul, sis au Zuydhouck de cette ville. (Pièces flamandes).

B. 3893. (Portefeuille.) — 51 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier ; 12 sceaux, en mauvais état.

**1503-1689.** — Rapports et dénombremens originaux, ventes et cessions des fiefs mouvant de la Cour féodale de Bailleul, situés dans *Vambacht* de cette ville. (Pièces flamandes).

B. 3894. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier ; 12 sceaux en mauvais état.

**1513-1652.** — Rapports et dénombremens originaux, ventes et cessions des fiefs tenus de la Cour féodale de Bailleul et situés à *Armboutsappel* (1541-1641) ; *Arnèke* (1515-1615) ; *Berthen* (1509-1591) ; *Bollezeele* (1514-1596) ; *Caestre* (1514-1650) ; *Coudekercke* (1514-1595) ; *Dranoutre* (1514-1652). (Pièces flamandes).

B. 3895. (Portefeuille.) — 47 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier ; 8 sceaux écrasés ou incomplets.

**1314-1642.** — Rapports et dénombremens originaux des fiefs tenus du château de Bailleul situés dans les communes de : *Eecke* (1514-1641) ; *Erquinghem-Lys* (1591-1635) ; *GoHewaersvelde* (1512-1632) ; *Hazebrouck* (1515-1642) ; *Hermanscuppel* (1514) ; *Lockerem* (1593). (Pièces flamandes).

B. 3896. (Portefeuille.) — 92 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier ; 17 sceaux, brisés, écrasés ou incomplets.

**1514-1650.** — Rapports et dénombremens originaux, ventes et transports des fiefs sis à *Merris* tenus de la Cour féodale de Bailleul ; (Pièces flamandes).

B. 3897. (Portefeuille.) — 22 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier ; 6 sceaux incomplets ou écrasés.

**1514-1689.** — Rapports et dénombremens originaux, ventes et cessions des fiefs tenus de la Cour féodale de Bailleul, sis à *Meterem*. (Pièces flamandes).

B. 3898. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin ; 3 pièces, 1 cahier in-8°, 34 feuillets, papier ; 8 sceaux écrasés ou incomplets.

**1489-1638.** — Rapports et dénombremens originaux, ventes et cessions de fiefs tenus de la Cour féodale de Bailleul, situés à : *Neuve-Église* (1514-1629) *Nieppe-Église* (1629) ; *Oostdunkerque* (1515-1625) *Quaedypres* (1489-1637) ; *St-Jans-Cappel* (1514-1638) *St-Nicolas* (Caassel) (1638) ; *Sleenvoorde* (1515-1629) *Steenverck* (1514-1571) ; *AVestoutre-Dranoutre* (1511-1510). (Pièces flamandes).

B. 3899. (Registre.) — In-f°, 101 feuillets, papier.

**1514.** — Registre aux rapports et dénombremens des fiefs et arrière-fiefs tenus de la Cour du Roi de Castille, archiduc d'Autriche et comte de Flandre à Bailleul, lequel est précédé d'une table alphabétique des noms des localités où sont situés les dits fiefs et arrière-fiefs (Flamand).

B. 3900. (Registre.) — In-f°, 103 feuillets, papier, non relié.

**1489-1655.** — État des reliefs des fiefs tenus de la Cour féodale de Bailleul, extrait des comptes du bailliage de cette ville. (Flamand).

B. 3901. (Registre.) — In-f°, 378 feuillets, papier, en cahiers et feuilles non reliés.

**1503-1697.** — États analytiques par communes des rapports et dénombremens des fiefs tenus de la Cour féodale de Bailleul et des octrois accordés par la Chambre des Comptes et le Bureau des Finances de Lille pour l'aliénation, *éclissement* (partage) ou érection de certains de ces fiefs (Flamand).

B. 3902. (Registre.) — In-f., 21 feuillets, parchemin.

**1370.** — Briefs de l'espier de Bergues-St-Winocq. (*Hec sunt brevia ex spikerario Bergensi. Anno Domini millesimo CCC<sup>o</sup> LXX<sup>o</sup>*). C'est une nomenclature de tous les redevables de rentes en blé et en avoine dues à l'espier de Bergues, qui habitent les paroisses d'Hondschoote, Killem, Volkouswarne, Vriesontswerne, Muloiiie à Tetegheem, Vinchout à Wormhoudt, à Wiilre, à Cappelle, Vissinzele « m *deCorenscout* », Vissinzele « *in denariis* », Perzele à Quaedypres, Loobergue-Sud \* *in debitis bladiis* », Middelhof à Loobergue-Nord, Loobergue-Nord « *m debitis bladiis* », à Halrrezele « *en in twedcel solen* », à « Grote Zole », Waren « *int case* », Teteghem « *int case* ». (Latin et flamand).

B. 3903. (Registre.) — Gr. in-8°, 130 feuillets, parchemin.

**Fin du XIV<sup>e</sup> siècle.** — Terrier des rentes dues à l'espier de Bergues-St-Winocq, rédigé en flamand. (Les totaux des produits des rentes dues par chacune des terres aëbitrices envers l'espier, sont indiqués en français).

B. 3904. (Registre.) — In<sup>^</sup>, 203 feuillets, papier.

**1512.** — Terrier des rentes dues à l'espier de Bergues-St-Winocq, renouvelé en 1512 par Robert de Nive et par le receveur dudit espier, désignés à cet effet par la Chambre des Comptes de Lille (Flamand). Ce registre est précédé d'une table indiquant dans l'ordre alphabétique les noms des localités où sont situées les terres redevables de rentes audit espier.

B. 3905. (Registre.) — In-8°, 138 feuillets, papier, reliure du temps en peau de truie avec coins et fermoirs en cuivre.

**1596.** — Terrier des rentes dues à l'espier et wou-dermont (12) de Bergues-St-Winocq, renouvelé en août 1596 par Jean Inghelvert, receveur des dites rentes (Flamand). Les terres redevables des dites rentes étaient situées à Hondschoote, Killem, Rexpoëde, Hoymille, Staples, Wormhoudt, Quaedypres, Socx, Crochte, Steene.

B. 3906. (Cahier.) — Gr. in-8<sup>></sup>, 32 feuiUets, papier.

**1599.** — Terrier de l'espier de Bergues-St-Winocq et du Métier de Bourbourg pour la recette des gros briefs de Flandre et de la Chambre de Leurs .vitesses les archiducs Albert et Isabelle, renouvelé par Remy Drieux, géomètre, par ordre de la Chambre des Comptes de Lille, en suite de la Commission du 19 février 1599 (Flamand).

B. 3907. (Registre.) — Gr. in-8°, 444 feuiUets, parchemin ; reliure en cuir gaufré, restes de fermoirs en cuivre.

**1591.** — Terrier de l'espier de Bergues-St-Winocq, précédé d'une table alpiabétique des noms des localités où sont situées les terres débitrices des rentes et des lettres patentes du roi Philippe II en date du 16 septembre 1591, ordonnant, à la requête des bailli, vicomte, échevins et *cuerfrères* (compagnons de la keure ou loi échevinale) de la prévôté de St-Donat de Bruges s'étendant es ville et châteltenie de Bergues-St-Winocq, tant pour eux que pour et au nom de la généralité des suppôts, propriétaires des terres, *cuerfrères* et *inhabitans* d'icelle prévôté contribuant en l'espier à icelle prévôté, contenant : « comme depuis la réduction du West pays de Flandres soubz nostre obéissance, iceulx remonslrans, en acquit de leur serment, se sont employés sans cesse à rechercher tous moïens convenables affin de pouvoir autrement remettre les terres subjectes à ladicte prévosté, lesquelles toutes ilz avoient trouvé à leur premier advennement en office, vagues, désertes, inhabitées et en friche, à nouvelle culture et repeuplation par la rassemblée du petit nombre de leurs anciens *cuerfrères* et manans esgarés et espars deçà et de là qui pouvoient rester en vie ; et affin de tant mieidx pouvoir parvenir à leur dicte intention, se seroient advisez pour le premier remède de prendre leur refuge principal vers nous, et nous supplier pour avoir quittance et rémission générale des arréraiges et eschéances dernières des rentes foncières desquelles toutes les dites terres sont chargées annuellement à nostre proufict par droit de l'espier... Mais comme depuis l'expiration de nostre dicte dernière quittance ayant cessée audict an 1588, soient escheues présentement deux années entières,

sçavoir 89 et 90, de l'espier, desquelles ne leur a esté faicte grâce quelconque, quoycque le tax et cop d'icelles faict par noz amez et féaulx les président et gens de noz Comptes à Lille, seroit notoirement très-excessif et insupportable, y joint que la misère publique ne seroit audict quartier amendée aul-cunement, ains plustost s'accroistre journallement, lesdictz remonstrans avecq leurs cuerfrères et manans se trouvent de rechef en grands extrémité et désespoir d'aultant que les foules et oppressions continuelles des gens de guerre passans et repassans journallement, les tailles, gabelles, impositions, exactions, moïens généraulx, paiemens des garnisons circumvoisines et une infinité d'aultres semblables charges, desquelles d'anchienneté ils souloient tous ensemble en la juridiction de ladicte prévosté estre tenuz libres et exemptz par et en vertu des privilèges très exprès des feuz de bonne mémoire noz prédécesseurs comtes de Flandres, les accablent et ruynent tellement que desjà ung chacun commonche avoir horreur d'y résider, transportans leur domicile et abandonnans leurs terres sans qn'aultres nouveaulx manans succèdent en leur place, de manière que en dedans peu de temps yceulx remonstrans sont apparens de faire et présenter ung collège de loy d'un pays inhabité, n'ayant dessoubz sa juridiction aucuns justiciables ou cuerfrères en cas que par nous ne soit pourveu de prompt remède », qu'il sera faict remise auxdicts bailli, échevins et cuerfrères de la prévôté de St-Donat à Bruges du tiers des rentes de l'espier de Bergues-St-Winocq pour les années 1589,1590 et 1591, à charge néanmoins expresse de faire et achever à leurs propres cofits et dépens un nouveau registre, cartulaire ou terrier de toutes et chacunes parties de terres obligées auxdictes rentes, avec les noms et surnoms des propriétaires, abouts et tenemens particuliers, etc. ». (Flamand).

B. 3908. (Registre.) — In-f°, 452 feuillets, papier.

**1605.** — Terrier des rentes de l'espier de Bergues-St-Winocq, dues à la prévôté de St-Donat do Bruges, renouvelé en 1605. Table. (Flamand).

B. 3009. (Registre.) — In-f°, 355 feuillets, papier.

**1633.** — Terrier des rentes dues à l'espier de Bergues St-Winocq, appartenant au roi d'Espagne, par les tenanciers de la

prévôté de St-Donat de Bruges, renouvelé en 1633. Table. (Flamand).

B. 3910. (Registre.) — In-P°, 519 feuillets, papier ; reliure en mauvais état.

**1662.** — Terrier de l'espier de Bergues, renouvelé en 1662. (Flamand).

B. :3911. (Registre.)—In-i\*. 543 feuillets, papier.

**1664.** — Terrier et cartulaire des rentes dues à l'espier de Bergues St-Winocq dans les lieux et paroisses dépendant de la prévôté de St-Donat de Bruges, renouvelés en 1664. (Flamand).

B. 3912. (Registre.) — In-P°, S. SI feuillets, papier.

**1664.** — Terrier de l'espier de Bergue.s-St-Winocq, renouvelé en 1664. (Double du précédent. B. 3911).

B. 3913. (Registre.) — In-8°, 114 feuiUets, papier.

**1600.** — Registre des rentes dues au lardier de Bergues-St-Winocq, renouvelé en 1600. (Flamand). En tête de ce registre se trouve une note explicative sur le lardier de Bergues.à la suite de laquelle, est écrit en français : « Ce préface at esté conféré et trouvé accorder de mot à autre avecq semblable registre faict en l'an XV<sup>e</sup> et dyx par Dierick de Koc, lors rhéneur héréditaire dudit lardier, sauf la dalte. Tesmoing. G. Bidault ».

B. 3914. (Registre.) — Gr. in-8°, 82 feuillets, papier.

**1609-1629.** — « Estât sommaire que faict et rend Denys de Brier, recepveur de l'espier de Bergues-St-Winnocq, delà partie dudict espier dois la renenghe XVI<sup>e</sup> noef jusques et comprins la renenghe XVI<sup>e</sup> vingt-noef ». Pour chaque localité ovi sont situées les terres redevables à l'espier, sont indiqués, année par année, les totaux des redevances ennatuT-e.

B. 3915. (Registre.) — Gr. in-«», 82 feuiUets, papier.

**160—1629.** — Etat sommaire de la portée de

l'espier de Bergues-St-Winocq, dressé par Denys de Bryer, receveur dudit espier pour les années 1609 à 1629. (Double du registre précédent B. 3914).

B. 3916. (Registre.) — In-f°, 144 feuillets, parchemin. #

**1387.** — Livre des modérations accordées par Philippe, duc de Bourgogne et comte de Flandre, en 1387, aux fermiers de l'espier de Bergues, en considération des dommages qu'ils ont essuyés pendant les troubles de Flandre; « comme par les commotions et rébellions qui ont esté en nostre pays de Flandres, plusieurs villes et manoirs aient esté ars et destruis en tout ou en partie et les habitants des lieux moors et chachiés hors du pays, et telement damaigiés que plusieurs d'iceux sont venus à grand povreté et misère, les héritaiges qu'ils tenoient en plusieurs lieux venus en désert on petitement labourés; et il soit ainsi que après le pais nagaires faicte entre nous et nostre compaigne la ducesse, d'une part, et les habitans de la ville de Gant, de Bruges, d'Ypre et du terroir du Franc, pour avoir conseil et avis et pourveoir à la nécessité des povres habitans de nostre dit pays par telle manière qu'ilz retournassent sur leurs héritaiges pour les labourer, que le pays fuist repeuplé et que la marchandise y eust cours entre nos bons subgés, lesquelles choses si comme trouvé avons ne porroient bonnement estre acomplies, se par nous et aultres personnes tant d'eglises comme nobles, bourgeois et aultres an cui les rentes, censes, ou fermes sunt deuwes du tamps passé, n'estoit faicte aucune grâce, mesmement des arréraiges aux possesseurs des héritaiges, censes ou fermes et que aultrement les héritaiges demouroient au désert au grant dommaige et préjudice de nous et de la chose publique et de noz boins subgiez, etc. ». (Ce registre est relié avec celui coté B. 3902).

B. 3917. (Registre.) — Gr. in-8°, 15 feuillets, parchemin.

**Fin du XIV<sup>e</sup> siècle.** — Etat des rentes dues au voedermont de l'ambacht de Bergues-St-Winocq {*Det es tvoerdermont van Berghen* амбач/ж<), donnant les noms de tous les débiteurs de ces rentes. (Flamand. Relié avec le registre coté B. 3903).

B. 3918. (Registre.) — In-4°, 121 feuillets, papier.

**1637.** — Registre et cartulaire des rentes du voedermont de Bergues-St-Winocq, renouvelé par Jean Damien, arpenteur juré en l'an 1637. (Ce registre est suivi d'une table alphabétique des noms des localités où sont situées les terres devant les redevances).

B. 3918 bis. (Portefeuille.) — 83 pièces, parchemin; 34 sceaux, la plupart incomplets.

**1393-1399.** — Rapports et dénombrements originaux, ventes et cessions des fiefs tenus du *steen* (perron) de Bergues situés dans les communes de: Armabouts-Cappel, Bambecque, Bei^ues, Bierne, Brouckerque, Coudekerque, Crochte, Ghyvelde, Grande-Synthe, Herzeele, Hondchoote, Hoymille, Uxem, Killem, Looberghe, Quaëdypre, Rexpoëde, Socx, Spycker, Steene, Teteghem, Warhem et Wormhoudt.

B. 3919. (Portefeuille.) — 57 pièces, parchemin; 11 pièces, papier; 11 sceaux brisés ou incomplets.

**1434-1664.** — Rapports et dénombrements originaux, ventes, cessions et partages des fiefs tenus du Perron de Bei^ues, situés dans les communes de: Armabouts-Cappel (1508-1621); Bambecque (1509-1602); Bergues (1434-1664); Bierne (1510-1617); Bissezele (1514); Brouckerke (1510-1583).

B. 3920. (Portefeuille.) — 24 pièces, 1 cahier, 11 feuillets, parchemin; 27 pièces, papier; 8 sceaux dont la plupart brisés ou incomplets.

**1407-1687.** — Rapports et dénombrements originaux, ventes, cessions et partages ou *écUssements* des fiefs tenus du Perron de Bergues, situés dans les communes de Socx (1423-1623); Coudekerque (1511-1629); Crochte (1489-1687); Ghyvelde (1514-1603); Herzeele (1597); Hondchoote (1407-1614).

B. 3921. (Portefeuille.) — 47 pièces, parchemin; 14 pièces, papier; 14 sceaux pour la plupart brisés ou incomplets.

**1489-1658.** — Rapports et dénombrements originaux, ventes, cessions, partages ou *écUssements*, etc., des fiefs tenus du Perron de Bergues dans les

communes ou localités suivantes : Hoymille (1586-1611) ; Killem (1586-1620) ; Rexpoëde (1538) ; Spycker (1507-1540) ; Steene (1514-1547) ; Tetegliem (1508-1656) ; Warhem (1514-1564) ; Westcappel (1511) ; Wormhoudt (1492-1615).

B. 3922. (Portefeuille.) — 56 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier ; 17 sceaux brisés ou incomplets.

**1491-1609.** — Rapports et dénombrements originaux, ventes, cessions, partages ou *éclissements* des fiefs tenus du Perron de Bergues dans la paroisse de Quaëdypre.

B. 3923. (Registre.) — Gr. in-S», 30 feuillets, papier.

**1423-1656.** — Inventaire des rapports et dénombrements des fiefs tenus du Perron de Bergues.

B. 3924. (Registre.) — Gr. in-8°, 29 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

**1407.** — Déclaration des fiefs et hommages tenus du Perron de Bergues et de la terre, dite de Ponthieu.

B. 3925. (Registre.) — In-», 08 feuiUets, papier. *tmo.* — Registre dos

fiefs et arrière-fiefs tenus du

duc de Bourgogne et de Brabant, comte de Flandre, dans la châtellenie de Bergues. (Flamand).

B. 3926. (Registre.) — bi-4°, feuiUets, papier.

**1512.** — Registre des fiefs tenus du Perron de Bergues, précédé d'une table indicative des noms des localités où sont situés ces fiefs. (Flamand).

B. 3927. (Portefeuille.) — 51 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier.

**1381-1516.** — États et déclarations des reliefs des fiefs tenus du Perron de Bergues.

B. 3928. (Registre.) — Gr. in-S», 57 feuiUets, papier, couverture en parchemin.

**1434-1652.** — État OU inventaire des reliefs des fiefs tenus du Perron de Bergues, dressé d'après les comptes desdits reliefs.

B. 3929. (Portefeuille.) — 2 pièces et 8 cahiers, in-8», 103 feuillets, parchemin.

**1385-1656.** — Extraits des comptes du bailliage des ville et châtellenie de Bergues en ce qui concerne la mutation des fiefs tenus et mouvants du Perron de cette ville.

B. 3930. (Registre.) — In-8», 71 feuillets, papier.

**1627-1629.** — Comptes des gros briefs pour la renenge de 1627 comprenant les briefs de la Chambre, les Grands Briefs, l'espier de Bruges, le lardier de Bruges, les briefs d'Aërtryck, les briefs de Maldeghem, les briefs de la Roye, les cens de Dixmude, l'espier de Dixmude, l'espier de Furnes, *Yeschigterie* de Furnes, la *vacquerie* de Furnes, le lardier de Furnes, les cens do Furnes, l'espier de Bergucs-St-Winocq, les briefs de *Ijocres* (Lockerem), idem de Mardyck, le lardier de Bergues-St-Winocq, l'espier de (Tand, les briefs de Haelsre, l'espier de Rupelmonde, l'espier d'Alost, l'espier d'Ypres, l'espier d'Harlebecke, l'espier et les cens de Courtrai. — Nouveau cartulaire de toutes les terres devant rentes dans les briefs de la Chambre, situés dans les métiers de Bourbourg et de Bergues-St-Winocq, renouvelé et réimposé par Pierre de Bake, receveur des gros briefs de Sa Majesté, sur celui fait par Remy Drieux, en 1600. (Flamand).

B. 3931. (Portefeuille.) — 15 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; 2 :1 sceaux, la plupart en mauvais état.

**1301-1601.** — Liste des fiefs de la châtellenie de Bourbourg dressée vers 1301.—Rapports et dénombrements originaux des fiefs tenus du Ghyselhuys de Bourbourg (1374-1601). — État des fiefs situés en la mairie de Loon dépendante de la cour féodale de Bourbourg (1302). — Lettres patentes du roi Henri IV portant donation à Bartholomé Dobry des 84 mesures de terre formant le Bogarlandt de Bourbourg.

B. 3932. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 10 pièces, papier ; 1 sceau.

**1399-1688.** — Rapports et dénombrements, ventes, cessions, transports, etc., de fief tenus de la cour dite du Ghyselhuys de Bourbourg et situés dans les localités

suivantes : Looberghe (1644-1688) ; Loon (1683) ; Millam (1399) ; St-Georges (1400) ; St-Nicolas dans l'annexion de St-Georges (1688) ; St-Pierrebroucq (1678-1688) ; St-Willebrod (1680).

B. 3i» :33. (Registre.) — In-S», 15 feuillets, papier.

Sans date ; XV<sup>e</sup> siècle. — « S'ensieutles grandeur et valeur des fielz et arrière-fiefz tenus du Ghyselhuis de Broubourcli appartenant à mon très-redouté seigneur, monseigneur le conte de Brienne, de Marie et de Soissons, seigneur d'Oisy, de Dunkerque, de Brouc-bourch, etc., bailliez oulire par les hommes féodaux dudit Ghyselhuis à Basse Doye, bailli de la ville et chastellenie dudit Broubourch, pour et au nom de mondit seigneur, par la forme et manière que s'ensieut, etc. ». Les principaux fiefs dont les dénombrements sont donnés, sont ceux : de la basse-cour et seigneurie de Drincham, par Jean, seigneur dudit lieu ; — de la mairie dudit lieu, par le même ; — de la seigneurie de le Ghère, par le même ; — de fiefs consistant en pièces de terres dans les paroisses de Cappelbrouck, Watten, Millam, Markingham, Looberghe, etc., par François de La Viesville, seigneur de Millam ; — de la seigneurie de Zuneghem, par le même ; — du château et de la basse-cour du Wez avec 44 mesures de terre en la paroisse de St-Pierrebroucq et dans celle de Cap-pelbroucq, la pêche des anguilles en la grande rivière, les murailles et cour de la Motte, par François du Wez, écuyer ; — des cour, vierschære et seigneurie de Ravensbergh, par Nicolas deMailly, dit Payen, écuyer ; — de fiefs consistant en pièces de terres situées dans les paroisses de St-Willebrocq, Loon et Crombecque, par Guillaume de Heuchin, écuyer ; — des fief et cour nommés Ackersvalle, gisant en l'amanscipe de St-Georges, par messire Roland de Hallewin, chevalier ; — de pièces de terre à St-Georges par messire Guy, seigneur de Ravaincourt, à cause de Catherine de Fiennes, son épouse ; — de pièces de terre en la mairie de St-Georges par Amaury du Wez, dit Rififart ; — des cour et seigneurie dites des Quinze Hommages, par Mahieu de Ram ; — de la cour de Bambecque, par Alard de Brauwère ; — des cour et seigneurie dites *le Planque* avec 97 mesures de terre situées à Loon, par Monsieur de Lingnon, comme bail et mari de sa femme dont le nom n'est pas donné ; — de diverses pièces de terre sises à Cappelbrouck et à Drincham, par Jean Buldekin, fils de Pierre Desoubzange ; — de 49 mesures de terre appelées

Oudhof, sises en la paroisse de Bourbourg, par Baudin Roberts ; — de 34 mesures de terre à Craywick par Julien Manard ; — de 28 mesures de terre à St-Pierrebroucq, par Jean Undezeele ; — de 24 mesures de terre sises dans le même lieu, par Alexandre Rœlin ; — de deux mesures de terre à Craywick, par Guillaume Eke ; — de 20 mesures de terre à St-Georges, par François Le Batz ; — de 12 mesures de terre au même lieu, par le même ; — de 104 mesures de terre à St-Willebrod, par Simon de Drincham, écuyer ; — de 3 mesures de terre audit lieu, par Alexandre Rœlin ; — d'une rente de 10 sols assignée sur une mesure de terre gisant en la villo de Bourbourg, par Boudin Rapeghier ; — de 22 mesures de terre à Drincham et à Coudekerque, par Jean Lolin l'aîné ; — de 17 mesures de terre à Craywick, par Pierre Gillotz ; — de l'amanie ou amanscipe de Craywick, valant par an 6 à 7 livres parisis, par Jean PoIIart ; — de 10 mesures de terre à Loon, par Pieter Pierrins ; — de 150 mesures de terre constituant le fief, dit le Jonc-wrauwe, à Loon, par Olivier van Hoverie ; — de 400 mesures de terre constituant le fief, dit de Lescor, à Loon, par le même ; — de la moitié de la vicomte de Loon, par le même ; — de 400 verges de terre tenues de la cour du Wydhof, par le même ; — de 25 mesures de terre tenues de la cour du Bommerswalle, par Christophe de Beauvoir, tuteur de Nicolas de Beauvoir, son fils ; — de deux mesures de terre à St-Georges, par Madame Christianne Corteheuze, veuve de messire Jean Blondel, seigneur de Longvillers ; — de 25 mesures de terre tenues de la cour du Quintinsbrugghe, à Craywick, par Jacques Craye ; — de 9 quartiers de terre à St-Georges, par Jacques Lecul ; — d'une rente de 10 rasières de blé, 14 d'avoine et 3 poules, assignée sur 36 mesures de terre à Drincham, par François Tardinc ; — de 27 mesures de terre à (localité non désignée), par Jean Daniels ; — de 25 mesures de terre, dites le Zoutenay, à Cappelbroucq, par Georges Delattre ; — de 7 mesures de terre formant le fief, dit Isole, à Cra3rwick, par le même ; — de la mairie de Loon, chargée de rente heritable, dite le lardier de Bourbourg, par Copkin de Warhem ; — de la vicomte de Loon, par le même ; — de la vicomte de Craywick, par Jean Le Vroede, à cause de sa femme ; — de 60 mesures de terre formant le fief de le Laghe, à St-Georges, St-Nicolas et autres lieux, par Jean de Nordhout ; — de 24 mesures de terre à St-Georges et de (nombre non indiqué) mesures de terre tenues du Peenhof à Craywick, par

Andries lo Pincenir ; — de 7 quartiers de terre à St-Georges, par maître Jean de Brabant ; — de 3 mesures de terre à St-Georgas, par Ban I e Voz ; — de 3 mesures au même lieu, par Clais le Meentere ; — de 18 mesures à Craywick, par Jacquemart van Esbrouc ; — de 3 autres mesures à St-Georges, par Clays Le Meentere ; — de 4 mesures à... (nom de la localité non indiqué), par Wouters de Warheem ; — d'une maison sur le Heylandt, à Bourbourg, par Clays Mours ; — de 8 mesures de terre à St-Pierrebrouck, par Morlet de Le Haye ; — de 9 mesures sises à... (nom de la localité non indiqué), par le même ; — de 96 mesures de terre à St-Georges et à St-Villebrod, par Florent de le Cressonnière ; — du fief des aS'orages du vin à Bourbourg, par Clais de Vlergelo ; — de 5 mesures de terre à St-Georges en la rue appelée Kaymeet, par le même ; ~ de 8 mesures de terre à Craywick et à Bourbourg, par Piorkin Damman ; — de 50 mesures de terre à Bourbourg et à St.-Geoi"gos, par Antoine de Zymeghem ; — de 40 mesures de terre à Drincham, par le même ; — de 2 mesures terre à Cappelbrouck, par Mois van den Wale ; — de 13 mesures de terre à Drincham et à Looberghe, par François Poite ; — de rentes à Erighem, Cappelbrouck, St-Pierrebrouck, Locres, etc., par messire Ingelbert de la Neuville ; — de 52 mesures en un lieu appelé Craywick-Hem, par le même ; — de 8 mesures de terre à St-Pierrebrouck, par Jean Lambrecht. — Suit l'énumération des fiefs et arrière-fiefs tenus de la seigneurie et de la cour du Wydhof de Bourbouag, à cause du *bQurchgrafceip* des ville et châtelnie de Bourbourg, dont les principaux tenanciers sont ; Guy Man, chevalier, seigneur de Bavaincourt ; Jean, seigneur de Drincham ; Jacques de Ghistelles ; François du Wez ; Guillaume de Heuchin, écuyer ; etc. — Registre des fiefs et arrière-fiefs tenus de Madame Mario de Luxembourg, dame douairière du duché de Vendômois, comtesse de St-Pol, de Conversan, de Marie et de Soissons, etc., à cause de son Ghyselhuis de Bourbourg, renouvelé en 1517, par Jacques Hebbincq, receveur de Bourbourg et de Gravelines.

B. 1934. (Cahier.) — In-f°, 17 feuillets, parchemin.

**12 avril 1458.** — Rapport et dénombrement donné par Louis de Luxembourg, comte de St-Pol. etc., et Jeanne de Bar, son épouse, des villes, châteaux, terres, seigneuries et appartenances de Dunkerque, Bourbourg et Warneton, appartenant en propre à cette princesse (13).

B. 3935. (Registre.) — Gr. in-S°, 21 feuillets, parchemin.

**1423.** — Cartulaire des terres devant rentes de *camberlaige* au duc de Bourgogne, situées dans les paroisses de Loon et de Gravelines, mesurées par Jean van den Wale, géomètre-juré de la châtelnie de Bourbourg, sur l'ordre de Jean Clais, alors bailli et receveur de cette châtelnie. (Flamand).

B. 3936. (Registre.) — In-f°, 36 feuillets, parchemin ; reliure eu mauvais état ; les dix premiers feuillets détériorés par l'humidité.

**1399-1505.** — Liste des personnes redevables de rentes aux briefs de Mardyck, dressée par Robert de Capple, bailli de Bergues, Jean Offin, receveur de l'espier de Bergues, et Jacques de Brouckerque, nommés par le duc de Bourgogne pour s'enquérir des gens redevables aux briefs, les anciens tenanciers étant, par suite des troubles et des guerres, morts, enfuis ou expatriés. En tête de cette liste sont transcrites les lettres du duc de Bourgogne Philippe le Hardi, en date de Lille, le 8 août 1399, commettant les personnes désignées ci-dessus pour la dresser, considérant que « comme par les commocions et rebellions qui ont esté dernièrement en nostre pays de Flandres, plusieurs villes et manoirs aient esté ars et destruis, en tout ou en partie, et entre les autres nostre ville de Mardyck et les habitans des lieux mors et enchaciez hors du pays et telement dommagiez que les vivans sont venus à grant povreté et misère ; pour laquelle cause nous eussions tantost après les darraines commocions qui ont esté en nostre pays de Flandres et que nous eusmes miz en bonne pais et tranquillité nostre dit pays de Flandres, pour pourveoir à la nécessité des povres habitans de nostre dit pays, par telle manière qu'ils retournassent sur leurs héritaiges, que le pays feust repeuplé et la marchandise y eust cours entre nos subgès, etc. — 1505. Mesurage par Jean Van den Eecke et Jean de Teldère, mesureurs

(13) Ces biens étaient entrés dans le patrimoine de la maison de Bar par suite du mariage de Yolande de Cassel, à qui ils appartenaient, avec Henri IV, comte de Bar.

sermentés des ville et châtelnie de Bergues, des terres *supposées contribuables* des briefs de Mardyck qui étaient *fort obscurchies* par suite des guerres et divisions passées, pendant lesquelles guerres ladite ville avait été entièrement brûlée et détruite.

B. 3937 (Cahier.) — Oblong, 6 feuillets, papier ; couverture en parchemiu.

**Sans date ; vers 1340.** — « Che sont les hommages que li castellains donna à monseigneur Philippe d'Yppre dont le relief sont au Temple et gisant li fief en le court à Eke. Primo Ghérard de le Bourre ; Bauduin de Soyhercapele ; Clay de Monte-berghe ; Eustasse Hauwel, etc. » — « Che sont li hommaige que on tient du seigneur de Haveskerke de quoy li relief sont au Temple quant il eskieut \*. — « Che sont li relief de St-Venant ». — « Che sontli home du chastellain de St-Omei- en Artois ; messire Jehans de Qarques est homs ; se tient le mote de Clarques ; si doit lige serviche au chastellain après le comte d'Artois ; — Pierre de Mussem tient le mote de Mussem et VIII hôtes et XVI rasières de blée, XL mesures déterre ; si doit lige ; — messire Hue li Kiens tient XI mesurer de teir que Henry du prei tient de luy et l'estagerie de St-Omer qu'il a après le conte d'Artois ; si doit lige ; — messire Bauduin de St-Omer tient le ville de Bavighem et les appartenances ; — sire Eustasse Folie, de parse feme, tient XV mesures de terre dedens le loi et le mares que on claime Bierre ; — Ghérards de Vilke tient X mesures de terre qui gisent à Mussem ; — Nichaise de Serkes tient XX sols et XX gelines ke S. Betremius paie de terre qui gist à Audemoustier ; item, il est homs du fief qui li eskei de Willaume, son père, quant il mourut el d'un autre qui li eskey de le mort Nicholon, sen oncle, gisant à Serkes ; Willaume de Campine tient n mesures ki gist à Oudekines ; — Wautiers de Searkes du fief qui li eskey de le mort Wyslasse son père, gisant à Sarkes ; Jehans del Aroms de u et demi mesures de terre gisans à Oudekines ; — Jehan de Lynde ki siet en le paroche Foukeskor du fief qui gist à Sarkes ; Willaume le Rons tient i conteit qui gist sur le rue St-Denise, si doit venir as plais et as semonses quant on le serment, et che fief acata Jehans de le Deverne, si en est homs ». — « Che sontli hommage du terroir de Cassel ; messire Gilles de Haveskerke ; l'oir monseigneur de Senrighem ; messire Jehan de

Drinkehem ; Thierry de le Tour ; Pierrin Kint ; Stasse le Mor ; l'oir Wautier Kint ; Jehan de Baillœl ; Jehan le Ruddere ; l'oir Jehan Kint ; le sire de Morseele le Jouene ; Willaume de Soyhiercapele ; le fiex Hue de Calone ; Thiery le Maire ; Jehan Houd ; Willaume de le Hille ; l'oir Chrestiaen Hoed ; Clay du Camp ; Bauduin du Leen ; Pierre de Couthove ; Mikiel le Paiere ; Jehan le Wachtère ; Jehan de Landaes ; Remy Bordoën ; Wautier Ansselin ; Jaquemes de Hardinfort ; Jehan li Coopmann ; messire Jehan de Zoutenay ; Gherick Battewaler ; Jehan Serpierins ; Willaumes Wachl ; Lippin Qoet ; Henry du Cornier ; Willaumes de Winisellcs ; Clay de Hellssendam ; Gerin de Winniseles ; le fleus Gherick de Hallines ; Willaume Lotins ; Gherick Lotins ; li sires d'Alain ; l'oir de Biauvoir ; Bauduin fieus Danel de Paris ; Pières Barne ; Gillis Aubel ; Soyhier Havenagle ; Andrieux de Taiville ; Mikiel des Preis ; Sandras de Fleternes ; messiro de Slra.sseles ; Henry Louis ; Pières l'Amman ; Bauduin Taissel ; Akaines du Berkin ; Capelain de le Bourre ; Jehan de le Deick ; messire Jehan do Baillœl ; Bauduin du Broec ; messire Wautier de l'Estaghe ; Wautier de Heule ; Willaumes de Heule ; messire Henry de Hazebroec ; Bauduin Gadifer ; Baudmn Kalou ; Maes Chaast le Jouene ; Jehans du Biest li Jouenes ; Rasse de Kieniville ; Malin de Caudescure li Jouenes ; Simon du Briard ; Lambert du Briard li Jouenes ; l'oir de Wiske ; Willaume du Briard ; Willaume Weniël ; Jehan de Cornus ; li sires de Monlingny ; Viret Lauwers ; Bauduin Zelvembunt ; Jehan de Waloncapele ; Jehan del Rechout ; l'oir de Morbeke ; messire Jaques de Relenghes ; li sire de Thiennes ; Yzorei des Preis ; Jehan le Mol ; messire Jehan de le Planke ; Anssel Dovins ; Jehan Halecast ; Willaume d'Ebblihem ; le fille messire Boissart de Relenghes ; Simon d'Ebblihem ; Jehan Wils ; Jehan Gœdekint ; Simon le Frais ; Bauduin de Staples ; Stasses de Runescure ; Bauduin de Balenghem ; Gherick de Runescure ; Jaques li maires de Runes-cure ; li sires de Bavinchove ; Wautier de Bavinchove ; Rogiers d'Oxelare ; le maire d'Oxelare ; Clay d'Oxe-lare ; Gontier de le Mole ; Bauduin de Soyhiercapele ; messire Gherick Mauwere ; Jehan Mauwere ; Clay li Papes ; li sire de Penes ; Jehan de le Tour ; l'oir Wautier de le Beke ; Willaume Qoet ; li sires de Grimberghe ; l'oir monseigneur Robert de Haveskerke ; Jehan le Coopman ; Jacques de Hallines ; Jehan Beilvoet ; Stallins Bas ; Jehan de le Porte ; Gillis

Baraets ; le fils Gillon Barat ; Jehan li Moines ; Wautier le Moine ; Henry du Briard le vies ; Simon Gloire ; Jehan de Ghines ; Lammin de de Vlieghère ; l'oyr Stasse Hauwel ; messire Ghilbert de Bavinchove ; Rouwins d'Eke ; Boulin de Praeles ; Gherick de Bourre ; Chrestiaen du Boisson ; messire Jehan fieus monseigneur Gillon de Haveskerke ; l'oir Henry Nalde ; Gillis de Bakelroot ; Simon de Sanperwyc messire Benoît de Tetinghem ; Jehan de Steene ; Willaume de Pênes ; Jehan Pauls li Jouenes ; Simon Pauls ; Jehan fiex Jehan le Rain ; Jehan flex Ghiselin le Rain ; Simon Rec ; li castellain de Berghes ; Jehan Aymeries ; li sires de Locres ; Chrestienne fille Brunnit ; messire Simon Lauwars ; messire Jehan Platiaus ; le feme monseigneur Willaume de Zoutenay ; messire Wandons ; Pierres de Bailloel. »

B. 3938. (Cahier.) — Oblong, 8 feuillets, papier, dont 3 en blanc.

**1367.** — « Che .sont flefs gisans en le ville et chastellenie de Cassel tenu de Madame la Contesse de Bar et dame de Cassel et les personnes qui les tiennent, en l'an de grâce mil trois cens siissante et sept, lesquels doivent relief à monseigneur de Flandre. Primes du chastel de Niepe : Monseigneur de Biauvael et de Haveskerke tient en I hommage vint et quatre livrées de terre par an que on appelle le terre de Zimminghem, gisant en Hazebrouck, à plain relief ; — Item, il tient encore 1 hommage lequel fu acaté â monseigneur Huon del Haye, gisant en Haveskerke, à plain relief ; — Jacques del Escaghe tient en I hommage du Pont d'Estaire de madicte dame, XX livres par an, gisant à Estainwërke, à plain relief ; — messire Colaert de le Clite tient en I hommage X mesures de flef gisant à Men-reville ; — Jehan Mulaert tient en I hommage XXXIII mesures de flef ou environ gisant en Morbeque ; — damizele Jehanne de Bailloel tient en I hommage XXII livres parisis de rente par an et V hommages de petits reliefs gisans en Hazebreuch, tout à I plain relief ; — Gheraerd Mortreul tient en I hommage IX mesures de terre et XXXVI sols de rente del part du bos par an, et III hommages gisans â Menreville et sen lieu là il demeure, à I plain relief ; — Monseigneur de Meni-quevael tient en I hommage LVII livres parisis par an gisant en Hazebreuch, à plain relief ; — Messire Par-chevael de Casencourt tient I hommage gisant en Neuf-berkin ; — li oir de Montengny tient I hommage gisant en Neufberkin et à plain relief ; — Pierre del Niepe tient I hommage

gisant en Neufberkin ; — Clay del Hackère tient I hommage gisant en Estainwërke ; — Philippart Mortreul tient I hommage gisant en Vieufberkin ; — Boudin Bannie tient I hommage gisant en Neufberkin ; — Hannekin Ruffln tient i hommage gisant en Neufberkin ; — Jehan del Escaghe tient en I hommage IX mesures dé flef, gisant en Neufberkin ; — leprévost del Escaghe tient en I hommage II mesures de flef gisant en Neufberkin ; — Jehan Mortreul tient en I hommage VIII sols, III deniers de rente par an gisant, en Bambecke ; — Jehan Surien, dit Blocked, tient en I hommage II mesures de flef, gisant en Neufberkin ; — item, en un autre hommage III mesures de flef ou environ, gisant en Neufberkin ; — Jehan de le Heye tient I hommage gisant en Vieulberkin et à plain relief ; — Jehan de le West le a acaté ; — Jehan le Kien tient en un hommage, â le cause de se feme, V mesures de terre en flef. gisans à Vieufberkin ; — Lambert Clarebouc tient I hommage de petit relief gisant sur le markiet de Bailloel ; — Ottry d'Esleinbeke tient I hommage gisans en Stainbecque, à plain relief ; — monseigneur Jehan de Eykelsberque tient I hommage, à le cause de me dame se feme, gisans en Estainbecqie et en Thienes, à plain relief ; — Jehan Ureit tient I hommage gisant en Thienes, à plain relief ; — le filg Mayjin de Prayeles tient I hommage gisant en Thienes, à plain relief ; — Boudin de Nouille tient en I hommage I mesure de terre, gisant en Neufberkin ; — Pierre le Scouthe et en tient I hommage gisans en Neufberkin ; — Gille de le Weeskerne tient I hommage de VI mesures et demy de terre, gisans en Estainbeique ; — François de le Beike tient I hommage gisans en Neufberkin ». — « Che sont les fief que on tient de monseigneur de Biauvael dont les reliefs appartiennent à monseigneur de Flandres, lesquels il a mesmes (?) rendu sus par le main de Jehan Leskevin, receveur de monseigneur de Biauvael et de Haveskerke Primes. Le fief que messire Bernaerd de Neuvéglise qui fu jadys Raoul du Ham, à plain relief ; — item, le filge Jakes Gaymare pour le fief qui fu Jehan Amant, contenans XIII mesures ; — item, Jehan de le Westene pour le fief qui fu jadys le feme Daneel de le Donne, à plain relief ; — item, le filg Aliame de le Wade pour le fief qui fu Pierron de Radinghem, à plain relief ; — item, Loyekin, filg Jakes Gaymare, pour le fief qui fu Jehan le Lonc, à plain relief ; — Willaume Grebende est homs de III mesures de fief ; — Willaume Lyagre, dit Barte, est homs de

III mesures de fief ; — Jehan Boit, filg Mahieu, est homs de VI quartiers de fief ; — Willaume Boit, fils Mahieu, est homs de VI quartiers de fiefs ; — Pierre Leurin est homs de VI mesures de fief. Et tout chi V hommages furent jady du flef Hannin Grebende ». — « Che sont les hommages qui descendent du chastelain de Saint-Omer que Woutier de Morbecque tient singerie (14) (sic) comme sire de Niewerleet, lesquelz doivent relief au Temple. Primes : messire de saint Oudegoume (Ste-Aldegoude) pour le terre de Haveskerke, gisant â Niewerleet, et doit plain relief ; — Franchois de Haveskerke tient 1 hommage ou brûle (bois) de St-Omer et doit plain relief ; — messire Oudart de Renty, de par me dame se feme, tient I hommage gisant à St-Omer et doit plain relief ; — Jehan Le Villain est homs d'une flote (?) (15) qui gist à Vieux Mostier, laquelle vaut environ LX sols par an ; — Jehan le Vos tient en I hommage V mesures "de terre gisans entre Norpene et Buscure ; — Willaune li Castyre est homs de V mesures de terre gisans entre Norpene et Buscure ; — Bailge est homs de \ mesures de terre gisans audit lieu ; — Thiry del Hofleide estliomsde V mesures de terre audit lieu ; — messire de Waf eues tient en I hommage le mayeriedcNiewerliet ; — me dazmiele Kerstienne Dier-kins tient en I hommage sen meis à Rubrouch contenans II mesures de terre ; — Thiry li enfes, tient en I hommage sen meis à Rubrouc, contenans II mesures et IIII mesures de hoirs (?) ».

B. 1939. (Portefeuille.) — 24 pièces, parchemin ; 19 pièces et 2 cahiers in-8°, 48 feuillets, papier, 16 sceaux brisés ou incomplets pour la plupart.

**1393-1684.** — Rapports et dénombremens originaux, ventes, cessions et transports des flefs relevant de la cour de Cassel, situés dans les localités suivantes ; Arnèke (1483-1610) ; — Bailleul (Zudhouck et Westhouck), Estaires et Steenwerck, (1494-1617) ; — Bavinchove (1482-1614) ; — Berquin (1497-1684) ; — Berthen (1534-1593) ; — Blaringhem (1393-1615).

B. 3940. (Portefeuille.) — 21 pièces, parchemin ; 6 pièces, papier ; 12 sceaux brisés ou incomplets.

**1490-1635.** — Rapports et dénombremens originaux, ventes, cessions et transports de flefs tenus de la Cour féodale de Cassel, situés dans les localités suivantes : Boëschèpe (1514-1655) ; — Bollezele (1502-1617) ; — Borre (1496-1593) ; — Buysseure (1584) ; — Eblinghem (1490-1567) ; — Eecke (1495-1531) ; — Esquelbecque (1585-1586) ; — Estaires (1506-1677).

B. 3941. (Portefeuille.) — 29 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier, 14 sceaux brisés ou incomplets.

**1483-1688.** — Rapports et dénombremens originaux, ventes, cessions, transports, etc. de flefs tenus de la Cour féodale de Cassel. situés dans les localités suivantes ; Godewaersvelde (1495-1591) ; Flêtres (1484-1688) ; — Hardifort (1507-1514) ; — Hazebrouck (1483-1680) ; — Haveskerke (1606-1611) ; — Hildewaorts cappel (1188-1593) ; — Hondeghem (1494-1599) ; -

Lederzeele (1487-1509) ; — Lynde (1497-1587) ; — Locres (1510).

B. 1042. (Portefeuille.) — 41 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier ; 18 sceaux, la plupart eu mauvais état.

**1484-1618.** — Rapports et dénombremens originaux, ventes, cessions, transports, etc., des flefs tenus de la Cour de Cassel, situés dans les localités suivantes ; Merville (1494-1605) ; — Morbecque (1502-1589) ; — Noordberquin, aujourd'hui Vieux-Berquin (1494-1503) ; — Notre-Dame de Cassel (1490-1618) ; — Ochteezele (1502-1594) ; — Oudezoelo (1484-1589) ; — Oxelaere (1494-1514).

B. 3943. (Portefeuille.) — 41 pièces, parchemin ; 15 pièces, papier ; 12 sceaux incomplets.

**1494-1684.** — Rapports et dénombremens originaux, ventes, cessions, transports, etc., des flefs tenus de la Cour féodale de Cassel dans les localités suivantes : Peene, aujourd'hui Nordpeene (1502-1591) ; — Pradelles (1502-1596) ; — Quienville, aujourd'hui Hondeghem (1540-1618) ; — Ronescure (1512-1630) ; — Rulirouck (1483-1684) ; — Ste-Marie-Cappel (1493-1514) ; — St-Martin-lez-Aire (1496-1003) ; — St-Nicolas de Cassel (1474-1588).

B. 3944. (Portefeuille.) — 34 pièces, parchemin ; 9 pièces, 1 cahier in-8°, 10 feuillets, papier ; 12 sceaux en mauvais état.

**1483-1680.** — Rapports et dénombremens origi

---

(14) Seigneurie.

(15) Peut-être, *frote*, terre inculte, vieux chemin.

naux, ventes, cessions, transporUs, etc., des fiefs tenus de la Cour féodale de Cassel, situés dans les localités suivantes : Serons (1610) ; — Staple (1496-1615) ; — Steenbecque (1495-1573) ; — Strazeele (1483-1607) ; — Steenvoorde (1485-1620) ; — Terdeghem (1494-1680) ; — Thiennes (1495-1586) ; — Thil et Renescure (1534-1590) ; — Volkerinckove (1504-1514).

B. 3945. (Portefeuille.) — 33 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier ; 19 sceaux en mauvais état.

**1474-1648.** — Rapports et dénombrements originaux, ventes, cessions, transports, etc., des fiefs tenus de la Cour féodale de Cassel, situés dans les localités suivantes : Waloncappel (1474-1648) ; — Watten (1495-1515) ; — Watou (1502-1508) ; — Wemaers-Cappel (1507) ; Westoutre (1502) ; — Winnezele (1494-1610) ; — Wydebrouck (1491-1605) ; — Zeghers-Cappel (1502-1614) ; Zerde (1493-1594) ; — Zermezele (1494-1515) ; Zuytpene (1493-1615).

B. 3946. (Portefeuille.) — 24 cahiers, in-8», 161 feuillets et 18 pièces, papier,

**1393-1600.** — Tables des rapports et dénombrements des fiefs tenus de la cour féodale de Cassel.

B. 3947. (Cahier.) — Oblong, 10 feuillets, papier.

**1364.** — État des fiefs de la Cour féodale de Cassel ; dressé en 1364. (« Che sont les grosseurs des fiefs des hommes de la court de Cassel, rendu les grosseurs en l'an MCCCLXIII »). Noms ; Gilles des Preis ; Amand Ghivin ; Jehan Le Mayeur ; Thierry Corteville, etc.

B. 3948. (Portefeuille.) — 3 cahiers, in-8», 44 feuillets et 1 pièce, papier.

**1475-1683.** — Déclarations des fiefs, arrière-fief et seigneuries tenus et mouvants de la Cour de Cassel.

B. 3949. (Registre.) — In-f°, 471 feuillets, papier.

**1514.** — Registre aux rapports et dénombrements de fiefs et arrière-fiefs tenus du château de Cassel, précédé d'une table indicative des noms des localités où sont situés ces fiefs et arrière-fiefs (Flamand).

B. 3950. (Cahier.) — In-8°, 2 : 1 feuillets, papier.

**1514.** — Table du registre des fiefs tenus du château de Cassel, dressé en 1514.

B. 3951. (Cahier.) — In-f°, 148 feuillets, papier.

**1377-1648.** — État des reliefs des fiefs tenus de la cour féodale de Cassel, dressé d'après les comptes du bailliage de cette ville et de sa châtellenie.

B. 3952. (Registre.) — In-f°, 71 feuillets, papier.

**1614-1633.** — Extrait des registres aux saisines, dessaisines, reliefs, procurations, etc, de la châtellenie de Cassel, en ce qui concerne les fiefs tenus de la Cour dudit lieu.

B. 3953. (Régistre.) — In-f°, 112 feuillets, papier, reliure en parchemin.

**1637.** — Registre des fiefs et arrière-fiefs tenus de la seigneurie de la Wische, situés à Hondeghem et autres lieux, relevant de la Cour féodale de Cassel (Au verso du second feuillet de garde se trouvent des armoiries dessinées à la plume. (Flamand).

B. 3954. (Portefeuille.) — 21 pièces, papier.

**1547-1670.** — Constitutions de rentes sur le domaine et mémoires sur la châtellenie de Cassel.

B. 3955. (Registre.) — In-4», 115 feuillets, papier.

**31 mars 1635.** — 10 octobre 1639. — Journées de Cour tenues par les bailli et hommes de fief de la cour féodale du château de la Motte au Bois de Nieppe. Noms ; Robert Monthois, bailli du Bois de Nieppe ; Vincent van der Kerckove ; Pierre Le Porcq, échevin de la ville de Merville, etc.

B. 3956. (Cahier.) — In-S", 13 feuillets, parchemin.

**1357-1367.** — Briefs des rentes dues au château de Nieppe, à Hazebrouck et à Thiennes.

B. 3957. (Registre.) — in-4°, 225 feuillets, papier.

**1572.** — Registre des rentes foncières dues à

Sa Majesté, à cause de ses cour et châteltenies dites *te Walle* au bois de Nieppe, sous la tenanco d'Haze-broucht, fait et renouvelé par Antoine Merlin, géomètre, par ordonnance de Messieurs de Ja Chambre des Comptes de Lille (Flamand). Noms : François de Meersman ; Remy van Waelscappel ; Jean van Daxels ; Gilles Deboult ; etc.

B. 3958. (Calier.) — In-4°, 34 feuillets, papier.

**1417-1651.** — État des reliefs des fiefs tenus du château de la Motte-au-Bois de Nieppe.

B. 959. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 11 pièces, papier.

**1513-1691.** — Extraits du registre aux fiefs de la Cour féodale de Motte-au-Bois de Nieppe, avec des octrois et autorisations de ventes de fiofs émanant de la Cliambre des Cuiuptes de Lille.

B. 3960. (Registre.) — Oblong, 272 feuillets, papier.

**1504-1513.** — Registre des terres et héritages gisant dans les paroisses de Bavinchove et de Renescure, devant des rentes à l'espier de St-Omer. mesurés par François Faillie, sur l'ordre de Messieurs de la Chambre des Comptes de Lille. (Flamand). — Registre des rentes, dites Hoflande, dues à l'espier de St-Omer pour des teires situées dans les paroisses de Rubroucht, Bollezeele et Zegherscappel (Idem). — Registre des terres et héritages, nommés le Zwylant, gisants dans les paroisses de Winnezeele et de Oudezeele et devant des rentes à l'espier de St-Omer, mesurés par Gilles Ronduel et Jean Wyts (Idem). — Registre des rentes, nommées Hoflande, dues à l'espier de St-Omer par des terres situées dans la paroisse de Steenfort, mesurées par les mêmes.

B. 3961. (Registre.) — Gr. in-S», 225 feuillets, papier.

**1551.** — Registre des terres et héritages situés dans la paroisse de Rubrouck dans la châteltenie de Cassel, devant rentes à l'espier de St-Omer, renouvelé par Gilles de Langle, receveur du susdit espier.

B. 3962. (Registre.) — Gr. in-8°, 150 feuillets, papier.

**1531-1570.** — Registre des terres et héritages redevables de rentes à l'espier de St-Omer, situés dans les paroisses de Steenbecque, Thiennes, Winezeele, Bavinchove, Renescure, Bollezeele, Dickebrouclc, Zeghei-scappel. (Flamand).

B. 3963. (Registre.) — In-4», 239 feuillets, parchemin, reliure en cuir gaufré avec restes de fermoirs en cuivre.

**1595.** — Registre des terres et héritages, dits de Hoflande, situés dans les paroisses de Steenwoorde. Rubrouck, Zegherscappel, Bollezeele Winnezeele Oudezeele, Steenbeke, Thiennes, Renescure, gisant dans la châteltenie de Cassel, redevables de rentes à l'espier de St-Omer, renouvelé par Pierre de Radt greffier (Flamand). — Table des noms des localités où sont situées lesdites terres.

B. 3964. (Registre.) — In-4», 219 feuillets, parchemin, reliure en cuir mou, en forme de portefeuille.

**8 février 1609.** — Registre des terres, dites de Hoflande, situées dans les paroisses de la châteltenie de Cassel énumérées dans l'article précédent, redevables de rentes à l'espier de St-Omer, renouvelé par Jean Cardinal, receveur dudit espier. (Flamand). — Table des noms des localités où sont situées lesdites terres.

B. 3963. (Registre.) — In-4°, 225 feuillets, parchemin.

**18 mars 1633.** — Registre des terres et héritages, dits de Hoflande, situés dans les paroisses énumérées dans l'art. B. 3963, faisant partie de la châteltenie de Cassel et redevables de rentes à l'espier de St-Omer, renouvelé par Jean Loos, vicomte, Jacques de Coussin, Guillaume Pyron, Adrien van Hove, échevins, et Jean Ellebout, greffier de ladite seigneurie de Hoflande. (Flamand). — Table des noms des localités où sont situées lesdites terres.

B. 3966. (Registre.) — In-4°, 3(52 feuillets, papier.

**1634.** — Terrier dos renies d'espier, dites d'été, de la seigneurie de Hoflande, dues par des terres sises à Hazebrouck. (Flamand).

B. 3967. (Registre.) — in-f°, 130 feuillets, papier.

**18 décembre 1662.** — Registre des terres, dites de Hoflande, situées dans les paroisses de la châteltenie de Cassel, énumérées dans l'art. B. 3963, redevables de rentes à l'espier de St-Omer, renouvelé par Charles Plochyn, bailli, et par les échevins de la prévôté (Flamand). — Table des noms des localités où sont situées lesdites terres.

5° CARTULAIRES DES DOMAINES, TERRIERS ET DENOMBREMENTS DE FIEFS AVEC LES PIECES JUSTIFICATIVES S'Y RAPPORTANT, RELATIFS A L'OOST-FLANDRE ET A LA WEST-FLANDRE.

B. 3968. (Registre.) — In-4°, 129 feuillets, papier.

**1531.** — *Cueilloir* des rentes des briefs d'Assenède, dressé en 1531 (Flamand).

B. 3969. (Registre.) — In-4», 138 feuillets, papier.

**1572.** — *Cueilloir des rentes* des briefs d'Assenède, dressé en 1572 (Flamand).

B. 3970. (Registre.) — In-8», 77 feuillets, papier.

**1531.** — *Cueilloir* des rentes des briefs d'Assenède et des Quatre-Métiers au quartier de *Histe* (Heyst) (Flamand).

B. 3971. (Registre.) — In-8», 78 feuillets, papier.

**1572.** — *Cueilloir* des rentes des briefs d'Assenède et des Quatre-Métiers au quartier de Hulst (Flamand).

B. 3972. (Registre.) — Gr. in-8», 40 feuiUets, papier.

**1572.** — *Cueilloir des* rentes, des briefs d'Assenède et des Quatre Métiers au quartier de Hulst, dressé en 1572 (Flamand).

B. 3073. (Registre.) — Gr. in-8», 63 feuillets, papier.

**1572** — *Cueilloir deB* rentes des briefs d'Assenède et des Quatre Métiers au quartier d'Ardembourg (Flamand).

B. 3SJ74. (Registre.) — Gr. in-8°, 47 feuiUets, papier.

**1572.** — *Cueilloir* des rentes des briefs d'Assenède et des Quatre Métiers au quartier d'Ardembourg, dressé en 1572 (Flamand).

B. 3975. (Registre.) — Gr. in-8°, 119 feuiUets, papier

**1572.** — *Cueilloir* des rentes des briefs d'Assenède et des Quatre Métiers au quartier de St-Laurent, dressé en 1572 (Flamand).

B. 3976. (Registre.) — Gr. in-8», ;i3 feuiUets, papier.

**1592** — *Cueilloir* des rentes des briefs d'Assenède et des Quatre Métiers dans les ville et quartier de Bruges, renouvelé en 1572, par Josse Cobbaert, receveur desdits briefs, et par Nicolas Lantheus, son successeur (Flamand).

B. 3977. (Registre.) — In-^, .30 feuillets, parchemin.

**1368.** — *Cueilloir des* rentes des gros briefs apjiar-tenant au comte de Flandre (Flamand).

B. 3978. (Registre.) — In-P>, 37 feuillets, parchemin, mauvais état.

**1379.** — « C'est le livre de la recepte des grands briefs par lequel on souloit paravant le temps des daraines commociens et guerres recevoir et cueillir [les rentes de] Monseigneur appartenans à la recepte des dis grans briefs, lesquelles commociens et guerres commenchèrent l'an mil trois cens soixante dys et neuf et n'avoit-on pour lors aucun autre [renseignement sur les] rentes, fors tant seulement les noms et surnoms des personnes contenus ou...., [desquelles] personnes la plus grande partie a esté tuée et occise et les aultres mors ou encachiés.... ; demeurèrent leurs maisons et biens vagues ou arses et les rentes obscures et en aventure.... Pour lesquelles rentes et assignacions d'icelles retrouver et réduire à cognoissance et [remectre] en estât après les dites commociens et guerres cessans, a esté fait informacion et enquete par [des] commissaires ad ce commis des assennemens et terres sur lesquelles les dictes rentes souloient éstre.... et en quelles contrées et places les terres et assennemens sont assises et les noms et surnoms des redevables, et ce qui retrouvé en est mis en ung autre livre et registre nouvel... cy après escripte en ce présent registre». (Relié avec le registre précédent B. 3977).

B. .3979. (Registre.) — In-4», 257 feuillets, papier.

**1458.** — Livre de la recelte des gros brieis de Flandre et des briefs de la Chambre dus pour des terres situées dans les paroisses de Slype, Westende, Mid-delkerke, Noodvinckele, Wombèke-Nord, du fief d'Egwaerts, dans les Métiers de Berguei-St-Winocq et Bourbourg et dans les paroisses de Hoymille, Teteghem, Loon, Pitgam et Gravelines, mesurées par Luc de Voldère, Nicolas Couvent, Pierre Ghéraerts et Louis Lauwers, arpenteurs, le 10 mai 1458 (Flamand).

B. 3980. (Registre.)—Gr. in-8°, 20 feuillets, papier.

**1459.** — *Cueilhoir* des grands briefs et des briefs de la Chambre, renouvelé en l'an 1459. (Relié avec le registre B. 3936).

B. 3981. (Registre.) — In-4°, 92 feuillets, papier.

**1655.** — Enquête sur les demandes de modérations faites par les tenanciers de l'espier d'Ypres dans les paroisses de Houckerke, Wormhoudt et Watou, parce que « les troubles de guerre ont empêché l'usage des terres » lesquelles demeurent incultes et désertes (Flamand).

B. 3982. (Registre.) — In-f°, 492 feuillets, papier.

**1602.** — Cartulaire des rentes de l'espier de Furnes.

B. 3983 (Registre.) — In-4°, 192 feuillets, papier.

**1604-1607.**— Évaluation de la recette de l'espier de Fumes pendant les années 1604 à 1607, dressée pour toutes les paroisses de la châtellenie (Flamand).

B. 3984. (Registre.) — In-f°, 648 feuiUets, papier.

**1642-1643.** — Nouveau terrier des rentes de l'espier de Furnes (Flamand).

B. 1985. (Registre. ; — In^», 148 feuillets, papier.

**1613-1616.** — Nouveau cartulaire des terres de la Chambre (que l'on nomme dettes de mi-carême), situées dans les paroisses de Slype, Mannekensvère, Middelkerke, Westende, Leftinghe, d'après le terrier de Jean-François-Nicolas Bogaert et de Corneille Joosseps, arpenteurs jurés, dressé en 1494, renouvelé et taxé par Josse van Maryssen et Angebert Sloom, arpenteurs jurés du pays franc, dans les années 1615 et 1616 (Flamand).

B. 3986. (Registre.) — In-4°, 24 feuiUets, parchemin.

**Sans date ; XIV<sup>e</sup> ;siècle.** — Registre et cartulah-e des briefs de la notairie de Flandre dans les paroisses de Slype et Ysendyck. (Dit es treth van den brieven van den notarien »). (Relié avec le registre B. 3985).

B. 3987. (Registre.) — Gr. iii-8°, 18 feuillets, papier.

**XV<sup>e</sup> ;siècle.** — Registre des rentes des briefs de la Chambre dans les paroisses de Slype, Westende et Middelkerke (Relié avec le registre B. 3935).

B. 3988. (Registre.) — Gr. iu-8», 21 feuillets, papier.

**1441.** — « En l'an mil III<sup>e</sup> XLI furent mesurées les terres sises dans le métier d'Oestbourg, Ostende et Slype, doyens rentes à Monseigneur, à cause des gros briefs et briefs de la Chambre et furent trouvées en grandeur et doyens les rentes qui s'ensuivent ». (Relié avec le registre B. 3935).

B. 3989. (Registre.) — In-'i°, 200 feuiUets, papier.

**1592.** — Registre des abouts et tenants des terres de Sa Majesté devant rentes à l'espier d'Ypres dans la seigneurie de Vynland à Diekebusch, dressé par Chrétien Coppin, géomètre, d'après l'ordre de M<sup>f</sup> Jean des Trompes, chevalier, seigneur de Westhove, président de la Chambre des Comptes de Lille (Flamand).

B. 3990. (Registre.) — In-4°, 44 feuiUets, parchemin.

**Sans date ; vers 1325.** — « Che sont les rentes Madame de Namur (16) en Lescluse con paie au terme délie St-Martin, à la Candler, au my-march et au may ». Ces rentes étaient assignées sur des maisons et des terres situées ; dans la rue de Bruges, du côté Nord, vers la mer ; idem, du côté Sud ; dans la rue des Pucelles, du côté Sud-Est ; idem, du côté Nord-Ouest ; en la Camperstrate, du côté Est ; idem, du côté Ouest ; en la rue de la Pierre, côté Est ; idem, côté Ouest ; en la Walergant, côté Est ; en dehors de la franchise de L'Écluse, appelée Neckerspoele, du côté est de la rue qui appartenait jadis à la terre Dupscote ; sur le Watter-gand, côté Ouest ; en la rue des Fèvres, côté Nord ; sur le Watergand, vers le *Crane* (grue) ; dites *in Willem*, newsstrate ; en la Haute rue jusqu'à

---

(16) Marie d'Artois, seconde femme de Jean I<sup>er</sup>, marquis de Namur, fils aîné de Gui de Dampierre et de Marguerite de Flandre (1297-1331).

l'échelle Notre-Dame vers la mer ; idem, du côté de la terre ; en la rue Notre-Dame, côté Ouest ; idem, côté Est ; en la rue Guillaume de Thourout ; en Saint Boidinsstrate jusqu'à la rue de la Laine, côté Sud ; en la Haute Rue, de l'échelle Notre-Dame à l'échelle St-Nicolas vers la mer ; idem, du côté de la terre ; en la rue de la Laine, côté Nord ; idem, côté Sud ; sur la vieille digue (*viez die*), de la rue Notre-Dame jusqu'à la rue de la Laine, côté Nord ; en St-Boidinsstrate, en allant à la Wulbestrate et toute la Jacobstrate, côté Sud ; idem, côté Nord ; en la Haghestrate, en allant vers St-Nicolas et tout St-Jacobstrate, vers la mer ; en la Selvestrate, du côté de la terre ; en la Jacobstrate, du côté Nord ; sur la Houd en digue, du côté Ouest en allant vers la Vulbstrate et toute la Jacobstrate du côté Nord ; en la Haghestrate, en allant vers St-Jacobstrate et toute la St-Jeanstrato vers la mer ; du côté de la terre en la Selvestrate ; en la St-Jeanstrate, du côté Nord ; idem, côté Est ; en la Pierre Krixstrate, depuis la St-Jacobsstrate, toute la St-Jeanstrate, côté Ouest ; idem, côté Sud ; en la St-Boidinsstrate, depuis la St-Jacobsstrate, toute la St-Jeanstrate, côté Sud ; idem, côté Nord ; depuis la St-Jeanstrate toute la St-Pierrestrate, du côté de la mor ; en la Selvestrate, côté de la terre ; en la St-Pierrestrate, côté Nord ; idem, côté Sud ; en la Pierre Krixstrate, depuis la St-Jeanstrate, toute la St-Pierrestrate, côté Ouest ; en la St-Jeanstrate, toute la St-Pierrestrate jusqu'au cimetière St-Jean ; sur la vieille digue (*ouden dyc*), depuis la St-Jacobstrate, toute la St-Jeanstrate, côté Nord ; depuis la St-Jeanstrate, toute la St-Pierrestrate en allant de l'église St-Jean vers la vieille digue du côté du polder en la St-Baudinsstrate ; — vers le cimetière St-Jean du côté Nord, depuis la St-Baudin-strate vers le vieux polder ; en la Haghestrate, depuis la St-Pierrestrate, côté Ouest, en allant vers la nouvelle digue, côté Nord ; en la Pladerasch ; en la Selvestrate, côté Sud ; en la Ste-Annestrate, côté Ouest, dans le vieux polder ; en la Ste-Annestrate, côté Sud ; en la Pierre Crixstrate depuis St-Pierre-strate en allant vers l'Ouest dans le vieux polder, côté Sud ; côté Nord de la Pierre Crixstrate ; en la Spel-strate (rue des Jeux), côté Ouest ; idem, côté Est ; en la St-Jorisstrate dans le vieux polder, côté Ouest ; idem, côté Est ; en la Ste-Annestrate ; côté Est ; idem, côté Ouest ; en allant de la St-Annestrate à la digue du côté de la terre ; de la nouvelle digue du côté de la terre, en allant vers le nouveau quai ; en la St-Jorisstrate, côté Est ; idem, côté Ouest ; en allant de la St-Jorisstrate à la digue ; en allant de la digue du côté de la mer vers St-Jorisstrate ; en la St-Paulstrate, côté

Ouest ; idem, côté Est ; en allant de la St-Paulstrate vers la digue ; le côté Sud de la Ste-Catherine strate en allant vers la nouvelle digue ; le côté Nord de la Ste-Catherinestrate ; le côté Est de la St-Lauront-strate ; idem, le côté Ouest ; etc.

B. 391i. (Registre.) — In-f<sup>o</sup>, 109 feuillets, papier.

**1613.** — Cartulaire des rentes dues au domaine du roi d'Espagne dans les ville et franchise de Termonde. renouvelé par Jean de Kersmaker, fils de Pierre, receveur des domaines de Leurs .\ltesses Sérénissimes les archiducs Albert et Isabelle (Flamand).

B. 3992. (Registre.) — lu-f, 337 feuillets, papier.

**1650.** — (Cartulaire des rentes dues au roi d'Espagne dans la paroisse de Zèle, domaine de Termonde, renouvelé par Georges van Hoorebeke, fils de François, receveur des domaines de Sa Majesté dans ladite paroisse (Flamand).

B. 3992. J. (Registre.) — In-P», 105 feuillets, papier.

**1630.** — Cartulaire des rentes dues au Roi dans les ville et franchise de Termonde, renouvelé par Georges von Hoorebeke, fils de François, receveur des domaines du Roi dans le dit quartier (Flamand).

B. ;M)4. (Registre.) — In-f", 41 feuillets, parchemin,

**XIV<sup>e</sup> siècle, 1598.** — État des rentes dues au domaine dans la paroisse de Eertbure. (*Rente in Hertbuere te sente bornesse*). — Cartulaire des rentes dues au domaine dans les paroisses de Witteren et Eertbuere, renouvelé, en 1528, par Lenart Franchel, receveur des domaines dans le pays de Termonde (Flamand).

R. ;i995. (Portefeuille.) — 1 rouleau composé de deux bandes de parchemin,

**1415-1416.** — Compte des reliefs des fiefs tenus de la cour féodale de Bruges, rendu par Victor de Lefi'ringhe, receveur.

B. 3996. (Registre.) — In-f°, 321 feuillets, papier.

**1435.** — Registre des fiefs tenus du bourg de Bruges situés dans cette ville et dans les localités qui en relevaient, renouvelé par Liévin van Curtrycke, receveur des reliefs de fief dudit bourg, d'après les rapports et dénombremens fournis en 1435, précédé d'une table alphabétique des noms des localités oii sont situés les fiefs dénombrés (Flamand).

B. 3997.. (Cahier.) — Gr. in-4», 43 feuillets, papier.

**1658-1663.** — Déclaration des reliefs des fiefs tenus et mouvants de la cour féodale de Bruges.

B. 3998. (Cahier.) — Gr. in-8», 1« feuillets, papier.

**Sans date ; XVI<sup>e</sup> ;siècle.** — Fragment d'une déclaration des fiefs tenus et mouvants du vieux bourg de Gand.

B. 3999. (Portefeuille.) — 31 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier ; 6 sceaux en mauvais état.

**1334-1603.** — Rapports et dénombremens originaux de fiefs situés à Courtrai (1502-1603) ; — dans l'île de Cadzant (1431-1568) ; — à L'Écluse (1548) ; — à Menin (1574) ; — à Messines (1392) ; à Reckem (1505) ; — à Warneton (1401) ; — à Dudzeele (1334) et dans le *Fumambacht* (fin du XIV<sup>e</sup> ;siècle).

B. 4000. (Portefeuille.) — 23 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 10 sceaux, la plupart en mauvais état.

**1514-1638.** — Rapports et dénombremens originaux des fiefs tenus des châteaux et cours féodales de Menin et Courtrai, situés à Halluin, Lendèle, Pithem et Wervicq.

B. 4001. (Portefeuille.) — 25 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier ; il sceaux en mauvais état.

**1514-1634.** — Rapports et dénombremens originaux des fiefs de Frelinghien, Verlinghem, Comines, Gheluwe et Bas-Wameton tenus de la Salle et cour féodale d'Ypres.

B. 4602. (Portefeuille.) — 71 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier ; 24 sceaux brisés, écrasés ou incomplets.

**1483-1580.** — Rapports et dénombremens originaux, ventes, cessions, *écUssements*, etc., des fiefs tenus de la cour féodale de Oostbourg, situés à ; Oost-bourg (1494-1580) ; — Bartsand (1494-1577) ; — Scoo-wendyck (1488-1577) ; — Moerkerke (1547) ; — Viewwerkerke (1483-1577).

B. 4003. (Portefeuille.) — 42 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier ; 16 sceaux brisés, écrasés ou incomplets.

**1509-1015.** — Rapports et dénombremens originaux, ventes, transports, etc., de fiefs tenus de la cour féodale de Wervicq.

B. 4004. (Portefeuille.) — 47 cahiers, petit in-folio. 4,58 feuillets, papier.

**1398-1667.** — États des rapports et dénombremens fournis à la Chambre des Comptes de Lille, des fiefs tenus des châteaux de ; Alost ; — Audenarde ; — Bruges ; — Halter et de Ninove (en double) ; — Harlebecque (en double) ; — Menin (en double) ; — Termonde et des Francs-Empires ; — Pays de Waës ; — Ypres (en double).

B. 4005. (Cahiers.) — In-f°, 281 feuillets, papier.

**1387-1654.** — États des rapports et dénombremens des fiefs tenus des châteaux de Gand, Bruges, Audenarde, Termonde, Courtrai, et du pays de Waës. (Ces rapports et dénombremens originaux furent restitués à la Chambre des Comptes de Bruxelles à la suite de l'échange conclu en 1779).

B. 4006. (Portefeuille.) — 21 cahiers, in-f, 189 feuillets, papier.

**1389-1661.** — États des rapports et dénombremens des fiefs tenus des châteaux de Gand, Thielt, Deinze, servis à la Chambre des Comptes de Lille. (Ces rapports originaux ont été restitués à la Chambre des Comptes de Bruxelles à la suite de l'échange conclu en 1779)

B. 4907. (Rep'ibtre.) — In-4S 27 feuillets, papier.

**1365-1420.** — Registre des fiefs et arrière-fiefs tenus du château de Courtrai, dressé en 1320 d'après les registres et anciens dénombrements de l'an 1305. Premièrement ; les fiefs et seigneuries tenus en pairie dudit château, savoir ; les fief et seigneurie de Menin, en la main du duc de Bourgogne ; — les fief et seigneurie de Heule, appartenant à Guillaume de Heule ; — idem, d'Isenghien, à Jean d'Estaulles ; — idem, de Vive, au comte d'Estampes ; — idem, d'Ennechin, à Pierre de Roubaix ; — idem, de Puthem, à Adrien de Claerhout ; — idem, de Moorseele, à Guehiolf, seigneur du Fossé, chevalier 4 — idem, de Dadizeele, à Jean de Dadizeele ; — de Wervicq, au duc de Bourgogne ; — de la cour de Thielt, à Louis de la Gruuthuse ; — de *Tommie*, en la paroisse de Thielt, à Roland de Poucques ; — de Roosbeck, à Roger de Halluin ; — idem, de *Quinghien*, à Isabelle de *Quinghien*. — Autres fiefs secondaires gisant dans les ville et échevinage de Coui-trai. — Autres fiefs gisant dans la paroisse de Courtrai, mais hors de l'échevinage. — Fiefs sis à Rollegheem, Belleghem, Dotlignies, en Saint-Genois, *Quinghien*, *Werbèke*, Marke, Reckem, Moorseele, *Ghiendelghem*, Bisseghem, *Zwerreghem*, Mouscron, Wervicq, Gheluwe, Menin, *Verrelghem* Lauwe, Seghem, Lede, Oveme, Waughem, *Oultre* en la châtellenie d'Audenarde, Bavichove, *Derkike*, Beveren, Vive-St-Eloi, *Monden*, Hersault. — Autres fiefs et hommages gisant au bailliage de Thielt, savoir à ; Thielt, Puthem, Winghe, Swevezelle, *Ganeghem*, Aerseele, Edeghem, Molembecke, Wackrine, Gi-am-mène, Ruyselède, Zulte, Olsène, Astène, Machelen (Maeckline), Peteghem, Poucques, *Oeffelghem*, Wielsbecke, Vive-St-Bavon, Deynze, Gotthem, Zeveren, Denlerghem et diverses autres paroisses.

B. 4008. (Registre.) — Gr. in-8°, 109 feuillets, papier.

**Commencement du XV<sup>e</sup> siècle — 1490.** — Etats des fiefs et arrière-fiefs tenus du château de Courtrai.

B. 4009. (Registre.) — In-f°, 75 feuillets, papier.

**1490.** — « Fiefs et arrière-fiefs tenus de mon très-redouté seigneur monseigneur le duc de Bourgogne, à cause de son château de Courtrai et autrement, gisants es ville et châtellenie dudit Courtrai et ailleurs, bailliez outre et rapportez au bailli

dudit Courtrai ; et ont iceux été trouvez par le commissaire tels et selon l'ordonnance de mondit seigneur. Et fait assavoir que de ceulx qui servent et font servir ne a esté receu aucune chose pour les causes et raisons déclairez es apostilles mises sur les articles. Et quant à ceulx qui ont payé, les sommes en sont déclarées et mises hors ligne ». (Ce volume est terminé par une table des localités où sont situés les fiefs). — « Registre de tous les fiefs et arrière-fiefs tenus et descendans de Li court et maison de Harlebecke et y ressortissans, et la grandeur et valeur d'iceulx fiefs et aussi le service qu'iceulx fiefz el arrière-fiefz font et sont tenus de faire à cause d'iceulx, selon l'ordonnance de mondit seigneur. (Reliés avec le registre B. 4007).

B. 4010. (Registre.) — In-f°, 270 feuillets, papier.

**1515.** — Registre des fiefs tenus du château de Courtrai dont les rapports et dénombrements ont été donnés à Charles, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc., précédé d'une table alphabétique des noms des localités où sont situés les dits fiefs (Flamand).

B. 4011. (Registre.) — In-4°, 110 feuillets, papier.

**1617.** — « Recueil touchant la déduction des meubles et catex à la vente et transport des fiefs tenus du château de Courtrai et des cours féodales de Harlebecke, Thielt, Deynze et Menin », dressé en 1617, par Jean de Seur, maître en la Chambre des Comptes de Lille. Dans ce recueil se trouvent de nombreux documents relatifs à la transmission des fiefs, tenus des dites cours féodales, pendant le XVP siècle.

B. 4012. (Registre.) — In-f°, 117 feuillets, papier.

**1502-1515.** — Registre des fiefs et arrière-fiefs tenus du bourg de Furnes, dressé sur les rapports et dénombrements de 1502 à 1515, et précédé d'une table alphabétique des noms des localités où sont situés lesdits fiefs (Flamand).

B. 4018. (Registre.) — In-4°, 29 feuillets, papier.

**1612.** — Nouveau registre des fiefs tenus de la cour

féodale de Menin, dressé par Adrien Rœlofs, grand bailli de cette ville, en 16312. les fiefs dont les dénombrements sont donnés, sont ceux de ; Ghelandt en l'échevinage de Menin ; Conter Vytincx ; les fiefs sis en la paroisse de Lauwe dont le rapport est fait par le duc d'Arschot, etc. (La plupart des dénombrements sont rédigés en flamand ; quelques-uns seulement en français).

B. 4014. (Registre.) — In-8°, 7 feuillets, parchemin.

**XIV<sup>e</sup> ;siècle.** — Registre des fiefs et arrière-fiefs tenus du bourg de Ninove. Noms des principaux possesseurs de fiefs ; le seigneur de Nedergrate ; Philippe Tollen Ruihlen, burgrave van Aelst ; Jean de Tortelbœue ; Claus de Avec ; Clans de Coolneire ; etc. (Flamand).

B. 4015. (Registre.) — Gr. in-8°, 8 feuillets, papier.

**XIV<sup>e</sup> ;siècle.** — Registre des fiefs et arrière-fiefs tenus du bourg de Ninove, dressé au XIV<sup>e</sup> siècle, et apporté à la Chambre des Comptes le 28 janvier 1415. Noms des fieffés ; monseigneur Piètre deGoux, seignem\* de Nedergrate ; — Gilles van Rechem ; — Wouters Witens ; — Claus van don Bouchoute ; — Jaspard van deu Hole ; etc. (Flamand).

B. 4016. (Registre.) Gr. in-8», 24 feuillets, papier.

**1470.** — Registre aux dénombrements des fiefs et arrière-fiefs tenus du bourg de Ninove et de la cour de Haltert, commençant par le dénombrement donné par Jean de Werchin, sénéchal de Hainaut, seigneur de Cysoing et ber de Flandre, au duc de Bourgogne pour ses ville et franc-Empire de Templemars, gisant entre la ville de Seclin, la paroisse de Wattignies au Nord-Ouest et celles de Lesquin, et d'Avelin au Sud-Est. Les autres fiefs dénombrés sont ceux de : *Tendrelviény/ue* dans le comté d'Alost ; de *Monde* tenu par messire Jean Bumage, chevalier ; etc.

B. 4017. (Registre.) — In-4°, 419 feuillets, papier.

**1515.** — Registre des fiefs tenus de la Salle et ChâteUenie d'Ypres, précédé d'une table alphabétique des noms des localités où sont situés lesdits fiefs. (Flamand).

B. 4018. (Registre.) — In-4°, 150 feuillets, papier.

**1515.** — Registre aux rapports et dénombrements des fiefs et arrière-fiefs tenus de la Salle d'Ypres, renouvelé par Olivier Roose, précédé d'une table alphabétique des noms des localités où sont situés les dits fiefs et arrière-fiefs. (Flamand. Relié avec le registre précédent B. 4017).

B. 4019. (Registre.) — In-4°, 218 feuillets, papier.

**Avril 1648.** — Registre des fiefs et arrière-fiefs tenus de la cour seigneuriale de la Salle d'Ypres renouvelé par Jean de Voogth, seigneur de Gheluvelt, bailli desdites Salle et Châtellenie, le 4 avril 1648, précédé d'une table alphabétique des noms des localités où sont situés lesdits fiefs et arrière-fiefs. (Flamand).

B. 4020. (Portefeuille.) — 10 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier.

**1457-1650.** — Rapports et dénombrements originaux des fiefs de Goedverdeghem, Sottenghien, Ste-Marie d'Audenhoven, Halluin, etc., tenus des cours féodales de Sottenghien et d'Audenarde.

B. 4021. (Portefeuille.) — 32 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier ; 14 sceaux en mauvais état.

**1320-1582.** — Rapports et dénombrements, ventes, cessions concernant les fiefs de Boedeghem, Gadsant, Gentbrugge, Bottlaere, MeUe, Moerxele, Munte, Oosterzeele, Schelde, Schoondyck, Wiendike, Ysen-dike, Zaren, Waesemaere, Vladerloo, Zerkeghem, tonus de diverses cours féodales d'Oost-Flandre et de West-Flandre.

B. 4022. (Cahier.) — In-8°, ;32 feuillets, papier.

**1498.** — État et déclaration des reliefs des fiefs des pays de Waës, établis d'après les comptes du Domaine.

B. 4023. (Portefeuille.) — 1 cahier, in-8», 31 feuillets, parchemin ; 10 pièces, 1 cahier in-8°, 22 feuillets, papier.

**XI<sup>e</sup> ;siècle.— 1619.** — Rapports et dénombrements

donnés par Louis de Luxembourg, comte de Liney et de St-Pol et Maurice de Nassau, prince d'Orange, des terre, seigneurie et chàtellenie de Warneton relevant de la Chambre légale de Flandre.

B. 4024. (Registre.) — In-8°, 110 feuillets, papier, couverture en cuir souple.

**1313.** — Déclaralion des sommes auxquelles ont été taxées les églises et communautés religieuses d'Oost et West-Flandre pour droit d'amortissement. « En l'an de grâce mil cinq cens et quinze Monseigneur le prince d'Espagne et archiduc d'Austrice, duc de Dourgoingne, etc., Conte de Flandres, a ordonné par ses lettres de placcart que tous prélats, abbez, prieurs, couvents, monastères, prévostz, doyens, chappitres, collèges, ministres des tables d'églises parrochiales, chappelles, hospitaux, béghinages et autres gens d'église quelz qu'ilz soient, en son pays et conté de Flandres aïans faiz aucuns acquestz en quarante ans oudit pays el appendances d'icellui, d'aucuns fiefz et arrière-fiefz, terres cotières, héritaiges, prez, bois, eaues, rentes, soubrentes à rachat ou sans rachat el autres biens temporelz de quelque nature ou condicion quilz fussent, les rapportassent ou envoyassent es mains de certains commissaires par lui pour lors ad ce ordonnez par bonne et ample déclaration lesdictz acquestz par eulz faitz en la manière dessus-dicte sur les paines par icelles ses lettres sur ce intro-duictes ; comme plus à plain appart par lesdictes lettres dont la teneur icy s'enssiet ». Copie des lettres du roi de Castille des 18 et 20 mai et du 3 décembre 1515, avec une instruction dudil Roi à ses commissaires chargés par lui de la taxation dudit droit. Suit la taxe des ville et quartier de Gand r l'abbaye St-Pierre à Gand est taxée à ; 120 livres parisis ; — l'abbaye de Str-Bavon ; 216 livres par. ; — l'église Sainte *Veele* ; 13 liv. 4 sols par. ; — l'église St-Jean ; 80 liv. p. ; le Saint-Esprit ; 95 livres et 8 sols par. ; la confrérie Notre-Dame ; 60 liv. par. ; — l'église de Erkerghem ; 23 liv. 2 sols par. ; la *cotidiane* (quotidienne, service des distributions manuelles et des petits émoluments établi dans les églises collégiales) ; 152 livres par. ; le St-Esprit, 48 livres ; l'autel Sainte-Anne, Saint-Jean et St-Guillaume ; 18 livres ; — l'église St-Michel ; 40 livres ; la Quotidienne ; néant ; le St-Esprit ; 72 livres, 12 sols ; — l'église St-Jacques ; 20 livres ; la Quotidienne ; 18 livres, 18 sols ; le St-Esprit ;

120 livres ; la confrérie St-Jacques : 30 livres ; — l'église Saint-Nicolas ; 5 livres, 7 sols ; le Saint-Esprit : 128 livres, 14 sols ; la Quotidienne ; 7 livres, 7 sols par. ; — l'église Notre-Dame à St-PieïTo ; 23 livres, 8 sols par. ; le St-Esprit ; 96 livres ; — l'église de Schelicxkerst ; 36 livres ; le Saint-Esprit ; 108 livres ; — Les Frères Prêcheurs audit Gand ; 155 livres, 14 sols ; — Le cloître des Carmes audit lieu ; 300 livres ; — le cloître des Augustins en ladite ville : 44 livres, 17 sols ; — La chapelle de Rodes en ladite ville ; 12 livres ; — Les Chartreux lez la ville de Gand : 958 livres parisis ; — La maison de StrJérôme ; 576 livres par. ; — Les Frères de Rycke-gashuis, en la ville de Gand ; 360 livres ; — Winne-mars hôpital en la dite ville ; 24 livres ; — L'hôpital de Hallins ; néant ; — l'hôpital St-Jean ; néant ; — l'hôpital de Poorlarckère ; 80 livres ; — les Celrebroeders audit Gand ; 77 livres ; — le monastère des Frères sur Meedom ; 7 livres, 4 sols ; — la confrérie St-Georges ; néant ; — la confrérie St-Sébastien ; néant ; — le cloître de la Biloque en ladite ville ; 800 livres ; — le cloître de Si-Agnès : 3460 livres ; — le cloître Sainte *Barbèle* appelé Pris Vrantz ; 240 livres ; — les Filles Dieu de la Madeleine, à Gand ; 600 livres ; — le cloître St-Georges audit Gand ; 90 livres ; — le cloître Ste-Claire audit Gand ; 384 livres ; — le cloître de Galilée audit Gand ; 144 livres ; — le Nouveau Cloître ; néant ; — les Noires Sœurs ; néant ; — les Grises Sœurs de Ouderberçhom ; 120 livres ; — le Béguinage Ste-Elisabeth. 60 livres, parisis ; la *Fermerie* (Infirmerie) *illecq* ; 60 livres ; — le Béguinage de la Groenhoye à Gand ; 180 livres ; — l'hôpital St-Jacques sur le Moulant ; 180 livres ; — les Pauvres Tisserands audit Gand ; 36 livres. — Vieux bourg de Gand ; L'abbaye de Tronchiennes ; 216 livres parisis ; —le cloître de Warchot ; 165 livres, 16 sols ; — l'abbaye de Nonembosche ; (30 livres ; — l'église de Nivelles ; 120 livres, 6 sols ; le Saint-Esprit ; 9 livres, 18 sols ; la confrérie : 42 sols ; — l'hôpital des Grises Sœurs à Nivelles ; néant ; — l'église de Loo près de Poucques ; 68 livres, 10 sols ; la confrérie de Sainte-Croix : 5 livres, 8 sols ; le Saint-Esprit de Vinci : 5 livres, 14 sols ; — l'église de Meneghem : 14 livres, 5 sols ; — l'église de Lamberghem et le Saint-Esprit : néant ; - l'église et le St-Esprit de *Sainte-Mauleverne* ; 47 livres ; — l'église de St-Martin le Duc ; 4 livres, 4 sols ; — le St-Esprit ; 5 livres, 2 sols ; — l'église de Vursselaere ; 14 livres, 14 sols ; le Saint-Esprit : 7 livres, 13 sols ; — l'église

de Pœssele et le Saint-Esprit ; 4 livres ; — l'église de Bachten et le Saint-Esprit : néant ; — l'église de Barle et le Saint-Esprit : néant ; — l'église de Zeverne : 32 livres, 8 sols ; — l'église de Haeltert ; 3 livres, 46 sols ; le Saint-Esprit ; 19 livres, 4 sols ; — l'église de Ruesselare ; 6 livres, 3 sols ; le Saint-Esprit ; 16 livres, 4 sols ; la confrérie Notre-Dame ; 6 livres ; — l'église de Urssele ; 15 livres, 15 sols ; le Saint-Esprit ; 50 livres, 14 sols ; — l'église de Bellem ; 19 livres, 14 sols ; la confrérie Notre-Dame ; 5 livres, 3sols, 5deniers ; — l'église de Hansbeke : 12 livres, 9 sols ; le Saint-Esprit ; 14 livres, 9 sols ; la confrérie Notre-Dame ; 7 livres, 14 sols, 6 den. ; la confrérie Ste-Anne : 3 livres, 12 sols ; — l'église et le Saint-Esprit de Oostwinckle ; 31 livres, 4 sols ; l'autel Notre-Dame et St-Jean ; 50 sols, 3 deniers ; — l'église de Rousele ; 36 livres, 2 sols ; la confrérie de St-Gandolplie ; 14 livres, 11 sols ; — l'église de Somerghem ; 12 livres, 18 sols ; le Saint-Esprit en ladite église ; 3 livres, 9 sols ; la confrérie du Saint-Sacrement ; 21 livres ; — l'église de Lovelghem (Lovendeghem) ; néant ; le Saint-Esprit ; 36 sols ; la confrérie Notre-Dame ; 24 livres, 18 sols ; — l'église de Dronghene (Drongen, près de Tronchiennes) ; 27 livres, 3 sols ; le Saint-Esprit ; 9 livres, 16 sols, 6 deniers ; — l'église de Waerschot ; 95 livres, 5 sols ; le Saint-Esprit ; 9 livres, 12 sols ; la confrérie Notre-Dame ; 18 livres ; — l'église et le Saint-Esprit de Meerendré ; 4 livres, 10 sols ; — l'église et le Saint-Esprit de Vinderhoute ; 7 livres ; — l'église de Mariakerke ; 18 livres ; — l'église de Sleydinge ; 26 livres, 12 sols ; le Saint-Esprit ; 3 livres, 12 sols ; — l'église d'Everghem ; 132 livres ; le Saint-Esprit ; 28 livres, 4 sols ; la confrérie en ladite église ; 26 livres, 8 sols ; — l'église de Wondelgem, Saint-Esprit et confrérie Ste-Catherine ; 36 livres ; — l'église et Saint-Esprit de Huesden (Heusden-lez-Gand) ; 68 livres, 8 sols ; — l'église de Desselberghen (Destelbergen) ; 17 livres, 11 sols ; le Saint-Esprit : 4 livres, 10 sols ; — l'église de Zeveneyken ; 4 livres, H sols ; le Saint-Esprit ; néant ; — l'église, le St-Esprit et la cure de Loo-Ghristy ; 22 livres, 7 sols ; — l'église de Tsaffelar (Saifelaere) ; néant ; le Saint-Esprit ; 18 livres ; — l'église de Desseldonck (Ijesteldonck) ; 18 livres ; la cure ; 13 livres, 10 sols ; le Sainte Esprit ; 6 livres, 15 sols ; — l'église de Zwmarde (?) ; néant ; le Saint-Esprit ; 15 livres, 12 sols ; — l'église de Zeen-werghen (?) ; 27 livres, 8 sols ; le Saint-Esprit ; 8 sols ; — l'église de Eecke ; 16 livres, 16

sols ; le Saint-Esprit ; 13 livres, 1 sol ; — l'église de Dierle (Dixkele) ; néant ; la confrérie de Ste-Aldegonde ; 4 livres, 10 sols ; le Saint-Esprit ; 16 livres, 16 sols ; — l'église de Lathem (?) ; 8 livres, 4 sols ; — l'église de Westrem-Sainl-Denis ; 24 livres ; le Saint-Esprit ; 23 livres ; — l'église et le Saint-Esprit de Afsne (?) ; néant ; — la chapelle Saint-Daniel à Bervelt (BeiTeld) ; 28 livres, 16 sols ; — Biervliet. L'église Notre-Dame audit Biervliet ; 57 livres ; le Saint-Esprit ; 50 livres ; la confrérie Notre-Dame ; 54 livres ; la quotidienne en ladite église ; 55 livres ; — l'église Saint-Nicolas en ladite ville ; 30 livres ; le Saint-Esprit ; 7 livres, 4 sols ; la chapelle Ste-Croix ; 54 livres. — Les Quatre Métiers. Le Saint-Esprit en l'église Saint-Willebroc en la ville de Hulst ; 91 livres ; la quotidienne en ladite église ; 1.080 livres ; — l'hôpital de Hulst : 120 livres ; les *chantuaires* (cantuaires) fondés en ladite église de Hulst ; 63 livres ; — l'église et le Saint-Esprit à Hontenesse (Hontenisse, Hollande) ; néant ; — l'église du polder de Namur ; 8 livres ; le Saint-Esprit ; 8 livres ; — l'église de Hossenesse (?) ; 7 livres ; le Saint-Esprit ; 36 livres ; — l'église de Heyndyc (Heyndonck) ; 10 livres ; le Saint-Esprit ; 14 livres ; — l'église du polder de Saint-Pol ; 18 livres ; — l'église paroissiale d'Axelle ; 30 livres ; le Saint-Esprit ; 84 livres ; la quotidienne ; 360 livres ; — l'hôpital d'Axelle : 190 livres ; — l'église de Berostenblyde (?) ; 5 livres, 8 sols ; le Saint-Esprit ; 7 livres, 4 sols ; les Vicaires ; 14 livres, 8 sols ; — l'église de Zutdorpe (?) ; 7 livres, 4 sols ; le Saint-Esprit ; 21 livres ; — l'église de Ottene(?) ; 14 livres ; le Saint-Esprit ; 5 livres ; — l'église, le Saint-Esprit et la cure de la Trinité ; 20 livres ; — l'église de Haendyc (?) ; 16 livres ; — les église, quotidienne et cure de Zaemslache (Zainnels-sur-Hont) ; 257 livres, 3 sols ; — l'hôpital dudit lieu ; 14 livres, 8 sols ; — l'église d'Assenède ; 36 livres ; le Saint-Esprit ; 8 livres ; — l'église et le Saint-Esprit de Vremdyck (Vremde) ; 24 livres ; — l'église de Wachtebeke ; 18 livres ; le Saint-Esprit ; 72 livres ; — l'église de Winckele (Winkel) ; 18 livres ; le Saint-Esprit ; néant ; — l'église de Cluse (Cluysen) ; 7 livres, 5 sols ; le Saint-Esprit ; néant ; — l'église de Bochaute ; 34 livres, 10 sols ; le Saint-Esprit ; 18 livres ; — l'église de Bassevelde ; 50 livres ; le Saint-Esprit ; 3 livres, 3 sols ; — le cloître de Oosteek (Oosthack) ; 81 livres ; — le cloître de Le Hague (?) ;

760 livres ; — le cloître de Doorezele (Doorselaer ?) ; néant ; — l'église de Artvelde (?) ; 26 livres ; le Saint-Esprit ; 5 livres ; la confrérie Notre-Dame ; 30 sols. — Le pays de Waes. L'église de Lokeren ; 73 livres, 19 sols ; le Saint-Esprit ; 102 livres ; la confrérie de St-Laurent ; 31 livres, 4 sols ; — l'église de Dacknam ; 15 livres ; la cure ; 24 livres ; — l'église de Waesmunster ; 6 livres ; le Saint-Esprit ; 36 livres ; la chapelle Sainte-Anne ; 30 livres ; la confrérie Notre-Dame ; 9 livres ; — l'église d'Elversele ; 32 livres, 8 sols ; le Saint-Esprit ; 35 livres, 17 sols ; — l'église de Thielro (Thielrode) ; 6 livres, 9 sols ; le Saint-Esprit ; 3 livres, 12 sols ; — l'église de Tamise ; 3 livres ; le Saint-Esprit ; 12 livres ; la quotidienne ; 36 livres ; — l'église de Rupelmonde ; 288 livres ; le Saint-Esprit ; 144 livres ; la confrérie Notre-Dame ; 7 livres, 4 sols ; la confrérie Saint-Nicolas : 166 livres, 4 sols ; — l'église de Barsele (Basel) ; 120 livres ; le Saint-Esprit ; 10 livres, 16 sols ; — l'église de Crubeke (Cruybèke) ; 72 livres ; le Saint-Esprit ; 88 livres, 16 sols ; la confrérie Notre-Dame ; 57 livres, 4 sols ; la cure ; 6 livres, 12 sols ; — la *costerie* ; 6 livres, 18 sols ; — l'église de Burcht (Burght) ; 133 livres, 16 sols ; le Saint-Esprit ; 8 livres, 14 sols ; — l'église de Zwyndrecht ; 134 livres, 14 sols ; le Saint-Esprit ; 151 livres, 1 sol ; la cure ; 94 livres, 4 sols ; — l'église de Melsel ; 80 livres, 4 sols ; le Saint-Esprit ; 31 livres, 10 sols ; —\* l'église de Haesdonck ; 66 livres, 12 sols ; le Saint-Esprit ; 86 livres, 8 sols ; — l'église de Bevres (Beve-ren-Waes) ; 43 livres, 4 sols ; la quotidienne ; 196 livres, 4 sols ; le Saint-Esprit ; 22 livres, 19 sols ; — l'église et le Saint-Esprit de Calloo ; 11 livres ; — l'église de Verrebrouc (Verrebroek) ; 55 livres, 10 sols ; le Saint-Esprit ; 46 livres, 16 sols ; — l'église de Kieldrecht ; 37 livres, 10 sols ; le Saint-Esprit : 20 livres, 8 sols ; — l'église de Vraessene (Vracene) ; 107 livres, 2 sols ; le Saint-Esprit ; 54 livres ; — l'église Saint-Gilles ; 44 livres ; 16 sols ; le Saint-Esprit ; 16 livres, 16 sols ; — l'église de Moukerke (Moerkerke) ; 54 sols ; le Saint-Esprit ; 27 livres ; — l'église de St-Nicolas ; 117 livres ; le Saint-Esprit : 120 livres ; — l'église de Kemseke ; 48 livres ; le Saint-Esprit ; 21 livres, 12 sols ; — l'église de Stekene ; 40 livres, 4 sols ; le Sainte Esp- ; 60 livres ; — l'église de Saint-Pol ; 18 livres ; le Saint-Esprit ; 7 livres, 4 sols ; — l'église de Sin 48 livres ; le Saint-Esprit ; 27 livres ; — l'église de Beleele ; 60 livres ; le Saint-Esprit ; 30 livres ; — l'église de

Moerbeke ; 30 livres, 12 sols ; le Saint-Esprit ; 121 livres, 10 sols ; — l'église d'Exaerde ; 7 livres, 4 sols ; le Saint-Esprit ; 8 livres, 2 sols ; — l'église de St-Jeanssteene ; 49 livres, 4 sols ; le Saint-Esprit ; 24 livres ; — l'église de Chaefthinghes appelée Sainte-Marie ; 84 livres ; le Saint-Esprit ; 200 livres ; — l'église Saint-I^urent ; 60 livres ; le Saint-Esprit ; 60 livres ; — la chapelle de Casuwelt (?) est taxée ; 58 livres ; — l'abbaye de l^udelloo ; 675 livres ; — le monastère des Guillemins ; 240 livres ; — l'abbaye de Roosemberg à Waesmunster ; 288 livres ; — Termonde. L'église Notre-Dame audit Termonde ; 37 livres, 16 sols ; le chapitre de ladite église ; 240 livres ; le Saint-Esprit ; 72 livres ; la confrérie Notre-Dame ; 18 livres ; la confrérie Saint^Elewart (?) ; 36 livres ; — l'église St-Guillaume ; 12 livres, 3 sols ; le Saint-Esprit ; 13 livres, 16 sols ; — l'hôpital Notre-Dame ; 18 livres, 18 sols ; — le Béguinage ; 288 livres ; — la chapelle de St-Jean ; 16 livres, 4 sols ; — l'hôpital Str-Blaise ; 116 livres, 2 sols ; — la chapelle St-Roch ; 8 sols ; — la chapelle St-Nicolas ; néant ; — la maladrerie ; 9 livres ; — le cloître de Zwynk ; 21 livres, 12 sols ; — le cloître de Sainte Brigitte, pour certaine difficulté renvoyée en la Chambre des Comptes et pour ce icy ; néant ; — Terroir de Termonde. L'église de Zele ; 13 livres, 4 st>ls ; le Saint-Esprit ; 4 livres, 16 sols ; la confrérie de St-Sébastien ; 18 livres ; — l'église de Hamme ; 36 sols ; le Saint-Esprit : 53 livres, H sols ; — la fondation de l'hôtel-Dieu ; 72 livres ; — l'église d'Opwyck ; 53 livres, 5 sols ; le Saint-Esprit ; 24 livres, 9 sols ; — le Saint-Esprit de Beelaere ; 54 livres ; — l'église d'Overmeire ; 3 livres, 3 sols ; la cure ; 14 livres, 8 sols ; — l'église de Wetteren ; 20 livres, 5 sols ; — l'église de Schellebelle ; 9 livres, 6 sols ; le Saint-Esprit ; 11 livres, 8 sols ; — l'église de Grim-bergen ; 3 livres, 2 sols ; — l'église de Moorsel ; 4 livres, 7 sols ; le Saint-Esprit ; 3 livres, 12 sols ; — l'église et le Saint-Esprit de Calcken n'ont rien acquis ; néant ; — l'église de Lebbeke ; 339 livres, 14 sols ; — le Saint-Esprit ; 15 livres, 15 sols ; — l'église et le Saint-Esprit de Denderbelle ; 5 livres, 14 sols ; — l'église de Basseroode Usmari (?) ; 10 livres, 13 sols ; le Saint-Esprit : 17 livres, 14 sols ; — L'église et le Saint-Esprit de Str-Amard Bassero (?) ; 8 livres ; la cure ; 21 givres ; — l'église de Laerne ; 12 livres — l'église d'Auweghem ; 12 livres ; le

Saint-Esprit ; 12 livres ; — l'église de Marzike ; 12 livres ; le Saint-Esprit ; 12 livres ; — Alost. St-Martin. Le chapitre de ladite église ; 35 livres, 8 sols ; la fondation maître Zegher de Huighene ; 215 livres, 8 sols ; la quotidienne ; 90 livres ; le Saint-Esprit ; 320 livres ; encore ladite église à cause d'un arrière-fief ; 33 livres ; la fondation des tisserands en ladite église ; 53 livres, 2 sols ; la fondation des foulons ; 18 livres ; la fondation du métier des tapissiers en ladite église Saint-Martin 21 livres, 7 sols ; le métier des *fèvres* ; 9 livres ; la confrérie Sainte-Catherine ; 72 livres ; la confrérie Saint-Jacques ; 64 livres, 7 sols ; l'autel Saint-Nicolas ; 24 livres ; — l'hôpital de la *Luserie* ; 66 livres ; — l'hôpital St-Nicolas ; 45 livres ; — la chapelle St-Georges ; 19 livres, 16 sols ; — l'église et le monastère des Carmes, en ladite ville d'Alost ; 126 livres, 6 sols ; — l'autel *St-Rochus* en l'église St-Martin ; 18 livres ; — la confrérie St-Sébastien ; 29 livres, 11 sols, 6 deniers ; — le métier des Brasseurs ; 24 livres ; — le Béguinage ; 267 livres ; la *fermerie* illecq ; 70 livres ; — le cloître des Guillemins en ladite ville d'Alost ; 789 livres ; Gramont. L'église Sainte-Catherine à Gramont ; 6 livres ; le Saint-Esprit ; 123 livres ; la confrérie Notre-Dame : 360 livres ; — le Béguinage ; 30 livres ; — l'hôpital audit Gramont ; 55 livres ; — le monastère des Carmes audit Gramont ; 152 livres ; — l'église de Himeghem (Hille-ghem) : néant ; la confrérie St-Gerges ; néant ; la confrérie St-Sébastien ; néant. — *Nieneve* (Ninove). L'abbaye audit Ninove ; 89 livres, 14 sols ; — l'église de Ninove ; 14 livres, 10 sols ; le Sainl'Esprit ; 191 livres, 6 deniers ; l'hôpital audit Ninove ; 28 livres, 16 sols. Abbayes et monastères au pays d'Alost ; l'abbaye St-Adrien ; 1.593 livres ; — l'abbaye de Eename ; 58 livres ; — le cloître de Beaupré ; 480 livres ; — le cloître de Melle ; 774 livres ; — l'abbaye de Tussehenbeck (?) ; 60 livres ; l'abbaye de Roosen ; 119 livres, 17 sols ; — l'abbaye d'Afflighem ; 192 livres, 3 sols. — Le pays d'Alost. La terre de Roden. L'église de Schelderode et le Saint-Esprit ; néant ; — l'église de Becelaëre ; néant ; la table des pauvres ; 4 livres, 10 sols ; — l'église de Gentbrugge et le Saint-Esprit ; 8 livres, 2 sols ; — l'église de Munte et le Saint-Esprit ; néant ; — l'église de Melle et le Saint-Esprit ; néant ; — l'église de Gon-trode et le Saint-Esprit ; néant ; — l'église de Meerbeke ; néant ; le Saint-Esprit ; 30 livres ; — l'église Landscauter et le Saint-Esprits néant ; — l'église de Scheldewindèke et le Saint-Esprit ; néant ; — l'église et le St-Esprit de Badelghem (Baerdeghem) ; néant ; la

cure ; 8 livres, 6 sols ; — l'église et le Saint-Esprit de Oosterzeele ; néant ; — l'église et le Saint-Esprit de Beerlegem ; néant ; — l'église de Gysenzele ; 2 livres, 10 sols ; le Saint-Esprit ; néant ; — l'église de Mel-sen ; néant ; le Saint-Esprit ; 30 sols ; — l'église de Baveghem ; 45 sols ; le Saint-Esprit ; 45 sols ; — l'église de Letterhautem ; 3 livres, 15 sols ; le Saint-Esprit ; 3 livres ; — l'église de Vlierzeele ; 4 livres, 7 sols ; le Saint-Esprit ; 15 livres ; — La terre do Sottenghem (Sottegem). L'église de Sottegem ; 9 livres ; le Saint-Esprit ; 18 livres ; la cure ; 100 sols ; — l'église de Erwetegem ; 36 sols ; le Saint-Esprit ; 4 livres, 10 sols ; la cure ; 16 livres, 16 sols ; — l'église et le Saint-Esprit de Strypen ; néant ; — l'église et le Saint-Esprit de Ste-Goricxoudenhove (?) ; 8 livres, 10 sols, 6 deniers ; — l'église de Gotverdeghem (Goef-ferdingen) ; 8 livres ; — l'église et le Saint-Esprit de Grottenberghe (Grootenberge) ; néant ; — l'église de Sainte-Marie Oudenhove ; néant ; le Saint-Esprit ; 9 livres ; — l'église et le Saint-Esprit de Borst ; néant ; — l'église de Mighelbeke (?) ; néant ; le Saint-Esprit ; 50 sols ; — l'église de Velseke (Velsecque) ; 27 livres ; le Saint-Esprit ; 27 livres, 2 sols ; — La terre de Gavere. L'église et le Saint-Esprit de Gavère ; néant ; — l'église et le Saint-Esprit de Wassene (?) ; néant ; — l'église et le Saint-Esprit de Zemersake (?) (Semmersaeke) ; néant ; — l'église de Veerste ; 32 livres, 10 sols ; le Saint-Esprit ; 3 livres ; — l'église de Beyghem ; 40 livres ; — le Saint-Esprit ; néant ; l'église de Dic-kelbenne (Dicekelvenne) ; néant ; le Saint-Esprit ; néant ; — l'église de Paulatem (Paulaethem) ; néant ; le Saint-Esprit ; néant ; — l'église et le Saint-Esprit de Marie-Laethem (?) ; néant ; — l'église et le Saint-Esprit de Meylegem ; néant ; — l'église et le Saint-Esprit de Emelghem ; néant ; — l'église et le Saint-Esprit de Neder-swalm ; néant. — La terre de Bouliers (Boulaere). L'église de Oukerzeele Neder-Boullaere ; 6 livres, 17 sols, 3 deniers ; le Saint-Esprit ; 7 livres, 9 sols, 3 deniers ; — l'église de Boullaere ; néant ; le Saint-Esprit ; 7 livres, 4 sols ; — l'église de De/linge ; néant ; le Saint-Esprit ; 15 livres ; — l'église et le Saint-Esprit de Schendelbeke : 6 livres, 18 sols ; — l'église le Yeghem (Eyghem) ; 117 livres, 13 sols ; le Saint-Esprit ; 225 livres ; — l'église de Waerbeke ; néant ; le Saint-Esprit ; 5 livres, 14 sols ; — la chapelle Niewenhove ; 21 livres, 15 sols ; le Saint-Espi Néant ; — l'église de Floerseghem (?) ; 9 livres.

15 sols ; le Saint-Esprit ; 9 livres, 15 sols ; — l'église de Smeerhebe ; néant ; — le Saint-Esprit ; 40 livres ; — l'église de Aspelaere et le Saint-Esprit ; 5 livres, 5 sols ; — l'église de Santbergen et le Saint-Esprit ; néant ; — l'église d'Oultre ; néant ; le Saint-Esprit ; 24 livres ; — l'église de Paricke ; 5 livres, 11 sols ; le Saint-Esprit : 11 livres, 8 sols ; — l'église de Assoit (Hassolt, dépendance de Santbergen) ; néant ; le Saint-Esprit ; 7 livres, 4 sols ; — l'église de Vombergen (Wonberghem) et le Saint-Esprit ; néant ; — l'église et le Saint-Esprit de Saint-Liévin-Hessche (Essche Saint-Liévin) ; néant ; — l'église de Wynhuysen qui est en la dite paroisse de Essche : néant. La terre d'Escornais (Exornaix). L'église de Schoorisse ; 30 livres ; l'hôpital dudit lieu ; 57 livres, 12 sols ; — l'église de Materne (?) ; 11 livres, 17 sols ; le Saint-Esprit ; 28 livres, 16 sols ; — l'église de Zegelsem (Segelsem) ; 8 livres, 17 sols ; le Saint-Esprit ; 27 livres, 15 sols ; — l'église de Sainte-Marie Hoorebeke ; 7 livres, 10 sols ; le Saint-Esprit : 45 livres ; — l'église de Corneli Horenbeke (Hoorebeke Saint-Corneille) ; 26 livres ; — l'église de Roosbeke : néant ; le Saint-Esprit ; 14 livres, 5 sols ; — l'église de St-Blasius Boucle (Boucle St-Blaise) ; néant ; le Saint-Esprit ; 14 livres, 5 sols. — Le pays de Rutselar (Rotselaer). L'église et le Saint-Esprit de Haeltert ; 42 livres, 14 sols ; — le Saint-Esprit de Kerxkem ; 26 livres, 10 sols ; — l'église de Denderhau-tera ; 4 livres, 16 sols ; le Saint-Esprit ; 13 livres ; — l'église de Meyghem ; néant ; le Saint-Esprit ; 7 livres, 4 sols ; — l'église de Vlachelm (Vleckem) ; néant ; le Saint-Esprit ; 4 livres, 16 sols ; — l'église et le Saint-Esprit de Heldergem ; néant. — Plusieurs paroisses au pays d'Alost. L'église et le Saint-Esprit de Rasseghem (Rassegem) ; néant ; — l'église et le Saint-Esprit de Borsbeke : néant ; — l'église et le Saint-Esprit de Borst ; néant ; — l'église et le Saint-Esprit de Bambrugge ; néant ; — l'église et le Saint-Esprit de Zonnegem ; néant ; — l'église et le Saint-Esprit de Kottem ; néant ; — l'église et le Saint-Esprit de *Theerscamp* (Terschae, ghem) (?) sont compris en la taxe de l'abbaye de *Tasschen-beken*, pour ce ici ; néant ; — l'église de Erpe ; 48 sols ; le Saint-Esprit ; 4 livres, 14 sols ; — le Saint-Esprit de *Errebodeghem* (Erembodegem) ; 16 livres, 9 sols ; — l'église de Welle ; 9 livres, 6 sols ; le Saint-Esprit ; 4 livres, 10 sols ; — l'église et le Saint-Esprit d'Al-phen (?) ; 15 livres, 12 sols ; — l'église de Gysegem ; 3 livres, 9 sols ; le Saint-Esprit ; 25 livres ; — l'église et le Saint-Esprit de Erdegem (Edeghem) (?) ; 12 livres, 3 sols ; — l'église de

Otterghem (Ottergem) ; 52 sols ; — l'église de Hofstade ; néant ; — l'église et le Saint-Esprit de Hillgem ; néant ; — l'église et le Saint-Esprit de Herzele ; néant ; — l'église de Herdersem ; 21 livres, 12 sols ; le Saint-Esprit : 12 livres, 18 sols ; — l'église de Yurpe (?) ; 11 livres, 8 sols ; le Saint-Esprit : 5 livres, 8 sols ; — l'église de Lede ; 340 livres ; le Saint-Esprit ; 72 livres ; — l'église de Denderleuw ; 21 livres ; le Saint-Esprit ; néant ; — l'église et le Saint-Esprit de Lemberghem (Lemberge) ; néant ; — l'église de *Sburcligraven* lombeke (?) néant ; le Saint-Esprit ; néant ; — l'église de St-Liévin Hautem ; 4 livres, 10 sols ; le Saint-Esprit ; 14 livres, 17 sols ; — l'église de Lideekerke ; 10 livres, 13 sols ; le Saint-Esprit ; 12 livres ; — l'église de Meire ; 33 livres ; le Saint-Esprit ; 72 livres ; — l'église de Meerbeke ; néant ; — l'église et le Saint-Esprit de Masseme (Massemen) ; néant ; — l'église et le Saint-Esprit de Westrem ; néant ; la cure ; 4 livres ; — l'église de Mespolar (Mespelaer) ; néant ; le Saint-Esprit ; 9 livres ; — l'église et le Saint-Esprit de Moortzele ; néant ; — l'église de Oordegem ; néant ; le Saint-Esprit ; 5 livres ; — l'église de Smetlède ; 5 livres, 5 sols ; le Saint-Esprit : néant ; — le Saint-Esprit de Okegem ; 15 livres, 18 sols ; — l'église de Wichelem ; 4 livres, 10 sols ; le Saint-Esprit ; 4 livres, 15 sols ; — l'église de Woubrechte-gem ; 3 livres, 3 sols ; le Saint-Esprit ; 16 livres ; la cure ; 8 livres, 8 sols ; — l'église et le Saint-Esprit de Wièze ; néant ; — l'église de *Amougnies* (Amougies) : livres, 10 sols ; — l'église de Rosenachem (Rosseoekem) : 40 livres, 4 sols ; — l'église de Orroir ; 5 livres, 8 sols ; — l'église de Appelteren (Appel terre) ; 18 livres ; le Saint-Esprit ; 9 livres ; — l'église de Eychem : néant ; le Saint-Esprit ; 3 livres, 12 sols ; — l'église de Boucle St-Denys ; néant ; le Saint-Esprit ; 6 livres ; — l'église de Dickele ; 36 sols ; le Saint-Esprit ; néant ; — l'église de Edelaere ; 54 livres ; le Saint-Esprit : néant ; — l'église de Erst ; 8 livres, 5 sols ; le Saint-Esprit ; 6 livres ; — l'église et le Saint-Esprit de Eename ; néant ; — l'église et le Saint-Esprit de Neder-Eename ; néant ; l'église de Ten Eygheme (Ten Eychem) ; 6 livres ; le Saint-Esprit ; 43 livres ; — l'église de Hemelveer-deghem ; néant ; le Saint-Esprit ; 4 livres, 16 sols ; — l'église et le Saint-Esprit de Hemeldelghem (Hemelgem) ; néant ; — l'église de Grimmeghem (Grimmin-gem) • 6 livres, 6 sols ; — l'église et le Saint-Esprit de Leeuwerghem ; néant ; — l'église et le Saint-Esprit de Leupeghem ; néant ; — l'église de Luffringen ; 9 livres,

18 sols ; le Saint-Esprit ; 24 livres ; — l'église de Moerbeke ; 9 livres ; le Saint-Esprit ; 20 livres ; — l'église de *Saint-Martin Heude* (?) néant ; le Saint-Esprit : 18 livres ; — l'église de *Ste-Marie Heude* (?) ; 7 livres, 4 sols ; le Saint-Esprit ; néant ; — l'église de *Nieuwe Zwalm* (Nieuw-Swezael) (?) ; 9 livres, 6 sols ; le Saint-Esprit ; 5 livres, 5 sols ; — l'église et le Saint-Esprit de *Opbrakele* : néant ; l'église de *PoUaere* ; 3 livres, 6 deniers ; le Saint-Esprit ; 18 livres ; — l'église, le Saint-Esprit et la cure de *Saint-Outlinckx* : 6 livres, 18 sols ; — l'église de *Viane* : 9 livres ; le *St-Esprit* ; 36 livres ; — les *Sœurs Grises* ; 24 livres ; — l'église de *Volkegem* ; 9 livres ; le Saint-Esprit ; 3 livres ; — l'église de *Wilden* ; 9 livres ; le Saint-Esprit ; 10 livres, 10 sols ; — l'église et le Saint-Esprit de *Voorde* ; 38 livres, 14 sols ; — l'église de *Willeghem* (?) : 3 livres ; le Saint-Esprit ; néant ; — l'église de *Den-derwindèke* ; 6 livres ; le Saint-Esprit ; 13 livres ; — l'église *St-Pierre à Renaix* ; 18 livres, 6 sols ; — l'église *St-Martin* ; 78 livres, 7 sols, 6 deniers ; — l'église *St-Herme* ; 364 livres, 16 sols ; — le chapitre dudit *Renaix* ; 32 livres, 17 sols ; — les *Sœurs Noires* ; 58 livres, 4 sols ; — l'hôpital appelé *Gasthines* ; 39 livres, 15 sols ; — la table du *St-Esprit* de l'église *St-Pierre* ; 80 livres, 2 sols ; — le *Saint-Esprit* de l'église *St-Martin* ; 67 livres, 7 sols ; — l'église de *Neder-Brakel* ; 18 livres ; le *Saint-Esprit* : 24 livres ; — l'église de *Salardingham* (?) ; 34 livres ; le *Saint-Esprit* ; 25 livres ; — l'église de *Berthem* ; 13 livres, 4 sols ; le *Saint-Esprit* ; 15 livres ; — l'église de *Quaremont* ; 21 livres ; le *Saint-Esprit* ; néant ; — l'église de *Zulsek* (Sulsique) ; néant ; le *Saint-Esprit* ; 20 livres ; — l'église de *Melden* et le *Saint-Esprit* ; 15 livres, 18 sols ; — l'église et le *Saint-Esprit* de *Marcke* ; 5 livres, 8 sols ; — l'église et le *Saint-Esprit* de *Kerchem* (*Kerkem* ?) ; néant ; — l'église et le *Saint-Esprit* de *Zulseke* sont ci-dessus, taxés avec l'église de *Quaremont* ; — l'église de *Etichove* ; 4 livres, 16 sols ; le *Saint-Esprit* ; 42 livres ; — l'église de *Nieuwerkerke* (*Nieuwkerken*) ; 10 livres ; le *SaintrEsprit* ; 90 livres ; — l'église et le *Saint-Esprit* de *Elène* ; néant ; — La ville d'*Audenarde*. L'église *Saint-Wouborghen* en ladite ville ; 161 livres, 13 sols ; la quotidienne ; 424 livres, 4 sols, 9 deniers ; la table du *Saint-Esprit* ; 905 livres ; l'hôpital et la confrérie *Saint-Jacques* ; 82 livres, 9 sols, 9 deniers ; la confrérie *Pax vobis* ; 40 livres ; les *Religieuses* de l'hôpital la débite ville ; 220 livres ; — l'église *Notre-Dame de Pamele* ; 119 livres, 15 sols, 6 deniers ; la

table du *Saint-Esprit* ; 389 livres, 9 sols, 6 deniers ; la confrérie du *Saint-Sacrement* ; 25 livres, 16 sols ; — les *Religieuses* du *Cloître* appelé *Sion* ; 300 livres ; — le *Cloître* de *Magdendale* audit *Audenarde* ; 755 livres, 17 sols ; — *Châtellenie* d'*Audenarde*. Le *Cloître* d'*Elseghem* ; 323 livres, 2 sols ; — le *Cloître* *Ste-Claire* ; 328 livres, 16 sols ; — l'église de *Heyne* (?) ; 228 livres, 12 sols ; — l'église de *Bevere-lez-Audenarde* ; 66 livres, 12 sols ; le *Saint-Esprit* ; 62 livres, 8 sols ; — l'église et le *Saint-Esprit* de *Bossut* (?) ; néant ; — l'église et le *Saint-Esprit* de *Haultème* (*Hautem-St-Liévin*) ; 15 livres ; — l'église d'*Avelghem* ; néant ; le *Saint-Esprit* ; 57 livres, 3 sols ; — l'église et le *Saint-Esprit* de *Waermaerde* : 15 livres, 19 sols, 6 deniers ; — l'église de *Nazareth* ; 42 livres ; la confrérie *Notre-Dame* ; 4 livres, 16 sols ; — l'église de *Haspere* (*Asper*) ; 18 sols ; le *Saint-Esprit* ; 20 livres ; — l'église de *Zynghem* (*Synghem*) ; 6 livres ; le *SaintrEsprit* ; 15 livres ; — l'église et le *St-Esprit* de *Huerne* (*Heurne*) ; 10 livres ; — l'église et le *Saint-Esprit* de *Gyselbrechteghem* ; 9 livres ; — l'église de *Oycke* ; 24 sols ; le *Saint-Esprit* ; 3 livres ; — l'église de *Ysanoreghem* ; 32 livres ; le *Saint-Esprit* ; 72 sols ; — l'église *Saint-Denis* ; 10 livres ; le *Saint-Esprit* ; 12 livres. — En la ville de *Courtray*. L'église paroissiale *St-Martin* ; 300 livres ; le *Saint-Esprit* ; 420 livres ; la quotidienne ; 38 livres, 4 sols ; la fabrique ; 43 livres, 16 sols ; — l'église collégiale *Notre-Dame* ; 120 livres ; — l'église de la *Magdeleine* hors la ville ; 252 livres ; — l'hôpital *St-Nicolas* ; 50 livres ; — l'hôpital *Notre-Dame* ; 400 livres ; — le *Béguinage* ; 100 livres ; — la chapelle • *St-Éloi* ; 27 livres ; — la chapelle appelée *Jérusalem* hors de la porte ; 36 livres ; — la chapelle *Notre-Dame* appelée *Wayenberghe* hors de la porte ; 14 livres ; — les *Religieuses* et le cloître de *Sion* ; 1.810 livres ; — le cloître des *Sœurs Grises* ; 33 livres ; — la chapelle *Saint-Jacques* audit *Courtray* ; 24 livres ; l'autel *St-Remy* en l'église *St-Martin* ; 3 livres, 12 sols ; la chapelle et l'autel *St-Nicolas* en l'église *StrMartin* ; 7 livres, 4 sols ; la chapelle de *St-Sébastien* ; 36 livres. — *Châtellenie* de *Courtray*. Les *Religieuses*, abbessse et couvent du cloître de *Groeninghe* ; 54 livres ; la *fermerie* ; 26 livres ; — le cloître de *Wemelghem* ; 42 livres ; — le cloître de *Deinze* ; 3.993 livres, 12 sols ; — la chapelle de *St-Amand* ; 90 livres. — La verge de

*Doinze* (Deynze). L'église et le St-Esprit de Deynze ; 400 livres ; — l'hôpital dudit Deynze ; 16 livres ; — l'église de Peteghem ; 25 livres, 13 sols ; le Saint-Esprit ; 7 livres, 12 sols ; — l'église de Astène ; 15 livres, 12 sols ; le Saint-Esprit ; 3 livres, 18 sols ; — l'église de Machelen ; 86 livres ; la confrérie Notre-Dame ; 25 livres ; la confrérie Saint-Cornille ; 14 livres ; le Saint-Esprit ; néant ; — l'église d'Olsène ; 50 sols ; le Saint-Esprit ; 72 sols ; — l'église de Zulte ; néant ; la chapelle Ten Dale ; 72 livres ; — l'église de *St-Loys Vive* (Vive St-Éloi ?) ; 112 sols, 6 deniers ; le Saint-Esprit ; 72 sols ; — l'église de Waereghem ; 12 livres ; le Saint-Esprit ; 9 livres ; — l'église de Desselghem ; néant ; le Saint-Esprit ; 22 livres, 16 sols ; — l'église de Bev&- ren-lez-Courtrai ; 20 livres ; le Saint-Esprit ; 26 livres. — La verge de Harlebeke. L'église, le chapitre, ensemble la Quotidienne et le Saint-Esprit de Harlebeke, y compris 67 livres, 8 sols pour les parties acquises sur les seigneuries qui ne sont taxées, que pour deux années, montent pour le tout à 780 livres, 18 sols ; — l'hôpital ; 24 livres ; — l'église de Deerlyk ; 7 livres, 10 sols ; le Saint-Esprit ; 24 livres ; — l'église et le Saint-Esprit de Vichte ; néant ; — l'église et le Saint-Esprit de *Eiteghem* (Etteghem ?) ; 19 livres, 16 sols ; — l'église de *Eestert* (?) ; le SaintrEsprit ; 30 livres, 12 sols ; — l'église de *Monde* (?) (Munte) ; 8 livres, 14 sols ; le Sainte Esprit ; 34 livres ; — l'église Saint-Denis ; néant ; — l'église de RoUeghem ; 60 livres ; le Saint-Esprit ; 15 livres, 12 sols ; — l'église de *Bellegem* (Beirle- ghem) ; 40 livres ; le Saint-Esprit ; 23 livres, 14 sols ; — l'église de *Zweveghem* (Sweveghom) ; 27 livres, 3 sols ; le Saint-Esprit ; 28 livres, 10 sols ; — l'église de Coyghem ; 7livres, 3 sols ; l'église et le St-Esprit de *Spiere* (Espierres) ; néant ; — l'église de *Dotenis* (*Dottignies*) ; 45 livres ; le SI-Esprit ; néant ; — l'église de Herseaux ; 5 livres, 8 sols ; le Saint-Esprit ; 6 livres, 9 sols ; — l'église de Luingue ; 37 livres, 10 sols ; la fondation de Jehan de Vener-ghele ; 30 livres ; le Saint-Esprit ; 13 livres, 10 sols ; — l'église de Mouscron ; 34 livres, 16 sols ; — le Saint-Esprit ; 49 livres, 19 sols ; — le Saint-Esprit et l'église de Aelbeke ; 22 livres, 13 sols ; — le SaintrEsprit et l'église de Reckem ; 60 livres ; — l'église de Lauwe ; 288 livres ; le Saint-Esprit ; 36 livres, 10 sols ; — l'église de Maerke ; 34 livres ; — le Saint-Esprit ; 28 livres, 1 sol. — La vQrge de Wervicq. L'église de

Wervicq ; 100 livres ; le Saint-Esprit ; 600 livres ; la confrérie Notre-Dame en ladite église ; 54 livres ; — les religieuses et le couvent de l'hôpital St-Jean ; 51 livres, 12 sols ; les gouverneurs de la fabrique dudit hôpital ; 32 livres, 8 sols. — La verge de Menin. L'église de Menin ; 33 livres ; le Saint-Esprit ; néant ; la Distribution des Sept-Heures en ladite église ; 315 livres ; — l'église de Ghéluwe ; 54 livres ; le Saint-Esprit ; 32 livres ; — l'église de Morsselle (Moorseele) ; néant ; le Saint-Esprit ; 96 livres ; — L'église de Dadizeele ; 600 livres ; le Saint-Esprit ; 20 livres ; — l'église de Gulleghem ; 84 livres ; le Saint-Esprit ; 78 livres, 12 sols ; — l'église de Wevelghem ; 6 livres, 6 sols ; le Saint-Esprit ; 49 livres, 1 sol ; la chapelle de le Viest ; 54 livres ; — l'église de Bissegghem ; 6 livres ; le Saint-Esprit ; 9 livres ; — l'église de *Huele* (Heule) ; 136 livres, 16 sols ; le Saint-Esprit ; 15 livres, 6 sols ; — le Saint-Esprit de Lede ; 31 livres, 16 sols ; la confrérie St-Blaise ; 4 livres, 16 sols ; — l'église d'Iseghem ; 54 livres ; le Saint-Esprit ; 400 livres ; le patron de ladite église d'Yseghem ; 36 livres ; l'hôpital ; 60 livres ; — l'église d'Emelghem ; 18 livres ; le Saint-Esprit ; 96 livres ; — l'église de Cachtem ; 10 livres, 16 sols ; le Saint-Esprit ; 6 livres ; — l'église d'Ingelmunster ; 133 livres, 15 sols, 6 deniers ; le Saint-Esprit ; 194 livres ; l'hôpital ; 60 livres ; le Saint-Esprit de Roosebèke ; 60 livres ; la confrérie Notre-Dame dudit lieu ; 19 livres, 16 sols ; — l'église de Cueme ; 12 livres ; le Saint-Esprit ; 6 livres ; — l'église de Bavichove ; néant ; le Saint-Esprit ; 21 livres, 15 sols ; — l'église et le Saint-Esprit de Hulste ; 24 livres ; — le Saint-Esprit et l'église de Oyghem ; 27 livres ; — l'église et le Saint-Esprit de Meulebeke ; 138 livres, 15 sols ; — la chapelle de *Mark* (Moeter ?) ; 30 livres ; — l'église de Puthem ; 51 livres ; 2 sols ; la Quotidienne ; 28 livres, 8 sols ; le Saint-Esprit ; 120 livres ; — l'église et la cure de Denterghem ; 21 livres, 6 deniers ; le Saint-Esprit ; 15 livres, 18 sols ; la chapelle ; néant ; — l'église de Poucques ; néant ; — l'église de Grammène ; 9 livres ; — les parties de l'acquêt de Zevei-en sont portées avec le Vieux-Bourg de Gand, pour ce ici ; néant ; — l'église et le Saint-Esprit de Gothem ; néant ; la confrérie Notre-Dame ; 13 livres ; — le Saint-Esprit de Wonterghem ; 6 livres ; — l'église de Relmbeke ; néant ; le Saint-Esprit de ladite église ; 87 livres, 7 sols, 1 denier. — Tournai. Le chapitre

de l'église Notre-Dame de Tournai ; 2.400 livres ; — le cloître des Croisiés en ladite ville ; 126 livres ; — Enghien. Les Chartreux lez ladite ville d'Enghien ; 60 livres ; — Cambrai. Le chapitre de Cambrai ; 600 livres ; — l'abbaye de Flines ; 1.800 livres ; — l'abbaye de Cambron ; 72 livres. — En la ville et quartier de Bruges. Premier ; l'abbaye d'Eechoute ; 1.590 livres ; — l'église et le chapitre de St-Donat ; 2.000 livres ; — la chapelle du St-Sang, alias St-Blaise ; 39 livres, 19 sols ; — Téglise et le chapitre Notre-Dame ; 180 livres ; le Commun en ladite église ; 256 livres -, — la fabrique de Notre-Dame ; 108 livres ; le Saint-Esprit en ladite église ; 2.400 livres ; la confrérie de Notre-Dame des Neiges ; 60 livres ; la confrérie des Trois-Saints en l'église Notre-Dame ; 100 livres ; — la fabrique de l'église paroissiale de Saint-Sauveur ; 384 livres ; le Commun en ladite église ; 200 livres ; le Saint-Esprit ; 700 livres ; la chapelle des Sept Douleurs ; néant ; — la fabrique de l'église paroissiale Saint-Jacques ; 113 livres, 8 sols ; le Commun en ladite église ; 478 livres ; le Saint-Esprit ; 600 livres ; — le Commun de l'église Saint-Gilles ; 120 livres ; le Saint-Esprit ; 493 livres, 6 sols ; — le Commun de l'église de Sainte-Wouberghen (Sainte-Waubrue) ; 496 livres ; la fabrique de ladite église ; 38 livres ; le Saint-Esprit ; 500 livres ; — la fabrique en l'église paroissiale Sainte-Anne ; 48 livres ; — la fabrique de l'église paroissiale de Ste-Croix hors de la porte ; 130 livres, 1 sol ; le Saint-Esprit ; 150 livres ; — la fabrique de l'église paroissiale de Ste-Catherine hors des dites portes ; 12 livres ; le Saint-Esprit ; 42 livres ; — la fabrique de l'église paroissiale Saint-Michel hors Bruges ; néant ; ladite église ; 58 livres ; le Saint-Esprit ; 80 livres ; — l'église paroissiale de St-Bavon hors Bruges ; 74 livres, 2 sols ; ^ la fabrique ; néant ; — le cloître des Guillemins en ladite ville de Bruges ; 710 livres ; — les Frères Mineurs en ladite ville ; néant ; — les Frères du Tiers-Ordre de St-François : 300 livres ; — les Religieuses du cloître Ste-Claire en ladite ville ; 60 livres ; — le cloître des Frères Prêcheurs ; 396 livres ; — le cloître des Carmes à Bruges ; 571 livres, 8 sols ; le cloître des Carmélites, alias Sion ; 300 livres ; — le cloître des Augustines audit Bruges 486 livres ; — l'hôpital et Hôtel-Dieu de St-Jean ; 1.611 livres, 6 sols ; — l'hôpital St-Julien ; 800 livres ; — l'hôpital Notre-Dame de Nazareth ; 139 livres, 11 sols, 6 deniers ; — la chapelle de Jérusalem en ladite ville de Bruges ; 98 livres, 13 sols, 8 deniers ; — l'hôtel de *la Bogaerde*, audit Bruges ; néant ; les Écoliers du

Béguinage appelé Wyngaerde audit Bruges ; 299 livres, 17 sols ; l'autel de Saint-Liévin audit lieu ; 16 livres, 4 sols ; — l'autel de Notre-Dame ; 16 livres 4 sols ; la *fermerie* dudit Béguinage ; 300 livres ; — l'hôpital et hôtel de la *Poterne* appelé St-Esprit ; 750 livres ; — le cloître des Religieuses de Béthanie en ladite ville ; 150 livres ; — le petit Béguinage nommé *St-Obrechts* ; 240 livres ; — le cloître des Sœurs Noires nommé Chastaigne Koorme ; 31 livres, 12 sols ; — le cloître des Sœurs du Tiers-Ordre de St-François lez *St-Salvators* ; 6 livres ; — le cloître des Sœurs Grises dudit Ordre en la rue des Anes ; 180 livres ; — l'hôtel-Dieu St-Josse en ladite rue ; néant ; — la chapelle de Saint-Luc audit Bruges ; 127 livres, 4 sols ; — la chapelle des Chapeliers en la chapelle Saint-Jean de ladite ville ; 80 livres ; — la chapelle de la confrérie des *Mènestriers* ; 15 livres, 18 sols ; — le service des confrères en la chapelle de St-Christophe ; 12 livres ; — la chapelle de St-Nicolas en la rue des *Mosteerde* : néant ; — les *cellebræders*, en la rue Ste-Catherine ; néant. Hors Bruges. L'abbaye St-André ; 100 livres ; — le cloître des Chartreux ; 1.800 livres ; — le cloître des *Chartrousines* : 600 livres ; — la *Lasarie* (léproserie) de la Madeleine ; 1.800 livres ; — la confrérie de la Madeleine ; 60 livres ; — le cloître *St-Trude* ; 260 livres ; — le cloître de *Spermailge* ; 160 livres ; — le cloître des *Jacopnesses* ; 2.800 livres ; — la chapelle St-Edwart ; 4 livres, 4 sols ; — Villes enclavées au terroir du Franc. Ardembourg. L'église Notre-Dame audit Ardembourg ; 370 livres, 9 sols ; la confrérie Notre-Dame en ladite église ; 70 livres ; la table des pauvres ; 89 livres ; la cure et chapellenie ; 12 livres ; la confrérie Saint-Jacques ; 3 livres ; — l'église paroissiale St-Bavon audit Ardembourg ; 120 livres ; — l'hôtel-Dieu de St-Jean ; 100 livres ; — les Sœurs Grises de Ste-Catherine ; 60 livres. — Oostbourg. L'église paroissiale de St-Éloi en la dite ville ; 1.250 livres ; le Saint-Esprit ; 216 livres ; — l'hôpital St-Jean ; 60 livres ; — l'église paroissiale St-Bavon ; 72 livres ; — l'église paroissiale de Ste-Catherine ; 75 livres. — Middelbourg. L'église de Middelbourg ; 24 livres ; le Saint-Esprit ; 18 livres ; — l'hôpital St-Jean ; 180 livres. — L'Écluse. L'église Notre-Dame ; 120 livres ; le Saint-Esprit : 43 livres, 4 sols ; la confrérie Ste-Croix ; 60 livres ; la confrérie de Saint-Antoine- ; 3 livres, 12 sols ; la Quotidienne de ladite église ; 34 livres, 10 sols ; — l'hôpital Notre-Dame ; 12 livres ; — la confrérie Ste-

Catherine ; 60 livres ; la confrérie St-Julien ; 5 livres, 15 sols ; la confrérie Saint-Nicolas ; 120 livres ; — l'église Saint-Jean : 300 livres ; le Saint-Esprit ; 72 livres ; la Quotidienne ; 180 livres ; — l'église paroissiale Sainte-Anne ; 84 livres. — Damme. L'église paroissiale de ladite ville de Damme ; 84 livres ; — le SaintrEsprit ; 108 livres ; la distribution de l'église ; 21 livres, 13 sols ; — l'hôtel-Dieu de St-Jean en ladite ville ; 240 livres ; — le cloître de Ste-Agnès ; 18 livres ; — les Réguliers ; 60 livres. — Blankenberghe. L'église de Blankenberghe ; 108 livres ; la table des pauvres ; 12 livres. — Ostende. L'église paroissiale de ladite ville d'Ostende ; 550 livres ; le Saint-Esprit ; néant. — Nieuport. L'église paroissiale dudit lieu ; 84 livres ; le Saint-Esprit ; 1.800 livres ; — les Sœurs Grises du Vieux Couvent ; 22 livres ; — l'hôpital dudit lieu ; 140 livres ; — l'office du *Salve* en ladite église ; 54 livres ; — le cloître des Sœurs Grises du nouveau couvent ; 120 livres. — Dixmude. L'église paroissiale de Saint-Nicolas ; 250 livres ; le Saint-Esprit ; 48 livres ; — la maison de Saint-Esprit, nommée le petit Saint-Esprit ; 45 livres ; les Communs pauvres ; 112 livres ; la pitance de ladite église ; 680 livres ; — l'hôtel-Dieu St-Jean ; 90 livres ; — la chapelle Zuidhuis ; 23 livres ; — la maladrerie de la Magdeleine ; 95 livres ; — le Béguinage audit lieu ; 112 livres, 10 sols. — Thourout. La Quotidienne de l'église paroissiale dudit lieu ; 168 livres ; ladite église 50 livres ; la confrérie Notre-Dame ; 36 livres ; — l'hôpital en ladite ville ; 30 livres ; — la table des pauvres de ladite église ; 50 livres. — Oudembourg. L'abbaye dudit lieu ; néant ; l'église paroissiale dudit lieu ; 600 livres ; le Saint-Esprit ; 40 livres ; la confrérie Notre-Dame en ladite église ; 36 livres ; la confrérie Sainte-Anne ; 6 livres. — Ghisteltes. Le cloître de Sainte-Godehenne : 800 livres ; — l'église paroissiale : 36 livres ; le Saint-Esprit ; 84 livres ; la confrérie Notre-Dame ; 150 livres ; — l'hôtel-Dieu de St-Jean, audit lieu ; 4 livres. — Lombartzyde. L'église dudit lieu ; néant. — Le quartier d'Oostander, pays du Franc. — L'église de *Gaternesse* (?) ; 50 livres ; — la chapelle de St-Christophe en ladite église ; 12 livres ; — l'église de Ste-Marguerite ; 21 livres, 12 sols ; le Saint-Esprit ; 100 livres ; — l'église St-Jean en Heremo ; 40 livres ; — l'église de *Scoendycke* (Schondyke) ; 300 livres ; la table Saint-Esprit ; 7 livres, 10 sols ; l'autel Notre-Dame en ladite église ; 84 livres ; — l'église de Groede ; 960

livres ; le service du Sacrement ; 100 livres ; l'autel Saint-Laurent ; 3 livres, 8 sols ; — l'église de *Nieukercke* (?) ; 50 livres ; — l'église de Coxyde ; 30 livres ; — l'église Sainte-Croix hors Ardembourg ; 240 livres ; la table des pauvres ; 8 livres ; — l'église de St-Laurent en Heremo ; 60 livres ; la confrérie Saint-Sébastien ; 3 livres ; — l'église de Cadsant ; 200 livres ; le Saint-Esprit ; 60 livres ; la chapelle Saint-Chstrophe ; 72 livres ; la chapelle Ste-Catherine ; 12 livres ; — l'église de *Hannekinswerre* (?) 36 livres ; la confrérie Saint-Nicolas ; 32 livres, 5 sols ; — l'église de Lapscheure ; 320 livres, parisis ; — l'église Sainte-Catherine hors du Dam ; 36 livres ; — l'église paroissiale de Moerkerke ; 72 livres ; — le cloître de *Sarepte* : 96 livres ; — l'abbaye de Zoetendael ; 60 livres. — Le terroir du Franc au quartier du Nord. L'église de Oostkerke : 200 livres ; la chapelle Notre-Dame ; néant ; l'autel Notre-Dame ; néant ; l'autel Sainte-Croix ; néant ; la chapelle de *Lembèque* ; néant ; la table des pauvres : 116 livres, 3 sols ; — l'église de "Westcappelle" ; 220 livres ; le Saint-Esprit ; 50 livres ; l'autel Notre-Dame ; 8 livres ; — l'église de Coolkerke ; 240 livres ; la table des pauvres ; 5 livres ; — l'église de Dudzeele ; 80 livres ; le Saint-Esprit ; 72 livres ; le commun en ladite église ; 75 livres ; le service du Saint-Sacrement ; néant ; la confrérie Notre-Dame ; 80 livres ; — l'église de Rams-cappelle ; 30 livres ; le Saint-Esprit ; néant ; la confrérie Notre-Dame ; 40 livres ; — l'église de Lissc-wèghe ; 192 livres ; le Saint-Esprit ; 18 livres ; la confrérie Saint-Sébastien ; 18 livres ; la confrérie Notre-Dame ; 72 livres ; — l'abbaye de *Doesi* : 200 livres ; — l'église de Heyst ; 100 livres ; lo Saint-Esprit ; la chapelle Notre-Dame ; 32 livres ; — l'église de Knocke ; 24 livres ; la table des pauvres ; néant ; la chapelle Sainte-Anne ; 46 livres ; l'autel de Saint-Éloi ; 50 livres ; — l'égliso de Uytkerke ; 72 livres ; la table des pauvres ; (5 livres ; la chapelle Sainte-Croix ; 84 livres ; — l'église de *Zuuker-que* (?) ; 42 livres ; — l'église de *Meetkerke* ; 96livres ; la table des pauvres ; 86 livres ; la chapelle Notre-Dame : 72livres ;—l'église *St-Pierre sur la Dycke* (?) ; 30 livres ; — l'église de *Houthauwe* (Houttave) ; 150 livres ; le Saint-Esprit ; 40 livres ; — l'église de Nieuwmunstre (?) ; 20 livres ; — l'église de Vlisss-ghem ; 30 livres ; — l'église de Clemskerke ; 119 livres, 18 sols ; — l'église de Bredeene ; 120 livres ; le Saint-Esprit ; néant ; — l'église de Zandwoorde ; 109 livres ;

— l'église de *Straten* (?); 24 livres; la table des pauvres; 50 sols. — Terroir du Franc au quartier de l'Est. L'église de *Leffinghe*; 300 livres; — la table des pauvres; 7 livres, 10 sols; le service des Sept heures en ladite église; 426 livres; — l'hôtel-Dieu *St-Jean* audit lieu; 54 livres; — l'église de *Middelkerke*; 120 livres; la chapelle de *Walraversyde*; 32 livres; la table des pauvres; 60 livres; — l'église de *Wille-kemskerke* (*Willskerke*); 84 livres; — l'église de *Steene* (?) 129 livres; la table des pauvres; 54 livres; la cure; néant; — l'église de *Slype*; 200 livres; la table des pauvres; 6 livres; — la table des pauvres de *Westhende*; 80 livres; l'église; néant; — l'église de *Snelleghem* (?) (*Snelleghem*); 42 livres; le *Saint-Esprit*; néant; — l'église de *Mannekensvire*; 400 livres; la table des pauvres; 140 livres; — l'église de *Ste-Mariekerke* (?) (*Mariakerke-lez-Ostende*); 240 livres; la table des pauvres; néant; — l'église de *Sainte-Catherine Weest*; 12 livres; les fondations en ladite église; 140 livres; — l'église *Vladsloo*; 120 livres; la table des pauvres; 29 livres; — l'église de *Beerst*; néant; la table des pauvres; 120 livres; le *cantuaire* *Notre-Dame*; 22 livres; — l'église de *Keyem*; 84 livres; la table des pauvres; 18 livres; — l'église de *Leke*; 25 livres; la table des pauvres; 84 livres; la cure; 48 sols; — l'église de *Schoore*; 250 livres; la table des pauvres; 100 livres; — l'église de *Woumen*; 100 livres; la table des pauvres; 80 livres; — l'église de *Eessen*; 110 livres; le *Saint-Esprit*; 27 livres; — l'église de *Zanen*; 12 livres; — l'église de *Clercken*; 32 livres; la table des pauvres; 36 livres; — l'église de *Handzaeme*; 72 livres; le *Saint-Esprit*; 15 livres; — l'église de *Bovekerke*; 12 livres; la table des pauvres; 6 livres; la cure et *coustrie*; 6 livres; — l'église de *Conckelare* (*Couckelaère*) (?); 360 livres; la table des pauvres; 20 livres; — l'église de *Ichteghem*; 90 livres; — l'église de *Erneghem*; 50 livres; le *Saint-Esprit*; 5 livres; — l'église de *Aertrycke*; 96 livres; le *Saint-Esprit*; néant; — l'église de *Westkerke*; 6 livres; la table des pauvres; 14 livres; — l'église de *Rochem* (*Reckem*) (?); 401 livres; — l'église de *Ettelghem*; 48 livres; l'autel de *St-Michel*; néant; la confrérie *St-Éloi*; 32 livres; — l'église de *Bekeghem*; 36 livres; la table des pauvres; néant; — l'église de *Moeres*; 56 livres; le *Saint-Esprit*; 7 livres, 10 sols; — l'église de *Enencote* (*Eynthout*) (?); 15 livres; la table des pauvres; 24 livres; — l'église de *Zande*; 20 livres; la table des pauvres; 84 livres; — l'église de *Cappelle* (?); 54

livres; la table des pauvres; 6 livres; la cure; 9 livres; — l'église de *Erkeghem* (?) (*Erneghem*) (?); 60 livres; la table des pauvres; 69 sols; — l'église de *Jabbeke*; 192 livres; l'hôpital audit lieu; 25 livres, 4 sols; — l'église de *Stalhille*; 216 livres; la table des pauvres; 20 livres; — l'église de *Snelleghem*; 300 livres; la table des pauvres; 15 livres; — l'église de *Zedelghem*; 22 livres; — l'église de *Lophem*; 12 livres; la table des pauvres; 48 livres; — l'église de *Varssenaere*; 18 livres; la table des pauvres; 12 livres. — Appendances du terroir du Franc. L'église de *Maldeghem*; 100 livres; la table des pauvres; 58 livres; — l'église de *Adeghem*; 100 livres; le service du *Saint-Sacrement* en ladite église; 14 livres, 8 sols; — l'église de *Ressele* (?) et le *Saint-Esprit*; 36 livres; — l'église de *Oudehem* (*Oedelem*) (?); 12 livres; la table des pauvres; 60 livres; — l'église de *Oostcamp*; 30 livres; la table des pauvres; 36 livres; la confrérie de *Notre-Dame*; 12 livres; — l'église de *Waerdamme*; 6 livres; le *Saint-Esprit*; 3 livres; — l'église de *Ruddervoorde*; 30 livres; la table des pauvres; 60 livres; — l'église de *Hardoye* (?); 6 livres; la table des pauvres; 18 livres; — l'église de *Arolscamp* (?); néant; le *Saint-Esprit*; 4 livres; — l'église de *Merchem*; 6 livres; la table des pauvres; 16 livres; — le cloître de *Merchem*; 30 livres; — la chapelle de *St-Jean ter Vouden*; 60 livres; — l'église de *Lichterwelde*; néant; le *Saint-Esprit*; 36 livres; — l'église de *Cortemark*; 8 livres; la table des pauvres; 30 livres; la confrérie *Saint-Sébastien*; 5 livres; — l'église de *Bemeem* (?); 8 livres; le *Saint-Esprit*; néant; — l'église de *Beveren-lez-Rosse-laer*; néant; la table des pauvres; 36 livres; — le cloître des *Sœurs Grises* à *Eecloo*; 408 livres; — l'église de *Wercken*; 80 livres; — l'église de *Hemeldade en Wercken* (?); 270 livres; — l'église de *Qheys* (*Geest*) (?); 24 livres; — l'église de *Wenduyne*; 36 livres; la table des pauvres; 15 livres; — l'église et le *Saint-Esprit* de *Saint-Georges-Ten-Distel*; néant; — l'église de *Gaprycke*; 150 livres; la table des pauvres; 60 livres; — l'église de *Eecloo*; 58 livres; le *Saint-Esprit*; 220 livres; la confrérie *St-Georges*; 42 sols; la confrérie du *St-Sacrement*; 10 livres, 4 sols; la confrérie *St-Jacques*; 54 sols; la confrérie *Ste-Barbe*; 5 livres, 8 sols; l'hôpital de *Eecloo*; 4 livres, 4 sols; — l'église de *Lembeke*; 11 livres; le *Saint-Esprit*; 8 livres, 17 sols; la confrérie *Notre-Dame* (néant); — l'église

de Wattervliet ; 263 livres, 11 sols ; le Saint-Esprit ; 10 livres, 16 sols ; la confrérie de Notre-Dame : 8 livres, 11 sols. — La ville et le quartier d'Ypres. Les prévôt et couvent de St-Martin d'Ypres ; 204 livres, 4 sols ; — l'église paroissiale de Saint-Martin ; 9 livres ; le Saint-Esprit en ladite église ; 428 livres ; — l'église paroissiale St-Pierre ; néant ; le Saint-Esprit ; 344 livres ; la communauté des pauvres ; 30 livres ; — l'église paroissiale St-Jacques ; 7 livres, 10 sols ; les gouverneurs de la table des pauvres ; 394 livres ; — les margliseui-s (marguilliers) de l'église St-Nicolas ; 65 livres, 8 sols ; la table du Saint-Esprit ; 292 livres ; — les margliseurs de l'église Saint-Jean : 44 livres ; le Saint-Esprit en ladite église ; 70 livres ; — l'église paroissiale Notre-Dame *ten Briele* ; 260 livres ; les gouverneurs de la table des pauvres ; 25 livres, 4 sols ; — les Frères Mineurs en ladite ville : néant ; les Frères Prêcheurs ; 76 livres ; — les Frères Carmes de Notre-Dame ; 43 livres, 3 sols ; — les Augustines ; 170 livres ; — les abbessse et couvent de Sainte-Claire ; 740 livres ; — les Sœurs Grises en ladite ville ; néant ; — les Gouverneurs de l'hôpital du Saint-Esprit ; 200 livres ; — les Gouverneurs du Béguinage ; 14 livres, 8 sols ; — l'hôpital St-Omer où se tient la confrérie Saint-Nicolas ; 400 livres ; — la maladrerie appelée Ten Hooghen Ziecken ; 80 livres ; — l'hôpital appelé *la Belle* audit Ypres ; 160 livres ; — la confrérie de Notre-Dame des Écoliers ; 220 livres ; — l'hôpital Notre-Dame sur le Grand Marclié ; 37 livres ; — les Gouverneurs de l'hôpital St-Jean ; néant ; — l'hôpital Sainte-Catherine en la Zuudslraete ; 122 livres, 8 sols, 10 deniers ; — les Frères du Tiers-Ordre de St-Fran-çois ; 193 livres, 8 sols ; — les Gouverneurs des pauvres du Dorpgant ; 7 livres, 4 sols ; — les Gouverneurs de l'hôpital Notre-Dame ; néant ; — les Gouverneurs des pauvres veuves ; néant ; — la confrérie St-Georges ; néant ; — la confrérie St-Sébastien ; néant ; — la confrérie Sainte-Barbe ; néant ; — les Gouverneurs des pauvres en l'église St-Jacques ; 34 livres ; — les Gouverneurs des Sept Heures en l'église St-Pierre ; 200 livres ; — les Sœurs Noires ; néant ; — le cloître de Nonnebosche, près de Zonnebeke ; 123 livres, 12 sols ; — l'abbaye de Warneton ; néant ; — l'église de Langhemarck ; 90 livres ; le Saint-Esprit ; 80 livres ; la chapelle do Poêle : néant ; la confrérie Notre-Dame : 4 livres, 4 sols ; — l'église de *Beiscoten* (Bixschote) : 10 livres ; — l'église de Roosbeck : 76 livres ; le Saint - Esprit ; 33 livres ; la confrérie

Notre-Dame ; 33 sols ; — l'abbaye de Zonnebeke ; 130 livres ; — l'église de Gheluveld ; 15 livres ; le Saint-Esprit ; néant ; — l'église de Zandwoorde ; 26 livres, 6 sols, 6 deniers ; le Saint-Esprit néant ; — l'église de Becelaëre ; néant ; le Saint-Esprit ; 10 livres, 16 sols ; — l'église de *Puesschendale* (?) ; 9 livres, 8 sols ; le Saint-Esprit ; 21 livres, 18 sols ; — l'église de Messines, néant ; le Saint-Esprit : néant ; — l'abbessse et le couvent de Messines ; néant ; — le prévôt et le couvent de l'Ordre de St-Augustin de Voormezeele ; 536 livres ; — les Sœui-s de l'hôpital de la *Cluuse* (?) ; 146 livres ; — ceux de Wervicq 8nt porté leurs acquêts en la châteltenie de Courtrai, pour ce ici : néant ; — l'église de Diekebusch ; néant ; le Saint-Esprit : néant ; — l'église et le Saint-Esprit de Moorslède ; 44 livres, 17 sols ; — l'église de Staden : 34 livres, 18 sols ; le Saint-Esprit ; 31 livres, 4 sols ; la confrérie Notre-Dame ; 7 livres, 13 sols ; — l'église et le St-Esprit de Ledegliem ; 28 livres, 7 sols ; — l'église de Ouckêne : 47 livres ; le Saint-Esprit : 59 livres, 11 .sols ; — l'église de Roulers : néant ; la distribution du chœur : 100 livres ; le Saint-Esprit : 200 livres ; l'hôpital dudit Roulers ; 70 livres ; — les Gouverneurs de la confrérie du Saint-Sacrement à Poperinghe ; 140 livres ; l'église Notre-Dame ; 90 livres ; l'hôpital des Sœurs Grises ; 8 livres, 2 sols ; le Saint-Esprit ; 9 livres. — La ville et la châteltenie de Bailleul. L'église paroissiale de Bailleul et le Saint-Esprit ; 101 livres, 4 sols ; la confrérie du Saint-Sacrement ; 140 livres ; l'hôpital Notre-Dame ; 7 livres, 16 sols ; la confrérie Notre-Dame ; 6 livres, 15 sols ; la Maladrerie ; 27 livres ; la confrérie Saint-Jacques ; 30 livres ; les Sœurs Noires de l'hôpital Notre-Dame ; 7 livres, 16 sols ; — la chapelle St-Jean ; 9 livres, 12 sols ; — la chapelle de *Crebbe* : 23 livres ; — la chapelle de *Harnes*, aliàs de *Zoeterstede* ; 12 livres, 6 sols ; — le cloître de Beaupré de l'ordre de St-Bernard ; 66 livres ; — la confrérie de St-Georges audit Bailleul : 12 sols ; — la chapelle appelée *Scauteete* ; néant ; — la chapelle de *Nieubrugge* ; néant ; — les Sœurs Grises ; néant ; — la confrérie St-Sébastien ; néant ; — la confrérie de Hondchoote ; 5 livres, 2 sols ; — le Commandeur du cloître St-Antoine audit Bailleul ; 364 livres, 4 sols ; — l'église de Meteren ; 92 livres ; le Saint-Esprit ; 11 livres, 11 sols ; — l'église de Mores (Merris) ; néant ; le Saint-Esprit ; 76 livres ; — l'église de St-Jeanscappelle ; 37livres, 15 sols ; le Saint-Esprit ; 17 livres, 8 sols ; —

l'église de Berthen ; 12 livres ; la confrérie Notre-Dame ; 12 livres ; le Saint-Esprit ; 60 livres ; — l'église de *Nieukerke* ; 610 livres ; le Saint-Esprit ; 354 livres ; la confrérie de St-Barbe ; 3 livres, 12 sols ; la confrérie de Saint-Amé ; 58 livres, 4 sols ; — le prieuré de *Nipkerke* ; néant ; l'église ; 56 livres, 2 sols ; le Saint-Esprit ; 90 livres ; — l'église de Steinwercke : 51 livres, 18 sols ; le SaintrEsprit : 118 livres ; la confrérie Notre-Dame en ladite église ; 7 livres, 10 sols ; — l'église de Caestre ; 11 livres, 5 sols ; le Saint-Esprit : 35 livres, 11 sols ; la chapelle des Troi\* Pucelles (Vierges) à Caestre ; 34 sols ; — l'église de Eecke ; 7 livres, 10 sols ; le Saint-Esprit ; 24 livres, 12 sols ; — l'église de *Dramoulre* : 195 livres, 9 sols ; le Saint-Esprit : 12 livres, 15 sols. — Les ville et cliâtellenie de Cassel. L'église collégiale St-Pierre audit Cassel ; 100 livres ; — l'église collégiale Notre-Dame ; néant ; les Gouverneurs du Saint-Esprit en ladite église ; 9 livres ; les chanoines du chapitre de ladite église ; 45 livres, 6 sols ; — les margliseurs de l'église St-Nicolas ; 6 livres, 12 sols ; — l'hôpital des Sœurs dudit Cassel, renvoyé à la Chambre des Comptes, pour ce ici : néant ; — l'église de Oudezeele : néant ; le Saint-Esprit ; 5 livres, 2 sols ; — l'église de *Hildewarscappelle* : néant ; la table des pauvres : 3 livres, 15 sols ; — l'église de Ste-Marie Cappelle ; 10 livres ; le Saint-Esprit : néant ; — l'église de Oxelaere : 30 livres ; le Saint-Esprit : 40 livres ; — l'église de Zuydpeene : néant ; — l'église de Peene (Nordpeene) ; néant ; le Saint-Esprit ; néant ; — l'église et le Saint-Esprit de Wemaers-Cappelle ; néant ; — l'église de Arnèke ; 14 livres, 8 sols ; le Saint-Esprit : néant ; — l'église de Zermezele : néant ; le Saint-Esprit : 9 livres, 18 sols ; — l'église de Hardifort ; 63 livres ; le Saint-Esprit ; 5 livres, 8 sols ; — l'église de Steen-woorde ; 24 livres ; l'hôpital ; 48 livres ; les Gouverneurs de la table des pauvres ; 60 livres ; la fondation do la messe du St-Sacrement ; 28 livres ; — l'église de Godewaerswelde ; 986 livres ; le Saint-Esprit ; 44 livres ; — l'église de Boescheepe ; 7 livres, 7 sols ; le Saint-Esprit ; 18 livres ; la chapelle de *Le Abeele* audit Boescheepe ; 7 livres, 16 sols ; la confrérie Notre-Dame : 9 livres, 18 sols ; — l'église de Westoutre : 4 livres, 1 sol ; le Saint-Esprit : 10 livres, 16 sols ; — l'église de Winnezele ; 9 livres ; le Saint-Esprit ; 19 livres, 4 sols ; — l'église de Hazebrouck ; néant ; le Saint-Esprit ; 102 livres ; les Sœurs grises ; 80 livres ; — l'église

de Hondegheem 26 livres, 14 sols ; le Saint-Esprit : 30 livres ; — l'église de *Waerscappelle* ; 39 livres ; la table des pauvres ; 7 livres ; — l'église de Renescure ; 4 livres, 16 sols ; la fondation ; 42 livres ; — les Cellebroëfers : 36 livres ; — la confrérie St-Jean ; 7 livres, 4 sols ; la table du St-Esprit ; 40 livres ; — le cloître et couvent de la Woestine de l'ordre St-Benoît audit Renescure ; néant ; — l'église d'Eblinghem et le Saint-Esprit ; 12 livres, 1 sol, 6 deniers ; — l'église de *Zerkle* ; néant ; le Saint-Esprit ; 3 livres ; — l'église et table des pauvres de Staple ; 63 livres ; — l'église de Bavin-chove ; 41 livres, 14 sols ; la table des pauvres ; 10 livres, 4 sols ; — l'église de Broxeele ; 10 livres ; — l'église de Rubrouck : 54 livres ; le Saint-Esprit : néant ; — l'église de *I^derzele* ; 28 livres ; le-Saint-Esprit : 26 livres ; — l'église et le St-Esprit de Volckerinkove ; 10 livres ; — l'église de *Nieuwerleet* ; néant ; — l'église de Zegherscappel ; 4 livres, 4 sols ; le Saint-Esprit : 38 livres ; — l'église de BoUezele et lo St-Esprit : 21 livres, 4 sols ; — l'église de-Buysscheure : 48 livres, 6 sols ; le Saint-Esprit : 16 livres, 16 sols ; — l'église de Watten ; néant ; le Saint-Esprit : 12 livres ; — l'abbaye de "Watten : 4 livres, 15 sols ; — l'église de Wulverdinghe, n'a rien acquis ; néant ; — l'église de *Markyghem* (Marcke-ghem (?)) ; 3 livres ; le Saint-Esprit ; 4 livres, 6 sols ; — l'église de Ochtezele : néant ; le Saint-Esprit : néant ; — l'église de Terdegheem ; néant ; le Saint-Esprit : néant ; — l'église de *Vleterne* (Flêtre (?)) : néant ; le Saint-Esprit ; 130 livres ; — l'église de Borre : 33 livres ; le Saint-Esprit : 8 livres, 14 sols ; — l'église de Pradelles : 50 livres ; le Saint-Esprit : 56 livres ; — l'église de Strazeele : néant ; le Saint-Esprit ; 49 livres, 7 sols ; — l'église de *Noord-Berquin* (Vieux-Berquin) ; 41 livres, 8 sols ; la confrérie Notre-Dame en ladite église ; 12 livres ; — l'église de Zuut-Berquin (Neuf-Berquin) ; 5 livres<sup>^</sup>. 8 sols ; le Saint-Esprit ; néant ; — l'église, table des-pauvres, hôpital et commanderie de Steeghei's ; néant ; — l'église de Haveskerque ; 4 livres, 10 sols ; le<sup>^</sup> Saint-Esprit ; néant ; — la maladrerie dudit lieu ; 37 livres, 16 sols ; — l'église de Morbecque : 138 livres ; le Saint-Esprit ; néant ; — l'église do Tliiennes ; néant ; le Saint-Esprit : néant ; — l'église de Steenbecque, le Saint-Esprit et la confrérie Notre-Dame ; néant ; — l'église de Bœceghem et le St-Esprit ; néant ; — l'église-de Blaringhem ; néant ; le Saint-Esprit en ladite

église ; néant ; — l'église et le Saint-Esprit de Lynde ; 19 livres, 16 sols ; — l'église Saint Pierre de Merville ; 100 livres ; la chapelle Notre-Dame ; 4 livres ; la chapelle Sainte-Croix ; 5 livres ; la chapelle Saint-Amé ; 8 livres ; l'hôpital dudit Merville ; 16 livres ; le Saint-Esprit ; 30 livres ; — le Cloître de Notre-Dame de Nazai-eth en la paroisse de Peene {Nordpeene} ; 2.400 livres ; — le cloître de Ravens-berghe, de l'ordre de St-Bernard ; 315 livres, 10 sols, 6 deniers. — En la ville de Bergues St-Winocq. L'abbaye de St-Winocq ; 193 livres, 5 sols ; — l'église paroissiale de Saint-Pierre ; 9 livres ; le Saint-Esprit en ladite église ; 828 livres ; — l'église paroissiale de St-Martin ; néant ; la fondation des Sept Heures en ladite église : 280 livres ; le Saint-Esprit en ladite église ; 230 livres ; — l'hôpital St-Jean ; 28 livres ; — les Sœurs Grises de l'Ordre de St-François ; néant ; — les Sœurs Grises de St-Julien ; néant ; — l'hôpital St-Jacques ; 6 livres ; — la cliapelle appelée Ten Dauwe ; 16 livres, 10 sols ; — l'hôpital hors des portes ; néant ; — les Gouverneurs de l'autel St-Nicolas ; néant ; — les Gouverneurs de l'autel Saint-Martin, en l'église St-Pierre ; néant ; les Gouverneurs de l'autel Notre-Dame, en l'église St-Pierre ; néant ; — les doyen et gens du métier des *fèvres* ; 47 livres ; — les connétable et gouverneurs du métier des *coukeurs* (pâtisseries) ; 16 livres. — Le métier de Bergues ; l'église de Ghywelde ; 9 livres ; le Saint-Esprit ; 130 livres ; — l'église d'Uxem ; 10 livres, 16 sols ; le Saint-Esprit ; 28 livres ; — l'église de Killem ; 12 livres, 18 sols ; le Saint-Esprit ; 60 livres ; — l'église de Rexpoëde ; néant ; le Saint-Esprit ; 36 livres ; — l'église de Warhem ; néant ; le Saint-Esprit ; 17 livres ; — la chapelle de Westcappel ; néant ; le Saint-Esprit ; 150 livres ; — l'église de Bambecque ; néant ; le Saint-Esprit ; 120 livres ; — l'église de Herzeele ; 9 livres, 12 sols ; le Saint-Esprit ; 86 livres ; l'autel Notre-Dame ; 13 livres ; — l'église de Wormhoudt ; néant ; la table des pauvres ; 70 livres ; la confrérie du St-Sacrement ; 22 livres ; la chapelle de Willore audit Wormhoudt ; 24 livres, 18 sols ; — l'église de Quaëdypre ; néant ; le Saint-Esprit ; 100 livres ; — l'église de Socx ; 39 livres ; le Saint-Esprit ; 10 livres ; — l'église de Bissezele ; 40 sols ; — l'église de Crochte ; 33 livres ; — l'église de Steene ; 3 livres, 9 sols ; le Saint-Esprit : 72 livres ; — l'église de Bierne ; néant ; le Saint-Esprit ; 3 livres ; l'autel St-Jacques ; 9 livres ; — l'église de

Spycker ; 3 livres ; le Saint-Esprit ; 4 livres , 10 sols ; l'autel Notre-Dame ; 36 sols ; — l'église de Brouckerque ; néant ; le Sainl-Esprit ; 6 livres ; — l'église et la confrérie Notre-Dame de .armboutscappel ; 10 livres, 4 sols ; — l'église et. le Saint-Esprit de Synthe ; néant ; — idem, de Synthecappel (Petite-Synthe ?) ; néant ; — la maison de l'ordre de St-Bernard ; néant ; — l'église de Coudekerque ; 30 livres ; le Saint-Esprit ; 78 livres ; la confrérie Notre-Dame ; 3 livres, 6 sols ; — l'église de Teteghem ; 12 livres ; le Saint-Esprit ; néant ; — l'église et le Saint-Esprit de Leffrinckhouke ; 90 livres ; — l'église deOostcappel alias St-Nicolas ; 24 livres ; — l'église de Pitgam ; 35 livres ; le Saint-Esprit : 3 livres, 6 sols ; — l'église et le Saint-Esprit de Esquelbecq ; 24 livres, 6 sols ; — l'églivse de Ledringhem ; 26 livres, 7 sols ; le Saint-Esprit ; 19 livres, 19 sols ; — l'église de Hondchoote ; 60 livres ; le Saint-Esprit ; 400 livres ; l'hôpital Saint-Julien ; 66 livres ; le Cloître de la Trinité ; 30 livres ; — l'église de Houtkerque ; 8 livres, 14 sols ; le Saint-Esprit ; 3 livres, 12 sols ; la confrérie Notre-Dame audit lieu ; 3 livres, 6 sols ; — l'église de Zuydcoote ; 8 livres, 14 sols ; le Saint-Esprit ; 3 livres ; — l'église do *Loonbergue* (Looberghe) ; 5 livres, 8 sols ; le Saint-Esprit ; 49 livres, 4 sols ; — Bourbourg. L'église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste à Bourbourg ; 150 livres ; le Saint-Esprit ; néant ; l'hôpital Saint-Nicolas de la Maladrerie ; néant ; le cloître Notre - Dame audit Bourbourg ; 50 livres ; le cloître des Sœurs Grises de l'hôpital Saint-Jean ; 40 livres. — La châtellenie de Bourbourg. L'église de Loon ; 30 livres ; le Saint-Esprit ; 60 livres ; — l'église de Saint-Georges ; 21 livres, 12 sols ; — l'église et le Saint-Esprit de Drincham ; 4 livres, 1 sol ; — l'église de *Erighem* (Eringhem ?) ; néant ; le Saint-Esprit ; 40 livres ; — l'église et le St-Esprit de St-Pierrebrouck ; néant ; — l'église de Millam ; 7 livres, 10 sols ; le Saint-Esprit ; néant ; — l'église et le Saint-Esprit de Holcque : néant ; — l'église et le Saint-Esprit de Cappelbrouck ; néant. — En la ville de Gravelines. L'église de Gravelines ; 17 livres ; le Saint-Esprit ; 18 livres ; la confrérie Notre-Dame : 60 livres ; le monastère des Sœurs Grises ; néant ; l'hôpital de Gravelines ; 12 livres. — Mardyck. L'église paroissiale de Maidyck ; néant ; la chapelle Notre - Dame en ladite église ; 18 livres. — Dunkerque. L'église paroissiale de Dunkerque ; 132 livres ; le Saint-Esprit ; 170

livres ; les Sœurs Grises de Saint-Julien ; néant ; les Frères Mineurs de l'observance ; néant.— En la ville de Fumes. L'abbaye et le couvent de St-Nicolas-lez ladite ville de Furnes ; 255 livres ; la prévôté de Sainte-Wouberghe audit Furnes ; néant ; la *doynné* do Sainte-Wouberghe ; néant ; la *chantrerie*, en ladite église ; néant ; la trésorerie en ladite église ; néant ; le chapitre en ladite église ; 300 livres ; — l'église paroissiale de Sainte-Wouberghe ; néant ; le Saint-Esprit ; 620 livres ; — l'église paroissiale de Saint-Nicolas ; 18 livres ; le Saint-Esprit ; 60 livres ; — le Saint-Esprit de l'église Saint-Nicolas hors la ville ; 21 livres ; — l'église paroissiale Saint-Denis ; 36 livres ; le Saint-Esprit ; 70 livres ; — les Frères appelés les *Celleroeders* ; 10 livres ; — les Sœurs Grises de Furnes ; néant ; — le nouvel hôpital dudit Furnes ; 33 livres ; — l'hôpital StJean appelé *Noortvert* ; 36 livres ; — l'hôpital hors de la *Zuutporte* : néant ; — la chapelle appelée *Oostvert* ; néant ; — l'abbaye des Dunes ; 60 livres ; — les prévôt et couvent de Loo ; 340 livres ; — les prévôt et couvent *d'Evershem* (Evesham) (?) ; 100 livres. — La châteltenie de Furnes. L'église de Oostdunkerque : 28 livres ; la table des pauvres : 18 livres ; — l'église de Ramscappelle : néant ; la table des pauvres ; 210 livres ; — l'église de *Pervise* ; néant ; la table des pauvres : 20 livres ; — l'église paroissiale de Ste-Catherinécappelle ; 12 livres ; — le Saint-Esprit ; 76 livres ; — l'église de Eggewaertscappelle : 16 livres ; — la table des pauvres : 180 livres ; — la confrérie de Notre-Dame ; 29 livres ; — l'église de Avecappelle : néant ; le Saint-Esprit : 48 livres ; — l'église de Steenkerke ; néant ; le Saint-Esprit ; 24 livres, 12 sols ; — l'église de Wulpen ; 120 livres ; le Saint-Esprit : 48 livres ; les Sœurs de l'hôpital de Wulpen ; 16 livres ; — l'église de *Beytshoucke* Bixschote) (?) ; néant ; — le Saint-Esprit ; 60 livres ; — l'église de Leysle ; néant ; le Saint-Esprit ; 60 livres ; — l'église de Isenberghe ; néant ; le Saint-Esprit : 60 livres ; — l'église de Wulveringhem ; néant ; le Saint-Esprit : 140 livres ; — l'église de Houthem ; 42 livres, 12 sols ; le Saint-Esprit ; 60 livres ; — l'église de Bulscamp ; 12 livres ; la table du Saint-Esprit en ladite église ; 100 livres ; — l'église de Adinkerke ; — 19 livres ; le Saint-Esprit ; 570 livres ; — l'église de *Haringhem* : néant ; le Saint-Esprit : 160 livres ; — l'église de *Provene* ; 21 livres ; le Saint-Esprit : 33 livres ; — l'église et le Saint-Esprit de Stavele ; 120 livres ; — l'église et le Saint-Esprit de Crombeke :

77 livres, 6 sols ; — la chapelle de Saint-Jeansteene ; 30 livres ; — l'église de Westvleteme ; néant ; le Saint-Esprit ; 180 livres ; — l'église de Oostvleterne ; 9 livres, 6 sols ; le Saint-Esprit ; 110 livres ; — l'église de Reninghe ; 18 livres ; la table des pauvres ; 80 livres ; — la cure de Reninghe ; 13 livres, 16 sols ; — l'église de Beveren ; néant ; le Saint-Esprit : 185 livres ; — l'abbesse du Cloître de St-Victor près de Pont-Rohart ; 8 livres, 8 sols ; — l'église de *Greminchove* (?) ; néant ; le Saint-Esprit ; 136 livres ; — l'église de Hoogstaede : néant ; le Saint-Esprit : 56 livres ; — l'église de Pollinchove ; néant ; le Saint-Esprit ; 144 livres ; — l'église de Loo ; néant ; le Saint-Esprit ; 200 livres ; la confrérie du Saint-Sacrement ; 6 livres ; le cloître des Sœurs Grises : néant ; la confrérie de Saint-Georges ; néant ; la confrérie de Saint-Sébastien ; néant ; l'hôpital dudit Loo : néant ; — l'église de Nieuwertcappel ; 46 livres ; la table des pauvres ; 17 livres ; — l'église et le Saint-Esprit de Oude-cappelle ; 16 livres, 19 sols ; — l'église et la fabrique de Sainte - Agnèscappelle ; 67 livres ; le Saint-Esprit : 30 livres ; — l'église et le Saint-Esprit de *Volcramkinderherke* (?) ; 205 livres ; — l'église de *Caskinskerhe* (?) : 19 livres, 16 sols ; la table des pauvres ; 206 livres ; — l'église et le Saint-Esprit de *Steenckinskerke* (?) ; 55 livres ; — l'église de Lamper-nisse ; néant ; le Saint-Esprit ; 48 livres ; — l'église de *Zonternay* (?) ; néant ; — le Saint-Esprit et la confrérie Notre-Dame ; néant ; — l'église et la table des pauvres de Alveringhem ; 40 livres ; — l'église de *Sherwillems-cappelle* (?) ; néant ; la table des pauvres ; 24 livres ; la confrérie Notre-Dame en ladite église : 9 livres, 18 sols ; — l'église de Saint-Ricquiers ; néant ; le Saint-Esprit ; 48 livres ; — l'église de Hoorne ; néant ; la table des pauvres en ladite église : 40 livres ; — l'église de Vinchem : 54 sols ; le Saint-Esprit : 46. livres ; — l'église de Elverdinghe ; 6 livres, 12 sols ; le Saint-Esprit : 18 livres ; — l'église de Vlamertin-ghes ; 12 livres ; le Saint-Esprit : néant ; — l'église de *Zuidcote* (?) : néant ; le Saint-Esprit : 7 livres, 4 sols ; — l'église de *Noortecote* (?) 6 livres ; le-Saint-Esprit ; 60 livres ; — l'église de Reninghelst ; 100 livres ; le Saint-Esprit ; 12 livres ; la chapelle de Notre-Dame en ladite église : 54 livres ; la chapelle appelée TerClite en la paroisse dudit Reninghelst ; 75 livres ; — l'église de Watine ; 40 livres ; le Saint-Esprit : 280 livres ; — l'église de Locres ; 17 livres, 8 sols ; le Saint-Esprit ; 68 livres, 11 sols ; la confrérie-

Saint-Sébastien : 36 sols ; — l'église de "Westende : néant ; — l'église de Saint-Georges ; néant ; le Saint-Esprit ; 32 livres ; — l'église et le Saint-Esprit de Coxyde ; 4 livres.

6° R ECUEILS DIVERS ET MELANGES RELATIFS A LA FLANDRE

B. 4025. (Registre.) — In-8°, 41 feuillets, papier ; incomplet et en très mauvais état.

**1410-1419.** — Copies de pièces concernant la Flandre, faites par Jean van den Bergh, conseiller du duc de Bourgogne ; — correspondance de ce personnage avec Jeanne d'Harcourt, femme Guillaume 11, marquis de Namur, au sujet des affaires particulières de cette princesse. Parmi les documents transcrits, on remarque : le fragment d'un mémoire adressé au duc de Bourgogne sur le schoore ou *adjet* de mer, appelé Hollande-Zand près de Biervliet ; — la confirmation des privilèges accordés par les comtes de Flandre aux habitants du Franc de Bruges (Paris, le 27 septembre 1410) ; etc.

B. 4026. (Registre.) — In-8°, 98 feuillets, parchemin.

**1318 (?)**. — Déclaration des biens et revenus formant l'apanage de Robert de Cassel ; tant en Flandre qu'au Perche.

B. 4027. (Registre.) — In-4<', 23 feuillets, papier, couverture en parchemin.

**Sans date ; vers 1330.** — « En ce papier ici est contenu tout ce que messire Robers de Flandres a à faire en Parlement et tout ce qu'il a eu a [y] faire puis que Monsieur le conte Robert, son père, mourut ».

B. 4028. (Cahier.) — Gr. in-8, 8 feuillets, parchemin.

**1334-1338.** — État des arrérages dus à la Recette des biens et possessions de la dame de Cassel en Flandre, dressé par Daniel Beye, receveur.

B. 4029. (Registre.) — Gr. in-8», 64 feuillets, papier, couverture en parchemin.

**1419-1423.** — Mémorial dans lequel se trouvent notés, à leur date, divers actes imanés de la Chambre des Comptes de Lille, tels que sommations adressées à des receveurs d'avoir à venir rendre et *affiner* leurs comptes à la dite Chambre, envois et

remises de comptes, comparutions, institutions de procureurs, etc.

B. 4030. (Cahier.) — In-8, 66 feuillets, papier ; incomplet et en mauvais état.

**XVI<sup>e</sup> siècle.** — « Description du pays et comté de Flandre, touchant le ressort et souveraineté qu'avoient par ci-devant les rois de France en ladite comté ». Les principaux points traités sont ; « Comment les pairs de France ont connu sur [le fait] de Flandre m *casu* de légale et de justice » ; « — Comment les rois de France ont *contendu* à mettre les lois de Flandre sous le ressort du Parlement » ; — « De l'audience instituée par le comte Louis de Maie » ; — « De la Chambre du Conseil instituée à Lille par le duc Plilippe le Hardi » ; — « De l'abolition de ladite Chambre » ; — « De la Chambre instituée à Gand par le duc Jean Sans Peur ; — etc.

B. 4031. (Registre.) — In-f°, 356 feuillets, papier.

**XVII<sup>e</sup> siècle.** — Traité de la compétence et juridiction des baillis des quatre seigneurs hauts justiciers des châtellenies de Lille, Douai et Orchies, auquel sont annexées des copies de plusieurs ordonnances, lettres patentes, accords, etc., relatifs à cette juridiction.

B. 4032. (Registre.) — Gr. in-8°, 120 feuillets, papier ; couverture en parchemin.

**XVII<sup>e</sup> siècle.** — Traité de la compétence et juridiction des grands baillis des quatre seigneurs hauts justiciers, des châtellenies de Lille, Douai et Orchies, avec, à la fin, un traité de la méthode employée pour brasser la bière dans la châtellenie de Lille.

II.

COMPTES ET PIECES COMPTABLES  
DE LA RECETTE GENERALE DE FLANDRE.

B. 4033. (Carton.) — 18 pièces, parchemin ; 17 sceaux incomplets et en mauvais état.

**L247-1269.** — Pièces comptables de la Recette

générale de Flandre (17). — 1247. « *Computatio Sfehani de Roce fort et Balduini, de partitione Comitum, anno Domini millesimo CC°, XL° VII°* » (C'est un compte particulier des recettes faites, au profit du comte de Flandre, à Prêmesques, Quesnoy (-sur-Deûle), Wambrechies et Fiers). — 31 octobre 1265. Lettres par lesquelles Marguerite, comtesse de Flandre, promet d'indemniser Baude d'Estrées et Richard dou Markiet, bourgeois de Douai, qui s'étaient portés ses cautions, pour une somme de 800 livres, envers Josiel Esturion, bourgeois d'Arras. — Décembre 1265. Lettres par lesquelles frère Adam, sous-prieur, et le couvent d'Anchin promettent d'indemniser Gui, comte de Flandre, qui s'était porté caution pour eux, d'une somme de 1.560 livres parisis, envers Jakemon Louchart, fils d'Engelbert, bourgeois d'Arras. — 5 février 1266, (« *le vendredi après la Chandeleur 1265* »). Quittance donnée par Gérard de Luxembourg, sire de Durbui, de la somme de 2.500 livres (« *vint et cuinccens*»), due à Henri, comte de Luxembourg, son frère, somme qu'il a reçue de Marguerite, comtesse de Flandre, et du comte Gui, son fils. — 5 février 1267, (« *le samedi après la purification 1266*»). Thibaut, comte de Bar, reconnaît avoir reçu une somme de 5.000 livres que lui devait Gui, comte de Flandre, et dont la comtesse s'était portée caution. — 13 juin 1267, (*le lundi après la Trinité*). Lettres par lesquelles Nicolas de Condé, sire de Mo-riamès, promet de rendre à Gui, comte de Flandre, les quittances des sommes qu'il avait payées à Eubert Audefroid, bourgeois de Douai. — 27 juin 1367, (*le lundi après la Nativité de St-Jean-Baptiste*). Lettres par lesquelles Vais li Maires, bourgeois d'Arras, reconnaît avoir reçu de Marguerite, comtesse de Flandre, la somme de 640 livres parisis, en à-compte sur celle de 1.200 livres qu'elle lui devait, à lui et à Robert Crespin, bourgeois de la même ville. — 6 août 1267, (*le samedi avant la St-Laurent*). Lettres par lesquelles Nicolas, évêque de Cambrai, se constitue caution envers le comte Gui, pour une somme de 1.678 livres parisis, prêtée par des bourgeois d'Arras et de Douai à Eustache de Rœux et à Gérard de Prouvi, de laquelle somme le comte de Flandre était aussi caution. — Septembre 1267. Promesse faite par la comtesse Marguerite de rendre à Sagalon, fils d'Ermen-froid, dit de Paris, bourgeois d'Arras, une somme de

3.000 livres parisis dont elle était débitrice envers lui. — Même date. Promesse de la même princesse à Jean, fils dudit Ermenfroid, de lui payer les 2.227 livres, 8 sols parisis qu'elle lui devait. — 27 octobre 1267, (*la veille de la fête de St-Simon et de St-Judé*). Promesse par Henri, comte de Luxembourg, d'indemniser Gui, comte de Flandre, qui s'était porté caution pour lui, envers le roi de France, Louis IX, d'une somme de 3.000 livres parisis. — Février 1268. Promesse par Jean, sire d'Audenarde, d'indemniser Gui, comte de Flandre, caution pour lui envers des bourgeois de Douai, d'une somme de 1.438 livres parisis. — 23 avril 1268, (*le lundi après la quinzaine de Pâques*). Lettres par lesquelles Arnoul, comte de Guines et châtelain de Bourbourg, prie la comtesse Marguerite de saisir les biens qu'il tient d'elle, s'il ne remplit pas sa promesse d'acquitter la dette de 6.000 livres de rente, qu'il a contractée envers des bourgeois d'Arras. — 30 mai 1268, (*le mercredi « en pentecoste »*). Lettres par lesquelles la comtesse Marguerite promet d'indemniser des bourgeois de Douai, qui s'étaient portés cautions pour elle d'une somme de 400 livres parisis qu'elle avait empruntée à des bourgeois d'Arras. — Juin 1268. Promesse faite par Nicolas, évêque de Cambrai, à Gui, comte de Flandre, de lui payer la somme de 1.200 livres tournois, dont il s'était porté caution pour lui auprès d'Eubert Audefroid, bourgeois de Douai. — Janvier 1269. Attestation parla comtesse Marguerite qu'elle doit 500 livres parisis à Jakemon Louchart, bourgeois d'Arras, à Baude d'Estrées et à Simon Mallet, de Douai.

---

(17) Dès le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, les comtes de Flandre chargèrent un officier spécial de centraliser les revenus que percevaient les divers receveurs de leurs terres et domaines situés dans cette province, en même temps que les impositions de toute nature établies sur les habitants. Cet officier prit plus tard le titre de receveur général de Flandre. Son office comprenait aussi le paiement des diverses sommes que les comtes avaient assignées sur ces revenus ainsi que les dépenses personnelles de ces princes et de leurs maisons. Chaque année, après les *renenghes*, époque où les receveurs particuliers des domaines rendaient compte de leurs recettes et de leurs dépenses, le receveur général présentait aussi celui de sa gestion. La collection de ces comptes des receveurs généraux de Flandre commence aux Archives du Nord à 1379. Ceux antérieurs à cette époque, sauf un, celui de 1348 qui consiste en un rouleau de parchemin ayant échappé à la destruction, ont tous péri pendant les troubles qui ont régné en Flandre sous le règne de Louis de Male, ainsi que le rappelle une note inscrite sur celui de 1379. Mais la Chambre des Comptes a conservé un grand nombre de pièces comptables, très intéressantes pour l'histoire générale et locale, comprises entre les dates de 1247 à 1379, et dont l'analyse doit, par conséquent, précéder celle des registres de comptabilité eux-mêmes.

B. 4034. (Carton.)— 15 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 14 sceaux, la plupart incomplets ou brisés.

**1270-1292.** — 28 décembre 1270, (*le dimanche après Noël*). Quittance délivrée par Thibaut, comte de Bar, à Gui, comte de Flandre, d'une somme de 200 livres. — 12 mars 1271, (*le jeudi avant la mi-carême 1270*). Déclaration par les fondés de pouvoir de Charles d'Anjou, roi de Sicile, qu'après liquidation faite entre eux, d'une part, et la comtesse Marguerite, de l'autre, celle-ci est encore redevable d'une somme de 6.922 livres, 3 sols, 4 deniers tournois sur celle de 160.000 livres tournois qu'elle avait due à ce prince. — Mars 1271. Promesses faites par Ansiaus, abbé, et tout le ■ couvent d'Anchin, d'indemniser Gui, comte de Flandre, de la somme de 900 livres parisis, pour laquelle il les avait cautionnées auprès des bourgeois de Douai. — 14 février 1273, (*le mardi après l'octave de la Chandeleur 1273*). Lettres par lesquelles Baudouin, sire de Co-mines, promet d'indemniser Gui, comte de Flandre, qui l'a cautionné auprès de bourgeois de Lille, pour une somme de 164 livres, 12 sols parisis. — 1273-1292. État des personnes qui ont eu l'administration des *renenghes* de Flandre de 1273 à 1292. — Décembre 1274. Promesse faite par Adam, abbé de St-Sauveur d'Anchin et le couvent dudit lieu, de dédommager Gui, comte de Flandre et Robert, son fils aîné, d'une somme de 800 livres parisis, dont ils s'étaient portés caution pour eux auprès de bourgeois d'Arras. — Paris, le 14 décembre 1275, (*le samedi lendemain de la Ste-Luce*). Acte par lequel Marguerite, comtesse de Flandre, Gui, son fils, Robert, fils aîné de Gui, et Yolande, comtesse de Nevers, reconnaissent devoir la somme de 8.000 livres tournois, qui leur a été prêtée par Jacques Sigheri, Jean Jacoppi, Jacques Jacobi, Generasio Ildebrandini et Sighero Gmgamontis et leurs associés, citoyens et marchands de Sienne, promettant de leur rendre ladite somme aux foires de Lagny de l'an 1277. — 8 octobre 1276, (« *witt jors après le St-Renii* »). Promesse par les échevins de Gand, de rendre à la comtesse Marguerite la somme de 7.000 livres « d'artisiens », qu'elle avait prêtée à ladite ville. — Décembre 1277. Attestation par Jean, sire de Mor-tagne, châtelain de Tournai, qu'il a reçu de Philippe de Bourbourg, la somme de 1.000 livres parisis que Gui, comte de Flandre, lui devait pour la vente d'un alleu. — Octobre 1277. Quittance délivrée par Simon de Clermont, sire de Nesle, de la somme de 220 livres tournois que lui devait le comte Gui. —

Novembre 1277. Promesse faite par Nicolas de Condé, sire de Moriamès, d'indemniser Gui, comte de Flandre, de la somme de 14.500 livres parisis, de laquelle somme il s'était porté caution pour lui auprès de Nicholon Crespin et d'André Wagon, bourgeois d'Arras. — 2 février 1278, (*la Chandeleur 1277*). Quittance de la somme de 500 livres parisis que lui devait Gui, comte de Flandre, délivrée par Thibaut, comte de Bar. — Sans date, XIII<sup>e</sup> siècle. Ordonnance à observer lors de l'entrée de la comtesse de Flandre à Gand (pièce flamande). — Avril 1272. Pièce relative aux brasseurs de la ville de Tenremonde (pièce flamande). — 4 mai 1272, (*le mercredi après Pâques closes*). Requête du sieur de Haes-drecht au sujet du *waterganc* de Bruges (pièce flamande).

B. 4035. (Carton.) — 8 pièces, parchemin ; 12 sceaux, dont plusieurs brisés ou incomplets.

**1278-1281.** — Mai 1278. Promesse par Willaume de Bélhune, sire de Hébuterne et de Locres, d'indemniser Gui, comte de Flandre, qui s'était porté caution pour lui auprès des enfants de feu Robert de Havers-kerque, pour une somme de 5(X) livres parisis. — Juillet 1278. Promesse par Jean, duc de Lothier et d'@ Brabant, d'indemniser Gui, comte de Flandre, qui s'était porté caution pour lui, d'une somme de 6.000 livres tournois, auprès de bourgeois de Paris et de Compiègne. — Novembre 1278. Attestation par la comtesse Marguerite, le comte Gui, son fils, Robert, comte de Nevers, seigneur de Béthune et de Termonde, fils du comte Gui, et Yolande, comtesse de Nevers, sa femme, qu'ils doivent une somme de 15.000 livres tournois à Renero Orlandini, Jean Saillimbene, Baldo Bonavoilla et Huguechioni Barroncelli et leurs associés, citoyens et marchands de Sienne. — 3 décembre 1278, (*le samedi après la St-André*). Attestation par le comte Gui qu'il doit aux mêmes marchands une somme de 1.300 livres qu'ils ont prêtée sur sa demande, à Gérard, prévôt de Cassel, lequel est en cour de Rome pour les affaires du comte. — Mars 1279. Acte par lequel Gui, comte de Flandre et marquis de Namur, se constitue caution de Nicolas de Condé, sire de Moriamès, et de Catherine, dame de Carenci, sa femme, pour une somme de 960 livres parisis, envers André Wagon et Nicolas Kaquemart, bourgeois

d'Arras. — Mars 1279. Promesse faite par lesdits Nicolas de Condé et Catherine de Carenci, sa femme, d'indemniser le comte Gui qui s'était porté leur caution auprès de Nicolas et de Robert Crespin, bourgeois d'Arras. — 12 avril 1279, (*le mercredi après Pâques closes*). Quittance de la somme de 60 sous, délivrée par Gérard, sire de Marbaix, reçue par lui en à-compte d'une rente tenue en fief du cxjmté de Flandre, laquelle somme lui avait été payée par Lottin de Bruges, receveur de Namur. — Janvier 1280. Attestation par Adam, abbé, et tout le couvent d'Anchin, qu'ils doivent au comte Gui, une somme de 1.300 livres parisis.

B. 4030. (Carton.)— 18 pièces, parchemin ; 15 sceaux, dont plusieurs incomplets.

**1280-1281.** — 10 Juillet 1280, (*le mercredi après les octaves de St-Pierre et de St-Paul*), Donation par Gui, comte de Flandre, à Louis de Beaujeu, *son cher cousin*, d'une rente de 100 livres parisis « à payer annuellement à lui et à son hoir à nostre renenghe de Flandre, un mois après le jour de la Nativité de St-Jean-Baptiste » ; vidimus sous le scel d'Audouin Channeron, garde du scel de la prévôté de Paris. — Juillet 1280, (*au mois de fenerail*). Mandement d'Arnoul d'Audenarde, sire de Fontaine, prescrivant à Lottin de Bruges, receveur de Flandre, de payer à Jakemon Aikin une somme de 200 livres parisis à valoir sur ce qu'il lui doit. — 12 septembre 1280, (*le jeudi après la Notre-Dame de septembre*). Quittance délivrée par Marie de Quiévrain, dame d'Aspremont, à Gérard d'Armentières, prévôt de Fumes, d'une somme de 50 livres parisis que lui devait le comte Gui. — Mont-de-Marsan, en Gascogne, le U décembre 1280, (*le mercredi après la St-Nicolas*). Donation par Gui, comte de Flandre, à *son cher cousin* Raoul Flamenc d'une rente de 100 livres tournois sur les *renenghes* de Flandre ; vidimus sous le scel de Mahieu de Potis, garde de la prévôté de Paris. — Florence, le 17 janvier 1281, (*le troisième vendredi après la Circoncision*). Attestation par Jean, prieur de l'église St-Michel de Florence, qu'en sa présence noble homme Poncard, chevalier, de Florence, a reçu du comte Gui, une somme de 400 livres tournois pour une rente tenue en fief. — Reims, février 1281. Donation par Gui, comte de Flandre, d'une rente *héritable* de 100 livres parisis, à Ansolt, seigneur d'Offemont. — Mars 1281. Quittance délivrée par Raoul de Clermont, fils aîné du seigneur de Nesles, vicomte

de Châteaudun, et chambellan de France, de 200 livres tournois, somme que lui devait le comte Gui pour une rente tenue en fief.— 1280, (sans date de mois, ni de jour). Quittance délivrée par Mahaut, abbesse de St-Dizier, d'une rente de 50 livres que lui doit annuellement le comte Gui. — 17 avril 1281, (*le jeudi après Pâques*), Requête de Henri, comte de Luxembourg et marquis d'Arlon à Gui, comte de Flandre, pour qu'il paye à son fils Henri, Seigneur de la Roche, une somme de 1.000 livres tournois sur les 2.000 qu'il lui devait à l'occasion de la reprise de Poilvache. — 21 avril 1281, (*le jour de l'octave de Pâques*). Quittance délivrée par Jean d'Aulen-ghien, chevalier, d'une somme de 200 livres de Flandre, qu'il a reçue du comte Gui à valoir sur ce que le sire de Cysoing doit à Usèle de Haudion, sa femme, et à Mahieu, leur fils. — 1<sup>er</sup> juin 1281, (*le dimanche de la Pentecôte*). Promesse par Florent, comte de Hollande, de payer au comte Gui la somme de 2.000 livres et de 500 petits tournois qu'il lui devait. — 17 juin 1281, (*le mardi avant la fête de la Nativité de St-Jean-Baptiste*), à Paris. Lettres par lesquelles Henri, sire de la Roche, fils aîné du comte de Luxembourg, donne quittance à Robert, fils aîné du comte de Flandre, des sommes qu'il lui devait. — 19 juin 1281, (*le dyeus (jeudi) devant le jour St-Jehan-Baptiste*). Quittance délivrée par Arnoul d'Audenarde, sire de Fontaines et de Sebourg, au comte Gui, d'une somme de 620 livres parisis, prix de la terre de *Mere* (?). — 21 juin 1281, (*le jour de la Nativité de St-Jean-Baptiste*). Quittance délivrée par Jeanne, abbesse, et les religieuses du couvent de Flines, à Lottin de Bruges, receveur de Flandre, de la somme de 50 livres, monnaie de Flandre, moitié de la rente qui leur a été assignée par fou la comtesse Marguerite sur les tonlieux et ferme du poids de Lille. — 1<sup>er</sup> juillet 1281, (*le jour de l'octave de St-Jean-Baptiste*). Quittance délivrée par Guillaume, seigneur de Loheac, d'une somme de 100 livres parisis qui lui était due pour une rente tenue en fief du comte Gui.

B. 4037. (Carton.) — 18 pièces, parchemin ; 17 sceaux, incomplets pour la plupart.

**1281-1282.** — 2 juillet 1281, (« *le merkredi après les octaves de la Nativité Saint-Jehan devant dit* »). Mandement des doyen et chapitre de St-Pierre de

Douai au receveur des *renenghes*, pour l'informer qu'ils ont chargé Baude, curé d'Aniche, de recevoir une somme de 150 livres parisis donnée par le comte de Flandre pour être employée à acheter des rentes destinées à la dotation d'une chapelle de la Madeleine audit Douai. — 11 juillet 1281, (« *le vendredi après la feste St-Mai Un le boulant en esté*»). Quittance délivrée par Jean de Vile, chevalier, d'une somme de 100 livres tournois que le comte Gui lui devait pour une rente tenue en fief de lui. — 12 août 1281, (*le mardi après la Saint-Luient*). Quittance délivrée par Henri, comte de Luxembourg, de la somme de 1.000 livres tournois, dernier terme du paiement dû pour la reprise du château de Poilvache qu'il avait rendu à Gui, comte de Flandre et marquis de Naraur. — 10 septembre 1281, (« *le mercredi après la Nativiteit Nostre-Dame en septembre* »). Quittance délivrée par Arnoul, comte de I<sup>s</sup>, de la somme de 620 livres tournois que lo comte de Flandre lui devait pour le dernier terme du paiement de la terre de *Selayn* au comté de Namur. — .3 octobre 1281, (*le vendredi après la St-Rémi*). Quittance délivrée par Marie de Gueldre, à Gui, comte de Flandre, d'une somme de 1.000 livres de qu'il lui devait. — 18 octobre 1281, (*le samedi après les octaves de la St-Denis*). Quittance délivrée par Philippe de Gommegnies d'une somme de 12 livres qu'il reçoit annuellement de Jacquemon Branche, receveur de la terre de Namur, pour une rente qu'il tient en fief sur la ville de Namur. - 22 octobre, 1281, (*le mercredi après le jour de St-Luc*). Quittance délivrée par Arnould d'Audenarde, chevalier, seigneur de Fontaine, des sommes de 291 livres, 16 sols et 3 deniers tournois et de 1.931 livres, 16 sols et 3 deniers même monnaie, qu'il avait reçues du comte Gui pour le prix de la vente qu'il lui avait faite de la seigneurie de Cortemarck. — 29 octobre 1281, (« *len demain dou jour St-Simon et St-Jude* »). Quittance délivrée par Philippe, fils du comte Gui, prévôt de l'église SlrPierre à Douai, à Sohier de Bailleul, maréchal de Flandre, d'une somme de 500 livres de Flandre que son père lui octroie pour acquitter ses dettes, et de celle de 100 livres, même monnaie, en à compte sur ce qui peut lui revenir sur les biens paternels. — 31 octobre 1281, (*la veille de la Toussaint*). Acte par lequel Hellin, sire de Cysoing, baron de Flandre, promet de dédommager le comte Gui, des sommes qu'il avait payées pour sûreté de la vente de son grand vivier de

Cysoing par ledit Hellin à des poissonniers d'eau douce, bourgeois de Tournai.— 18 novembre 1281, (*le jour des octaves de la St-Martin d'hiver*). Quittance délivrée par Thibaut, comte de Bar, de la somme de 600 livres tournois que Gui, comte de Flandre, lui devait annuellement à cause de deux rentes qu'il tenait en fief dudit comte. — Paris, le 7 décembre 1281, (*lendemain de la St-Nicolas d'hiver*). Acte par lequel Robert, comte de Nevers, promet d'indemniser le comte Gui, son père, de la somme de 2.000 livres parisis dont il s'était porté caution pour lui vis-à-vis de Jacques Sighieri, Jacque-min Jacque et Sighieri Grugamont et leurs associés, citoyens et marchands de Sienna. — 29 décembre 1281, (« *L'endemain des Innocens* »). Lettres par lesquelles frère Jean de Lérines, de l'Ordre de la Trinité, prie le receveur de Flandre, quel qu'il soit, de payer à frère Gérard, porteur de ces lettres, la somme de 20 livres parisis due chaque année par le comte de Flandre audit Ordre. — 15 février 1282, (« *le dimanche après le grant quaremeel (mardi gras) 1281* »), et 7 avril 1282 (« *le mardi après la close paske*»). Assignation et cession par Henri, comte de Luxembourg et marquis d'Arlon, à Willaume de le Court, bourgeois de Gand, de ce qui lui était dû par lo comte de Flandre à cause de son fief de la Bourse, et ce, en acquit de ce qu'il devait audit Willaume. Quittance jointe dudit Willaume de le Court. — 6 janvier 1282 (« *le nuit de la parisien* » 1281). Mandement de Gilles, sire de Berlaimont, au receveur de Namur, de payer à Gilles Dannoit, son valet, une somme de 40 livres qui lui est due pour une rente tenue en fief par lui à Namur. — Mars 1281. Lettres par lesquelles Renier d'Aigremont, avoué de Tournai, Jean, sire d'Ere, et Jean de Hauchin, chevalier, se portent cautions de Gui, comte de Flandre, envers Jean Sartiaux, bourgeois de Tournai, pour une somme de 135 livres, monnaie de Flandre, due à Gérard de Gand dont ledit Sartiaux avait épousé la sœur. — 1281 (sans date ni de jour, ni de mois). Quittance délivrée par Mahaut, abbesse et tout le couvent de St-Dizier, de la somme de 50 *fors tournois* qu'elle a reçue du receveur de Flandre par l'intermédiaire de Guillaume, commis de la maison, somme provenant d'une donation faite par la comtesse Marguerite. — 1281 (sans date ni de jour, ni de mois). Estimation des revenus de la renenghe de l'an 1281. (« *Li valeurs de le Renenghe l'an LXXXI* »).

B. 4038. (Carton.) — 19 pièces, parchemin ; 20 sceaux dont plusieurs incomplets.

**Avril-Octobre 1282.** — 1<sup>er</sup> avril 1282. Mandement d'Arnould d'Audenarde, chevalier, à Sohier de Bailleul, maréchal de Flandre, de payer à Jean *dou Dam*, bailli de *Trehourf*, la somme de 50 livres parisis que lui doit le comte Gui. — Avril 1282. Promesse, passée par devant les gardes des foires de Champagne, par laquelle Jean, seigneur de Châteauvilain et de Luzy, s'engage à rendre à quelques marchands de Sienna la somme de 600 livres qu'il leur devait et renonce à tous les privilèges desdites foires. — 10 juin 1282, à Pam-pelune, (*le mercredi avant la St-Barnabé*). Lettres par lesquelles Humbert de Beaujeu, sire de Montpensier, connétable de France, prie le comte Gui de faire payer à Jean Potin, chambellan du roi de France, 2(X) livres parisis dont ledit comte avait fait don audit connétable. — 12 juin 1282, (*le vendredi après la St-Barnabé*). Quittance délivrée par Bonabé, seigneur de Derval, chevalier, d'une somme de 100 livres qui lui était due pour une rente tenue en fief dudit comte. — 16 juin 1282, (*le mardi après la St-Barnabé*). Quittance délivrée par Guillaume, sire de Lohéac, chevalier, de la somme de 100 livres parisis que lui devait Gui, comte de Flandre, pour une rente qu'il tient en fief dudit comte. 17 juin 1282. Obligation, passée par devant notaire, par laquelle Jean, jadis évêque de Metz et aujourd'hui évêque de Liège, s'engage à rendre à des marchands de Sienna, la somme de 500 livres tournois qu'il leur avait empruntée, pour et au nom de son père Gui, comte de Flandre ; ces marchands de Sienna étaient ; Hugues Gigon et Bonaventure Johannis, de la compagnie des fils Salimbene, pour eux et au nom de Jean Salimbene, Rénier .A.lberti, Cionis Baroncelli et leurs autres associés. — 17 juin 1282, (*le mardi acuid la St-Jean-Baptiste*). Quittance délivrée par Thibaut, comte de Bar, d'une somme de 425 livres parisis que lui devait le comte Gui pour une renie annuelle tenue en fief dudit comte. — 26 juin 1282, (*le vendredi après la St-Jean-Baptiste*). Remise par Guillaume de Màcon, évêque d'Amiens, à Gui comte de Flandre, d'une pension viagère de 40 livres tournois qui lui avait été constituée par la comtesse Marguerite et que le comte Gui, était tenu d'acquitter. — Paris, en juin 1282, Thibaut, comte de Bar, et Henri, son fils aîné, promettent d'indemniser Robert, comte de Dreux, et Enguerrand,

seigneur de Coucy, d'Oisy et de Mont-mirail, de la somme de 6.000 livres tournois dont ils s'étaient portés caution pour eux vis-à-vis de Robert, duc de Bourgogne, et Hue de Conflans, maréchal de Champagne. — 6 juillet 1282, (« *es octaves des apostles saint Pierre et saint Pol* »). Quittance délivrée par Richer, abbé, et tout le couvent du Mont St-Martin, d'une somme de 20 livres, montant d'une rente annuelle que leur doit le comte Gui et qu'ils ont reçue par l'intermédiaire de "Willaume, chanoine de leur église. — 22 juillet 1282. (« *Le nuit de Le Mag-delaine* »). Quittance délivrée par "Watier, sire de Tupigni, d'une somme de 400 livres, monnaie de Flandre, que lui devait le comte Gui. — Juillet 1282. Quittance délivrée par Raoul Flamens, sire de Chauni, d'une somme de cent livres tournois qui lui était due annuellement par le comte Gui, et qui lui a été payée par Sohier de Bailleul, maréchal de Flandre. — 28 août 1282, (« *le vendredi devant la décolation Saint Jehan Batiste* »). Lettres par lesquelles Henri de Louvain, sire de *Harstal*, reconnaît que le comte de Flandre s'est ac(iuitté envers lui de la somme de 15 livres, 18 deniers tournois qu'il lui devait de rente annuelle pour la vente du bois de la Raspaille près de Grammont. — Aout 1282. Quittance délivrée par Simonde Clermont, sire de Nesle, de la somme de 220 livres tournois que le comte de Flandre lui devait pour une rente annuelle tenue en fief dudit comte. — Août 1282. Lettres par lesquelles Nicolas de Condé, sire de Moriamcs, et Cathé'ine de Carenci, sa femme, promettent d'indemniser le comte Gui de la somme de 2.175 livres parisis dont il s'éUiit porté leur caution vis-à-vis de Nicolas Oespin, bourgeois d'Arras. — 2 octobre 1282, (*le vendredi (devenres) après la St-Michel*). Quittance délivrée par Eustache de Rœux de la rente de,20 livres qu'il tenait en fief du comte Gui. — 30 octobre 1282, (« *le vendredi prochain devant le feste tos les sains* »). (Quittance délivrée par "Wallerand de Luxembourg, sire de *Lini* et de Beauvoir, de la somme de 50 livres de *louritaix* qu'il a reçue de Jakemon Branche, receveur de la terre de Namur, pour un terme de la rente qui lui était due à cause du fief de Floreffé. — Octobre 1282. Lettres par lesquelles Gérard de Rodes, sire de *Melle* (?), et Isabeau, sa femme, promettent d'hidemniser Gui, comte de Flandre, de la somme de 600 livres *d'estrelins* dont il s'était porté leur caution auprès de Robert, citoyen de Londres.

B. 4039. (Carton.) — 22 pièces, parchemin, 18 sceaux, la plupart en mauvais état.

**Décembre 1282 — Juillet 1283.** — 14 décembre 1282, (*le lendemain de la Ste-Luce*). Quittance délivrée par Thibaut, comte de Bar, d'une somme de 200 livres parisis qu'il a reçue du comte de Flandre pour les arrérages d'une rente qu'il tenait en fief dudit comte. — Paris, le 18 décembre 1282, (*le vendredi après la Ste-Luce*). Quittance délivrée par Jamet, écuyer de Humbert de Beaujeu, de la somme de 20 livres parisis, qu'il a reçue du comte de Flandre pour les arrérages d'une rente qu'il tient en fief dudit comte. — 26 décembre 1282, (*le lendemain de Noël*). Même quittance d'une somme de 100 livres, délivrée par Walerand de Luxembourg, sire de Liny. — 7 janvier 1283, (*le jeudi après le jour de l'Apparition 1282*). Lettres de Gilles, seigneur de Berlaimont, au receveur de Namur, le priant de délivrer à Gillot, son valet, une somme de 40 livres de *blans* qu'il lui doit pour une rente tenue en fief du comte de Flandre. — 2 février 1283, (*le jour de la Purification Notre-Dame 1282*). Quittance délivrée par Rases de Vinclii, chevalier, d'une somme de 20 livres parisis que lui doit le comte de Flandre pour une rente qu'il tient de lui. — 8 février 1283, (*le lundi après la Purification Notre-Dame 1282*). Quittance délivrée par Émars, chanoine de St-Amé de Douai, de la somme de 40 livres parisis (qu'il a reçue du clerc de Sohier de Bailleul sur celle de 129 livres, 4 sols, 2 deniers, que la feu comtesse Marguerite devait aux pauvres de cette ville. — 17 février 1283, (*le mercredi avant la St-Pierre 1282*). Quittance délivrée par Walerand, sire de Montjoie et de Fauquemont, de la somme de 20 livres tournois qu'il a reçue du comte Gui en à-compte d'une somme plus considérable qui lui est due par lui. — Février 1283. Lettres par lesquelles le même seigneur s'oblige à payer à Pierre Le Neveu, bourgeois de Lille, la somme de 40 livres parisis, prix d'un cheval qu'il lui a vendu à Cambrai. — 19 mars 1283, (*le vendredi après Heminiscere 1282*). Lettres par lesquelles Wallerand de Luxembourg, sire de Lini, s'engage à indemniser le comte Gui d'une somme de 1.200 livres tournois pour laquelle celui-ci s'était porté sa caution auprès de Jean de Dampierre. — Mars 1283. Lettres par lesquelles Watier Biertaus, fils aîné du seigneur de Malines, et Alix, fille du comte de Guines, sa femme, promettent d'indemniser Gui, comte de Flandre, de la somme de 500 livres parisis dont il s'est porté leur caution auprès de Stiévenon de Mareschières, bourgeois de Compiègne. — Mars 1283. Quittance délivrée par Hue, châtelain de Gand, de la somme de 300 livres parisis en à-compte sur ce que lui devait le Monseigneur Gard de Gand qu'on appelait monseigneur Gard le Diable. — 7 avril 1283, (*le mercredi devant Poshes flories el mois d'avril 1282*). Lettres par lesquelles Thiéri, sire de Beveren, châtelain de Dixmude, et Agnès, sa femme, promettent de payer au comte Gui, la somme de 6.000 livres parisis qu'ils lui devaient comme l'ayant délivrée pour eux à Nicolas de Condé, sire de Moriamès ; ils assignent le paiement de la dite dette sur le revenu des moûres de la terre de Beveren. — 20 juin 1282, (*l'an de grâce mil CCIII<sup>xx</sup> et deus ou mois de verceres, le samedi devant la Suint Jehan*). Lettres par lesquelles Marie de Quiévaing, *dame d'Encerville* (?), prie le comte de Flandre de lui faire payer les

arrérages d'une rente qu'il lui devait (18). — 25 avril 1283, (*le jour des octaves de Pâques*). Quittance délivrée par Ade, dame de Marbaix et du Breucq, de la somme de 8 livres de *louvinois* qu'elle a reçue du comte de Flandre pour une rente qu'elle tient (sur fief de lui. — 28 avril 1283, (« *feria quarta post festum beati Marchi Ewangeliste* »). Procuracion donnée par Gui, comte de Flandre, à Thomassin, sergent du seigneur de Châteauvilain, pour emprunter jusques à la somme de 1.500 livres tournois pour ses besoins, laquelle somme il s'engage à rendre dans le terme qui sera stipulé par ledit procureur. — 24 juin 1283, (*le jour de la St-Jean-Baptiste*). Quittance délivrée par Hugues de Conflans, maréchal de Champagne, de la somme de 100 livres tournois qu'il avait reçue de Gui, comte de Flandre, à cause d'une rente qu'il tenait en fief de lui. — 27 juin 1283, (« *le dimanche devant la St-Martin d'esté* »). Quittance délivrée par Beatrix, comtesse de Dreux et de Monfort, de la somme de 400 livres tournois qu'elle a reçue du comte

---

(18) Note de Godefroy ; « J'ai consulté dom Clément pour savoir quel jour était ce mois de *Verceres* ; il n'a pu me le dire ; ce qui m'a fait mettre cette charte à la fin de l'année 1282 ». D'après le dictionnaire de Godefroy (*verb.* Verserot, Versèra) le mot *vercere* indiquerait la saison du premier labour donné aux terres. Aussi il semble probable que le jour de la St-Jean indiqué dans la date n'est pas celui de la St-Jean-Baptiste, 24 juin, mais celui de la St-Jean-Porte Latine (6 mai). Dans ce cas la charte devrait être datée du samedi, 2 mai 1282.

de Flandre pour une rente tenue en fief dudit comte par Jean, fils aîné de la dite dame. — 29 juin 1283, (*le jour de la fête de St-Pierre et de St-Paul*). — Lettres par lesquelles Robert, comte de Nevere, fils aîné du comte de Flandre, promet d'indemniser celui-ci de la somme de 1.000 livres parisis dont il s'était porté sa caution auprès de bourgeois d'Arras qui lui avaient prêté cette somme. — 16 juillet 1283, (*le vendredi après le jour de la Division des Apôtres*), Attestation par Richer, abbé du Mont-St-Martin, que Willaume, chanoine de cette abbaye, a reçu du comte de Flandre la somme de 20 livres qu'il devait annuellement à cette abbaye. — 17 juillet 1283, (*le samedi avant la Madeleine*). Quittance délivrée par Thibaut, comte de Bar, de la somme de 25 livres qu'il a reçue du comte de Flandre pour une rente que lui et son frère tenaient en fief dudit comte. — Même date. — Quittance délivrée par Bonabé, seigneur de Derval, chevalier, de la somme de 100 livres qu'il a reçue de Geoffrin, sergent du comte de Flandre, et son receveur en Flandre, pour une rente qu'il tenait en fief dudit comte. — Juillet 1283. Quittance délivrée par Gautier, chevalier, sire de Tupigni, de la somme de 80 livres qu'il avait reçue du comte de Flandre pour une rente qu'il tenait de lui.

B. 4040. (Carton.) — 14 pièces, parchemin ; 12 sceaux, dont plusieurs brisés et incomplets.

**Août 1283-1284.** — Août 1283. Quittance délivrée par Jean de Ville, chevalier, d'une somme de 100 livres tournois qu'il a reçue du comte de Flandre pour, une rente qu'il tient en fief de lui. — Même date. Quittance délivrée par Gilles, sire de Berlaimont, chevalier, d'une somme de 20 livres tournois qu'il a reçue du comte de Flandre pour une rente qu'il tient en fief de lui. — Même date. Quittance délivrée par Simon de Clermont, sire de Nesles, d'une somme de 120 livres tournois qu'il a reçue du comte de Flandre pour une rente qu'il tient en fief de lui. — 3 octobre 1283 (*dimanche après la St-Remi*). Lettres par lesquelles Henri de Louvain, sire de Herstal, Marie, comtesse de Viane, dame de Grimberghe, Gautier Bertaus, fils aîné du seigneur de Malines, et Alix, sa femme, se constituent cautions de Jean, duc de Brabant et de Brabant, vis-à-vis du comte de Flandre, pour une somme de 1.600 livres de *louvinois*. — 5 novembre 1283, (*le vendredi avant la St-Martin d'hiver*). Quittance délivrée par Beatrix, comtesse de Dreux et de Montfort, d'une somme de 100 livres tournois qu'elle a reçue du comte de Flandre pour une rente tenue en fief dudit

comte par Jean, son fils. — 2 janvier 1284, (*le lendemain de la Circoncision 1283*). Quittance délivrée par sœur Catherine, abbesse de St-Dizier, de la somme de 40 livres parisis sur la somme de 100 livres tournois donnée en aumône à son couvent par feu la comtesse Marguerite, à prendre chaque année sur le domaine de Flandre, laquelle somme lui a été payée par le receveur de Flandre. — 3 janvier 1284, (*le lundi après l'an renuef 1283*). Quittance délivrée par Jeanne, abbesse et le couvent de Flines, d'une somme de .50 livres, monnaie de Flandre, qu'elle a reçue de Groffroi, receveur de Flandre, et qui leur était due sur le domaine de Lille, à cause de la fondation de leur église. — 23 janvier 1284, (*le dimanche avant la Conversion de St-Paul, 1283*). Lettres par lesquelles Oste Trazegnies, sire de *Hakiergnies*, prie le receveur du comte de Flandre à Namur de lui faire payer la somme qu'il tient en fief dudit comte. — 30 janvier 1284, (*le dimanche avant la Chandeleur 1283*). Quittance délivrée par Watier de Gossegnies d'une somme de 10 livres tournois qu'il a reloué du comte de Flandre pour les arrérages d'une rente tenue en fief dudit comte. — 13 février 1284 (*le dimanche après l'octave de la Chandeleur 1283*). Quittance délivrée par Thibaut, comte de Bar, d'une somme de 200 livres parisis qu'il a reçue du comte de Flandre pour une somme qu'il tient en fief de lui. — 4 mars 1284, (*le samedi après les Brandons 1283*) : Quittance délivrée par Thibaut, comte de Bar, de quelque somme qu'il avait reçue de Guy, comte de Flandre, à cause du fief tenu dudit comte qui lui était échu par la mort de Renaud, son frère. — 2 avril 1284, (*le dimanche après les octaves de le Crème (Cher-tismus, Annonciation 1283*). Quittance délivrée par Ade, dame de Péruwez et du Breucq, d'une somme de .30 livres de *lourinois* qu'elle a reçue du comte de Flandre pour les arrérages d'une rente qu'elle tenait en fief dudit comte. — 29 mars 1284 (*le mercredi après le Crème (sic) 1283*). Quittance délivrée par Gilles de Berlaimont, chevalier, de la somme de 40 livres *blancs*, monnaie de Hainaut, qu'il a reçue par la main de Jakemon Branche, receveur de Namur, du comte de Flandre, pour les arrérages d'une rente tenue de lui en fief. — Sans date, vers 1284. Mundement d'Oste de Trazegnies, sire de *Hakignies*, au receveur de Namur, de payer au porteur la somme qui lui est due pour les arrérages d'une rente qu'il tient en fief du comte de Flandre.

B. 4041. (Carton.) — 26 pièces, parchemin et 24 sceaux, la plupart incomplets.

**1284-1286.** — 14 mai 1284, (*le dimanche avant l'Ascension*). Lettres par lesquelles Alix de Desire, veuve de Hellin, sire de Cysoing, promet d'indemniser le comte Gui de la somme de 240 livres, monnaie de Flandre, dont il s'était porté sa caution auprès de Jakes Aiekens, bourgeois de Lille. — 29 juin 1284, (*le jour de la fête de St-Pierre et de St-Paul*). Quittance délivrée par Jean, sire de Croisilles, d'une somme de 20 livres parisis qu'il a reçue du comte de Flandre pour les arrérages d'une rente qu'il tient en fief de lui. — Juin 1284. Quittance délivrée par Ansaus, sire d'Offemont, d'une somme de 100 livres parisis qu'il a reçue du comte de Flandre, pour les arrérages d'une rente qu'il tient en fief de lui. — 6 juillet 1284, (*le jeudi es hus-taves Saint-Pierre et St-Paul, apostres*). Lettres par lesquelles Humbert do Beaujeu, sire de Montpensier et connétable de France, prie le comte de Flandre de faire payer au porteur de ces présentes la somme de 400 livres parisis dont il lui est redevable pour les arrérages et une rente qu'il tient en fief de lui. — Même date. Lettre du même seigneur au comte de Flandre le priant de faire payer à Pierre Larrène, cleric du connétable de France, la somme de 180 livres parisis qui lui est due pour les arrérages d'une rente tenue en fief dudit comte par Louis de Beaujeu, frère dudit Humbert. — 20 août 1284, (*le dimanche après la mi-août*). Quittance délivrée par Simon de Clermont, sire de Nesles, d'une somme de 120 livres tournois qu'il a reçue de Gui, comte de Flandre, pour les arrérages d'une rente tenue en fief dudit comte. — 26 août 1284, (*le samedi après la St-Barthelémi*). Lettres par lesquelles Wallerand de Luxembourg, sire de Liney, mande au receveur de Namur de payer à Henri de Dales, son valet, une somme de 50 livres de *louinois*, montant des arrérages d'une rente qu'il tient en fief du comte de Flandre. — 4 octobre 1284, (*le mercredi après la St-Remi*). Mandement du même à Jacome Branche, receveur de la terre de Namur, de payer à Cole de Namur, son *hoste*, la somme de 50 livres de *louinois*. 19 octobre 1284, (*le jeudi après la St-Luc, évangéliste*). Lettres par lesquelles Jean, sire de Dampierre, requiert Gui, comte de Flandre, son oncle, de payer dorénavant pour lui la rente annuelle de 20 livres, monnaie de Flandre, qu'il doit à l'abbaye de Flines, à cause de la fondation d'une chapelle faite dans ladite abbaye par feu Jean, son père,

laquelle somme de 20 livres sera déduite des 500 livres que ledit comte lui doit annuellement. — 22 octobre 1284, (*le dimanche après la St-Luc*). Lettres par lesquelles Jean de Dampierre, sire de St-Dizier, assigne le paiement de la rente précitée sur la rente annuelle que lui doit le comte de Flandre, son oncle. — 2 novembre 1284, (*le lendemain de la Toussaint*). Quittance délivrée par Nicolas de Condé, sire de Moriamès, d'une somme de 500 livres parisis qu'il a reçue du comte de Flandre comme prix de la cession des alleux de Bailleul et de la terre de Rœulx qu'il a repris en hommage dudit comte à titre d'accroissement de son fief de Bailleul. — 30 novembre 1284, (*le jour de la St-André*). Quittance délivrée par Thibaut, comte de Bar, de la somme de 200 livres parisis qu'il a reçue du comte de Flandre, pour une rente qu'il tient en fief de lui. — Tournai, le 17 décembre 1284, (*le dimanche avant la St-Thomas*). Lettres par lesquelles Jean de Flandre, évêque de Liège, reconnaît devoir à Nicolas de Condé, sire de Bailleul et de Moriamès, la somme de 5,000 livres parisis qu'il lui avait prêtée pour l'utilité de son église et de son évêché. — 14 janvier 1285, (*le dimanche après l'octave de l'Epiphanie 1284*). Quittance par Gérard, sire de Rothelers, sénéchal de Brabant, de la somme de 20 livres parisis qu'il a reçue de Joffroi, receveur du comte de Flandre, pour les arrérages d'une rente tenue en fief dudit comte par Watier de Sooneberghe, son cousin. — 30 janvier 1285, (*le mardi avant la Chandeleur 1284*). Mandement d'Oste de Trazegnies au receveur de Namur, d'avoir à lui payer la somme de 10 livres parisis, arrérages d'une rente qu'il tient en fief du comte de Flandre. — Janvier 1285. Quittance délivrée par sœur Richarde, abbesse, et toutes les sœurs du couvent de St-Dizier, de la somme de 50 livres, forte monnaie, qu'elles ont reçue du comte de Flandre et qui leur était due sur la bourse dudit comte. — 3 février 1284, (*le samedi après la Chandeleur 1284*). Quittance délivrée par Watier de Gossignies, fils de feu Watier de Loverval, d'une somme de 10 livres tournois qu'il a reçue du comte de Flandre pour les arrérages d'une rente qu'il tenait en fief de lui. — 8 février 1285, (*le jeudi après la Chandeleur 1284*). Quittance délivrée par Gilles de Berlaimont, chevalier, d'une somme de 40 livres, monnaie de Hainaut, arrérages d'une rente tenue en fief du comte de Hainaut. — 22 février 1285, (*le jour de la St-Pierre 1284*). Quittance délivrée par

Willlaume de Kaieu, chevalier, sire de Boulaincourt, de la somme de 12 livres parisis qu'il a reçue du comte de Flandre pour les arrérages d'une rente qu'il tenait en fief de lui. — Février 1285. Quittance par Ade, dame de Péruwez et du Breucq, de la somme de .38 livres de *louvinois* qu'elle areçue du comte de Flandre pour une rente qu'elle tient en fief de lui. — 22 mars 1285, (« *le jor du blanc dioes* » (*jeudi-saint*) 1284). Mandement de Gilles, sire de Berlaimont, au receveur de Namur, de payer en son nom à Libert, châtelain de Bouvines, la somme de 20 livres tournois, monnaie courante en Hainaut, qui lui était due pour l'échange de ses *rivières* avec le comte de Hainaut. — Mars 1285. Quittance délivrée par Ansaus, sire d'Offemont, de la somme de 10 livres jjarisis, arrérages d'une rente qu'il tient en fief du comte de Flandre. — Mars 1285. Quittance délivrée par Jean, seigneur de Croisilles, d'une somme de 20 livres parisis, arrérages d'une rente qu'il tient en fief du comte de Flandre. — 1281 (sans date, ni de jour, ni de mois). Lettres par lesquelles Richer, abbé du Mont St-Martin, donne pouvoir à frère "Willlaume, porteur des dites lettres, de recevoir une somme de 20 livres parisis due annuellement à cette abbaye par le comte de Flandre sur les *lenenglies* de Flandre. — 1281 (sans date, ni de jour, ni de mois). Quittance délivrée par Catherine, abbesse de St-Dizier, de la somme de 40 livres i)arisis qu'elle a reçue du receveur de Flandre et qui constitue la moitié de la rente annuelle de 80 livres parisis donnée en aumône audit couvent par Marguerite, comtesse de Flandre — Westminster, le 30 décembre 1284, (*le samedi après Noël*). Quittance délivrée par les députés du roi d'Angleterre, de la somme de 282 livres, 17 sols, 2 deniers qu'ils avaient reçue du comte de Flandre à la suite d'un accord conclu entre eux.

B. 4042. (Carton.) — 20 pièces, parliemin ; 21 sceaux incomplets pour là plupart.

**1283-1286.** — 28 mars 1285, (*le mercredi après Pâques*). Lettres par lesquelles Jean, seigneur de Dampierre et de St-Dizier, reconnaît que Gui, comte de Flandre, son oncle, lui a prêté la somme de 100 livres *esterlins neufs* d'Angleterre. — 30 mars 1285, (*le vendredi après Pâques*). Lettres par lesquelles Wis de Wargny, cnevalier, reconnaît avoir reçu de Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, des terres sises à Douchi, sur lesquelles ledit

comte s'était réservé toute justice. — 3 mai 1285, (*le jeudi, jour de l'Ascension*). Quittance délivrée par Beatrix de Brabant, douairière de Guillaume, comte de Flandre, dame de Courtrai, de la somme de 1.500 livres, monnaie de Flandre, qu'elle a reçue de Gui, comte de Flandre, son beau-frère. — 7 mai 1285, (*le lundi avant la Pentecôte*). Quittance délivrée par Humbert de Beaujeu, sire de Montpensier, connétable de France, d'une somme de 200 livres parisis qu'il a reçue du comte de Flandre. — 10 juin 1285, (*le mai-di avant la St-Jean-Baptiste*). (Quittance délivrée par sœur Richilde, abbesse de St-Dizier, de la somme de 50 livres, forte monnaie, qu'elle a reçue du receveur de Flandre, pour la rente annuelle qui lui était due par le comte de Flandre à la St-Jean. — Même date. Quittance délivrée par Guillaume, sire de Lohéac, de la somme de 100 livres parisis qu'il a reçue du comte de Flandre. — Juin 1285. Quittance délivrée par Hugues de Conflans, maréchal de Champagne, de la somme de 100 livres tournois qu'il a reçue du comte de Flandre. — 8 juillet 1285. (« *A le quinze de le Saint-Jehan* »). (Quittance délivrée par Gérard de Le Flamingrie, sire d'Esclaibes, d'une somme de 10 livres parisis que lui a payée Willaume de Melin, bourgeois d'Ypres, et qui lui était due par le comte de Flandre. — 24 juillet 1285, (« *le dieus (jeudi) après le jour saint Jakème et saint Christofle* »). Lettres par lesquelles Jean, sire d'Audenarde, promet de rendre à Gui, comte de Flandre, une somme de 1.300 livres parisis qu'il lui avait prêtée pour ses besoins et pour payer les terres que Nicolas de Condé, sire de Moriamès, lui avait vendues. — 24 septembre 1285, (« *le deluns (lundi) après le jour Suint Mahiu Vapostle* »). Quittance délivrée par Gilles Rigaux, sire de Rœux, d'une somme de 20 livres d'.Vrtois, arrérages d'une rente qu'il tient en fief du comte de Flandre. — 18 octobre 1285, (*la nuit do St-Luc*). Lettres par lesquelles Michel de Lembeke, chevalier, et Marie d'Averdoingt, sa femme, quittent Beatrix de Brabant, veuve de Guillaume, comte de Flandre, dame de Courtrai, des promesses qu'elle leur avait faites, lors de leur mariage, moyennant la somme de 100 livres de Flandre, qu'ils reconnaissent avoir reçue. — 30 décembre 1285, (*le jour des Innocents*). Quittance délivrée par Richilde, abbesse de St-Dizier, de la somme de 50 livres, forte monnaie, qu'elle a reçue du receveur de Flandre. — 7 janvier 1286, (*le lendemain du jour de la Tiephane (Epiphanie) 1285*). — Mandement d'Oslo de Trazegnies, chevalier

au receveur de Namur, de lui payer 10 livres de Namur, arrérages d'une rente qu'il tenait en fief du comte de Flandre. — 19 janvier 1286, (*fe samedi aprèx les octaves de la Tyfane 1285*). Quittance délivrée par Beatrix, veuve de Guillaume, comte de Flandre, dame de Courtrai, d'une somme de 1.500 livres, monnaie de Flandre, qu'elle a reçue de Gui, comte de Flandre, son beau-frère. — 28 janvier 1286, (*le lundi aprèx la fête de Saint-Paul 1285*). Quittance délivrée par Gilles, sire de Berlaimont, chevalier, de la somme de 40 livres de *blans*, arrérages d'une rente qu'il tient en fief du comte de Flandre. — Janvier 1286. Quittance délivrée par Guillaume de *Mascon*, chevalier, de la somme de 40 livres tournois (qu'il a reçue de Joffroy de Reusières, receveur du comte de Flandre, pour une année de la pension que lui doit ledit comte. — 13 janvier 1286, (*le jour des witaules dou Tremedi (octares de l'Epiphanie) 1285*). — Quittance délivrée par Ade, dame de Péruwez et du Breucq, de la somme de 38 livres de *louvinois*, arrérages d'une rente qu'elle tient en fief du comte de Flandre. — A la Pommeraie, le 6 février 1286, (*le mercredi aprèx la Chandeleur 1285*). Quittance délivrée par Beatrix, comtesse de Dreux, de la somme de 100 livres tournois, arrérages d'une rente que son fils Jean tenait en fief du comte de Flandre. — 2 avril 1286, (*le mardi avant Pâques fleuries 1285*). Quittance délivrée par Jean de Cysoing, seigneur de Teinplemars, de la somme de 200 livres, monnaie de Flandre, arrérages d'une moitié de la rente qu'il tient en fief du comte de Flandre. — 1283, sans date, ni de jour, ni de mois. Quittance délivrée par Jean de Vile, chevalier, de la somme de 100 livres tournois qu'il a reçue du comte de Flandre.

B. 4043. (Carton.) — 18 pièces, parchemin ; 15 sceaux, la plupart incomplets.

**1286-1287.** — 9 juin 1286, (*le dimanche de la Trinité*). Quittance délivrée par Humbert de Beaujeu, sire de Montferrant, de la somme de 100 livres parisis qu'il a reçue de Gui, comte de Flandre. — Westminster, le 14 juin 1286. (« *Donné à Wemoster, le venderdi procheyn aprèx la Trinité, Van du règne le Reys Edmrd, quatorzième* »). Quittance délivrée par Jean Durant, Richart de Arace et Jean de Pole, de la somme de 282 livres, 17 sols, 10 deniers qu'ils ont reçue du comte de Flandre en exécution du traité de commerce conclu entre ce dernier et le roi d'Angleterre. — 17 juin 1286, (*le lundi aprèx l'octave de la*

*Trinité*). Quittance délivrée par Guillaume, sire de Loheac, de la somme de 100 livres parisis qu'il a reçue du comte de Flandre. — 21 juin 1286, (*le vendredi avant la Saint-Jean-Baptiste*). Quittance délivrée par Isabeau de Mello, dame de Montpensier, veuve de Humbert de Beaujeu, seigneur de Montpensier, connétable de France, et par Jeanne, leur fille, de la somme de 200 livres parisis qui leur était due par le comte de Flandre «pour raison de don fait à nostre devant dit amé seigneur le ronnestable de France, à païer à ses renenghes de Flandre, chascun an ». — 27 juin 1280, (*le jeudi aprèx la Nativité St-Jean-Buptiste*). Quittance délivrée par Thibaut, comte de Bar, de la somme de 200 livres parisis qu'il a reçue du comte de Flandre. — Même date. Procuracion donnée par Wallerand de Luxembourg, sire de Liney (*sic*), à son valet pour toucher une somme de 50 livres de *louvinois* du receveur de Namur sur le domaine de FlorelTe. — Au château de Namur, le 2 juillet 1286, (*le mardi aprèx Poctave de St-Jeun-Buptiste*). Lettres par lesquelles Wallerand, sire de Montjoie et de Fauquemont, reconnaît devoir 160 livres tournois à Jacques de Verchin, sénéchal de Hainaut. — 10 juillet 1286, (*le mercredi aprèx l'octave de St-Pierre et de St-Paul*). Procuracion donnée par les abbé et couvent du Mont-St-Marlin à frère Jean, pour recevoir 20 livres parisis de rente annuelle due sur les renenghes de Flandre. — 21 août 1286, (*te mercredi avant la St-Barthélemi*). Quittance délivrée par Raoul de Clermont, sire de Nesles, connétable de France, de la somme de 220 livres parisis qu'il a reçue du comte de Flandre pour les arrérages d'une rente qu'il tenait en fief dudit comte. — Même date, (*le mercredi aprèx le jour de le feste Notre-Dame emmiaoust*). Lettres par lesquelles Wallerand de Luxembourg, sire de *Liny*, reconnaît que Gui, comte de Flandre, et Isabeau, sa femme, sœur dudit Wallerand, lui ont prêté la somme de 2.000 livres parisis, pour lequel prêt il engage sa terre de Deinze jusqu'à complet remboursement. — Même date. Consentement donné par Jeanne, dame de Liny et de Beauvoir, femme de Wallerand de Luxembourg, à l'engagement pris par son mari vis à vis de Gui, comte de Flandre, et d'Isabeau de Luxembourg, sa femme, de la terre de Deinze, du fief de Bourse, pour la sûreté du prêt de 2.000 livres parisis qu'ils lui avaient consenti. — Même date. Mandement de Wallerand de Luxembourg à son bailli de Deinze, de le garantir comme caution pendant

cinq années des revenus de la dite terre auprès du comte de Flandre. — Septembre 1286. Lettres par lesquelles Philippe, fils du comte de Flandre, et Mahaut de Cour-tenai, sa femme, reconnaissent devoir une somme de 450 livres parisis au comte de Flandre, pour sûreté de laquelle ils engagent leurs biens sis en Flandre. — Octobre 1286. Quittance délivrée par Thomas de Mortagne, chevalier, sire de *Rimcis*, de la somme de 86 livres parisis, ai-rérages d'une rente qu'il tient en fief du comte de Flandre. — Même date. Quittance délivrée par Thomas de Mortagne, chevalier, sire de *Roumeries* (Rumegies ?), de la somme de 50 livres qu'il a reçue du comte de Flandre pour une rente tenue en fief de lui. — 1<sup>er</sup> novembre 1286, (*le Jour de la Tommint*). Consentement donné par Henri, comte de Luxembourg, à Gui, comte de Flandre, de payer à Guillaume do Mortagne, chevalier, la somme de 60 livres parisis, arrérages d'une rente tenue en fief dudit comte. — 18 novembre 1286, (*le lundi après la St-Martni*). Quittance délivrée par Jean, évêque de Liège, de la somme de 880 livres de Flandre, qu'il avait reçue de Sohier de Bailleul, maréchal et receveur de Flandre. — 4 janvier 1287, (*le jour des octaves des Innocents 1286*). Mandement de Gilles de Lérines, religieux de l'Ordre de la Trinité, au receveur de Flandre Sohier de Bailleul, d'avoir à payer au porteur la somme de 20 livres de parisis, pour une année de la pension qui lui était due sur le domaine de Flandre.

B. 4044. (Carton.) — 18 pièces, parchemin ; 20 sceaux incomplets ou brisés.

**1287-1288.** — 4 mai 1287, (*le premier dimanche de mai*). — Quittance délivrée par Jean, sire de Dampierre et de St-Dizier, de la somme de 4.500 livres parisis qu'il a reçue du comte de Flandre, son oncle, comme prix de la terre de Bailleul qu'il lui avait vendue. — Cologne, le 26 mai 1287, (*le lundi après la Pentecôte*). Quittance délivrée par Gherlas, sire d'Isembourch, de la somme de (M) livres tournois, arrérages d'une rente qu'il tenait en fief du comte de Flandre. — 18 juin 1-287, (*le mercredi avant Id Nativité de St-Jean-Baptiste*). Lettres par lesquelles Jean de Flandre, évêque de Liège, s'engage à payer la somme de 2.000 livres, empruntée par lui à Nicolas de Condé, seigneur de Moriamès. — 1<sup>er</sup> juillet 1287, (*le jour de l'octave de St-Jean-Baptiste*). Quittance délivrée par Isabeau de Mello, dame de Mont-pensior.de la sommede 200 livres parisis quilui estdue

annuellement, à elle et à Jeanne, sa fille, héritière de feu Humbert de Beaujeu, connétable de France, par Gui, comte de Flandre. — 7 juillet 1287, (*le lundi après la fête de St-Pierre et de St-Paul*). Quittance délivrée par Guillaume, seigneur de Lohéac, d'une somme de 100 livres parisis qu'il a reçue du receveui- de Flandre pour une rente annuelle qu'il tenait en fief du comte Gui, — 25juillet 1287, (*le jour des fêtes de St-Jacques et de St-Christophe*). Quittance délivrée par Raoul Flamens, sire de Chauny, maréchal de France, de la somme de 80 livres parisis pour une rente annuelle qu'il lient en fief du comte de Flandre. — 31 juillet 1287, (« *la vigille saint Pierre entrant aoust* »). Quittance délivrée par Willaume de Cayeu, chevalier, sire de Cayeu et de BouUencourl, de la somme de 12 livres parisis qu'il a reçue du comte de Flandre pour les arrérages d'une rente qu'il tient en fief do lui. — 12 août 1287, (*le lundi avant la Notre-Dame de la mi-août*). Lettres par lesquelles Hugues, châtelain de Gand, promet d'indemniser le comte de Flandre qui s'était porté caution en sa faveur auprès dfi Jean Brise-Tête, chevalier, d'une somme de 3.000 livres parisis. — 16 août 1287, (*le lendemain de la Mi-Août*). Quittance délivrée par Raoul de Clermont, sire do Nesle, connétable de France, de la somme de 220 livres tournois qu'il a reçue du comte de Flandre, comme arrérages d'une rente qu'il tenait en fief de lui. — 27 septembre 1287, (*le samedi avant la St-Michel*). Quittance délivrée par Beatrix de Brabant, veuve de Guillaume, comte de Flandre, de la somme de 1.500 livres de Flandre, qu'elle a reçue de Gui, comte de Flandre, son beau-frère. — 29 septembre 1287, (*le jour de la St-Michel*). Lettres par lesquelles Baudouin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, prie le comte Gui de mettre son scel aux obligations de 500 livres parisis qu'il donne aux échevins d'Ypres qui lui ont prêté cette somme. — 11 octobre 1287, (*le samedi après la St-Denis*). Quittance délivrée par Wallerand, sire de Montjoie et de Fauquemont, d'une somme de 30 marcs de Liège qu'il a reçue du receveur du comte de Flandre à Namur, pour les dépenses faites par lui au nom dudit comte dans le château de Rodes dont il a la garde. — 25 novembre 1287, (« *Donée à Westmoster le mardi prochein après la feste Saint Edmon de Punteny, l'an du Règne le Edeward, quinsieme avant nommé* \*). Quittance délivrée par Jean Durant, Richard de Arat et Jean de la Pole, de la somme de 282 livres, 17 sols, 10 deniers qu'ils ont reçue du comte de Flandre, en

vertu du traité de commerce passé entre celui-ci et le roi d'Angleterre, Edouard I<sup>er</sup>. — 15 janvier 1288, (*le Jeudi après l'octave de l'Épiphanie 1287*), Quittance délivrée par Henri, comte de Luxembourg, de la somme de 800 marcs esrelins de Brabant, qu'il a reçue d'Isabelle, comtesse de Flandre, sa sœur. — 2 février 1288, (*le jour de la Chandeleur 1287*), Quittance délivrée par Jean, sire de Dampierre et do St-Dizier, de la somme de 700 livres tournois qu'il a reçue du comte de Flandre. — Février 1288. Quittance délivrée par Jean, comte de Dreux et de Brainc, seigneur de St-Valeri, de la somme de 80 livres parisis qu'il a reçue du comte de Flandre. — Namur, 13 janvier 1288, (*le mardi après le Tremedi (Épiphanie) 1287*). Quittance délivrée par Gilles de Berlaimont, chevalier, sire de Faing, de la somme de 40 livres de *blans* et de 20 livres de noirs tournois, arrérages d'une rente qu'il tenait en fief du comte de Flandre. — 1287 (sans date, ni de jour, ni de mois). Quittance délivrée par Thomas de Mortagne, sire de Romeries, de la somme de 80 livres parisis, arrérages d'une rente qu'il tenait en fief du comte de Flandre.

B. 4045. (Carton). — 23 pièces, parchemin ; 18 sceaux incomplets ou brisés.

**Avril-Octobre 1288.** — 28 avril 1288, (*le mercredi avant le jour de mai*). Quittance délivrée par Beatrix, veuve do Guillaume, comte de Flandre, dame de Courtrai, de la somme de 1.500 livres qu'elle a reçue de Gui, comte de Flandre, son beau-frère. — 8 mai 1288, (*le samedi après l'Ascension*). *AUesiaon* donnée par Ruffin de Ficeclo, chanoine de Paris, et Odon de Sens, chanoine et officiai de Reims, qu'en leur présence Jean, dit le Beuf, de Reims, médecin, a constitué un procureur pour recevoir la somme de 40 livres, montant de la pension viagère que lui doit le comte de Flandre. — 20 juin 1288, (*le dimanche avant la St-Jean-Baptiste*). Quittance délivrée par Agnès, abbesse et le couvent de St-Dizier, de la somme de 50 livres, forte monnaie, qui leur est due annuellement par le comte de Flandre en vertu d'une donation de feu la comtesse Marguerite. — Juin 1288. Lettres par lesquelles Robert, comte de Nevers, promet d'indemniser Gui, comte de Flandre, son père, de la somme de 4.000 livres parisis dont il s'était porté caution pour lui, auprès des échevins de Béthune qui la lui avaient prêtée, après Favoirau

préalable empruntée à des bourgeois d'Arras et de Lens. — Juin 1288. Quittance délivrée par Jean, seigneur de Croisilles, chevalier, de la somme de 20 livres parisis qu'il a reçue du comte de Flandre. — 1<sup>er</sup> juillet 1288, (*le jeudi après la Jean-Baptiste*). Quittance délivrée par Jeanne, abbess© de Flines, de la somme de 50 livres, monnaie de Flandre, arrérages de la rente annuelle qu'elle perçoit sur la recette de Flandre. — 8 juillet 1288, ( « *la quinzainei en près la Saint-Jehan-Baptiste* »). Quittance, délivrée par Marguerite, dame de Sulli, de la somme do 100 livres parisis qu'elle a reçue du comte de Flandre qui devait la payer chaque année aux héritiers de Louis de Beau-jeu, son mari. — 10 juillet 1288, (*le jour de Ste-Amel-berghe*). Quittance délivrée par Baudouin, fils du comte de Flandre, de la somme de 400 livres de Flandre, qu'il a reçue de Sohier de Bailleul, receveur de Flandre. — 19 juillet 1288 (*le lundi après la Division des Apôtres*). Quittance délivrée par Pierre du Sac, commandeur des Templiers en Flandre, d'une somme de 80 livres, monnaie de Flandre, qu'il a reçue de Sohier de Bailleul, receveur de Flandre, pour le transport d'un fief. — Juillet 1288. Lettres par lesquelles Évrars, abbé, et tout le couvent d'Anchin, promettent d'indemniser Gui, comte de Flandre, de la somme de 6.500 livres parisis pour laquelle il les avait cautionnés auprès de Simon Malet, bourgeois do Douai. — 1<sup>er</sup> août 1288, ( « *le jour de le Saint Pière ke. chevaliers veillent* »). Quittance délivrée par Willaume de Cayeu, chevalier, sire de Boullaincourt, de la somme de 12 livres parisis qu'il a reçue du comte de Flandre. — St-Maurice, le 12 août 1288, (*le jeudi avant l'Assomption de la Vierge, mi-août*). Quittance délivrée par Isabeau de Mello, dame de Montpensier, de la somme de 100 livres parisis qu'elle a reçue du comte de Flandre. — 18 août 1288, (*le mercred' après l'Assomjition de la Vierge*). Lettres par lesquelles Guillaume de Hainaut, évêque de Cambrai, reconnaît devoir au comte Gui, une somme de 2.300 livres que ce dernier lui avait prêtée pour les besoins de son évêché. — 20 août 1288. ( « *Feria secota post festum, Assumptionis béate Virginis* »). Approbation par le chapitre de Cambrai de l'acte précédent. — 31 août 1288. Quittance délivrée par Baudouin d'Avesnes, sire de Beaumont, de la somme de 100 livres tournois, arrérages d'une rente qu'il tenait en fief du comte de Flandre et qui lui était due durant la vie de Henri, comte de Luxembourg. — 1288 ou 1289 ? (*le mardi*

*avant le mois de Pâques*) (19). Quittance de ladite somme délivrée par Henri comte de Luxembourg et la Roche, marquis d'Arlon. — Aofît 1288. Lettres par lesquelles Gui, comte de Flandre, se constitue caution l'une somme de 3.904 livres, 3 sols parisis, prêtée à l'abbaye de St-Amand par Baude et Robert Crespin, bourgeois d'Arras. — Douai, le 1<sup>er</sup> septembre 1288, (*le mercredi après la St-Jean Dècolassè*). Lettres par lesquelles Jean de Dampierre, sire de St-Dizier, promet de payer à Marotain, veuve de Robert do Viers, son bailli de L'Ecluse, la somme de 49 livres, 10 sols, 9 deniers qu'elle lui avait prêtée. — 29 septembre 1288, (*le jour de la St-Michel*). Quittance délivrée par Beatrix, veuve de Guillaume de Flandre, dame de Courtrai, de la somme de 1.500 livres qu'elle a reçue du comte de Flandre, son beau-frère, pour son douaire. — Sep-tembre 1288. Quittance délivrée par Raoul de Clermont, connétable de France, sire de Nesles, do la somme de 200 livres tournois qu'il avait reçue du comte de Flandre pour les arrérages d'une rente qu'il tenait en fief de lui. — Septembre 1288. Lettres par lesquelles Gui, comte de Flandre, déclare que les marchands de Florence, changeurs aux foires de Champagne, lui ont prêté la somme de 4.025 livres tournois qu'il s'engage à rendre à la prochaine foire de Lagny-sur-Marne (ces lettres ont été coupées avec des ciseaux en plusieurs endroits, pour indiquer qu'elles ont été acquittées et annulées). — 1<sup>er</sup> octobre 1288, (*le jour de la St-Remi*). Quittance délivrée par Wautier Volkart, receveur de Brabant, delà somme de 500 livres parisis qu'il a reçue de Beatrix, dame de Courtrai, qui l'avait prêtée au duc do Brabant. — Octobre 1288. Lettres par lesquelles Guillaume, sire de Crèvecœur, fils du comte de Flandre, promet d'indemniser le comte Gui, son père, de la somme de 1.280 livres parisis dont il s'était porté caution pour lui, envers Robert et Baude Crespin, bourgeois d'Arras.

B. 4046. (Carton). — 20 pièces, parchemin ; 18 sceaux, brisés ou incomplets pour la plupart.

**Décembre 1288. — Septembre 1989.** — 15 décembre 1288, (*lemercredi après la fête Ste-Lucie*). Quittance délivrée par Walerand, sire de Fauquemont et de Montjoie, de la somme de 500 marcs de Liège que le comte de Flandre lui avait fait payer par monseigneur Warnier de Daules, chevalier — 18 janvier 1289, (*le mardi avant la St-Vincent Î288*). Quittance délivrée par Grars de Roxelaëre, chevalier, sénéchal de Brabant, de la somme de 40 livres parisis que le comte de Flandre devait à Wautier de Yste, son neveu, laquelle somme lui a été payée par la main de Sohier de Bailleul, receveur de Flandre. — 4 février 1289, (*le vendredi après la Chandeleur 1288*). Attestation par Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, que Gui, comte de Flandre, son oncle, devant lui prêter 10.000 livres tournois, il le prie d'être sa caution pour la somme de 1.000 livres, même monnaie, dont il est débiteur envers Adrien Christophe, Christophe Bonseigneur,

Baude Heni'i, Renier Jean, Rous Bonee grasce el autres associés et marchands de la compagnie des enfants de Roland Bonseigneur et de Bonaventure et Bernardin de Seytie (Sienne). — 5 février 1289, (*le mardi après la Purification de Notre-Dame 1288*). Quittance délivrée par Walerand, seigneur de Montjoie et de Walkenberg, de la somme de 125 marcs de Brabant qu'il a reçue du comte de Flandre. — 1<sup>er</sup> mars 1289, (*le mardi après le Béhourdich 1288*). Quittance délivrée par Gilles, dit Bigaus, sire Au Rues, chevalier, de la somme de 20 livres parisis qu'il a reçue du com'e de Flandre pour la rente qu'il tenait en fief de lui. — 11 mars 1289, (*le vendredi après l'octave du Béhourdich 1288*). Lettres par lesquelles le comte Gui reconnaît devoir à ses bons amis Noffodée, Jakème del Prout et à leurs autres compagnons de la compagnie de *Freskealdi*, marchands de Florence, la somme do 170 livres de petits tournois qu'ils lui ont prêtée, et promet de la leur rendre à la foire de Provins au mois de mai prochain et de les indemniser de tous les dommages que le retard dans ce paiement pourrait leur causer. — Mars 1289. Quittance délivrée par Jean, comte de Dreux et de Braine, de la somme de 400 livres qu'il a reçue du comte de Flandre, pour une année do la rente qu'il tenait en fief de lui. — Mars 1289. Quittance délivrée par Thomas de Lille, sire de Meullebeke, de la somme de 200 livres d'Artois qu'il a reçue du comte de

---

(19) Note de Godefroy ; « Ces deux chartes tiennent ensemble par la bande de parchemin de celle de Baudouin d'Avesnes qui traverse celle du comte de Luxembourg. Je ne sçais quelle date donner à cette dernière pièce, à moins de la mettre au mardi 29 mars, parce que l'année 1289 a commencé le 10 avril. Je crois qu'il est ici question de Henri II, comte de Luxembourg, fils aîné de Henri I<sup>er</sup> qui mourut en 1272. Il épousa Beatrix, fille de Baudouin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, qui donna la première quittance. Henri 2 mourut en 1288. »

Flandre et de la comtesse Isabelle, sa femme, qui la lui devaient en à-compte sur le prix des terres qu'ils lui avaient achetées à Erquinghem-Lys et que ledit Thomas tenait en fief du comte de Flandre. — Sans date ; vers 1288 ou 1289. Requête de Jean, sire de Dampierre et de St-Dizier, au receveur de Flandre, le priant de donner à *Lambesin de Coulevare*, bourgeois de Bruges, 700 livres tournois en à-compte sur ce que lui devait le comte de Flandre. — 15 avril 1289, (*le jour du mi-mois d'avril*). Lettres par lesquelles Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, se constitue caution de son oncle, le comte de Flandre, pour la somme de 288 livres parisis, prêtée à celui-ci par Robert et Baude Crespin, bourgeois d'Arras. — Namur, le 13 mai 1289, (*la nuit de St-Servais au mois de mai*). Quittance délivrée par Wallerand, sire de Montjoie et de Fauquemont, delà somme de 1.050 livres parisis, en gros tournois, qu'il a reçue du comte Gui par les mains de Philippot Le Clerc, de la Cuisine, et Jean Le Lombart, de Florence. — 25 mai 1289, (*le mercredi de la Pentecôte*). Quittance délivrée par Ansous, sire d'Offemont, chevalier, de la somme de 100 livres parisis qu'il a reçue du comte de Flandre pour les arrérages d'une rente qu'il tient de lui. — Winendale, le 30 mai 1289, (*la deuxième férié après la Pentecôte*). Lettres par lesquelles Marguerite de Flandre, comtesse de Gueldre, promet d'indemniser Jean de *Abbatis curie* (de la cour l'Abbé), citoyen de Cologne, qui s'était constitué caution pour elle de la somme de 163 marcs, 14 deniers de Cologne, à 12 sols le marc, conjointement avec Wallerand, seigneur de Fauquemont et de Montjoie, Lotin de Bruges, et Jean dit Talvram, clerc, auprès do Th. dit Rasse, Jean, dit Schauveder et son frère, et Gérard Grave, dit Overstelt, bourgeois de Cologne, à la prière de Renaut, comte de Gueldre, son mari, el de les dédommager de tous les préjudices qu'ils pourraient éprouver. — Mai 1289. Quittance délivrée par Thomas de Mortagne, chevalier, de la somme de 100 livres tournois qu'il a reçue du comte de Flandre pour une rente annuelle et aussi de celle de 50 livres pour une autre rente due durant la vie de madame d'Anserville, veuve do Renaut de Bar. — 12 juin 1289, (*le lendenuin de la St-Bamabé*). Lettres par lesquelles Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, déclare que le comte Gui, son oncle, a payé pour lui en vertu du testament de feu Baudouin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, aussi son oncle, la somme de 1.700 livres tournois, en diminution de colle de 10.000 livres, même monnaie, qu'il prétendait lui être due par lo comte de

Flandre ; s'il arrive que par la sentence arbitrale que doivent rendre à ce sujet Jean, évêque de Liège et Bouchart, évoque de Metz, le comte de Flandre ne soit pas obligé de lui donner cette somme de 10.000 livres, il promet de rendre audit comte Gui les 1.700 livres ci-dessus et de le dédommager de cette avance. — Winendale, le 9 juin 1289, (*le mercredi jour de St-Pierre et de St-Paul*). Quittance délivrée par Wallerand, sire de Fauquemont el do Montjoie, de la somme de 77 livres, 12 sols parisis, qu'il a reçue du comte do Flandre par la main de Jean de Messines, son chapelain, comme dernier paiement de la somme de 3.000 livres qui lui était due au terme de la Pentecôte. — Même date. Lettres par lesquelles l'abbé du Mont-St-Martin mande aux receveurs des renenghes qu'il a chargé frère Jean, chanoine de cette maison, de recevoir les arrérages d'une renie annuelle de 20 livres parisis due à cette abbaye par le comte de Flandre. — 13 juillet 1289, (*le mercredi avant la Division des Apôtres*). Quittance délivrée par Gérard de la Flaminghrie, sire d'Esclaiibes, de la somme de 40 livres parisis qui lui était due à la renenghe de la St-Jean-Baptiste par Gui, comte de Flandre. — 28 juillet 1289, (*la cinquième férié après Ste-Marie-Madeleine*). Quittance délivrée par Waleran, seigneur do Montjoie et de Fauquemont, de la somme de 149 livres parisis qu'il a reçue du comte de Flandre par la main de Philippe, son clerc, et par celle de Hubert, notaire du comte de Gueldre. — 10 septembre 1289, (*la seconde férié après la Nativité de la Vierge*). Quittance délivrée par Wallerand, seigneur de Montjoie et de Walkenberg, de la somme de 100 marcs de Brabant, qu'il a reçue du comte de Flandre.

B. 4047. (Carton). — 27 pièces, parchemin ; 25 sceaux, la plupart en mauvais état.

**Septembre 1989 — Mars 1990.** — 21 septembre 1289, (*la nuit de St-Mathieu*). Quittance délivrée par Jakemos Louchart, sergent du roi de France, de la somme de 100 livres, qu'il a reçue de Gérard de Florence, receveur de Flandre, et qui lui était due pour les arrérages d'une rente qu'il tient en fief du comte Gui. — 26 septembre 1289, (*le dimanche avant la St-Michel Archange*). Lettres par lesquelles Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, déclare devoir à son cher féal. Nicolas de Condé, seigneur de Moriamès, 1.213 livres, 15 sols tournois et prie le comte Gui, son oncle, de

payer cette somme sur celle qui lui sera due par ledit comte à la St-Martin prochaine. — Même date. Déclaration de Wallerand, sire de Montjoie et de Fauquemont, portant que le comte Gui a payé pour lui à Raoul Liénart, bourgeois de St-Quentin, 140 livres parisis ; à Jean de Waienghien, fils de feu Gillion et à Jean Arlur, bourgeois de Lille, 65 livres parisis, sommes dont il devra être tenu compte sur les deniers dont ledit comte est débiteur envers lui. — Bruges, le 29 septembre 1289, (*le jour de St-Michel Archange*). Quittance délivrée par Guillaume, fils du comte de Flandre, de la somme de 500 livres de Flandre qui lui était due par son père et qui lui a été payée par Gérard de Florence, receveur de Flandre. — 7 octobre 1289, (*le vendredi après la St-Remi*). Quittance délivrée par Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, de la somme de 10.000 livres tournois qu'il a reçue de Gérard de Florence, receveur de Flandre, et qui lui était due par le comte de Flandre. — 10 octobre 1289, (*le lendemain de la St-Denis*). Lettres par lesquelles Jean, sire de Dampierre et de St-Dizier, déclare que le comte Gui a payé à Jakemin Jake, Sohier Grueamont et Renier Aubert, marchands de Siemie, 165 livres petits tournois en diminution de ce que ledit comte lui devait. — 9 novembre 1289, (*la quatrième férié avant la St-Martin d'hiver*). Lettres par lesquelles Jean, seigneur de Kuck, chevalier, déclare que le comte Gui s'étant engagé à payer à Jean, duc de Brabant, quatre mille marcs de Brabant et qu'une difficulté s'étant élevée entre Gérard de Florence, receveur de Flandre, et Lotin, son associé, d'une part, et les seigneurs, Watier, Volcart et Twain de Meldorp, chevaliers, d'autre part, sur la valeur de chaque marc, Gérard de Florence ne voulant les payer qu'à raison de 10 sols pièce, et les gens du Duc ne voulant les recevoir qu'à 12 sols, ledit Jean de Kuck décide, comme arbitre, que lesdits marcs, seront payés sur le pied de 12 sols pièce, à condition que, si lesdits Gérard et Lotin ne doivent pas les payer sur ce pied, le Duc s'oblige à leur rendre ce qu'ils auront donné de trop. — 11 novembre 1289, (*le jour de la St-Martin en hiver*). Quittance délivrée par Jean, duc de Brabant, de Lothier et de Limbourg, de la somme de 4.000 marcs, à 12 sols pièce, qu'il a reçue de Gui, comte de Flandre, son père (beau-père) (20). 22 novembre 1289, (*le mardi avant la Ste-Catherine*). Lettres par lesquelles Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, prie le comte de Flandre, son oncle, de payer au seigneur de Bailleul la somme de 500 livres parisis en à compte sur ce qu'il lui doit. — Novembre 1289. Quittance délivrée par Raoul de Clermont, sire de Nesle et connétable de France, de la somme de 200 livres tournois qui lui était due par le comte de Flandre pour une rente qu'il tenait en fief de lui. — 17 décembre 1289, (*le samedi après le jour de St-Nicaise*). Quittance délivrée par Wallerand, sire de Montjoie et de Fauquemont, de la somme de 439 livres, 17 sols, 8 deniers parisis, en gros tournois d'argent, chacun de la valeur de 10 deniers parisis, qu'il a reçue de Gérard de Florence, receveur de Flandre, pour Gui, comte de Flandre et marquis de Namur, afin de payer plusieurs dépenses faites par les sires de Kuck, de Lecke, de Homes, le comte de Clèves et ledit Wallerand, pour le service dudit comte de Flandre. — Paris, le 29 décembre 1289, (*le jour de St-Thomas, martyr*). Quittance délivrée par maître Jean de Wassaigne, archidiacre de

Bruges, de 60 livres parisis qu'il a reçue du comte de Flandre pour une année de sa pension. — 1<sup>er</sup> janvier 1290, (*le jour de la Circoncision de Notre-Seigneur 1289*). Quittance délivrée par Henri, damoiseau et comte de Luxembourg, de la somme de 100 livres tournois, qu'il a reçue du comte de Flandre pour une rente qu'il tenait en fief dudit comte. — 3 janvier 1290, (*le mardi après la Circoncision du Seigneur 1289*). Quittance délivrée par Gérard de Nevers, chanoine de l'église St-Martin de Tournai et prévôt en Bourgogne, de la somme de 25 livres parisis, qu'il a reçue du comte de Flandre. — 9 janvier 1290, (*le lundi après l'Épiphanie 1289*). Quittance délivrée par Félicil de Coucy, veuve de Baudouin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, de la somme de 852 livres, 12 sols, 7 deniers parisis qu'elle a reçue du comte de Flandre moitié de celle qui lui était due annuellement en deux termes pour la vente faite par elle audit comte des terres de Dunkerque, la Wastine et dépendances. — 25 janvier 1290, (*le mercredi après le mois de Noël qui fut le jour de la Conversion de St-Paul 1289*). Lettres par lesquelles Jean, évêque de Liège, promet de dédommager le comte de Flandre, son père, de la caution de 2.000 marcs de Liège, à laquelle il s'était obligé pour lui auprès du sire de Durbuy (21). — 28

(20) Jean I<sup>er</sup>, dit le Victorieux, duc de Brabant, avait épousé, en 1273, Marguerite, fille du comte de Flandre, morte le 3 juillet 1283.

(21) Gérard de Luxembourg, sire de Durbuy.

janvier 1290, (*le samedi avant la Chandeleur 1289*). Quittance délivrée par Gérard, sire de Blankehém, chevalier, de la somme de 30 livres de Louvain qu'il a reçue du comte de Flandre. — 6 février 1290, (*le lundi après la Chandeleur 1289*). Quittance délivrée par Hugues de Conflans, maréchal de Champagne, avoué de Théroouane, de la somme de 100 livres petits tournois qu'il a reçue du comte de Flandre par la main de son receveur, pour un don qu'il lui a fait. — 13 février 1290, (*le lundi avant les Brandons 1289*). Quittance délivrée par Jean, comte de Dreux et de Braine, et sire de St-Valeri, de la somme de 80 livres parisis, que le comte de Flandre lui devait annuellement le jour des Brandons. — Francfort, le 14 février 1290, (*le jour de la St-Valentin 1289*). Lettres par lesquelles Gerlac, seigneur de Brunsberg, chevalier, déclare qu'en considération des 720 livres petits tournois qui lui ont été données par le comte de Flandre, il s'est constitué son vassal, lui promet fidélité et de le servir en toutes ses affaires, surtout à la cour du roi des Romains. — Même date. Lettres par lesquelles Éverard, comte de La Marck, Walerand, seigneur de Montjoie et de Fauquemont, Jean, seigneur de Cuick, et Willaume de Mortagne, seigneur de Dossemers, se portent cautions de la somme de 800 livres petits tournois, due par le comte de Flandre à Georges, comte *Pilosum*. — Cambrai, le 15 février 1290 (*la nuit del Karemél (jour des Cendres 1289)*). Lettres par lesquelles Wallerand, sire de Fauquemont et de Montjoie, prie le comte de Flandre de lui servir de caution pour une somme de 200 livres parisis que Jean Crékilhons, son hôte à Liège, porteur de ces présentes lettres, devra employer en achat de draps d'or et de *pennes* (fourrures), et promet de le dédommager. — 15 février 1290 (*le jour du grand Karemme 1289*). Quittance délivrée par Ade, dame de Péruwez et du Breucq, de la somme de 38 livres de Louvain qu'elle a reçue de Branche, receveur de Namur, et qui lui était due par le comte de Flandre pour une rente qu'elle tient en fief de lui. — 3 mars 1290, (*le premier de mars (vendredi), de mars 1289*). Lettres par lesquelles Gilles, appelé Rigaux, sire du Rœulx, prie le comte de Flandre de faire payer au porteur de ces lettres 20 livres parisis que ledit comte lui devait annuellement pour une rente qu'il tient en fief à Lille. — 15 mars 1290, (*le jour de la Mi-carême 1289*). Quittance délivrée par Guillaume, fils du comte de Flandre, de la somme de 300 livres, monnaie de Flandre, en à compte des 1.300 livres que ledit comte, son père,

lui doit, somme qu'il a reçue de Gérard le Lombard, receveur de Flandre. — 21 mars 1290, (*le mardi avant le jour de Notre-Dame 1289*). Quittance délivrée par Jean de Renesse (Renaix), chevalier, de la somme de 250 livres de Flandre que le comte Gui lui devait et qu'il a reçue de Gérard de Florence, receveur de Flandre. — Même date. Lettres par lesquelles Robert, sire de Wavrin et de Malannoy, promet d'indemniser le comte de Flandre de la somme de 750 livres, monnaie de Flandre pour laquelle il l'avait cautionné auprès de Baude Honkart et de Jakemart d'An'ñaing (Anzin).

B. 4048. (Carton). — 22 pièces, parliemin ; 20 sceaux, la plupart incomplets.

**Avril 1290 — Mars 1291.** — 18 avril 1290, (*le mardi avant la St-Marc*). Attestation par Jean de Renesse, chevalier, que le comte de Flandre lui a prêté 150 livres, monnaie de Flandre. — 13 juin 1290, (*le mardi après la fête de St-Barnabé*). Quittance délivrée par maître Jean, doyen de St-Lambert de Liège, de la somme de 60 livres petits tournois qu'il a reçue de Jakemon Branche, receveur de Namur, pour une année de pension viagère que lui sert le comte de Flandre. — 21 juin 1290, (*la nuit de la St-Jean-Baptiste*). Quittance délivrée par Willaume de Mortagne, chevalier, sire de *Kenneis*, de la somme de 120 livres parisis, qu'il a reçue de Gérard de Florence, receveur de Flandre, pour une pension, de 80 livres, même monnaie, pour une rente tenue en fief de Jean de Namur. — 8 juillet 1290, (*le samedi après l'octave de St-Pierre et St-Paul*). Quittance délivrée par Philippe d'Aurive, chevalier, de la somme de 200 livres tournois qu'il a reçue de Louis de Skiteekate, châtelain et bailli de la terre de Namur. — 9 juillet 1290, (*le dimanche après la quinzaine de St-Jean-Baptiste*). Quittance délivrée par Félicité, veuve de Baudouin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, de la somme de 852 livres, 12 sols, 7 deniers qu'elle a reçue du comte de Flandre, moitié des arrérages d'une rente qui lui était due pour la vente faite, conjointement avec son mari, des terres de Dunkerquo, la Wastine et appartenances. — 22 juillet 1290, (*le jour de la Madeleine*). Quittance délivrée par Baudouin, fils du comte de Flandre, de la somme de 410 livres, monnaie de

Flandre, qu'il a reçue de Gérard de Florence, receveur de Flandre. — 25 juillet 1290, (*le jour de St-Jacques et St-Christophe*). Quittance délivrée par Willaume, chevalier, seigneur de Caïeu et de BouUencourt, d'une somme de 12 livres parisis, qu'il a reçue du comte de Flandre, pour une rente qu'il tenait en fief de lui. — Août 1290. Quittance délivrée par Henri Damoiseau, comte de Luxembourg, de la somme de 100 livres tournois que le comte de Flandre lui devait pour son fief *de bourse*. — Bruges, le 20 septembre 1290, (*la veille de la St-Mathieu*). Lettres par lesquelles Renaut, comte de Gueldre, déclare avoir donné au comte de Flandre la somme annuelle que le roi de France devait lui payer au Temple à Paris, en échange de la terre *d'Erflieu* et de ses dépendances. — Même date. Lettres par lesquelles Renaut, comte de Gueldre, mande à Philippe IV, roi de France, qu'il a cédé au comte de Flandre et à ses hoirs, ce qui lui était dû chaque année sur la maison du Temple à Paris, en échange de la terre *A'Er/leu* et de ses dépendances, et lo pr-ie de vouloir bien en faire adhériter ledit comte et ceux à qui cette rente pourra appartenir. — 1<sup>er</sup> octobre 1290, (*le dimanche jour de St-Rémi*). Quittance délivrée par Guillaume, fils du comte de Flandre, de la somme de 1.300 livres, monnaie de Flandre, qu'il a reçue de Gérard de Florence, receveur de Flandre, en à compte sur celle de 1.500 livres qui lui était due par le comte, son père, au terme de la St-Jean-Baptiste. — 1<sup>er</sup> novembre 1290, (*le mercredi jour de la Toussaint*). Quittance délivrée par Jean, comte de Dreux et de Braine, sire de St-Valeri, de la somme do 100 livres parisis qui lui était due par le comte de Flandre. — 27 novembre 1290, (*le lundi après la Ste-Catherine*). Quittance délivrée par Félicité de Coucy, veuve de Baudouin d'Avesnes, seigneur do Beaumont, de la somme de 326 livres, 6 .sols, 3 deniers parisis, qu'elle a reçue du comte de Flandre, pour un terme du paiement de la vente des terres do Dunkerque, la Wastine, etc. — 12 janvier 1291, (*le vendredi après l'Epiphanie 1290*). Quittance délivrée par Gras de Routelors, chevalier, sénéchal de Brabant, de 20 livres parisis pour une rente tenue en fief du comte de Flandre par Watier d'Iske, son cousin. — A Londres, en Angleterre, le 18 janvier 1291. Lettres par lesquelles Jean Pains-mouillés, Bandes de StrVenant, Pierre de Marke et Bernard Pilate, bourgeois et marchands de Douai, s'obligent à dédommager le comte de Flandre de tous les frais que messire Roger do Ghisteltes et

messire Robert de Mortagne, chevaliers, déclareront avoir faits pour la délivrance de ces bourgeois alors prisonniers en Angleterre. — 2 février 1291, (*le jour de la Chandeleur 1290*). Quittance délivrée par Jean, sire de Dampierre et de St-Dizier, delà somme de 700 livres qu'il a reçue du comte de Flandre, son oncle. — février 1291, (*le dimanche après la Chandeleur 1290*). Lettres par lesquelles Jean, évêque de Liège, reconnaît devoir au comte de Flandre, son père, la somme de 1.530 livres petits tournois. — Février 1291. Lettres par lesquelles Willaume, abbé, et tout le couvent de l'abbaye de St-Amand en Pevèle, promettent de dédommager le comte de Flandre qui s'était porté leur caution auprès de Robert et de Bauduin Crespin d'Arras pour la somme de 11.300 livres parisis. — 3 mars 1291, (*le samedi avant le Grand Carême 1290*). Quittance délivrée par Walerand, sue de Montjoie et de Fauquemont. de la somme de 280 livres *petits noirs tournois*, qu'il a reçue du comte de Flandre. — 7 mars 1291, (*le mercrediens ouciunchesme (le mercredi des Cendres 1290)*). Quittance délivrée par Willaume de Mortagne, chevalier, sire de *Rumès*, de la somme de 60 livres parisis qu'il a reçue de Gérard de Florence, receveur du comte de Flandre. — 21 mars 1291, (*le mercredi avant la fête de Notre-Dame de mars 1290*). Quittance délivrée par Jean, comte de Dreux et de Braine, etc., de la somme de 100 livres qu'il a reçue du comte de Flandre. — Mars 1291. Lettres par lesquelles Robert, fils aîné du comte de Flandre, comte de Nevers et sire de Béthune et de Tenremonde, et les exécuteurs du testament de la comtesse Marguerite, sa grand'mère, reconnaissent devoir, en vertu de ce testament, 2.000 livres à l'abbaye de St-Dizier, somme qui devra être payée en dilférents termes fixés.

B. 4049. (CartOQ). — 11 pièces, parchemin ; 9 sceaux, incomplets pour la plupart.

**Mai 1291. — Février 1292.** — 6 mai 1291, (*le dimanche après le jour de St-Jacques et de St-Philippe*.) Quitlancedélivrée par Walerand de Monljoie, sire de Fauquemont, de la somme de 566 marcs *esterlins* de Brabant, qu'il a reçue du comte de Flandre par la main de Gérard de Florence, son receveur. — Mai 1291, Quittance délivrée par le comte de Flandre de la somme de 1.100 livres parisis pour laquelle les échevins et communauté de Bourbourg s'étaient obligés en leur

nom auprès de Robert et de Baude Crespin, d'Arras, qui la lui avaient prêtée, avec promesse de la rendre aux termes assignés. — 10 juin 1291, (*la nuit de la Pentecôte*). Quittance délivrée par Gossuin du May, bourgeois de Maestricht, de la somme de 360 livres petits tournois pour 200 marcs de Brabant, à 36 sols tournois le marc, qu'il a reçue de Gérard de Florence, receveur de Flandre, par les mains de Jean de Florence, son neveu. — Juillet 1291. Lettres par lesquelles Jean, sire de Dampierre et de St-Dizier, promet de dédommager son oncle le comte de Flandre de la caution à laquelle il s'était obligé pour lui, auprès de Baude Crespin, d'Arras, qui lui avait prêté 500 livres. — 3 août 1291, (*le vendrediamntla St-Pierre entrant*). Quittance délivrée par Ansiaus, sire d'Offement, de la somme de 600 livres parisis qu'il a reçue du comte de Flandre, en à compte sur celle de 1.000 livres qui lui est due pour le rachat d'une rente annuelle de cent livres qu'il tenait en fief dudit comte» — Septembre 1291. Lettres par lesquelles Nicolas de Condé, chevalier, sire de Moriaumès et Willaume de Bailleul, chevalier, sire de Carency et de Roussoy, son fils, s'obligent à dédommager le comte de Flandre de la somme de 4.045 livres parisis pour laquelle il les avait cautionnés auprès de Jean Soumillon, d'Arras. — 21 décembre 1291, (*le jour de St-Thomas avant Noël, au mois de décembre*). Quittance délivrée par Wallerand de Monijoie, sire de Fauquemont, de la somme de 130 livres tournois qu'il a reçue du comte de Flandre pour Renaut, comte de Gueldre. — 6 janvier 1292, (*le samedi avant l'Apparition du Seigneur 1291*). Lettres par lesquelles Henri, comte de Bar, consent à ce que le comte de Flandre, paye dorénavant à Jean de Bar, son frère, la rente qu'il tient en fief dudit comte, durant la vie de Jeanne de Coucy, comtesse de Bar et dame de Puisoye. — 8 janvier 1292, (*le mardi après l'Epiphanie 1291*). Procuration donnée par Jean, frère de Henri, comte de Bar, à Jofi'roy de Ransières chevalier, pour recevoir la rente qu'il tenait en fief du comte de Flandre. — Boulogne, le 15 janvier 1292, (*la 3<sup>e</sup> férié après l'octave de l'Epiphanie 1291*). Quittance délivrée par Renaut, comte de Gueldre, de la somme de 200 livres petits tournois, en florins d'or, comptés chacun pour 10 sols et 6 deniers petits tournois, qu'il a reçue du comte de Flandre, son beau-père, par les mains de Nicolas de Stratis, chapelain du comte et de l'agent des marchands florentins de la Compagnie des Pulci, en la cité de Boulogne. — Février 1292. Lettres par lesquelles Wallerand do

Montjoie, chevalier, sire de Fauquemont, promet de payer au terme de Pâques, à Jean Hanekin et à Gillion Liénart, bourgeois de St-Quenlin, dix livres parisis qu'ils lui avaient prêtées.

B. 4030, (Carton). — 15 pièces, parchemin, et 18 sceaux, dont plusieurs en mauvais état.

**Avril-Septembre 1292.** — 22 avril 1292, (*le mardi après laquinzaine de Pâques*). Lettres par lesquelles le comte de Flandre reconnaît devoir à Rasson, seigneur de Gavre, chevalier, mille livres, monnaie de Flandre. — Avril 1292. Lettres par lesquelles le comte de Flandre, reconnaît devoir à François Lupechin, Lambert Jacobi et à leurs -associés, marchands de Florence, 900 livres parisis qu'ils lui avaient prêtées. — 8 juin 1292, (*le dimanche après la Trinité*). Quittance délivrée par Jean, duc de Lohier, de Brabant et de Limbourg, tant pour lui que pour la duchesse de Limbourg, seconde femme de feu le duc de Limbourg, et pour Arnoul de Julermont et de Mulrepas, de la somme de 5.500 livres tournois qu'il a reçue du comte de Flandre, son beau-père, en forme de prêt à raison des 2.300 marcs et autres dettes dont Renaut, comte de Gueldre, était chargé envers eux. — 12 juin 1292, (*le jeudi après lu St-Barnabé*). Quittance délivrée par Walerand, sire de Monijoie et de Walkeubourg, de la somme de 20 livres monnaie de Flandre, qu'il a reçue du comte de Flandre en à compte sur ce qu'il pourra lui être due pour la garde du comté de Gueldre. — 13 juin 1292, (*le vendredi après la St-Barnabé*). Lettres par lesquelles Jean, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, déclare que Gui, comte de Flandre, son beau-père, Robert, comte de Nevers, et Willaume, sire de Crèvecœur, ses beaux-frères, fils dudit comte de Flandre, s'étant engagés à payer pour lui à Robert et à Baude Crespin, d'Arras, la somme de 5.568 livres parisis, il promet de les dédommager et donne, pour cautions de cet engagement, ses cousins Hugues de Châtillon, comte de Blois et seigneur d'Avesnes, Gui, comte de St-Pol, Jacques de St-Pol et Godefroi de Brabant, seigneur d'Aerschol et de Virson. — 25 juin 1292, (*le mercredi après la Nativité de St-Jean-Baptiste*). Quittance délivrée par Bénabé, seigneur de Derval, chevalier, de la somme de 100 livres parisis qu'il a reçue du comte de Flandre. — 27 juin 1292 (*le ven-*

*dredi après la Nativité St-Jean-Baptiste*). Procura lion donnée par Bonabé, seigneur de Derval, à Evrard de St-Venant, le plus *geunres*, bourgeois de Douai et à Hamon de Randier, bourgeois de Nantes, pour recevoir du comte de Flandre une somme de 100 livres qui lui était due annuellement à la St-Jean-Baptisto. — Juin 1292. Lettres par lesquelles le comte de Flandre et Robert de Nevers, son fils aîné, reconnaissent devoir à Robert et à Baude Crespin, d'Arras, la somme de 15.000 livres parisis, avec promesse de la payer dans la Cité près d'Arras, ou à Douai, la nuit de St-André de l'année 1299.— 19 juillet 1292, (« *le mois de juin, le samedi devant la Madeleine*»). Quittance délivrée par Willaumes, sire do Cayeu et de Boullaincourt de la somme de 12 livres parisis qu'il a reçue du comte de Flandre. — 3 août 1292, [*le dimanche après le jour de St-Pierre entrant août*].Leltres par lesquelles le comte de Flandre promet de payer le jour du renouvellement de l'année à ses bons amis Bonseigneur, fils de Roland Bonseigneur, Binde Clario, Binde Arighe, Henri Jacob, Renier Jean, Aimeri Renier et à leurs associés, marchands de Sienne, 7.653 livres tournois, *noirs petits*, qu'ils lui avaient prêtés.— 11 août 1292, (*le lundi après la St-Laurent*). Nomination par Gui, comte de Flandre et de Namur, de Jaiimon de Dome (Deinze), son féal, clerc, chanoine de Courtrai, pour son souverain et général receveur de tout le comté de Flandre jusqu'à rappel, et mande à tous ses baillis, receveurs, etc., de lui obéir. — 25 août 1292, (*le lundi avant la St-Jean Dècolassè*). Quittance délivrée parRaoul de Clermont, sire de Nesles el connétable de France, qu'il a reçue du comie do Flandre pour uno rente annuelle. — 25 septembre 1292, (*le jeudi avant la St-Michel*). Lettres par lesquelles Gui, comte de Flandre, reconnaît devoir à Rason, seigneur de Gavre, 2.400 livres parisis qu'il a payées pour lui à Renaut, comte de Gueldre, son gendie. — 28 septembre 1293 (*la nuit de St-Michel*). Quittance délivrée par Jean, dit sire d'Audenarde et de Rosoit, de la somme do 1.400 livres tournois qu'il a reçue du comte de Flandre, payant pour Renaut, comte de Gueldre, son gendre, pour le rachat tant du capital que des arrérages, d'une redevance de 12 charretées de vin,tenue en fief dudit Renaut de Gueldre. — 29 septembre 1292, (*le jour de sai97nt Mikiel l'Arkangèle*). Quittance délivrée par Rases de Wintel, chevalier, sire d'Oiestrezeles (Ochtezeele) et de Naiste, de la somme de 20 livres parisis qu'U a reçue du comte de Flandre.

B. 4051. (Carton). — 16 pièces parchemin ; 12 sceaux, en mauvais état.

**Octobre 1292-Février 1293.** — 9 octobre 1292, (*le jour de St-Denis*). Lettres par lesquelles Jean de Gavre, sire de Hérines, promet d'aller en Terre Sainte avec le comte de Flandre. — 16 octobre 1292, (*le jeudi avant la St-J.uc*). Quittance délivrée par Wautier d'Hondschoote, sire de Houtkerke, de la somme de 2.200 livres parisis qu'il a reçue dos Crespinois et autres bourgeois d'Arras, pour laquelle le comte Gui, à la demande des échevins et bourgmestres de Furnes, s'était porté caution. — 14 novembre 1292, (*la quatrième fêrie après la fête de St-Martin d'hiver*). Quittance délivrée par Gerlac, seigneur deDolendorp, chevalier, de la somme de 500 livi-es tournois qu'il a reçue du comte de Flandre et que celui-ci lui devait au sujet de l'hommage que le comte lui avait fait de sa ville de Smeden. — 15 novembre 1292, (*le samedi après la St-Martin*). Lettres par lesquelles Evrard, comte de la Mark, assigne à Soyman de Zempse et à Godefroy de Helebeke, le paiement de 45 livres noirs tournois qu'il leur devait sur ce que le comte de Flandre pouvait lui devoir au terme de Pâques. — 17 novembre 1292, (*le lundi après la St-Martin d'hiver*). Lettres par lesquelles Jean, duc de Lolthier et de Brabant, promet d'indemniser Gui, comte de Flandre, son beau-père, de la caution pour laquelle il s'était obligé pour lui. — 19 novembre 1292, (*le jour de Ste-Isabelle ou Elisabeth*). Quittance délivrée par Willaume, fils du comte de Flandre, seigneur de Crèveœur et de Richebourg, de la somme de 8.000 livres tournois qu'il a reçue de son père, sous les conditions dûment spécifiées dans ladite quittance. — 6 décembre 1292, (*le jour de St-Nicolas*). Quittance délivrée par Wulfart de Bersèle, chevalier, do la somme de 320 livres, 16 schellings, Sdeniers, qu'il a reçue du comte de Flandre pour le paiement de lui et do ses gens de Zélande qui sont ses alliés, à cause do leur salaire de cinq mois, du mois d'août au mois de décembre 1292, et ce pour leur alliance avec ledit comte. — 26 décembre 1292, (*le lendemain de Noël*). Lettres par lesquelles le comte de Flandre reconnaît que Jacquemon et Bonaventure Jacques, frères, et Reniers, associés et marchands de Sienne, lui ont prêté une somme de 1.000 livres parisis qu'il promet de leur rendre à la prochaine foire de Lagny. — Même date, (*le jour de*

*St-Etienne*). Quitlance délivrée par Jean, duc de Lothier etc., de la somme de 500 livres noire tournois, qu'il a reçue du comte de Flandre, son beau-père. — 5 janvier 1293, (*la veille de l'Epiphanie 1292*). Quitlance délivrée par Jean de Bar, chevalier, frère du comte de Bar, de la rente que son frère tient en fief du comte de Flandre. — 7 janvier 1293, (*la quatrième férie après l'Epiphanie 1292*). Quitlance délivrée par Jean, doyen de l'église Ste-Gudule de Bruxelles, de la somme de 10 livres tournois de rente viagère qu'il a reçue du comte de Flandre par les mains du châtelain de Peteghem qui l'avait payée à Jean dit Anselme prêtre. — 22 janvier 1293, (*le jeudi jour de St-Vincent 1292*). Lettres par lesquelles Willaume, sire de Fieulles, promet de dédommager Gui, comte de Flandre, de la caution à laquelle celui-ci s'était engagé pour lui auprès de Jean de Paris, citoyen d'Arras, pour une somme de 3.989 livres, 4 sols parisis. — 24 janvier 1293, (*le samedi avant la Conversion de St-Paul 1292*). Lettres par lesquelles Jean, duc de Lothier, etc., promet de rendre au comte de Flandre, son beau-père, la somme de 300 livres de noirs tournois lorsqu'il en aura été requis par lui. — 27 janvier 1293, (*le mardi après la Conversion de St-Paul 1292*). Quitlance délivrée par Jean, sire de Choi-seul, connétable de Bourgogne, de la somme de 300 livres tournois qu'il a reçue du comte de Flandre. — 5 février 1293, (*le jeudi après la Chandeleur 1292*). Quitlance délivrée par Olivier de Halluin, chevalier, de la somme de 30 livres, monnaie de Flandre, qu'il a reçue de Jakemon do Deinze, receveur de Flandre, et qui lui était due par le comte de Flandre. — 19 février 1293, (*le jeudi après les Brandons 1292*). Lettres par lesquelles Jean, comte de Dreux, reconnaît devoir à messire Guillaume (de Flavacourt), évêque de Rouen, 300 livres tournois qu'il lui a prêtées, priant le comte de Flandre de les rembourser avec les 80 livres de rente annuelle qu'il lui doit.

B. 4052. (Carton). — 19 pièces, parchemin ; 19 sceaux, la plupart incomplets ou brisés.

**Avril-Juillet 1293.** — Le vendredi 19 avril 1293, (*le lendemain après Pâques closes*). Quitlance délivrée par Rigaux, sire de Rieux, de la somme de 20 livres parisis qu'il a reçue du comte de Flandre pour une rente qu'il tenait en fief de lui. — 25 avril 1293, (*le jour de St-Marc*). Quitlance délivrée par Daniel de le Borch, chevalier, de la somme de 289 livres, 5 sols, 11 deniers, monnaie

de Flandre, qu'il a reçue du comte de Flandre par la main de Gillion de Douze (Deinze., garde de la maison de Peteghem pour l'achat qu'il avait fait de la mairie de Braele et de ses appartenances. — 30 avril 1293, (*le dernier jour du mois d'avril*). Lettres par lesquelles Nicolas de Condé, chevalier, promet de dédommager Gui, comte de Flandre, de la caution à laquelle il s'était engagé, en sa faveur, auprès de Jean Crespin, d'Arras, pour la somme de 1.392 livres parisis. — Avril 1293. Quitlance délivrée par Jean, sire de Dampierre, de la somme de 700 livres petits tournois, pour une année de la rente qui lui était due. — Mai 1293. Lettres par lesquelles Jean, sire de Croisilles, chevalier, consent à ce que le receveur du comte de Flandre paye à André de Courcheles 20 livres parisis quo ledit comte lui devait. — 6 juin 1293. (*le jeudi avant la St-Barnabé, apôtre*). Lettres par lesquelles Robert, sire de Wavrin et de Malannoy, promet de dédommager Gui, comte de Flandre, de la caution à laquelle il s'était engagé en sa faveur, auprès de divers bourgeois d'Arras, savoir Pierron Hukedien, Jean Cosset, Robert Cosset, son frère et Mahieu Bouges, pour la somme de 605 livres, monnaie de Flandres. — 18 juin 1293, (*le jeudi avant la Nativité de St-Jean-Baptiste*). Quitlance délivrée par Simon de Melun, maréchal de France, de la somme de 153 livres parisis qu'il a reçue du comte de Flandre pour les dépenses faites par lui afin de venir auprès dudit comte à son commandement et à sa semonce. — 28 juin 1293, (*le dimanche après la Nativité de St-Jean-Baptiste*). Quitlance délivrée par « Bonabes » de Derval, chevalier, de la somme de cent livres parisis qu'il a reçue du comte de Flandre pour une année de la rente qu'il tenait en fief de lui. — Juin 1293. Lettres par lesquelles Willaume, chevalier, sire de Bailleul et de Roussoy, promet de dédommager le comte de Flandre de la caution de 4.000 livres parisis à laquelle il s'était engagé en sa faveur, auprès d'Estevenon de Morchi, d'Arras, et de Colard d'Arras. — Juin 1293. Lettres par lesquelles « Erars », sire de Bèvre et de Wallers, châtelain de Dixmude, et Robert de Wavrin, seigneur de St-Venant, chevalier, promettent de dédommager le comte de Flandre et ses deux fils, Robert et Guillaume, de la caution de 600 livres parisis à laquelle ils s'étaient engagés à leur profit auprès de Robert et de Baude Crespin, d'Arras. — 1<sup>er</sup> juillet 1293, (*le mercredi après la fête de St-*

*Pierre et de St-Paul*). Quittance délivrée par Henri, comte de Bar, de la somme de 250 livres tournois qu'il a reçue du comte de Flandre pour les arrérages d'une rente annuelle qu'il tenait en fief dudit comte. — Même date. Quittance délivrée par Jean de Bar, frère du comte Henri de Bar, de la somme de 250 livres tournois due à son frère pour ladite rente. — 2 juillet 1293, (*le jeudi après la St-Pierre et St-Paul*). Quittance délivrée par Guillaume, fils du comte de Flandre, de la somme de 200 livres de Flandre, qu'il a reçue de Jacquemon de Deinze, receveur dudit comte. — 3 juillet 1293, (*le vendredi après la St-Pierre et St-Paul*). Quittance délivrée par Jean, seigneur de Kuc, de la somme de 500 livres, monnaie de Brabant, appelée *lovignons* (de Louvain) qu'il reçue du comte de Flandre. — Même date. Lettres par lesquelles Robert, seigneur de « Coure », prie le comte de Flandre, de payer à son ordre la rente annuelle qu'il lui doit. — 4 juillet 1293, (*le premier samedi après la St-Pierre et St-Paul*). Quittance délivrée par Marguerite, *demoiselle* de Luxembourg, de la somme de 500 livres petits tournois, qu'elle a reçue de Henri, comte de Luxembourg, son neveu, en à compte sur celle de 2.000 livres qu'il lui devait pour tout ce qui pouvait lui revenir à la mort de son père. — 9 juillet 1293, (*le jeudi après Voctave de ta fête de St-Pierrri' et de St-Paul*). Quittance délivrée par Waleran, sire de Monijoie et de Fauquemont, de la somme de 400 livres que le comte de Flandre lui avait prêtée. — Bruxelles, le 14 juillet 1293, (*la troisième férié avant la fête de Ste-Marguerite-Vierge*). Lettres par lesquelles Evrard, comte de la Marck, déclare que Conrad, son notaire, a reçu 540 livres, monnaie de Louvain, du comte de Flandre, pour les dépenses qu'il avait faites à son service. — 10 juillet 1293, (*te jeudi avant la Madeleine*). Quittance délivrée par Jean, sire de Choiseul, connétable de Bourgogne, de la somme de 140 livres petits tournois, qu'il a reçue du comte de Flandre, pour les arrérages d'une rente que celui-ci lui devait.

B. 4053. (Carton). — 25 pièces, parchemin ; 24 sceaux, en mauvais état.

**Juillet 1293-Mars 1294.** — 22 juillet 1293, (*le jour de la Madeleine*). Quittance délivrée par Félicité (*Félicitas*) de Coucy, veuve de Baudouin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, de la somme de 852 livres, 12 sols, 7 deniers parisis, qu'elle a reçue du comte de Flandre par la main de Jakemon de Courtrai, receveur

de Flandre. — 26 juillet 1293, (*lendemain de St-Jacques et de St-Christophe*). Quittance délivrée par Willaume, chevalier, sire de Caieu et de Boullencourt, de la somme de 12 livres parisis qui lui est due annuellement par le comte de Flandre. — 26 juillet 1293, (*le dimanche après la Madeleine*). Quittance délivrée par Jean de Falevy, chevalier, sire de *Roy-Eglise*, de la somme de cent livres tournois qu'il a reçue du comte de Flandre et de ses gens. — 28 juillet (*le mardi après la St-Christophe*) 1293. Quittance délivrée par Thomas dou mez, sergent de noble homme Hugues de Conflans, maréchal de Champagne, de la somme de 80 livres, monnaie de Flandre, qu'il a reçue de Jakemon de Douze, receveur de Flandre. — Juillet 1293. Quittance délivrée par Liebaus, sire de Baufi'remont, de la somme de 120 livres de Flandre qu'il a reçue du receveur de Flandre pour la rente qui lui était due. — Août 1293. Quittance délivrée par Isabeau de Mellot, jadis comtesse de Joigny et dame de Montpensier, de la somme de 100 livres parisis qu'elle a reçue du comte de Flandre, à cause des services que son mari avait rendus à ce prince. — Août 1293. Quittance délivrée par Hugues de Conflans, maréchal de Champagne, avoué de Thérouane, de la somme de cent livres qu'il a reçue du comte de Flandre pour une année de la pension qui lui était due. — Bavai, le 6 septembre 1293, (*le dimanche avaiit la Nativité de Notre-Dame*). Lettres par lesquelles Druars Vilains, prévôt de Bavai, déclare avoir été présent commo *justiche* de monseigneur le comte de Hainaut, lorsque Watier de Puvinage s'est « déshérité » de 15 livrées de terre dans la terre de Puvinage, et que messire Baudouin d'Auberchicourt en fut « adhérité » par Monseigneur Jean de Dampierre, ainsi que lorsque ledit Watier donna pour neuf ans 49 livrées de terre audit Baudouin. — 8 septembre (*la nuit de Notre-Dame*) 1293. Quittance délivrée par Wulfard de Bersèle, chevalier, de la somme de 641 livres, 13 sols, 4 deniers, qu'il a reçue du comte de Flandre par la main de Jakemon de Donze, son receveur, en remboursement des dépenses faites par lui et les partisans du comte en Zélande, aux mois de juillet et d'août 1293. — Septembre 1293. Lettres par lesquelles, Jean, sire de Kuck, chevalier, reconnaît être devenu homme-lige à toujours du comte de Flandre pour 120 livrées de terre *au parisis* que le Comte lui a promis de payer tous les ans le jour de Noël, déclarant qu'il les tiendra en fief des comtes de Flandre,

ajoutant qu'il a reçu aussi du même prince 200 livre tournois moyennant lesquelles, il a promis de le servir en homme-lige contre tous les hommes, à l'exception du roi d'Allemagne, du duc de Brabant, du comte de Clèves et du comte de Hollande. — 1293, .31 octobre, (*veille de Toussaint*). Quittance délivrée par Wulfars de Bersele, chevalier, pour une somme de 6281.13 s. 4 d. p. reçue au nom du comte de Flandre des mains de Jakemon do Douze pour ses appointements de mois de septembre et d'octobre pour avoir tenu le parti du comte en Zélande. — 21 novembre (*le samedi avant la St-Clément*) 1293. Lettres par lesquelles les échevins et communauté de la ville d'Alost promettent de dédommager le comte de Flandre, de la caution à laquelle il s'était engagé pour eux, envers Robert et Baude Crespin, d'Arras, pour la somme de 960 livres parisis. — 12 décembre (*le samedi après la St-Nicolas*) 1293. Lettres par lesquelles les échevins et communauté de Grammont promettent d'indemniser le comte de Flandre qui s'était porté leur caution pour une somme de 696 livres parisis auprès de Robert et de Baude Crespin, d'Arras. — 12 décembre 1293. Quittance délivrée par Thomas Warin, clerc et familier de Philippe de Flandre, comte de Thielt et de Lorette, de la somme de 240 livres parisis qu'il a reçue du comte de Flandre par la main de Jacques de Douze, son receveur. — 10 janvier 1294, (*le dimanche après l'Épiphanie 1293*). Quittance délivrée par Félicité de Coucy, veuve de Baudouin d'Avesnes, de la somme de 852 livres, 12 sols, 7 deniers, qu'elle a reçue du comte de Flandre pour un terme de la rente viagère qui lui est due à l'occasion de la vente des terres de Dunkerque et de la Wastine. — 12 janvier 1294, Bruges, (*le mardi après l'Épiphanie 1293*). Lettres par lesquelles Renaud, Comte de Gueldre, promet d'indemniser Jacques de Douze, clerc et receveur du comte de Flandre et Lotin de liruges, sergent dudit comte, de la somme de 300 livres, monnaie de Flandre, pour laquelle ceux-ci s'étaient portés sa caution envers Gérard Caut, bourgeois de Bruges. — 13 janvier 1294, (*le mercredi avant la St-Pierre en Cayère 1293*). Lettres par lesquelles Guillaume, fils du comte de Flandre, s'oblige à payer en différents termes à Jakemon de Douze, receveur de Flandre, la somme de 330 livres, 10 sols, petits tournois. — 18 janvier 1294, (*le mercredi après l'Octave de l'Épiphanie 1293*). Quittance délivrée par Gérard, chevalier, sire de Rothelers, de la somme de 40 livres, monnaie de Flandre, qu'il

a reçue du comte de Flandre, pour deux années de la rente qu'il tenait en fief de lui. — 17 janvier 1294, (*la veille de la Chaire de St-Pierre 1293*). Quittance délivrée par Hugues de Châtillon, comte de Blois et sire d'Avesnes, de la somme de 1.000 livres parisis que lui devait le comte de Flandre. — 7 février 1294, (*le dimanche après la Chandeleur 1293*). Quittance délivrée par Henri, comte de Luxembourg, de la somme de cent livres petits tournois qu'il a reçue du comte de Flandre pour une année de la rente qu'il tient en fief dudit comte. — Arnheim, le 9 mars 1294, (*la troisième férié après le dimanche Invocavit 1293*). Procuration donnée par Gerlac, seigneur d'Isimbourg, à Simon, son clerc, pour recevoir de Jacques, receveur de Flandre, la somme de 6) livres de noil's tournois pour une année de rente viagère qu'il tient en fief du comte de Flandre.— 15 mars 1294, (*le lundi après le dimanche où l'on chante Reminiscere 1293*). Quittance délivrée par maître Gérard, dit Mules, prévôt de l'église de St-Pierre de Douai, de la somme de 10 livres qui lui est due annuellement par le comte de Flandre. — 20 mars 1294, (*le samedi avant la Notre-Dame de Mars 1293*). Quittance délivrée par Wulfard de Borsele, chevalier, de la somme de 628 livres, 13 sols, 4 deniers, monnaie de Flandre, qu'il a reçue de Jacquemon de Donze, receveur du comte de Flandre, et qui lui était due à lui et à ceux qui avaient le parti dudit comte en Zélande, pour leurs pensions et dépenses pendant les mois de janvier et de février 1294. — *Apud Dei villam* près de Rouen, le 16 avril 1294, (*le vendredi avant Pâques 1293*). Quittance délivrée par Guillaume de Flavacourt, archevêque de Rouen, de la somme de 100 livres tournois qu'il a reçue du comte de Flandre. — 1293 ; sans date de jour, ni de mois. Quittance délivrée par Hugues de Chastel, chevalier, de la somme de 50 livres parisis qu'il a reçue du comte de Flandre.

B. 4054. (Carton). — 14 pièces, parchemin ; 11 sceaux, en mauvais état et incomplets.

**Avril 1294-Mars 1223.** — 23 avril 1294, (*le vendredi après la Résurrection de Notre-Seigneur*). Quittance délivrée par Willaume de Condé, sire de Bailleul et de Rosoit, de la somme de 600 livres tournois, que lui devait le comte de Flandre. — 25 mai 1294, (*le mardi avant l'Ascension*). Quittance déli-

vrée par Gerlac, seigneur d'Isembourg, de la somme de 60 livres tournois qu'il a reçue du comte de Flandre pour une année d'un flef consistant en une rente. — Mai 1294. Lettres par lesquelles Willaume de Condé, chevalier, sire de Rosoit et de Moriamez, promet d'indemniser le comte de Flandre et ses hoirs de la somme de 2.830 livres parisis pour laquelle il l'avait cautionnée vis-à-vis de Baude et de Jean Crespin d'Arras. — Maubeuge, mai 1294. Lettres par lesquelles les prévôt et échevins de Maubeuge déclarent que Colart de Labié, bourgeois de Maubeuge, a reçu du receveur de Flandre pour les bourgeois de cette ville, 22 livres esterlins dont le paiement avait été arrêté par ordre du comte de Flandre à la *fête* (foire) tenue à Ypres pendant le carême 1294. — A Si-Denis, en France, le 21 septembre 1294, (*le jour de St-Mathieu, apôtre*). Quittance délivrée par Renaut, comte de Gueldre, de la somme de 200 livres petits tournois qu'il a reçue du comte de Flandre, son beau-père. — 16 octobre 1294, (*le samedi avant la fête de St-Luc*). Quittance délivrée par Enguerrand, sire de Coucy, Oisy et Montmirail, de tout ce que pouvait lui devoir jusqu'à ce jour Renaut, comte de Gueldre. — Arras, le 26 octobre (*le mardi avant la St-Simon et St-Jude*) 1294. Quittance délivrée par Robert, fils aîné du comte de Flandre, comte de Nevers, de la somme de 200 livrés parisis qu'il a reçue de Jacques de Donze, receveur de Flandre, en diminution des mille livres parisis que le comte de Flandre devait à Philippe de Flandre, son père. — Octobre 1294. Lettres par lesquelles Gui, comte de Flandre, se constitue caution de la somme de 1.200 livres parisis que Jean Kaignal, d'Arras, avait prêtée aux échevins et communauté de Nieuport — 31 octobre, (*la nuit de la Toussaint, par un dimanche* (22), 1294 Lettres par lesquelles Gui, comte de Flandre, déclare que feu la comtesse Marguerite, sa mère, ayant jadis rendu une ordonnance, renouvelée par lui, en vertu de laquelle toutes les maisons religieuses, clercs, bourgeois, gens non nobles *défensables à lay* ne pourraient acquérir fiefs, renies, terres, héritages et autres choses tenues des comtes de Flandre, sans leur permission, et qu'ayant ordonné de faire une enquête pour s'informer de toutes les acquisitions faites dans le comté de Flandre, il reconnaît que les échevins et « consaulx » de la ville de Courtray lui ont payé pour eux, leurs cobourgeois et les manants de cette ville, payant tailles, et les quitte et décharge à toujours, eux et leurs hoirs, de l'amende qu'ils lui devaient à ce sujet ; si quelques nouveaux acquéreurs refusent de payer aux échevins ce à quoi ils auraient été taxés, le Comte s'oblige à les y contraindre. — 12 décembre 1294, (*le dimanche avant le jour St-Nicaise*). Lettres par lesquelles Gui, comte de Flandre, reconnaît devoir à frère Jean de la Tour, trésorier de la maison de chevalerie du Temple, à Paris, mille livres parisis qu'il lui avait prêtées, et promet de les lui rendre à la prochaine foire de Bar. — 21 décembre (*le jour de St-Thomas, mardi avant Noël*) 1294. Lettres par lesquelles le comte de Flandre déclare devoir au même 800 livres parisis et promet de les rendre à ladite foire de Bar. — 29 décembre, (*la 4<sup>e</sup> férié après Noël*) 1294. Mandement de Gérard, seigneur de Kuck, à Jacques, receveur de Flandre, l'informant qu'il a reçu du comte de Flandre 120 livres parisis pour une rente qu'U

tenait en fief de lui. — Sans date, vers 1294. Lettres par lesquelles frère Jean de la Tour, trésorier de la Maison du Temple, à Paris, mande à Gui, comte de Flandre, son cher seigneur et ami en Jesus-Christ qu'il appelle *sire*, qu'il veut bien consentir à sa prière, qu'on lui donne répit jusqu'à la Toussaint pour payer ce qu'il doit aux Frères la Chevalerie du Temple, à Paris, malgré le besoin d'argent qu'ils ont en ce moment pour aller au secours de la Terre Sainte. — 20 mars 1295, (« *che fu fait et donnet Van del Incarnation Ihesucrist mil deus cens quatre vins et quatorse, le jour don Repus dimenche (le dimanche de la Passion) ou mois de march* »). Règlement établi par Joan d'Avesnes, comte de Hainaut, des « droitures revenant en c<sup>^</sup>ars et en poissons hli Jakèmesli kens don Casnoy fust maistre kens en no misine en Haynau pour lui et p ur ses hoirs hyretalement et perpétuelement, etc. ».

B. 4053. (Carton). — 18 pièces, parchemin ; 14 sceaux, brisés ou incomplets.

**Avril 1293-mai 1296.** — 5 avril 1295, (*le mardi en Pâques*). Quittance délivrée par Willaume de Condé, chevalier, sire de Bailleul et de Rosoit, de tout ce que le comte de Flandre pouvait devoir à son père, avec promesse de lui rendre toutes les lettres et

(22) Le 31 octobre est effectivement tombé un dimanche en 1204, l'expression la nuit de la Toussaint doit être comprise la veille au soir de cette fête.

obligations qui lui ont été faites en conséquence et que s'il s'en trouve dans la suite, quelques-unes, on ne pourra s'en prévaloir, mais qu'elles seront regardées comme de nulle valeur. — Courtrai, le 6 mai (*vendredi avant l'Ascension*) 1295. Commission donnée par le comte de Flandre à maître Jakemon Bec, son clerc, pour prendre hypothèque en son nom sur tous les biens, meubles et immeubles qui appartenrent à Simon Lanwon en Flandre. — 12 mai 1295. Lettres par lesquelles Jacques de Donze, clerc et receveur du comte de Flandre, reconnaît devoir à Pierron, fils de Marguerite, bourgeois de Gand, 100 livres esterlins qu'il lui avait prêtées pour les affaires du Comte. — 17 mai (*le mardi après l'Ascension*) 1295. Lettres par lesquelles Robert, châtelain de Bapaume, sire de Beaumet, permet de dédommager le comte de Nevers (Robert de Flandre), de la somme de 57 livres parisis, à laquelle il s'était obligé pour lui envers Jakemon de Fressain, bourgeois de Douai, pour un cheval qu'il lui avait vendu. — Grammont, le 18 mai, (*le mercredi avant la Pentecôte*) 1295. Lettres par lesquelles Guillaume de Tyanges, sire de Rosemont, chevalier, promet de dédommager Robert, fils aîné du comte de Flandre, de la caution de 120 livres parisis, à laquelle il s'était engagé pour lui envers Gérard Painmoillet, de Douai, pour un cheval qu'il lui avait vendu. — 25 mai, (*mercredi après la Pentecôte*) 1295. Lettres par lesquelles Gilles de Haverskerque, chevalier, promet de rendre au receveur de Flandre, 23 livres parisis qu'il avait payé pour lui à différentes personnes à l'armée de Grammont. — 30 juin, (*le jeudi après St-Pierre et St-Paul*) 1295. Lettres par lesquelles Jacques de Donztt, clerc et receveur du comte de Flandre, promet de rendre à Pierron, fils de Marguerite, bourgeois de Gand, 700 livres de noirs tournois qu'il lui avait prêtées pour les affaires du Comte. — 14 août, (*la nuit de l'Assomption qui est au milieu du mois d'août*) 1295. Lettres par lesquelles Gautier, châtelain de Courtrai, chevalier, sire de Nivelles, promet de dédommager Robert, fils du comte de Flandre, des lettres d'obligation qu'il avait scellées avec lui et qu'il avait données à René Roier, à Simon Roier et à leurs compagnons lombards pour sûreté de l'argent qu'ils lui avaient prêté. — Août 1295. Lettres par lesquelles Robert, fils aîné du comte de Flandre, etc., reconnaît que les 456 livres parisis que Robert Crespin et Baude Crespin, d'Arras, avaient prêtées aux échevins et communauté de Béthune, et pour lesquelles ceux-ci s'étaient obligés, sont en réalité pour lui et promet de les rendre

au mois d'août l'296. — Paris, le 15 octobre, (*le samedi après la fête de St-Luc, évangéliste*) 1295. Procuration donnée par Philippe-le-Bel, roi de France, à « Bichius et Mouchetus Guidi », ses trésoriers, de vendre, en son nom, au comte de Hainaut et à sa femme, tous les biens qui pouvaient appartenir à feu Romond d'Asti, lombard, demeurant à Solesmes, avec promesse de ne jamais aller à l'encontre de ladite vente. — 16 octobre, (*le dimanche avant la St-Luc*) 1295. Lettres par lesquelles Guillaume de Hangest, garde de la prévôté de Paris, déclare qu'en sa présence Biche Gruy, trésorier de France, a reconnu avoir vendu au comte de Hainaut et à sa femme pour la somme de 1.200 livres tournois *petits*, tous les droits qu'il pouvait avoir sur les biens de feu Romond d'Asti, lombard à Solesmes. — Mars 1296. Lettres par lesquelles Jean, abbé des Dunes, et Yermans (Arnoul), abbé de le Dous, (*Vallis Dulcis* ou *Sostendal*, près de Bruges), promettent de dédommager le comte de Flandre et Robert, son fils aîné, de la caution à laquelle ils s'étaient obligés pour eux envers Robert et Baude Crespin, d'Arras, qui avaient prêté auxdits abbés et à leurs couvents la somme de 9.600 livres parisis. — 19 avril, (*le jeudi après les trois semaines de Pâques*) 1296. Mandement de Gui, comte de Flandre, au roi Philippe-le-Bel, pour l'informer que son gendre Renaut, comte de Gueldre, lui ayant cédé pour le paiement de ses dettes tous ses revenus, entre autres, une rente tenue en fief montant à la somme de 1.300 livres par an due par ledit Roi, à percevoir à toujours sur le Temple à Paris, en échange de la terre de *Harefleu* qui avait appartenu à ce comte et dont ledit Roi avait la jouissance, il nomme en conséquence Jean Calnard, son clerc, pour recevoir le terme de cette rente. — 26 avril, (*le jeudi lendemain de St-Marc Evangéliste*) 1296. Quittance d'livrée par Jean d'Au-coch, chevalier, de la somme de 200 livres parisis, qu'il a reçue du comte de Flandre en diminution de ce que celui-ci devait à son père. — 1<sup>er</sup> mai 1296. Lettres par lesquelles Watier, sire de *Wais*, reconnaît pour lui et ses hoirs, tenir en fief et hommage de Gui, comte de Flandre et marquis de Namur, 40 livrées de terre que ce comte lui a données, à recevoir annuellement à la quinzaine après la Renenghe de Flandre, et promet de l'aider en tous temps et en tous lieux quand il sera en paix ou en guerre contre tous seigneurs, excepté contre le comte de Luxembourg et le comte de Namur

dont il est homme avant tous autres seigneurs, et contre les comtes de Chiny, de Looz, de Viane et monseigneur Jean d'Agimont dont il est homme et qu'il doit défendre même contre le comte de Flandre. — 6 mai, (*le dimanche avant la Pentecôte*) 1296. Quittance délivrée par Gillion de Hertsherghe, valet du receveur du comte de Flandre, de la somme de 300 livres qu'il a reçue de Baudouin de Caestre, receveur de Nieppe, en diminution de ce qui était dû par les marchands de bois de Nieppe. — 27 mai, (*le dimanche de l'Octave de la Trinité*) 1296. Lettres par lesquelles Jean, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, promet de dédommager le comte de Flandre, son beau-père, de tous les frais et dommages qu'il pourrait souffrir à cause de la caution à laquelle il s'était obligé pour lui, avec Robert, comte de Nevers et Willaume de Flandre, auprès de Henri, Jakemin, Ubert, Perrin dou Marchié, Bérard, Rénier et Anto-nin, lombards et citoyens d'Asti. — 29 mai, (*le mardi après la St-Donat*) 1296. Quittance délivrée par Gillion de Hertsherghe, valet du receveur de Flandre, de la somme de 180 livres, monnaie de Flandre, qu'il a reçue de Baudouin de Caestre, d'Hazebrouck, sur ce qui était dû sur le produit de la vente des bois provenant de la forêt de Nieppe.

B. 4056. (Carton). — 14 pièces, parcliemin ; 12 s.eaux en mauvais état pour la plupart.

**Juillet-décembre 1«9«.** — 16 juillet, (*le lundi devant le Mazalaine*). Lettres par lesquelles Jean, duc de Brabant, de Lothier et de Limbourg, reconnaît avoir reçu par les mains d'Adam de Brayne, son valet, du comte de Flandre, son père (beau-père), la somme de 2.500 livres tournois qui lui était due pour des laines vendues. — 24 juillet, (*le mardi après le Maselaine*) 1296. Quittance délivrée par Jacques de Donze, clerc et receveur du comte de Flandre, de la somme de 230 livres, monnaie de Flandre, qu'il a reçue de Beaudin Le Coustre, en à compte de ce que devaient les marchands de bois provenant de la forêt de Nieppe. — 11 août, (*le samedi après la St-Laurent*) 1296. Lettres par lesquelles Robert, fils aîné du comte de Flandre, avoué d'Arras, sire de Béthune et de Tenremonde, donne k son cher et féal Michel de Homes, chevalier, seigneur de Cuincy, 60 livrées de terre à recevoir tous les ans à la Chandeleur, durant sa vie, à condition qu'il l'aidera dans toutes ses guerres aux dépens dudit

Robert ; si le comte Gui veut avoir l'hommage de cette rente, Robert de Béthune en sera déchargé; s'il continue à appartenir, au contraire, à ce dernier, celui-ci en assigne le paiement sur le tonlieu de Tenremonde. — 12 août, (*le dimanche après la St-Laurent*) 1296. Lettres par lesquelles Robert de Béthune, fils aîné du comte de Flandre, reconnaît devoir à Jakemon Goncet, bourgeois et son receveur à Valenciennes, mille livres d'esterlins qu'il lui avait prêtées et promet de les lui rendre à sa volonté, trois mois après en avoir été requis — 17 août, (*le vendredi après le Jour de l'Assomption*) 1296. Lettres par lesquelles Gui, comte de Flandre, reconnaît devoir à « Bisse el Mousset », frères, 50 livres parisis qu'ils lui avaient prêtées pour payer la pension de monseigneur « Huon dou Chastel », chevalier, et promet de les leur rendre à leur volonté. — 28 septembre, (*la nuit de la St-Michel*) 1296. Quittance délivrée par Jakemon Louscars, valet du receveur de Flandre, Wuillaume Delecourt, de la somme de 110 livres, monnaie de Flandre, qu'il a reçue de la main de Baudouin Le Ccustre, pour les tailles du bois de Nieppe. — Septembre 1296. Lettres par lesquelles Robert de Béthune, fils aîné du comte de Flandre, s'oblige à payer." en différents termes : 200 livres parisis à Colart, d'Arras ; 200 livres parisis à Isabelle Frigonelle, bour-ge ise de Lens ; 600 livres parisis à Robert Cr.>spin et à Baude, son frère, pour lesquelles sommes les échevins et communauté de Béthune s'étaient portés ses cautions. — 10 octobre, (*le lendemain de la St-Benis*) 1296. Quittance délivrée par Gérard de Ferlin, de la somme de 50 livres, monnaie de Flandre, qu'il a reçue de Baudouin Le Coustre par les mains de Wuillaume de le Court, à l'occasion de la vente des tailles du bois de Nieppe. — 12 novembre, (*le lundi après la St-Martin d'hiver*) 1296. Lettres par lesquelles Gui, comte de Fla.idre, reconnaît devoir à Aubert Aubrelon, de Florence, 35 livres parisis, qu'il a payées à Jakemon Delépine pour chevaux que celui-ci lui avait vendus, et promet de les rendre à la St-Jean prochaine. — 15 novembre, (*le Jeudi après la St-Martin d'hiver*) 1296. Lettres par lesquelles Renaut, comte de Gueldre, prie son excellent seigneur Philippe, roi de France, de faire payer au comte de Flandre la rente de 1.300 livres tournois que le Roi lui devait sur le Temple, à Paris, en échange de la seigneurie (de *Harefleu*) qu'il lui avait cédée, rente dont il était dû cinq termes de quatre mois chacun. — 21 novembre, (*le mercredi*)

amnt le jour de Ste-Catherine) 1296. Quittance délivrée par Jakemon Loucars, valet du receveur de Flandre, de la somme de 113 livres, monnaie de Flandre, qu'il a reçue de Baudouin Le Coustre agissant pour les marchands des tailles de bois de la forêt de Nieppe. — 26 novembre, (*le lundi après le jour de Ste-Catherine*) 1296. Lettres par lesquelles Isabelle, femme du comte de Flandre, comtesse de Namur, promet de payer, avant Pâques prochain, à Vertin de le Maire, bourgeois de Gand et à Verghine, sa femme, la somme de 500 livres, monnaie de Flandre, qu'ils lui avaient prêtée. — 26 décembre, (*lendemain de Noël*) 1296. Quittance délivrée par Thiebaut, comte de Bar, de la somme de 200 livres parisis qu'il a reçue de Gui, comte de Flandre, par la main de Joffroy de Rauzières, son écuyer. — Décembre 1296. Lettres par lesquelles Robert de Béthune, fils aîné du comte de Flandre, e<sup>^</sup> Willaume de Flandre, sire de Crèvecœur, son frère, se constituent cautions pour Gui, comte de Flandre, leur père, envers leurs bons amis Jean Le Borgne et Jean de Hendecourt, pour la somme de 2.427 livres, 12 soie, parisis. (Ces lettres sont coupées en beaucoup d'endroits comme ayant été acquittées).

B. 4057. (Carton). — 19 pièces, parchemin ; 20 sceaux incomplets ou brisés.

**Février-décembre 1297.** — 19 février 1297, (*le mardi après la quinzaine de la Chandeleur*) 1296. Lettres par lesquelles Gui, comte de Flandre, donne à son féal sergent Jean d'Assenghien, bailli de Douai, en raison de ses services, une rente annuelle de 20 livres parisis, à percevoir sur le produit des coupes de bois de la forêt de Nieppe, à charge de la tenir, lui et ses hoirs, en fief des comtes de Flandre. — 26 mars 1297, (*le mardi après Notre-Dame de mars* 1296). Lettres par lesquelles Jacques de Donze, receveur de Flandre, reconnaît devoir à frère Pierre du Sac, commandeur des maisons du Temple en Flandre, la somme de 500 livres, monnaie de Flandre, qu'il lui avait prêtée. — 9 avril 1297, (*le mardi après Pâques fleuries* 1296). Quittance délivrée par frère Mahieu', abbé et tout le le couvent de Vaucelles, de la somme de cent sols parisis qu'il a reçue de Seuwart, gavenier de Cambrai, pour une année de la rente qui leur était due. — Cologne, le 3 juin 1297, (*leS des nones de juin, la troisième année du règne de l'empereur Adolphe (de Nassau)*). Lettres par lesquelles l'empereur Adolphe de Nassau assigne le paiement de

la somme de mille livres *petits* tournois qu'il devait à noble homme Jean de Bourgogne, son cher et féal, sur 10.000 livres, même monnaie que Gui, comte de Flandre, lui devait. — 1297,30juin, [*le dimanche après la St-Pierre et St-Paul*) Lettres par lesquelles Robert de Béthune, fils aîné du comte de Flandre, prie Jacques de Donze, receveur de Flandre, de payer à Jean de Gavre, seigneur de Hérines, chevalier, la somme de 150 livres qu'il lui devait pour une année de la rente qu'il lui devait à l'échéance de Pâques. — 14 Juillet, (*le dimanche avant la Division des Apôtres*) 1291. Lettres par lesquelles Gui, comte de Flandre, déclare que le Franc de Bruges s'étant obligé à payer à Robert et à Baude Crespin, d'Arras, la somme de 8.000 livres, monnaie de Flandre, que ce pays avait empruntée pour lui, parce que ces deux frères demeuraient dans le royaume de France alors en guerre avec lui, promet de les payer aux dits Robert et Baude Crespin, et de les dédommager de tous les frais et dépens; par reconnaissance lo comte accorde aux habitants du Franc de ne pas les *semoncer* pour se rendre à son armée jusqu'à la St-Martin d'hiver, à moins que cela ne soit pour livrer bataille au roi de France, auquel cas ils seront obligés de l'aider à défendre le pays. — 17 août 1297, (*le samedi après l'Assomption Notre-Dame*). Quittance délivrée par Wuillaume, sii-e de Homes, chevalier, de la somme de mille livres toui<sup>^</sup> nois qu'U a reçue du comte de Flandre. — 19 août, (*le deluns (lundi) après la Notre-Dame du mi-août*) 1297. Quittance délivrée par Wautier de Morsele, chevalier, de la somme de 17 livres, 7 sols, 4 deniers parisis, qu'il a reçue du comte de Flandre à raison de la censé d'enghien, — 4 septembre, (*le mercredi après la fête de St-Jean Décolassé*) 1297. Lettres par lesquelles Willaume de Mortagne, chevalier, sire de Dossemer, promet de rendre à messire de Nevei-s (Robert de Béthui.e) l'obligation de 500 livres tournois qu'il avait eue de lui et pour laquelle plusieurs bourgeois de Tournai s'étaient portés cautions pour lui et pour Thomas de Mortagne, son frère. — 4 septembre, (*le mercredi avant la Notre-Dame eu septembre*) 1297. Lettres par lesquelles Isabelle, femme du comte de Flandre, comtesse de Namur, reconnaît devoir à frère Pierre don. Sac, maître di- la chevalerie du Temple en Flandre, la somme de 30 livres parisis. — 8 septembre, (*la nuit de Notre-Dame en septembre*) 1297. Lettres par lesquelles le comte Gui reconnaît

devoir C2i livres, 9 sols parisis à Willaume de Mortagne, seigneur de Dossemer, tant pour ses gages d'avoir été au siège de Lille pendant neuf semaines entières, à 32 sols par jour, que pour ceux d i seigneur de *Marnières* et de leurs valets. — 12 septembre, (*le jeudi après la Nativité Notre-Dame*) 1297. Lettres par les juelles le comte Gui déclare devoir à *Herremont Dorp*, bourgeois d'Huy, la somme de 60 livres petits tournois, pour un cheval qu'il perdit à son seiTice, et mande à son receveur de Namur de le payer le jour de Noël.— Douai, 11 septembre, (*le mercredi après la Nativité Notre-Dame*) 1297. Quittance délivrée par Willaume, fils du comte de Flandre, sire de Crève-cœur, de la quantité de 800 meacauds, moitié blé et moitié avoine, qui lui a été livrée en sa ville de Crève-cœur, par Sewart de Crèveœur, gavenier de Cambrai. — 13 septembre, (*le vendredi après la Nativité Notre-Dame*) 1297. Lettres par lesquelles Gui, comte de Flandres et Robert de Béthune, son fils aîné, reconnaissant devoir à Weylin de le Maire, bourgeois de Gand, et à Werghine, sa femme, 30.000 livres, monnaie do Flandre, qu'ils ont payées pour eux en blé, avoine, vins, bestiaux, draps, chevaux, etc., pour la fourniture de leur armée, :le leurs vil es ot garnisons, et promettent de les rendre huit jours après qu'elles leur ont été réclamées. — Gand, 25 septembre, (*le mercredi qvant la St-Michel*) 1297. Etat des vaisselles d'or et d'argent du roi d'Angleterre, remises en prêt au comte de Flandre pour la somme de 1.200 livres sterling (23). — Douai, le 21 novembre, (*le dioes (jeudi) après l'octave de la St-Martin*) 1297. Mandement de Wuillaume, fils du comte de Flandre, seigneur de Crèveœur, adressé à Sewart de Crèveœur, gavenier de Cambrai, lui prescrivant de payer, eu a-compte de ce qu'il peut lui devoir sur le gavène de Cambrai, à Jean Despinoit et à Jean Loscot, porteurs de ces lettres, pour eux et pour douze arbalétriers, 38 livres, 11 sols, 7 deniers parisis.— Gand, 26 novembre, (*le lendemain de la Ste-Catherine*) 1297. Lettres par lesquelles Robert de Béthune promet de payer le second jour après la St-André (2 décembre) 22 livres qu'il devait à Gossuin de Gausne, d'Ypres, et à quatre personnes qui ont été à son service à Béthune, pour le restant de leurs gages. — Gand, novembre 1297. Lettres par lesquelles Gui, comte de Flandre, se constitue caution auprès des échevins et communauté de Béthune de la somme de 519 livres parisis, arrérages au denier 16, de celle de 3.240 livres parisis que Robert et Baude Crespin, d'Arras, avaient prêtée pour un an à ladite ville, pour le compte de Robert, son fils aîné. — 27 décembre (*le vendredi après Noël*) 1297. Quittance délivrée par Florent Bertoult, sire de Berlaer, de la somme de 60 livres parisis, qu'il a reçue de Jacques de Donze, receveur de Flandre, pour une année de la rente qi.'il tenait en flef du comte de Flandre.

B. 4068. (Carton). — 23 pièces, parchemin ; 32 s'eaux, la plupart incomplets ou brisés.

**Janvier 1298-Mars 1299.** — Gand, le 2 janvier 1298 (*le second jour du mois de janvier. Van de grâce MCCLXXX et XVII*). État des bijoux rendus à Ranfs de Manton... Pierre de Colingborm, clerc, et Adam Lorfèvre, hommes d'Edouard, roi d'Angleterre, par

monseigneur Gefi'roy de Rousières, chevalier du comte de Flandre, Jean de Lille, clerc du receveur de Flandre, en présence de maître Gérard de Fertyn, clerc dudit comte qui les avaient reçus en prêt du roi d'Angleterre le 25 septembre 1297(24). — 9 février 1298, (*le jour de Voctave de la Chandeleur 1297*). Quittance délivrée par Colart de Haussi, de la somme de 20 livres tournois qu'il a reçue de Sewart de Crèveœur, écuyer, gavenier de Cambrai, pour une année de la pension annuelle due à Nicolon Destrées, chanoine de Furnes et chapelain du comte Gui.— 17 février 1298, (*le lundi après la quinquagèsime 1297*). Quittance délivrée par frère Mathieu, abbé et tout le couvent de Vaucelles, de la somme de cent sols qu'ils ont reçue du gavenier de Cambrai pour les arrérages d'une rente annuelle. — 13 février 1298, « *L'an de grâce mil deus cens quatre vins et diis et sept, le Joesdi devant les quaresmiaus* ». Lettres par lesquelles Gui, comte de Flandre, et Robert de Béthune, son fils aîné, promettent de payer à Gérard Bard, servent dudit comte, la somme de 12.000 livres qu'il leur avait prêtée ; (ces lettres sont coupées en plusieurs endroits comme ayant été annulées par le remboursement). — 10 mars 1298, (*le lundi avant la mi-quaresme 1297*).

(23) Publié par M. Dehaisnes dans *l'Histoire de l'Art en Flandre*. Documents. Tome L, p. 93-97.

(24) Ce document a été signalé, mais non publié, par M. Dehaisnes dans *l'Histoire de l'Art, en Flandre*, Documents. Tome I, p. 97.

Quittance délivrée par Thiomas de Mortagne, chevalier, de la somme de 200 livres tournois qu'il a reçue de Robert de Béthune par les mains de Joidain, fils de Sécile, receveur de Tenremonde. — 24 mars 1298, (*le lundi avant le jour de Pâques fleuries 1297*). Lettres par lesquelles le comte Gui assigne sur le ton-lieu d'Ardebourg une rente perpétuelle de cent livres, monnaie de Flandre, à payer à Philippe de Malden-ghem et à ses hoirs. — 25 mars 1298, (*le jour de Notre-Dame de Mars 1297*). Quittance délivrée par Gérard, sire de Diest et châtelain d'Anvers, de la somme de 650 livres de Brabant qu'il a reçue du comte de Flandre par les mains de Gérard Bard, maître des monnaies. — Même date. Lettres par lesquelles Gui, comte de Flandre, reconnaît devoir à son bon ami Jean de Hagemurle 930 livres, monnaie de Flandre, qu'il lui avait prêtées avant qu'il ait été son bailli de Gand; ces lettres sont coupées en plusieurs endroits comme ayant été annulées par le remboursement. — 26 mars 1298, (*le mercredi après l'Annonciation Notre-Dame 1297*). Lettres par lesquelles Gui, comte de Flandre, donne à Gérard Bard, de Bruges, et à ses hoirs, en reconnaissance de ses services, 200 livres, monnaie de Flandre, à recevoir tous les ans sur le ton-lieu de Damme, à charge de les tenir en fief dudit comte, avec confirmation par Robert de Béthune, fils aîné du comte Gui. — Peteghem, le 29 mai, (*le jeudi après la Pentecôte 1298*). Mandement de Jacques de Donze, prévôt de Notre-Dame de Bruges et receveur de Flandre, au bailli de Cassel d'avoir à payer à maître Duin d'Ypres, écolâtre de Cassel, clerc du comte de Flandre, la somme de 40 livres parisis. — Le 2 juillet 1298, (*le mercredi après le jour de St-Pierre et de St-Paul*). Quittance délivrée par Basse de Liedekerke, chevalier, sire de Bourleis, de la somme de 100 livres, monnaie de Flandre, qu'il a reçue de "Willaume de Nivelles sur ce que Robert de Béthune, fils aîné du comte de Flandre lui devait à cause de ses gages et des dépenses qu'il avait faites à Lille quand le roi de France en fit le siège. — 23 juillet 1298, (*le lendemain de la Madeleine*). Quittance délivrée par "Willaume de Nivelles, chevalier, de différentes sommes qu'il a reçues de Jourdain, fils de dame Cécille, receveur de Tenremonde. — 25 juillet 1298, (*le jour de St-Jacques et de St-Christophe*). Quittance délivrée par Ghérars le Mors, chevalier, de la somme de 104 livres, monnaie de Flandre, que lui devait Robert de Béthune. — 6 août 1298, (*le mercredi avant la St-*

*Laurent*). Lettres par lesquelles Jean, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, Jean, sire de Kuck, et Jean, sire de Hensdonc, s'obligent à restituer au comte de Flandre 600 livres tournois avancées par lui à l'évêque d'Utrecht sur ce qui devait lui revenir de la part de Renaut, comte de Gueldre, aussitôt que les différends qu'il avait avec le comte de Flandre, son beau-père, seraient terminés. — 22 septembre 1298, (*le mercredi après la St-Mathieu Apôtre*). Lettres par lesquelles "Wibert de Miraumont, chevalier, déclare qu'ayant fait assigner à la cour de Gui, comte de Flandre, Catherine de Courtenay, impératrice de Constantinople, pour le paiement d'une somme de 3.433 livres, 10 sols tournois qui lui était due par feu Baudouin de Constantinople, aïeul de la dite Catherine et dont celle-ci est héritière, sur les biens appartenant à l'Empire dans le comté de Flandre. — 18 octobre 1298, (*la nuit de St-Luc, Evangéliste*). Lettres par lesquelles Gui, comte de Flandre, donne à Jean de Gavre, sire d'Escornay, et à "Willemine, sa femme, ainsi qu'à leurs hoirs une rente de 200 livres, monnaie de Flandre, à recevoir tous les ans du receveur de Flandre, en remplacement de la terre de "Wavrin, dont le roi de France s'était emparé. — Deinze, le 17 novembre 1298, (*le lundi après la St-Martin d'hiver*). Lettres par lesquelles Gui, comte de Flandre, s'oblige à payer à Gilles de Swinghelien, une rente annuelle de 420 livres, monnaie de Flandre, pour lui tenir lieu des terres dont le roi de France s'était emparé. — 23 novembre 1298, (*le jour de la St-Clément*). Quittance délivrée par Jean de Bourgogne, chevalier, de la somme de 100 livres, moitié des arrérages d'une rente annuelle que lui devait le comte de Flandre. — 4 décembre 1298, (*le jeudi avant la St-Nicolas*). Lettres par lesquelles Gui, comte de Flandre, assigne sur la monnaie de Douai à "Wautier Bouche, chevalier, et à sa femme, la somme de 120 livres, monnaie de Flandre, à recevoir annuellement pendant leur vie, pour les dédommager des terres dont le roi de France s'était emparé. — 1<sup>er</sup> janvier 1299, (*le jeudi de l'an renuef 1298*). Quittance délivrée par Isabelle, dame de Rodes et de *Nielles*, de la somme de 50 livres, monnaie de Flandre, qu'elle a reçue de Robert de Béthune, fils aîné du comte de Flandre, et qui était due à feu Ghéart, sire de Rodes et de *Nielles*, son mari, pour les services rendus par lui au siège de Lille. — 6 février 1299, (*le vendredi après la Chandeleur, 1298*). Lettres par lesquelles Jean de Blet, bailli de Cassel,

déclare qu'en sa présence Guillaume du Breuc, fils de Waulier du Breuc, « s'est déshérité » entre ses mains, Selon l'usage du pays, d'une rente annuelle de 52 sols, monnaie de Flandre, qui lui était due sur le tonlieu de Cassel et pour laquelle il était homme du comte de Flandre, qu'il en a « adhérité \* Guillaume de Bleti, fils de Jean de Bleti de Widebrouc à qui Guillaume du Breuc avait vendu cette rente.—Février 1299. Quittance délivrée par Guillaume de Nivielle, chevalier, de la somme de 25 livres, monnaie de Flandre, qu'il a reçue de Jean de Toillier, receveur de Warneton. — 2 mars 1299, (*le lundi avant le Behourdit 1298*). Quittance délivrée par Ghérars Le Mors, chevalier, de la somme de 60 livres parisis qu'il a reçue de Jourdain, fils de Cécile, receveur de Tenremonde, pour une année de la rente viagère que lui devait Robert de Béthune.

B. 4059. (Carton). — 18 pièces et 1 rouleau, parchemin ; 11 sceaux dont plusieurs en mauvais état.

**Mars 1299-Mars 1300.** — 26 mars 1299, (*le lendemain de l'Annonciation de Notre-Dame 1298*). Attestation par Jean de Bourgogne, chevalier, que Gérard de Mandres, son écuyer, a reçu cent livres, monnaie de Flandre moitié de ce qui lui était dû par Gui, comte de Flandre, annuellement.—14 avril 1299, (*le mardi dans le penue<sup>se</sup> semaine 1298*). Quittance délivrée par Simon de Vilers, chevalier, de la somme de 200 livres petits tournois, qu'il a reçue de la comtesse de Hainaut pour 15 livrées de terre à Puvinage que messire de Dampierre et de St-Dizier avait vendues à ladite comtesse et qui avaient appartenu à Watier de Puvinage. — 17 avril 1299, (*le jour du bon vendredi 1298*). Quittance délivrée par Thibaut, fils du comte de Ferrare, de la somme de 592 livres tournois qu'il a reçue de Gui, comte de Flandre, pour le dédommager, tant lui que ses compagnons de toutes les pertes qu'ils avaient subies en chevaux, armes et autres choses pendant la guerre qu'ils avaient faite pour le compte de Gui de Flandre contre le roi de France dans la route (compagnie) du seigneur de *Blaumont* (Blamont). — 1298. Quittance délivrée par Robert, sire de Leuwer-ghem, chevalier, de la somme de 72 livres qu'il a reçue de Jourdain, fils de dame Sélie, laquelle somme lui était due par Robert de Béthune, comte de Nevers, pour une rente en argent. — 1298. Comptes des cens de la Basoche, rendus à la Nativité de

St-Jean-Baptiste 1298. — 1298. Mémoire des lettres d'obligations à la charge de Gui, comte de Flandre, se trouvant entre les mains d'un nommé Jean de Lille et qui avaient été acquittées par le receveur de Flandre. — 23 décembre 1298, (*le mardi après la St-Thomas l'Apôtre*). Quittance délivrée par Robeit, sire de Couvres, de la somme de 50 livres tournois qui lui était due par le comte de Flandre. — 3 mai 1299, (*le dimanche où l'on chante Miseicordia Domini*). Lettres de Volrad, « écoutète » de Franck Woord, et de Thierry de Prunheim, chevaliers, à nobles Eward, comte de la Marke, Waleran, seigneur de Montjoie et de Fauquemont, Jean de Cuyck, Willaume de Mortagne, seigneur de Dossemer, chevaliers, pour les prier de remettre à Wigaud et à Louis de Selbalt, serviteurs de noble homme Gerlac, seigneur do Brugb, l'argent que Gui, comte de Flandre, pouvait lui devoir. — 18 mai 1299, (*le XV des calendes de juin*). Lettre de Gerlac de Brugb... aux mêmes seigneurs pour les prier de remettre à Louis de Selbalt et à Wigard, ses familiers et envoyés, l'argent que le comte de Flandre lui avait promis. — 26 juin 1299, (*le samedi après le dimanche de la Trinité*). Quittance délivrée par Jean, seigneur de Cuyck, de la somme de 130 livres, monnaie de Brabant, en à compte sur ce que le compte de Flandre devait à Gérard de Calzenellenborghe. — Damme, le 29 juin 1299, (*le jour de St-Pierre et de St-Paul*). Lettres par lesquelles le comte Gui promet de dédommager les échevins, bourgmestres et communauté de la ville d'Ardembourg, de la caution d'une somme de 4000 livres, monnaie de Flandre, à laquelle ils s'étaient engagés pour lui envers son féal sergent Jean Dele-pierre, bailli de Damme ; confirmation par Robert de Béthune ; le tout sous le vidimus de Jean, abbé de St-Bavon de Gand, en date du 23 mars 1349. — A la Biloke-lez-Gand, le 28 août 1299, (*la veille de St-Jean Décolassé*). Lettres par lesquelles. Gui, comte de Flandre, assigne à ses amés et féaux valets Wetins de la Mayre, bourgeois de Gand, et Werghine, sa femme, et à leurs hoirs, à toujours mais, le payement d'une somme annuelle de mille livres, monnaie de Flandre, pour les intérêts au denier quatorze d'une somme de 14.000 livres, même monnaie, qu'ils lui avaient prêtée, avec l'indication « des briefs, recettes, espiei-s » sur lesquels la dite rente est assignée. — 24 septembre 1299, (*le jeudi après la St-Mathieu Apôtre*). Quittance délivrée par Willaume de Nivelles, chevalier, de la somme de 119 livres, 13 sols, 6 deniers,

monnaie de Flandre, qu'il a reçue, en différents paiements de Jean Le Toilier, receveur de Wameton, en à compte sur ce que lui devait Robert de Béthune, comte de Nevers. — 4 octobre 1299, (*le dimanche après la St-Remi*). Lettres par lesquelles Gui, comte de Flandre, reconnaît devoir à Rasse de Gavre, 530 livres, monnaie de Flandre, et promet de les lui payer au terme de Noël 1300.—28 novembre 1299, (*le samedi après la fête Ste-Catherine*). Lettres par lesquelles Robert, fils aîné du comte de Flandre, ayant la franche administration du comté de Flandre, avoué d'Arras, sire de Béthune et de Tenremonde, reconnaît devoir à Watins de la Mayre, son sergent, bourgeois de Gand, et à Werghine, sa femme, 9.737 livres, 18 sols, 5 deniers, monnaie de Flandre, et promet de payer cette somme en différents termes ; pour garantie de cette somme Jean Delepierre, receveur des moeres, mettra entre les mains des prêteurs une quantité de moeres suffisante qu'ils pourront vendre si les paiements ne se font pas exactement ; ces lettres sont lacérées pour indiquer qu'elles ont été acquittées. — Constance le 25 janvier 1300, (*le VIII des kalendes de février 1299*). Procuracion donnée à Henri de Klingenberg, évêque de Constance, à Ulric, son clerc, de recevoir du duc de Brabant et du comte de Flandre 2.000 livres qu'ils lui devaient. — 12 février 1300, (*la VI<sup>e</sup> férié avant la St-Valentin 1299*). Quittance délivrée par Henri de Klingenberg, évêque de Constance, de la somme de mille livres noirs tournois ou *Nolentium* en or (*mille libras turorentium nyjrorum seu halentium in auro*), le marc compté pour trente livres tournois, *seu halentium*, que le comte de Flandre lui devait. — 31 mars 1300, (*le jeudi après l'Annonciation de Notre-Dame 1299*). Attestation par Simon, comte de Sarrebruck et sire de Commercy, qu'en sa pi-ésence Jean, son fils, chevalier, a quitté pour toujours Gui, comte de Flandre, des dommages et pertes qu'il avait subis pour avoir été fait prisonnier pendant qu'il était au service dudit comte, par les gens du roi de France, sauf ce qui pourrait être dii à l'occasion de Ferri do Goms, chevalier, et de Simonin, écuyer dudit Jean, encore prisonniers du roi de France. — Mars 1300. Attestatiou par lea échevins de la ville de Ter-monde, que Jean Hagemuten, bailli de cette ville, a payé en leur présence, à Gérard de Schonen cent livres et 40 deniers, monnaie de Flandre, qu'il avait prêtés à Robert, seigneur de Béthune et de Termonde.

B. 4000. (Carton). — 22 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 12 sce.lux en mauvais état.

**Avril 1300. — Février 1309.** — Gand, le 13 avril 1300 (*mercredi, après Pâques*). Confirmation par Robert de Béthune, fils aîné du comte de Flandre, de la donation faite par son père, le comte Gui, à Jean, seigneur de Cuyck, chevalier, d'une rente annuelle de 120 livres de terre parisis, et de 2000 livres tournois, pour lesquelles il était devenu son homme-lige ; sous le vidimus de Géralme, prévôt de l'église de Saint-Jacques de Froment, à Bmxelles, en date du 16 mars 1325. — Le *demars (mardi)* 26 avril 1300. Quittance délivrée par Rasse de Gavre, de la somme de 400 livres, monnaie de Flandre, qu'il a reçue de le Pire, pour un cheval que le comte Robert lui avait donné. — Anglure, mars 1301. Copie de la confirmation par le roi Philippe-le-Bel, de la donation faite par le comte Gui, de la somme de 200 livres tournois à Jean, seigneur de Dampierre, à prendre sur le tonlieu de Damme, etc... — Même date. Lettres par lesquelles le même

prince assigne au profit de Jean de Dampierre, seigneur de Saint-Dizier, les 500 livres parisis qui avaient été données par feu Marguerite, comtesse de Flandre, et Gui, son fils, à feu Jean de Dampierre, son père. — Male, le samedi, jour de St-Pierre et de St-Paul Apôtres, 29 Juin, sans date d'année ; fin du XIII<sup>e</sup> ou commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, Attestation par Mahaus, *fille au comte de Flandre* (25), qu'elle doit à dame Anezodte, veuve de Colant don Dam, jadis épicier à Bruges, pour 13 livres de *chucro rozat* et 10 livres et demie de dragier à 14 sols la livre, soit 16 livres 7 sols faible monnaie, épiceries prises par Pénot, son valet de chambre (*de no cambre*), pour elle et son hôtel. — Sans date; fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Attestation par Rasse de Gavre, bouteiller de Flandre, qu'il a parcouru à cheval avec ses chasseurs et ses forestiers, 100 bonniere moins 13 de wastines (garenes, terres en friche) appartenant aux moines de Morselle, situés entre Mendonc et Triest. — Termonde, le 12 novembre 1301, (*le dimanche après la Saint-Martin en hiver*). Quittance délivrée par Baudouin, sergent et maître dos engins du

(25) Il semble que cette princesse doit être MulhiWe, fille du comte Robert de Béthune, mariée plus tard à Mathieu, fils de Thibaut II, comte de Lorraine.

comte de Flandre, de la somme de 1500 livres monnaie de Flandre, qu'il a reçue des clerks du receveur de Flandre « pour les ouvrages des forterèches de la ville du Dam et d'Ardenbourg al temps que li dis maistre Gerardsfurecheveur de Flandre ». — Sans date; vers 1300. Etat des rentes dues à Lille appartenant à messire de Verleghien, à cause de sa pairie et de soti fief. — 2 septembre 1302, (*le dimanche avant la Nativité de Notre-Dame*). Quittance délivrée par Wautier, sire d'Ainghien (Enghien) de la somme de 250 livres parisis qu'il a reçu de Robert de Flandre par la main d'Engelbert Soikins, d'Ainghien, son receveur. 16 août 1305 (*lendemain de Notre-Dame de Mi-Août*). Quittance délivrée par Seville, dame de Hérines de la somme de cent livres parisis qui lui était due pour une année de rente tenue en fief. — A la Biloque(26) près Gand, le 4 septembre 1305, (*le samedi après Saint-Jean Décalasse*). Lettres par lesquelles Robert, comte de Flandre, et Jean, comte de Namur, reconnaissent devoir à Alard de Buren, mille livres, le gros tournois compté pour 16 deniers, à l'occasion des dépenses qu'il a faites pour eux dans la ville d'Utrecht. 21 septembre 1305, (*le mardi jour de St-Mathieu, apôtre, au mois de septembre*). Quittance délivrée par Willamme de Mortagne, chevalier, seigneur de Dossemer, de la somme de 240 livres parisis, qu'il a reçue du comte de Flandre, pour une année de sa pension et 400 livres qu'il lui avait prêtées à Paris, quand il sortit de la prison du Roi. — Bourbourg, le 8 décembre 1305 (*le mercredi après la Saint-Nicolas*). Lettres par lesquelles Philippe de Flandre, comte de Thielt et de iMuret, quitte les bonnes gens du Franc de Bruges de la somme de 1735 livres, monnaie de Flandre, qu'ils lui avaient accordée quand il partit de Flandre, pour aller vers Lyon (Lions). — 15 avril 1306 (*le vendredi après Quasimodo*). Quittance délivrée par Bernard de Caestre, frère du Temple, de la somme de 400 livres, monnaie de Flandre, qu'il a reçue de Guillaume de Cleyem, receveur du Franc de Bruges, somme que devait Philippe de Flandre aux Templiers. — Warneton, le 1<sup>er</sup> mai 1306, (*le jour de mai*). Lettres par lesquelles Wautier (dit de Ardembourg), abbé, et tout le couvent de Saint-Bavon promettent de dédommager Robert, comte de Flandre, de la caution à laquelle il s'est engagé pour eux envers Baude Crespin, d'Arras, père, qui avait prêté 10.000 livres à cette abbaye. — Bruges, le 18 mai 1306, (*le mercredi avant la Pentecôte*). Quittance délivrée par Thomas Fin, receveur de Flandre, de la somme de 1.856 florins, monnaie de Flandre, qu'il a reçue de Guillaume Cleyem, clerk du Franc-Métier de Bruges, à compte sur celle de 30.000 florins que le Pays de Flandre devait payer pour les affaires de la cour de Rome. — Bruges, le 29 mai 1306, (*le dimanche après la Pentecôte*). Airtre quittance délivrée par le même de la somme de 442 florins qu'il a reçue pour le même objet. — 16 juin 1306, (*la V<sup>e</sup> férié après la Saint-Bernabé, apôtre*). Lettre d'Evrard, comte de la Marck, à son cousin Gui de Flandre, comte de Zélande, pour le prier de lui payer 2.000 marcs, monnaie de Cologne, le gros tournois compté pour 7 deniers, somme dont il s'était porté caution envers lui, pour feu son père Gui, comte de Flandre. — Alost, le 17 juin 1306 (*le vendredi avant la Nativité de Saint Jean-Baptiste*). Lettres par lesquelles Robert, comte de Flandre, Guillaume de Flandre, sire de Nùelle et de Tenremonde, Jean de Flandre, comte de Namur, et Robert de

Flandre, fils dudit comte Robert, reconnaissent devoir à leurs «boins amis Boinsignour de Rolant, chevalier, des Boinsignours (de la compagnie des Boinsignours), et à Pierre de Tanine, de Sienne », 2.845 livres, 17 sols, 4 deniers parisis vieux, dont dix deniers et maille valent un gros tournois vieux de la loi et du poids des gros tournois que le roi Saint-Louis fit battre dans son royaume el promettent de les leur rendre à la Nativité de Saint-Jean-Baptiste 1300 (ces lettres ont été coupées en trois endroits pour indiquer que le remboursement a eu lieu). — 8 mars 1309, (*le vendredi après les Brandons 1308*). Lettres par lesquelles les mêmes princes reconnaissent devoir à leurs «bons amis Nicoluche Jaque et à .lacquemin Jaque, son frère espiciers, marchans de Sienne », la somme de 2.845 livres, 17 sols, 4 deniers qu'ils s'engagent à payer à la Saint-Jean-Baptiste 1309. — Courtrai, le 4 juillet 1308, (*le lundi après la Saint-Pierre et Saint-Paul*). Quittance délivrée par Philippe de Flandre, comte de Thielt et de *Laurel*, de la somme de 1.300 livres, monnaie de France, qu'il a reçue de Boinsignour, de la compagnie des Boinsignours, jadis receveur de Flandre, en à compte sur ce que le comte Robert, son frère, lui devait. — 3 décembre 1306, (*le vendredi après la Saint-Nicolas*). Quittance délivrée par Philippe, sire

(26) La Biloque jipès de Gand, abLaye de femmes de l'ordre de Citeaux.

d'Axelle, et Gilles du Bruec, chevaliers, r.veveurs nommés par le comte de Flandre et les habitants du pays pour les *terroirs* (terres du plat pays), Willaume de Bourbourg, échevin de Gand, pour les grandes villes et Simon de Utlate, clerc de la ville de Nieuport, pour les petites villes, de la somme de 2.341 livres, 11 deniers, monnaie de Flandre, qu'ils ont reçue de Willaume de Cleyem, leur clerc, pour la perte des nefes et sondoiers du Franc de Bruges. — 13 février 1307, (*le lendemain du jour des Brandons 1306*). Quittance délivrée par Philippe, sire d'Axelle, etc, de la somme de 400 gros deniers d'or, à la Mâche, comptés pour 1.200 livres, monnaie de Flandre, reçue de Wuillaume de Cleyem ; 300 livres, même monnaie; reçue des Zélandais, touchée par le sire de Maldeghem; 535 livres, 3 sols, 10 deniers, reçus des habitants de Blankenberghe ; 60 livres, reçues de Baudouin Crabbe de la Mue ; en tout 2.095 livres, monnaie de Flandre. — 21 février 1307, (*la veille de Saint-Pierre au mois de février 1306*). Les mêmes receveurs reconnaissent avoir reçu de Wuillaume de Cleyem, clerc du Franc de Bruges, au nom des habitants de ce pays, la somme de 961 livres, 19 sols, 8 deniers, monnaie de Flandre.

B. 4061. (Carton). — 16 pièces et 1 rouleau, parchemin ; 27 sceaux, dont plusieurs en mauvais état.

**1307-1309.** — Maie, le 31 mars 1307, (*le vendredi après le jour de Pâques*). Quittance délivrée par Jean de Flandre, comte de Namur, et Gui de Flandre, comte de Zélande, son frère, le premier de la somme de 8.098 livres, 7 sols, 8 deniers et maille, le second de celle de 4.433 livres, 9 sols, 11 deniers en à compte de celle de 40.000 livres qu'Us devaient recevoir à la Saint-Jean-Baptiste, des gens du pays de Flandre ou du comte Bobert, leur frère. — 10 décembre 1307, (*le dimanche après la Saint-Nicolas, évêque*). Quittance délivrée par Simon, comte de Spainhem, de la somme de mille livres de noirs tournois, le gros tournois du Roi compté pour 16 deniers, qu'il a reçue de Jean de Kuyck, au nom de Robert, comte de Flandre, et de Jean, comte de Namur. — Lille, le 1<sup>er</sup> janvier 1308, (*le jour de l'an Renuef 1307*). Quittance délivrée par Thomas Fin, receveur de Flandre, de la somme de 1.558 livres, 17 sols, 2 deniei-s, faible monnaie de Flandre, qu'U a reçue de Wuillaume de Cleyem en à compte du don de 8.000 livres que ceux du Franc Métier do Bruges ont fait au comte de Flandre quand il partit pour Rome. — Cologne, le 28 février

1308, (*le jour des Cendres, 1307*). Quittance délivrée par Girard, comte de Juliers, de la somme de 1.500 livres tournois, noirs petits, qu'U a reçue de Jean de Cuyck en à compte de celle de 3.000 livres tournois *noirs* que lui devait le comte Robert. — Gand, le 4 août 1308» (*le dimanche après Saint-Pierre entrant août*). Lettres par lesquelles Hues li Jouenes, bourgeois de Gand, déclare que Gérard le Mors, chevalier, lui ayant vendu 18 mesures de terre, fief el cinq hommages en dépendant, situés dans la paroisse de Terme-werkerke, tenus en fief du comte de Flandre, et celui-ci ayant consenti à ce qu'il en soit « adhérité », sauf son droit, il promet de les tenir du comte dans les mêmes conditions que Gérard le Mors.—26 octobre 1308, (*le samedi avant la Saint Simon et Saint Jude, apôtres*). Quittance délivrée par Gui de Flandre, comte de Zélande, de la somme de 2.727 livres gros tournois, pour 19 mites et grands deniers d'or, pour 64 sols et quatre deniers qu'U a reçue des habitants du Franc de Bruges pour l'assignation de la taille des *soudoyers* qui lui avait été faite par le comte de Flandre. — Courtrai, le 25 mai 1308, (*le samedi après l'Ascension*). Quittance délivrée par Robert, comte de Flandre, de la somme de 430 deniers d'or à la masse, à 63 sols la pièce, faisant 1.354 livres, 10 sols, monnaie de Flandre, qu'il a reçue de Wuillaume de Cleyem, clerc du Franc de Bruges, par les mains de Thifln, son receveur de Flandre, en à compte sur celle de 2.404 livres, 15 sols, même monnaie, que le Franc de Bruges avait promis de lui donner pour le voyage qu'il devait en France.— Paris, le 9 octobre 1307, (*le jour de Saint-Denis*). Lettres par lesquelles Robert, comte de Flandre, promet de dédommager la sire de Sotte-ghem, chevalier, qui s'était porté caution envers Lape Pagano et Barthelmeus Kaltelin Infangat, pour diverses sommes. — 1306-1307. Recette de la taille établie pour le roi de France et le « besoigné » de la cour de Rome, sur toute la Flandre. — Avril 1309. Lettres par lesquelles les échevins et la commune de Dunkerque promettent de dédommager le comte de Flandre de la caution à laquelle il s'était engagé pour eux envers Baude Crespin, d'Arras, pour la somme de 392 livres, 10 sols, 8 deniers parisis que celui-ci leur avait prêtée. — Saint-Ouen, près Paris, avril 1309. Lettres par lesquelles le roi Philippe-le-Bel déclare que sur les 6.0(X) livres de rentes données par lui autrefois au comte de Hainaut, assignées sur son

trésor et sur les conquêtes de Flandre, il accorda 1.500 livres à feu Isabelle, sa tille, femme de Raoul de Clermont, connétable de France, pour revenir après elle à Marie de Hainaut, avec 1.500 livres que Guillaume, comte de Hainaut, lui donna lors de son mariage avec Louis, fils aîné de Robert, comte de Clermont, oncle du roi, et assigna les trois autres mille livres de rente audit comte de Hainaut sur son trésor, pour les tenir en un seul fief, à condition que cette rente ne sortira jamais des mains du comte de Hainaut sans la permission du roi ou de ses successeurs. — Ypres, le 29 août 1309, (*le jour de Saint-Jean Décollasse*). Mandement de Robert, comte de Flandre, à ses baillis de Bruges, de Gand et d'Audertibourg, d'avoir à payer, à Florent de Bftrsele, 3.000 livres, faible monnaie, faisant 1.0(X) livres bonne monnaie, qu'il lui avait données pour sa *soustenance* pendant cette année. — Ypres, le 5 septembre 1309, (*le vendredi avant la Notre-Dame de septembre*). Lettres par lesquelles Jean de Gavre, sire d'Escoruay, et Ernoul d'Escornay, son fils, 1 audouin, sire à *Arsebruecht* (Hazebrouck ?). Maalin de Beausai-t, connétable de Flandre, et Jean, sire de *Renenghes*, chevaliers, se constituent cautions pour noble dame, la dame de *Berère* (?), de la somme 4e cent livres que le comte de Flandre lui avait fait payer par Baudouin Utendale, receveur de la terre de *Bevère* (?). — 24 octobre 1309, (*le vendredi après la Saint-Luc*). Lettres par lesquelles les échevins, conseil et communauté de la ville de Bergues s'engagent à dédommager Robert, comte de Flandre, de la caution à laquelle il s'était obligé pour eux à l'occasion de différentes viagères qu'ils devaient à Baude Crespin, le père, valet du roi de France. — 24 novembre 1309. (*le lendemain de la Saint-Clément*). Lettres de Gauthier de Châtillon, comte de Portion et connétable de France, au comte de Flandre, qu'il appelle sire pour lui parler de Nicoluche l'espier et l'informer qu'il veut garder son honneur et son profit et qu'il lui envoie des lettres closes.—4 décembre 1309, (*la 5<sup>e</sup> férié après la Saint-André, apôtre*). Quittance délivrée par Gérard, seigneur de Sottengliien, de la somme de 29.000 livres, 60 sols et une obole parisis de forte monnaie en vieux gros tournois du roi, comptés chacun pour dix deniers et 1 obole parisis de forte monnaie, qu'il avait reçue de Godefroy, seigneur de Naste et de Rodés, et de dame Isabelle, sa femme, somme qu'il leur avait prêtée : dans un vidimus daté de la salle [du château] de Rodés, la nuit de la Saint-Martin d'hiver, 11 décembre 1309. — Le 13 décembre 1309, (*le jeudi après la Saint-*

*Nicolas, d'hiver*). Lettre de Gauthier de Châtillon, connétable de France, mandant au comte de Flandre que Pierre et Dine Bernart, compagnons de Nicoluche, Jacques et Jacque-min Jacques, son frère, marchands épiciers à Sienne, lui ayant remis en présence de plusieurs chevaliers et officiers dont les noms sont cités, les lettres d'obligations de la somme de 2.845 livres, 17 sols, 4 deniers que ledit Robert, comte de Flandre, leur devait, celui-ci ait à libérer, suivant sa promesse, ledit Nicoluche qu'il retenait en prison.

B. 4062. (Carton).. — 21 pièces et 1 rouleau, parliemin ; 14 sceaux la plupart en mauvais état.

**1310-1215.** — Le 20 novembre 1310, (*vendredi avant la Saint-Clément*). Lettres par lesquelles le comte Robert assigne sur l'espier de Bruges la somme de 550 livres parisis, bonne monnaie, qu'il devait à Antoine Pietchange, à Manuel et à Bernard, ses frères et compagnons, marchands de Gênes, et mande au receveur de cet espier d'avoir à les payer. — Paris, le 15 décembre 1310. Mandement du roi Philippe-le-Bel, au comte de Flandre pour l'informer qu'il est obligé, ainsi que Guillaume de Flandre, seigneur de Nesle, Jean, comte de Namur et Robert, fils de ce dernier, de payer à Gaétan Marini, bourgeois et marchand de Florence, et à ses associés, 2,845 livres, 17 sols, 4 deniers parisis, ils aient à payer cette somme audit Gaétan, s'ils ne le font pas, il les ajourne aux jours du baillage de Vermandois, au prochain parlement, pour répondre audit Gaétan. — Douai (*le jour de l'Annonciation Notre-Dame 1310*), le 25 mars 1311. Quittance délivrée par Baudouin de Longwis, chevalier, gouverneur pour le Roi des baillages de Lille, Douai, Béthune et appartenances, de dix livres de gros, en gros tournois le Roi pour 100 florins à masse, de Gillion de Hercheberghe, receveur de Flandre, et par les mains de Jacquemont de Domeris, clerc dudit receveur, 51 livres, 10 sols de gros tournois le Roi, pour 515 florins à masse, à cause des prises faites par le comte de Flandre ou par ses gens sur ceux du comte de Hainaut. — 28 mars 1311 (*le dimanche avant Pâques - Fleuries 1310*). Quittance délivrée par Willaume de Banhem, chevalier, frère de la chevalerie de l'Hôpital de St-Jean d'Outre-Mei', de tout ce que le comte de Flandre pouvait lui devoir. — Avril (*après Pâques*) 1311. Mande-

ment itératif fait de par le roi de Navarre (Louis le Hutin, plus tard roi de France), par Henri de .Noirs, chevalier, et Jean de Vannoise, gardes des foires de Champagne et de Brie, au bailli de Vermandois, pour contraindre par corps et par la vente de ses biens, Robert, comte de Flandre, au paiement de 7,000 livres de bons tournois petits, forte monnaie, qu'il devait à Lappe Pagan Barthelemi, marchand de Pistoie, pour argent prêté à la foire de Provins, du mois de mai 1309, à Gérard d'Ancoisne, procureur du comte et en son nom. — Pont lise, le 12 juin 1311 (*le samedi après la Trinité*). Lettres par lesquelles Robert, comte de Flandre, et Jean de Bar, chevalier, seigneur de Puisoye, s'en sont remis au jugement de Louis, comte de .Nevers et de Rethel, pour terminer certain différend pendant entre eux au sujet du paiement des arrérages de quatorze années d'une rente, réclamés par ledit Jean de Bar au comte de Flandre. — 10 septembre 1311 (*le vendredi après Ue Nativité de Notre-Dame en septembre*). Lettres par lesquelles Edouard, comte de Bar, approuve et confirme l'accord précédent, entre Jean de Bar, sire de Puisoye, son oncle, et le comte de Flandre. — Juillet 1311. Lettres par lesquelles le comte de Flandre s'oblige à payer à Jeanne de Flandre, dame de Coucy, sa fille, 8,000 florins de Florence, qu'elle lui avait prêtés, et assigne pour la suite des paiements tous les revenus des moères qui lui appartenaient dans le comté de Flandre et dans les Quatre-Métieis. — 27 février 1312 (*le dernier samedi de février 1311*). Quittance délivrée par Gui de Boulogne, évêque de Tournai, de la somme de 300 livres parisis, forte monnaie, à valoir sur plus forte somme, assignée sur la ville de Gand, que lui devait ledit comte. — 1312, 16 oct. (*lundi avant St-Luc*). Donation par Louis, fils aîné du comte de Flandre à Wautier Vilain, son « varlet » d'une rente de vingt livres. — 1316, 6 janvier (*mercredi après l'octave de la St-Etienne 1315*). Quittance délivrée au comte de Flandre par Renaud Genars, de Plaisance, chevalier, au nom de la « Compaignie des Rusticas » de Plaisance. — 7 août 1313 (*le mardi avant la St-Laurent*). Lettres par lesquelles Robert, comte de Flandre, assigne sur les « briefs » de Vayse (Waës), le paiement d'une rente annuelle de cent livres tournois, que Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, son aïeule, avait donnée aux abbesses et religieuses de St-Dizier, et mande au receveur de ces « briefs » de payer cette rente exactement. — 27 mars 1314 (*le mercredi avant Pâques-Fleuries 1313*). Quittance délivrée par Gauthier de Châtillon, connétable de France, de la

somme de 1,400 florins à l'aignel, qu'il a reçue de Robert, comte de Flandre, à valoir sur plus forte somme qui lui était due. — 1313-1314. Mises pour dépenses faites par Surine et Jean l' Nain, avec leurs deux valets, depuis le lendemain de Noël jusqu'à la Chandeleur suivante, époque où le comte de Flandre vint à Montmirail ; le total de cette dépense s'élève 125 livres, 9 sols, 2 deniers. — 1313. Etat de la dépense des garnisons (provisions) de la maison du comte de Flandre. — 1313. Compte des dépenses diverses faites par le comte de Flandre dans le Perche. — Maie, le 29 juillet 1314 (*le lundi après la Madeleine*). Attestation par Mahaut, fille du comte de Flandre, qu'elle doit 44 livres, 2 sols, faible monnaie, à Van Bachterkist pour fourniture d'avoine à son hôtel. — 22 juillet 1314 (*le lundi, jour de la Madeleine*). Attestation par Mahaut, fille du comte de Flandre, qu'elle doit 90 livres, 3 sols, faible monnaie, à dame Lizemont, boulangère à Bruges, pour fourniture de pain, et aussi 317 sols, 11 deniers, de même monnaie. — 11 août 1314 (*le lendemain de la St-Laurent*). Quittance délivrée par Louis, fils aîné du comte de Flandre, comte de .Nevers et de Rethel, de la somme de 12 livres parisis, forte monnaie, qu'il a reçue de Colard de Marchiennes, receveur de Flandre, pour fers et clous destinés à la ferrure de ses chevaux. — Maie, le 15 août 1314 (*le jour de Notre-Dame, en août*). Attestation par Mahaut, fille du comte de Flandre, de ce qui était dû à Jean de Valenciennes pour ses gages de valet de chambre. — Maie, le 20 août 1314 (*le mardi avant la St-Barthelemi*). Attestation par Mahaut, fille du comte de Flandre, qu'elle doit 50 sols, faible monnaie, à Willaume de Lieu, le père, pour avoir voilure les effets de ladite princesse d'Ypres à Maie. — 20 juin 1315 (*le jeudi avant la St-Jean-Baptiste*). Quittance délivrée par sœur Marguerite de Negrelz, abbesse de St-Dizier, de la somme de 50 livres tournois, pour une rente assignée sur les briefs de Waise (Waës). — En la Chambre des Comptes (*in camera computorum nostrorum*), le 27 juin 1315. Quittance délivrée par Louis le Hutin, roi de France, de la somme de 50,000 livres tournois, qu'il a reçue du Trésorier du Temple, par les mains de Thomas Fingin, receveur de Flandre, Gilles de Broc, seigneur d'Ache-selle, chevalier, Guillaume de Bruges, et maître Simon de Nieuport, receveurs. — Sans date; vers 1316. Mémoire expositif des demandes faites et présentées par Simon Wastins et Guillaume Baldochus, au nom et

comme procureur du comte de Flandre, à l'encontre de Thomas Fingin, jadis son receveur de Flandre, par devant Ghervin Bonvin, Renier Ferrayn, Pierre Renier et Renier Philippe, « arbitres, arbitreurs ou amiables compositeurs pris et esleus desdites parties ».

B. 4063. (Carton). — 13 pièces et 3 rouleaux, parchemin ; 5 sceaux incomplets ou brisés.

**1314-1328-1314-1316.** — Quatrième compte rendu par Jean Riquard, chapelain de Robert, comte de Flandre, du revenu des biens que ledit comte possède à Dunkerque, allant de la Sainte Catherine 1314 à la mi-août 1315. — Le 15 mars 1318, (*le mardi après les Braxidans, 1317*). Quittance délivrée par Waleran de Luxembourg, sire de Liny, de la somme de 1.000 livres, en à compte sur celle de 5.000 que le comte de Flandre lui devait comme prix de la vente de la terre de Deinze. — Courtrai, le 9 novembre 1318, (*le jeudi avant la Saint-Martin ■d'iver*). Quittance délivrée par Beatrix, comtesse de Luxembourg, de tout ce que le comte de Flandre pouvait lui devoir, à l'exception d'une rente héritière de 200 livres et d'une obligation de 1.119 livres tournois. — Rode, le 3 décembre 1318, (*la veille de la Sainte-Barbe*). Remise faite par Gérard, comte de Juliers, au comte de Flandre, de 2.000 livres qu'il lui devait en hommage, en échange des dépens auxquels le comte de Flandre s'était obligé envers lui. — 2 décembre 1319, (*le dimanche après la St-André*). Promesse des bourgmestre, échevins et communauté de la ville de Dunkerque, de payer, en plusieurs termes, à Robert de Flandre, leur seigneur, 600 livres tournois dont ils lui font don. — Thamièze, le 7 janvier 1320, (*le 13, jour après la fête de Noël, 1319*). Lettres par lesquelles Nicolas, abbé de St-Bavon de Gand, accorde à Robert de Flandre, un nouveau délai pour faire l'assignation de 350 livrées de terre qu'il devait donner à cette abbaye. — Courtrai, le 6 mars 1320, (*le jeudi avant la mi-carême 1319*). Obligation de la «omme de 10 livres parisis souscrites par Robert, comte de Flandre, au profit d'Arnoul Piers pour ses gages de garde des cygnes sur la Lys. — Malanini (?), (Malan-sini), le 22 juillet, sans date d'année, (1320 ?). Lettre de Béranger, évêque de Frascati, à Robert, comte de Flandre, au sujet d'une somme due par des marchands de Plaisance à Otton de Grandson. — Paris, le 9 septembre 1320, (*le mardi après la Septembresche*). Lettres de Baoul de Feutrier, doyen de Mortainy, établi par lettres du roi, datées de Paris, le 16 octobre 1318, au recouvrement de toutes les

dettes actives de feu Gandoulfe d'Arcelles, lombard, boui^eois de Paris, créances qui devaient être partagées entre le roi et les héritiers dudit lombard, par lesquelles il commet Guelphe Damy, lombard, pour recevoir ce qui était dû audit défunt par le comte de Flandre, Guillaume de Flandre, chevalier, et la ville d'Alost, sous le scel de Gilles Haquin, garde de la prévôté de Paris. — Courtrai, le 5 janvier 1322, (*le lundi après l'an reneuf 1321*). Lettres par lesquelles Robert, comte de Flandre, reconnaît que c'est pour son propre profit que Robert de Flandre s'est obligé pour une somme de 8.000 livres parisis envers Jean Vastin, chanoine de Liège, par lettres y insérées, en date de Noël 1321 ; en conséquence, ledit comte promet d'indemniser ledit Robert, son fils, au sujet de ladite obligation, et, pour sûreté de cette somme, il lui engage tous les arrérages qui lui étaient dus provenant de la rente de 10.000 livres tournois que les villes de Flandre lui devaient pour le rachat de Lille, Douai et Orchies. — 1321. Compte de diverses renenghes (briefs de la Chambre, landier de Bruges, espier de Bruges, grands briefs, droit du notaire de Flandre, cens de Dixmude, aumônes de Flandre, etc.) de l'année 1321. — 1321. Fragment d'un compte de diverses renenghes. — Courtrai, le 6 août 1322 (*le vendredi après la tête de St-Pierre entrant août*). Lettres par lesquelles Robert, comte de Flandre, reçoit et approuve sept comptes de la recette de Flandre, rendus par Simon Wastins, receveur de Flandre; vidimus sous le scel de Hugues de Crusi, garde de la prévôté de Paris, en date du lundi après la fête du Saint Sacrement 1328. — 10 octobre 1322, (*le dimanche après la St-Denis au mois d'octobre*). Lettres par lesquelles Jean de Dompierre, sire de Saint Dizier et de Vignory, déclare avoir donné à messire Godefroy de Soubray 100 livres tournois à prendre sur les 800 livres parisis que Robert de Flandre lui devait. — 4 décembre 1322, (*le dimanche après la Saint André*), Quittance délivrée par Jean de Dampierre, sire de Saint-Dizier et de Vignory, de la somme de 70 livres parisis, en à compte sur celle de 800 livres qui lui était due par Robert de Flandre, son cousin.

B. 4064. (Carton). — 15 pièces et 1 rouleau parchemin ; 7 sceaux en mauvais état.

**1323-1327.**— Deinze, le 10 août 1327, (*le jour de*

ta *St-Laurent*). Jugement prononcé par Imis de Nevers, comte de Flandre, entre Ottelin Masset, rece-venr des briefs de Hulst, et le Watergi-ave, par lequel il adjuge audit receveur des briefs les recettes contestées. — 11 août 1323, (*le Jeudi avant la Notre-Dame de la mi-août*). Quittance délivrée par Jean de Dampierre, sire de St-Dizier, de la somme de 800 livres parisis qu'il a reçue de Robert de Flandre qui les lui devait à cause de 400 livrées de terre que ledit Jean de Dampierre avait vendues audit Robert. — 13 octobre 1323, (*le Jeudi après l'octave de la Saint Rémi*). Lettres par lesquelles Gobert, sire d'Aspremont, moyennant la somme de six mille livres parisis que Louis, comte de Flandre et de Rethel, lui avait assignée sur le comté de Flandre, quitte ledit comte de tous les dommages qu'il aurait pu réclamer à cause d'un traité d'alliance qui avait été conclu enire Louis, comte de Nevers et de Rethel, père dudit comte de Flandre, et ledit Gobert d'Aspremont. — Oudenbourg, le 17 mars 1324. Lettres par lesquelles Louis, comte de Flandre, donne à noble homme messire Regnaut GEUAI t de Ijmdt, de Plaisance, chevalier, en récompense de sos services, cent livres parisis de rente, avec «es robes, selles et *lorains* (harnachements), tels que les ont les autres chevaliers de ce comté, sa vie durant, A prendre .sur les briefs d'Assenède. — Même date. Double de ces lettres qui ont été coupées en plusieurs endroits. — Maie, en la chambre du comte, le 9 mai 1324. Lettres par lesquelles Louis, comte de Flandre, approuve le compte des issues de Flandre, rendu pour une année par Conte Gautelot, receveur de Flandre, -ouï et examiné dans le conseil du comte de Flandre. — Maie, le 24 mai 1324, (*le Jour de l'Ascension*). Lettres par lesquelles Louis, comte de Flandre, remet à la ville de Gand la rente de 1.108 livres tournois qu'elle lui devait à cause do transport de Lille, Douai et Béthune, moyennant le paiement de la somme de 13.296 livres, même monnaie. — Ypres, le 8 août 1324, (*le mercredi avant lu St-Laurent*). Quittance délivrée par Simon Dongiès, valet et fondé de procuration de Jean de Dampierre, seigneur de Saint-Dizier, de la somme de 800 livres parisis qu'il A reçue de Robert de Flandre, seigneur de Cassel, en déduction de 3.000 livres, môme monnaie, qui lui était due pour la vente de 400 livres parisis de rente sur le bois de Nieppe. — Dunkerque, le 19 août 1324, (*le dimanche après la mi-août*). Quittance délivrée par Supplicet, bourgeois de Paris, de la somme de 300 florins de Florence, reçue de Jean Palstein, chambellan de Robert de Flandre, en à compte sur celle qui lui était due pour les ouvrages qu'il devait faire à Paris pour la dame de Cassel. — Gand, le 9 février 1325. lettres par lesquelles Gobert, sire d'Aspremont, reconnaît avoir reçu de Louis, comte de B'iandre et de Nevers, la somme de 1.000 livres parisis, en déduction de celle de 6.000 livres que lui devait ledit comte. — Gand, le 22 février 1325. Lettres par lesquelles Louis, comte de Flandre et de Nevers, reconnaît devoir à Conte Gautelot, son receveur de Flandre, une somme de 1.500 livres parisis, et assigne le paiement de cette somme sur les arrérages que les habitants de la terre de Waës et de la châtellenie de Gand lui doivent de rente pour le retour du transport de Lille, Douai et Béthune. — Audenarde, 10 mars 1325. — Lettres de Louis, comte de Flandie par lesquelles il approuve les comptes de Gautelot, son receveur. — Bruges, le 16 août 1325, (*le lendemain de Notre-Dame d'août*). Lettres par lesquelles Nicolas de Bissinzeles, chapelain, nommé jusqu'à rappel par h coiut^ de Flandre, /B?^t^jt/f receveur de tous les revenus, rentes, issues, émoluments qui lui appartiennent en Flandre, par des lettres y insérées en date du 15 août 1325, promet de s'acquitter fidèlement des devoirs de sa recette, d'en rendre compte bon et loyal, et oblige tous ses biens présents et avenir et ceux de sos hoirs et successeurs. — Paris, le 25 avril 1326, (*le Jour de Saint Marc*

*Évangéliste*). Lettres par lesquelles Jeanne de Flandre, dame de Saint-Gobin (27), déclare avoir engagé deux chapeaux d'or pour 300 livres parisis qu'elle avait prêtées à Robert de Flandre, seigneur de Ca«sel, son frère. — Dijon, le 15 décembre 1326, (*le lundi avant la St-Thomas*). Lettres par lesquelles Jean, fils et héritier de défunt Odon Pescot de *Stabulis*, chevalier, nomme Perrinet, dit Bonnote, de Dijon, clerc, son procureur géneial pour poursuivre toutes ses affaires et spécialement le payement d'une certaine somme due à son père par Robert de Flandre, seigneur de Cassel et de la baronnie d'Alluye, de Montmirail au Perche et de Nogent-le-Rotrou, et pour en donner quittance. — 1326-1327. Compte des rentes

(27) Jeanne de Flandre, fille du comte Robert de Béthune, et d'Yolande de Bourgogne, comtesse de Nevers, avait épousé, en 1288, Enguerrand IV de Coucy, seigneur de Marie et de Saint-Gobin. Veuve, sans enfants, elle mourut le 15 octobre 1333, abbesse du monastère du Saviour, près de Lson. Cette pièce a été publiée par Mgr Dehaisnes dans *l'Histoire de l'Art en Flandre. Documents*. Tome 1, p. 268-269.

d'*Esiainmrck* et d'Estaires pour une année échue à la St-Remy 1327, rendu par Willaume Wazelin.

B. 4065. (Carton.) — 19 pièce» et 2 rouleaux, parchemin ; i pièce, papier ; 11 sceaux en mauvais état.

**1399-1349.** — Environ 1327. Rôle des sommes payées en à compte de celle imposée aux Flamands à liti"e de dédommagement envers le Comte par le traité d'Arqués (28).— Maie, le 15 novembre 1328. Lettres par lesquelles Henri de Flandre, comte de Lodes, reconnaît que c'est à sa prière que Louis, comte de Flandre, son neveu, a renoncé à l'amende qu'il prétendait exiger des gens dudit Henri, pour ne s'être pas trouvés à l'armée dudit comte en Flandre. — Paris, le 26 avril 1329, (*le mercredi après Pâques*). Quittance délivrée par Béati ix de Saint-Pol,dame de Nesle, de Crèveœur el de Termonde, de la somme de 100 livres vieux gros tournois qui lui était due par le comte de Flandre. — Paris, le 22 juin 1329. Quittance délivrée par Jean, seigneur de Thil et de Mari-gny, de la somme de 2.000 livres parisis qu'il a i eque de Pierre de Cassel, receveur du Nivernais, Donace de la Perruche, receveur de Flandre, et de Simon de Mirabiel, dit de Halen, chevalier, somme que Louis, comte de Flandre, lui avait accordée en récompense de ses bons services et à charge par ledit seigneur de Thil d'en acheter des terres qu'il tiendrait en fief dudit Comte ; pour à quoi satisfaire, il déclare avoir fait hommage au Comte de cent livrées de terre situées à Sansit et à Senay, terres auparavant en franc-alieu.— i novembre 1329, (*le samedi après la Toussaint*). Quittance délivrée par Tolegny de Lucques de la somme de 1.400 livres parisis qu'il a reçue du comte de Flandre en déduction de celle de 1.860 livres qu'il lui avait prêtée pour le payement des chevaux que le prévôt de Paris avait achetés pour lui. — Avril 1330. Lettres par lesquelles Wautier de Haerlebeke, chevalier, reconnaît avoir vendu à Louis, comte de Flandre, de Nevers et de Rethel, 100 livrées de terre à parisis, qu'il tenait en fief et hommage dudit Comte. — Même date. Lettres par lesquelles Wautier Hauweel reconnaît avoir vendu au comte de Flandre, 110 livres de rente sur le tonlieu de Cassel. — Bruges, le 20 février 1331. Lettres par lesquelles Louis, comte de Flandre, déclare avoir vendu à Wautier Hauweel, 110 livres parisis de rente sur le tonlieu de Rupelmonde, à tenir des comtes de Flandre en un seul fief et hommage avec ses biens de Wœstwincl, moyennant 1300 livres parisis payées par ledit Wautier, sur les 1.400 livres qu'il avait reçues dudit Comte pour la vente qu'il lui avait faite de 110 livres parisis de rente, sur tonlieu de Cassel ; sous te scel de François,

prevôt de Notre-Dame de Formezelles, en date du 9 septembre 1357. — 16 juillet 1331, (*le mercredi avant la Division des Ajtotres*). Lettres par lesquelles Jean, dit Sarrazins, chevalier, sire du Chasteler et de Brouainne, reconnaît être entièrement satisfait de tout ce qu'il pouvait prétendre contre le comte de Flandre, pour perte de chevaux et autres dommages que ledit Jean avait supportés au service dudit Comte. — Maie, le '20 novembre 1331. Lettres par lesquelles Louis, comte, de Flandre, commet Jean de Ziessesles, receveur de toute la terre qui appartient jadis à Robert de Flandre, son oncle; copie en parchemin, donnée sous le scel de Jean de Ziessesles, le mai-di après la St-André (3 décembre) 1331. — Maie, le 8 novembre 1333. Lettres par lesquelles Roghes, seigneur de Hangest, promet d'observer le contenu des lettres de Louis, •comte de Flandre, datées du 6 novembre précédent, par lesquelles il a été donné audit Roghes de Hangest, 2001ivi«s de rente à tenir en foi et hommage et rache-tables à 2.000 livres parisis que ledit Roghes et ses successeurs emploieront à l'acquisLtiou de 200 livrées de terre en Flandre, qu'ils tiendront en hommage et

---

(28) Le règne du comte Louis de Nevers ne fut qu'une longue lutte entre lui et ses sujets flaman(i>, principalement les habitants de Bruges, révolté. ^ contre --ou autorité. Après l'émeute du i\ juin 132fj, six députés des Brugeois étant venus à Courtrai pour attirer cette ville dans leur parti, le Comte les y fait arrêter. Cinq mille hommes sont envoyés de Bruges pour les délivrer. Le Comte se prépare à soutenir un siège, et com- mence par faire mettre le feu à des faubourgs pour empêcher les rebelles de s'y loger. Mais Jes flamme.-., s'était portées au delà des murs et de la Lys, font dans la ville des ravages qui mettent les bourgeois en fureur. Hommes et femmes, armés de bâtons et de maillets se jettent sur les nobles qu'ils croient favorables au Comte et en massacre un grand nombre. Le comte Louis de Nevers veut s'échapper. Mais il est pris avec six gen- tilshommes qui l'accompagnaient et qui sont mis à mort le lendemain, en sa présence, malgré ses instantes prières pour leur sauver la vie. Pour lui on le met en prison jusqu'au lendemain 22 juin, jour oii il est livré aux Brugeois. Ceux-ci, maîtres de sa personne l'emmènent lié et garrotté sur un petit cheval à Bruges b\ il reste prisonnier jusqu'aux Quatre temps de Noël suivant. Les Gantois s'étant armés pour la défense du Comte, battent les Brugeois et les obligent à s'humilier, aux pieds de Louis de fjèvers qu'ils ont relâché. La paix est conclue à Arques, près de gaint-Omer, la veille de Noël 1326, et Bruges y est taxée à 60.000 florins d'amende par forme de dédommagement envers le Comte.

pour lesquelles ils devront servir le comte de Flandre à la guerre ; le Comte sera tenu de monter le seigneur de Hangest et de le dédommager de tous frais et dépens ; il le montera aussi pour les tournois, et lui donnera 40 sols parisis de gages tous les jours où il sera en campagne, 100 livres et 16 sols de gages par jour pour ses compagnons et 60 livres parisis pour les *bacheliers*. — Maie, le 16 juin 1335. Lettres par lesquelles le comte Louis de Nevers et Mai-guerite de France, sa femme, donnent à Huguenin de Lantilly, dit *li Apoticaire*, valet de chambre, tout l'héritage qui avait appartenu à Estevenin, fils de feu Philippe de la Grève, valant à peu près 4 livres parisis par an, échu à la reine Jeanne, leur mère, par la forfaiture dudit Estevenin, avec mandement au bailli de la Grève d'en mettre ledit Huguenin en possession. — 1335. « Che sont les despens des maistres des comptes et reneurs fais à Maie au mois d'août et environ l'an trente-chuinc par Lambert Mayhiu, portant en ce temps les briefs de la renenghe dessusdicte et durèrent que monseigneur de Flandre, ni estoit mie, fors un soir, par XVII jours entiers. Et furent comptes les despens de Monseigneur le premier soir qu'il vint de Bappalmes à Maie sous la dicte renenghe. Et montent les diz despens de ce temps, sans les grosses parties : II<sup>e</sup> IX livres, XVI sols, III den., si comme il appart par les parties sur ce faites ». — 1333. « Che sont les gens Madame (la comtesse de Flandre) as draps de mestier et de cotes, asquès on a païel leur caucement de III ans accomplis au Noël l'an XXXV, païet par Madame parmi LX sols gros, etc. ». — Bruges, le 25 avril 1338. Lettres par lesquelles Louis, comte de Flandre, déclare retenir à son service Monseigneur Jean dit Tramet de Noyelle, sa vie durant, à condition de devoir le service bien et loyalement à la guerre, ou tournoi, en joules et à autres choses *appartenantes* à chevalier ; pour le tournoi, il devra être payé comme un chevalier et recevoir par jour de tournoi 12 deniers et autres fournitures. — Maie, le 4 septembre 1338. Lettres par lesquelles Jean de St-Quentin, chevalier, promet d'observer la teneur des lettres du comte Louis de Nevers, donnés à Maie, le 2 septembre précédent, par lesquelles ledit Comte déclare avoir retenu à son service et comme faisant partie de son hôtel ledit de St-Quentin, à la délivrance de trois chevaux, toutes les fois qu'il sera commandé et qu'il sera prêt à servir de sa personne, avec robes telles que les reçoivent les autres chevaliers bacheliers ; il lui sera donné toutes

les fois qu'il servira à la guerre et au tournoi, monture selon son état avec, en outre, une pension viagère de 40 livres, monnaie de Flandre, pour laquelle il sera tenu de servir ledit Comte envers et contre tous. — Mézières-sur-Meuse, le 16 janvier 1342. Lettres par lesquelles Godefroi de Weis, chevalier, promet d'observer le contenu des lettres de Louis, comte de Flandre, datées de Mézières-sur-Meuse, le 15 janvier précédent, donnant audit Godefroi de Weis, 80 livrées de terre au tournoi sa vie durant, à prendre en la prévôté de *Raoucourt* ainsi qu'il sera ordonné par le comte de Grandpré et Jean le Voue, bailli de Rethel, pour laquelle rente le Comte a reçu ledit Godefroi en son hommage ; il lui accorde aussi, sa vie durant, robes telles qu'il les donne à ses autres chevaliers ; moyennant quoi ledit Godefroi sera tenu de servir le comte de Flandre envers et contre tous, à l'exception du roi de Bohême, Jean de Luxembourg, et du comte de Namur. — Donné à Bapaume, le 7<sup>e</sup> jour d'avril l'an XLII. (*En 1342, le jour de Pâques est tombé le 31 mars*). Lettres par lesquelles Louis, comte de Flandre, constitue, en faveur de Henri, valet de sa fourrière, pour récompenser ses bons services, une rente annuelle de 20 sols gros à prendre en deux termes chaque année sur la recette des briefs d'Asse-nède. — 25 août 1342. Reconnaissance donnée par Jean de Rez, lombard, marchand à Paris, d'avoir engagé trois couronnes d'or garnies de pierreries appartenant au comte de Flandre, que Rasse le Fourrier, d'Arras, lui avait laissées pour sûreté des sommes que ledit Rez, lui avait prêtées. (Publiée dans *l'Hist. de l'Art en Flandre*. Documents, Tome 1, p. 311). — Bapaume, le 7 juin 1343. Obligation de 579 florins de Florence, souscrite par Louis, comte de Flandre, au profit d'André Hauwel, sergent d'armes du Roi. — Arras, le 6 mars 1344. Lettres par lesquelles Louis, comte de Flandre, déclare devoir à André Hauwel, son valet, la somme de 40 ecus d'or, reliquat de son compte. — Conflans-lez-Paris, le 24 avril 1348. Lettres par lesquelles Louis (de Maie), comte de Flandre, donne à Simon de *Dourlens*, dit Toupes, en considération de ses services, 30 florins de Florence de rente viagère à prendre sur les terres de Blaton et de Fei-gnies. — Maie, le 20 novembre 1349. Lettre par lesquelles Louis de Maie, comte de Flandre, assigne sur le comté de Rethel une rente viagère de mille livres donnée par le feu comte Louis de Nevers, son père, à Louis de Namur, chevalier.

**1348** — « Compte Gillon de Le Walle, receveur de Flandres, de tout che que il a rechet et donneit huers (au-dehors) pour cause de se recheverie de Flandres, depuis le XXVIII<sup>e</sup> jour de septembre l'an mil CCC XLVIII, dusques au XIII<sup>e</sup> jour de de hembre apriès sieuwant oudit an XLVIII». Les principaux articles de ce compte sont les suivants : « Et premiers, recepte dou transport de Lille, Douway et Biethune. (de ce qui est dû) par la ville de Bruges. — De la ville de Dike-mue (Dixmude) doudit transport » : Total de la recette du transport de Flandre.— 2.563 livres, 13 sols, 6 deniers. \* Recepte des Thonluwiers dou thonlieu dou Dam; — Recepte de le noblecheMonsigneur; — Recepte as diverses parties, (de Hughe li Berze, reward d'Ecloo, par la main Willaume fils Lamsin, lesquels deniers li dis rewards pris sous Willaume Teenpond, bourgeois de Gand, comme ennemi à Monsigneur de Flandres, adout pour le descort qui estoit entre mondit seigneur et le ville de Gand pour leur maise (mauvaise) erreur comme de tenir le ville au contraire de lui — XLVII livres et XVIII sols, VIII deniers; — Recepte des rentes hors renenghe et en renenghe ; — Recepte d'aucuns arriérages par nous rendut sus à recevoir à le i-enenghe l'an XLVI, faite à Bruges, etc. ; — Recepte des chensses (censes) de Flandres ; — Recepte de pour trait de mort de homme ». Somme de toute la recette : 3633 livres, 15 sols, 2 deniers. — « Daté (donné) ledit Gillion de le Walle sur sedicte rechepte. Et premiers as despens d'osteil Monsigneur de Flandres » : 3.366 livres. — « Daté à draps el pennes hors livrée », (sur le commandement verbal du comte de Flandre pour 36 aunes d'*escarlate* dont 27 aunes furent vermeilles et 9 aunes *sanyttine escarlate* à faire *cottes hardies* pour Monseigneur et chevaliers et en firent doubles chaperons achetés à sire Wantier Schinkele, drapier à Bruges ; une *escarlate* rayée, 4 pennes de menu vair, 5 pennes de *popples* (pourpre) ; 4 pennes de menu vair ; une douzaines d'*ermes*, 6 douzaines d'*ermes* pour les tîmbres); — «Daté as chevaux ; — daté pour aucunes coses nécessaires à la cambre Monsigneur (pour un *fons de chire* (cire fondue) pesant 25 *clans*, un tonneau de vin, etc ; — daté as diverses personnes, etc. » Total de la dépense 4.204 livres, 6 sols ; il reste dû au receveur 570 livres, 15 sols, 9 deniers.

B. 4067. (Carton.) — 27 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier, 16 sceaux, la plupart incomplets.

**1357-1379.** — Gand, le 15 mai 1357. Lettres par lesquelles Jean Dareux, clerc de monseigneur le comte de Flandre, reconnaît devoir à Baudet, maître de la monnaie dudit Comte, la somme de 60 moutons d'or qu'il promet de lui payer dans deux mois. — Bruges le 17 mai 1357. Lettres par lesquelles Jean de le Delf, chevalier, receveur de Flandre, consent à ce que nonobstant la quittance du comte de Flandre, son compte de ladite recette soit examiné de nouveau, et promet de tenir compte des erreurs et omissions qui y seraient relevées. — Gand, le 20 novembre 1360. Mandement de Jean de le Fauchille, receveur de Flandre, à Jean de Ghistelles, receveur du Franc de Bruges, d'avoir à payer à Frankin Aloë, bourgeois de Bruges, sur les deniers de sa recette, la somme de 1.697 livres, 5 sols, 7 deniers parisis que le comte de Flandre lui devait. — 10 juillet 1361. Quittance de Simon de

Bucy, chevalier, conseiller du Roi et du comte de Flandre, de la somme de cent livres parisis<sup>^</sup> qu'il a reçue du comte de Flandre pour une année de la pension viagère qu'il prend sur les renenghes de Flandre. — 18 décembre 1363. Quittance délivrée par sœur Cateline, abbesse de l'abbaye do Ste-Colombe (29), de la somme de 66 sols parisis, monnaie de Flandre, qu'elle a reçue de Robert le Pinchenier, en déduction d'un millier de harengs et d'ime poise de beurre dus chaque année à ladite abbaye sur le tonlieu de Grave-lines.— 25 mai 1368. Acte d'hommage rendu au comte de Flandre par Jeah dele Vorsl, chevalier.pour un fief de cent ecus de rente par an (Pièce flamande). — 26 mai 1368. Hommage rendu au comte de Flandre par Henri de Barme, chevalier pour un fief de cent ecus de rente annuelle. (Pièce fiamande). — 25 mai 1368. Hommage rendu au comte de Flandre par Otte, seigneur d'Elslo, chevalier, pour un fief de cent ecus de rente annuelle (Pièce flamande). — 25 mai 1368. Hommage rendu au comte de Flandre par Jean de Gron-selt, chevalier, pour un fief de cent ecus de rente annuelle, (Pièce flamande). — 28 mai 1368. Hommage

---

(29) Il y a eu en France plusieurs abbayes placées sous l'invocation de Ste-Colombe. Celle dont il est ici question paraît être le monastère de Ste-Colorabe près d'Ardres (Pas-de-Calais).

rendu au comte de Flandre par Jean de Mieilaer, chevalier, pour un fief de 200 ecus de Flandre, de renie annuelle. (Pièce flamande).— 1369-1370. « Liste de ce que le receveur Makiaus a reçu <les baillis de Flandre depuis leurs derniers comptes faits à Lille après la Sle-Croix de l'an 1369, jusqu'à leur compte suivant qu'ils firent le lendemain de l'an renuef 1369 (2 janvier 1370)'>.-4. Gand, 20 août 1372. Lettres par lesquelles Henri Lippin, receveur du comte de Flandre, reconnaît avoir reçu des bonnes gens de la ville de Grammont la somme de 174 livres parisis qu'ils devaient audit comte pour l'octroi des *assises* qui leur avaient été accordées (Pièce flamande).—Gand, 1<sup>er</sup> septembre 1372. Lettres par lesquelles Louis, comte de Flandre, donne à Guillaume van der Hasselt, en récompense de ses longs et fidèles services, une pension annuelle de 100livres parisis à prendre sur les domaines dudit comte à Oudembourg (Pièce flamande).— Angers, 5/ 2 décembre 137/. Lettres par lesquelles Jean de Raust, chevalier, reconnaît avoir été complètement payé par le comte de Flandre de ce qu'i lui était dû pour ses services de guerre (Pièce flamande). + 16 juin 1373. Hommage rendu au comte de Flandre par messire Guillaume de Rode, de Gand, chevalier, pour un fief de cent ecus de rente annuelle (Pièce flamande). — 26 juin 1378. Hommage fait au comte de Flandre par Jean, comte de Salmes, d'un fief consistant en une rente viagère annuelle de 3<X> ecus avec promesse de le servir contre tous, excepté contre le roi de France, le duc de Luxembourg pour son duché, l'évêque de Metz, l'Archevêque de Trêves, l'évêque de Strasbourg et le duc de Bar. — 30 novembre 1378. Quittance délivrée par sœur Eléonore, abbesse du monastère de Boneem, de trois années d'arrérages de la redevance annuelle de quatre milliers de harengs due à cette abbaye sur le tonlieu de Gravelines, à raison de 20 sols chaque année, -f-10 février 1379. Compte de Jean de Namur des ouvrages de *garnements* (garniture) et fourrure pour le comte de Flandre, délivrés à Martin le Pelletier, -i- 16 avril 1379. Quittance délivrée par Jean, sire de Neuville et d'Andreham, chevalier, de la somme de 3.000 deniers d'or francs, que le comte de Flandre, lui avait donnée à percevoir sur ce qui lui était dû par le duc de Bourgogne.—20 novembre 1379. Hommage rendu par Jean d'Erklé, seigneur de Hagensteyn, au comte de Flandre, pour un fief d'une rente annuelle de 406 francs. (Pièce flamande). — 29 novembre 1379. Hommage au comte de Flandre par Wulfarl van Borsele, seigneur de la Vère et de Zaden-borch, d'un fief d'une rente

viagère de 500 livres i^Pièce flamande).—Anvers, le 2 décembre 1379. Lettres par lesquelles Guillaume van Bei^ghem, chevalier, déclare avoir été pleinement satisfait par le comte de Flandre pour les services qu'il lui avait rendus en temps de guerre contre les rebelles de ses pays do Flandre (Pièce flamande). — Même date. Lettre par lesquelles Henri van Borsele, chevalier, déclare avoir été pleinement satisfait par Louis, comte de Flandre, de ce qui lui était dû pour l'avoir servi en temps de guerre contre ses rebelles du pays de Flandre (Pièce flamande). — Même date. Même] déclaration faite par Costin van Bergghem, chevalier (Pièce flamande). — Même date. Même déclaration faite par Costin van Bergghem, écuyer (Pièce flamande). — Décembre 1379. Hommage rendu au comte de Flandre par par Henri van Wachendonc pour un fief d'une rente annuelle de 30 florins. (Pièce flamande). — Malines, le 7 décembre 1379. Hommage rendu au comte de Flandre par Henri van Wyenorst, chevalier, pour une rente annuelle de 50 livres (Pièce flamande). — Même date, Hommage rendu au comte de Flandre par Willaume Staël, chevalier, pour une rente annuelle de 35 florins (Pièce flamande).— Malines, le 19 décembre 1379.Hom-mage rendu au comte de Flandre par Arnould van Hoemen le ieune, pour une rente annuelle de 400 livres (Pièce flamande).

B. 4068. (Registre.) — Iri-f, 48 feuillets, parchemin.

**30 Mars 1379 : 24 Juin 1385**— Déclaration des sommes dues à Monseigneur le duc de Bourgogne, à cause de son comté de Flandre par les villes dudit comté ainsi que par celles de Lille, Douai et Béthune, dressée d'après les comptes de Henri Lippin, receveur général de Flandre du 30 mars 1379 à la St-Jean 1385, sans qu'il eût été possible de remonter plus haut, les comptes et écrits touchant le comté de Flandre antérieurs à la gestion de Henri Lippin ayant été détruits dans l'incendie mis à Bruges par les Gantois en mai 1382, ainsi que l'a affirmé Jean Le Brune, maître des comptes. Les principales mentions sont relatives: aux dettes provenant des renenghes ; à celles provenant hors renenghes ; à celles provenant de plusieurs fermes du domaine du comté de Flandre ; à plusieurs dettes provenant de rentes hors renenghes; autres dettes des parties d'Ypres ; idem, de plusieurs rentes

à temps; idem, des reliefs de Flandre; idem, des comptes des baillis ; idem, des comptes de messire Gosselin Le Sauvage, sire de la Cappelle, et Jehan Le Brune, receveur des confiscations, compositions et forfaitures au territoire du Franc de Bruges, à Noël ; autres arrérages de compositions ; autres compositions faites du temps de Monseigneur de Flandre dont Dieu ait l'âme ; autres dettes de nouvelles rentes; autres dettes des assises ; autres dettes provenant du 5<sup>e</sup> compte H. Lippin d'une aide imposée sur plusieurs villes et plat pays de Flandre qui s'étaient soumis au comte de Flandre pour cause de conspiration, etc., et pour garder les forteresses contre les rebelles de Gand, pendant 14 mois commençant à la fin de mai 1385 et finissant à la fin de juin 1385. Recettes des Lombards : Les Lombards d'Anvers pour l'octroi à eux fait d'avoir leurs maisons audit lieu pendant douze années commencées en l'an 1374, moyennant 100 francs par an ; soit pour onze ans finis à la St-Jean 1385 : 1.100 fr.; les Lombards de Bruges, pour le même octroi, moyennant 30 livres de gros par an, pour cinq années, finies à Pâques 1385: 150 livres de gros, valant 1.800 livres, monnaie de Flandre ; — les Lombards de Tenremonde, pour semblable octroi fait moyennant 40 livres de gros pour quinze années, soit pour huit ans finis à Pâques 1385 : 320 livres de gros, valant 3.840 livres de Flandre ; ~ les Lombards de Malines, pour semblable octroi à eux fait pour 15 ans, moyennant 20 livres de gros, soit pour les arrérages dus à Pâques 1385: 1.540 livres ; — les Lombards de Courtrai, pour semblable octroi pour 15 ans à 15 livres de gros par an, doivent 90 livres de gros, valant 1.020 livres de Flandre ; — les Lombards de Lille, pour semblable octroi de 15 ans à 20 livres de gros, soit pour huit ans : 1.600 livres de gros, valant : 1.920 livres de Flandre ; — les Lombards de Douai, pour octroi dans les mêmes conditions, doivent pour le temps échu à la mi-mars 1384: 1.320 livres de Flandre ; — les Lombards de Grammont, pour semblable octroi à 24 livres de gros par an, doivent pour huit ans finis à Pâques 1385 : 3.264 livres de Flandre; — les Lombards de Longhemarc, pour semblable octroi fait pour 4 ans commençant en mars 1380 et finissant à Noël 1384, à 50 livres par an, doivent 2 livres. — Sommes dues au comte de Flandre à cause de 200 glaives qui lui ont été octroyés aux mois de mars et d'avril 1382 et 1383 : les habitants du pays du Franc de Bruges qui étaient tenus à faire pour leur portion 116 glaives pendant lesdits deux mois, à compter pour le glaive 24 sols, valant en tout 8.252 livres,

dont le Receveur général rend par son 4<sup>e</sup> compte 3.600 livres; il reste dii 4.752 livres; les habitants de Mœnekerede pour leur portion de trois quarts d'un glaive, valant pour ledit temps 54 livres ; les habitants du Damme, pour leur portion de 9 glaives, un quart et demi, soit 11 livres, 5 sols, valant 675 livres qu'ils doivent ; les habitants de Thourout, pour 3 lances, un quart et demi : 243 livres ; les hôtes, manans et sujets des prévôt et chapitre de St-Donat au pays du Franc, pour 39 lances, montant à 2.807 livres, dont ils n'ont encore rien payé ; — les habitants de Maie pour le quart et demi d'une lance, soit 27 livres dont ils n'ont rien payé. — Autres dettes à cause de 300 glaives pour 28 jours octroyés au pays de Westland. — Autres dettes de plusieurs gens et officiers qui ont à compter. — Autres dettes provenant de la Recette commune des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> comptes de Henri Lippin, receveur général de Flandre.

B. 4009. (Registre.) — In-f°, 48 feuillets, parchemin.

**30 mars 1379-22 mai 1380.** — « Compte Henri Lippin, receveur de Flandres, de tout chou que il a rechu, levé et exploité des biens et choses appartenans à la Recheverie de Flandres, et, aussi de tout chou que il a payet, donné et mis hors dépens le pénultième jour dou mois de march l'an MCCCLXXVIII que fu institués et commis audit office jusques au mardi XXII<sup>e</sup> jour dou mois de may l'an MIII<sup>e</sup> IIII<sup>xx</sup>, c'est par l'espace d'un an sept semaines et quatre jours ». Les recettes de ce compte sont les suivantes : Recette du transport de Lille, Douai et Béthune qui se paye à Noël : 430 livres, 10 sols ; — Recette des *renneur* de Flandre : 21,610 livres, 7 sols, 11 deniers ; — Recette des rentes hors rennenges : 21,161 livres, 17 deniers ; — Recette des premières *cmses* : 1,914 livres, 24 deniers ; — Recette des secondes censes : 3,163 livres, 6 sols, 7 deniers ; — Recette des *tierces chenses* : 13,189 livres, 14 sols, 5 deniers ; — Recette des reliefs de Flandre : 1,254 livres, 10 sols, 10 deniers ; — Recette des baillis de Flandre, comptée à Maie, le 9 mai 1379: 14,547 livres, 16 sols, 4 deniers ; — Recette des baillis de Flandre, comptée à Lille, le 9 janvier 1380 : 7,994 livres, 3 sols, 7 deniers ; — Recette des baillis de Flandre, comptée à Lille, le 7 mai 1380 : 12,130 livres, 5 sols ; — Recette des têtes rachetées

(grâces accordées pour la peine de mort), par messire le Souverain bailli de Flandre : 5,848 livres, 18 sols, 5 deniers ; — Recette des forfaitures par ledit receveur, des *calenges* et *exploits* : 1,188 livres, 8 sols ; — Recette de la seigneurie et *fleyscut* (produit) de la ' monnaie de Monseigneur: néant; — Recette de la nouvelle rente du comte de Flandre: 8i51ivr(>s, 10 sols, 8 deniers ; — Recette des arrérages de la subvention des cent mille ecus d'or de 44 sols pièce, comme il appert par le second compte du receveur Jehan Boudins : 600 livres ; — Recette de la subvention des 40,000 ecus d'or de' 44 sols pièce, valant 132,000 livres parisis, octroyés au comte de Flandre par son CDmmun pays de Flandre, au mois de juin 1379: 4,095 livres, 16 sols ; — Recette des assises de Flandre : 11,22.3 livres, 13 sols ; — Recette de diverses parties : des Lombards d'Anvers : cent francs *français* ; des Lombards de Bruges : 30 livres de gros par an ; des Lombards de Termonde : 40 livres de gros ; des Lombards de Malines : 20 livres de gros par an ; des Lombards de Courtrai : 15 livres de gros par an ; des Lombards de Grammont: ^our34 livres de gros par an ; des Lombards de Douai: pour 20 livres de gros par an ; somme des diverses parties: 15,011 livres, 15 sols, 2 deniers. Somme totale de la Recette: 150,109livres, 18sols, 11 deniers. — État des dépenses : Dépenses de l'Hôtel : « à Jacob de Screyhem, clerc des briefs de l'hôtel du Comte, pour plusieurs parties de *ues* (ais, planches), qu'il avait mises hors et payé pour les faucons du Comte au mois de février 1379: 107 livres, 7 sols » ; « au même, pour les *aes* des oiseaux du Comte au mois de mars suivant. Somme totale de la dépense de l'Hôtel : 43,(322 livres, 15 sols, 3 deniers. « Diité (payé) pour les draps, pennes, draps d'or, *canioùas*, perles, pierres précieuses et autres choses pour Monseigneur, Madame, et leurs gens: 10,119 livres, 4 sols, 10 deniers; — Deniers donnés à Monseigneur, à son commandement : 11,120 livres, 21 deniers ; — Payé pour faucons, lanerots et éperviers : 511 livres, 3sols; — Payé pour les chevaux : 5,950 livres, 12 deniers ; — Payé pour réparations et nouveaux ouvrages : 3,400 livres, 2 sds ; — Payé pour les harnais de Monseigneur : 315 livres, 5 sols ; — Pensions, *rentes hé)-itables* (perpétuelles) et à vie: 1,484 livres ; — Payé pour les *dicages* (digues) de Coude-kerque : 2,112livres;— Payé pour diverses parties : 229 livres, 19 sols, 6 deniers, à Jean de la Fauchille, pour ses dépens lorsqu'il fut envoyé par Monseigneur à Paris, vers le Roi (de France) pour certaines *besaignes* touchant la mère de Monseigneur (30), et pour deux autres voyages faits de la part de Monseigneur vers le duc Albert (de Bavière) ; 67 livres, 16 sols, à Jacob Niemare, bailli de Damme, pour deux bœufs de Frise que Monseigneur fit envoyer à Madame d'Artois ; 228 livres à Jean Lnneoët, bailli de l'eau, pour ileux *papegays* et dix singes pour Monseigneur ; l.ÔO livres, 3 sols, à Jeiin Villeneuve, l'apothicaire de Monseigneur, pour 78 livres de gingembre vert, achetées pour Monseigneur, à 38 sols la livre ; 163 livi-es, 4 sols à Jean de Braele, hôtelier à Gand, pour la *délivrance* de Joris Zach, lombard, qui présenta à Monseigneur deux destriers, une chambre (de tapisserie?), et plusieurs autres choses de la part du seigneur de Milany messire Galleas ; 96 livres, 5 sols, 2 deniers, à Guillaume de Haringhes, clerc secrétaire de Monseigneur, pour les dépens de messire de la

Gruuthuse, du doyen de St-Donat, de messire le Prévôt de Notre-Dame et de lui, pour tenir une journée à Bruges « à rencontre des messagers du Roy d'Engleterre \*, le 6 mai 1379 ; 75 livres à Diédéric, *l'ouvreur de brodare* de la duciesse de Bourgogne, que le Duc lui fit donner en courtoisie pour les nouvelles qu'il avait apportées à Monseigneur que ladite Duchesse était heureusement accouchée ; 231 livres, 8 sols, à Gilles de Waes, orfèvre à Gand, pour plusieurs parties de vaisselle d'argent qu'il avait •livrées; au même : 113 livres, 12 sols, pour plusieurs joyaux d'argent doré que Monseigneur le Duc fit envoyer à Madame d'Artois au jour de l'an 1379 ; 66 livres, H sols, 8 deniers, à Jean de Hasselt, *poi)deur* (peintre), pour plusieurs « estoffes qu'il avoit mis hors du command Monseigneur, pour faire une ymage de Nostre-Dame, à la maison de Monseigneur à la Walle s> ; — Somme des diverses parties : 58,319 livres, 8 sols,deniers. Somme de toute la dépense : 166,354 livres, 14 deniers obole. La recette monte à 166,119 livres, 18 sols, 11 deniers.

B. WIO. (Registre.) — Iii-l<sup>a</sup>, 52 feuillets, parchemin.

22 mai 1380-7 Juillet 1381.— Compte de Henri Lippin de sa recette jendant l'espace d'un an et 47 jours. (L'ordre des chapitres des recettes et des dépenses de ce compte est le même que celui du pré-

(30) Marguerite de France, fille du roi Philippe le Long et veuve de Louis de Nevers, comte de Flandre, morte le 9 mai 1382.

cèdent. Il en sera de même pour les comptes suivants de Henri Lippin. On remarque au chapitre des *Diverses parties*, les dépenses suivantes : 38 livres, 10 sols à un « varlet qui apporta nouvelles à Monseigneur que Madame de Bourgoingne estoit en juste d'enfant » ; 40 sols aux compagnons qui avaient fait le feu la nuit de St-Pierre devant l'hôtel Monseigneur à Lille ; — 15 francs de France valant 28 livres, 2 sols à Arnekin, le messager de Monseigneur, envoyé en Bretagne; 180 livres à messire Henri de Bemem ; — 36 livres à Hennekin, le clerc de la chapelle du Duc que celui-ci lui fit donner en courtoisie; — 122 livres à Jean Walkier, bailli de l'eau pour les parties suivantes : pour 2 fourrures qu'on appelle le *Roy du Vair* (21 sols, 3 deniers gros); pour un singe envoyé à Monseigneur à Lille (48 sols gros) ; pour 300 pommes d'orange (5 sols gros) ; pour 2 singes envoyés à Monseigneur à Bruges (72 sols gros) ; — 6 livres, 17 sols, 9 deniers gros à Thomas Artus pour une *escalle* (31) dorée de 3 pièces ; 5 livres, sols gros au même pour un gobelet couvert doré et pieds qui furent donnés à 2 chevaliers du seigneur de Hohenloe (f<sup>o</sup> 45 verso, 48 verso). Somme de la recette; 190.638 livres, 8 sols, U deniers ; idem, delà dépense : 189.342 livres, 9 sols, 11 den. (f<sup>o</sup> 53, verso et 54, recto).

B. 4(r71. (Registre.) — lu-f», Ô4 feuillets, parchemin.

**8 Juillet 1381-3 mars 1382.** — Compte de Henri Lippin, receveur de Flandre. Total de la recelte : 131.268 livres, 16 sols, 4 deniers. Parmi les dépenses on remarque les articles suivants : 25 livres, 15 sols à maître Jean de *Heusdin*, physicien du duc, pour ses dépens et ceux de maître Nicole Tourne envoyés vers Madame d'Artois (f<sup>o</sup> 46, recto); 123 livres, 4 sols, à messire Robert le Marissal, chambellan du duc, pour plusieurs ouvrages et réparations qu'il a fait faire aux tentes et pavillons de Monseigneur (P 49, recto) ; — 142 livres, 13 sols pour les dépenses de messire de le Oruthuse, messire Josse de Halewin, messire Jean de Halewin, maître Pierre de le Zippe, le receveur et Gilles Le Foulon, envoyés par deux fois au mois d'octobre 1381 à Harlebeke pour tenir une journée contre ceux de Gand (idem) ; — 466 livres, 7 sols à messire Colard de la CHte, conseiller de Monseigneur pour ses dépens et de plusieurs de ses gens envoyés par Monseigneur pour convoyer la Reine d'Angleterre (32) de Bruges jusqu'aux *métes* (frontières) de Flandre (f<sup>o</sup> 51, recto), 1.099 livres, 12 sols à Jacob de Screihem, clerc, des briefs de l'hôtel de Monseigneur pour 15 gobelets d'argent doré, 3 hanaps à pied et une aiguière achetés sur l'ordre du Duc au mois de novembre 1381 qui furent donnés en courtoisie à des seigneurs, dames et damoiselles de la reine d'Angleterre quand elle fut près de monseigneur pendant ledit mois à Bruges (P>51, recto) ; — 92 livres, 6 sols, pour les parties suivantes : 412 livres sols à un jacobin qui avait prêché devant Monseigneur le jour du bon vendredi (*vendredi saint*); 17 livres, 12 sols aux chapelains de Monseigneur pour le rachat de l'offrande ledit jour ; 12 livres aux compagnons gisant en le *wæstine*, en courtoisie ; 12 francs à un valet qui avait présenté à Monseigneur un *palefroy* de la part de Madame de Bourgoingne (f<sup>o</sup> 53, recto) ; 26 livres, 12 sols à maître

Jean de Brabant, orfèvre à Bruges, pour réfection de pots d'argent et de gobelets pour Monseigneur (idem). Total de la dépense de ce compte : 137.277 livres, 10 sols, 3 deniers.

B. 4072. (Regi.stre.) — rn-P, 55 feuillets, parchemin.

**4 mai 1382-30 Janvier 1384.** — Compte de Henri Lippin, receveur général de Flandre pour l'espace d'un an, et neuf mois moins quatre jours. Parmi les dépenses, on remarque les articles suivants : 3 francs de France à Tassart de "Wanes, envoyé par Monseigneur à Béthune pour certaines besognes ; 20 francs au trompette de Brabant ; 6 francs à un héraut d'armes d'Aragon, en courtoisie ; 8 francs pour l'offrande de Monseigneur à son premier *advènement* à Lillers ; 15, idem pour la première venue à Lillers ; 26 francs, idem à Hesdin ; 12 francs que Monseigneur fit donner en courtoisie aux clercs de sa chapelle à Hesdin le jour de la Trinité; 11 livres, 11 sols, à maître Ghiselin Le Carpentier, de Tournai, qui fit le scel aux causes de Monseigneur pour 8 onces 12 esterlins d'argent ; 37 livres, 10 sols pour son salaire de l'avoir taillé; 8 livres, 6 sols à Jean du Four, orfèvre à Lille, pour une chaîne d'argent à prendre ledit scel ; total de la dépense faite pour le dit scel : 57 livres, 7 sols; 12 livres

(31) Anne de Luxembourg, soeur de l'empereur Wenceslas, mariée, vers la fin de 1381, à Richard II, roi d'Angleterre.

(32) Anne de Luxembourg, soeur de l'empereur Wenceslas, mariée, vers la fin de 1381, à Richard II, roi d'Angleterre.

données en courtoisie à un valet ayant appartenu à Willaume de le Scote et qui amena à Monseigneur un cheval ; 20 livres, 8 sols, pour l'offrande de Monseigneur à sa première venue à Béthune ; 2 nobles valant 7 livres, 14 sols aux Frères Mineurs de Lens en Artois (f°1, verso). — 50 francs de France à certaines personnes de Tournai qui avaient apporté à Monseigneurs certains joyaux achetés par elles à Anvers ; 2 francs à deux compagnons venant de Zélande *pour cause de Riketerlinc qui la /M prins* ; 10 francs à deux valets venant d'Audenarde ; 1 franc pour l'offrande de Monseigneur le jour de la St-Jean-Baptiste ; 4 livres, 8 sols à un varlet envoyé par Monseigneur à Calais ; 4 livres, 8 sols à Jean Landant, foulon de Gand, el sa femme en aumône (f°42, recto) ; 39 livres, 12 sols à Robert Thoroude, secrétaire de Monseigneur, pour les dépens fails par lui en allant, sur l'ordre do ce dernier, vers le Roi et le duc de Bourgogne (f°43, verso) ; 100 francs de France à plusieurs compagnons génois, en courtoisie (f°45 recto) ; 163 livres, 14 sols, 2 deniers à messire de la Cappelle et à messire Jean de Gryspère pour leurs dépens lorsqu'ils furent envoyés par Monseigneur pour certaines besognes vei-s le Roi (f° 49, recto). Somme totale de la Recette : 66.135 livres, 16 sols, 7 deniers et 10.997 francs. Idem de la dépense: 266.987 livres, 15 sols, 4 deniers obole et 17.367 francs (f°52).

B. 4073. (Registre.) — lu-f°, 1(K) feuillets, parchemin.

**30 nvier 1384-24 juin 1385.** — « Compte de Henry Lippin, receveur général des pays de Flandres et d'Artois, des recettes et despenses par lui faites des rentes, proffis et émolumens desdis pais appartenans à présent à noble et puissant prince monseigneur Philippe, filz de Roy de France, duc de Bourgoingne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne. Palatin, sire de Salins, conte de Nevers, de Rethel et sire de Malines, du XXX<sup>e</sup> et pénultième jour de janvier CCCIII<sup>xx</sup>III (1334 q, st.) que feu Loys, conte de Flandres, dont Dieux ait l'âme trespasa, jusques à la Nativité saint Jehan Baptiste CCCIII<sup>xx</sup>III ensuivant, et dès ladicte Nativité jusques à la Nativité saint Jehan CCCIII<sup>xx</sup> et V inclus, etc. ». Parmi les dépenses on remarque dans l'article « Achat de pelleteries, draps de soie et de laine tant du temps de feu monseigneur de Flandres derrain trespasé comme depuis » : 160 livres de gros tournois valant 1.920 livres parisis à Guillaume Slip, bailli, el à Gilles Spierinc, écouté te de Bruges, jjour plusieurs parties de pelleteries, draps de soie, poêle, joyaux

et autres choses par eux achetés pour feu monseigneur de Flandres, dont Dieu ait l'âme, de Loys Brunei, marchand de Lucques (f° 53, verso). Dépense commune faite tant pour le fait du gage de la bataille faite à Lille par messire Simon Ryn et feu Jean de la Fauchille, comme pour le *nourrissement* des bâtards de feu Monseigneur de Flandre et autrement ; 674 livres, 13 sols à Jean Cantecler et à plusieurs autres ouvriers qui ont travaillé à faire les lices dudit gage par plusieurs et diverses journées (f° 68, verso) ; 116 livres, U sols audit receveur, pour plusieurs parties de deniers par lui payées pour le fait de l'obsèque de feu monseigneur de Flandre que Dieu pardonne (f° 69, verso). Dépense pour le fait de la guerre faite par ledit receveur, pour le paiement des gouverneurs et autres gens d'armes qui ont été et encore sont *es garnisons et estahlies* du pays de Flandre pour la *tuition*, garde et défense d'icelui pays depuis le trépas dudit feu monseigneur le comte de Flantire (f° 72, recto) ; 116 livres, 11 tiers à Gilekin de Brabourc, écuyer, retenu pour la garde et défense de la ville de L'Ecluse avec cinq autres écuyers et un archer de sa compagnie, pour un mois cinq jours, l'écuyer à 15 francs et l'archer à 10 francs (f° 86, recto) ; autre dépense pour le fait de 200 lances que Monseigneur a ordonné et octroyé être en la compagnie du maréchal de Bourgogne au pays de Flandre pour un mois, payées, savoir: un chevalier banneret, 2 francs par jour, un chevalier bachelier, 1 franc par jour, un écuyer, 10 sols tournois par jour (P 92, verso). Somme totale de la dépense dudit compte: 129.774 livres, 17 sols, 1 denier obole.

B. 4074. (Registre.) — In-f°, 62 feuillets, parchemin.

**24 Juin 1385-11mars 1386.** — Compte de Henri Lippin, receveur général des pays de Flandres et d'Artois, des recettes et dépenses, etc. pendant l'espace de 259 jours, rendu en la Chambre des Comptes ordonnée à Lille. Parmi les dépenses, on remarque : Dépense pour la guerre : 592 livres à Guy de Poulailier, maréchal de Bourgogne, député au gouvernement du pays de Flandre et pour ce taxé à 6 francs par jour tant qu'il aurait ledit gouvernement, avec ordre d'avoir en sa compagnie audit pays 20 hommes d'armes, avec lesquels il est resté quatre mois et 25 jours (P57, verso); — dépense pour les arbalétriers de Lille en garnison à

Courtrai : 508 livres, 8 sols à Jaquemart Béghin, pour lors connétable de 29 arbalétriers de Lille en garnison à Courtrai, payés à raison de 8 gros de Flandre par jour chacun et ledit connétable avec double gages pendant le mois de juillet 1385 (f° 58, recto) ; au même, la même somme pour la solde du mois d'août (idem) ; à monseigneur Jean de Jeumont, souverain bailli de Flandre, les gages de cinq hommes d'armes et de 5 archers « pour résister sur le fait des reubeurs au pays de Flandre », payés savoir les 5 hommes d'armes à raison de 12 francs par mois chacun et les archers 8 francs, («tc. (!\*• 59, recto). Somme de la recette : 127.895 livres, 19 sols, 5 deniers ; idem, de la dépense : 131.698 livres, 6 sols, 2 deniei-s.

B. 1070. (Registre.) — Iii-f°. !W feuillets, parchemin

**11 mars 1386-10 mars 1387.** — Premier compte de Jacques de Screyhem, receveur général de Flandre et d'Artois, etc. (Toutes les *manières* de monnaie sont évaluées en monnaie de Flandre, le franc du Roi compté pour 42 gros de Flandre). Parmi les recettes on remarque celle des Lombards ayant *demouranche* au pays de Flandre, savoir : des Lombards d'Anvers : 210 livres ; des Lombards de Bruges : 120 livres gros ; des Lombards de Tenremonde : 40 livres ; des Lombards de Courtrai : 15 livres ; des Lombards de Malines : néant ; des Lombards de Lille : néant ; des Lombards de Douai : néant ; des Lombards de Grammont : 34 livres ; des Lombards de *Laughemarc* et en *Oesty-perambach*: 10 livres. Total de la recette des Lombards : 380 livres parisis (P\* 47 et 48). Dépenses : 1.167 livres à la duchesse de Bourgogne, comtesse de Flandre, pour \* certaines besognes qu'elle en avoit à faire par lettres de Monseigneur du 14 mars 1386 » (f° 77, recto). Dépenses pour la guerre à cause des gens d'armes et archers « qui furent ordonné à estre et gisir ou Westland de Flandres et sur les frontières de la mer pour résister aux Anglois et autres ennemis à Monseigneur et à son pays de Flandres » : 6.000 francs (f 89, recto). Total de la recette : 171.794 livres, 10 deniers parisis, monnaie de Flandre : (f" 54, recto). Total de la dépense : 172.862 livres, 13 sols, 6 deniers, même monnaie (f» 95, verso).

B. 4076. (Registre.) — Iu-f° 79 feuillets, parchemin.

**10 mars 1387-11 mars 1388.** — Second compte

de Jacques de Screyhem, receveur général de Flandre et d'Artois, etc. Parmi les dépenses, on remarque : 48 livres, 16 sols à Jacques Du Bois, orfèvre à Lille, pour 6 *godes* (vase à boire) pesant 2 marcs, 3 onces et 8 esterlins et un *temproir* (trempoir, vase servant à faire tremper diverses substances) pesant 7 onces, que Madame fit donner à sa sœur bâtarde, nonne de l'abbaye de Petenghien (f° 81, recto) ; 2.100 livres à Alard de le Berghe, receveur de L'Écluse, et à Lamsin Bue, auxquels Monseigneur avait fait acheter une nef pour aller en Angleterre, laquelle nef coûta mille francs, valant 2.100 livres (f° 72, verso) ; 408 livres à Jacob Daertricke, bourgeois de Bruges, qui avait au temps passé fait vendre à Monseigneur un grand canon (idem). Total de la recette dudit compte : 146.215 livres, 6 sols, 5 deniers parisis ; idem, de la dépense : 146.502 livres, 6 deniers, même monnaie.

B. 4177. (Registre.) — In-f°, 69 feuillets, parchemin.

**11 mars-30 octobre 1388.** — Troisième compte de Jacques de Screyhem, receveur général de Flandre et d'Artois. Parmi les dépenses, on remarque : 52 livres, 10 sols, à Simon Le Fèvre, de Malines, pour l'achat d'une horloge et « les appartenances » mis audit château 15 livres, 12 sols à Jean Bonnart, de Tenremonde, pour l'achat d'une nef appelée *hennerc al oes dudit chastel et le treif et naviron à ce appartenans*, mis en la garde dudit château (f» 63, verso). — 904 livres, 12 deniers à Guillaume de Mouchant, épicier et valet de chambre de Monseigneur pour plusieurs épiceries, hypocras et autres *estoffes de son mestier* qu'il avait livrés pour la dépense de l'hôtel de Monseigneur (f» 64, verso) ; — 228 livres, 17 sols à Jacques Mulaerd, poissonnier à Bruges, pour plusieurs parties de poisson et autres choses d'épicerie qu'il avait envoyées à la duchesse de Bourgogne à son hôtel à Dijon, savoir : 2 porcs de mec, 4 saumons, *gras pois*, merlans, sardines, 400 livres de perches, 4 lamproies, 12 lots de vin, 2 livres de cannelle, une demi-livre de graine (de Paradis), une demi-livre de noix (muscades), 2 livres de poudre de gingembre, 4 lots de vinaigre, 2 tonnelets, un fer à gaufres et les frais de transport à Dijon (1\* 65, recto) ; — 3.450 livres à Dyne Rasponde, marchand et bourgeois de Paris qu'il a délivrées à maître Jean Le Mol, secrétaire de Monseigneur pour *certaines besognes* à Avignon touchant les Chartreux de Dijon (f» 65, verso). Total de la recette dudit compte : 380.024 livres, 17 sols,

4 deniers obole poitevins; idem, de la dépense: 364.370 livres, 15 sols, 4 deniers, même monnaie.

B. 4078. (Portefeuille.) — Cl pièces, parchemin; 2 cahiers, in-f°, .32 feuillets, 72 pièces, papier; 103 sceaux pendants ou plaqués, la plupart incomplets.

**1380-1389.**— Pièces comptables de la Recette Générale de Flandre: attestation par Jean de Kers-berglie, chevalier, de l'hommage qu'il doit au comte de Flandre pour une rente annuelle de 50 livres (3 avril 1380); — état des dépenses de bouche faites à Lille par les sots « Cokiné Canfain, le nain et deux lévriers du comte de Flandre (8 avril 1380). — États des fournitures d'étoffes, des réparations et des ouvrages faits aux armes et équipements du comte de Flandre à Tenremonde et à Lille (2 juillet 1380). — État des dépenses faites par le comte de Flandre (11 décembre 1380). — Quittances et attestations présentées par l'abbesse de Peteghem, Jacques Har-peur, châtelain de Gand, Josse Poite, secrétaire, Sohier de Langmesch, Thomas Artut, Golart de le Clite, Josse de Halluin, Jacques de Screyhem, le Haze, bâtard de Flandre, Pierre de Bailleul, Roger de Ghistelles et autres officiers du comte de Flandre, pour rentes, gages et dépenses faites par eux dans des missions et ambassades vers divers princes (1380). — Mandement de Louis, comte de Flandre, ordonnant de retrancher des comptes de Henri Lippin, receveur de Flandre, la somme de 1.888 livres, payée par lui pour le rachat du tonlieu de Bruges à Jean de Ghistelles, chevalier et à d'autres personnes (Bruges, le 13 octobre 1381). — Quittance délivrée par Louis, comte de Flandre, d'une somme de 200 livres qu'il a reçue de Josse de Halluin en acompte de ce que la ville d'Ypres lui devait (13 octobre 1381). — État des frais dus par le comte de Flandre à messire Colart de la Clite pour ses voyages de Bruges à Courtrai, à Menin, à Wervicq, à Comines, à Warneton et aux environs sur la Lys quand Deinze était attaquée par les rebelles de Gand (20 novembre 1381). — Quittance délivrée par Louis Van den Reygave d'une somme qu'il a reçue pour service de guerre fait par lui à Audenarde (14 avril 1382). — Quittances et attestations délivrées par Luc et Simon Vaenken, les échevins de Lille, Guy de Châtillon, comte de Blois et autres (1382). — Commission de conseiller octroyée par Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, à Willem Noyés, bourgeois d'Anvers (11 décembre 1382). — État des sommes payées par les

habitants de Merville à Gode-froid de Noyelles pour les remettre au comte de Flandre (1382). — Attestation par Ghiselin de Solre qu'il a reçu pour lui et pour Georges van der Double, de Maës Krempe, valet du comte de Flandre, une somme qui leur était due pour leurs gages (19 mars 1383). — Hommages faits à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, par Théry le Roever, chevalier, et Renaud de Fauquemont, seigneur de Borne et de Zittart, de rentes tenues en fief (28 mars 1383). — Quittances délivrées par Stasin de Duuschghe, Michel van den Hove, Hans van Lucenborch, Richard Seneschal et Alard Jacobs, archer, de sommes reçues par eux du receveur de Flandre, pour leurs gages et leurs services de guerre (4-9 avril 1383). — Mémoire des compositions faites par les habitants des villes et châtelainies d'Hulst et d'Axel avec le châtelain de Chaefinghes, qui ne furent jamais acquittées parce que ceux qui les devaient ont suivi le parti des rebelles de Gand (5 avril 1383). — Adhérentements par Pierre Delecourt, bailli de la pairie et seigneurie de Ber-lemont à Lille, appartenant à Jean Loque, chapelain du chapitre de St-Pierre, d'héritages sis rue Esquermoise en ladite ville, à Gilles Bazin, pour et au nom du comte de Flandre (Lille, les 18, 20 et 25 avril 1383). — Quittance délivrée par Pauwels de Hond, d'une somme reçue de Thomas Crempen pour services de guerre à Audenarde (24 avril 1383). — Quittances de sommes payées par le receveur général de Flandre Henry Lippin à divers écuyers, officiers et hommes d'armes qui ont été au service du comte de Flandre pour la garde et défense des villes d'Audenarde, de Courtrai et Deinze, entre autre à Berthel van Oest, Jean Ghiselbredits, Robin van Materen, Pierre Scoute, Mathieu de Wisques, connétable des arbalétriers de Lille, Jean de Ghistelles, seigneur de Hares, Jean Spaen, Ywein Mesdach, prêtre, Heyner van den Rine, Franz van den Ecken, Jfean Dotten, Jean de Stumere, châtelain de Drinckam, Roger Boete-lin, Thierry de Dixmude, chevalier, maréchal de Flandre, Jean de HaUevin, Guyot de Lompret, châtelain de Peteghem, Lueskin van Wassenberglie, Ghiselbrecht van Lewerghem, capitaine d'Audenarde, Jean van Wildinc, Jean de Backère, Philippe de Crane, Ywain van Scutten, Ghérard van Affle, la veuve de Pierre Romeyns, Jean de Langhe, Henri van der Brugghe et Willaume Deynman, Gérard de Hond, Roger de Vrend, Jean van Boedelghem, François de

Coc, Diederic van der Briigghe, Jacques Puewe, Jean Gloriaert, Jean Tcalf, Pierre Roelf, Dierlay \m den Rive, Michel Stuvine, Clays van Campen, Jean Hoofde, bailli d'Audenarde, Garnier de Vintemel, Jean de Jeumont, chevalier, capitaine de Courtrai, Gheldelne van den Gruuthuse, bailli du pays d'Alost, Thomas Cipepen, Michel Gallen, bailli de Thielt, etc. (1383-1384). — Mandement du comte de Flandre Louis de Maie pour faire rembourser à Gérard de Rassenghien, gouverneur de Lille, la somme de 50 francs d'or qu'il avait avancée à Jean de Ghistelles, capitaine de Bruges (2 mai 1383). — Quittance délivrée par Guyot de Loncpret d'une somme reçue par lui pour service de guerre à Audenarde (30 juin 1383). — .Utestation par les échevins de Douai do la prisée des grains (16 juillet 1383). — Mandement de Louis de Maie, comte de Flandre, aux gens de ses finances leur ordonnant de passer aux comptes de Gérard du Bos, commis à la recette des tailles dans la châtellenie de Lille, une somme qu'il avait payée à Thiéri de Dixmud--, chevalier, pour services rendus par lui dans les guerres do Flandre (12 août 1383). — Hommage fait par Renier de Berghen, chevalier, au comte de Flandre, poi" une rente annuelle à percevoir sur le tonlieu de Malines (14 décembre 1383). — Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne et comte de Flandre, donne à Jean, seigneur de Lek et de Bréda, une pension à tenir en fief-lige (20 mars 1384). — Hommages faits'audit duc et comte par Henri de Bontershem, seigneur de Berg-op-Zoom, — Jean, seigneur de Wesemal, — Renier de Berghes, chevalier, — Jean, seigneur de Witham, chevalier,— Jean, seigneur de Roetselaer, — Jean, seigneur de Craendonc et de Sept-Fontaines (même date). — Mandement de Marguerite, duchesse de Bourgogne et comtesse de Flandre aux gens des Comptes de passer aux comptes du receveur Henri Lippin, 500 francs d'or qu'elle en a reçus (11 avril 1384). — Quittance de Melcior Broederlain, d'une somme de 20 livres (20 avril 1384). — Mandement du duc Philippe le Hardi à Nicolas de Fontenoy, trésorier de France, prescrivant de faire payer par le receveur Henri Lippin au seigneur de Ghistelles et à Gui de Pontailler, maréchal de Bourgogne, commis en Flandre pour visiter, au nom de ce prince, les châteaux et fortifications, la somme de 6 fr. par jour chacun pendant le temps qu'ils vaquèrent à cette besogne (12 mai 1384). — Quittance délivrée par Jean de Ghistelles de la somme de 1.500 fr. d'or pour 250 jours de

vacations (16 janvier 1385). — Mandement du duc Philippe au même trésorier pour faire payer à Digne Raponde, marchand et bourgeois de Paris, la somme de . 1.000 francs d'or qu'il lui devait (8 juin 1384). — Attestation par le duc Philippe que Guillaume Bou-teiller, seigneur de Saint-Chartrier, son chambellan, lui a fait hommage d'une rente de 100 livres qu'il tenait en fief sur la renenghe de Flandre ; vidimus d'Andoin Channeron, garde de la prévôté de Paris (14 juillet 1384). — Quittance délivrée par sœur Jeanne, abbesse du couvent de Beaupré-sur-la-Lys, d'une somme qu'elle a reçue de Tassart de Marquette, receveur du comte de Flandre, pour la rente annuelle due à cette abbaye sur la recette de La Gorgue (12 octobre 1384).— Quittances délivrées par: Jean Escaillot, prévôt de Fampoux ; — Hanart de Cambernart, écuyer d'écurie du duc de Bourgogne ; — Guérard de Steenuze, sire de Zweveghem, capitaine de la garnison de Courtrai, de sommes qu'ils reçurent du receveur de Flandre (mai-octobre 1384). — Attestation par le doyen du chapitre St-Pierre de Lille que les Frères Prêcheurs du couvent de ladite ville ont dit régulièrement deux messes chaque jour dans la chapelle Notre-Dame de ladite église (4 novembre 1384). — Quittance délivrée par Arnould de Gavre, seigneur d'Escornay, d'une somme de 3.000 francs d'or qu'il a reçue du receveur de Flandre Henri Lippin pour ses gages et ceux de la garnison d'Audenarde (sans date ; vers 1384). — Mandement de Philippe, duc de Bourgogne et comte de Flandre, aux gouverneurs de ses finances, d'avoir à faire payer par le receveur général de Flandre la somme de 400 francs d'or à demoiselle Marie Vierix, garde des enfants bâtards de feu Louis de Maie, comte de Flandre ; avec quittance de cette dernière (15 janvier 1385). — Don par le duc Philippe le Hardi à la dame de Watten, d'une mesure de bois dan.s la forêt de *Bello*, en récompense des services qu'elle a rendus à la comtesse de Flandre (29 janvier 1385). — Mémoire des sommes payées par Henri Lippin, receveur général, pour la célébration de l'anniversaire de la mort du comle Louis de Maie (4 février 1385). — Hommage prêté au comte de Flandre par Guillaume Post, prévôt de l'église de Mons, pour une pension, avec promesse de servir ledit comte contre tous, excepté contre la duchesse de Brabant, le duc Albert de Bavière, sa femme et ses enfants (20 avril 1385). — *Monstre* de la compagnie d'André Cauwe, capitaine du « moustier » de St-Georges ; avec ordonnance de paiement jointe

{15 et 24 avril 1385). — Quittance par Guillaume Vernachtenzone, doyen de St-Donat de Bruges, d'une somme reçue pour ses vaciitions à l'audition des comptes du receveur général de Flandre (24 septembre 1385). — Attestation par Jean, seigneur de Ghistelles et de Harnos, député au gouvernement de Flandre, des sommes payées par le receveur général pour des messages (10 octobre 1385). — Rôles des dépenses et des gages des officiers des renenghes tenues à Lille (9 juillet 1385). — Lettre de la veuve de Jean de la Fauchille aux gens de la Chambre des Comptes, au sujet de la reddition des comptes de son mari, jadis receveur général de Flandre (21 août 1385). — Mandement du duc Philippe le Hardi à Jacques de Syrcghem, receveur général de Flandre, de percevoir l'aide imposée aux gens d'église, nobles et bonnes vill(>s de Flandre, pour être employée à hi solde de 300 hommes d'armes destinés à la garde dudit pays (Paris, le 15 février 1380). — Attestation par Jean, seigneur de Sempy, capitaine général du pays de Flandre que les gages d'un chevalier sont de 30 francs par mois et ceux d'un bachelier de 15 fr. pour le même terme. — Ordonnances de paiement de la duchesse de Bourgogne et quittances d'Aleume de Ste Akle-goude ; — damp Jean Gargate, sous-prieur de St-Georges d'Hesdin ; — Hussard de Munte, écuyer ; — Jean Salart, huissier d'armes ; — Jean le Marissal ; — Jacques de Syrcghem e\* André Cauwe, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes, de sommes qui leur ont été payées en acquit de renies ou de leurs gages et soldes (août 1386; mars 1387). — États du reliquat des comptes des baillis de Flandre (1381-1387). — Compte « des mises faites pour l'argent de monseigneur de Boui'gogne pour payer à Bruges, Bergues et ailleurs, lesquelles mises ne furent point taillées, ne assises en la taille qui fut faite pour mondit seigneur \* (1388). — Lettre des gens de la Chambre des Comptes de Dijon à ceux de la Chambre des Comptes de Lille, au sujet de l'apurement du compte que Digue Raponde présentait des sommes données au feu comte de Flandre Louis de Maie par les gens de la châtellenie d'Ypres et de certaines autres villes de Flandre après la bataille de Ro.sbecque (Dijon, le 26 avril 1389).

B. 407U. (Registre.) — In-f°, 58 feuillets, parchemin.

**1<sup>er</sup> février 1391-1<sup>er</sup> février 1395.** — Premier compte de Pierre Adorne, receveur général de Flandre. (En tête sont transcrites les lettres patentes du duc

Philippe le Hardi, comte de Bourgogne, instituant Pierre Adorne dans l'office de receveur de Flandre). — Total de la recette: 142.735 livres, 10 deniers parisis, et « 1 hostoir (autour?) vif\* (f° 30, recto). Les principaux articles des dépenses sont les suivants : 158 livres, 8 sols à Josse Cussin, orfèvre à Bruges, pour l'achat de 2 *qiurtch* (vase contenant une certaine mesure de liquide) 2 aiguière et six gobelets d'argent blanc *oim-è* elvé (doi-é par bandes), pesant ensemble 12 marcs, au prix de huit francs le marc, montant à 91 francs, lesquelles choses furent présentées de par Monseigneur à la fille de Messire Guérard de Ghistelles le jour des noces par Berloulet Eliot, valet de chambre du duc de Bourgogne (P 36, recto); — 52 livres, 11 sols, à Jacques Carisan et autres pour les dépenses suivantes faites par le petit maréchal, garde des chevaux du duc de Bourgogne : pour un grand cheval de joutes, resté malade à Bruges le 4 mars 1395 quand Monseigneur y fut dernièrement, pour soigner ledit cheval, on employa une demi-livre d'huile rosat, une demi-livre de *popUon* (onguent populeum), une livre de *diaittel*, une boîte d'huile *lortji* (huile de laurier), une livre d'huile *toi'iientine* (huile de thérébentine), sain (graisse) de cheval, et au maître maréchal pour sa peine d'avoir *Mirent!* (medicine) et *niarcdiaussé* à cheval jusqu'à ce qu'il fut revenu à bon point (P 57, verso). Total de la dépense: 141.743 livres, 7 sols obole parisis.

B. 408O. (Registre.) — In-f°, 70 feuillets, parchemin.

**1<sup>er</sup> février 1395-31 Janvier 1396.** — Deuxième compte de Pierre Adorne, receveur général de Flandre et d'Artois. Total de la recette : 171.267 livres, 6 sols, 2 deniers obole poitevins (P 36, recto). Parmi les dépenses, on remarque : 472 livres, 9 sols, 6 deniers à Guillaume Slyp, lieutenant de l'office de la fauconnerie de Flandre, tant pour les gages des tendeurs qui ont tendu aux oiseaux de *déduit* (de fauconnerie) cette année de leur droit de prise des oiseaux que pour les oiseaux par lui achetés sur l'ordre de Monseigneur (P 62, recto) ; — 900 livres à monseigneur Le Haze, bâtard de Flandre, chevalier, chambellan du duc de Bourgogne, que celui-ci lui a fait délivrer en déduction des frais, missions et dépens faits et soutenus par ledit Haze et les gens de sa compagnie pendant le temps qu'il a été avec plusieurs des gens et officiers de Monseigneur, devant la forteresse de Bornhem pour la

mettre en la main et obéissance dudit duc ainsi qu'elle a été mise (f° 64, recto) ; — 82 livres, 10 sols à l'église Notre-Dame de Rosejécque à laquelle Monseigneur avait accordé depuis la victoire que le Roi y avait remportée la somme de 50 francs pour les employer à la fabrique et en réparation de ladite église (f° 66, verso). Total de la dépense: 168.266 livres, 6 sols parisis.

B. 4081. (Kegi<sup>st</sup>IV.) — Iii-f° ; SS feuillets, parchemin.

1<sup>er</sup> février 1396-31 Janvier 1397. — Troisième compte de Pierre Adorne, receveur général de Flandre et d'Artois. Total de la Recette : 278.444 livres, 4 sols, 6 deniers parisis (f° 42, verso). Parmi les dépenses on remarque : 267 livres, 8 sols à maître Thierry Gherbode, secrétaire de Monseigneur, pour ses gages de 2 francs par jour qu'il a coutume de recevoir lorsqu'il est hors de l'hôtel du Duc « es besongnes et affaire des mondit seigneur, pour 78 jours, c'est assavoir depuis le 25<sup>e</sup> jour d'aouût 1395 inclus qu'il partit de Monseigneur, jusques au 11<sup>e</sup> jour de novembre après ensuivant exclus que icellui secrétaire fut es pais de Flandres et d'Artois, en la compagnie de Révérend Père en Dieu, Monseigneur l'évêque d'Arras, chancelier de mondit seigneur, pour l'expédition de ses affaires » (f° 52, verso) ; — 30 francs d'or à maître Jean de Nyelles, conseiller de mondit seigneur, pour les voyages et journées « vacquées par lui, par le commandement dudit seigneur, tant pour estre allé de son hostel de Lille à Arras devers Révérend Père en Dieu, monseigneur l'Evesque d'Arras, chancelier d'icelluy seigneur, lequel ordonna audit conseiller d'aller à St-Omer pour le fait des finances de Monseigneur le comte de Nevers pour son voiage que briefment doit faire, au plaisir de Dieu, par ordonnance de mondit seigneur es parties de Honguerie, etc. » ( f° 53, recto) ; — 330 livres à Pierre de Monbertault, trésorier de Monseigneur, pour les deniers payés par lui à maître Jacques du l<sup>rs</sup>, « entaillieur d'images de bois demourant à Tenremonde » (f° 70, recto) ; — 419 livres à Jean Ryx, *furetier* des *oostdunes* de Monseigneur au pays de Flandre (f° 75, verso) ; — 143 livres, 19 sols, 3 deniers à Melchior Broederlain<sup>(33)</sup>, varlet de chand<sup>re</sup> et peintre de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, pour les parties suivantes, lesquelles il avait, par commandement de mondit seigneur, faites et délivrées au seigneur de *Dic<Juetn ne* (Dixmude) pour porter au voyage de Frise : pour un satin vermeil et deux satins blancs : 24 francs ; pour fin or, 6 francs ; pour or parti (or en feuilles) : 4 francs ; pour argent : 3 francs ; pour bougran : 4 francs ; pour faire deux étendards de satin de *baenrc*<sup>(34)</sup> de fin or à oille (*huile*), de la devise de mondit seigneur de Bourgogne ; deux petits *piwjnons* ( pennons ) de satin d'icelle même devise et cent *pingnons* pour lances de la devise des grans, de *bateure* : pour toile blanche : 3 francs ; pour franges et soie : 4 francs ; pour azur et vermillon : 2 francs ; pour chandelles de cire à cirer les *pingnom* ; pour fil de *flours* (velours) pour les houppes et pour fil blanc pour coudre lesdits *pingnons* : 1 franc, 4 sols parisis ; pour la façon de deux étendards de satin et de deux petits : 24 francs et pour la façon de

cent *piwjnons* pour les lances (f° 76, recto). Total de la dépense : 279.423 livres, 16 sols, 11 deniers obole (1<sup>\*\*</sup> 85, recto).

B. 4082. (Registre.) — [n-f., (» feuillets, parchemin ; 1 pièce, papier.

31 Janvier 1400-31 Janvier 1401. — Compte de François de le Hofstède, dit le Cupre, conseiller du duc de Bourgogne, comte de Flandre et son receveur de Flandre et d'Artois, etc. Total de la recette : 176.493 livres, 12 sols, 11 deniers obole poitevins (f° 33, verso). Parmi les dépenses, on remarque : 601 livres, 8 sols à plusieurs personnes étrangères de qui le Duc a fait prendre et acheter les parties de denrées suivantes qui ont été payées par le receveur de Flandre, savoir: à Marc de S<sup>te</sup>-Croix, marchand étranger, pour un *papegaut* ( perroquet ) parlant : 3 livres de gros, monnaie de Flandre ; à Jacquemai-t de Caloen, pour 10 ais (planches) de Chypre, pour faire des tables, à 2 francs pièce : 2 livres, 15 sols gros ; à Jean Péris, pour 2 paires de tourterelles, l'une blanche et l'autre fauve : 11 sols ; à Jacques Scedemakere, pour 12 livres de semences ( graines ) pour les dites tourterelles :

(33) Célèbre peintre de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, auteur des peintures du rétable de la Chartreuse de Dijon. Il employait déjà la peinture à l'huile.

(34) Métal battu, réduit en feuilles minces, employé en découpures, sur les étoffes et en dorure sur les matières solides, ou bien étiré et aplati, enroulé sur un fil de soie avec lequel on brode les étoffes

6 deniers gros ; au receveur j)Our 14 grands plaLs ouvragés de *maregies (sic)* : 19 sols, 4 deniers gros ; au même, pour -20 plats moyens : 8 sols, 4 deniers ; idem, six bassins de terre : 4 sols gros ; idem, 13 écuelles profondes : 4 sols, 4 deniers ; 24 petites écuelle» : 6 sols ; idem, 200 *pommes* d'orange : 5 sols ; idem, pour une queue en laquelle ladite vaisselle a été mise et foin pour l'emballage : 18 deniers ; au batelier qui a amené lesdites parties de L'Écluse à Bruges ; à Jean de St Maur, pour 8 onces d'*oisscHes* { oseille ) de Chypre : 24 sols gros ; à Antoine Morel, pour une layette (boîte) de rhubarbe : 4 livres, 12 sols, 2 deniers ; à Nicole Daim, pour 6 petites fioles de baume : 6 livres, 17 sols, 6 deniers ; à Nicolas Gauvin, pour une once et demie d'ambre gris, au prix de 20 sols l'once : 30 sols gros ; au receveur, pour 4 pommes faites d'ambre gris et de musc : 36 sols la pièce ; idem, 63 livres de *Simam-ron* (cinamone ?) ; à Guillaume Melle, pour trois livres et demie de consei-ve de roses d'Alexandrie ; au receveur, pour 4 onces de musc ; idem, pour une livre de fleurs de cannelle ; idem, pour 19 livres de gros raisins, au prix de 5 gros la livre ; idem, pour 30 fioles d'eau de roses de Damas, au prix de 8 gros la fiole ; idem, pour 2 livres de manne, au prix de 3 francs la livre ; idem, pour 12 livres de semences (graines) de *ppfpet/ai*, au prix de 3 gros la livre ; idem, pour 18 livres de coton mis autour desdits *Simamron* et fioles pour les garder de rompre, au prix de 4 gros la livre ; à lui pour quatre pots de terre venant d'Alexandrie contenant la conserve de roses et les raisins ; idem, 'pour (corbeilles) el *cfienvas* (chanvre) ; à Antoine Simon, pour 2 grands tapis velus au prix de 20 fr. ; à Nonnelle Lancars, génois, pour une natte d'Alexandrie ; — aux compagnons qui portèrent les *papeyais* et tourterelles de Bruges à Hesdin ; etc. (r56, verso) ; — 77 livres, 13 sols parisis aux personnes suivantes qui ont tendu les tentes (filets) pendant l'année 1400 pour leui-s gages et la prise d'oiseaux de *déduit* : à Lutkin Jehan pour ses gages annuels de tendeur à Hulsterlo et pour le prix d'un faucon *sor*, de deux tiercelets .sors et d'un laneret, payés le faucon 6 livres, le tiercelet 40 sols et le laneret 3 livres ; à Jean Delblond, *tendeur* à Zelzatte pour la prise d'un lanier *sor* ; à Jean Leclerc, *tendeur* près du nouveau cloître lez Bruges ; à Pierre Leclerc, *tendeur* à Bulscamp ; à Georges Leclerc, *tendeur* à Rincvorde (?) ; à Hannequin Du Bois pour la prise d'un faucon *sor* à Oudelem ; à Pierre Le Hane pour être allé à Hulsterlo pour chercher les faucons et de là à Paris vers

monseigneur le Duc avec les oiseaux ; pour cages, chaperons et longues nécessaires aux dits oiseaux (1\* 59, verso) ; — 16 livres à Georges de Lille, lieutenant du maître fauconnier de Monseigneur en Flandre, pour avoir payé à Josse, fils de Pierre Gillis, 6 livres pour la prise d'un faucon .*sor* et 10 livres parisis à Pierre Le Hane qui a rapporté ledit faucon à Bruges et de là à Paris, vere le Duc (f 60, recto). Total de la dépense, 173.110 livres, 2 deniers parisis.

B. WtR'J. (Liasse.) — V ) i>ièces, pairhenliii ; 17 pièces, 2 cahiers in-f", Ifi feuillets, papier ; 11 sceaux pendants ou plaqués, la plupart en mauvais état.

1390. — Fin du XIV<sup>e</sup> siècle. — Pièces comptables et justificatives de la Recette générale de Fjandre. — 1<sup>er</sup> janvier 1390. Estimation des rentes et revenus du domaine de Flandre. — 1390. Pièces comptables comprenant des mandements et quittances jointes aux comptes de la recette de Pierre de la Tanerie, receveur général de Flandre et concernant Chrétien le Fauconnier, Laurent Noppe et Jean Le Cambier, gardes des tentes et de la tapisserie du duc de Bourgogne ; Guyot de Lompré, châtelain de Rupelmonde ; Henri de Niauville, maître de la (Chambre aux deniers ; Jean de Boves, chevalier et chambellan du Duc ; Jean de Hesdigneul, châtelain de L'Ecluse ; Sohier de Gand, chevalier ; Jean d'Immerselle, écoutezte d'Anvers ; Josse de Halluin, seigneur de Hensrode ; Nicolas de Fontenay, chevalier ; Jean d'Olsène, lieutenant du châtelain de Lille et autres officiers du duc de Bourgogne. — 20 août 1391. Mandements de Philippe, comte de Flandre, au trésorier Pierre Du Célier, d'avoir à faire payer à Galien Manier, la somme de 16 francs pour 24 douzaines de flèches qu'il lui avait livrées ; — au bailli d'Arras, celle de 64 francs d'or dus pour ses gages et vacations de deux voyages qu'il fit sur l'ordre du Chancelier à Paris et à Hesdin. — 2 septembre 1391. Attestation, par Nicolas de Fontenay, chevalier, d'une somme qu'il a reçue de Pierre de la Tanerie, receveur général de Flandre. — Chambrai, le 4 septembre 1391. Mandement du duc Philippe le Hardi au trésorier Pierre du Célier, de pnyer une certaine somme à Pierre de Latre, bailli d'Arras, pour services rendus par lui. — 5 octobre 1391. Mandement du même prince aux gens de ses finances à Lille

d'allouer aux comptes de Jean Goulet, receveur des aides du Rethélois, une somme pour paiements effectués par lui et compris dans l'état joint audit mandement. — Ypres, le 4 mars 1392. Idem, à la Chambre des Comptes de Lille de veiller à ce que Pierre de la Tanerie, receveur général de Flandre et d'Artois et les autres receveurs payent à Pierre de Montbertaut, maître de la Chambre aux deniers, la somme qu'ils devaient lui remettre suivant promesse faite à Nicolas de Fontenay, son conseiller, ainsi qu'à Pierre du Célier, trésorier, et audit Pierre de Montbertaut. — 1<sup>er</sup> février 1392. État estimatif des rentes et revenus du domaine de Flandre. — Menin, le 22 avril 1392. Attestation par Jennin de Molin, cleric de Pierre de La Tanerie, receveur général de Flandre, qu'il a reçu au nom dudit receveur de Jean du Fossé, fermier de *l'avoir* de Menin, la somme de 73 livres sur ce qu'il pouvait devoir à cause de ladite ferme. — 15 janvier 1393. Hommage rendu au duc de Bourgogne, comte de Flandre, par Jean de Cuick, seigneur de Hoogstraete, pour la rente viagère qui lui a été accordée en récompense de services rendus à la duchesse de Brabant, avec promesse par ledit Jean de servir le Comte envei's et contre tous. — 16 novembre 1393. Quittance délivrée par Marguerite Pepercorens d'une demi-année de sa pension. — La Haye. 25 janvier, sans date d'année ; vers 1393. Lettres par lesquelles Aubert, duc de Bavière, accredité auprès de Philippe, duc de Bourgogne, Rasse de Montigny, seigneur de Quiévelon et maître Jacques Banel. — 25 janvier 1394. Quittance délivrée par Pierre de la Tanerie, receveur général de Flandre, d'une somme qu'il a reçue du receveur de la *grute* (impôt sur la bière), de L'Ecluse. — 29 janvier 1394. Quittance délivrée par Jacques de Smesse d'une somme qu'il a reçue pour sa pension. — 8 mars 1394. Lettres par lesquelles Philippe, duc de Bourgogne et comte de Flandre, institue maître Josse de le Becque, son conseiller, aux gages annuels de 50 livres. — 18 mai 1394. Quittance délivrée par Pierre de la Tanerie, maître des comptes, d'une somme qu'il a reçue de Pierre Adorne, receveur de Flandre. — Compiègne, le 10 juillet 1396. Mandement du duc de Bourgogne, comte de Flandre, à ses gens des Comptes de Lille, d'ajouter foi à ce que leur dira de sa part Pierre Adorne. — Dijon, le 24 juillet 1396. Lettre des gens de la Chambre des Comptes de Dijon à ceux de la Chambre des Comptes de Lille au sujet de l'état des charges constatées par ces derniers sur plusieurs officiers du Duc

justiciables de cette dernière Chambre. — 6 mai-s 1397. Don par le duc de Bourgogne, comte de Flandre, de 30 francs d'or à l'église de Roch, située dans la châtellerie de Tournehem qui avait été «ai-se, gastée et destmite à l'occasion des guerres ». — 8 mai-s 1397. Garantie fournie par le Duc à la ville de Douai pour une somme que lui avait avancée ladite ville à l'effet de racheter certaines forteresses. — 26 avril 1398. Etat de ce qui est dû aux gens de Madame de Brabant sur le reliquat des 22.000 vieux ecus qu'elle devait au Duc de Boui'ogne. — 3 mai 1398. Déclaration de ce que le seigneur de Ghistelles doit au duc de Bourgogne à cause des rentes qu'il prend sur le tonlieu de Bruges ; lettres y relatives et décharge accordée par le Duc. — 27 juin 1399. Lettres des échevins de Schaeftinghe au sujet des dépenses occasionnées par les réparations faites aux moulins dudit lieu. — 17 mars 1400. Décharge donnée par Jean Despouletles, receveur des Finances, à Pierre de la Tanerie, receveur de l'aide accordée pour la rançon du comte de Nevei-s, d'une somme de 317.457 francs, 8 sols, 4 deniers qui a été versée entre les mains de frère Dominique d'Alemagne, commandeur de Naples. — Sans date ; fin du XIV<sup>e</sup> siècle. État des dépenses faites à Bruxelles par le défunt comte de Flandre. — Idem. Exposé par les héritiei-s de feu Guillaume Parole de ce que leur devait le comte de Flandre (probablement Louis de Maie). — Idem. Requête de Hue de Rely tendant à obtenir le remboursement d'une somme qu'il avait déposée au *change* (banque) de Jacques Halle. — 18 novembre 1400. Attestation par Henri Happart, écuyer, prévôt de Maizières, du montant de la valeur des *bourgeoisies* de cette ville dues à la St-Remi 1398. — 5 août, sans date d'année ; fin du XIV<sup>e</sup> siècle. Lettre de la veuve de Jean de la Fauchille, jadis receveur des finances de Louis de Maie, comte de Flandre, aux gens des Comptes à Lille, au sujet des comptes de la gestion de son mari.

H. 4084. (Registre.)— In-f°, 57 feuillets, 2 pièces, parchemin.

**31 Janvier 1401 -31 Janvier 1402.** — Compte de François de le Hofstède, dit le Cupre, conseiller du duc de Bourgogne, comte de Flandre et d'Artois, etc. Total de la recette: 224.423 livres, 9 sols, 7 deniers. Parmi les dépenses, on remarque : 26 francs à maître Eulart des Aubeaux, conseiller de Monseigneur « qu'il a

reçus pour 13 jours inclus qu'il avait vaqué aux besognes et affaires de mondit seigneur, tant par l'ordonnance de Rév. Père en Dieu monseigneur l'Évêque d'Arras, chancelier du Duc, comme par celle de messeigneurs du Conseil étant en la Chambre à Lille, savoir au mois de juillet liOI pour être allé de Lille vers l'évêque de Tournai en son hôtel de Wes pour le fait du commerce ; item, au mois de mars suivant pour être allé à Tournai où il demeura avec le Chancelier pour *ournée* que mondit seigneur y avait avec ceux de Gand et retourna en son hôtel à Lille ; item, encore audit mois de mars 1401 il alla une autre fois à Tournai où il resta quatre jours » (P 42, verso) ; — 2.810 livres, 19 sols à Jean Des Poulettes, receveur général des Finances, payés par lui à Jean Sac, marchand génois demeurant Paris à qui cette somme était due hnt pour prêt fait au Duc comme pour vaisselle d'or et d'argent donnée par lui et par son commandement à plusieurs perstmes (P 50, verso) ; — 2.475 livres au même, en remboursement de deniers payés à Jean Blondel, écuyer et chambellan du Duc, pour voyages faits à l'ordonnance et au commandement de ce dernier « tant 'es parties de Lombardie comme es parties de France \* (P 51, verso). Total de la dépense: 227.674 livres, 10 sols, 2 deniers parisi.s.

B. -iOSr). (Hogistre). — In-f-, «0 fouillU-ts, parchemin.

31 Janvier 1402-31 Janvier 1103.— Compte de François de le Hofstède, dit le Cupre, conseiller du duc de Bourgogne, comte de Flandre et d'Artois, et son receveur général desdits comtés de Flandre et d'Artois, etc. Total de la recette : 177.743 livres, 7 sols, 3 deniers, obole parisis (P 55, recto). Parmi les dépenses, on remarque : 136 livres, 19 sols, à messire Henri Despière, conseiller de mondit seigneur, « (?) pour avoir vaqué les journées et fait les voyages qui suivent : être allé par ordre de Monseigneur à *Trait-sur-Meuse* (Maestricht (?)), au pays de Brabant, en la compagnie de messire Guillaume de Hallewin, chevalier, bailli d'Alost et de Jean Blondeel, conseillers, et de maîti-e Jean de la Keythulle, où furent aussi les gens de Madame la duchesse de Luxembourg, de Brabant et de Limbourg, pour traiter avec les gens du Duc de Juliers et de Gueldre sur certains points et articles sur lesquels ils reçurent des instructions, auquel voyage ledit messire Henri vaqua pendant 20 jours entiers, ce qui fait à raison de 4 francs par jour qui lui sont dus toutes les fois qu'il chevauche

pour Monseigneur en ses affaires Outre-Meu.<;e et en outre, 83 francs baillés par lui à Jean de la Saussine, messenger à cheval, pour porter lettres audit Blondel et à maître Jean de Bruges à Bruxelles où ils étaient alors « (P 63, verso) ; — 600 francs à Jean de Cliouat, commis à recevoir toutes les finances de Monseigneur, en rembou- sement de semblable somme payée à maître Jean Durant, physicien de Monseigneur « pour convertir es frais de la façon et enluminure d'une bible pour icellui seigneur »(P79, recto) ; — 44 livres, 16 sols, à maître Pierre Chouvin, ouvrier de canons, pour la vente et délivrance de 13 canons que Monseigneur lui avait fait faire pour la garnison du château de Courtrai (P 81, verso) ; — 330 livres, à Jean de Versenare, écuyer et échanson de Monseigneur, que celui-ci lui a données pour l'aider à supporter les pertes et dommages qu'il avait supportées à la *descoufiture ries cürstiens* qui eut lieu au mois de septembre 1397 au pays de *Bulgherie* où cet écuyer fut pris par les Turcs, ennemis de la foi chrétienne, avec et en la compagnie du comte de Nevers, et pour les frais qu'il a dû supporter en prison et autrement (f" 83, recto) ; — 2(X) livres parisis à Dine Senoce bourgeois de Bruges, et à Henri Heubins, maître maçon du château de L'Ecluse, pour leur pension de 200 livres parisis, monnaie de Flandre, qu'ils prennent sur les deniers provenant de la feime du ballast à L'Ecluse que ledit Dine et Jacques Lerke tiennent à ferme pour le terme de dix ans (P 84, recto) ; — 13 livres, 14 sols à Georges de Lille pour les remettre aux personnes ayant fait des prises d'oiseaux de déduit et pour l'achat d'un *duc* (P 84, verso). Total de la dépense : 178.404 livres, 2 sols, 1 denier.

B. 40\*!. (Registre). — In-f», 104 feuillets, parcliemin.

24 Juin 1411-S4 Juin 141«. — Quatrième compte de Godefroy Le Sauvage, receveur général de Flandre et d'Artois, etc. Total de la recette : 156.770 livres, 12 sols, 3 den. obole. Parmi les dépenses, on remarque : celles faites à la nef où l'on tient les jeux de brehan et de dès en l'eau à L'Ecluse depuis le mois de septembre 1410 *jusqu'au Noël* suivant, pendant lequel temps il a été fait et charpenté en ladite nef un plancher, un comble de bois couvert de *feurre* (paille), ensemble une clôture de planches et d'ais afin de pouvoir y tenir les dits jeux comme de coutume, parce que l'autre qui y était au)aravant, était toute rompue

tellement qu'on ne pouvait y tenir lesdits jeux, etc. (f° 83, recto) ; — 3.000 francs, en ecus d'or, monnaie royale, valant. 4.000 livres de Flandre, à Robert de Bailleus, receveur général de toutes les finances du Duc, en deniers payés comptant par Digne Raponde, conseiller de mondit seigneur, au duc de Lorraine 93, verso) ; — 2 couronnes d'or, monnaie de France, audit receveur et délivrées par celui-ci par ordre de Monseigneur et de monseigneur de Courtivron, son chancelier, à un certain nombre d'archers d'Ecosse à qui elles sont été remises par la main d'un écuyer écossais, familier du comte de Douglas pour les défrayer sur le chemin en allant de Bruges vers Monseigneur à Ham, où il était et *tenait siège* à l'encontre d'aucuns ennemis du Roi, notre sire et de lui qui ledit lieu de Ham occupaient (^99, vei-so) ; — 100 livres, 11 sols, 3 deniers parisis à plusieurs personnes pour les dépens de deux dîners faits de par *mondit* seigneur, en sa Salle à Lille les samedi et dimanche 18 et 19 juillet 1411 pour le fait de la Renenghe audit an en la manière accoutumée (f° 103, verso). Total de la dépense : 132.621 livres, 4 sols, 4 deniers obole poitevins.

B. 4087. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 1 cahier in-f°, 0 feuillets, 1 rouleau et 3 pièces, papier ; 2 sceaux incomplets.

**1401-1414.** — Pièces justificatives à l'appui des comptes de la Recette de Flandre. — Malines, le 21 septembre 1401. Ordonnance de Philippe, duc de Bourgogne et comte de Flandre, mandant au receveur de Flandre de déduire sur la portion afférente aux habitants du Franc de Bruges, la somme de 2.000 nobles qu'ils lui avaient prêtée à l'occasion du mariage de son fils Antoine de Bourgogne. — Sans date ; vers 1405. Minute d'une lettre paraissant adressée de Douai aux gens de la Chambre des Comptes à Lille au sujet du transport du corps de Marguerite, duchesse de Bourgogne et comtesse de Flandre, de la chartreuse de Gosnay à Valenciennes en passant par Douai. — Paris, le 24 septembre 1406. Lettres par lesquelles Jean, duc de Bourgogne et comte de Flandre, s'engage à désintéresser Gauvain Trente, marchand de Lucques, de la somme de 9.351 francs qu'il lui avait prêtée. — 9 avril 1407. Quittance délivrée par Andry, de Douai, receveur général de Flandre, d'une somme qu'il a reçue de Jean Le Chien. — 15 août 1407. Lettre d'Arnould van (^reyenhem, seigneur de Grobbendonc, aux gens des Comptes à Lille, leur demandant de lui renvoyer le rôle (que le duc de Bourgogne lui a fait tenir et qu'il a envoyé à la vérification de la Chambre des Comptes). — 1407-1408. Quittances délivrées par André de Douai, receveur général de Flandre, de diverses sommes qui lui ont été payées ; avec un état de ces quittances. — 27 décembre 1409. Quittance délivrée par Simon de Fourmelles, conseiller du duc de Bourgogne, d'une somme qu'il a reçue pour sa pension. — Vers 1414. État des arrérages et des sommes dues au domaine du duc de Bourgogne dans le comté de Flandre, dans la seigneurie de Malines et à Anvers.

B. i m. (Registre.) — In-f°, 2(K) feuillets, parchemin, dont les quinze premiers manquent.

**24 Juin 1415-24 Juin 1416.** — Troisième compte de Jean Outen Hove, receveur général de Flandre et d'Artois, etc. Total de la recette: 151.172 livres, 6 sols, 8 deniers poitevins. Parmi les

dépenses on remarque : 75 livres, 18 sols à Arnoulet Wifflet, orfèvre, pour avoir vendu et délivré à Monseigneur le Duc un fermail d'or garni de cinq perles, un balai et un petit diamant qu'il a donné à son cousin messire Louis de Chalon, valant 28 ecus d'or, et pour un diamant à pointe donné à Monseigneur de Charolais, valant 18 ecus (f° 134, recto) ; — 84 livres, 15 sols à Barthélémy Betin, marchand de Lucques, demeurant à Bruges, pour 3 pièces de drap de Damas, donnés par ordre du Duc à maître Georges d'Ostende, son secrétaire, « pour en faire ce que mondit seigneur lui a ordonné » (f° 134, vei-so) ; — 135 livres à Philippe Raponde, conseiller et maître d'hôtel du duc de Bourgogne, pour deux pièces de velours noir et demie dont on a fait audit duc une jaquette noire à grandes manches closes, couvertures d'heures et deux bourses pour les heures de Madame la duchesse de Guyenne, valant 82 ecus et demi ; et pour une demi-pièce de satin noir moyen pour doubler lesdites couvertures et bourses d'heures (f° 134, verso) ; — 198 livres, 8 sols, 3 deniers à Louis lo Blasin, orfèvre à Bruges, pour un collier d'or que le Duc lui a acheté pour le donner au duc des Mons (35) (f° 142, recto) ; les frais de voyages et les vacations dus à maître Henri Goethals pour, sur l'ordre de Monseigneur et pour aucunes choses secrètes à lui *enchargées*, être allé vers.

---

(35) Adolphe IX, duc de Berg ou du Mont (Montensis ducatus).. En 142} il devint duc <ie Juliers avec Jean de Heinsberg.

le duc Jean de Bavière, élu de Liège (36) et comte de Los (f 154, recto) ; — 5.200 ecus à Opis.se de Falisque, Olivier Maroffle, Cyprien Spinghel, Lazare de Vinalde, Georges Lommelin, Baptiste Spinghel, marchands de Gênes et autres marchands des nations de Venise, de Florence et de Plaisance, somme qu'en 1414 ils prêtèrent au duc de Bourgogne pour s'en aider en ses affaires 187, verso ). Total de la dépense : 147.819 livres, 6 sols, 3 deniers.

B. 4080. (Registpo.) — In-f°, 227 feuillets, parchemin, dont les huit premiers manquent.

**25 juin-26 novembre 1416.** — Quatrième et dernier compte de Jean Outen Hove, receveur général de Flandre et d'Artois, etc. Total de la recette : 193.249 livres, 12 sols, 9 deniers, parisis. Parmi les dépenses, on remarque : la somme de 40 francs, 4 sols parisis, monnaie royale, à Guillaume Le Martin, valet de chambre et tailleur de robes de monseigneur le duc de Bourgogne, pour les façons de plusieurs habits faits tant pour le Duc que pour le comte de Charolais et monseigneur de St-Pol, à l'occasion des joutes de Lille qui commencèrent le 27 juillet 1416, savoir : pour la façon et étoffes de huit manches longues à jouter, de salin noir, tant pour mondit seigneur que pour le duc de *Brùjhe* et le comte de *Warwick*, le Haze de *Befuigne* et plusieurs autres chevaliers et écuyers qui joutaient avec lui; pour la façon et étoffes de trois houpelandes à mettre sur *plattes* (armures) dont l'une est de satin noir pour le Haze de Behaigne et les autres deux de satin *malicques* (?); pour la façon et étoffes de huit couvertures *devant* et *derrière* entières, pour mettre sur les chevaux de joutes, dont quatre de satin de *malicques* et les autres quatre en salin noir, de même les manches dessus dites; item, pour la façon et étoffes de 6 paires de *youffles* (gants (?)) à jouter, faits de salin de *malicques prins* sur trois toiles et sur coton fort; item pour la façon et étoffes de trois paires de grandes manches longues à jouter de drap gris et une houpelande de même à petites manches pour Jean Dormay qui servit Monseigneur aux dites joutes (P 109, recto); — 101 livres, 5 sols à Jorart Scaillebert, drapier, demeurant à Lille, pour une *écarlatte* de couleur vermeille que Monseigneur a fait prendre et acheter pour en faire son plaisir et sa volonté (f\* 110, recto); — 942 livres à Guéardin Clutin, orfèvre demeurant à Bruges, pour les parties suivantes : un fermail d'or garni d'un balai carré, d'une grosse perle et d'une fleur de diamants que Monseigneur le Duc fit donner à son cousin le duc de Gloucester; pour deux diamants en deux anneaux d'or, un gros et un plus petit que le Duc fit donner à deux chevaliers de l'hôtel de son cousin le Roi d'Angleterre (f" 113, verso); — 2.475 livres à Barthélémy Luporin, pour un grand collier d'or, garni de 120 grosses perles, auquel pendait un fermail d'or garni d'un rubis d'Orient et de six grosses perles rondes, que le Duc fit acheter lorsqu'il était à Calais et donner au roi d'Angleterre (idem). — 1.331 ecus de 30 gros l'écu, à Barthélémy Bettin, marchand de Lucques, demeurant à Bruges, pour la vente et délivrance de draps de Damas et de satin (1\* 113, verso et 114, recto); — 102 livres à Louis Le Blazère, orfèvre demeurant à Bmges, pour deux diamants en deux anneaux d'or

délivrés et vendus à Monseigneur le Duc lorsqu'il était à Calais (f° 114, recto);\*— 220 ecus, 16 sols, 6 deniers à Thierry van Statère, valet de chambre et orfèvre de Monseigneur le Duc, pour les parties suivantes: pour une *axsiète* d'or, faite en manière d'un collier pour mettre et servir en plusieurs manières d'habillements, garnie de 11 rubis d'Orient, de 42 grosses perles et d'un gros diamant, le tout pesant ensemble 2 marcs, 3 onces, et 10 esterlins d'or au marc de Troyes et pour avoir fait polir et mettre à point les dits rubis (f° 118, recto); — 61 livres, 10 sols, à Antoine Esperon, chevaucheur de Monseigneur le Duc, tant, pour avoir convoyé certains ambassadeurs de l'empereur de Constantinople au pays de Flandre que pour sur l'ordre du Duc être resté à Bruges dans une hôtellerie pendant deux mois et demi et plus, en laquelle hôtellerie il fit grande dépense tant pour lui que pour son cheval, et depuis il a suivi Monseigneur par plusieurs journées tant à Lille comme ailleurs, etc. (f 133, recto); — à Thierrri de Scanen, valet de chambre de Monseigneur le Duc, pour les parties d'orfèvrerie faites par lui, sur l'ordre dudit Duc, du 7 mai 1412 au 1<sup>er</sup> mars 1416, la somme de 2.403 francs, 17 sols, 10 deniers poitevins, monnaie royale, savoir; pour une grande quantité d'orfèvreries en *guise* (manière) de croissants pour mettre sur une jaquette de velours vermeil cramoisi toute semée, le corps et les manches; une grande quantité d'orfèvreries

(36) Jean VI, fils d'Albert de Bavière, comte de Hollande et de Hainaut, nommé par le pape en 1390. à l'évêché de Liège. Mort «n 141a.

pour prendre et mettre aux découpures de ladite jaquette ; une autre grande quantité d'orfèvreries en guise d'étincelles pour mettre sur un *cranclin* de drap vert brun et un cliaperon de même couleur (f° 167, verso) ;— item, pour avoir fait une fleur de lys d'or, qui avait un fleuron rompu et qui a été sondée, réparée, coloriée et *rehmnie* tout neuf pour mettre sur le bacinet de Monseigneur ; pour avoir fait une planche pour la croix que Monseigneur porte au cou en laquelle ont été mis une once et un frelin d'or ; pour avoir fait 20 *bossettes* et 2 œuillets pour river le crampon aux flattes (armures) ; pour la livraison d'un *chappel* de plumes blanches, garni de *doublez* (37) et de perles que Monseigneur donna à son plaisir à une noce que la Reine fit au bois de Vincennes ; pour avoir payé par le commandement du Duc à maître Ange, physicien, la somme de dix francs ; pour avoir fait pour Monseigneur un collier d'argent blanc que celui-ci donna à Ryet, écuyer tranchant de Madame de ( Juyenne ; pour avoir fait pour Monseigneur le scel *de secret* avec une chaîne, pesant ensemble 7 onces, 5 esterlins obole d'or ; pour la gravure <'t la façon dudit scel et celle de la chaîne ; pour avoir fait une croix pour sa chapelle, pesant U marcs, 5 onces, 1j esterlins d'argent doré ; pour avoir acheté pour Monseigneur un gros diamant qui fut donné à Monseigneur de Charolais, lils du Duc, pour en faire présent à Madame sa femme, quand ledit comte vint dernièrement en Flandre vers le Duc, dont le prix est de 50 ecus d'or, valant 66 francs, 5 sois tournois ; pour avoir refait et mis à point pour Monseigneur la garniture d'une ceinture et d'une tasse et pour avoir soudé dessous dix fermoirs de tuyaux, en quoi a été employé 5 esterlins d'or (f° 169, recto). Total de la dépense : 178.815 livres, II sols, i deniers obole parisis.

B. 4()SW. (Registre.) — In-f°, 140 feuillets, parchemiu.

**26 novembre 1416-24 Juin 1418.** — Premier compte de Barthélémy Le Vooght, conseiller du duc de Bourgogne, comte de Plandre, etc. et son receveur général do ses dits comtés de Flandre et d'Artois. Principales divisions de ce compte : Recettes, comprenaut: 1° Rentes perpétuelles appelées transport do Lille, Douai et Béthune qui se payent chaque année au jour de Noël: 405 livres, 15 sols, 7 deniers; — 2° Autre recette des *Renneurs* de Flandre, de leui-s comptes faits à Lille à la Renenghe 1417 : 278 livres, 9 sols, 7 deniers poitevins ; — 3° autre recette des rentes hors renenglie et des restes des comptes des rec(>veurs et fermiers de ces rentes contenus en la renenghele de 1117: 1..567 livres, 5 sols, 1 denier ; — P Autre recette des rentes perpétuelles non *muables* (cessibles ou rachetables) : 1.566 livres, U sols ; — 5° Autre recette de la nouvelle rente qui se paye à la St-Remi et à autres termes : 30.022 livres, 10 sols, 4 deniers ; — 0° Autre recette des rentes *muables*, cens et fermes: 5.206 livres, 19 sols; —7» Autre recette des comptes rendus à la renenghe 1417: 20 livres, 11 sols; — 8° .Vutre recette des baillis de Flandre provenant des reliquats de leurs comptes faits à Lille au mois de janvier 1117: 138 livres, 19 sols, 10 deniers; — 9° Autre recette des baillis de Flandre des reliquats de leurs comptes rendus à Lille au mois de mai 1117: 26 livres ; — 10° Autre recette des baillis de Flandre des

reliquats de leurs comptes rendus à Lille au mois de septembre 1417: 20 livres; — U» .Autre recette des baillis de Flandre, des reliquats de leui-s comptes rendus à Lille au mois de janvier 1118: 46 livres. II sols, 8 deniers; — 12° Autre recette des baillis de Flandre des reliquats de leurs comptes rendus à Lille au mois de mai 1418 : néant ; — 13° Autre recette des f(n-faitures, exploits, amendes, compositions d'usuriers, avoires de bâtards et autres j>arties exploitées pour le temps du présent compte : 171 livres, 13 sols, 6 deniers ; — 14° Autre recette des droits et profits des monnaies au pays de Flandre, appelés *slcyscat*, pour le temps de ce présent compte : 32.906 livres, 14 sols ; 5 deniers ; — 15» Autre recette des *assis* de Flandre : 4.338 livres, 3 sols, 8 deniers; — 16» Autre recette de dons faits à Monseigneur: 3."?7 livres, 10 sols; — il" Antre recette des Lombards : 595 livres ; — 18» Autre recette des usuriers prêtant et faisant fait d'usure par lettres d'octroi du comte de Flandre : néant ; — 19» Autre recette extraordinaire provenant tant de ventes d'héritages el de rentes à vie qu'autrement : 468 livres, 15 sols parisis ; — 20" Autre recette d'emprunts contractés par le receveur vis-à-vis des villes et châteltenies, renneurs, receveurs particuliers, fermiers, baillis, lombards et autres membres et parties ci-devant déclarés pour s'en servir au fait delà dépense

(37) Doubles de ooirines, pierres fines collées sur verre ou sur cristal de couleur et ainsi doublée (répousseur et d'éclat. (De Laborde. Glossaire et Répertoire, p.

ordinaire et extraordinaire du Duc et en ses autres affaires : 33.527 livres, 14 sols, 7 deniers ; — 21» Recette commune: 1.985 livres, 8 sols, 2 deniers; — 22° Autre recette des receveurs particuliers avec aucuns membres du comté d'Artois et des villes et châtelainies de Lille, Douai et Orchies : 6.162 livres, 10 sols ; — 23° Autre recette faite par le Receveur sur aucunes parties du domaine, des rentes et revenus de monseigneur le comte de St-Pol, lesquelles Monseigneur le Duc, comme ayant les *hall*, garde, administration et gouvernement du seigneur comte de St-Pol, son neveu, a fait recevoir à son profit pour le temps de ce présent compte : 1.010 livres, 10 sols, 7 deniers ; — 24° Autre recette faite par le receveur sur certaines parties des domaines, rentes et revenus appartenant au duc de Har et autres seigneurs, situés et assis au pays de Flandre, que Monseigneur le Duc pour certaines justes et raisonnables causes a fait lui-même en sa main et recevoir à son profit: 7.508 livres, parisis. Total de la recette: 95.008 livres, 16 sols, 2 deniers. — Dépenses: 1° Rentes *héréditaires* (personnelles) : 516 livres, 5 sols, 8 deniers; — 2° Pensions à vie: 603 livres, 15 sols ; — 3° Pensions à volonté et à rappel et gages des conseillers et autres officiers de monseigneur le Duc: 16.936 livres, 5 sols, 5 deniers; — 4° Autre dépense pour paiements faits à aucuns conseillers et autres officiers à raison de leurs gages en retard : 746 livres, 5 sols ; — 5° Autre dépense pour rentes viagères vendues, à la requête de Monseigneur, par les lois d'aucunes de ses villes, à reprendre les deniers sur certaines parties de son domaine de Flandre : 8.781 livres, 11 sols, 7 deniers; — 6° Autre dépense pour achat de pelleteries, draps, bijoux, vaisselle d'or et d'argent: néant (38); — 7° Autre dépense pour achat de chevaux ; 150 livres ; — 8° Autre dépense pour voyages de conseillers et autres officiers : 1.713 livres, 4 sols, 6 deniers par. ; — 9° Autre dépense pour messageries : 227 livres, 13 sols, 10 deniers ; — 10° Ouvrages et réparations nécessaires aux châteaux et maisons, moulins, digues et autres édifices : 670 livres, 12 sols, 10 deniers; — 11° Deniers donnés par mandements de Monseigneur et autrement pour les employer au fait des ouvrages, tant à des officiers qu'à autres : 3.000 livres ; — 12° Deniers donnés personnellement au Duc : 675 livres ; — 13° Deniers donnés à des officiers qui en doivent rendre compte: 54.027 livres, 15 sols, 1 denier; — 14° Autre dépense pour changes et pertes de monnaie, transport de deniers à Monseigneur et à Madame : néant ; — 15° Autre dépense pour deniers payés tant en acquit de Monseigneur comme autrement : néant ; — 16° Autre dépense pour rentes rachetées en déchargeant le domaine de Monseigneur : néant ; — 17° Autre dépense pour deniers payés par mandements et cédulas de Monseigneur et autrement : 3.749 livres, 2 sols, 9 deniers obole ; 18° Dons et remissions faits par Monseigneur pour une fois : 7.549 livres, 7 sols, 6 deniers. — Dans la dépense commune, on remarque : la somme de 188 livres, 12 sols, 8 deniers parisis, vieille monnaie de Flandre, à plusieurs personnes pour les dépenses de deux dîners donnés sur l'ordre de Monseigneur en sa ville de Lille, les samedi et dimanche 17 et 18 juillet 1417, à cause de la renge *illeg* tenue en la manière accoutumée (f° 137, recto); — sommes

payées à Jean Delbout, Ghérard Le Costre, Arnekin Le Costre, Gilles Le Costre, Jean Leclerc, Pierre Gilles et (Tcorges de Lille, tendeurs d'oiseaux *de déduit* et lieutenants du maître fauconnier de Monseigneur en Flandre sur les *tendues* de Hulsterloo, de la Stekene sur le Moer et de Ootecloo sur la Heyde (idem). — Total de la dépense de ce présent compte : 100.519 livres, 1-5 sols, 6 deniers.

B. 10<Jl. (Registre.) — lu-f°, 200 feuillets, pan-hemin.

**24 juin 1418-6 février 1420.** — Second et dernier compte de Bartlielemi Le Vooght, naguère conseiller de feu monseigneur Jean, duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc. et son receveur général des comtés et pays de Flandre et d'Artois, et depuis le trépas du duc Jean, aussi conseiller de Monseigneur Philippe, seul fils et héritier dudit duc Jean, etc. Total de la recette: 278.402 livres, 6 sols, 6 deniers. — Parmi les dépenses, on remarque : 168 ecus et 15 sols parisis, à Barthelemi Bettin, marchand de Lucques, pour cinq pièces de velours noir que feu le duc Jean avait fait acheter pour en faire présent à la comtesse de Charolais, sa belle-fille, le premier janvier 1417; — 437 livres, 10 sols à Jean Mond, demeurant à Bruges, pour la vente et livraison de 400 dos de martes et 200 côtés de maries que le feu duc Jean avait fait acheter pour en former deux robes de velours noir pour lui, l'une longue à manches ouvertes, et l'autre

(38) A partir de cette époque les dépenses de cette nature figurent au compte du Receveur général des Finances des Pays-Bas.

à mi-jambes à manclies closes, et une autre robe pour le comte de St-Pol, son neveu, laquelle est de drap de damas noir jusques à mi-jambes (P 119, recto) ; — 71 ecus et demi à Barthelemi Le Vooght, receveur général, qui les a payés audit Bartlielemi Rettin, marchand de Lucques, pour l'achat et livraison d'un drap *d'impérial d'or en blanc champ* dont l'on fit le *mantel* pour l'image de Notre-Dame de Tournai, lequel le feu duc Jean lui fit donner le jour de la Procession dudit Tournai au mois de septembre 1417 (idem) ; — 20 francs d'or à maître Tiderrri Glierbode, conseiller de feu monseigneur le duc Jean, pour un voyage qu'il fit au mois de mai 1417 vers ledit Duc en la ville de Hesdin où il avait été mandé pour la rédaction de lettres patentes importantes (P 124, recto) ; — 12<sup>l</sup> livres, 14 sols, 3 deniers à maître Barthelemi Alatruye, naguère conseiller du feu duc Jean et maître de ses comptes à Lille, qui lui était due tant pour plusieurs voyages par lui faits sur l'ordi-e dudit duc et de monseigneur le comte de Charolais, son fils (P 124, verso), entre autres pour être parti de Lille le lundi 28 mars 1418 pour aller à Arras vers le comte de Charolais qui l'avait mandé *pour aucunes nouvelles à lui survenues de monseigneur, sou père* (P 126, recto) ; pour être parti de Lille le 24 avril 1419, sur le commandement du comte de Charolais, pour aller à Gand où ledit Comte se trouvait, avec les Quatre Membres de Flandre assemblés «pour bailler la réponse à mondit seigneur le Comte sur plusieurs choses par lui à eulx requises touchant tant la seurté et deffense dudit pays à l'encontre des Anglais, comme plusieurs autres choses et d'ilec à Bruges avec maistre Jehan Sarote, etc.» (P 127, verso). Total de la dépense: 261.097 livres, 19 sols, 5 deniers.

B. 4(KW. (Registre.) — In-<sup>4</sup>, 59 feuillets, parchemin.

**15 septembre-31 décembre 1422.** — Premier compte de Gautier Poulain, receveur général de Flandre et d'Artois, depuis le 15 septembre 1422 jour où ledit Gautier fit le serment de remplir ledit office, t que Godefroy le Sauvage, par ordonnance des officiers de la Chambre des Comptes du Duc de Bourgogne à Lille, fut *déporté* de l'exercice dudit office, et ledit Gautier Poulain, en vertu de cei-tames lettres patentes dudit Duc, données à Paris le 4 septembre 1422, commis â ladite Recette par manière de provfsion, et après, par autres lettres de commission dudit Duc, données en sa ville de Lille le 25 novembre suivant, institué et ordonné définitivement audit office, etc. — Total de la recette :

12.620 livres, H deniers. — Parmi les dépenses, on remarque : 143 livres, 7 sols, à maître Henri Goethals, doyen de Liège et prévôt de St Pierre do Lille, conseiller de monseigneur le Duc, pour ses gages « toutes et quantes fois qu'il .sera vers ledit Duc hora de son pays de Flandres et ailleurs pour ses besoignes et affaires s> et pour les gages de ses gens et les dépenses de ses chevaux, à raison de 3 francs par jour, et « parmi ce ne aura en son hostel aucuns autres gaiges, ne livrée ainsi que de ces choses et autres plus à plein apparoir etc. \*, pour un et pour deux voyages par lui faits tant en allant devant mondit .seigneur à Lille par son commandement et là séjournant en *besoignant*, retournant à son hôtel à Gand par deux fois, etc. (P 49, verso) ; — 10 francs à Jacotin de Rosne, chevaucheur de l'écurie du Duc, pour un voyage que par son ordonnance et commandement il fit au hiois de février 1421 vers le Roi Régent, depuis Troyes à Meaux où il porta audit Roi la réponse et *radesse* que ceux dudit Troyes avaient faite à mondit seigneur et à ceux du Conseil du Roi notre sire (P 51, recto). Total de la dépense ; 14.752 livres, 2 sols, 7 deniers.

B. 4093. (Registre.) — lu-f», 1(19 feuillets, parchemin.

**1423.** — Second compte de Gautier Poulain, receveur général de Flandre et d'Artois, etc. Total de la recette: 120.764 livres, 10 sols, 1 denier et demi poitevin. Parmi les dépenses, on remarque ; 8 francs à maître Jean de le Keytulle, pour, « par ordonnance et commandement de Monsigneur et en sa compagnie et service, être allé en la ville de Grammont à la journée que mondit seigneur y avait dernièrement eue et tenue avec monseigneur le duc de Brabant », etc. (P 70, verso) ; — 82 livres, 13 sols parisis, monnaie de Flandre, aux personnes suivantes: à Philippe Raponde pour un drap d'or de Lucques, de champ azur, qu'il a délivré pour faire un *mantel* b l'image de Notre-Dame de Tournai et *icellui* présenté de la part de Monseigneur à la Sainte-Croix 1423, comme il est accoutumé chaque année ; à Jean Béghin de Lille, pour 500 de menu vair, employés audit mantel ; au même, pour 42 lettices (fourrures grises) ; à Raiser Rouf, *parmentier*, pour la façon dudit *mantel* ; à Willequin Boitel, chevaucheur, pour avoir porté de Lille à Tournai des lettres de la Chambre des Comptes à la loi et aux gens de l'église

(le Tournai au sujet dudit *mantel* [P 107, recto). Total de la dépense: 120.050 livres, 13 sols, 2 deniers parisis.

B. m<sup>k</sup>. (Registre.) — In-f°, 121 feuillets, parchemiu.

**1424.** — Troisième compte de Gautier Poulain, receveur général de Flandre et d'Artois, etc. Total de la recette: 150.664 livres, 6 sols, 4 deniers parisis. Parmi les dépenses, on remarque : 12 francs à Daniel de Huusman, conseiller de Monseigneur, pour ses gages de six jours que, par commandement et ordonnance du Duc il a vaqué avec et en la compagnie du bailli de la Salle d'Ypres, savoir d'être allé à Ypres, à Comines, à Wervicq, et en aucuns autres lieux pour faire une information sur le débat pendant entre les drapiers de la ville de Courtrai, d'une part et les foulons de cette ville, de l'autre, à cause de leurs salaires (f° 81, recto) ; — 115 ecus du prix de 40 gros à Guillaume de Neuville, dit le Moine, écuyer d'écurie de Monseigneur, sur ce qui pouvait lui être dû à cause de certain voyage que le 24 mars 1424 il fit par ordonnance dudit seigneur et pour ses besognes et affaires qu'il ne voulait aucunement être déclarés, en la compagnie de monseigneur le comte de Richemont au pays de Bretagne, etc. (f° 81, recto) ; — à messire Roland d'Uutkerke, pour par ordonnance des seigneurs du gouvernement de Malines, être allé dudit lieu pour e fait du différend existant entre cette ville et celle de Bruxelles, au château de Rupelmonde, avec aucuns des gens dudit seigneur où il fit questionner la femme qui follement et à tort s'était fait nommer *Dame de Guyenne*, illec prisonnière, et de là être retourné audit Malines pour certaines affaires dudit seigneur qui grandement lui touchaient (P° 84, verso) ; — 156 livres, 16 sols à Philippe Raponde, maître d'hôtel et conseiller de Monseigneur, qui lui étaient dus par feu Madame la duchesse Michèle (39) dernièrement trépassée, à qui Dieu pardonne, pour cause de certains draps de damas gris qu'elle avait fait prendre dudit Philippe, pour faire son plaisir (1\* 112, recto) ; — 607 livres, 12 sols parisis à Clais Serrandries, boucher, à Gand, pour la fourniture de deux moutons par jour pour la nourriture des quatre lions que le Duc entretient dans la ville de Gand, pendant 217 jours (f\* 116, recto). Total de la dépense : 171.576 livres, 10 sols, 11 den.

B. 40!!). (Registre.) — In-f°, 1(i7 feuillets, parchemin.

**1423-1426.** — Quatrième compte de Gautier Poulain, receveur général de Flandre et d'Artois, etc. Total de la recette : 334.003 livres, 15 sols, 9 deniers obole poit., et 124 ecus d'or. — Parmi les dépenses, on remarque : 48 livres à Lyon de Gand, huissier d'armes de Monseigneur, pour, par ordonnance de messire Roland d'Uutkerke, chevalier, conseiller et chambellan de Monseigneur « tost aprez le trespassement de feu Jehan, duc de Bayvière, oncle de mondit seigneur le X<sup>e</sup> jour dejenvier mil CCCXXIII (1425 n. st.), auquel temps icellui seigneur estoiten ses pays de Bourgoingne, hastivement avoir fait, un voyage es pays de Hollande et Zélande, porter certaines lettres closes dudit messire Roland, à plusieurs gentilzhommes, ensemble aux bonnes gens et habitants des bonnes villes et plat pays de Hollande et de Zélande, afin qu'ilz demourassent en estât sans

faire aucun hommage, ni recevoir aucun seigneur ou dame esdiz pays jusques à la venue de mondit seigneur en iceulx pays, meismement es terres et seignouries qui lui dévoient appartenir et estoient advenues par le trespas dudit monseigneur Jehan de Bayvière » (f° 116, verso); — 511 livres à Jacques de Melle, boucher et bourgeois de Gand, qui lui sont dues par marché passé pour la nourriture et entretien des quatre lions que le Duc a audit Gand, ledit marché conclu parce qu'on donna à entendre audit Jacques Melle, qu'il aurait grand profit des deniers que les bonnes gens lui donneraient en allant voir lesdits lions et que si la feue duchesse Bonne d'Artois, dernièrement trépassée, fût venue à Gand, il aurait eu la fourniture de la viande pour son hôtel (f° 158, recto) ; — 21 livres, 6 sols au même, pour le gouvernement d'un nouveau jeime lion que Monseigneur avait envoyé en son hôtel à Gand et dont la nourriture consistait en un demi-mouton par jour (f° 159, verso); — 48 livres à Jean Ernoulphin, compagnon et facteur de Marc Guideçon, marchand de Lucques, demeurant à Bruges, pour un drap d'or impérial de Lucques en champ vermeil contenant six aunes et demie, délivré et vendu, pour en faire le manteau de l'image Notre-Dame en l'église collégiale de Tournai, présenté de par Monseigneur le jour de Ste-Croix, en septembre 1424, ainsi que d'ancienneté il a été fait par lui et ses prédécesseurs, comtes et comtesses de Flandre, etc. (f° 160, verso) ; — 19 livres, 18 sols à Éloi de Bacquère, pour 19 timbres

(39) Michèle de France, fille du roi Charles VI et première femme du duc Philippe le Bon.

de fin menu vair pour fourrer Icsdils deux manteaux (idem).  
Total de la dépense : 324.420 livres, 10 sols, 9 deniers.

B. Um. (Rpgi.stre.) — Iii-f<sup>o</sup>, 1,30 feuillets, pareliemiii.

**1427.** — Cinquième compte de Gautier Poulain, receveur général de Flandre et d'Artois, etc. Parmi les recettes on remarque les articles suivants: des Lombards demeurant et tenant table à Anvers qui avaient coutume de payer à Monseigneur pour l'octroi de leur table cent francs par an ; la ville est à Monseigneur le duc de Brabant et pour ce : néant ; des Lombards demeurant et tenant table à Bruges : néant (P 45, recto). Total de la recette: 172.025 livres, sols, 7 deniers obole jjoitevins et demi parisis (P 64, verso). — Parmi les dépenses : 100 livres parisis à Jean de Heick (40), peintre et valet de chambre de monseigneur le Duc, pour ses gages (P 73, verso) ; — 537 livres, 10 sols parisis, monnaie de Flandre, à monseigneur Jean de Luxembourg, seigneur de Beau-revoir, ayant le bail et gouvernement de Mademoiselle la comtesse de Marie, dame de Dunkerque, laquelle somme ledit receveur lui a payée et délivrée par les mains de Henry Loopin, fermier des 30 gros par last de harengs caqués arrivant en la dite ville de Dunkerque (P 128, verso). Total de la dépense: 162.135 livres, sols, 10 deniers obole parisis.

B. Vm. (Rc'gi.stre.) — In-f<sup>o</sup>, 206 feuillets, parohemin.

**1432.** — Neuvième compte de Gautier Poulain, dit l'Abbé, conseiller et naguère receveur général de Flandre, etc. Total de la recette: 244.634 livres, 4 sols, 11 deniers. Parmi les dépenses on remarque: 300 fr. à messire Jean, seigneur de Comines, chevalier, conseiller et chambellan de monseigneur le Duc et souverain bailli de Flandre, châtelain du château de Rupelmonde, pour ses gages (P 92, recto) ; — 261 francs à messire Guillain de Halluin, chevalier, seigneur de Bughenhout et de Villecommen, conseiller, chambellan du Duc, et son bailli d'Alost, pour les voyages et journées que par commandement et ordonnance de celui-ci, il a fait et vaqués en la nuinière suivante : pour être allé vers mon dit seigneur le Duc en la ville de Malines, l'accompagner avec autres gens de son conseil quand les habitants de Liège lui demandèrent pardon et toute révérence et humilité de la guerre qu'ils lui avaient faite (P 115, recto) ; — 55 livres, 10 sols parisis, à Pierre de Thourout, fourreur de robes demeurant à Bruges, pour l'achat et la délivrance de 14 timbres de menu vair employés en la fourrure du manteau de la statue de Notre-Dame de l'église collégiale de Tournai (P 98, recto). Total de la dépense : 2-23.286 livres, 6 sols, 10 deniers.

B. 4008. (BegiNtre.1 — In-f<sup>o</sup>, 1(11 feuillets, parchemin.

**1410-1441.** — Douzième compte de Gautier Poulain, conseiller receveur de Flandre et d'Artois, etc. — On remarque la mention suivante à l'article recette : du tonlieu de Watervliet, (le pays est noyé de longtemps, et pour ce) : néant (f» H, recto). Total de la

recette» : 107.931 livres, 4 sols, 6 deniers (P 68, verso). Parmi les dépenses: 100 francs à maître Clais van Riden, maître ouvrier des boulevards el *blochuu*s de Monseigneur le Duc, retenu pour travailler audit fait, pour ses gages (P 70, recto) ; — 360 livres de 40 gros à Jean van Eyck, peintre et valet de chambre du duc de Bourgogne, pour sa pension, sa vie durant, à être payée en quatre termes chaque année, savoir à Pâques, à la St-Jean, à la St-Rémi et à Noël (P 70, recto) ; — 360 livres à *damoiselle* Marguerite, veuve de Jean Van Eyck, peintre de Monseigneur, qui trépassa environ la fin du mois de juin audit an 1441 « à laquelle mondit seigneur en considération des bons et agréables services que lui avait faits ledit défunt en son vivant et pour pitié et compassion d'elle et de ses enfants demou-rés après ledit décès, a octroyé de sa grâce spéciale qu'elle ait et prenne pour elle et ses enfants pour un demi-an, la moitié de telle pension ou gages qu'avait et prenait ledit défunt chacim an en son vivant, etc. » (P 70, verso) ; — 60 francs à Henry van Eyck, pour ses gages d'*esprivitcur* (garde des éperviers) de monseigneur le Duc (P 71, recto) ; — 109 livres, 10 sols parisis à Henry Du Vivier, valet et garde des lions et léopards de monseigneur le Duc à Gand, pour la fourniture d'un quartier de mouton par jour à un léopai-d (P 94, verso). Total de la dépense : 106.143 livres, 17 sols.

(40) C'est le fameux peintre Jean van Eyck, frère d'Hubert. De 1436 à 1428, il aurait habité Lille.

**1443.** — Quatorzième compte de Gautier Poulain, conseiller du duc de Bourgogne, comte de Flandre et son receveur général de ses pays de Flandre et d'Artois, etc. Total de la recette : 144.635 livres, 14 sols, 5 deniers parisis. — Dépenses : 72 livres à Henry le Croocq, valet des faucons de Monseigneur, que celui-ci, par sa grâce spéciale, lui a accordées pour vivre en son service hors de son liôtel en la garde et gouvernement de ses oiseaux et au.ssi afin qu'il ait mieux de quoi avoir sa sustentation en ses « anciens jours » (f<sup>o</sup>82, recto). Total de la dépense : 142.279 livres, 16 sols, 1 denier.

B. 41(K). (Portefeuille.) — 1 cah. in-f<sup>o</sup>, 6 feuillets, 5 pièces, parchemin; 2 rouleaux, 3 cahiers in-f<sup>o</sup>, 18 feuillets et 3 pièces, papier ; 1 sceau incomplet.

**1416-1430.** — Pièces comptables et justificatives de la Recette de Flandre. — 1416-1420. État des sommes dues à Barthelemi Betin, marcliand de Lucques, et par lui déboursées à l'ordonnance du duc de Bourgogne. —• Novembre 1418. Mandement des gens des Comptes à Lille enjoignant aux receveurs du Domaine et comptables retardataires, d'avoir à venir rendre leurs comptes devant eux à la prochaine renenghe de l'année 1418. — 7 juin 1421. État dressé par Barthelemi de le "Vooght, ex-receveur général de Flandre, de plusieurs ordonnances, mandements et décharges trouvés après la mort de Jean Mainfroy, en son vivant conseiller du duc de Bourgogne. — Sans date ; vers 14.35. Ordonnance du duc Philippe le Bon relative à l'apurement des comptes d'André de Douai, jadis receveur de Flandre et d'Artois. —1442-1443. Quittances et décharges données par Gautier Poulain, receveur général de Flandre, de sommes versées entre ses mains par différents receveurs particuliers. — 1440. Bordereau du quatrième compte de J. de Visen. — 25 mai 1450. Mandement de Laurent le Maech, receveur général de Flandre, à tous les trésoriers, receveurs et autres officiers comptables du duc de Bourgogne, comte de Flandre, que l'on tiendra renenghe dans la ville de Lille le dimanche après l'octave de St Paul (20 juillet 14,50), les invitant chacun à venir rendre compte de leur recette.

**1450.** — Quatrième compte de Laurent Le Maech, conseiller du duc de Boui'gogne et son receveur général en ses pays de Flandre et d'Artois. Total de la Recette: 139.629 livres, 3 sols, 8 den. — Dépenses: 318 livres à maître Jacques du Vinage, docteur en droit civil, conseiller en ladite Chambre (du Conseil de Flandre) pour ses gages, à raison de 22 gros par jour (f<sup>o</sup>\* 81, recto); — 1.600 livres à Guillaume de Poupet, conseiller et receveur général de toutes les finances de monseigneur le Duc, « en deniers payés à Monseigneur le comte de Richemont, connestable de France, pour le reste et parpaye de 6.000 francs, en quoi Monseigneur le duc était tenu envers lui par certain traité et accord piéça sur ce fait pour le parfum-nissement de l'assignai de mariage de feu Madame de Guienne, sœur de mondit seigneur le Duc » (f<sup>o</sup> 114, recto) ; — 1.920 livres au même, en deniers payés à messire Jacques de Lalaing, conseiller et chambellan de monseigneur le Duc, « tant pour don à lui fait par mondit seigneur pour lui aider à supporter les frais et dépens qu'il a convenu faire et soutenir au voyage qu'il a naguères fait au royaume d'Espagne et autres marches lointaines où il a fait certains faits d'armes, comme pour récompensacion de certain temps qu'il a vaqué en certain voyage qu'il a fait en Escocce où il a aussi fait certain fait d'armes, et aussi pour un cheval que Monseigneur a fait prendre de lui et donné à Hervé Mériadec, son écuyer d'écurie (idem) ; — 1.317 livres au même, en deniers payés à Bernard (Jambi, marchand florentin, résidant à Bruges, « pour les reste et parpaye tant de la somme de 3.000 sahits d'or qu'il prêta, piéça à Monseigneur pour convertir en l'armée par lui envoyée au secours de monseigneur le duc de Clèves étant alors assiégé à Zoux en Alemaigne (Zonsbeck) par l'archevêque de Cologne » (P<sup>o</sup> 115, recto) ; —100 livres aux bonnes gens et habitants de la ville de Biei-vliet, pour les causes déclarées dans les lettres du duc données à Bruxelles le 28 février 1444, « moyennant laquelle somme, ils demeureront quittes et paisibles de lui » (f<sup>o</sup>>119, recto); — même somme octroyée dans les mêmes conditions aux bonnes gens et habitants de Blanckenberg (idem). Total de la dépense : 1.38.010 livres, 12 sols.

1451. — Cinquième compte de Laurent LeMaech, conseiller du duc de Bourgogne, comte de Flandre, et son receveur général en ses pays de Flandre et d'Artois, etc. Recettes : des revenus et profits des *navières* passant et repassant par la rivière de l'Escaut entre Audenarde et Tournai, appelés *marscepen* (coches d'eau) que Jean de "Virbèque pour lui et ses ayans cause tient à loyale ferme le terme et espace de 18 ans, commençant le 20 août 1449 au soleil levant, le premier an par dessus 5 livres que pour les *paulmes* (pourboires), pour U livres gros, et les autres 17 ans pour 16 livres de gros chaque année, monnaio de Flandre, à payer les 20 février et 20 août de chaque année (f<sup>o</sup> 18, recto) ; — 106 livres de la *clergie* du bailliage de l'eau à L'Ecluse que Gautier de Grote, pour et au nom la ville de L'Ecluse, tient à loyale ferme le terme de trois ans (f<sup>o</sup> 30, recto) ; — des Lombards, demeurant et tenant table à .\nvers : néant ; des Lombards demeurant et tenant table à Bruges: néant ; — des Lombards demeurant et tenant table à Termonde : néant ; — des Lombards demeurant et tenant table à Malines : 120 livres ; — des Lombards, demeurant et tenant table à Courtrai: 102 livres; — des Lombards tenant table à Alost : néant ; — des Lombards de Lille : néant ; — des Lombards de Douai : 170 livres; — des Lombards de Grammont: néant; — des Lombards de Langhemare : néant ; — des Lombards de L'Écluse : néant ; — des Lombards de Wervicq : 72 livres ; — des Lombards demeurant et tenant table à Nieuport: néant; — des Lombards demeurant et tenant table à Gand : 12 livres ; — des Lombards demeurant et tenant table à Ypres: néant; — des compagnons tenant la table des Lombards à Hulst : 60 sols ; — des Lombards demeurant et tenant table à Audenarde : 100 livres ; — des compagnons lombards demeurant et tenant table à Bergues : néant ; — autre recette des usuriers prêtant et faisant fait d'usure par lettres d'octroi du receveur de Flandre : néant. {{°~ 53 et 54). — Dépenses : la somme de 500 livres de quarante gros faisant mille livres de Flandre à Guillaume de Poupet, conseiller et receveur général de toutes les finances de Monseigneur le Duc, en deniers payés à Jean, seigneur de Drincham, écuyer, et à damoiselle Isabeau de Bernieulles, sa femme, pour don à eux fait par mondit seigneur, en faveur et contemplation de leur mariage (P 89, verso) ; — 50

livres, 8 sols au même, en deniers payés à Rasset Baoul, orfèvre, demeurant à Lille, pour une aiguère d'argent pesant 3 marcs que le Duc a fait prendre et acheter et présenter en don au baptême d'un enfant mâle de Ghiselin Vlièghe, cleric des Comptes à Lille, qu'il a dernièrement fait lever et tenir sur les fonds en son nom (P 90, recto). Total de la dépense : 162.197 livres, 8 sols, 2 deniers.

1459-1453. — Sixième compte de Laurent Le Maech, conseiller de monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, et son receveur général en ses pays de Flandre et d'Artois. Recettes : 84 livres do la pêche de le *Dorine* au terroir de Waës que Guy Lescoutète et Henry Vrancx tiennent en loyale ferme pour trois ans, somme que Monseigneur, en considération de la guerre qui a été en Flandre, *mesmement* au terroir de Waës, pour le fait do laquelle lesdits fermiei-s n'ont pu jouir de leur dite ferme depuis le jour de Noël 1451, leur a quittée et déchargée de sa grâce spéciale de leur dite ferme (f<sup>o</sup> 37, recto) ; — de l'octroi des laines que l'on mène hors du pays de Flandre, par terre et par mer outre et par delà les monts (les Alpes) dont chaque sac de 60 clous avait coutume de payer 36 sols parisis, la *poche* de 300 clous 18 sols, et les autres *clous* à l'avenant, lequel octroi tenu à ferme dernièrement par feu Dolin de Thielt pour 4ecus d'or par an, ledit droit a *pièç* à été et est encore en non valeur, car on ne mène plus aucune laine du pays de Flandre outre les monts comme l'on avait coutume, mais les marchands de Florence et autres de par delà les Monts (italiens) vont quérir leurs laines en Angleterre ou à Calais ; desquelles laines Jean Arnolphin reçoit à Gravelines 5 ecus de la *charpelière* et pour ce n'a ledit receveur trouvé personne qui ait voulu prendre ledit droit à ferme et n'en a aussi rien reçu pendant le temps dudit compte : néant (P 61<sup>^</sup>, recto) ; — du ballast des nefes en l'eau à L'Ecluse que Jacques Raponde, fils de feu Philippe Raponde avait coutume de tenir à vie, monseigneur le Duc ayant pour agréable la résignation que ledit Jacques a fait dudit ballast à Joffroy Raponde, et après ledit Joffroy à .\nntoin& Le Heere, au profit de Gertrude Le Heere, sa fille, qu'il a eue de Marguerite de Le Nieuwenhove, sa femme, moyennant la somme de 600 ecus de France,

de 30 gros, nouvelle monnaie pièce de Flandre, etc. {f\* 63, verso); — de la garde des nefes, appelée *Zetteghelt* que Jean Diping tient à ferme pour six ans : 26 livres (P> 64, recto). Total de la recette : .301.605 livres, 7 sols, 11 den. — Déj)ense8 : 219 livres, 6 sols à Gérard de Hainaut, *armoyeur* de monseigneur le Duc, pour ses gages (f\* 123, recto) ; — 126 livres à Hennequin de Coullongue, *harillier* de l'échansonnerie du Duc, pour sa pension à vie (f" 123, vei-so) ; — 12 livres, 4 sols, à Jean Roussel, artilleur, pour ses gages de 41 jours (f 124, recto) ; — 9.779 livres, 8 sols à Guillaume de Poupet, conseiller et receveur général de toutes les finances du Duc, en déniars payés tant pour le don fait par le Duc au roi d'Ecosse pour l'avancement du mariage de la reine d'Ecosse (41), comme autres parties touchant le fait de l'office dudit receveur (f° 163, verso). Total de la dépense: 333.056 livres, 19 sols, 3 deniers.

B. /il(t4. (Rpgiwlrp.) — Iii-f°, 120 feuillets, parchemin.

**1457-1438.** — Dixième compte de Laurent le Maech, conseiller et receveur général du duc de Bourgogne .en ses comtés et pays de Flandre et d'Artois, ville et seigneurie de Malines, etc. — Recettes: du scel de la draperie de Ghistelle dont monseigneur le duc avait coutume d'avoir pour chaque drap que l'on y faisait 12 deniers et du demi-drap: 6 den., feu monseigneur le duc Jean donna longtemps les seigneuries, rentes et revenus dudit Ghistelle, à messire Jean de Ghistelle : néant (f° 33, recto) ; — 12 livres du *tort* le Comte en la franche feste (foire) à Ypres appelle la *condemart* qui est chaque année à l'Ascension et celle du Temple qui se tient en carême que ladite ville tient à ferme pour le terme de neuf ans { P 34, vei-so) ; — 6 livres de la pêcherie des fossés le Comte à Ypres entre la porte de Messines et celle du Temple (idem) ; — 5 livres de la halle de Langhemare dont on perçoit pour Monseigneur le Duc pour chaque drap sols parisis et pour chaque demi-drap : 2 sols ; — du droit que le doyen de Langhemare prend par an sur cette halle et dont le bailli d'Ypres a reçu et reçoit les profits parce que ce sont exploits de justice et que l'on ne trouve personne pour les accuser : néant (idem). Total de la recette : 290.771 livres, 10 sols, 10 deniei-s (f\* 75, verso). — Dépenses : 522 livres à maître Gilles de le Wæstine, conseiller de Monseigneur le Duc et président de sa Chambre du Conseil de Flandre, présentement étant à Ypres, aux gages de 26 gros, monnaie de Flandre, par jour que le duc lui a ordonné de prendre tout le temps qu'il sera et fera résidence à Ypres en ladite Chambre du Conseil (f 79, verso) ; — 60 sols à Guillaume de Poupet, conseiller du Duc et receveur général de toutes ses finances, en deniers payés à Jean de Montferrant, écuyer d'écurie du Duc, sur ses gages (f" 111, recto) ; — 1.8(K) livres au même, en deniers payés à monseigneur le vidame d'Amiens sur le premier terme et le paiement de la somme de 20.0(X) francs de 32 gros à lui donnée par le Duc en avancement de son mariage avec dame Yolande, bâtarde de Bourgogne (42) (f» 111, verso) ; —393livres, 12 sols au même, en deniers payés à messire Josse de Hallewyn, seigneur de Pusnes, chevalier,

conseiller et chambellan du Duc et son souverain bailli de Flandre, pour certtùn voyage qu'il a fait avec et en la compagnie de monseigneur le comte d'Étampes et plusieui-s autres conseillers de mondit seigneur qui leur avait ordonné de s'assembler en ladite ville de Calais ou ailleurs en cette *marche* avec les députés de \a *partie* d'Angleterre (P' 116, recto) ;—100 livres à Cornille de le Vaghe-nière, pour le gouvernement de damoiseU© Josine, fille bâtarde de monseigneur le Duc, et nièce dudit Cornille, pour un an entier fini le 30 novembre 1457 (f\*" 122, verso) ; — 1(X) livres au même, pour semblable gouvernement fini le 30 novembre 1458 (idem); — 6 livres à Christoffin Buridan, cleric du receveur do Flandre, pour, au mois de février 1457, être allé do Gand à Bruxelles vers le Chancelier de Bourgogne, afin d'avoir provision « sur certain excommuniement fait à l'instance de ceux de l'Université de Louvain .sur Gilles Spriete et les autres fermiers du tonlieu do Rupelmonde, pour cause que lesdits fermiers avaient prins tonlieu d'aucuns estudians de Hollande et autres qui par les destrois dudit tonlieu faisaient mener bures et fromages pour en fournir leurs tables audit Louvain, sans en vouloir payer tonlieu ; de quoi ils ne sont pas afi'ranchis comme bien e.st apparu, car commandement fut fait auxdits fermiers de recevoir tonlieu d'eux, en

(41) Marie, fille d'Arnoul, duc de Gueldre, qui éi)ousa en 1149' Jacques II, roi d'Ecosse.

(42) Yolande, bâtarde du duc Philippe le Bon, fut mariée à .lean d'Ailli, sire de Picquigny, vidame d'Amiens.

quoy ledit Christofflin vaqua parmi son retour à Gand, par cinq jours, à 25 sols parisis (f<sup>o</sup> 124, recto) ; — 60 sols à Lancelot de Berchem, messenger de Monseigneur le Duc, pour son salaire d'être allé hâtivement par l'ordonnance de messire Simon de Lalaing, seigneur de Montigny, chevalier, conseiller et chambellan de Monseigneur, et de Pierre Bladelin, aussi conseiller et maître d'hôtel de Monseigneur et trésorier de son ordre de la Toison d'Or, de la ville de Gand oii ils avaient été envoyés par le Duc avant son "entrée en ladite ville qui eut lieu en avril 1458, pour communiquer avec les gens de Gand d'aucunes choses concernant ladite entrée, en la ville de Bruges avec lettres desdits messires Simon et Pierre Bladelin, adressées à mondit seigneur le Duc et aux autres de son Conseil contenant ce qu'ils avaient trouvé et *besoigné* audit Gand touchant leur charge ; en quoi il vaqua avec un cheval de louage pendant trois jours (f<sup>o</sup> 124, verso). Total de la dépense: 312.011 livres, 17 sols, 8 deniers, parisis.

b. 4105. (Registre.) — In-f<sup>o</sup>, 100 feuillets, parchemin.

**1459-1460.** — Onzième compte de Laurent Le Maech, conseiller et receveur général du duc de Bourgogne en ses pays et comtés de Flandre et d'Artois, ville et seigneurie de Malines, etc. — Recettes : recette de nouvelle rente qui se paye chaque année héritablement à la St-Remi et à autres termes : des habitants de Bruges : 3000 livres ; idem, du terroir du Franc : 3.000 livres ; — idem, de Damme : 1.0(X) livres ; idem, d'Ardembom-g : 500 livres ; — idem, d'Oudembourg : 300 livres. (Note en marge : ils (les habitants) les ont moult hmgtemps rachatez héritablement, et pour ce néant) ; — des habitants de Dixmude : 600 livres ; — des habitants de la ville de Courtrai : 500 livres ; — des dits habitants, 200 livres par an, à cause de la soumission de la bataille de Dixmude, au terme de la St-Remi ; « ladite rente est par eux pièça rachatée héritablement, comme il appert par les comptes précédents, et pour ce : néant \* ; — des habitants de la ville de Grammont : néant (P 23, verso) ; — 72 livres des mairies en la châteltenie de Courtrai (P 33, recto). Total de la recette: 288.265 livres. — Dépenses: 72 livres à Gertmde Sturtebiers, nourrice et mère de lait de feu Antoine, premier fils du duc de Bourgogne (P 88, verso) ; — 900 livres de gros, à messire Antoine, bâtard de Brabant, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne (P 91, recto) ; — 1.642 livres à Madame Beatrix de Portugal,

dame de Ravestein (P 91, verso) ; — 320 livres à maître Isaac Zennequin, conseiller du duc de Bourgogne et son procureur en Flandre (P 95, verso) ; — 20 livres parisis à maître Jean de Maubeugo, naguère secrétaire de monseigneur le Duc (P 5)9, verso) ; — 160 livres à Jean de Cordouwa, aveugle, joueur des bas instruments (f<sup>o</sup> 100, recto) ; — 160 livres à Jean Ferrandes, aussi joueur des bas instruments (idem). Total de la dépense : 361.503 livres, 3 sols, 2 deniers.

B. 4100. (Registre.) — In-f<sup>o</sup>, 111 feuillets, parchemin.

**1461.** — Douzième compte de Laurent Le Maech, receveur général de Flandre et d'Artois, etc. Recettes : Des Lombards d'Anvers qui avaient coutume pour leur autorisation de payer au Duc la somme de 100 fr. payent cette somme maintenant au receveur général ou autres officiers du Brabant : néant ; des lombards demeurant et tenant table à Bruges où des lettres du Duc les ont autorisés \* a faire la marchandise de prester argent pour plus d'argent » : néant (P 55, verso) ; — de Symon et Jean du Solier, frères, natifs d'Artois(?) au diocèse de Verceil, marchands lombards, auxquels le Duc a donné l'autorisation de tenir table dans les villes et châteltenie de Tenremonde : néant ; des Lombards de Malines : 400 livres (P 56, recto) ; des Lombards de Courtrai : néant ; — des Lombards d'Alost : 80 livres ; — des Lombards de Lille : néant ; des Lombards de l'Ecluse : néant ; — des Lombards de Wervicq : néant ; — des Lombards de Douai : 170 livres ; — des Lombards de Grammont : néant ; — des Lombards de l'Anghemarc en *Oostyperambacht* : néant ; — des Lombards de Nieuport : 48 livres ; — des Lombards de Gand : 162 livres ; — des Lombards d'Ypres : néant ; — des Lombards d'Hulst : 60 livres ; — des Lombards d'Udenarde : 100 livres : (t\* 57, verso) des Lombards de Bergues : 96 livres ; — des Lombards de Béthune : néant. Total de la recette des Lombards: 1.116 parisis (P 58, recto). Total de la recette de ce présent compte : 147.600 livres, 6 sols, 3 deniers (P 66, verso). — Dépenses: 48 livres à demoiselle Isabelle Mulier, veuve de maître Jacques Candel, en son vivant chirurgien du Duc (P 69, recto) ; 480 livres à demoiselle Anne de Meetkerke, veuve de feu Guillaume, bâtard de Bavière, écuyer (idem) 3.600 livres à Robert de le Bouvrie, conseiller et receveur général de toutes les finances du Duc, en

deniers payés à R. P. en Dieu monseigneur l'évêque et comte de Toul, chef du Conseil de Monseigneur, en l'absence du Chancelier, sur la somme de 2.940 livres à lui due tant pour le reste des frais de certains voyages par lui faits en Hongrie et ailleurs pour les affaires de mondit seigneur, comme de ses gages, etc. (f<sup>o</sup> IQO, verso); — 411 livres, 8 sols à lui, en deniers payés à Robert de Erpe, écuyer, échanson de monseigneur le Duc, et naguères, châtelain de Vilvorde, somme qui lui était due pour avoir gardé et gouverné pendant un certain temps lorsqu'il était châtelain dudit château de Vilvorde Pierre de Nossy, Hayme Le Bacre, maître Yves Gruyan, jadis doyen de Reims et Robert Malorlio, étant alors par ordre du Duc, prisonniers audit lieu (P 101, recto); — 474 livres, 7 sols au même, en deniers payés à Jacques Strossy et Caries Calva-canty, marchands (lombards), pour plusieurs parties de draps de soie vendus et délivrés pour le Duc (1<sup>o</sup> 102, recto); — 14.800 livres au même, en deniers payés à plusieurs personnes, bourgeois, marchands et autres de la ville de Bruges, somme qu'ils ont prêtée au Duc pour l'aider « à conduire le voyage qu'il fait présentement pour aller au sacre du roi Notre Sire (Louis XI) à Reims » (1<sup>o</sup> 105, recto). Total de la dépense : 150.619 livres, 18 sols, 6 deniers.

B. 4107. (Registre.) — lii-f->, 107 feuillets, parcliemin.

1<sup>er</sup> janvier-3 août 1462.— Treizième et dernier compte de Laurent Le Maech, receveur général de Flandre et d'Artois, etc. — Recettes : du tonlieu de Malines et des amendes en provenant : néant ; — des tonlieux du *Dam*, *Monehcreede* et *Houque* avec leurs appartenances, ensemble les amendes, forfaitures, etc. : néant ; — des tonlieux de L'Écluse, *La Mude*, *Stepel-damme*, *Coxyde*, *Cadzant*, *Oostbonry* et les appartenances, membres dudit tonlieu du *Dam*, avec les amendes, forfaitures, etc. : 2.50 livres (f<sup>o</sup> 6, recto) ; — du *Tolneboorn* du *Dam* (barrière du péage de Damme) droit cédé à demoiselle Jeanne de Lanstais, veuve de feu maître Gauthier Poulain, en son vivant conseiller de monseigneur le Duc et maître de ses Comptes à Lille: néant; — des trois deniers et une poitevine parisis que le Duc a le droit de prendre sur chaque nef vide arrivant à L'Écluse, droit appelé *leenknechtyhelt* : 42 livres ; — des semblables trois deniers et une poitevine, à Damme : 6 livres ; — du tonlieu d'Ardenbourg : néant (f 6, verso) ; — du tonlieu d'Ostende : 25 livres ; du tonlieu de Nieuport : néant ; — des menues rentes de Nieuport appelées *Sgravenlandscult* : 123 livres, 3 sols, 3 deniers ; — du tonlieu de Rupelmunde : néant (f<sup>o</sup> 7, recto) ; — du tonlieu des ville et châtellenie de Gand appelé *gheleede*, perçu à Rupelmunde : 48 livres ; un petit tonlieu qu'on lève dans les ville et châtellenie d'Audenarde, perçu aussi à Rupelmunde : néant ; du tonlieu de Thielt : néant ; — du droit que le Duc prend sur le tonlieu d'Audenarde les nuit et jour du 1<sup>er</sup> mai que l'on y tient un franche foire : néant ; — du tonlieu et du passage entre Hughevliete, Milmenhort et Oostbourg : 3 livres (f<sup>o</sup> 7, verso) ; — du tonlieu de "Watervliet (le pays est noyé depuis longtemps) : néant ; du tonlieu de Hulst qui avait coutume d'être en la main de messire Floris de Borsele ; néant (f<sup>o</sup> 8, recto). Total de la recette de ce compte : 82.312 livres, 9 sols (f<sup>o</sup> 6i, recto). — Dépenses: 4.800 livres à Madame Marie de Bourgogne, duchesse de Clèves et comtesse de La Marck, sœur du duo de Bourgogne, à qui celui-ci a assigné sur la recette de Flandre 2.000 couronnes d'or à prendre

chaque année (f<sup>o</sup> 65, verso) ; — 309 livres, 12 sols à Robert de le Bouvrie, conseiller et receveur général de toutes les finances du Duc, en deniers payés à Jean Arnoulphin, marchand de Lucques résidant à Bruges, pour taffetas cramoisi pris et acheté afin d'en faire cottes d'armes et bannières pour lui, el aussi pour drap de laine acheté afin d'en faire robes et autres habillements pour mademoiselle de Brada (43), bâtarde de Bourgogne, épouse d'Adrien de Borselle, écuyer, pour porter le jour de ses noces naguère célébrées en la ville de Bruxelles (f 98, verso) ; — 321 livres au même, en deniers payés à Gertrude, femme de Jean de Ram, lingère, demeurant à Bruges, en *récompensation* de certaines toiles par elles vendues et délivrées à un certain Gomez de Boy ta, de la nation d'Espagne, résidant audit Bruges, lequel Gomez et autres de la dite nation se sont absentés des pays et seigneuries du duc de Bourgogne à cause du péché d'hérésie, et pour ce fait tous leurs biens trouvés en ladite ville ont été confisqués au profit dudit duc (idem) ; — 1.242 livres, 8 sols au même, en deniers payés à Zevanne de le Wille, veuve de Huart Du Vivier, en son vivant marchand joaillier à Tournai pour certaine vaisselle d'argent que le Duc lui a achetée et fait présenter en

---

(43) Anne, fille bâtarde du duc Philippe le Bon, mariée d'abord au sire de Borselle, puis à Adolphe de Clèves, sire de Ravestein.

don au baptême de l'enfant de Madame de Ravestein (f 99, recto) ; — 100 livres au mémo, en deniers payés à demoiselle Jeanne de Lanstais, veuve de maître Gautier Poulain, « pcmr prêt qu'elle en a fait à monseigneur le Duc à son parlement de la ville de Lille pour aller au sacre du Roi, nostre sire, à Reims » (P 99, vei-so) ; — 457 livres au même, en deniers payés à Tliierry Lejeune, brodeur et valet de chambre du Duc, « pour plusieurs parties d'ouvrages de son métier qu'il a faits et livrés pour icellui seigneur à son entrée en la ville de Paris et autrement (idem) ; — 56 ecus d'or au même, en deniers payés à maître Jean Le Doulz, conseiller du Duc et maître en la Chambre de ses comptes à Lille, pour vaisselle d'argent par lui achetée sur l'ordre de Monseigneur et donnée au baptême de l'enfant de Jean Le Caron, clerc de la chapelle du Duc, lequel enfant ce dernier a fait lever et tenir par ledit maître Jean Le Doulz sur les saints fonts de baptême (P 101, verso) ; — 200 livres, 6 sols au même, en deniers payés à Jean de Houplines pour plusieurs parties de draps de soie quo le Duc a fait acheter de lui à son *parferment* de Lille, pour faire cottes d'armes, bannières et penons armoriés des armes de Monseigneur pour mettre sur plusieurs chariots qui menaient l'artillerie et autres *bagues* du Duc (P 102, recto). — Total de la dépense de ce compte<sup>^</sup> 78.722 livres, 3 sols, 1 denier parisais.

H. 41(0)8. (Cahier.) — li-f<sup>o</sup>, 8 feuillets, papier.

1453. — Copie fait en 1837 du compte dressé par Laurent Le Maech de la somme de 350.(K)0 ridders à laquelle la ville de Gand avait été condamnée en punition de sa révolte contre l'autorité du duc Philippe le Bon, dont l'original a été cédé par échange aux Archives du royaume de Belgique.

B. 410». (Registre.) — lii-f<sup>o</sup>, m foiiillots, parcliemin.

1464. — 2<sup>e</sup> Compte de Christophe Buridan, conseiller de monseigneur le duc de Bourgogne et son receveur général de Flandre et d'Artois, etc. Total de la recette : 132.161 livres, H sols, 6 deniers parisais (P 69, recto). — Dépenses : 4.800 livres à messire Adolphe de Clèves et de La Marck, seigneur de Ravestein, au lieu et place de feu Madame Marie de Bourgogne, dernièrement trépassée, en son vivant duchesse de Clèves et comtesse de La Marck, sa mère, soeur du duc de Bourgogne Philippe le Bon (f<sup>o</sup> 70, verso) ; — 6.000 livres à madame la duchesse de Bourgogne à laquelle monseigneur le Duc par ses lettres patentes et pour les causes et considérations y déclai-ées a ordonné prendre et avoir de lui ladite somme sur les deniers de cette recette (P 74, verso) ; — 320 livres à Colart de Harlay et à damoiselie *Cèlie* Kiekens, sa femme, mère de demoLselle *Katherine*, fille bâtarde de Monseigneur le duc de Bourgogne (44) (P 75, recto) ; — 82 livres à Georges de Poucques, roi d'armes de Flandre (P 78, recto) ; — 8.000 livres à Robert de la Bouverie, conseiller et receveur génér'al de toutes les finances du duc de Bourgogne en deniers payés à Jacques de Bourbon sur sa pension de demi-an entier, commencé le 1<sup>er</sup> octobre 1463 (P 122, recto) ; — 1.000 livres au même, en deniers payés à messire Jean Arnoulphin, chevalier, trésorier général de France, à cause de i)lusieurs parties de diap

d'or, d'argent et de soie par lui délivrées tant à monseigneur le duc de Bourgogne qu'au comte de Charolais et autrement (idem) ; — 381 livres au même, en deniers payés à Martin du Crok, marchand à Bordeaux pour 18 queues de vin de Gascogne et un tonneau de harengs, achetés de lui pour la provision de l'hôtel de monseigneur (P 126, vei-so) ; — 240 livres au même, en deniers payés aux veuve et héritiers de Guillaume, seigneur de Quienville, en son vivant bailli de Termonde, pour don à eux fait par monseigneur le duc, tant en *récompensation* de 800 ecus dus audit feu Guillaume pour avoir entretenu sous lui, par ordre de monseigneur le bâtard de Bourgogne, plusieurs gens de guerre durant la derniè-e guerre de Flandre, comme pour en faire payement à Laurent van Brech, fondateur de serpentines pour la *parpaye* de 20 serpentines de *fondue* (fonte) que le Duc lui a achetées pour les délivrer â monseigneur le bâtard de Bourgogne pour s'en servir au voyage qu'il a fait en armes au pays de Turquie (idem). Total de la dépense : 127.945 livres, 17 sols, 1 denier parisais.

B. 4110. (Registre.) — In-f<sup>o</sup>, l;«( feuillets, parchemin.

1465. — Troisième compte de Christophle Buridan, conseiller du duc de Bourgogne et son receveur général en Flandre et en Artois, etc. Recettes : des deux gros

(44) Catherine, fille naturelle du duc Philippe le Bon, épousa le sire de Luchoux.

que l'on prend sur chaque drap fabriqué à Wervicq dont le Duc a la moitié et l'autre moitié appartient à demoiselle (Catherine, fille de feu Philippe Raponde, à présent femme de Michel Bœlemare : 180 livres (f° 30, recto) ; — des 6 deniers que le Duc prend sur chaque drap que l'on fabrique en la ville de Thielt (le bailli en compte avec les exploits de son office) : néant (idem) ; — des deux gros que le Duc perçoit sur chaque paire de draps plies et scellés en la ville de Courtrai, en vertu de certain traité passé entre feu le duc Philippe (Philippe le Hardi) et les drapiers de ladite ville : 82 livres (f° 30, verso) ; — des douze deniers que le Duc perçoit sur chaque drap fabriqué à Eecloo : 3 livres (P - 33, recto) ; — du scel de la draperie de Ghistelles en vertu duquel le Duc avait coutume d'avoir pour chaque drap que l'on y fabriquait 12 deniers et du demi drap 6 deniers; feu le duc Jean donna longtemps les seigneuries, rentes et revenus dudit bien de Gliist (>lles à feu messire J an de Ghistelles, pour ce : néant (f° 37, verso) ; — des jeux de dés, échiquier, boules, quilles, billes, tables et autres manières de jeux dans le territoire du Franc et dans les villes de L'Écluse, Houcque, Mude, Monekereede, Oudembourg, Blanckenberghe, Ostende, Ardembourg, Oostbang, Eecloo, Capricke et Lambeque, ensemble dans toutes les autres villes et places enclavées dans lesdits terroirs et châtellenie du Franc, avec les appartenances, droits, profits et *échutes* qui y appartiennent et appartenir y doivent, excepté semblables jeux étant dans les bailliage et seigneurie de Ziesselle : 162 livres (P 38, recto) ; — des jeux de tables et de dés en l'eau à L'Écluse: néant (f° 38, verso) ; — des *bouloires* (jeux de boules) à L'Écluse avec la place en dépendant dans ladite ville de L'Écluse : néant (idem). Total de la recette: 136.919 livres, 15 sols, 2 deniers (f° 71, recto). Dépenses: 36livres, 10 sols à Belotle Julienne, appelée Belet, demeurant à Lille, que le duc lui a données par aumône el en pure charité, de grâce spéciale, à raison de deux gros, monnaie de Flandre par jour à prendre sur cette recette sa vie durant (f° 78, verso); — 240 livres à madame Yolande, bâtarde de Bourgogne, femme de monseigneur le vidame d'Amiens qui lui ont été octroyées par le Duc pour « supporter et entretenir son estai et sa despense ordinaire et extraordinaire, tant pour son vivre et pour soy vestier et habiller, comme pour ses gens et serviteui-s » à raison de 50 ecus par mois faisant 600 ecus du prix de 48 gros, monnaie de Flandre l'ècu par an sa vie durant, « au cas toutefois où elle n'aura autre ordonnance ou provision de

monseigneur le Duc, soit d'état ou de retenue vis-à-vis mademoiselle de Bourgogne ou autrement « (f° 79, recto) ; — 2.070 livres, 3 sols à Robert de le Bouvrie, receveur général des finances, en deniers payés à Jean Barbet, marchand demeurant à Lille, «pour le reste et la parpaye de plusieurs deniers et marchandises par lui livrées pour la dépense ordinaire de l'hôtel de monseigneur» (f° 117, verso). Total de la dépen.se : 140.429 livres, 4 sols, 3 deniers.

B. u n . (Registi-e.) — lii-f°, foiiillet, parchoniiii.

**1467.** — Cinquième et dernier compte de Christophe Buridan, naguère conseiller du très excellent et puissant prince feu de très-noble mémoire monseigneur le duc de Bourgogne, etc, depuis le premier janvier 1466 (anc. st.) jusqu'au 15 juin suivant 1167 qu'icelui seigneur alla de vie à trépas et dudit 15 juin jusqu'au 31 décembre audit an 1467, ce qui fait un an entier, comme continué et à ce commis par mon très-reiloubté seigneur monseigneur le duc (Charles qui est à présent etc. . Receltes : 396 livres des droits, profits et revenus du passa<sup>^</sup>e du grand pont de Termonde (f° 28, recto) ; — 4 livres, 10 sols du scel de la draperie d'Axelle, tenu à ferme par les échevins de ladite ville (f° 30, recto);; — du nouveau *schoore* (relais de mer) sis entre « la Nense et le havène de Hulst qui est Anwerp et souloit valoir XXVI livres parisis par an, ledit scor est piéça inondé de la mer tellement qu'il n'est d'aucune valeur ainsi que ledit receveur a esté informé : néant » ( f° 30, recto ) ; — des Lombards demeurant et tenant table à Anvers : néant ; — des Lombards demeurant et tenant table à Bruges : néant ; - - de Simon et Jean du Solier, frères, natifs de *Carys* au diocèse de Verceil, marchands lombards dans les ville et châtellenie de Tenremonde : néant (f\* 72, verso) ; — des Lombards demeurant et tenant table à Malines : 644 livres ; — des Lombards demeurant et tenant table à Courtrai : néant (^ 73, recto) ; — des Lombards demeurant et tenant table à Alost : 80 livres ; — des Lombards de Lille ; néant ; — des Lombards de Douai ; néant ( f° 73, vei-so ) ; — des Lombards de Grammont: 408livres ; — des Lombard<sup>^</sup> de Langhemare en *Oostyperambacht* : néant ; — des Lombards de L'Écluse : néant (f» 74, recto) ; — des Lombards de Wervick : néant ; — des Lombards de Nieuport: néant; — des Lombards de Gand: néant

(P 74, *vei-so*) ; — des Lombards d'Ypres : néant ; — des Lombards de Hulst : néant ; — des Lombards d'Oudenarde : 100 livres (P> 75, *recto*) ; — des Lombards de Bergues : néant ; — des Lombards de Béthune : néant ; — des Lombards d'Arras : 200 livres (f\* 75, *verso*). — Total de la recette : 147.387 livres, 13 sols, 4 deniers parisis (P\* 80, *recto*). — Dépenses : 320 livres à Colart de Harlay et à demoiselle Célie Kiekins, sa femme, mère de demoiselle Catherine, fille bâtarde de monseigneur le feu duc Philippe le Bon (P 86, *recto*) ; — 84 livres à Willequin de Beauvais, naguère valet de chambre de feu le duc de Bourgogne Philippe le Bon (P 100, *verso*) ; — 48 livres à Gillequin Govaerts, naguère valet des oiseaux de rivière (oiseaux pour la chasse des oiseaux aquatiques) du feu duc de Bourgogne, pour ses gages (*idem*) ; — 7,745 livres, 8 sols à Guillaume de Ruple, naguère receveur général de toutes les finances, en deniers payés à messire Jean Arnolfin, chevalier, sur ce qui lui dû à cause de plusieurs parties du drap d'or et de soie (P 143, *recto*) ; — même somme payée au même pour compléter le paiement de ce qui était dû à messire Jean Arnolfin (*idem*) ; — 220 livres au même, en deniers payés à monseigneur le marquis de Ferrare sur ce qui lui était dû à cause de ses gages (P 143, *verso*). Total de la dépense : 68.023 livres, 19 sols, 5 deniers obole.

B. 411.2. (Registre.) — Iii-f°, 50 feuillets, parchemin.

**1468.** — Premier compte de Gilles du Bois, conseiller de monseigneur le duc de Bourgogne, etc., et son receveur de Flandre es parties d'Ypres, Bailleul, Cassel, Lille, Douai, Orchies, Courtrai, Harlebeke, Wervicq, Menin, ensemble de Blaton et Foignies, La Gorgue avec toutes les dépendances et appartenances, etc. Total de la recette : 2.369 livres, 2 sols, 7 deniers (P 25, *verso*). — Dépenses : 32 livres parisis à monseigneur le comte de Home, seigneur de Montigny-en-Ostrevant, somme qu'il tient en fief pour une rente annuelle du duc de Bourgogne sur les renenghes de Flandre ou quinze jours après la Nativité St-Jean-Baptiste, le 8 juillet 1468 (P 27, *recto*) ; — 310 francs à maîtres Jean Le Doulz, Louis Dome.ssent, Thomas Malet et Alart Delaporte, conseillers du Duc et maîtres de ses comptes à Lille, Victor de Ysemberghe et Guyselin Vlieghe, auditeurs, et Jean de Meaulx, cleric desdits Comptes (P 57, *recto*) ; — 30 livres à Jean Le Roy, *soudoyer* et garde des prisons du Duc en son château de Lille, pour les dépens et garde de Guillaume de Thielt et Jean Fourseil, sergents au bailliage d'Amiens, qui pendant un certain temps ont été prisonniers audit château (P 58, *recto*). Total de la dépense : 22.775 livres, 8 deniers parisis (45).

B. 411.3. (Registre.) — In-°, 03 feuillets, parcliemin.

**1471.** — Quatrième compte de Christophe Buridan, receveur de Flandre es parties de Bruges, du Franc, Furnes, Bergues,

Nieuport, L'Ecluse, Oostbourg, Urselle, Eecloo, Capricke, Dunkerque, Bourboui-g, Gravelines, etc., pour un an finissant le 31 décembre 1471, etc. — Total de la recette : 116.470 livres, 9 sols, 9 deniers parisis (P 40, *verso*). — Dépenses : 73 livres à Jean Gilles, dit des Chiens, naguères garde des lévriers de chambre de monseigneur le duc de Bourgogne, pour sa provision et sa sustentation à raison de deux Datards du prix de 2 gros par jour (P 44, *vei-so*) ; — 657 livres à me.ssire *Vasque* Quoyrado, portugais, chevalier, à qui le Duc a consenti et octroyé de grâce spéciale que toutes les fois que bon lui semblera il se puisse retirer au royaume de Poitugal ou ailleuiff où bon lui semblera hors des pays et seigneuries de Monseigneur et que, ce nonobstant, il ait et prenne dudit Duc par les mains de son receveur la somme de 328 livres, 10 sols du prix de 40 gros monnaie de Flandre la livre, valant en monnaie de ce présent compte : 657 livres ; (P 45, *recto*) ; — 1.203 livres, 4 sols à messire Pierre, seigneur de Goux et de Wedergrate, chevalier, chancelier du duc de Bfmgogne, poui- ses gages à raison de huit francs par jour tant qu'il sei-vira en Flandre et en Brabant (P 46, *recto*) ; — 200 livres à Jérôme de Vive, mari de demoiselle Marguerite Scuppelins, mère de Jean, bâtard de Bourgogne (46) pour sa pension annuelle (P 48, *recto*) ; — 48 livres à Madame Yolande, bâtarde de Bourgogne, vidamesse d'Amiens, somme qui a été accordée pour payer le loyer de la maison où elle prendra sa résidence à Bruges (P 48, *verso*) ; — 8(X) livres à Thomas Portinari, con.seiller du Duc, et fermier de son tonlieu de Grave-

(45) En tête de ce compte sont transcrites les lettres patentes du duc Charles le Téméraire en date du 27 avril 1408, instituant maître Gilles du Bois, receveur de Flandre, aux gages de 400 livres de 40 gros par an.

(46) Jean, fils naturel du duc Philippe le Bon, fut prévôt de Bruges.

lines, marchand florentin à Bruges, à qui le Duc a de grâce spéciale, quitté et remis sur les deniers de ladite ferme du tonlieu de Gravelines échus au temps de ce compte ladite somme, en *récompensation* des pertes, intérêts et dommages supportés par ledit Thomas à l'occasion de ce que l'étaple de Calais a été close et fermée depuis le jour de Noël 1470 jusqu'au 31 août 1471 à cause des guerres et divisions qui lors ont régné au royaume d'Angleterre (47); pour ce fait la marchandise (le commerce) n'a pas eu son cours comme auparavant (f<sup>o</sup> 91, verso). Total de la dépense : 114.801 livres, 17 sols, 10 deniers parisis.

B. 4114. (Registre.) — In-f<sup>o</sup>, 85 feuillets, parchemin.

1472. — Cinquième compte de Christophe Buridan, receveur de Flandre es parties de la ville de Bruges et terroir du Franc, Furnes, etc. Recettes : de la ferme des cygnes de la moër sise entre *Wersenare* et *Metkerhe* : 6 livres (f 18, verso) ; — de la ferme des cygnes du *browk* (marais) du Merequem et de la *lieue emprès* le Dam, ledit *brouck* est sec depuis longtemps et aucuns n'y viennent couvrir, pour ce: néant (idem); du tonlieu et du pont de *Wardamme*, avec un petit tonlieu sur le chemin de Bruges à Audenarde: 3 livres (idem) ; — du tonlieu appelé *Hecdueldequin* au *Vildeginsdam* en *Ruddervorde* : 9 livres (idem) ; d'un autre petit tonlieu au pont de *Wardamme* sur le chemin de Bruges à Audenarde, compris dans la ferme des tonlieu et pont de *Wardamme* : néant (f<sup>o</sup> 19, recto); — du tonlieu d'*Qrscamp* sur le chemin de Bruges à Thielt, dépendant dudit pont de *Wardamme*, il est vague et le receveur n'a trouvé personne ayant voulu le prendre à ferme : néant ; — de la pêcherie du Vivier le Comte en la paroisse de *St Georges en Distele vers Zotscore* : 6 livres ; du droit sur le miel au métier de Bruges, compris dans la ferme des œufs : néant ; — du meilleur *chief* (caiel, meuble) des serfs, bâtards et *incommelins* (étrangers) et de la recette du *balfart* de Maldegheem ; le bailli de Bruges en compte avec les exploits de son office : néant (f<sup>o</sup> 19, recto) ; — des tonlieu et *overdrack* près Nieuport, appelé *Zagherso-verdrack* : 272livres, 10 sols (f 19, verso) ; — du scel de la draperie de Ghistelle : néant (idem) ; — de Vespoye (écluse) de Hanebecxbrugge : 20 livres (idem) ; — du change de L'Écluse : 40 sols (idem) ; — du passage à eau devant Cortebrugghe sur le grand chemin de Bruges à Lophem, valant autrefois 40 sols parisis, mais depuis longtemps il n'y a plus de passage à eau (idem) ; — du courtage du vin du Rhin à Damme : 25 livres (f 20, recto) ; — des jeux de dés, échecs, boules, quilles, billes, tables et autres manières de jeux dans le territoire du Franc et dans les villes de L'Écluse, Houcque, Mude, Monekereede, Oudembourg, Blanckenberghe, Ostende, Ardembourg, Oostboui<sup>^</sup>, Eecloo, Capricke et Lembecke, etc. : 204 livres (idem). Total de la recette: 149.480 livres, 7 sols, 6 deniers parisis (f 45, verso). — Dépenses: 4.856 livres à messire Guillaume Hugonet, chevalier, seigneur de Saillant et du Lys, chancelier de Monseigneur le duc de Bourgogne, à cause de ses gages de 8 francs par jour quand il sera en Flandre en Brabant (f<sup>o</sup> 52, verso); — 10.294 livres parisis, pour deniers payés à cause des rentes viagères vendues par ci-devant à la requête des ducs Jean Sans Peur et Philippe lo Bon par les échevi-nages des villes sur les parties du domaine (f<sup>o</sup> 55, recto) ; — autres paiements faits à

cause de certaine rente heritable (perpétuelle), naguère vendue à la requête et charge de monseigneur le Duc sur la ville de Bruges : 750 livres (f<sup>o</sup> 74, recto) ; — idem, sur la ville de Fumes: 870 livres (f 75, recto). Total de la recette : 143.174 livres, H sols, 5 deniers parisis.

B. 4115. (Carton.) — 40 pièces, 2 cahiers in-<sup>^</sup>, 21 feuillets, papier ; quelques cachets plaqués en mauvais état.

1456-1470. — Pièces comptables et justificatives de la Recette Générale de Flandre, parmi lesquelles, on remarque: les lettres patentes de Philippe, duc de Bourgogne, accordant à la ville de Gand l'autorisation de taxer « les complices et adherens et tenans le parti de ceulx de la ville de Gand en la darriane guerre et commocion de Flandres », à l'effet de contribuer au paiement de l'amende à laquelle ladite ville avait été condamnée (24 juillet 1456). — Mémoire concernant les gages affectés à l'office de watergrave et de moormestre de Flandre (1467). — Mandement du duc Charles le Téméraire au sujet de la « crue » des fermes des bailliages de Flandre (signature autographe de Charles le Téméraire) (13 février 1469). — Déclaration des fermes baillées et amodiées dansle quartier d'Ypres, Lille, Courtrai, etc. pour trois années commencées au 1<sup>er</sup> janvier 1469. — État des dépenses faites par Piètre

Pype, fourrier et concierge de la monnaie de Bruges (1469). — « Mémoire de ce que Monseigneur a ordonné à son parlement esltre fait en son hostel à Bruges » (1469). « S'ensuivent les noms et surnoms des personnes qui prennent renies annuellement sur monseigneur le Duc, piéça assignez sur les aides ordinaires d'Artois (1469). « Déclaration des *offices de bailliages* au pays de Flandre, que l'on peut appeler *petiz* bailliages » (1469). Déclaration des profils et émolements qui compètent à l'office d'écoulète de Malines (1469). — État de l'aide de Flandre au quartier de Gand ; idem dans les villes et châtelanies de Lille, Douai et Orchies (1468-1469).

B. 4116. (Registre.) — Inf-», 72 feuillets, parchemin.

**1474.** — Septième compte de Christophe Buridan, conseiller et receveur de Flandre es parties de Bruges, du terroir du Franc, des villes et châtelanies de Fumes, Bergues, etc. Recettes: 10 sols parisis de Jacques Boudins, pour le vent de son moulin à blé en la paroisse de Morsèque, appelé La Groede sur le Middeldyc ou poldre nommé Shergheerards-mour (f\* 9, recto) ; — 5 livres du même pour le vent de son moulin sis entre Vulpen et Cadzand en la paroisse de Wulpen au poldre de Zevenhonderlghemele (idem) ; — 25.920 livres de l'octroi des laines « que l'on mène hors du pays de Flandre par terre et par mer outre et par delà les monts, dont chacun sac de 60 clous souloit payer 36 sols parisis et les autres clous à l'avenant, que dernièrement tint à ferme feu Dolin Thielt pour 4 ecus d'or par an ; ledit droit a piéça esté et encores est en non valoir, car l'on ne mène plus aucunes laines dudit pays outre les Monts, comme l'on souloit, mais vont les marchands de Florence et aultres de pardelâ les Monts meismes quérir leurs laines en Angleterre ou à Calais, et les font mener en Hollande, en Brabant et ailleurs par la mer sans venir en Flandre ; el les laines qui arrivent en Flandre fait monseigneur recevoir à Gravelines 5 saints de charpelière, lequel droit que l'on appelle le tonlieu de Gravelines, Thomas Portinari, marchand de Florence, résidant à Bruges, conseiller de mondit seigneur, tient à ferme le terme de cinq ans pour lo prix et somme de 16.200 francs du prix de 40 gros, monnaie de Flandre la pièce, valant 25.920 livres monnaie de ce compte » (P 18, verso). Total de la recette : 120.484 livres, 18 sols, 3 deniers parisis (P 32, verso). Dépenses : 329 livres, 8 sols audit receveur, «que par commandement et ordonnance tant de mondit seigneur comme de messeigneurs de

ses finances, il a payés, baillés et délivrés comptant à sire Rolland Wreede et Pierre do Clenquemeure, prêtres et chapelains du chœur en l'église St-Donat de Bruges, pour et à cause de deux messes de requiem que l'on célèbre ordinairement chaque jour audit Saint-Donat pour le remède et salut de l'âme de feu de très-noble mémoire monseigneur le duc Philippe darrain trespasé, ■ que Dieu pardoint \*, etc. (P 70, recto). — Total de la dépense : 121.601 livres, 17 sols, 2 deniers parisis.

B. 4117. (Registre.) — In-f", 81 feuillets, parchemin.

**1475.** — Huitième compte de Christophe Buridan, conseiller et receveur de Flandre es parties de Bruges et terroir du Franc, etc. Total de la recette : 150.425 livres, 5 sols, 11 deniers parisis (P 42, recto). Dépenses : 876 livres à messire Michel Trapesonde, conseiller et chambellan de monseigneur le Duc, pour ses gages à raison d'un écu d'or de 48 gros de Flandre par jour (P 46, recto) ; — 36 livres à Isabeau la Vicomtesse, pauvre *gentille femme*, en aumône à raison d'un patard de deux gros, monnaie de Flandre par jour sa vie durant (P 47, recto) ; — 76 livres, 16 sols à Thomassine de Paris, pauvre *gentillefemme* du royaume d'Angleterre, veuve de maître Jean Stewart, en son vivant chantre de la chapelle du Duc, pour sa pension à raison de 2 sols, monnaie de Flandre, par jour, sa vie durant (P 47, verso) ; — 51 livres à messiro Pierre Noblet, prêtre, jadis chapelain de feu le duc de Guyenne, pour sa pension à raison de deux sols du prix de 2 gros, monnaie de Flandre, par jour (P 48, recto). Total de la dépense : 150.533 livres, 19 sols parisis.

B. 4118. (Cahier.) — In-f", 2 feuillets, parchemin.

**1475.** — Compte rendu par Christophe Buridan, receveur de Flandre au quartier de Bruges, de la somme de 30.000 ecus accordée par les gens de Flandre et levée « pour l'armée « mise sur mer » en l'an 1475. En tête se trouvent transcrites les lettres patentes du duc Charles le Téméraire, en date du 14 mai 1475, commettant Christophe Buridan receveur de celte aide extraordinaire dans les termes suivants: « Charles, etc.... Comme puis magaires les députez des quatre membres du pays de Flandres pour ce assemblez du

gré et consentement de ceulx des bonnes villes et plat pays dudit pays et affin qu'ilz fussent déportez de nous faire aucun service par mer tant de navieres que de gens, selon la requête à eulx faite de par nous tant en général que en particulier, affin de résister et obvier aux courses et entreprises des François et autres noz adversaires par icelle mer, et que la mer fust tenue sceure lo plus que faire se pourroit pour le bien de la marchandise et la chose publique de noz pays, nous aient libéralement consenti et accordé payer, baillier et délivrer pour une fois la somme de 30.000 escuz du pris de 48 groz de nostre monnoye de Flandres pièce ; pour laquelle somme faire venir eus et recouvrer et pour le bon rapport que fait nous a esté de la personne de notre aimé el féal conseiller et receveur de nostre domaine de nostre dit pays de Flandres ou quartier de Bruges Christophe Buridan, avons ordonné et commis et établi, ordonnons, commettons et établissons par ces présentes pour recevoir les deniers de la porcion de ceulx dudit quartier de Bruges et du Franc etc.... » Total de la recette de ce présent compte : 12.985 riders, 30 gros à 48 gros le rider. — Total de la dépense : 12.986 riders et 30 gros, même monnaie.

B. 4119. (Registre.) — In-f°, 86 feuillets, parchemin.

**1478.** — Compte de feu Christophe Buridan, conseiller et receveur de Flandre es parties de Bruges et terroir du Franc, etc. Recette : recelte des assiz de Flandre audit quartier de Bruges et terroir du Franc par le temps de ce compte : des habitants de Hughevliete (la ville est inondée par la mer et pour ce il n'y a aucuns habitants) : néant ; — des habitants d'Ardebourg : 100 livres parisis ; — des habitants de la ville de Damme : 213 livres ; encore des mêmes : 8 livres (f° 33, verso) : — des mêmes pour un nouvel assis (octroi) sur le vin : 130 livres, 15 sols ; — idem, des habitants de la ville d'Oostbourg : 48 livres ; — idem, des habitants de Monekereede : néant ; — idem, des habitants de Le Houcquo : 12 livres (P 34, recto) ; — des habitants de la ville de La Mude : 12 livres ; — des habitants de la ville de Blanckenberghes : 50 livres ; — des habitants d'Ostende : 40 livres (f° 34, verso) ; — des habitants de la ville de Nieuport : 680 livres ; — des habitants de la ville de Furnes : 240 livres ; — des habitants de la ville de Dixmude : 800 livres ; — des habitants de la ville de Bergues : 432 livres ; — des habitants de la ville de Mardyck : 8 livres ; — des habitants de la ville de

Ghistelles : néant ; — des habitants de la ville de Lombardzyde : 32 livres ; — des habitants d'Oudenbourg : néant ; — des habitants de la ville de Bruges : néant (f° 35, recto et verso) ; — des habitants de la ville d'Ysendyck : néant ; — des habitants de Loo : 50 livres ; — du quatrième denier des assis de Hondschoote : 162 livres. Somme totale des *assis* (octrois) : 3.027 livres, 15 sols parisis (f° 36, recto). Autre recette des Lombards de Flandre audit quartier de la ville de Bruges et du terroir du Franc : néant, parce que lesdits Lombards, payent leur censive au Receveur général de toutes les finances (f° 36, verso). Total de la recette de ce présent compte : 110.882 livres, 9 sols, 6 deniers parisis (P 37, verso). Total de la dépense : 110.395 livres, 5 sols, 3 deniers parisis.

B. 4120. (Registre.) — In-f°, 98 feuillets, parchemin.

**1477.** — Premier compte de Jean de le Scaghe, conseiller de très-excellents et puissants prince et princesse et très redoutés seigneur et dame, monseigneur Maximilien et Madame Marie, ducs d'Autriche, de Bourgogne, comtes de Flandre, leur receveur es parties de leur ville de Bruges et terroir du Franc, et leurs villes et châtelainies de Furnes, Nieuport, L'Écluse, Oostbourg, Urseele, Eecloo et Capricke, aussi à Dunkerque, Bourbourg, Gravelines, etc. (A la suite se trouvent transcrites les lettres de commission, rédigées en flamand, délivrées par l'archiduchesse Marie de Bourgogne, instituant ledit Jean de le Scaghe, conseiller, receveur de Flandre au quartier de Bruges, en date du 28 mars 1477). — Total de la recette : 67.102 livres, 3 sols parisis (P 46, verso). Dépenses : à Pierre Lanchals, conseiller et receveur général de toutes les finances de l'Archiduchesse, en deniers payés pour convertir au fait de son office : 2.000 livres de 40 gros, monnaie de Flandre la livre (P 92, verso) ; — 5.834 livres, 14 sols au même, en deniers payés à Jean Routiers, marchand de draps, pour draps de soie et de laine qu'il a délivrés pour faire le deuil de feu monseigneur le duc Charles (idem) ; — 744 livres au même, en deniers payés à Jean de Lannoy, orfèvre, pour une douzaine de tasses que l'archiduchesse Marie de Bourgogne a fait prendre et acheter de lui pour les donner à maître Guillaume de Mortingle, docteur, ambassadeur de monseigneur le duc Maximilien d'Autriche (P 93, recto) ; — 2.107 livres, 4 sols, 6 deniers au même, en deniers payés à monseigneur de Bevres

(Beveren) sur ce qui lui est dû à cause de certains voyages faits par messire Antoine, bâtard de Bourgogne, son père, par le commandement de Charles, duc de Bourgogne (*idem*); — 1.010 livres, 16 sols, 3 deniers au même, en deniers payés à Jean et à Ghoduvalle Du Bru, *tapisseurs* de l'Archiduchesse, pour parties par eux délivrées tant pour faire le deuil de feu Monseigneur le duc Charles, comme pour l'écurie de ladite Archiduchesse et autrement (*idem*); — 354 livres à Nicolas Le Prévost, conseiller de l'Archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, et receveur général de toutes ses finances, en deniers payés à Thomassine de Paris, veuve de Jean Stewart, chantre de la chapelle du duc Charles, en don à elle fait par l'Archiduc et l'Archiduchesse (*idem*); — 1.800 à messire Philippe de Croy, comte de Porcien, seigneur de Croy, de Renti, etc., à qui l'archiduchesse Marie de Bourgogne, les a accordées pour les pertes qu'il a eues et supportées et supporte encore journelleipept pour tenir le parti du feu duc Charles le Téméraire et celui de ladite Archiduchesse, au service duquel Duc il a été fait prisonnier et détenu par les Allemands, « tant en la perte de plusieurs de ses terres qu'il a au royaume de France et ailleurs es lieux puis nagaires distraits par le Roy (de France) de l'obéissance de ladite Archiduchesse, comme autrement en diverses manières, a entre autres choses donné en récompense un fief qui se comprend en certaine route à prendre, lever et percevoir sur le tonlieu de Damme, ledit fief appartenant ou qui souloit appartenir à la comtesse de Vaudemont ou au duc Renier, son fils, à en estre payé par les mains du receveur de ceste receipte » (f° 95, recto). Total de la dépense: 69.672 livres, 13 sols, 8 deniers.

B. 4121. (Registre.) — In-f°, 119 feuillets, parchemin.

1478. — Second compte de Jean de le Scaghe, receveur de Flandre ès parties de Bruges et du Franc, etc. Recettes : droits et profits de monnaie que l'on appelle en flamand *sleyschai* échus et advenus à monseigneur l'Archiduc on sa monnaie de Flandre, présentement tenue à Bruges, pour le temps de ce compte, de Marc Buigneteur et de ses compagnons, maîtres particuliers de la monnaie de Flandre (f° 40, recto). Total de la recette : 68.778 livres, 2 sols, 1 denier parisis (f° 44, verso). Dépenses : à Jérôme van Vive, mari de demoiselle Marguerite Scupperlins, mère de Jean, bâtard de Bourgogne, auquel Monseigneur a donné et octroyé de grâce spéciale, la somme de cent livres de 40 gros,

monnaie de Flandre, de pension par an pour en jouir jusques au rappel de mondit seigneur, à en estre payée aux termes de la St-Jean et à Noël, comme il appert plus à plain par les comptes précédents ; pour ce que cette pension fut *achoppée* par la façon de l'étal de ce receveur, ici pour le temps de ce compte : néant » (f° 51, verso) ; — 574 livres à Pierre Lanchals, conseiller et receveur général de toutes les finances de la duchesse de Bourgogne, en deniers payés à Jean Loncheman, marchand, pour la fourniture de la cire nécessaire au service de l'obsèque du duc Charles (f° 112, verso) ; — 2.400 livres au même, en deniers payés à Oudart Aubert, pelletier, demeurant à Bruges, pour les fourrures fournies à l'Archiduchesse (*idem*) ; — 484 livres au même, en deniers payés à maître Louis Conroy, secrétaire de Madame la duchesse douairière (Marguerite d'York), pour don que lui a fait l'Archiduchesse Marie de Bourgogne « en l'avancement de son mariage » (f° 113, recto) ; — 10 livres à Louis Minne, cirier, demeurant à Bruges, pour plusieurs torches et chandelles de cire par lui livrées pour faire le service divin et le luminaire de la chapelle de l'hôtel de Monseigneur l'Archiduc à Bruges (1\* 114, recto). Total delà dépense : 67.245 livres, 9 deniers parisis,

B. 4122. (Registre.) — In-^, 106 feuillets, parchemin.

1479. — Troisième et dernier compte de Jean de le Scaghe, receveur de Flandre ès parties de Bruges et du Franc, etc. Recettes : 13 livres, 10 sols des herbages et appartenances de la nouvelle leet (laisse de mer) entre Maie et Damme, « oà souloit avoir une pêcherie et ime *espoye* (écluse) qui tous sont *aterriz* (transformés en terres) que Hermes van den Casteelle a pris à loyale ferme par cri d'église et renchéri le terme de trois ans, etc. » (f° 17, recto) ; — de l'octroi des laines que l'on mène hors de Flandre par terre et par mer outre les Monts, dont chaque sac de 60 clous avait coutume de payer 36 sols parisis, la *pocque* de 30 clous, 18 sols parisis et les autres clous à l'avenant, tenu dernièrement à ferme par feu Dolin van Thielt pour quatre ecus d'or par an ; ledit droit a été et est encore en non valeur, car on ne mène plus aucunes laines dudit pays de Flandre, comme autrefois ; mais vont les marchands de Florence et autres d'audelà des Alpes, chercher

leurs laines en Angleterre ou à Calais et les font mener en Brabant et ailleurs par la mer sans venir en Flandre ; et des laines qui arrivent en Flandre fait Monseigneur recevoir à Gravelines 5 saints de la *charpelière*, de la recette duquel droit qu'on appelle le tonlieu de Gravelines maître Gilles du Bois est commis et en doit répondre, pour ce ici : néant (P 23, recto) ; — 240 livres de messire Roland, chevalier, fils naturel de feu messire Gautier de Halewin, jadis aussi chevalier, et de Madeleine Boutz, alors non mariés, pour la finance due à sa légitimation (P 38, recto). Total de la recette : 90.888 livres, 19 sols, 1 denier parisis (P 38, verso). Dépenses : 9 livres, 16 sol-;, à Loys Minne, cirier, demeurant Bruges, pour plusieurs torches et chandelles de cire par lui livrées pour le service divin et le luminaire de la chapelle de l'hôtel de Monseigneur l'Archiduc à Bruges (f° 95, verso) ; — 109 livres, 10 sols audit receveur en remboursement de pareille somme que, sur le commandement de Monseigneur il a payée à sire Roland de Witède et à Pierre de Clencquemeure, prêtres et chapelains de chœur en l'église de St-Donat à Bruges, pour et à cause de deux messes de Requiem que l'on célèbre ordinairement chaque jour en ladite église pour le remède et le salut de l'âme de feu de très-noble mémoire le duc Philippe le Bon, etc. (idem) ; — 300 livres audit receveur, que, par commandement de messeigneurs des Comptes, il a payées et délivrées à messire Philippe de Croy, comte de Porcien, à cause de cent livres qu'il a droit de prendre *héritablement* (perpétuellement) sur le tonlieu de Damme pour damoiselle Jacqueline de Luxembourg, son épouse, et ce pour les années 1477, 1478 et 1479 (P 96, verso). Total de la dépense : 87.628 livres, 19 sols, 10 deniers.

B. 4123. (Registre.) — In-f°, 176 feuillets, parchemin.

**1487.** — Cinquième compte de Roland Le Fèvre, conseiller du roi des Romains et de monseigneur son fils, archiducs d'Autriche, ducs de Bourgogne, comtes de Flandre, etc. et leur receveur général de leurs domaines et aides de Flandre et d'Artois, ville, terroir et seigneurie de Malines et leurs appartenances et appendances, ensemble de l'Extraordinaire de Flandre, etc. Total de la recette : 129.960 livres, 18 sols, 10 deniers parisis (P 101, recto). — Dépenses : 329 livres, 12 sols parisis à messire Jean Carondelet, chevalier, seigneur de Champvaus et de Solre-sur-Sambre, chancelier du roi des Romains et de monseigneur

l'archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne et comte de Flandre, etc., à cause de ses gages de huit francs par jour (P 113, verso) ; — 6.195 livres à Louis Quarré, conseiller et receveur général de toutes les finances de mes dits seigneurs, en deniers payés à Regnault de Ricassoly, marchand résidant à Bruges, pour son remboursement de semblable somme qu'il a par ci-devant prêtée à l'Archiduc, roi des Romains sur sa belle émeraude (P 163, recto) ; — 73 livres à Guillaume Pingnou, concierge de l'hôtel et garde des lions de mesdits seigneurs en leur ville de Gand (P 172, recto) ; — 741 livres aux prévôt et chapitre de l'église Notre-Dame en la ville de Bruges, « à cause d'une somme de 61 livres, 15 sols gros qui doit leur être payée chaque année par les exécuteurs du testament et dernière volonté de feu de très-bonne mémoire Madame Marie, duchesse de Bourgogne, comtesse de Flandre pour les messe et service divin solennellement faits chaque jour par lesdits prévôt et chapitre en ladite église Notre-Dame à Bruges, pour le remède et salut de l'âme de feu Madite Dame, à payer en quatre termes en l'an, valant en monnaie de ce compte ladite somme de 741 livres » (P 173, recto). — Total de la dépense : 122.119 livres, 5 sols, 4 deniers.

B. 4124. (Registre.) — In-f°, 232 feuillets, parchemin.

**1498.** — Dixième et dernier compte de Roland Le Fèvre, conseiller de l'archiduc Philippe d'Autriche, comte de Flandre, etc., et son receveur général des domaines et aides de Flandre, ville, terroir et seigneurie de Malines, etc. — Total de la recette : 158.815 livres, 12 sols, 9 deniers parisis (P 119, verso) ; — Dépenses : 119 livres, 12 sols parisis à Jean de Famechon, compagnon de guerre de l'entreprise de Saint-Omer à qui mondit seigneur l'archiduc Philippe, pour les causes et considérations contenues dans ses lettres datées de Bruxelles le 22 août 1495 « meismement pour les bons et agréables services par lui faits à icellui seigneur au fait de la réduction de la ville do St-Omer à son obéissance » a, de sa grâce spéciale, ordonné, octroyé et accordé prendre des deniers de cette recette (P 198, recto) ; — mêmes sommes octroyées aux autres compagnons de guerre dans l'entreprise de Saint-Omer: Jean de Beaumont, Jean de Latre, Colinet Le Grave, François Bultel, Jacques Le Grave, Michel Hoet, Pierlay le Chausseleur, Pierre Taillefer,

Laurent Clinckeboult, Ancel Quartier; Colinet Vancel, Pierre Gamerel, Jean Le Pettier, Bauduin de Leggle, Jean Ambroise, Guillaume François, Mahieu de Mushole, Gilles Le Baere, Pierre Colne, Robert Damp-botevel, Jean Voetmoël, Bauduin Folque, Jean Lelm, Pierre Le Witte, Jean Folque, Lambert Soetmout, Jean de le Heylle, Jean Foucquet, Mahieu Daveroult (f» 199 à 207) ; — 54 livres, 18 sols à Daniel Danckart, pauvre compagnon de guerre, aveugle (f\* 211, verso). Total de la dépense : 140.333 livres, 3 sols, 2 deniers parisis.

B. 4125. (Registre.) — In-f», 246 feuillets, parliemin.

1501. — Cinquième compte de Jacques de Ketel-boetre, conseiller de monseigneur l'archiduc d'Autriche Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc. Recettes : 12.000 livres du greffe de la *notairie* de la Chambre du Conseil de Flandre avec aussi les droits du scel et du contre-scel de cette Chambre, affermés par Y vain de A^aerneyck (f 147, recto). Total de la recette : 120.098 livres, 2 sols, 5 deniers obole parisis. Dépenses : 4.696 livres à messire Thomas de Plaine, chevalier, seigneur de Magny, chancelier de mondit seigneur, pour ses gages à raison de huit francs par jour (f 235, recto) ; — 13.396 livres à Simon Longin, conseiller et receveur général de toutes les finances de l'Archiduc, en deniers payés à Jérôme Frescobaldi, marchand florentin résidant à Bruges « en tant moins de 27.200 livres que lui et autres devaient lors fournir à mondit seigneur tant en escus d'or qu'ilz devaient faire délivrer à Paris, comme en cendrée, pour le voyage, que mondit seigneur et madame l'Archiduchesse (Jeanne la Folle) firent lors en Espagne » (f» 242, verso). Total de la dépense: 119.548 livres, 8 sols, 11 den..

B. 4126. (Registre.) — In-f», 222 feuillets, parchemin.

1502. — Sixième compte de Jacques de Ketelboetre, conseiller de monseigneur l'Archiduc d'Autriche, comte de Flandre, etc., et son receveur général de Flandre. Recettes : des maîtres et compagnons lombards tenant tables de prêt dans les villes de Tenremonde, Audenarde, Bruges, Courtrai, L'Ecluse, Bergues, Gand, Lille, Douai, Grammont, Nieuport, Ypres, Hulst et Wervicq : néant, parceque le receveur général des finances a perçu le droit levé sur

eux (P" 116, recto). Total de la recette de ce présent compte : 130.685 livres, 16 sols, 9 deniers poitevins demi parisis (P 120, recto). — Dépenses : 4.988 livres, 16 sols parisis, monnaie de Flandre, à Philippe Daule, écuyer, premier échanson de mondit seigneur et capitaine et lieutenant de monseigneur le comte de Nassau au grand château de L'Écluse aux gages accoutumés de ladite somme par an qui « de piéça a été ordonnée pour le capitaine et les compagnons soudoyers dudit château, laquelle somme se doit départir en la manière suivante, savoir : au capitaine pour son état 1.200 livres parisis; à six hommes d'armes, chacun cent livres, soit 600 livres ; à un prêtre et six portiers, chacun 76 livres parisis, soit 532 livres ; à 25 arbalétriers compris un canonnier et un artilleur, à chacun 72 livres, soit 1.800 livres ; à 12 *picquenaires* (piquiers), chacun 59 livres, 8 sols, soit 712 livres, 16 sols ; au maître des garnisons, outre et par dessus ses gages ordinaires 40 livres parisis par an ; audit artilleur pour sa pension, outre et par dessus ses gages ordinaires 24 livres parisis ; et au charpentier, outre et par dessus ses gages de canonnier 80 livres par an, moyennant qu'il ouvrera en sa personne en la manière accoutumée \* (t\* 129, verso) ; — au capitaine du petit château de L'Écluse, Adrien de Beauval, écuyer, à cause de ses gages dudit office qui sont de 400 livres parisis par an « iceulx gaiges se payent par le receveur particulier de L'Ecluse, et pour ce ici : néant » (f\* 130, recto) ; — 200 livres au capitaine des villes de Gravelines et Bourbourg et *regard* (reward, gouverneur) du pays de Langle, avec les appartenances et appendances, Michel de Lens, écuyer, à cause de ses gages (f" 130, recto); — 200 livres à Charles de Hallewin, écuyer, capitaine et châtelain des ville et château de Dunkerque et des appartenances (f» 130, verso) ; — 100 livres à messire MaximQien de Homes, chevalier, vicomte de Bergues St-Vinocq, capitaine de villes et château de Nieuport, pour ses gages (idem) ; — 100 livres à messire Georges de Ghistelle, chevalier, capitaine et bailli de Biervliet (idem) ; — 300 livres à messire Jérôme Lauwerin, chevalier, capitaine du château de Chaftinghos, pour ses gages (idem) ; — à messire Hues de Melun, chevalier, conseiller et chambellan de l'Archiduc, capitaine du château de Rupelmonde, aux gages accoutumés qui sont de 300 francs de 32 gros, monnaie de Flandre pièce par an, à payer de demi-an en demi-an ; ledit château a, pour le temps de ce compte, été entre les mains de Madame la douairière de Bourgogne (Marguerite d'Yorck), à cause de l'échange du Quesnoy,

laquelle paye lesdits gages, et pour ce ici : néant (P 131, recto) ; — aux capitaine et parties du château d'Audenarde qui prennent leurs gages à charge de la Douairière de Bourgogne, qui tient et occupe ledit château, et pour ce ici : néant (idem) ; — 300 livres à François de le Gracht, écuyer, capitaine du château de Courtrai pour ses gages (idem) ; — au capitaine et châtelain du château de Maie qui avait coutume de prendre 100 livres par an pour ses gages ; ladite capitainerie a été abolie par l'Archiduc, attendu que le château est brCilé, pour ce ici : néant (idem) ; — 12 livres à Pierre Moutonnier, dit le Verd, concierge et garde delà première porte de l'hôtel de l'Archiduc, appelé le Wal à Gand, pour ses gages (idem) ; — 20 livres au concierge de l'hôtel de l'Archiduc à Bruges, Philippe de Edebault, sommelier de corps dudit Archiduc, pour ses gages (idem) ; — 192 livres à messire Thibault Barradot, chevalier, conseiller et maître d'hôtel de l'Archiduc à Bruges, concierge de l'hôtel vert de mondit seigneur dans ladite ville, pour ses gages (f° 131, verso) ; — 54 livres, 15 sols, à Phorian du Cbastel ; concierge de l'hôtel du Rihout de l'Archiduc à Lille, pour ses gages (idem). Total de la dépense : 130.783 livres, 12 sols, 5 deniers parisis.

B. 4127. (Registre.) — In-f°, 219 feuillets, parchemin.

**1511.** — Troisième compte de Liévin de Potlelsber-ghe, conseiller de l'Empereur (Maximilien) et de mon très-redouté seigneur l'Archiduc d'Autriche, prince d'Espagne, duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc. et leur receveur général en Flandre, etc. Total de la recette : 157.909 livres, 19 sols, 5 deniers obole poite-vms, demi parisis (P 113, verso). — Dépenses : 240 livres à Lyon et Jehan Constain, frères, enfants naturels de feu Pierre Constain, en son vivant valet de chambre et peintre (48) de feu monseigneur le duc Charles (Charles le Téméraire), pour leur pension (P 117, recto) ; — 1.200 livres à messire Philippe, bâtard de Bourgogne (49) chevalier, conseiller et chambellan de nosdits seigneurs, à cause de la somme de 600 livres du prix de 40 gros, monnaie de Flandre la livre que, par transport de messire Jehan Sallazart, chevalier, seigneur de Saint-Martin, ensemble aussi delà terre de Blaton, il a droit de prendre et avoir chaque année sa vie durant sur cette recette et des deniers venant et procédant des droits, profits et revenus des moulins à Hulst et de la recette du poldre de Namur et de la Trinité, etc. (P 117, verso) ; — 6.250 livres à Jean Micault, conseiller et receveur général de toutes les finances de l'Empereur et de l'Archiduc, en deniers payés à messire Philippe Galteroti, marchand florentin, en tant moins de la somme de 25 mille livres, dite monnaie qu'il a présentement prêtée à nos dits seigneurs sur les revenus du tonlieu de Gravelines et icelle délivrée ès mains du trésorier des guerres pour en faire payement à monseigneur d'Ysolstain, gouverneur de Gueldre, en tant moins de ce qui peut lui être dii à cause des gens de guerre qu'il a entretenus au service desdits seigneurs audit pays de Gueldre (P 209, verso). Total de la dépense de ce compte : 83.158 livres, 16 sols parisis.

(48) Peintre et valet de chambre du duc Philippe le Bon, dès 14.54 ; demeura à Bruges ; ggrde des galeries de Hesdin depuis 1460. On suit la trace de ses travaux jusqu'en 1484.

(49) Philippe, fils naturel du duc Philippe le Bon.

B. 4128. (Registre.) — In-f°, 221 feuillets, parchemin.

**1514.** — Sixième compte de Liévin de Pottel-.berghe, conseiller de l'Empereur et de l'archiduc d'Autriche, prince d'Espagne, comte de Flandre, ville, terroir el seigneurie de Malines, Cassel et leurs appar-tances, etc. Receltes : du droit dit *le tort le Comte* à Ypres perçu en la franche *feste* (foire), appelée le *Condemarct* qui tombe chaque an à l'ascension et celle du Temple qui se tient en Carême, droit affermé par Ghilain de Wilde : 10 livres (P 62, verso) ; — de la pêcherie des *fossés-le-Comte* à Ypres la porte de Messines et celle du Temple r 8 livres (idem) ; — de la halle de Langhemarck « dont l'on souloit prendre au profit de mesdits seigneurs de chacun drap 4 sols parisis et du demi-drap 2 sols, à cause de l'accord à eux fait de la franchise du scel et *loye* de leur draperie, lequel droit l'on est accoustumé de bailler à ferme, la draperie y est totalement faillie et cessée, et pour ce : néant » (idem) ; — du droit que « le doyen de Longhemarc prend par an sur ladite ville dont le bailli d'Oostyperambacalh a porcidevant accoutume de compter, pour ce que ce sont exploits de justice, ce droit ne *souloit* être compris en la ferme de la halle de Langhemarck qui est *faillie* comme il a été dit ci-dessus et pour ce ici : néant » (idem) ; — de la garenne des cygnes es ville et châtellenie d'Ypres avec tous les droits, profils et émoluments y appartenant : 14 livres (P 63, recto) ; — du change de Nieuport qui rapportait

autrefois 20 sols parisis, mais qui maintenant est de nulle valeur parce qu'aucun changeur n'y demeure : néant (idem) ; — de l'office des garennier et garde des *oostdunes* avec tous les droits, profits et émoluments y appartenant, l'Empereur et feu Madame Marie de Bourgogne, sa compagne, les ont cédés, bailliés et transportés à feu Martin Lem, pour en jouir, ses hoirs et successeurs au rachat de 6.000 ecus de 48 gros, monnaie de Flandre, pièce que ledit feu Martin Lem leur a pour ce payé comptant, et ensuivant ledit bail les hoirs et successeurs dudit feu Martin Lem en jouissent présentement et pour ce : néant (idem) ; — des westdunes qui s'étendent au long de la côte de la mer en la châtellenie de Bergues St-Winocq, appartenant à mesdits seigneurs et à eulx retournées par le trépas de feu le seigneur de Gaesbèke qui en avait joui sa vie durant ensuite du don que lui en avait fait les nobles prédécesseurs desdits seigneurs, avec tous les pâturages, amendes, droits, profits et émoluments y appartenant d'ancienneté et qui de droit doivent y appartenir, affermées par Antoine Carbon : 308 livres (idem) ; — de la pêcherie de la moère entre Furnes et Bergues, affermée par Jean de Doys : 23 livres, 10 sols (f<sup>o</sup> 63, verso) ; de la moère en la châtellenie de Bergues avec la pêcherie *illec*, affermée par Jean Taconen : 212 livres, 10 sols (f 64, recto). — Total de la recette : 170.319 livres, 18 sols, 2 deniers (f\* 110, recto). — Dépenses : 2.653 livres, 2 sols, 6 deniers, à messire Philippe Galteroti, marchand de la nation de Florence, résidant en la ville de Bruges, en à compte de plusieurs grandes sommes par ci-devant prêtées par lui à l'Empereur et au feu roi de Castillo, l'archiduc Philippe le Beau (f<sup>o</sup> 184, verso) ; — 200 livres à damoiselle Marie Coolmans, ci-devant mère de lait de dame Isabeau d'Autriche (50) à cause de sa provision de cent livres qui lui est accordée chaque année (f\* 191) ; — 18 livres, 13 sols à Guillaume van der Kene, orfèvre, demeurant à Gand, pour avoir refait deux ampoules d'argent servant à mettre vin et eau pour dire la messe en la Chambre du Conseil de Flandre, pour lesquelles il a employé 4 onces et 12 esterlins ot demi d'argent et pour leur façon et la gravure des armoiries de Monseigneur l'Archiduc { P 191, recto). Total de la dépense : 15.194 livres, 6 deniers parisis.

B. 4129. (Registre.) — In-f<sup>o</sup>, 286 feuillets, parchemin.

1517. — Neuvième compte de messire Liévin de Pottelsberghe, chevalier, conseiller du roi de Castillo, de Grenade, d'Aragon, archiduc d'Autriche, etc., et comte de Flandre, et son receveur général de Flandre, ville et terroir de Malines, etc. Total de la recette: 194.013 livres, 1 sol, 2 deniers (f 127, verso) ; — Parmi les dépenses, on remarque : 584 livres à messire Ferry Corondelet, archidiacre de Besançon, conseiller et maître des requêtes au grand Conseil de Malines, pour ses gages à raison de 16 sols, de 2 gros, par jour (f<sup>o</sup> 134, recto) ; — 240 livres à maître Guillaume de Wale, chevalier, trésorier et garde des chartes de Flandre, aux gages de 240 livres parisis (P 146, recto) ; — 324 livres à Jean de Clerc, peintre, demeurant à Bruxelles, pour de son métier durant l'année de ce compte, avoir

fait plusieurs réparations et réfections, sur l'ordonnance dudit receveur, au grand Hôtel du Roi, même aux ecus, armes, lions et dépendances, étant au-dessus de la porte d'entrée dudit hôtel ; pour avoir teinté le mur de la dite porte de *beau gay verd* à huile, ensemble le mur des côtés de ladite porte peint de gris et maçonné en façon de pierre grise, le tout de couleur à l'huile, bien et dûment fait comme il appartient ; — item, pour au-dessus la porte du côté de l'est où se trouve un arbalétrier grand comme nature tirant de l'arbalète et faisant sortir hors de son *matra* (javelot) du vin, le tout doré de fin or ; sur lequel personnage il y a un pavillon peint de vermillon, la pomme supérieure dorée de fin or et une bannière armoriée des armes de Flandre, richement achevée de bonne couleur à l'huile ; — item, du côté de l'ouest de la dite porte se trouve aussi un autre archer de grandeur naturelle, tirant de l'arc à main, faisant sortir du vin, hors de son boujon (grosse flèche), comme l'arbalétrier ci-dessus, lequel personnage est tout doré de fin or, enrichi de couleurs comme ledit arbalétrier, les pomme et pavillon étant au-dessus teints et dorés comme du côté de l'est, et lo pavillon armorié des armes de la ville de Bruges ; — item, la reprise du tabernacle étant sur ladite porte où se trouve une croix d'azur de couleur à huile sur laquelle est écrit en lettres *grêsoises* (grecques) de fin or « je Pay emprins » et est la moulure pareillement dorée de fin or bien richement ; — item, il y a sur chaque côté dudit tabernacle un gros pilier plein de taille (pierres de taille), et sur l'un repose St-André et

(50) Isabelle, archiduchesse d'Autriche, fille de Philippe le Beau et de Jeanne la Folle, sœur de Charles-Quint, mariée à Christian II, roi de Danemark.

sur l'autre St-Georges, et par dessus chacun un tabernacle de maçonnerie; lesquels piliers, *ymaiges* (sI A-tues) et tabernacles sont- tout dorés de fin or mat et d'azur à huile et de bonnes couleurs ; — item, le tabernacle du milieu, à tout une *moluere* (moulure) à l'entour au-dessus d'un grand crête k feuillage rampant dessous un creus (petit créneau) d'azur, le tout doré de fin or et par dedans un grand *creus étoffé* de drap d'argent sur lequel sont les armes des XVII pays (provinces des Pays-Bas), faites chacune sur une ceinture, pendante à un clou, richement appareillées, dorées de fin or, d'azur et d'autres couleurs à l'huile, *bien et loyalement parfaits* ; — item, au milieu dudil tabernacle, il y a deux grands lions sur une terre verte (terrasse) tenant les armes du prince, environnées de la Toison, le heaume *a tout* avec le timbre et la double fleur de lys, le tout bien doré de fln or mat, selon l'exigence de l'ouvrage, et les armes faites de telles couleurs qu'elles doivent être, le tout, en couleurs à l'huile et le fond noir achevé comme il appartient ; — item, le fond derrière la *crête* fait à façon d'une maison avec comble et fenêtres, le tout doré de fin or, étoffé d'azur à l'huile dessus un *archet* (petit arc) aussi doré de fln or, la crête des fenêtres pareillement dorée et la croix d'azur à l'huile et *bien et loyalement fait* ; — item, pour avoir peint l'appenti se trouvant sur ledit tabernacle, les côtés et la moulure de beau vert à l'huile, de fln drap d'or figuré el y fait dessus les armes de l'Empereur avec la Toison et la couronne impériale, au-dessous l'inscription : « *Halt mas, etc.* », le tout de fln or, du côté gauche armorié des armes du prince avec la Toison et la couronne royale, au-dessous l'inscription : « *Plus oultre* », les ogives étoffées de rouge et de blanc, auxquelles pendent les clochettes nouvellement faites, dorées de fln or mat ; — item, la muraille derrière ledit ouvrage est peinte de couleur à l'huile, à façon de damas blanc el gris, et en chacune *flué* (pli) de damas el mis un *fusil* doré de fln or au milieu, et è l'entour il y a une bordure de noir et par en bas des franges rouges toutes de couleur & l'huile, *bien achevé ainsi qu'il appartient*. Et par-dessus a ledit Jehan De Clerc, à ses dépens, fait réparer et remettre à point, par un tailleur d'images, tout ce qui était pourri et mauvais tant à la maçonnerie comme aux *ymaiges* (statues), personnages, armes et tout ce qui en dépend et ainsi que l'ouvrage le requérait ; pour tous lesquels ouvrages, réparations et réfections de peintures et étoffes, a été payé audit Jean de Clerc, par appointement el ordonnance des doyen et jurés dudil métier des peintres de ladite ville de Bruges, au dit desquels le receveur et ledit Jean de Clerc s'étaient soumis, ladite somme

de 324 livres» (f»218 et 219) ; — 800 livres audit receveur, « en deniers payés à monseigneur de Mouscron, maître d'hôtel du Roi (P271, recto). Total de la dépense du présent compte : 180.043 livres, 1 sol, 3 deniers.

B. 4130. (Registre.) — In-f», 275 feuillets, parchemin.

**1518.** — Premier compte de Nicaise Hanneron, conseiller du Roi Catholique, archiduc d'Autriche, comte de Flandre, etc., et son receveur général de Flandre, Lille, Douai et Orchies, ville et terroir de Malines, à ce commis par lettres patentes dudit Roi données à Middelbourg le 6 août 1517, etc. — Total de la recette dudit compte : 196.203 livres. 6 sols, 6 deniers (P 133, vei-so) ; — Parmi les dépenses, on remarque : 1.800 livres au duc de Lorraine, pour semblable somme qu'il a le droit de prendre chaque année sur lo tonlieu de Damme et au cas où ce tonlieu serait insuf-flsant, sur tout le domaine de Flandre (P 136, recto) ; 2.600 livres à Jean Micault, conseiller el receveur général de toutes les fnances du Roi, en deniers payés, savoir : 2.000 livres à monseigneur le chancelier de Tyrol, messire Sipriaen de Sérutenier, que le roi lui a données pour une fois et 600 livres aux clerks de la Chancellerie et de la Trésorerie de l'Empereur (P 268, verso). — Total de la dépense: 188.003livres, 11 sols, 1 den. par.

B. 4131. (Registre.) — In-fol., 260 feuillets, parchemin.

**1519.** — Second compte de Nicaise Hanneron, receveur général de Flandre, Lille, Douai, Orchies, ville et terroir de Malines. — Total de la dépense dudit compte : 188.659 livres, 5 sols, 10 deniers. — Parmi les dépenses, on remarque : 23 livres, 16 sols parisis à Jeanne Prévosté, pauvre femmo, veuve de feu maître Chrétien Herman, en son vivant chirurgien de feu Monseigneur le duc Charles de Bourgogne, « cui Dieu absoille », à cause de sa pension de 2 gros, monnaie de Flandre, à elle octoyée pour chaque jour » (f» 236, recto) ; 52 livres, 10 sols à messire Philippe Clyte, prêtre, par ci-devant chantre de la chapelle domestique de feu le roi de Castille (Philippe-le-Bon), à cause de sa pension de 3 sols de 2 gros, par jour (P 239, recto) ;

— 73 livres à messire Francopoly, chevalier grec, *sauldoyes* (soldat) du grand château de l'Ecluse, à cause de sa pension de 2 sols de deux gros, par jour (^ 239, verso); — Total de la dépense : 192.154 livres, 16 sols, 6 deniers poitevins parisis.

B. 4132. (Portefeuille.) — 13 pièces, parchemin, 14 pièces et 1 cahier 59 feuillets recouvert en parchemin, papier.

**1432-1519.** — Pièces justificatives de la Recette générale de Flandre. — Quittance délivrée par Jean de la Driesche, d'une somme de cent livres (1452). — Décharge donnée par Dine Serpaulle, conseiller du duc de Bourgogne, et bailli de Ziesselle, en qualité de procureur de Jean de Poitiers, seigneur d'Arcey, de l'inventaire des meubles du château de Maie que lui a remis Laurent Le Maech, receveur général de Flandre (14 août 1454). — Quittances délivrées par ledit Laurent de Maech de sommes versées entre ses mains par divers receveurs (1460 et 1462). — Quittance délivrée par le receveur général Christophe Buridon de la somme de 60 livres qui lui a été payée par le bailli d'Ardembourg (22 mai 1466). — Quittance délivrée par Jean Picavé de la pension qu'il reçoit sur la recette de Flandre (23 mars 1468). — Sommaton, faite par Evrard Le Prévost et Jean Ysaac, huissiers d'armes du roi des Romains et de l'Archiduc d'Autriche, comte de Flandre, à Jean Wuillaume, receveur de l'Epargne, à la requête de Martin de Nyenwenhove, receveur de l'Extraordinaire de Flandre, d'avoir à payer diverses sommes (21 décembre 1490). — Lettre du duc de Bourgogne aux gens des Comptes à Lille et au receveur général de Flandre, au sujet du paiement des arrérages en retard de la pension assignée à Jean Dophem, conseiller du duc de Bourgogne et de la duchesse de Brabant (Compiègne, le 13 Juin; sans date d'année; commencement du XV<sup>e</sup> siècle). — Lettre de Guy de Baxe « à honorable et saige, Guy Guilbant, conseiller et gouverneur général des finances du duc de Bourgogne », au sujet des amendes des causes d'appel jugées en la cour de Parlement, exécutées en Flandre et comptées par les receveurs généraux de Flandre (Gand, le 6 avril, sans date d'année: milieu du XV<sup>e</sup> siècle). — Rôle de la renenghe portant la signature de chaque receveur (1505). — Minute d'une lettre non signée adressée aux gens des Comptes à Lille, au sujet de l'audition des comptes du receveur général Noel (10 octobre 1505 (?)). — Lettre de l'archiduc d'Autriche, roi de Castille, à Liévin

Leyard (?), son receveur au quartier de Flandre à Gand, pour lui transmettre une requête des bailli, bourgmestres et échevins de la ville de.....(le nom de la localité manque par suite d'une déchirure dans le papier) Middelbourg, le 17 décembre 1505). — Lettre de Régnier de Potes, receveur de Malines, au sujet des droits dus par messire Rombault, prêtre, pour sa légitimation (Malines, le 18 février 1506). — Lettre du lieutenant général du Roi aux gens des Comptes à Lille au sujet du cahier qu'ils lui ont transmis pour l'examen des ressources du domaine du Roi et la diminution de ses charges (Malines, le 5 mars 1506). — Lettre de G. de Croy enjoignant aux gens de la Chambre des Comptes à Lille de faire envoyer par tous les receveurs de son ressort au receveur général à Malines, tous les deniers provenant de la vente des grains, afin de les employer au paiement des troupes de l'armée de Gueldre (Malines, le 2 septembre 1506). — Lettres de N. Hanneron, receveur *es parties* de Bruges, aux gens des comptes à Lille, au sujet de l'assiette du droit à percevoir sur les fiefs qui doivent le service de guerre et à la rente due à la dame d'Unkerke, Ypres, le 4 septembre 1506 et Bruges le 27 avril 1507). — Lettre de Roland de Piel aux gens des Comptes à Lille au sujet de la prétention qu'ils émettent sur sa maison nommée « la Fleur de lys d'or », située dans ladite ville de Lille (Bruges, le 17 mai 1507). — Lettre du receveur de Hanneron relative à cette maison, autrefois appelée de *Moerkerke* (Bruges, le 10 mai 1507). — Mandement de l'archiduchesse Marguerite à la Chambre des Comptes de Lille prescrivant de délivrer les extraits des comptes des receveurs de Flandre et de Bruges qui pourront être nécessaires à son cousin le comte de Nassau dans le procès qu'il a contre la ville de Bruges (Lille, le 22 mai 1507). — Lettres des gens du Conseil du Roi et de l'Archiduc en Flandre à ceux des Comptes à Lille au sujet de l'amende dont sera redevable Gilles de Has s'il succombe dans son procès au Parlement (Gand, le 24 juin 1507). — Lettre de Nicaise Hanneron receveur de Flandre, au quartier de Bruges, relative à la mise à prix des dix *sujentises* de la châtellenie de Furnes et six *sujentises* de l'eau à l'Ecluse (Bruges, le 23 juillet 1507). — Lettre de Jacques de Themsuke, receveur de Flandre au quartier de Lille aux gens de la Chambre des Comptes au sujet des affaires de son office (Wervick, le 24 juillet 1507). — Lettre de l'empereur Maximilien à l'archiduchesse Marguerite, sa fille.

lui annonçant que, à sa recommandation, il a nommé Liévin de Pottelsberghe, receveur au quartier de Gand, moyennant le prêt par celui-ci d'une somme de deux ou trois mille livres (Constance, le 31 juillet 1507). — Mandement des gens des Finances à ceux des Comptes à Lille les priant de leur délivrer une copie authentique de la Commission de Liévin van Pottelsberghe et de leur désigner la date à laquelle celui-ci devra entrer en fonctions (Anvers, le 27 septembre 1507). — Lettre de Nicaise Hanneron donnant son avis aux gens des Comptes à Lille sur la requête présentée par les Chartreux de Bruges, et sur celle de Josse Cornette et Robert Gilles, marchands à Lille (Bruges, 7 juillet 1507). — Lettres du même aux mêmes sur le fait de l'abandon par Philippe van den Bughe de la maison et des terres dites « *Ter lenvve* » situées en la paroisse de *Vliesseghem*, au sujet aussi du domaine de l'Empereur et du « désérement » d'un fief (Bruges, les 29 septembre et 13 novembre 1507). — Lettre de Liévin Leyns, receveur de Flandre au quartier de Gaud, aux gens des Comptes à Lille, au sujet de la vérification de ses comptes (Axelles, le 9 novembre 1507). — Minute de l'attestation donnée par l'archiduchesse Marguerite d'avoir reçu une somme de 5.000 livres des mains de Nicaise Hanneron, receveur de Flandre au quartier de Bruges (1507). — Requête adressée par Thilman de Walm, marchand, à l'empereur Maximilien, à l'effet d'obtenir un délai de cinq ans pour le paiement de ses dettes, avec un état des dommages causés audit marchand par les gens de guerre de la garnison de Wierdt le 19 janvier 1508 (sans date; vers 1508). — État abrégé de la recette de Flandre au quartier de Bruges et du Franc (1508). — Quittances délivrées par Nicaise Hanneron, receveur de Flandre au quartier de Bruges (1508). — Quittance délivrée par Liévin de Pottelsberghe, receveur général de Flandre, d'une somme qu'il a reçue des commis à la recette de la *notairie* de Flandre 1512. — (Commission donnée par le même à son clerc Jacques de Goethem pour le représenter dans l'enquête qu'il devait faire aux fins de donner son avis sur la requête de deux habitants de Crubeke (21 décembre 1517). — Livre des recettes du receveur général de Flandre (1519).

B. 4133. (Registre.) — In-f°, 213 feuillets, parchemin.

**1522.** — Cinquième compte de Nicaise Hanneron, conseiller de l'Empereur et son receveur général de

Flandre, ville et seigneurie de Malines, etc. — Recette du droit qui se lève et prend sur les lombards tenant table de prêt au pays de Flandre par octroi de l'Empereur dans les villes de Tenremonde, Audenarde, Bruges, Courtrai, L'Ecluse, Bergues, Gand, Lille, Douai, Grammont, Nieuport, Ypres, Hulst et Vervick : néant, parce que le receveur général de toutes les finances de l'Empereur a perçu ledit droit pendant la durée dudit compte (f° 135). Total de la recette: 168.854 livres, 16 sols, 6 deniers (f° 139, verso). — Parmi les dépenses on remarque : 6.188 livres, 17 sols, pour les travaux et réparations aux bâtiments du domaine (f° 177, verso). — 109 livres, 10 sols à damoiselle Joryne de Garennes, femme de chambre des dames Eléonore, Isabelle et Marie, archiduchesses d'Autriche, sœurs de Charles-Quint, pour sa pension à raison de 3 sols de 2 gros, par jour (f° 190, recto) ; 2 livres, 6 sols, 6 deniers gros au receveur général en remboursement de pareille somme qu'il a dépensée pour le transport de « certaines vieilles pièces d'artillerie de fer avec *leurs suites* (accessoires) que Monseigneur le comte de Gavre, seigneur de Fiennes, etc., gouverneur et capitaine général des pays de Flandre au nom et en la qualité ci-dessus, fit conduire au mois de juillet 1522 de la ville de Biesvliet à Bruges en la maison de la Grunthuse », etc. (f° 209, verso). Total de la dépense dudit compte : 164.907 livres, 12 sols, 10 deniers.

B. 4134. (Registre.) — In-f°, 229 feuillets, parchemin.

**1523.** — Sixième compte présenté par les veuve et héritiers de feu Nicaise Hanneron, en son vivant conseiller et receveur général de Flandre, etc. Total de la recette : 89.837 livres, 10 sols. Parmi les dépenses on remarque: 600 livres parisis à messire Jacques de Luxembourg, comte de Gavre, seigneur de Fiennes, chevalier de la Toison d'Or, lieutenant gouverneur et capitaine général de Flandre et capitaine des ville et château de L'Ecluse, pour une demi-année de ses gages (f° 165, verso) ; — ouvrages, réparations, réfections, etc. aux châteaux, maisons, moulins, digues, *espoyses* (barrages), viviers et autres domaines de l'Empereur : 2.937 livres, 10 sols, 9 den. (f° 197, recto). Parmi les dépenses on remarque: 1.825 livres, 10 sols, 6 deniers à «Madame l'Archiduchesse d'Autriche, duchesse et comtesse de Bourgogne, douairière de Savoie, régente et gouvernante des Pays de Par

decha, etc., que l'Empereur, Nostre Sire, sur la démonstration par ci-devant à lui faite par icelle Dame, sa tante, comment le Roy de France, soubz ombre de la présente guerre, laquelle il a encommenchée contre ledit seigneur Empeur à l'occasion que icelle Dame l'Archiducesse d'Austrice tiègne son party, ait fait saisir et mettre sa main ou comté de Charrolois les greniers à sel d'icelui Comté et autres terres et biens à elle appartenans au royaume de France, extimez lesdits biens de cinq à six mil livres de rente par an, et les eust donné à la Dame de Vendosmes en récompense des pertes que elle pouvoit porter, à cause de la dicte guerre, des terres, seigneuries et autres biens qu'elle souloit avoir es pays de l'Empereur, de parde-chà ; que à cest cause le:lit seigneur Empeur lui a donné, cédé et transporté par ses lettres patentes en date du XXVIII<sup>e</sup> jour de mars XV<sup>e</sup> vingt ung (1522 n. st.), vérifiées et intherrinées, qu'il appartient, la terre et seigneurie de la chastellenie de Lille, leurs appartenances et dépendances, etc.» (f<sup>o</sup> 199, verso) ; —120 livres à Louis de Jonchère, naguères fermier de la *grute* (bière nouvelle) du métier d'Ysendycke et d'Oostbourg, somme qui lui a été défalquée et dont il a été tenu quitte de ce qu'il devait à cause de ladite ferme, en considération des bons el agréables services qu'il a faits à feu le seigneur de Zevenberghes, lors lieutenant et gouverneur général « ès quartiers d'Allemagne, Suysse, el à l'environ » comme son secrétaire pendant l'espace d'environ cinq ans et auparavant anssi à feu maître Disnas de Berghes en son vivajit conseiller et maître des requêtes ordinaire, comme clerc aussi pendant cinq ans, spécialement durant le temps de cartaine légation, commission et ambassade « esdictes AUemaignes et à l'environ » pour la dépêche, sollicitation et expédition des besognes et affaires dudit seigneur Empeur, tant touchant son élection à la couronne et dignité impériales qu'autrement, en outre en récompense du dommage par lui supporté durant sadite ferme pour cause de la présente guerre qui survient, parce que les *maronniers* de Hollande qui avaient coutume d'amener leurs *Kentes* et cervoises audit métier d'Ysendycke n'osent et nepeuventy venir », etc. (P 265, verso). Total de la dépense de ce présent compte : 101.266livres, 18 sols, 9deniers.

B. 4135. (Registre.) — lii-folio, 250 feuillets, parchemin.

1524. — Premier compte de Pierre de Griboval, conseiller de l'Empereur, etc., receveur général de Flandre, Lille, Douai,

Orchies et terroir de Malines, etc. Recettes : néant de la pêcherie des terres nouvellement inondées situées es *mestirs* d'Axel, Assenède et Bouchoute entre la vieille digue, commençant à la Nenze et s'étendant le long de la nouvelle digue près d'Axel, et aussi *tirant* pardevant Assenède jusqu'au-dit Bouchoute, avec tous les droits profits et émoluments, excepté les moules, que l'on a offert à bailler à ferme, mais que nul n'a voulu mettre à prix (P 49, recto). Total de la recette, 213.405 livres, 2 sols, 5 deniers (P 138, verso). — Dépenses : 80 livres à Luc Mine, bourgeois de la ville de Gand, comme bail et mari d'Agnès de Vos, naguère première nourrice de lait de l'Empereur, notre sire, à cause de sa pension et provision, etc. (r233, verso) ; —146 livres, 8 sols à Jean Noghèle, *sacquebute* (trompette) de l'Empereur (P 236, vei-so) ; — 300 livres à Sydrac de Lannoy, icuyer, prévôt de Lille (P 237, recto) ; — 390 livres, 9 sols parisis au comte de Gavre, seigneur de Fiennes, capitaine des ville et château de L'Ecluse, pour diverses « pièces d'arnoix nommez *crefz* (écailles) servans pour piétons furniz de gardebras, gorgerins et *secrètes* (calottes d'acier qui se portaient sous le heaume) au prix de 4 livres, 6 sols pièce » ; 150 piques pour 50 hallebardiers, etc. (P 247, recto). Total de la dépense : 215.625 livres, 15 sols, 6 deniers.

B. 4136. (Registre.) — In-f<sup>o</sup>, 293 feuillets, parchemin.

1527. — Quatrième compte de Pierre de Griboval, conseiller de l'Empereur etc., et son receveur général de Flandre. — Receltes : 3.800 livres de l'octroi des laines que l'on mène hors du pays de Flandre par terre et par mer, outre et par delà les Monts (Alpes), dont chaque sou pesant 60 *clous* avait coutume de payer 36 sols parisis et la *pocque* de 30 *clous* 18 sols et les autres *clous* à l'avenant, qui valait habituellement 4 ecus d'or par an; ledit droit a-été et est encore en non valeur parce que l'on emmène plus aucune laine dij pays de Flandre outre les Monts comme autrefois, mais les marchands de Florence et autres d'Italie vont les chercher eux-mêmes à Calais ; el de ce qui en passe par les pays de l'Empereur, tant par terre comme par mer et aussi de ce qui arrive en *icellui pays*, fait ledit seigneur recevoir à son profit à Gravelines, cinq soldats d'or à la *sarpelière* que l'on appelle présentement le tonlieu de Gravelines ; que François Ridolffi

et Zanobi Martini, marchands de draps de soie, avaient pris à ferme pour le terme de cinq ans pour dix mille cinq cents soixante livres de Flandre, qu'ils sont tenus de payer chaque année aux termes accoutumés, aux charges et conditions plus à plein contenues au quatrième compte de feu Nicaise Hanneron, receveur précédent de cette entremise ; mais, *obstant* la guerre survenue entre la France, l'Angleterre et les pays de Pardecà, lesdits fermiers ont été déchargés quarante jours après qu'ils ont fait *apparoir* de ladite guerre, lesdits jours expirés le 9 janvier 1521 (1522 n. st.). Et néanmoins ledit tonlieu leur est laissé en rendant compte des profits qui leur en viendra, lequel profit leur demeurera sur ce qu'il peut estre à par l'Empereur ; et ladite guerre passée le retournerait à leur ferme ainsi qu'il leur est *baillié* pour tel temps qu'il sera advise, selon que montera ce qui leur est dû, ensemble leurs dommages et intérêts qui alors par ledit Empereur seront taxés ou par messeigneurs des Finances, etc. (f93, recto). Total de la recette : 184.836 livres, 6 sols, 11 deniers (f\* 154, verso). — Dépenses : 2.400 livres à très-révérend père en Dieu, messire Jean Carondelet, archevêque de Palermo, conseiller de l'Empereur et chef de son Conseil privé (t> 162, recto) ; — 4.777 livres, 7 sols, 8 deniers pour les gages et pensions de Messeigneurs le Président, gens et autres officiers du Conseil de l'Empereur, institué en Flandre (f" 177, verso) ; — 3.436 livres pour les gages et pensions de Messeigneurs les Président et gens de la Chambre des Comptes à Lille (f 180, recto) ; — 8.830 livres, 7 deniers pour les gages et pensions des officiers de Flandre et autres assignés sur cette recette (f" 186, verso) ; — 8.531 livres, 11 sols, 8 deniers pour ouvrages, réparations et réfections, journées d'ouvriers et manouvriers faits aux châteaux, maisons, moulins, digues, *espois*, viviers et autres édifices de l'Empereur, en son pays de Flandre, savoir : à l'hôtel de l'Empereur où il loge en la ville de Gand, appelé le Wal ; à la cour des Lions à Gand ; au château appelé Sgraven Stein, à Gand ; à la maison de la Monnaie à Gand ; au château de Rupelmunde ; en la ville et au port de Rupelmunde ; au château de Chaeftinghe ; au long pont à Terremoude ; à la Slunze (écluse) traversant le marché de Biervliet ; au château de Ninove ; en la rue où se perçoit le tonlieu de Quaetatrecht en la paroisse et vierschære de Wet ten ; à Bmgès ; au grand château de L'Ecluse ; au petit château appelé la Tour de Bourgogne près de la ville de L'Ecluse ; au château de Maie ; à l'*avoir* (lavoir (?)) de

Liesselles ; au château de Nieuport ; aux château et maison des prisons de Courtrai ; au pont de bois de Kuerne-lez-Harlebecke ; au pont étant au Brenil près des murailles de Courtrai ; au pont de pierre entre Courtrai et Lille près du Gaasthuis (f\*» 188-261 verso) ; — 2.000 livres « aux bougmestres, échevins et conseil de la ville de Dunkerque, à cause de 6.000 livres, que l'Empereur leur a octroyées en considération que ladite ville est située sur le bord de la mer, faisant frontière tant par mer que par terre aux royaumes de France et d'Angleterre, assez petitement pourvue de résistance contre les ennemis, en outre à cause de la réparation nécessaire à une écluse ou *espuye* qui de longtemps a été faite *lez* ladite ville à un port ou havene lequel fiave par faute, de cette écluse est *taillé* se perdre et périr et par conséquent ladite ville en ruine et totale perdition, et les *maronniers* et bourgeois ailleurs se transporter comme en Angleterre en y apprenant le du *stil* et métier de pêcherie qui est un des *fondamens* pays de Par deca, où en icellui havène *toutes manières de gens et marchans* de toutes parts peuvent librement et convenablement arriver étant le plus propice des pays de Par deçà pour en temps de guerre préserver tous marchands de ces pays hantant et fréquentant la mer avec leurs dites marchandises, des causes, pilleries ou *envahies* (invasions) que les ennemis ou autres robeurs ou pillards de mer leur pourraient faire si guerre régnait ; et pareillement pour l'entretien dudit *havène* et sûreté des marchands hantant et passant la mer en ce quartier ; aussi les préserver leurs navires biens et marchandises de nuit et hors même des\* mauvais et étroits passages de mer, comme de bancs, plates et autres *in par fondeurs danglers y gisans*, ont fait ériger et entretiennent certaines grosses tours *baillans enseignement marque* et connaissance aux *maronniers* et pilotes des navires en lesquelles tours par toutes les nuits y font feus et lumières ; au moyen de quoi ces havre et ville sont fort renommés, aimés et désirés de tous marchans, et il n'y a en ladite ville *négation* (négoce) autre que la pêche sur laquelle elle est *nuement* fondée, dont d'icelle pêcherie sont soutenus et alimentés les pays de Flandre, d'Artois et autres, en augmentent et valent aussi mieux les villes et châtellenies cu-convoisines de ladite ville, ensemble les sujets, et principalement à l'augmentation des domaine, aides et autres tailles, subsides, tonlieux, assis et impôts comme pareillement le droit de la *grute* (bière) ; en outre, à cause desdits havre et pêcherie en temps de

paix sont accoutumés de se tenir en ladite ville un grand nombre de grands navires nommés *buirss* (?) dont grand profit en survient à l'Empereur par son droit nommé *sherrghelt* qui se cueille et lève sur le *last* du hareng caqué qui monte aussi à grosse somme dont lesdits de Dunkerque seront tenus et obligés faire ériger ladite écluse en la saison et été de l'an 1526, et en ce employer lesdites 6.000 livres et aussi tous les deniers de cette présente grâce et quittance de leur portion d'aide \*, etc. (f°268 et 269). Total de la dépense de ce compte : 185.327 livres, 19 sols, 1 denier.

B. 4137. (Registre.) — In-f°, 278 feuillets, parchemin.

**1528.** — Cinquième compte de Pierre de Griboval, conseiller et receveur général de Flandre, Lille, Douai et Orchies et terroir de Malines, etc. Total de la recette : 177.807 livres, 15 sols, 2 deniers parisis (P 150, recto). — Dépenses : 3.000 livres aux hauts échevins et gens de moindres lois, tant pour eux que pour et au nom des manants et habitants du terroir de Waës et dépendances, à cause de semblable somme de rente *héritable* par an, au rachat le denier seize, pour les deniers provenant dudit rachat être employés au *furnissement* de 24.000 livres du prix de 40 gros dont ont et d'un commun accord fait prêt à l'Empereur pour subvenir à ses nécessaires affaires, lesdits manants et habitants (P 155, recto) ; — 600 livres à Jacques Cor-dier et à Jean Pic, fermier des tonlieux de Termonde et de Rupelmonde, pour la *parpage* de 1.200 livres semblables que l'Empereur leur a données et accordées pour le droit et passage desdits tonlieux de 15 ou 16 bateaux chargés d'artillerie et autres, munitions de guerre appartenant au roi d'Angleterre, *illeg* passés durant ladite année 1527, desquels bateaux lesdits fermiers étaient fondés d'avoir et de lever leur droit de tonlieu qui eut été de plus de 2.000 livres semblables suivant l'ancien droit et possession, en tant que nul n'est franc et exempt que l'Empereur et ceux de sa maison, etc. (P 255, recto) ; — 240 livres à messire Jean Micant, chevalier, conseiller et receveur général de Flandre, en deniers payés à demoiselle Catherine Peyhors, naguère mère nourrice des filles de feu Madame Reine de Danemark (51) (P 267, verso) ; — 488 livres, 8 sols au même, en deniers payés à Jean de Latre, écuyer, bailli de Douai, auparavant capitaine de certain nombre de pionniers au siège devant Tournai (P 268, recto) ; 6 livres à Charles de Luxembourg, seigneur de Beaufremez, capitaine sous les ordres du comte de Gavre, seigneur de Fiennes, etc. des ville et grand château de L'Ecluse, somme payée par lui à Adam de Groote, *armoyeur* demeurant à Bruges, pour avoir nettoyé et *rengressé* les *corchets*, *hamas* et autres pièces de l'*armoyrie* dudit grand château (P 272, verso) ; — 15 livres à Guillaume Pipegale, *soldoyer* du grand château de L'Ecluse, pour avoir réparé et mis à point 12 *hacquebutes*, ensemble les formes, mesures et dites en thiols (flamand) *critsers* servant à nettoyer *lesdits hacquebutes* ; et pareillement pour avoir sorti *neuf colleuvrines* tant de *payelles* (pelles), mesures et *critsers y appartenans*, et livré aussi cinq nouvelles payelles de cuivre, le tout appartenant sur le petit château de L'Ecluse appelé la Tour de Bourgogne (P272, verso) ;

— 24 livres, 16 sols à Adam de Groote, *armoyeur* à Bruges, pour avoir réparé et nettoyé huit corsets de piéton, de *tout estoffés*, 3 autres paires de corsets sans garde-bras ; un secret et un gorgerin sans corset, une hallebarde, livré 3 hallebardes, le tout pour la provision dudit grand château de L'Ecluse (P 273, recto). Total de la dépense : 177.957 livres, 14 sols.

B. 4138. (Registre.) — In-P°, 265 feuillets, parchemin.

**1530.** — Septième compte de Pierre de Griboval, conseiller de l'Empereur et son receveur général de Flandre, Lille, Douai, Orchies et terroir de Malines, etc. Total delà recette: 170.559livres,7sols, 3deniers, (P 137, recto). Dépenses, 45 livres, 12 sols à Jeanne de Falletans, veuve de Henri Mys, en son vivant huissier de la Chambre de l'Empereur, pour le reliquat de la pension de son mari (P 250, recto) ; — 109 livres, 10 sols à Nicaise Ladam, dit le Songeur, roi d'armes intitulé Grenade, pour sa pension de 3 sols par jour (f° 254, verso) ; — 6.000 livres à messire Jean de Marnix, chevalier, seigneur de Toulouse, exécuteur et commis à tenir le compte des deniers ordonnés ou à ordonner pour le *furnissement* et accomplissement du testament de feu de très recom-mandable mémoire l'archiduchesse d'Autriche, duchesse et comtesse de Bourgogne, douairière de Savoie et Régente des pays de Par deçà, somme que

---

(51) Isabelle, archiduchesse d'Autriche, sœur de Charles-Quint, épouse de Christian II, roi de Danemark, morte le 19 janvier 1526.

L'Empereur a ordonné à ladite dame avoir et prendre de lin (f 255, recto) ; — 27.700 livres à Jean Micault, receveur général des Finances, en deniers payés à Monseigneur le Cardinal de Liège (52) « en tant moins de la somme de cent mille livres qu'il a présentement prêtée à l'Empereur pour son voyage d'Italie et de Rome » (f 257, recto). Total de la dépense : 71.679 livres, 5 sols.

B. 4i:«l. (Registre.) — In-f°. 268 feuillets, parchemin.

**1531.** — Huitième compte de Pierre de Griboval, conseiller et receveur général de Flandre, Lille, Douai, Orchies et terroir de Malines, etc. Total de la recette : 193.807 livres, 13 sols, 2 deniers (P 143). — Dépenses : 4.038 livres, 16 sols à Jean Letlaert et Ghilain de Muelnare, commis par monseigneur le comte de Gavre, seigneur de Fiennes, etc., capitaine et gouverneur général de Flandre, en vertu du pouvoir qu'il a reçu de l'Empereur, « pour le fait des dycaiges en Flandre » à la recette et distribution des deniers ordonnés et à ordonner pour la conduite des ouvrages et réparations des *dycaiges*, de Biervliet rompus et gâtés par la tempête de la mer et hautes marées advenues les 5 et 6 novembre 1530 (P 2i2, verso) ; — la somme de 4.000 livres de Flandre, faible monnaie, aux bourgmestres, échevins, trésoriers, manants et habitants de la ville d'Ostende que l'Empereur leur a accordée « meismement en considération de la grande tempeste et haulte marée advenue le 5 novembre 1530, a icelle ville esté quasi toute intmdée et noyée, espé-cialement l'ancienne ville et la pluspart d'icelle, ensemble les dycques, cayhoofdes (quais) escluzes et autres fortresses contre la mer s'en sont entièrement gasté, destmit et ruynez au grand dommage desdits d'Oistende, que fauldra bien pour les remectre en leur premier estât la somme de deux mil livres de gros ; et ou cas que à ce à dilligence ne fust pourveu, est évident et notoire icelle ville entièrement inimder et noyer ; et se ainsy advenoit, que Dieu ne veuille, ne seroit seulement le grief desdits d'Oistende, mais aussy la perte de bonnes parties de domaine de l'Empereur d'avantaige au grand préjudice du pays de Flandre et autres parties qui en sont sustentez de poissons, harengs venant d'illecq », etc. ( P 225, recto ). — 1.928 livres, 8 sols, 10 deniers aux habitants, jurés et receveurs de la wateringue de Bewestereede, que leur a accordés l'Empereur en aide du des dommages qu'ils ont eus et supportés à l'occasion 4e « *l'infraction* » d'une digue près du grand château de L'Écluse survenue le 5 novembre 1530 par la *haute marée de la mer*, en sorte que le quartier à l'entour de la ville de l'Écluse et spécialement ladite wateringue se trouvèrent pleins d'eau et la plupart des biens des dits habitants furent détruits et gâtés, etc. (P 246, verso) ; — 1.000 livres aux bourgmestres et échevins de la ville de Nieuport que l'Empereur leur a accordées en considération que « cette ville est une bonne et notable ville ayant port et havène étant frontière de mer et ayaut passage par terre entre Calais et Anvers, dont ledit Empereur lève annuellement en domaine grosse somme de deniers, aussi que par la dernière guerre que lors la négociation de la pêcherie cessa ladite ville soit fort à l'arrière, et depuis a soutenu autres gros dommages et pertes en leurs *cayes* (quais), dunes et digues gisans à la conservation dudit havène et principalement en divers points, portes et rues du côté de Bruges, emportez et abattus par la dernière inondation et force des grosses

eaux de mer advenues au mois de novembre 1530, en quoy ladite ville est fort adomagée», etc. » (P 246, vei-so et 247, recto). Total de la dépense : 179.104 livres, 1 sol, 7 deniers.

B. 4140. (Registre.) — In-f°, 384 feuillets, parchemin.

**1532.** — Neuvième compte de Pierre de Griboval, conseiller et receveur général de Flandre, Lille, Douai, Orchies et terroir de Malines, etc. Recettes : 23 livres provenant de la pêcherie du *mour* (moere) entre Fumes et Bergues qu3 Comille Colin a prise à loyale ferme (P 77, recto) ; — 29 livres de la même pêcherie prise à ferme pour l'an 1532 par Pierre Terninc (idem) ; — 30 livres « de certain *schoor* ou adject de mer gisant au poldre de St-Jacques au métier de Bouchote, commençant à Lei'dsluus (l'écluse) de Coudekerke et s'étendant jusqu'à la rompture (rupture) de la vieille dycque nommée de Landiic appartenant à l'Empereur, que messire Christophle Barouze, en son vivant conseiller et premier maître d'hôtel dudit seigneur Empereur, a de lui et de messeigneurs des Finances, tenu à ferme de six ans commençant à la St-Remi 1522 » pour la somme de 30 livres de 40 gros

(52) Erard de la Marck, évêque de Liège de 1503 à 1538. Il abandonna le parti de François I<sup>er</sup> pour embrasser celui de Charles-Quint en 1518.

« à condition que cependant le temps de cette présente ferme l'Empereur fit *redycquier* ledit *schoor*, en ce cas ledit fermier serait tenu s'en départir », etc. (f° 143). Total de la recette : 199.702 livres, 14 sols, 1 denier (f° 143, verso). — Dépenses : rentes héréditaires, à vie et à rachat à la charge de l'Empereur sur plusieurs parties de son domaine en Flandre: 28.436 livres, 1 sol (f° 217, verso); — 1.000 livres à Philippe de Buedel et à Jacques de Scanakere, fermière du tonlieu de Rupelmonde, que l'Empereur leur a octroyées « en récompense des pertes et dommages par eux supportés au moyen de certaine maladie appelée la *suette* survenue au commencement de ladite ferme en la ville d'Anvers, pays de Brabant et au pays de Flandres, laquelle maladie duroit de trois à quatre mois, de sorte que la foire de ladite ville d'Anvers de la St-Remi, et conséquemment celle de Bruges ont peu ou gaires vullu, parce que les marchans n'osoient venir auxdites foires, en tant que grand nombre de marchans et autres estoient d'icelle maladie trespasses, esquelles deux foires consiste le principal revenu dudit tonlieu, aussy que depuis, j)ar lettres de placart de l'Empereur, a esté deifendu et interdite de mener aucun grain hors le pays de Flandres, par laquelle interdiction lesdits fermiers disent grandement et bien justement un tiers du rendaige de leur ferme estre intéressé par ce que auparavant ladite delfense, grand nombre de grains venans des pays de Haynnau, Artois et Flandres journellement passaient parmy ledit tonlieu de Rupelmonde » 349, recto) ; — 280 livres à Michel de Smet, bailli fermier du bailliage de Deinze, Petenghiem et Tronchiennes, que l'Empereur lui a octroyées pour pliiisieurs causes et raisons « meismement en considérations qu'icelui Michel a desservi ledit office le temps et espace de 21 ans léaulment et sans reproche quelconque et tenu les subgectz en paix et ladite ville en ses droits, pendant lequel temps les guerres ont régné, et depuis icelles guerres très-sobre (mauvais) temps, au moins de quoy, il s'est chargée de cinq livres de gros par an pour le paiement de sadite ferme qu'il a perdu en exerçant ledit office, et a esté cependant une sienne maison et demeuré aisse et bruslée par faulte et coulpe du palfermier du seigneur de Morbecque, en quoy il a aussy perdu plus de 200 livres gros; et en récompense des services par icellui Michiel fait à la conquoste de la ville de Tournay conduisant 4.000 hommes de pied devant icelle vQle », etc. (f° 349, verso) ; — 80 livres à Guillaume et Mathys van der Herstrate, souverains mayeurs du pays de Rupelmonde que l'Empereur leur a accordées « pour avec leurs compagnons avoir appréhendez au corps audit pays, assavoir : la veille de *cinquesme* (53) 1532, un nommé Hannin de Backin, dit Watersack, et environ 8 jours après un nommé Jooskin de Vlueghe, dit Appelpal, lesquels, pour leurs démérites, spécialement pour de nuit avoir été en diverses maisons dudit pays demander et exiger des bonnes gens par menaces de briller lem-s maisons, *bouter outre rnuys et fencstres et autres indues voyes*, argent ou autres choses *aucumes fois* 20, 25 ou 30 florins, et semblablement disant, en cas que on ne leur *donnast* leur demande qu'ils venaient de le recouvrer ; sur quoi, les povres gens auroient été contraints de leur donner leur bon plaisir; ont le

12" de juin audit an été exécutés par l'épée et les corps mis sur une roue, en vertu des lettres *placcart* dont ici est copie authentique, contenant entre autres choses, que tous ceux de quelque condition qu'ils soient qui appréhenderont des *robeurs* de chemin, meurtriers, *boutefeux*, espieurs (espions) et semblables gens, auraient par chacune prise vingt carolus d'or, déclarant aussi lesdites lettres que chaque officier ou autre personne pourront appréhender tels délinquants en la juridiction de l'autre, dans tout le pays de Flandre, sans que l'un pays puisse affranchir l'autre quelque sauf conduit que les dits malfaiteurs puissent avoir de qui que ce fût, et, ce nonobstant, seront lesdits malfaiteurs es mains des officiers du lieu où la prise en aura été faite ; aussi, en cas que tels délinquants fissent résistance, pourront être *oppressés par puissance* pour être pris vifs ou morts, sans *meffaire* ; et quiconque les recevrait et leur administrerait victuailles ou autrement sans les dénoncer à justice, sera en la peine de la hart et d'être criminellement puni comme lesdits malfaiteurs ; et les officiers négligents à faire leur devoir en ce que dessus, seront bannis dix ans dudit pays de Flandre», etc. (f 373, verso). Total de la dépense : 198.608 livres, 15 sols, 11 deniers.

B. 4141. (Registre.) — In-f°, 33.5 feuillets, parchemin.

1533. — Dixième compte de Pierre de Griboval, conseiller de l'Empereur et son receveur général de

(53) Le Dictionnaire de Godefroy donne ce mot avec cette seule explication : « nom d'une fête ». D'après le texte du XIV<sup>e</sup> siècle qu'il cite, cette fête devait tomber dans le laps de temps compris entre Pâques et la Toussaint. Ne serait-ce pas le *cinquième* dimanche après la Pentecôte ?

Flandre, Lille, Douai, Orchies et terroir de Malines, etc. Total de la recette : 204.252 livres, 7 sols, 8 deniers parisis (f<sup>o</sup> 152, verso). Dépenses : 240 livres audit receveur, pour ses voyages annuels (f 232, recto) ; — 960 livres à Lazarus Tucker, marchand à Anvers « pour le frait, finance et attente de 8.200 livres de 40 gros que du sù et ordonnance de la Reine régente et de messeigneurs des Fmances ce dit receveur a pris à finance à la charge de L. M. de ce présent mois de décembre jusqu'au 15 mai prochain venant 1533, en deniers payés à Nicaise Claissonne et autres commis à la garde et réparation des digues et au recouvrement d'anciens *poldres* au pays de Flandre étant à la charge et entretien de l'Empereur, inondés et endommagés par la dernière haute marée et tempête de mer advenue le second jour du mois passé », etc. (f\* 300, recto) ; — 16.000 livres à la Reine douairière de Hongrie et de Bohême, régente et gouvernante des Pays-Bas, qui lui ont été accordées par lettres patentes de l'Empereur en date de Bru.Kelles le 29 août 1531 pour les causes et raisons contenues en icelles « mesmement en considération qu'elle ne pourra bonnement vaquer en sa dite charge sans soutenir gros fraiz et despens et avoir de Sa Majesté traitement raisonnable, de tant plus que, au moyen des guerres faites par le Turcq, ennemi de la Chrestieneté, il a destruit et ruyné la plus part du pays de Hongrie où son douaire estoit assigné », etc. (P 301, recto) ; — 200 livres parisis à Jean Tayaert, bailli-fermier par appointment du métier d'Axelles, auquel l'Empereur, notre sire, les a accordées « meismement en considération des pertes et dommages par luy supportés à cause des grosses eaues et inondations adve-. nues es années 1530 et 1532 audit métier d'Axelles, par lesquelles inondations sont, bien les trois parts dudit métier inondé, parquoi les manants et inhabitants sont tombés en grande désolsrtion et pauvreté, de sorte que ledit bailli n'a su recouvrer des amendes en lesquelles pluisieurs des manants étaient auparavant condamnés, portant à bonne somme, et aussy que la plupart se sont retirés hors ledit métier et ceux y encores résidant lui a été force, obstant leur povreté, quictes lesdictes amendes » (P305, verso) ;—600 livres à Jean Pils et ses consorts, fermiers du droit de tonlieu sur les harengs caqués passant par devant Calloo, qui lui ont été accordées par l'Empereur « meismement en considération des pertes et dommages par eux supportées à cause des sobres et quasi .stériles saisons qui ont été on la pêcherie et négociation du hareng caqué par les années précédentes, même de l'année 1532 pour double (crainte) des navires de guerre que les Oosterlins (marchands et marins des villes hanséa-tiques) firent

tenir sur la mer, que aussy pour la grande et extrême mortalité de perte qui a régné par toutes les villes de Hollande et Zélande, comme à Rotterdam, Schiedam, Ghiene (?), Brouwershaven (?), Bomeru (?) et autres où que la plupart de ceulx qui vont à la dite pescherie du hareng caqué font leur résidence et où ceux des villes d'Anvers et Malines ont accoutumé d'acheter le hareng passant devant ledit lieu de Calloo, par quoy lesdits Jehan Pils et ses censors estoient taillez et comme l'apparence y est de non pouvoir recouvrer seulement le tiers de ladicte ferme, et aussi que de toute anchienneté l'on est accoutumé de, entre autres pointcs contenuz esdictes lettres de bail de ladicte ferme du tonlieu, conditionner que les fermiers pourront en temps eminent de dangier de peste et mortalité renoncier à leur dicte ferme », etc. (P 305, verso) ; — 300 livres à Robert de Rokenghien, naguère fermier des 2 gros sur chaque tonneau de cervoise, *houppembière, harlensbière, kentes*, et autres cervoises « ès pays de Hollande et Zélande arrivant au havine et Zwin de L'Es-cluze et ès appartenances » que l'Empereur leur a accordées et quittées de grâce spéciale pour une fois sur ce qu'il pouvait devoir de la dernière année de sa dite ferme, « en récompense des pertes et dommages par lui Supportez en sa dite ferme, mesmement à cause de la cherté des bledz et autres grains qui a esté en Flandre et de l'interdiction qui a esté faite par lettres de placcart d'exporter les blés, avoines, orçes et autres grains du pays de Flandre », ce qui eut pour résultat de réduire la quantité de bière passant audit Zwin (P 308, verso) ; — 196 livres à messire Guillaume de Wale, seigneur d'Axpale (?), trésorier et garde des chartes de l'Empereur, pour plusieurs voyages par lui faits par charge dudit seigneur Empereur de la Reine douairière depuis le mois de septembre 1531 jusqu'au mois de juillet 1533, « et premier pour avoir esté à Ruplemonde et illecq copié [l'acte] de union et incorporation de la ville et cité de Tournai au comté et pays de Flandre, et envoyé ladicte copie authentique es mains de l'au-diencier du Blioul ; semblablement d'avoir été encoires par lettres de ladicte Roynes, cherchier les lettrages et cartulaires du privilège par cy-devant octroyé par le Roy Eduwart d'Angleterre aux marchans de Flandres, de pouvoir à perpétuité acheter les laines par toutes ses terres, et avoir partout aussy grande franchise que

ont les lombards et autres marchans, et le fait copier et auctentycquier par le greffier de Flandres, et le tout délivré es mains des ambassadeurs et commis de L. Majestés lors estans à Dunkerke ; pareillement d'avoir esté audit lieu charcher et auctentycquier le traicté et appoinctement par ci-devant fait en la ville de Noyon entre feu de bonne mémoire l'empereur Maximilian et le Roy de Flandre y comprins les Véniciens, et le tout délivré ès mains de l'archevesque de Palerme pour l'envoyer es mains du Roy des Rom-mains ; et encore d'avoir esté par lettres closes comme dessus, cherchier et auctentycquier tous les contractz et muniments autrefois passés entre feu de bonne mémoire l'Empereur Maximilian et le Roy don Philippe [d'une part], et les ducs de Lorraine et de Bar [de l'autre], touchant Middelbourg, Sdirrick (?) et Nancy, aussi les lettraiges de la terre commune (terres de sur-siance entre le comté de Bourgogne et la Lorraine) et les achatz et reprinses des seigneuries de Confluans (Conflans en Franche-Comté, terre relevant des ducs de Lorraine), et autres pluisseurs lettraiges et les tous communiqué à monseigneur de Palerme, et depuis délivré en ses mains ce que duysoit à en mathiere », etc. (^ 326, recto) ; — 250 livres de 40 gros à Lazarus Tucker, marchand à Anvers, « pour le frait, finance et attente de 5.000 livres dudit prix prises à finance par ce receveur, pour icelle somme estre payée et furnye le premier jour de septembre 1533, à Jacques Fockers et compagnons pour la parpaye de la somme de 25.000 livres dudit pris en tant moins de celle de 200.000 dont lesdits Fockers avoient transport de messire Ambroise Hoochstetter et compagnons, à cause de semblable somme qu'ilz avoient preste audit seigneur Empereur pour aidier à subvenir à ses affaires, meismement au paiement des gens de guerre de cheval, de pied, munitions d'artillerie estans sous la charge et conduite du gouverneur de Frize en Gheldres» (f° 327, recto) ; — 42 livres, 12 sols à Liévin de Clercq, châtelain du château de Ruppelmonde « pour les despens de bouche dudit Jeorge qui s'est dit bastard de Bourgoingne pour 220 jours commençant le 6 août 1533 et finissant le 20 février suivant, que lors ledit Jeorge fut mis et eslargi hors de la prison dudit Ruplemonde pour le mectre aux frères de Brugelettes oii il se tiendra <sup>54</sup>(1) » (f° 328, verso). Total de la dépense: 215.062 livres, 12 sols, 10 deniers.

B. 4142. (Registre.) — In-f°, 343 feuillets, parchemin.

1537. — Quatorzième compte de Pierre de Griboval, conseiller de l'Empereur et son receveur général de Flandre, Lille, Douai et Orchies et terroir de Malines, etc. Total des recettes : 161.405 livres, 14 sols, 4 deniers (f 165, verso). — Recettes : 250 livres de 40 gros à R. P. en Dieu, monseigneur l'abbé de de St-Pierre-lez-Gand, qui lui ont été accordées par lettres de l'Empereur du 12 octobre 1536, « pour les causes et raisons contenues en icelles, meismement pour subvenir au payement et souldoyement des gens de guerre de cheval et de piedt avecq les munitions d'artillerie nécessaires pour ses armées par terre et par mer qu'il avoit tant en Flandre, Frize et grosses finances et sommes de deniers ; à quoy le receveur de ses demaine, aydes et

extraordinaire de ses pays d'Embas ne ont peu satisfaire, ne fournir, et par tant luy a convenu vendu et charger plusieurs parties de ses domaines de ses dits pays et seignouries ; ad ceste cause, icellui seigneur empereur, par advis et délibération de la Royne douagière de Honguerie, de Bohème etc, sa seur, régente et gouvernante de par luy en ses pays d'Embas, des gens de son conseil et finances estant lez elle, a pour luy, ses hoirs et successeurs contes et contesses de Flandres sur certaines parties en especial et sur tout son demaine en général, vendu, cédé et constitué par vray et légitime tiltre de vendicion audit Seigneur Abbé pour luy et son église aïans cause de luy ou le porteur des dictes lettres, la somme de 250 livres de 40 gros, monnoye de Flandre la livre, de rente heritable par an au rachat le denier seize\*, etc. (f\* 172, recto) ; — 625 livres à Jean Barge, bourgeois et marchand en la ville de Lille, aussi pour ufte rente heritable pour les même&motifs et pour que « ses dites afl"aires (de l'Empereur) eussissent sans cela peu tomber en rompture, au très grand regret et desplaisir de Sadicte Majesté, aussy au grand dommaige de ses bons et loyaulx subjectz », etc. (f 173, verso) ; — 200 livres de 40 gros à Pierre de Bosschère, fermier du tonlieu de la Dorme au terroir de Termonde auquel l'Empereur les a octroyées « meismement pour ce que le principal

(54) Il s'agit d'un aventurier se disant enfant naturel du roi Philippe le Beau. Sorti du château de Ruppelmonde, il fut successivement enfermé au couvent de Brugelettes où on recueillait les aliénés, puis au château de Samson, près de Namur. (Voir Invent, des Arch, du Nord, tome V, p. 45).

revenu dudit tonlieu se ricoit des navières de Gand «t autres qui manient les marchandises et deniers vers Toumay, Vallenchiennes et autres villes, aussy sur les kentes de Hollande, dispensées au pays de "Waize ; lequel revenu est fort cessé et diminué obstant la guerre osmeu entre la M. de l'Empereur et le Roy Francois, aussy qu'on ne dispense plus ou guerres de kente de Hollande audit pays de "Waize par ce que ceulx de Malines y livrent leurs cervoises qui sont partout francqs et exempts de droit de tonlieu, lesquelz ilz souloient livrer en Anvers oïi ilz sont delfendues », etc. (f° 320, recto) ; — 800 livres à Jean de le Flye, fermier dos moulins et tonlieu de Menin, auquel l'Empereur les a accordées et remises de sa grâce spéciale pour une fois sur ce qu'il pouvait devoir à cause du rendage desdites fermes et ce en récompense des pertes et dommages par lui supportés en ses dites fermes, «- meismement en celle du tonlieu par ce que la marchandise n'a eu, comme encore n'a cours ainsy que on temps de paix, auquel temps estoit accoustumé mener marchandises de grain que l'on chargeoit es ville de Lille, Aire, Béthune, La Bassée et là environ «t que l'on menoit par ledit tonlieu et trou de Menin au pays de Flandres jusques au nombre de quatre a cinq cens muys la sepmaine; et levoit ledit fermier six deniers sur chascun muy ; et obstant la continuacion d'icelle guerre et aus.sy de certain placcart par lequel est prohibé et deffendu non plus emmener, ne laisser passer des grains hors desdictes villes et pays d'Artois, et encoires là ou on a pasport d'emmener desdits grains, iceulx se mainent et voiturent par chariotz, «n tant que entre ledit Lille et Menin l'on a fait puis nagaires une chaulcée au moyen de laquelle il y a bon et fachil chemin pour charier ; trop bien s'est amené decha grandt nombre d'artillerie, pouldre et aultres munitions pour le voyage de la dernière armée mise sus es pays d'Arthois dont il n'a reçu aulcun droit de tonlieu, obstant les placcart par lesquels estoit mandé laisser passer lesdictes artilleries et munitions librement ; davantaige depuis ladicte dernière année se sont amenez et passés par ledit trou et passage de Menin divers bateaux chargé de vins et bierres venans de divers lieux en Flandres, sur le tonneau duquel vin ledit fermier a droit de prendre et avoir 22 deniers parisis, et sur chacun tonneau de cervoise 8 deniers ; ot si sont aussy passez divers bateliers qui devoient lever et chargier audit Menin grandt quantité de kentes bien jusques au nombre de 1.200 tonneaulx ou plus la sepmaine, le tout soubz le nom des comtes de Buren, du Raulx et aultres

capitaines de l'Empereur de ladicte armée, disans estro pour le fait et nourritissement d'icelle, sans pour ce pays quelque droit de tonlieu », etc. » (f° 320, recto) ; — 346 livres à Jean du Bois, écuyer, capitaine sous monseigneur de Prait, du grand château de L'Ecluse, a lui dues à cause de 22 sols que la Reine lui a ordonné prendre chaque jour pour « la garde et despens de bouche d'un nommé George Capusman, capitaine Francois prisonnier de sadicte Majesté, prins en un rencontre entre les gens de guerre de l'Empereur et le Roy Francois, envoyé audit chasteau », etc. (P 338, recto). Total de la dépense : 142.561 livres, 12 sols, 2 deniers parisis.

B. 4143. (Registre.) — Iii-f°, 347 feuillets, parchemiu.

**1538.** — Quinzième compte de Pierre de Griboval, conseiller de l'Empereur, roi des Espagnes, etc. et son receveur général de Flandre, Lille, Douai, Orchies et terroir de Malines, etc. Total de la recette : 160.136 livres, 12 sols, 8 deniers (P 173, verso). — Dépenses : 791 livres à Antoine Hanwiel, receveur de Biervliet et commis sur le fait et conduite bes *dyaiges* gi<sup>^</sup>ant à l'entour de ladite ville de Biervliet, « pour employer es *dyaiges* estans à la charge et entretien dudit seigneur Empereur entour dudit Biervliet » (f° 334, recto) ; 1.589 livres, 7 sols un même pour le même objet (P 334, verso) ; — 3.154 livres, 2 sols à Jacques Maxmeel, commis à la recette et distribution des deniers « pour l'entretien des *dyaiges es Quatre Mestiers et quartier de Chaeftinghe*, pour être employées à l'entretien *des dyaiges* gisant un *Loncdye entre la Nenze et Bouchoute, les dycques et testes gisant au costé de Noordt des polders de Muelmen et Graninghes, à lu Nenze au mestier d'Assenède, ensemble* les *dycques* et polders appelés *Speyers-polder* ou mestier d'Hulst api<sup>^</sup>artenant audit seigneur Empereur, que les *dycques* allenlour du chasteau de Chaeftinghe aveq les *te.stes*, espoye de bois, escluzes y gisans, et appartenans qui sont à l'entretènement d'icellui seigneur Empereur gisans esdits *Quatre Mestiers* » (P 234, verso). Total de la dépense : 146 346 livres, 14 sols, 3 deniers parisis.

B. 4144. (Registre.) — In-f°, 373 feuillets, parchemiu.

**1539.** — Seizième compte de Pierre de Griboval, conseiller de l'Empereur et son receveur général de

Flandre, Lille, Douai, Orchies, etc. Total de la recette : 172.236 livres, 9 sols, 7 deniers (f 171, verso). — Dépenses : 3.000 livres de 40 gros aux échevins et habitants de la ville de Nieupoort que leur a accordées l'Empereur pour diverses causes et raisons, « meismement en considération des grandis dommaiges et interestz que la dite ville a supportés et supporte journellement tant pour l'entretènement du port et hable de mer illecq à quoy ilz ont journellement et incessamment dix ou douze personnes ouvrans en terre et bois sur une dycque nommée en thiois de Duyckère, laquelle dycque gist en mer au boult dudit hable, etc., que par l'entretènement de douze ou treize testes de dycques faictes de bois et fagotz nommées en thiois veldammes, pour la longueur et la parfondeur dudit port illecq, avecq aultres nécessaires ouvraiges», etc. (f 352, recto) ; — 600 livres à François de Le Gracht, écuyer, seigneur de Mulstède, capitaine du château de Courtray « pour convertir et employer tant au payement de certains ouvrages nécessaires estre faitz que aussy en l'achapt de certaines munitions servans à la deffence, garde, tincion et préservacion d'icellui chasteau » (^370, verso). — Total de la dépense: 178.892 livres, 7 deniers obole poitevms.

B. 4145. (Registre.) — In-P», 371 feuillets, parchemin.

**1540.** — Dix-septième compte de Pierre deGreboval, conseiller de l'Empereur et son receveur général de Flandre, Lille, Douai, Orchies, terroir de Malines et de toutes leurs appartenances, etc. — Total de la recette : 182.796 livres, 6 sols, 3 deniers obole parisis (f 170, recto). — Dépenses : 83 livres, 4 sols audit receveur « pour estre parti le dernier jour de février 1539 (1540 n. st.) de la ville de Bmgés en la ville de Gand, muni de son estât et enseignement sur ce servans de l'année 1540, lequel par messeigneurs les chief, trésorier général et commis sur le fait des domaines et finances de l'Empereur notre Sire, a esté vieu et visité, mais point cloz, obstant aulcuns difficultez y trouvez, et pour plus grandes aflaires lors en court, et remis après les Pasques, en quoy faisant, allant, séjournant que retournant à Bmgés il a vaqué 26 jours », etc. (f» 364, recto) ; — 22 livres au même « pour estre parti de la ville de Bruges et venu en diligence à Gand pour entendre le noble plais,r de ladicte Majesté (la reine douairière de Hongrie), et suyvant l'ordonnance de la Majesté s'estre transporté en la ville de L'Escluze avecq les seigneurs de Praït et d'Yve, à tout ung maistre machon d'Aire pour avecq eux

conclure sur le dimolicion du petit chasteau appelé la Tour de Bourgoingne audit Escluze, en quoy faisant, allant, besoingnant et retournant audit Gand pour faire rapport de son besoingné a vacqué l'espace de sept jours» (f» 364, verso). Total de la dépense: 171.005 livres, 14 sols, iO deniers parisis.

B. 4140. (Portefeuille.) — 29 pièces, parchem, 6 cahiers, in-P^ 39 feuillets, 42 pièces, papier ; quelques fragments de sceaux.

**1521-1556.** — Pièces diverses à l'appui des comptes de la Recette générale de Flandre. — 1521. Compte du receveur particulier Thoinin de Landas, rendu au receveur général de Flandre, Pierre de Gréboval. — 1522. Etat de ce qui est dû par Pierre de Burchgrage à Nicaise Hanneron, receveur de Flandre. — 1523. Compte particulier rendu à Pierre de Griboval, receveur général de Flandre, par Antoine de Landas, de la recette des « charitez, droits d'acquiz et aultre» émoluments ». —1523-1525. Quittances et décharges par Nicaise Hannergrn et Pierre de Griboval, receveurs généraux de Flandre, de diverses sommes qu'ils ont reçues à causes de leur office. — 1523. Compte de Guillaume Tytgats, des deniers provenant de la maison mortuaire de Nicaise Hanneron, en son vivant receveur général de Flandre. — 31 mai 1524. Bail à ferme de l'office du bailliage de Merville à Jean du Brequin, écuyer, par Pierre de Griboval, receveur de Flandre. —1527. « Parties pour couchier en la despence du compte, de la Recepte générale de Flandre de l'an XV<sup>e</sup> XXVII ».—1534. Déclaration faite par Antoine de Landas des affaires de son entremise. — 1538. Extrait du compte de la Recette générale de Flandre au quartier d'Oost-Flandre. — 1538. 2» état purgatif de Guiselin de Hoome, caution de feu Engelbert du Cellier, en son vivant conseiller et receveur général de West-Flandre ; etc.

B. 4147. (Cahier.) — In-f», 14 feuillets, papier, mauvais état, non relié.

**Mars 1388** (nouveau style). — « L'Estat du demaine de la Conté de Flandres et des appartenances, tant en recepte comme en despence, extrait du compte Jacques de Scrichem, receveur général dudit pays.

d'un an finissant le XI<sup>e</sup> de mars MCCCIII<sup>xx</sup> et sept (55)».

B. 4148. (Cahier.) — In-f°, 29 feuillets, papier, couverture en parchemin.

**1445.** — « Estât abrégé de la Reoepte générale des Flandres, dont Gautier Poulain est receveur, d'un an entier commençant le premier jour de janvier l'an mil CCCC quarante et quatre et finissant le derrain jour de décembre ensuivant en l'an mil CCCC quarante et cinq, selon le compte que de et sur ce ledit receveur en fera ; et lequel estât est fait par les chappitres de ladicte recepte à solz et à livres parisis, monnaie de Flandres, XX sols d'icelle monnoie comptez pour la livre. »

B. 4149. (Cahier.) — In-f°, 12 feuillets, papier.

**1457-1458.** — « Estât à l'abrégé de la recepte générale de Flandres pour deux ans commençans le premier jour de janvier CCCCLVI et finissant le derrain jour de décembre l'an mil IIII<sup>e</sup> et cinquante-huit. Et se fait se présent estât à livres parisis de XX gros, monnaie de Flandres la livre. »

B. 4150. (Cahier.) — In-f°, 24 feuillets, parchemin.

**1462-1463.** — « Estât par manière de compte de la Recette générale de Flandres, de tout ce que le receveur d'icelle recepte a reçu, doit recevoir et est escheu depuis le V<sup>e</sup> jour d'aoust l'an mil CCCCLXII jusques au derrain jour de décembre l'an mil CCCCLXIII et aussi paie à cause d'icelle, qui est pour ung an et V mois moins V jours. »

B. 4151. (Cahier.) — In-f°, 20 feuillets, papier.

**1464.** — « Estât de la recepte générale de Flandres depuis le premier jour de janvier l'an mil CCCC soixante trois, jusques au derrain jour de décembre l'an mil CCCC soixante quatre, qui est pour ung an entier. »

B. 4152. (Cahier.) — In-f°, 22 feuillets, papier.

**1463.** — « Estât abrégé de la recepte générale de Flandres pour ung an commençans le premier jour de janvier l'an mil IIII<sup>e</sup> LXIII et finissant le derrain jour de décembre mil IIII<sup>e</sup> LXV etc. \*

B. 4153. (Cahiers.) — In-f°, 20 feuillets, papier.

**1466-1467.** — « Estât à l'abrégé de la Recepte générale de Flandres, pour ung an commençant le premier jour de janvier l'an mil CCCC soixante-cinq et finissant le derrain jour de décembre mil CCCC soixante-six ; et se fait ce présent estât en livres de XX gros, monnoye de Flandres, la livre. » — « Estât de ce que monte

la revenue du pays et conté de Flandres pour ung an, et aussi les charges et redevances sur ce denier, fait en la Chambre des Comptes à Lille ou mois de septembre LXVII, tant sur le compte que Christofie Buridan, receveur général dudit pays, en a rendu en ladicte Chambre pour ung an fini le derrenier jour de décembre anno LXVI, comme sur les comptes que ont rendus les receveurs particuliers et officiers dudit pays.» Total de la recette : 180.042 livres, 5 sols,

4 deniers parisis. Total de la dépense : .....63.937

livres, 6 sols parisis.

B. 4154. (Cahier.) — In-^, 39 feuillets, papier.

**1468.** — « Estât de la recepte générale de Flandres d'un an, commençant le premier jour de janvier l'an mil CCCC soixante-sept et finissant le derrain jour de décembre t'an mil CCCC soixante-huit ; » (à la fin de ce cahier se trouve la « coppie de l'ordonnance de le faul-connerie de monseigneur le duc de Bourgoingne, extraicte hors du IIII<sup>e</sup> compte de Christofie Buridan, receveur général de Flandre »).

B. 4155. (Cahier.) — In-f°, 16 feuillets, papier.

**1468.** — « Estât de la recepte du quartier de Bruges, du Franc et des appartenances, d'un an commençant le premier jour de février l'an mil CCCC soixante-sept et finissant le derrain jour de janvier l'an mil CCCC soixante-huit. »

---

(55) Cet état ainsi que les suivants ne sont que des abrégés des comptes des receveurs de Flandre, analysés ci-dessus.

B. 4156. (Cahier.) — In-f», 16 feuillets, papier.

**1468.** — « Estât de la recepte du quartier de Gand et des appartenances, d'un an commençant au premier jour de janvier l'an mil III<sup>e</sup> LXVII et finissant le darrenier jour de décembre l'an mil III<sup>e</sup> LXVIII. »

B. 4157. (Cahier.) — In-f», 14 feuillets, papier.

**1468.** — « Estât de la recepte du quartier d'Ipres et des appartenances, d'ung an commençant le premier jour de janvier mil III<sup>e</sup> LXVII et finissant le darrain jour de décembre l'an mil III<sup>e</sup> LXVIII. »

B. 4158. (Cahier.) — In-f», 5 feuillets et 2 pièces, papier.

**1468.** — « Estât de Nicaise Chamble de la Recepte de Malines pour ung an entier commençant à la Saint Jehan l'an mil III<sup>e</sup> LXVII et finissant l'an révolu mil III<sup>e</sup> LXVIII, fait en livres de XX gros, monnoie de Flandre la livre. »

B. 4159. (Cahier.) — In-f», 19 feuillets, papier.

**1469.** — « Estât de la Recepte de Flandres es parties de Bruges et du Franc et des appartenances pour ung an commençant le premier jour de janvier l'an mil CCCC soixante-huit et finissant le darrain jour de décembre l'an mil quatre cens soixante-neuf dont Christofle Buridan en est receveur. »

B. 4160. (Cahier.) — In-f», 32 feuillets, papier.

**1469.** — « Estât de la recepte du quartier de Gand et des appartenances, d'un an commençant au premier jour de janvier l'an mil III<sup>e</sup> soixante-huit et finissant le darrain jour de décembre l'an mil III<sup>e</sup> LXIX. »

B. 4161. (Cahier.) — In-f", 12 feuillets, papier.

**1469.** — « Estât de la recepte de Flandre un quartier d'Ypres et des appartenances, d'ung an commençant le premier jour de janvier l'an MIII<sup>e</sup> LXVIII et finissant darrain jour de décembre MIII<sup>e</sup> LXIX. »

B. 4162. (Cahier.) — In-f», 40 feuillets, papier.

**1483.** — « Estât de Jehan Le Scaghe, receveur général de Flandres, de la recepte et despence d'icelle recepte, pour ung an entier commençant le premier jour de janvier l'an mil III<sup>e</sup> III<sup>xx</sup> et deux, et finissant le darrain jour de décembre l'an mil III<sup>e</sup> III<sup>xx</sup> et trois. Et se fait cedit present estât à solz et à livres parisis, de XX gros, monnoye de Flandres, la livre. »

B. 4163. (Registre.) — In-f», 77 feuillets, papier, couverture en parchemin.

**1520.** — « Estât de la Recepte générale de Flandre, pour ung an entier commençant le premier jour de janvier mil dix-neuf, et finissant le darrain jour de décembre mil V<sup>e</sup> et vingt, dont Nicaise Hanneron est receveur. Et ce fait ce présent estât à livres de XX gros, monnoye de Flandres, pour chascune livre. »

B. 4164. (Cahier.) — In-f», 48 feuillets, papier.

**1<sup>er</sup> janvler-31 août 1523.** — « Estât fait aux vefve et hoirs de feu Nicaise Hanneron, de la recepte générale de Flandres, pour huyt mois entiers commanchans le premier jour de janvier XV<sup>e</sup> XXII et finissant le darrain jour d'aougst XV<sup>e</sup> XXIII après ensuivant. Et ce fait cedit estât en livres de vingt gros, monnoye de Flandres, la livre. »

B. 4105. (Registre.) — In-f», 78 feuillets, parchemin.

**1469.** — «2<sup>e</sup> compte de Jacques Douche, conseiller de très excellent prince mon très-redoubté seigneur, monseigneur le duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois, de Bourgogne, etc., commis de par mondit seigneur, receveur de Flandres ès parties de Gand et des appendances. » (En tête de ce com pte sont transcrites les lettres patentes du duc Charles le Téméraire, en date du 18 février 1469-1470, augmentant les émoluments dudit Jacques Douche, qui avait été institué aux dites fonctions de receveur de Flandre ès parties de Gand, par lettres patentes du 23 mars 14671-468). Total de la recette: 61.485 livres, 3 sols obole parisis (P 32). — Parmi les dépenses on remarque : 72 livres à Ghertrunt Sturtebiers, *norice* et *mère de lait* de feu Antoine monseigneur de Bourgogne, premier

fils de feu le duc Philippe le Bon *cui Dieu absoille* (56), « à laquelle monseigneur le Duc présent (Charles le Téméraire), en suivant le don à elle fait par ci-devant feu mondit seigneur son père, a de sa grâce spécial donné le cours de sa vie durant, la somme de XXXVI livres du pris de XL gros chascun an, etc., valant à monnaie de ce compte LXXII livres \* (f 33, verso). Total de la dépense: 61.461 livres, 2sols, 9 deniers parisis.

B. 41(8). (Registre.) — In-P>, 120 feuillets, parchemin.

1475. - Compte de Jacques de Durmez, conseiller et receveur de Flandre es parties de Gand, etc. Total de la recette : 69.774 livres, 18 sols, 8 deniers obole poitevin parisis (f° 43, verso). — Parmi les dépenses, on remarque : 47 sols, 3 deniers obole parisis à l'abbesse d'Oost-Eecloo, pour une rente qu'elle prend chaque année sur la maison appelée le Walle en la ville de Gand (P 44, recto) ; — 100 sols parisis aux curés de Notre-Dame et de St-Nicolas en Biervliet qu'ils prennent sur le tonlieu dudit lieu aux jours de St-Remy et au mars et qui leur sont payés par les fermiers du tonlieu (idem) ; — même somme aux chapelains de Sainte-Pharahault à Gand, payés par les mêmes fermiers (idem) ; — même somme à l'église de Kemseke payés par les fermiers du tonlieu de Rupelmonde (idem) ; — 421 livres, 4 sols à messire Jacques du Vinage, chevalier, seigneur de Pérenchies, conseiller ordinaire en la Chambre du Conseil de Flandre, aux gages de 24 gros par jour (f°>47, verso) ; — 2.394 livres, 8 sols, 6 deniers à messire Jean Carondelet, chevalier, seigneur de Champvans et juge de Besançon que le Duc a retenu, ordonné et établi premier président de la cour de Parlement à Malines, aux gages de 1.200 livres de 40 gros par an (f°50) ; — 558 livres, 8 sols à maître Adrien de Poitiers, prévôt de l'église de St-Pierre de Lille, retenu conseiller ordinaire en ladite cour de Parlement à Malines, aux gages de sols de 2 gros le sol par jour (f° 50, verso) ; — 498 livres, 12 sols à maître Jean Vincent, prévôt de l'église St-Pierre de Cassel, retenu et commis conseiller ordinaire en ladite cour de Parlement aux mêmes gages (f 51, recto) ; — 42 livres à maître Griffon Lefèvre, secrétaire du Duc, auquel celui-ci par ses lettres patentes et pour les considérations contenues en icelles, données en son siège devant Neuss le 16 décembre 1474, a quittées et remises, à cause de la finance de sa légitimation naguères obtenue dudit Duc (fo 115, recto). Total de la dépense: 72.303 livres, 14 sols, 11 deniers.

B. 4107. (Registre.) — In-f, 139 feuillets, parchemin.

1508. — Compte de Liévin de Pottelsberghe, conseiller de l'Empereur et de monseigneur l'Archiduc d'Autriche, etc., et leur receveur général de Flandre es parties de Gand, ville, terroir et seigneurie de Malines, appartenances et dépendances, etc. Total de la recette : 64.822 livres, 9 sols, 4 deniers obole parisis (f 51, recto). — Parmi les dépenses on remarque : 225 livres à messire Pierre de Lannoy, seigneur de Fresnoy, chevalier de l'Ordre, conseiller et chambellan de mondit seigneur auquel le roi de Castille, *cui Dieu pardoint*, pour lui ses hoirs et successeurs, comtes et comtesses de Flandre, a vendu et promis baillier à titre

de vraie et légitime « *vendition* bonne rente véritable annuelle et perpétuelle de 112 livres, 10 sols de quarante gros, monnaie de Flandre, par an, au rachat du denier seize, à payer en deux termes en l'an, assavoir aux premiers jours de décembre et de juing, et ce, pour et moyennant la somme de 1.800 livres dudit, prix de 40 gros, laquelle rente est assignée et hypothéquée sur plusieurs parties du domaine audit Alost, lesquelles 112 livres, 10 sols, font en faible monnaie de Flandre 225 livres » (f\* 93, verso) ; — 5 livres, 12 sols parisis à Maximilien Barradot, secrétaire ordinaire du grand Conseil, pour ses gages de sept jours (f° 100, recto) ; — 3.648 livres parisis, prix de « la terre et seigneurie de Wettre, Schellebelle et Wansele. avec toutes les appartenances et appendances, ensemble la haute, moyenne et basse seigneurie, sans aucune réservation, fors les anciennes rentes foncières et la congnoissance du crisme de lèse majesté, des confiscations qui se feraient pour cas de rébellions en tant de guerre, faux-monnoyers ou telz cas semblables qui demourront au prouffit de mondit seigneur et au surplus le ressort et souveraineté, laquelle a par feu le Roy de Castille, cui Dieu pardoint, esté vendue à maistre Lenart Cotreau, conseiller de mondit seigneur en son conseil de Brabant, pour, par lui, ses hoirs et successeurs en jouyr et possessor dès lors en avant

(56) Antoine de Bourgogne, premier fils né du mariage de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal. Né le 30 septembre 1430, mort le 5 février 1431.

jusques au rachat, tout ainsi et par la forme et manière que les lettres de ladite vendicion... le déclairent plus à plain. Or est-il que, en suivant certaines lettres escriptes à Messieurs des Comptes à Lille par ma très redoutée dame, madame la duchesse douagière de Savoye, ont expressément mandé, chargé et ordonné audit receveur de racheter audit maître Lénart Cottreau ladite terre et seigneurie », etc. (f<sup>o</sup> 130, verso). Total de la dépense: 62.339 livres, 4 sols, 6 deniers.

B. 4168. (Registre.) — Petit in-f., 52 feuillets, papier, non relié.

**1542.** — Compte particulier que Georges de Roncq fait et rend à messire Pierre de Griboval, seigneur de Berquin, receveur général de Flandre, de tout ce qu'il a reçu et payé à cause de cette recette au quartier de Gand. Total de la recette: 69.351 livres, 16 sols, 6 deniers parisis (P 27, recto). Parmi les dépenses on remarque : 47 sols, 3 deniers aux religieuses, abbesse et couvent d'Oost-Eeloo, de rente *heritable* à la charge de l'Empereur (P 28, recto) ; — 225 livres à madame de Lannoy, *relicte* de messire Jehan d'Imerselles, seigneur dudit lieu, d'Yseghem, etc. (P 29, verso). Total de la dépense : 72.825 livres, 6 deniers.

B. 4169. (Registre.) — In-f<sup>o</sup>, 147 feuillets, parchemin.

**1504.** — Compte de Nicolas Le Maeck, conseiller du roi de Castille, etc., et son receveur général de Flandre ès parties de Bruges et du Franc. (En tête de ce compte sont transcrites les lettres patentes de Philippe le Beau, archiduc d'Autriche et roi de Castille, instituant Nicolas de Maeck, receveur général de Flandre aux quartiers de Bruges et du Franc, en date du 22 février 1503-1504 (n. st.), et de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, instituant Christophe Buridan, son receveur de Flandre auxdits quartiers, villes et châtelleries de Fumes, Bergues, Nieuport, L'Ecluse, Ostbourg, Urssele, Eeloo et Capricke, aussi à Dunkerque, Bourbourg, Gravelines et des places et villages ressortissans auxdits lieux, en date du 18 mars 1467-1468 Dans le chapitre des recettes on remarque : « néant du Grand tonlieu de Gravelines nouvellement appliqué au domaine de Flandre que Folque Portemary, pour et au nom de Noël van der Werde a pris à loyale ferme par cri d'église et *renchière* pour le terme de trois ans de la St-Jean 1504, savoir la première année, outre les *paulmées* (pourboire) de 1.620 livres, pour 20.100 livres et pour les deux autres années 21.720 livres chacune, à payer à la Noël et à la St-Jean, pour et sous les conditions ci-après déclarées, savoir: que ledit fermier tiendra cette ferme à tous périls et fortunes les dits trois ans durant, réservé, que Dieu ne veuille, que guerre publique fût entre ledit roi de Castille et le roi d'Angleterre, leurs pays et seigneuries, tellement que par ce moyen les laines fussent empêchées de venir en Flandre, en ce cas ledit fermier être quitte et déchargé de ladite ferme en dedans quarante jours que ladite guerre aura été dénoncée et qu'il en aura diement fait apparoir à Messieurs des Comptes à Lille ou audit receveur de Flandre en la manière accoutumée, en payant à rate de temps de ce dont il aura paisiblement joui et possédé ; d'autre part, au cas que cettedite ferme au moyen de ladite guerre revint en la main du Roi durant la première année d'icelle, en ce cas les *renchérisseurs* n'auront non plus avant, de leur part et portion des haus.ses et

*renchières* par eux faites sur icelle ferme que ledit Roi n'aura de sa principale ferme à *rate* de temps et portion de somme ; est aussi ordonné que ledit fermier demeureira et possédera sadite ferme durant de la maison appartenant audit roi à Gravelines, ensemble aussi des biens, meubles et *catels* y étant et appartenant à ladite maison, en les prenant premièrement par bon et ample inventaire en la manière accoutumée ; en outre, sera aussi ledit fermier tenu d'entretenir icelle maison de toutes réparations et réfections nécessaires, et pardessus ce payer les rentes *heritables* courans à la charge de ladite maison, montant environ à 30 ou 36 livres par an ; sera encore tenu d'an en an ou du moins en la fin de sadite ferme, faire bon et légal compte des deniers de sadite ferme en la Chambre des Comptes de Lille en la manière accoutumée ; pour ce ici, pour la Noël mil V<sup>e</sup> quatre : néant. » (Le Receveur général des Finances perçoit les deniers) (P 35, recto) ; — 100 sols du *touraige* (57) de la Mude que Jacques Bonel a pris à loyale ferme pour la tenue de trois ans (P 35, verso) ; — néant, du *courretaige* du sel en l'eau à L'Ecluse, appelé *spelleghelt*, que le Duc a aboli et *mis au néant*, avec les autres parties de son domaine à

(57) Droit perçu sur les prisonniers enfermés dans la tour de la Mude. Ce droit était affermé.

L'Ecluse (idem) ; — néant, du ballast des navires en l'eau à L'Ecluse, semblablement aboli (idem) ; — néant du droit de garde des navires appelé *selteghelt*, semblablement aboli (idem) ; — 2.850 livres du droit de deux gros perçu par le Roi sur chaque tonneau de cervoise de *houpembier*, *haerlemsbier*, *kentes* et autres cervoises brassées au pays de Hollande et de Zélande, vendu au *havène* et *zwyn* de L'Ecluse et es appartenances (f° 35, verso) ; — 1.525 livres du droit de deux gros du nouvel impôt sur chaque tonneau de cervoise de Hollande arrivant à L'Ecluse, appelé la *Quade-placke*, outre et pardessus le droit ancien (f° 36, recto) ; — néant, du congé du ballast en l'eau à L'Ecluse, aboli et mis à néant par le Duc (idem) ; — 372 livres, du droit des sixmites que ledit Roi prend sur chaque tonneau de *harpembier* arrivant à L'Ecluse (idem) ; — 372 livres du droit des deux gros que le Roi prend sur chaque tonneau de *biemart* et des cervoises de Hambourg et de *Wissemaw* arrivant à L'Ecluse (idem) ; — 232 livres du droit de 12 deniers parisis sur la *grute* (nouvelle bière) à L'Ecluse (f° 36, verso) ; — néant du droit de *houpembier* de *Hughevliete*, car « il est yapieça en non valoir et vague, car il n'y a nulz habitans » (idem) ; — 1.900 livres du droit sur le *houpembier*, *quentes* et autres cervoises arrivant à Nieuport (idem) ; — néant du droit sur plusieurs brasseurs demeurant au bailliage de le Hondssche es parties, de Bruges, ledit droit étant compris en la ferme de la *grute* de Bruges (idem) ; — 2.600 livres du *houpembier* es parties de Bruges appelé *gruntghelt* (f° 37, recto) ; — 67 livres de la *grute* d'Oudombourg (idem) ; — néant de la *grute* de la ville de Ghistelle, feu monseigneur le duc Jean l'ayant donné depuis longtemps *héritablement* à feu messire Jean de Ghistelle, chevalier, avec la seigneurie de cette ville (idem) ; — 95 livres de la *grute* du métier (circonscription rurale) de Ghistelle (idem) ; — 103 livres du *gruutghelt* de la ville de Blanckenberghe (f° 37, verso) ; — néant du droit de 2 gros que le Duc prend et lève sur chaque tonneau de *bremart* des cervoises de Hambourg et de *quentes* arrivant à Blanckenberghe, Heyst, *Wendunes* et *illecq* environ (idem) ; — néant des semblables deux gros à *Waka-vensyde* et es parties entre *Wendunes* et *Lombarzyde* (idem) ; — 161 livres, 18 sols, 6 deniers de la *grute* d'Ostende (idem) ; — 282 livres de la *grute* d'Ardembourg *ambacht* (idem) ; — 52 livres de la *grute* d'Oostbourg et du métier *illecq* (f° 38, recto) ; — 230 livres de la *grute* de Conckelare et des métiers de *Jableke*, *Lophem*, *Zedelghem* et *Vaissenare* ; — 275 livres de la *grute* de *Dudzille* et des métiers de *Lisseweghe* et d'*Uutkerke* (idem) ; — néant du *gruntghelt* de *Damme* (f° 38, verso) ; — néant de la *grute* de *Ziesselli* et du bailliage de la *Hondssche*, à la réserve de la seigneurie de *Maldeghem* (idem) ; — 121 livres du *gruutghelt* de *Camulinxambacht* et *Vlaerdsambacht* (idem) ; — de la *grute* de *Sherwou-termansambacht* : 23 livres, 10 sols (idem) ; — 78 livres, 10 sols de la *grute* de *Wommen*, *Eessero*, *Zanem*, et *Merkem* (idem) ; — néant des petits congés en l'eau à L'Ecluse, droit qui a été aboli (f° 39, recto) ; — néant des deux mesures de terre qui furent une à *Hues du Mour* et l'autre à *Hannekin EUeboult*, gisant à *Ysendick*, lesquelles terres sont inondées de la mer (idem) ; — 40 sols d'une pièce de *schoore* ou *reject* de mer appelée *Catsteert* au métier d'*Ysendick* avec le cimetière *illecq*, ensemble les herbages de *Hughevliete*, appartenant à diverses personnes (idem) ; — 4.150 livres du droit des deux sols, six

deniers gros que le Roi prend et lève sur chaque *last* de harengs caqués que les pêcheurs de Flandre et autres quelconques pêchent en la mer, que l'on amène et qui arrivent ou que l'on caque ès ville de *Damme* et de L'Ecluse, ensemble aux ports et havènes de L'Ecluse et d'Ostende avec les appartenances que les bourg-maîtres et échevins de la ville de *Damme* au lieu d'*Adnin Drawe*, dernier *renchérisseur* d'icelle, pour et au nom d'icelle ville, tiennent à loyale ferme pour trois ans à partir de la *St-Jean* 1502 au soleil levant (idem) ; — 2.000 livres du droit de 2 sols, 6 deniers que le Roi lève et prend sur chaque *last* de harengs caqués que l'on amène et qui arrivent dans les villes, *havène* et seigneurie de *Nieuport* avec les appartenances que *Victor de Clerc* a pris à loyale ferme par cri d'église et *renchière* pour le terme de trois ans (idem) ; — néant du même droit de 2 sols, 6 deniers levé sur les harengs caqués et ville et *havène* d'Ostende « membre desdits 11 sols, VI den. gros au Dam, etc., et pour ce néant (f° 39, verso) ; — 1.700 livres du même droit levé sur chaque *last* de harengs caqués à *Dimkerque* (idem) ; — 9 livres du même droit levé à *Gravelines* (idem) ; — 334 livres du droit de 2 gros monnaie de Flandre, levé sur chaque tonneau de cervoise, de *Bremart* (58), de *Hambourg*, *Harlemsbier* et autres

---

(58) Forte bière importée de Brème.

cervoises *estrange*s (étrangères), amenées aux port ville et seigneurie de Dunkerque (idem); — 20 sols du même droit levé sur chaque tonneau de *houpenbier* arrivant à Gravelines (f\* 40, recto); — 10 livres du droit de *marquage* et de *jaugeage* des tonneaux de harengs caqués en la ville de Damme, appelé *brandjelt* (idem); — 40 livres du droit de *marquage* et de *jaugeage* des tonneaux de harengs caqués à L'Ecluse (idem); — 66 livres de semblable droit en la ville d'Ostende (f» 40, verso); — 100 livres du même droit à Nieuport (idem); — 273 livres du tonlieu du poisson à Bruges (idem); — etc. Total de la recette : 70.500 livres, 13 sols, 7 deniers (f\* 56, verso). — Parmi les dépenses on remarque: 1.095 livres à dix compagnons de guerre ordonnés de par le Roi sous et en la compagnie de messire Denis de Marbeke, chevalier, seigneur de Hondecoutre, capitaine de la ville de St-Omer, aux gages de 3 sols de 2 gros, monnaie de Flandre par jour (P 130, verso); — 240 livres à messire Maximilien de Homes, chevalier, vicomte de Bergues St-Winocq, capitaine de Nieuport et naguère bailli *illecq*, pour ses gages (idem); — 600 livres à dame *Lyenor* de Poitiers, vicomtesse de Furnes, pour sa pension (P 134, recto); — etc. Total de la dépense : 69.339 livres, 18 sols, 10 deniers poitevins.

B. 4170; (Registre.) — In-<sup>^</sup>, 149 feuillets, parchemin.

**1507.** — Compte de Nicaise Hanneron, conseiller de l'Empereur, *esleu Roy de Germanie*, de Hongrie, etc. et de mon très redouté seigneur monseigneur l'Archiduc d'Autriche, prince d'Espagne, etc., et leur receveur de toutes les recettes, mises et dépenses es parties de Bruges et du Franc, etc. Total de la recette : 94.572 livres, 13 sols, 5 deniers obole parisis (P 67, verso).—Parmi les dépenses, on remarque : 1.800 livres au roi de Sicile, duc de Lorraine (59), somme qu'il a droit de prendre chaque année *héritablement* sur le tonlieu du *Dam* et au cas oii il ne pourrait fournir celte somme, sur tout le domaine de Flandre (P 68, verso); — 10.860 livres parisis audit receveur général pour la *porpaye* de la somme de 21.720 livres même monnaie restant d'une décharge de Simon Longin, en date du 25 octobre 1505, levée sur ce que le receveur pourroit devoir aux dits seigneurs Empereur et Archiduc à cause de cette recelte des deniers du tonlieu de Gravelines, etc., en deniers payés à Lactance Alloniti, comme facteur des héritiers de feu Comille Alloniti, en tant moins de la somme de 50.000 livres du prix de 40 gros, monnaie de Flandre la livre à eux due, savoir les 18.000 livres de reste de plus grande somme pour le rachat du riche drageoir, et les 32.000 livres pour prêt qu'il en a fait à feu le roi de CastiUe, *cui Dieu absoille*, pour subvenir à ses affaires, comme le tout contiennent les lettres patentes en date du 22 octobre 1505 qui ledit feu roi de Castille lui en fit expédier à sa sûreté, etc. (P 154, verso), etc. Total de la dépense : 94.505 livres, 9 sols, 2 deniers parisis.

B. 4171. (Lia.sse.) — 8 cahiers, in-folio, 157 feuillets, et 17 pièces, papier.

**1521-1523.** — Comptes particuliers rendus à Pierre de Griboval, receveur général de Flandre, par Antoine de Landas et Guillemain Tygats, ses clers et commis-dans les quartiers de Bruges et

d'Ypres, auxquels sont jointes quelques pièces comptables. (Ces comptes particuliers ne fournissent aucuns renseignements sur la nature de recettes et des dépenses qui y sont mentionnées).

B. 4172. (Cahier.) — In-f», 57 feuillets, papier.

**1543.** — Etat de la recette générale d'Oostflandre rendu par le receveur Guillaume de Waelwycq. Total de la recette : 66.998 livres, 5 sols, 7 deniers obole parisis (P 39, recto). — Total de la dépense : 58.973 livres, 1 sol, 9 deniers, même monnaie.

B. 4173. (Cahier.) — In-<sup>^</sup>, 58 feuillets, papier.

**1545.** — Debitis delà recette général d'Oostflandre. Transports des rentes héritables (perpétuelles) échéant le 25 décembre 1545. savoir: la ville de Bmges.: 608 livres, 10 sols; — le terroir du Franc : 533 livres, 10 sols; — la ville de Damme : 17 livres, 10 sols; — la ville d'Audembourg : 8 livres, 10 sols; — la ville de Ghisteltes : 3 livres, 10 sols; — la ville de Blanckem-berghe : 8 livres, 10 sols; — la ville d'Ostende : 3 livres; — la ville de Thourout : 6 livres; — la ville d'Oostbourg : 6 livres, 10 sols; — la ville de Houcke : 25 sols; — la ville de la Mude : 20 sols; — la ville de

---

(59) René II, duc de Lorraine. Cette rente lui était due à raison de la cession de la terre de Cassel par René I, d'Anjou, duc de Lorraine, son arrière-grand-père, au duc Philippe-le-Bon.

L'Ecluse : 39 livres ; — la ville d'Ardembourg : 31 livres, 10 sols ; — la ville de Muenkereede : 35 sols ; — les habitants du Viesbourg de Gand : 115 livres, 10 sols ; — les habitants du terroir de Waës : 81 livres, 6 sols, 1 den. ; — les habitants de Thomise : 9 livres, 5 sols, 3 den. ; — les habitants\* de Sotenghien : IIII sols, 1 denier obole ; — les habitants de Perbeke : 8 sols, 9 den. ; — les habitants de Coudembourg : 2 livres, sols, 1 den. ; — les habitants de Waerscot : 5 sols, den. obole ; — les habitants de Crumbeke : 7 livres, 6 sols, 2 deniers ; — les habitants de Borchte : 2 livres, sols, 4 deniers ; — les habitants d'Exaerde : 2 livres, 14 sols, 10 deniers ; — les habitants de Masnines : sols, 4 deniers ; — les habitants de Bèvres : 10 livres, 11 sols ; — les habitants de Haesdonk : 3 livres, 10 sols, 4 deniers ; — les habitants de Saint-Nicolas en Waës : 35 sols, 2 den. obole ; — la ville de Rupelmonde : 4 livres, 4 sols, 4 deniers (P 57 verso et 58, recto).

B. 4174. (Cahier.) — In-8°, 59 feuillets, papier.

1545. — Etat de la recette générale d'Oostflandre rendu par Guillaume de Waelwyc, receveur dudit quartier. Total de la recette : 57.416 livres, 7 sols, 8 deniers (P 40, recto). Dépenses : 2.600 livres à Jacques Masureel, commis à l'entretien et garde des dicaiges étant à la charge de Sa Majesté dans les Quatre-Métiers et autour du château de *Chaeftinghes* ; — 1.300 livres à Antoine Hauweel, receveur et commis à la conduite des *dicaiges* à l'entour de la ville de Biervliet. (Le total des dépenses manque).

B. 4175. (Cahier.) — In-8°, 61 feuillets, papier.

1544. — Compte particulier rendu par Louis de Cherf rendu à son très-honoré signeur Guillaume de Waelwyck, conseiller de l'Empereur, receveur général d'Oost-Flandres, etc. Total de la recette : 45.643 livres, 9 sols, 3 deniers. Total de la dépense : 45.307 livres, 6 sols, 7 deniers.

B. 4176. (Cahier.) — In-8°, 52 feuillets, papier.

1545. — Compte rendu par Jennin Claissonne à monseigneur le receveur général d'Oost-Flandre, Guillaume de Waelwyck, son très-honoré seigneur et maître, de tout ce qu'il a reçu et payé au

nom dudit receveur, à cause de ladite recette au quartier de Gand, etc. Total de la recette 41.361 livres, 19 sols, 10 den. obole de 40 gros (P 27, recto). — Parmi les dépenses, on remarque : 16 livres à dame Marie de Homes, douairière de feu messire Philippe, baron de Montmorency, chevalier, seigneur de Montigny en Ostrevant, la somme qu'elle a droit de prendre à rente heritable par an sur la *renenghe* de blandre (P 28, recto) ; — 27 livres, 3 sols aux religieux, prieur et couvent des *Carmelistes* de la ville de Malynes, à cause d'une messe quotidienne qu'ils ont fait dire et célébrer par un de leurs religieux en la chapelle du palais à l'issue du Grand Conseil (P 32, recto) ; — 27 livres, 12 sols aux religieux, gardiens et couvent des *Observans* de ladite ville de Malines, pour une messe quotidienne qu'ils ont fait dire et célébrer à l'entrée du Grand Conseil (*idem*) ; — 150 livres à Josse Triest, écuyer, capitaine du château de l'Empereur k Chaeftinghe, pour ses gages (P 37, recto) ; — 6 livres à Hercules van Loo, garde de la première porte de l'hôtel de l'empereur, notre sire, en sa ville de Gand, appelé le *Wal* pour ses gages (*idem*) ; — 120 livres, à messire Adrien Beths, chevalier, seigneur de *Scelle-belle*, et capitaine du château et forteresse de l'Empereur à Rupelmonde, pour ses gages (*idem*) ; — 120 livres à Gilles des Appermaux, écuyer, capitaine au lieu dudit messire Adrien Beths du château de Rupelmonde (P 37, verso) ; — 24 livres à messire Adrien de Croy, comte de Rœulx, chevalier de la Toison d'Or, gouverneur général de Flandre et capitaine du grand château de l'Empereur, nouvellement érigé et conslmit en la ville de Gand, pour ses gages d'une demi-année (*idem*). Total de la dépense : 42.180 livres, 14 sols, 2 deniers.

B. 4177. (Cahier.) — In-8°, 75 feuillets, papier.

1545. — Registre des quittances expédiées par Guillaume de Waelwyc, receveur général d'Oost-flandre, etc. Parmi ces quittances, on remarque celle de la somme de 240 livres de 40 gros, délivrée par dame Claude de Saillant, dame de Middelbourg, en Flandre, *receveuse héritière* des briefs d'Autryck, sur ce qu'elle peut devoir à cause de sadite recelte, etc. (P 53, recto) ; — etc.

B. 4178. (Cahier.) — In-8°, 75 feuillets, papier, relié en parchemin.

1547. — Registre des quittances expédiées par

Guillaume de Waelwyc, recereur général d'Oosl-flandre. (Pas de totaux).

B. 4179. (Cahier.) — In-<sup>o</sup>, 48 feuillets, papier.

**1549.** — Compte particulier de Jean de Hertoghe, receveur de Flandre au quartier de Gand, commis par Willaumed Waelwyc, receveur général d'Oostflandre etc. Total de la recette : 45.474 livres, 8 sols, 7 deniers (f 25, verso). Parmi les dépenses on remarque: 120 livres à messire Viglius van Zwichem, chef et président du privé Conseil et garde des chartes de Flandre, pour ses gages d'une année comme garde desdites chartes (f<sup>o</sup> 30, verso) ; — 30 livres, 9 sols au capitaine du château appelé S'graven Steen à Gand, pour ses gages d'une année (f\* 31, recto). Total de la dépense : 45.850 livres, 12 sols, 1 denier (f\* 28, recto).

B. 4180. (Registre.) — In-f, 104 feuillets, parchemin.

**1582.** — Compte huitième de Servaes de Steclant, conseiller et receveur d'Oostflandre et de toutes les appartenances et appendances, à ce commis par lettres patentes en date du 14 juillet 1574 dont copie authentique est transcrite (au compte de 1575), de tout ce que ledit receveur a reçu et payé à cause de sadite recette, pour un an entier commençant le 1<sup>er</sup> jour de janvier 1582 et finissant le dernier jour de décembre audit an, etc. — Total de la recette: 47.305 livres, 6 sols, 9 deniers tournois du prix de 40 gros, monnaie de Flandre, la livre (f 109, verso). — Parmi les dépenses, on remarque : « quant à la rente de monseigneur le Duc de Clèves de 2.400 livres tournois par an, icelle n'a été payée par faulte de moyen et pour la grande diminucion du revenu au regard des troubles, pour ce icy : néant » (f\* 112, recto) ; — 186 livres à Jehan van Haele, fermier du moulin de West à Eecloo, que le receveur lui a défalquées et déduites pour quatre mois de rendage de ladite ferme dont « du moins il n'a sceu joyr d'icelle obstant l'assiette de nostre camp audict quartier d'Eecloo durant l'espace desdits quatre mois, etc. » (P\* 145, recto) ; — 86 livres « pour quatre mois de rendage de la ferme du moulin d'Oost à Capricke, que la maison mortuaire du feu fermier dudit moulin Roland de Backere (pardessus encore aultre reste) est redevable et à l'arrière à cedit receveur à cause de la ferme d'icelui moulin, en tant que durant ledit temps et pour les causes des parties précédentes, ledit

feu fermier n'a pareillement sceu joyr de sa ferme, voiresque pis est, est finalement terminé de vye à trespas de la maladie contagieuse avecq tous ceulx de sa famille ensamble de ses père et mère audict Capricke, et ce notoirement à l'occasion des grandes foui les et exactions que les gens d'armes de nostre camp (ayant par longtemps esté formé et constitué tant audict quartier de Capricke qu'aultres à l'environ) avoient commis sur leurs personnes et biens, tellement que nul moyen ne leur est resté (non plus de l'ung en qualité de fermier, que de l'autre comme pleisye) pour povoir furnir et satisfaire ce qu'estoit deu et à l'arrivée à cause de ladicte ferme ; laquelle par conséquent pour le temps restant et lo parfaict d'icelle [a] esté accordée, par appointment de tressunis de ceste Chambre, à Jehan Hutsebault à l'advenant de 192 livres, par an (P 145, verso) ; — 184 livres à Lancelot Parasis, commis par provision à la Recette générale des Finances, sur ce que le receveur (d'Oostflandre) peut devoir « mesmes des deniers procédés ou à procéder des 23 arbres que ceux de l'Hôpital et Maladrerie du Rycke Gaasthuus à Gand ont été taxés de payer, à 16 livres dite monnaie, pièce ; restant de 60 arbres qu'ils étaient tenus de livrer en la ville d'Anvers, en l'an 1575, pour la construction des bateaux de guerre lors y équipés, etc. » (P> 128, recto). Total de la dépense : 43.970 livres, 2 sols tournois (f\*" 163, recto).

B. 4181. (Registre.) — In-4<sup>o</sup>, 53 feuiUets, parchemin, mauvais état.

**1471.** — Quatrième compte de Gilles du Bois, conseiller du duc de Bourgogne, comte de Flandre, etc., et son receveur de Flandre *es parties* d'Ypres, Bailleul, Cassel, Lille, Douai, Orchies, Courtrai, Harlebeke, Wervicq, Menin, ensemble de Blaton et Feignies et autres *ressortissans* avec toutes leurs appartenances et *appendances*, etc. Parmi les recettes, on remarque : 102 livres parisis de 20 gros, monnaie de Flandre la livre des Lombards demeurant et tenant table à Courtrai, qui ont privilège par lettres du feu duc (Philippe le Bon) de *illec faire la marchandise de prêt d'argent pour plus d'argent* pendant lo terme de 15 ans à partir du 24 octobre 1475, pour 8 livres, 10 sols gros par an à payer aux termes de la StrJean et de Noël, et pour ce ici pour les termes des années 1470, 1471 et 1472 (30« terme) (f> 20, recto) ; —

240 livres des Lombards de Lille (idem) ; — 340 livres des Lombards de Douai (P 20, verso) ; — 96 livres des Lombards de Wervicq (idem) ; — 160 livres des Lombards d'Ypres (idem) ; néant des Lombards de Langhemark en Oostyperambacht, leur octroi est *pièça* expiré et il n'y a aucuns Lombards à présent (idem) ; — néant des usuriers prêtant et faisant fait d'usure (idem). Total de la recette: 32.537 livres, 19 sols parisis de Flandre et 7.350 francs, monnaie royale (f\* 21, verso). — Dépenses: Ouvrages et réparations pendant le temps de ce présent compte à l'hôtel du Duc au Ryhout à Lille (P 47, recto). Total de la dépense : 32.479 livres, 2 sols, 5 deniers, monnaie de Flandre, et 7.350 francs, monnaie royale.

B. 4182. (Registre.) — In-4°, 75 feuillets, parchemin, mauvais état.

1472. — Cinquième compte de Gilles du Bois, conseiller et receveur général de Flandre, es quartiers d'Ypres, Bailleul, Cassel, etc. Total de la recette : 33.082 livres, 18 sols, 2 deniers obole parisis de Flandre (f\* 28, recto). — Dépense : 1.025 livres à messire Gautier, seigneur des Fossez, conseiller et chambellan de monseigneur le duc de Bourgogne « et de par lui ordonné à la garde, ensamble à faire et conduire la despense du jeune duc de Gheldre qu'il fait présentement tenir et garder en son chasteau de Courtray (60), depuis le VII<sup>e</sup> jour de novembre l'an mil III<sup>e</sup> LXXI qu'il arriva audit chasteau jusques an XXIII<sup>e</sup> jour de juin l'an mil III<sup>e</sup> LXXII > (f 72, recto) ; — 1.945 livres parisis à Cornille de la Barre, seigneur de Mouscron, écuyer d'écurie de Madame la duchesse de Bourgogne, présentement commis de par mondit seigneur le Duc à la garde dudit seigneur de Gueldre, pour semblable dépense depuis le 24<sup>e</sup> jour de juin l'an 1472 jour où ledit seigneur de Gueldre lui fut, par ordre du Duc de Bourgogne, délivré et baillé en garde jusqu'au 31 décembre suivant 1472, soit pendant 191 jours, à raison de 4 livres, 10 sols de 40 gros. monnaie de Flandre la livre par jour, faisant 859 livres, 10 sols ; — item, pour les gages de ses chapelain et barbier, à raison de 2 sols chacun, par jour, soit 38 livres, 4 sols ; et pour ses pourpoints et autres habillements, etc. (P 72, verso). Total de la dépense : 37.345 livres, 4 sols, 8 deniers (P 75, recto).

B. 4183. (Registre.) — In-4°, 11 feuillets, parchemin.

1488-1489. — Compte rendu par Roland Le Fèvre, receveur général pour le domaine et les aides de Flandre, des deniers levés en West-flandre en 1488 et 1489, afin de payer les gens de guerre wallons, allemands et anglais tenant garnison dans les villes de la West-flandre ainsi qu'à St-Omer, dans le but de préserver le pays des attaques des rebelles de Bruges et d'Ypres, « ce présent compte fait à livres et à solz du pris de 40 gros, monnoye de Flandre la livre ». — Recettes : « autre compte de deniers venans de sauvegarde ot appatissemens fais en l'année 1489 par les gens de guerre lors estans en garnison audit pays de Westflandres à cause des villes et chastellenies et en la manière qui s'ensieult: 2.000 livres des manants et habitants de la ville et de la

chastellenie de Cassel, pour la sauvegarde à eux accordée pour le mois de juillet 1489 (P 7, recto) ; — 4.000 livres des mêmes pour leur sauvegarde des mois d'août et de septembre (idem) ; — 600 livres des manants et habitants de la ville et de la châteltenie de Bailleul pour la sauvegarde qui leur a été accordée pour le mois de juin 1489 (idem) ; — 12 livres des mêmes pour leur sauvegarde des mois de juillet et d'août 1489 (idem) ; — 900 livres des mêmes pour leur sauvegarde du mois de septembre qui leur fut *retranchié* de 300 livres, à cause de la garnison de Doulien (idem) ; — des manants et habitants de la ville de Poperinghes pour leur sauvegarde du mois de juin 1489, la somme de 800 livres (idem) ; — 1.500 livres des mêmes pour leur sauvegarde des mois de juilet, août et septembre qui, à la requête de St-Bertin leur avait été modérée de 500 livres (idem). Total de la recette : 135.848 livres, 16 sols de 40 gros (P 8, verso). Dépenses : 4.800 livres à Louis Quarré, conseiller et receveur général de tous les domaines et finances sur ce qu'il veut devoir à cause de sadite recette et des deniers provenant tant des ventes de rentes faites par ceux de West-Flandre qu'autrement, en deniers payés au Trésorier des guerres pour en faire paiement à monseigneur le prince de Chimay, tant à cause de son

(60) Adolphe, fils d'Arnoul d'Egmont, duc de Gueldre, célèbre par sa révolte contre son père. Venu avec celui-ci à Hesdin à la cour du duc Charles-le-Téméraire qui voulait amener un accommodement entre le père et le fils, il s'en échappa nuitamment. Mais repris et ramené à Hesdin, il fut conduit à Vilvorde puis au château de Courtrai où il resta prisonnier jusqu'à la mort du duc Charles-le-Téméraire.

état de capitaine comme pour l'entretien des 80 compagnons de guerre à cheval, de son hôtel, pendant quatre mois entiers 9, recto). Total de la dépense : 147.465 livres, 18 sols (f\* 11 recto).

B. 4184. (Registre.) — In-4", 63 feuillets, parchemin.

**1505.** — « Premier compte de Jacques de Them-sike, conseiller du Roy de Castille, de Lion, de Grenade, etc., et son receveur général de Flandres es parties d'Ypres, Lille, Douays, Orchies, Courtray et autres ressortissans avec toutes leurs appartenances, etc., pour ung an entier commençant le premier jour de l'an mil cinq cens et quatre et finissant le dernier jour de décembre mil cinq cens et cinq. Et se fait ce présent compte à solz et livres parisis de vingt gros monnoye de Flandres, la livre s> (61). Total de la recette de ce compte : 2;3049 livres, 2 sols, 4 deniers obole demi poitevin parisis (f° 37, verso). Parmi les dépenses on remarque : 40 livres aux religieux, prieur et couvent des Frères Prêcheurs en la ville de Lille (f° 57, verso). Total de la dépense : 23134 livres, 4 sols, 7 den. parisis.

B. 4t©. (Registre.) — In-4", 60 feuillets, parchemin.

**1507.** — Troisième compte de Jacques de Them-sike, conseiller du Roi des Romains et de Monseigneur l'Archiduc, etc., et son receveur général de Flandre es parties d'Ypres, Lille, etc. Total de la recette : 21038 livres, 14 sols, 9 deniers obole poitevins 1 quart parisis (f° 32, recto). Dépenses : 400 livres parisis à Katheline de Stavile, veuve de messire Jacques de Ghistelles, en son vivant seigneur de Dudzelle, « lequel le Roy de Castille, cui Dieu pardoint, par certaines de ses lettres patentes données à Gand le 8 décembre 1505, et depuis par autres lettres du Roy des Rom-mains, etc., nostre sire, et de monseigneur l'archiduc d'Autriche, leur ont octroyé et accordé prendre et avoir d'eulx de pension pour chascun an, en considération des bons et agréables services qu'elle a fait en vers Madame la Duchesse de Savoye (l'archiduchesse Marguërite) en estât de sa dame d'honneur, etc. \* (P 55, verso). Total de la dépense : 17185 livres, XV sols, 3 deniers.

B. 4186. (Registre.) — In-4», 83 feuillets, parchemin.

**1543.** — Compte premier de Georges de Ronck, conseiller de l'Empereur et receveur général de Flandre au quartier de "West-Flandre, Lille, Douai et Orchies, etc. (62). Total de la recette : 37233 livres, 19 sols, 6 deniers (f> 42, verso). — Dépenses : 54 livres, 15 sols à Nicaise Ladem, dit le Songeur, roi d'armes intitulé Grenade, à cause de sa pension de 3 sols par jour (P 77, recto) ; 36 livres, 10 sols à Guillaume Manille, naguère *bombardin* en la

---

(61) En tête de ce registre sont transcrites les lettres patentes de Phibppe-le-Beau, roi de Castille, archiduc d'Autriche, comte de Flandre, etc., instituant Jacques de Themsike, receveur de Flandre aux quartiers d'Ypres, BaiUeuil, etc., en date de Hesdin le 27 février 1505.

(62) En tête du registre sont transcrites les lettres patentes de l'Empereur Charles-Quint, instituant Jean Claissonne, receveur général de West-Flandre, etc., en date de Bruxelles le 27 mars 1549.

ville d'Audenarde, à cause de sa pension de 2 sols par jour (P\* 78, recto), etc. Total de la dépense : 30639 livres, 16 sols, 10 deniers.

B. 4187. (Registre.) In-4» 214 feuillets, parchemin. (Manquent les feuillets 9 à (5).

**1546.** — Compte quatrième de Georges de Ronck, etc. Le total des recettes manque. — Dépenses : 800 livres à Jean de "Wignacourt, prévôt de Mons, pour ses pension et provision de chacun an (f\* 72, recto) ; — 80(X) livres à la reine douairière, de Hongrie, régente et gouvernante pour l'Empereur de ses pays de Pardeca, etc., pour sa pension (f> 75, recto). — Total de la dépense : 3504 livres, 12 sols, 6 deniers.

B. 4188. (Registre.) — In-fol., 105 feuillets, parchemin.

**1549.** — Premier compte de Jean Claissonne, conseiller de l'Empereur, etc., et son receveur général au quartier de "West-Flandre, Lille, Douai et Orchies, etc. (63). — Total de la recette 48691 livres, 14 sols, 11 deniers (f 50, verso). — Dépenses : 160 livres à messire Philippe de Lalaing, chevalier de l'Ordre, comte de Hochstrate, commis, ordonné et institué par l'Empereur, haut-bailli et capitaine des villes et châ-

---

(63) En tête du registre sont transcrites les lettres patentes de l'Empereur Charles-Quint instituant Georges de Ronck, receveur de West-Flandre aux quartiers d'Ypres, etc., datées de Bruxelles le 3 mars 1543.

tellenies d'Audenarde et de Petersghien, pour ses gages (f70, verso). Total des dépenses : 4H75livres, 12 sols, 1 denier.

B. 4189. (Registre.) — In-I», 122 feuillets, parchemin.

**1551.** — Troisième compte de Jean Claissonne, conseiller de l'Empereur, etc., et son receveur général de Flandre au quartier de West-Flandre, Lille, etc. Recettes: 200 livres des veuve et hoirs de Georges Cnockaert, comme ayant la ferme des moulins de Harlebeke au nom de Jaspas van Herpen et Jacques Cnockaert, fermiers, comme plus off'h'ants et derniers enchérisseurs desdits moulins, au nom desquels le dit Georges était avec d'autres pleige, et répondant, lesquels avaient abandonné les dits avoir et moulins, en tant moins de 600 livres que l'Empereur lui a *alterminé* pouvoir payer en trois années par égale portion, en considération de la fuite et département (lesdits Gaspar van Herpen et Jacques Cnockaert, etc., (f° 59, recto) ; — 340 livres d'Olivier Cardinal, naguère fermier des moulins à eau de Menin avec la maison y attendant (idem). Total de la recette : 57092 livres, 3 deniers obole de 40 gros. — Dépenses : 120 livres ou carolus de 24 patards prici, à maître Jean Coulte, président et premier maître en la Chambre des Comptes de Lille, pour sa pension et ses gages (f» 79, recto) ; — 250 livres au même (idem) ; — 40 livres au même pour une robe au terme de Pâques (idem) ; — 50 livres à messire Jean d'Estourmel, seigneur de Vendeville, capitaine du château de Gravelines (f 83, verso) ; — 22 livres, 18 sols à Guillaume Cazier, fermier du tonlieu par eau appartenant à l'Empereur à Menin, en remboursement de semblable somme dépensée par lui pour l'achat de «certain grand arbre de chesne et pour aulcunes parties de ferrailles et aultrement qu'il a fait employer et mettre en œuvre au trou du mur et passage d'eauwe d'icelluy tonlieu, si comme de nécessité estoit pour ceulx ayans à passer avec leurs basteaux, ledit passage, et est ledit arbre nommé en thiois *den propt* sur lequel se porte et tourne le *fiaiheau* (fo 119, recto). — Total de la dépense : 51312 livres, 1 sol, 8 deniers obole.

B. 4190 (Registre.) — In-f«, 124 feuillets, parchemin.

**1552.** — Quatrième compte de Jean Claissonne, receveur général de Flandre, etc. Recettes : du tonlieu, portes, espyoes, (écluse) passage par eau et moulins de la terre et seigneurie de la

Gorgue avec les appartenances, ensemble la pêcherie *illecq* qui s'étend en la rivière de la Lawe depuis la *chocque* Bernard jusqu'à la Lys sans toucher au *rabat* (barrage) dudit lieu de la Gorgue, qu'Antoine de Bourges, Pierre Wautier, Mattiieu Marchys et Guillaume Marchys ont pris à ferme par cri d'église et *renchère* le terme de six ans commençant à la St-Jean 1552, en rendant la première année pardessus 372 livres de 40 gris, à quoi portent les *paulmées* (gratifications, pots de vin), la somme de 1.127 livres dudit pris et les autres cinq années chacune, pour 1.499 livres, par et sous les conditions et *réservations* ci-après déclarées, savoir : le fermier tiendra cette ferme à ses périls et fortunes, excepté seulement, que Dieu ne veuille, que guerre ouverte fût en Flandre, à raison de quoi ledit fermier ne pût jouir paisiblement de la dite ferme ; en ce cas pourra ledit fermier être quitte de ladite ferme (l'ua-rante joue après avoir fait *apparoir* ladite guerre à messeigneurie de la Chambre des Comptes à Lille ou au receveur général de West-Flandre, en payant ladite ferme à *rate* (prorata) et portion de temps qu'il en aura joui ; en outre le fermier sera tenu à l'entrée de sa ferme de recevoir par loyale priserie (estimation) tous les *flayaulx* (barres de fer), ponceaux, planches, *ventelles* et autres membres appartenans aux deux portes d'eau et trous en la rivière de la Lawe audit lieu de la Gorgue, et *iceulx* membres entretenir à ses dépens durant ladite ferme, ensemble aussi le pont Ricquen et celui sur la rivière de la Lawe, semblablement toutes les murailles, maçonneries, degrés et autres parties, les *espondis* (revêtement d'un pont) de bois, piliers et planchers étant tant *au wal* (fen aval) entre lesdites deux portes qu'autrement, tous les bassins et les quatre *bajois* (bajoyers) et vieux trous, tant du haut que d'en bas, aussi lesdits moulins, belfroictz (échafaud en forme de tour), tant le *hamas* (matériel) courant et travaillant, fers, meubles, membres, ustensiles, maisons, ventailles et tout le bois qui y appartient pour le cours de l'eau desdits moulins et tout entretenir à ses dépens, avec tous les autres membres, ensemble le pont de pierre gisant devant ledit moulin à blé el celui ou ceux qui servent ou pourraient servir aux autres deux moulins et les courants des eaux desdits moulins, et généralement toutes autres quelconques choses ainsi qu'on fait et doivent faire les fermiers qui par ci-devant ont tenu à ferme lesdits tonlieu, portes,

*espoyes*, passage et moulins, etc ; sera en outre tenu le fermier de moudre Je blé des bonnes gens et leur faire bonne expédition de *mollaige*, sans plus prendre que l'ordonnance ancienne et que les fermiers précédents sont de tout temps accoutumés d'en prendre et de commettre à la garde desdits moulins telle ou telles personnes que le droit de chacun y soit gardé et entretenu, etc ; et moyennant ce, le fermier sera tenu de moudie les grains de l'abbaye de Beaupré, pour la provision d'icelle, sans en prendre aucun profit et à charge de tel droit que le curé de la Gorgue prend et que ses prédécesseurs ont par ci-devant pris et levé sur lesdits moulins et que faire se doit par raison et aussi de ne pas empêcher le fermier du *rabat* en la jouissance de sa ferme, etc (f<sup>o</sup> 29 et 30). Total de la recette : 60.413 livres, 7 sols, 8 deniers de 40 gros (P 61, recto). — Dépenses : 500 livres à noble et puissant seigneur messire Loys de Flandre, seigneur de Praet de la Wastine, chevalier de la Toison d'Or, conseiller et second chambellan de l'Empereur, pour ses gages et pension (P 64, recto);—200 livres au capitaine du château de Courtrai, François de la Guecht, écuyer, seigneur de Maclstede, pour ses gages (P92, verso) ; — 50 livres au capitaine des ville et château de Nieuport, messire *Vigoreulx* de Corteville, chevalier, pour ses gages (P 93, recto) ; — 100 livres à messire Claude de Halewin, chevalier, seigneur de Nieuwerlect, capitaine des ville et château de Dunkerque et de ses appartenances pour ses gages (idem) ; — 373 livres, 7 sols, 1 denier à Femand de la Barre, écuyer, seigneur de Mouscron, souverain bailli de Flandre, pour ses gages (P 122, recto) ; etc. Total de la dépense : 50.230 livres, 15 sols, 11 deniers.

B. 4191. (Registre.) — In-f<sup>o</sup>, 126 feuillets, parthemin.

1553. — Cinquième compte de Jean de Claissone, receveur général au quartier de West-Flandre, Lille, Douai et Orchies, etc. — Total de la recette : 53,019 livres, 16 sols, 3 deniers tom-nois de 40 gros (P 62, recto). — Dépenses : 245 livres, 5 sols, 1 denier à maître Jean de Beaufremez, conseiller de l'Empereur et maître de la Chambre des Comptes, pour ses gages (P 89, verso); — 125 livres à Jacques du Bosquet, auditeur en la Chambre des Comptes, pour ses gages (P 90, verso) ; — 18 livres à Josse Stuenich, portier du château d'Audenarde, pour ses gages (P 93, recto) ; — 120 livres à messire Jean d'Estourmel, chevalier, seigneur de Vendeville, capitaine des ville et château de Gravelines, somme à lui due pour « l'entretènement des vivres et victuailles estans en la munition audit Gravelinghes » pour les années 1552 et 1553 (P 124, recto). Total de la dépense : 45.528 livres, 4 sols, 7 deniers obole *demie poitevin*.

B. 4192. (Registre.) — In-f<sup>o</sup>, 169 feuiUets, parliemin.

1558. — Compte huitième de Jean Claissone, receveur général de Flandre, au quartier de West-Flandre, Lille, Douai et Orchies, etc. (64). Total de la recelte : 56.573 livres, 9 sols, 3 deniers [P70,

recto).— Dépenses : 2.300 livres à la reine douairière de Hongrie, de Bohême, etc., par transport fait à Sa Majesté par messire Wolff Haller de Hallerstain, chevalier, conseiller, maître d'hôtel et trésorier général de ladite reine de Hongrie, somme que l'Empereur lui avait vendue de rente *héritable* par an, etc., (P 95, recto) ; 812 livres au bailli, échevins et vassaux de la Salle et châtellenie d'Ypres, pour pareille somme que l'Empereur leur avait assignée de rente *héritable* (idem) ; 250 livres à maître Adrien Gelleman, conseiller du Roi et maître ordinaire en la Chambre des Comptes à Lille, pour ses gages (P 136, recto) ; — 46 livres à Jean de Corbehem, naguère apothicaire de l'Empereur, pour sa pension (P 160, verso) ; — 8.0(X) livres à monseigneur le duc de Savoie, lieutenant du roi, et gouverneur général des pays de Pardeça, pour traitement (P 161 , recto) ; — 230 livres, 1 sol, 6 deniers à Pierre de Louf, bourgeois de la ville de Dunkerque et commis aux ouvrages et fortifications de ladite ville, en remboursement de pareille somme, dépensée par lui pour le parachèvement d'anciens ouvrages et fortifications faits à certain boulevard audit Dunkerque (P164, verso). — Total de la dépense : 51.131 livres, 2 sols, 8 deniers.

B. 4193. (Registre.) — In-f<sup>o</sup>, 207 feuillets, parchemin.

1559. — Compte onzième de Jean Claissone, rece-

---

(64) En tête du registre sont transcrites les lettres patentes de Philippe II, roi d'Espagne, archiduc d'Autriche, etc., roi d'Angleterre, de France, de Navarre, etc., maintenant et instituant de nouveau dans ses fonctions de receveur général de West-Flandre ledit Jean Claissone, précédemment nommé par l'Empereur Charles-Quint, lettres en date de BruxeRes le 24 mars 1556.

veur de Flandre, etc. Total de la recette: 41.545 livres, 5 sols, 8 deniers (f> 79, recto). — Dépenses : 84 livres, 1 sol, 7 deniers à maître Jean Havine, pour ses gages et pension (f\* 174, recto);— 250 livres à maître Jean vander Bèke, conseiller du Roi et maître ordinaire en la Chambre des Comptes, pour ses gages (P 175, recto);—125 livres k maître Charles de Calonne, auditeur en la Chambre des Comptes, pour ses gages (P 176, recto) ; — 4.00 ) livres au duc de Savoie, pour une demi-année de sa pension de gouverneur général des pays de Pardeça (P 197, recto) ; — 4.000 livres à Madame la duchesse de Parme, Plaisance, etc., instituée gouvernante des pays de Pardeça par lettres patentes du roi en date du 22 août 1559, pour une demi-année de sa pension (idem);— 253 livres de 40 gros aux portmaistre, échevins et gouverneurs de la ville de Bergues St-Winocq, en considération de la ruine et destruction de ladite ville advenue en l'été 1558 par l'invasion des Français au Westquartier, etc. (P 201, recto);— 90 livres à Jean de Cargy, fermier des Westdimes de Flandre, en considération des pertes qu'il a supportées par lofait de la guerre (P 201, verso) ; — 343 livres à Adrien de Ghisteltes, lieutenant du gouverneur du château de Gravelines, en remboursement des sommes dépensées par lui « pour trouver moyen et manière de faire ung hable (havre) nouveau et changer le cours de la rivière dudit Gravelinghes pour empescher l'entrée et sortie des ennemys Franchois au pays de Flandres » (^ 203, verso) ; etc. Total de la dépense de ce compte : 39.792 livres, 8 sols, 2 deniers.

B. 4104. (Registre.) — In. ^, 230 feuiUets, parchemin.

1560. — Douzième compte de Jean Claissonne, receveur général do Flandre au quartier de West-Flandre, etc. Total de la recette : 61.414 livres, 8 deniers (P 78, recto). — Dépenses : 120 livres à maître Jacques du Bosquiel, président et premier maître de la Chambre des Comptes de Lille, pour ses gages et pension (P173, recto) ; — 8.000 livres à la duchesse de Parme, Plaisance, etc., en tant moins des 36.000 livres qui lui sont assignées comme traitement annuel comme Gouvernante des Pays-Bas (P 212, recto) ; — 60 livres à Cornille Coeman, fermier des deux sols 6 deniers gros sur chaque last de « harengs caquis » en considération des pertes par lui supportées en sa dite ferme par le fait de la guerre (P 215, recto) ; —30 livres à Jean de Congy, fermier des West-dunes de Flandre, pour le même motif (P 215, verso) ; — 500 livres aux abbé, religieux et couvent de St-Winocq en la ville de Bergues, « pour la moitié de leur remboursement du prest de mille livres par eux fait à Sa Majesté en l'an 1557, pour subvenir aux urgens affaires de la guerre ; duquel prest leur a esté accordé en considération de la destruction et ruine pour eulx supportée et édifices de ladite abbaye au moyen de ladictte guerre », etc. (P, 219, verso). — Total de la recette : 43.186 livres, 8 sols. 2 deniers obole.

B. 4196. (Registre.) — In-f-, 322 feuillets, parchemin.

1562. — Quatorzième compte de Jean Claissonne, receveur général de Flandre au quartier de West-Flandre, etc. Total delà recette : 57.472 livres, 4sols, 2 deniers (P 100, recto). — Dépenses : sommes payées à plusieurs personnes auxquelles les habitants de la ville d'Ypres au mois de juillet 1472, à la requête et par ordonnance de feu le duc de Bourgogne « Charles *dernier*

*cui Dieu, absoille*, venaient sur elles et le corps de ladite ville » la somme de 360 livres, de quarante gros, de rente perpétuelle et *héritable* par an, au rachat un denier seize, et pour l'indemnité de laquelle rente, ledit Duc obligea, et mit *es mains* desdits habitants d'Ypres sa recette de l'espier dudit lieu, la ferme du droit appelé *tot le Comte* (65) à Ypres qui se lève pendant la franche foire audit lieu avec aussi la pêcherie dans les fossés du Comte et autres parties de son domaine audit lieu, pour le payement du cours de laquelle rente les personnes rentières ont été payées pour les termes et en la manière ci-après déclarée : 16 livres, 10 sols au Saint-Esprit en la ville d'Ypres ; — 43 livres, 10 sols à la Table des pauvres en l'église St-Martin ; — 18 livres à la confrérie de St-Nicolas en ladite ville ; — 21 livres, 10 sols à la confrérie Notre-Dame en ladictte ville ; — 7 livres, 10 sols à l'église St-Martin ; — 6 livres à *ceux de Sainte Clare* en ladite ville; -- 66 *sols à ceux de Nonnenbossche* ; — 4 livres, 10 sols à *ceux* de l'hôpital St-Jean en la ville d'Ypres ; — 30 sols à l'hôpital Ste-Catherine ; — 60 sols à l'abbaye de Zinnebeke (Zonnebeke) ; — 60 sols aux pauvres de l'église St-Jacques (f> 112, verso et 113, recto) ; — 250 livres aux *port-maistre*, échevins

(65) Le *tour* du Comte de Flandre, droit qui était perçu sur les marchandises exposées en vente pendant la franche foire.

et gouverneurs de la ville de Bergues-St-Vinocq, en considération de la ruine et destruction de ladite ville advenue en l'été 1558 par l'invasion des Français au West-Quartier (f<sup>o</sup> m, recto) ; — 33 livres, 3 sols, 6 deniers à Guillaume Ameye, fermier du *cépaige* (geôle) des prisons appartenant au Roi en la ville de Courtrai, « pour avoir gardé et nourri dans les dites prisons quatre prisonniers infectés d'hérésie, à lui délivrés en garde par Mgr l'Inquisiteur de la Foi Catholique, maître Pierre Titelmans, assavoir : Pierre et Gilles Potvliet, frères, et Gilles Strynck, tous trois natifs de Thielt, depuis 24 juillet 1562 jusqu'au 26 septembre suivant, que lors, comme obstinés hérétiques et anabaptistes, ils furent par sentence dudit seigneur Inquisiteur, *adjudés* es mains du juge séculier de la seigneurie d'Oosthove, et aussi pour avoir gardé et nourri le quatrième prisonnier François Gallays, natif d'auprès-de Quesnoy » (f<sup>o</sup> 303, recto) ; — 14 livres, 12 sols, 6 deniers au même pour avoir gardé et nourri sur l'ordre de maître Pierre Titelmans, Inquisiteur de la Foi au pays de Flandre, Callekin van Ackère, tille de Pierre, etc. (P 308, verso). — Total de la dépense : 56.984 livres, 14 sols, 6 deniers (f 321, recto).

B. 4196. (Registre.) — In-f<sup>o</sup>, 248 feuillets, parchemin.

1563. — Quinzième compte de Jean Claissonne, receveur général de West-Flandre, etc. — Total de la recette : 56,463 livres, 3 sols, 5 deniers (f 83, verso), — Dépenses : 110 livres à Henry van Hofstadt ayant servi feu l'empereur Charles-Quint, de *garde-manger en l'estat de la Chambre*, pour sa pension (f<sup>o</sup> 227, verso) ; — 110 livres à Camille Goleman ayant servi feu l'Empereur, en qualité de pâtissier, pour sa pension (f<sup>o</sup> 227, verso) ; — 650 livres aux bailli, échevins et receveur de la Salle et châtellenie d'Ypres, en remboursement de semblable somme prix de 255 rasières de blé, mesure d'Ypres faisant 180 razières et demi de blé, mesure de Gravelines, à l'advenant de 3 livres, 4 sols la razière, qu'ils ont, sur l'ordre de la duchesse de Parme, prêtées et fournies à Sa Majesté le 16 juin 1562, aux mains de Nicolas Galhault, munitionnaire de Sa Majesté es ville et château de Gravelines, pour la *munition* d'icelle ville sous promesse d'en être remboursés à la St-Jean 1563 (f 234, verso) ; — 312 livres aux bailli, vassaux et hommes de fief, bourgmestres, portmestres et échevins des ville et échevins de Cassel pour la fourniture dans les mêmes conditions de 100 razières de blé destinées aussi à l'approvisionnement de la ville de Gravelines ; — 480 livres aux « hautpomèlres, francs échevins » et receveur de la châtellenie de Courtrai pour la fourniture dans les mêmes conditions de 240 razières de seigle (*soille*) aux mains de

Charles de le Hele, commis sous Barthélémy Le Vasseur, receveur général des aides d'Artois, pour la *munition* des villes frontières (f<sup>o</sup>235, recto) ; — 250 livres « aux portmestre » échevins et gouverneurs de la ville de Bergues St-Winocq, en considération de la ruine et destruction de ladite ville advenue en l'été 1558 par l'invasion des Français au West-Quartier (f<sup>o</sup> 236, recto). — Total de la dépense : 56,731 livres, 7 sols, 1 denier de 40 gros.

B. 4197. (Registre.) — In-f<sup>o</sup>, 250 feuillets, parchemin.

1565. — Dix-septième compte de Jean Claissonne, receveur général de West-Flandre, etc. — Total de la recette: 52,064 livres, 3 sols, 1 denier de quarante gros (f<sup>o</sup>87). — Dépenses: 110 livres à demoiselle Ypolita Régner, veuve de Guillaume de Maie, ayant servi de lavandière de corps de feu l'empereur Charles-Quint pour sa pension en considération des services rendus par elle audit empereur (f<sup>o</sup>226, verso) ; — 50 livres à Pierre GuOlet, ayant servi feu l'Empeereur, en qualité de valetton en son apothicairie, pour sa pension (P 227) ; — 75 livres à Jean de Vos, mari de la veuve de feu Jacques Jety-weert, en son vivant fermier par appointment des *adqetz* et marécages étant et croissant sur el alentour des Moères entre les villes de Bergues-St Winoc, Fumes, Dunkerque et Hondshoote qui lui ont été remises en déduction de son rendage de deux années (f 235, verso) ; — 100 livres à Octavien de Clercq, écuyer, bailli de la ville de Nieupoort, qui lui ont été délivrées comptant pour « durant l'année 1564 avoir appréhendé deux malfaiteur nommés Luncx Ardebunst et Meeux Basdonck ayant pour leurs démérites et énormes faits par eux perpétrés, par sentence des bourg-meslre et échevins de ladite ville de Nieupoort été exécutés par la corde » (f<sup>o</sup>237, recto) ; — 150 livres à Aernoult van Ackère, fermier du port-bailliage de la ville d'Ypres, « pour son salaire d'avoir durant l'été 1565, avec l'assistance de trois sergents, pris et appréhendé en ladite ville d'Ypres, trois délinquants appelés Hans van Nierskercke, dit Rooter, Aimart Martin et Adrien van Hunssen, qui, depuis, pour leurs démérites par sentence des avoué et échevins de ladite ville d'Ypres-ont été tous trois condamnés à être exécutés par le feu »-

(f\* 241, verso) ; — 650 livres à Victor Mazin, seigneur de Condembourg, Quinte, etc., naguère fermier du haut bailliage de la ville de Furnes, pour son salaire d'avoir durant l'hiver 1565 pris et appréhendé treize délinquants, savoir : Bastion de Caerle, Philippe Gockeel, Jacques van Hondshoote, Jehan Stasen, Jacques iack, Henry Streeck, Martin van den Voorde, dit Blootzete, Jean de Cots, Jacques Knibbe, Adrien Willervet, Mathieu de Schout, Jean de Ruddin et Marguerite van Michelen, lesquels pour leurs démerites et énormes faits ont, par sentence des *bomthonders* et *enerheers* du Fumambacht, été la plupart exécutés par le feu, d'autres par la corde, d'autres condamnés aux galères (P 246, verso) ; — 300 livres à Jean de Visch, lieutenant général du seigneur de Mouscron, souverain bailli de Flandre au quartier de Westflandre, « pour son salaire d'avoir durant le mois d'aoust 1566, avec Guillaume Maerten, Jehan Herman et autres ses sergents, pris et appréhendé six délinquants, savoir : Mahieu Scot, fils de Guillaume, Mahieu Robert, fils de Jean, Hans Wetsteen, fils de Gilles, Roger de Bucq, fils de Henry, Hans Tampe et Coppin Henry, fils de Henry, lesquels pour leurs démerites et énormes faits ont tous, par sentence du 7 septembre 1566, été Justiciés en la ville d'Ypres, savoir : lo-sdits Wetsteen, Mahieu Robert, Rogier de Buck et Hans Tampe, par le feu; ledit Mahieu de Schot, brisé sur la roue, alias en thiols *gherabraecht* el ledit Coppin Henry, par la corde \* (P247, recto). — Total de la dépense : 51,185 livres, 14 sols, 4 deniers.

B. 4198. (Registre.) — In-f°, 255 feuillets, parchemin.

1567. — Dix-neuvième compte de Jean Claissonne, receveur général de West-Flandre, etc. — Total de la recette : 54,673 livres, 16 sols, 8 deniers poitevins de 40 gros (P 91). — Dépenses : 250 livres « aux porlmestre », échevins et gouverneurs de Bergues-St Winocq, en considération de la « ruyne et destmction d'icelle ville advenue en l'esté 1558 par l'invasion des Franchois au West quartier de Flandre » (P 245, recto) ; — 108 livres de 40 gros à Jean Huvetier, régent du collège royal en l'Université de Douai pour l'entretien de deux enfants de la chapelle du Roi nommés Antoine Diest et Jean de Meye (f° 247, recto) ; — 54 livres à maître Pierre van Lookemberch, maître d'école à Louvain, pour la nourriture et l'entretien de Gaspard de Lookemberch, son fils, ayant été enfant de la chapelle de Sa Majesté (P 247, recto). — Total de la dépense : 54,206 livres, 18 sols, 4 deniers obole poitevins.

B. 4199. (Registre.) — In-°, 253 feuillets, parchemin.

1582. — Premier compte de Jean-Pierre de Cassetta, conseiller du roi d'Espagne et son receveur général de Flandre au quartier de West, Lille, Douai et Orchies (66), etc. — Total de la recette : 45,195 livres, 17 sols, 1 denier obole demi-poitevin (P 89, recto). — Dépenses : 120 livres à Adrien Gelleman, président et premier maître en la Chambre des Comptes à Lille, pour ses gages (P 213, recto) ; — 341 livres, 5 sols à maître Jean de Rebrevieltes, licencié es-lois, aussi conseiller du Roi et maître ordinaire en la Chambre des Comptes (P 213, verso) ; — 176 livres, 16 sols à demoiselle Charlotte deWaernewye, douairière de feu messire Josse de

Courteville, en son vivant haut-bailli et capitaine des ville et châtellenie d'Audenarde (P 219, recto) ; — 60 livres à maître Zegher du Bois, dit de Hoves, conseiller du Roi, notre sire et assesseur au siège de la gouvernance de Lille (idem) ; — 26 livres, 10 sols à maître Charles de Boisot, licencié es droits, et naguères commis par lettres du Roi à l'état de conseiller assesseur au siège de la Gouvernance de Lille au lieu de maître Gérard de Hénin, ayant aussi naguères été commis à l'état de bailli de la ville de Lille (P 219, verso) ; — 8,000 livres à Monsieur le duc d'Albe, marquis de Soria, comte de Salvatima, etc. lieutenant gouverneur et capitaine général pour le Roi, des Pays de Pardeça, en tant moins des 36,000 livres qui lui étaient dues pour ses gages de gouverneur (P 241, recto) ; — 100 livres à messire François, chevalier, seigneur de Hupe, haut-bailli des ville et châtellenie de Courtrai, « en considération des services par lui faits à Sa Majesté, même des bons et grands devoirs par lui faits durant les troubles passés, ayant avec l'assistance du Magistrat de ladite ville de Courtrai et de quelques gens de bien, préservé par l'aide de Dieu, icelle ville, que, incontinent, n'y est advenu ni chose au *desservice* de Dieu el de Sadite Majesté » (P 245, recto) ; — 200 livres à Pierre Pierregart, fermier des Westdunes de Flandre, en récompense des pertes et dommages par lui supportés

(66) En tête du registre sont transcrites les lettres patentes de Philippe II, roi d'Espagne, etc., instituant Jean Pierre de Cassetta, receveur général de West-Flandre, datée de Bruxelles le 16 mai 1572.

par ce que dès l'entrée et commencement de sa dite ferme, les soldats italiens tenant alors garnison en la ville de Bergues-St-Winocq, à Cassel et aux environs, comme aussi les soldats espagnols de la garnison de Dunkerque, ont jusqu'à leur départ qui eut lieu sur la fin de novembre 1571 suivant, occupé lesdites dunes sans que le fermier y ait pu avoir accès (f\* 225, verso). — Total de la dépense : 44,407 livres, 11 sols, 1 denier poitevin.

B. 4.200. (Registre.) — In-P», 2(0)2 feuillets parcliemin.

**1573.** — Deuxième compte de Jean Pierre de Cas-setta, receveur général de West-Flandre, etc. Total de la recette : 43.262 livres, 5 sols, 5 deniers (f» 83, verso); Dépenses : 4.384 livres, 8 sols, 2 deniers ; dépense des rentes hérissables au rachat, au denier 16, naguères vendues sur cette recette au profit de plusieurs per • sonnes du pays de West-Flandre au lieu du remboursement des prêts par elles faits à feu de très-haute mémoire l'empereur Charles V en l'an 1552, pour subvenir aux urgentes affaires de la guerre que Sa dite Majesté avait pour lors contre le Roi de France, lesquelles, au lieu dudit remboursement, se sont contentées de prendre lesdites rentes, etc. (f» 117-207 recto) ; 341 livres à maître Baude Cuvillon, licencié es droits, conseiller du Roi et maître ordinaire en la Chambre des Comptes, pour ses gages (f\* 210 recto) ; 250 livres aux échevins de Bergues-St-Winocq, en dédommagement des pertes qu'ils ont essuyées du fait de l'invasion des Français pendant l'été de l'an 1558 (f" 253, recto) ; — 90 livres à Pierre de Langhe, naguères fermier du droit de 2 gros, monnaie de Flandre, que le Roi fait lever sur chaque tonneau de houpembière et cervoises étrangères arrivant à Dunkerque, somme qui lui a été remise en déduction de ce qu'il pouvait devoir pour son bail, en dédommagement des pertes et dommages par lui supportés, « tant au moyen des troubles advenuz au pays de Hollande et Zélande que interdiction allencontre ceulx d'Angleterre que empeschemens faicts sur mer par les rebelles et ennemis de Sadicte Magesté » (f\* 254, verso). — Le total des dépenses manque.

B. 4201. (Registre.) — In-f», 163 feuillets, parchemin.

**1575.** — Quatrième compte de Jean-Pierre de Cassetta, receveur général de West-Flandre. Total de la recette : 50.018 livres, 4 sols, 11 deniers. — Dépenses : 257 livres, 15 sols à dame Anne de Supperus, veuve de feu messire Corille de la Coorenhunse, en son vivant chevalier, soigneur dudit lieu, capitaine et grand bailli des ville et châtellenie d'Audenarde, somme qui lui était due pour la fin et clôture du compte rendu à cause dudit bailliage (f\* 159, recto) ; 326 livres, 2 sols à maître Pierre de Bue, *géomérien et gèogra-phien* de la ville de Gand, « à cause des journées et vacations par luy faictes suivant l'instruction de messeigneurs des finances du Roy et charge de maistre Liévin Snouck, cx)nseiller de Sa Majesté en son Conseil de Flandres, maistre Anlhoine Schoonnan, advocat fiscal et Daniel de Keysere, premier huissier dudit Conseil, pour la mesuration, prisé et estimation d'Ou-thulst (foût), assisté de Liévin de Bue, son fils \* (idem); 22 livres au même, pour autres vacations d'être allé à Bruxelles en *communication* avec le commis Reni-gout et le

conseiller Snouck sur la vente d'aucunes parties de tailles au bois d'Outhulst et d'autres affaires concernant la *mesuration* et prisé dudit bois (f» 160, recto). Total des dépenses : 35.462 livres, 15 sols, 3 deniers obole.

B. 4202. (Registre.) — In-f», 179 feuillets, parchemin.

**1576.** — Cinquième compte de Jean-Pierre de Cassetta, receveur général de West-Flandre, etc. Total de la recette: 51.863livres, 3 sols, 9 deniers obole (f" 110, verso). Dépenses : 80 livres, 4 sols à Octavien de Clercq, seigneur de Hollande, bailli de Nieuport, somme qui lui était due pour la fin et clôture de son compte dudit bailliage (f\* 175, recto) ; — 907 livres, 8 sols à Edouard de Wedeshave et de St-Omer, gentilhomme anglais, somme qui lui était due tant pour certaines vacations et déboursements par lui faits au service de Sa Majesté, que pour certain reliquat de compte par lui rendu « à cause de l'entremise de 600 livres d'Artois qu'il avait receuz, par ordonnance de monseigneur le Conte de Reulx, d'ung Jacques Lefeb-vre, pour les employer et convertir à enroUer et prendre au service de Sa Majesté aucuns capitaines, maistres et marinniers anglais pour l'armée de mer apprestée pour aller au ravietaillage de Middebbourg (67), etc. \*

---

(67) Cette *armanda* commandée par Romuo fut battue et dispersée, Middelbourg oii commandait le capitaine espagnol Mon-dragon, bloquée et affamée, capitula le 18 février 1874, entre les mains du prince d'orange.

(f> 175, verso). — Total de la dépense : 46.874 livres, 4 sols, 9 deniers.

B. 4203. (Registre.) — In-f., 173 feuillets, parchemin, 21 cahiers, 15 feuillets, parchemin, 2 cahiers, 20 feuillets papier, reliés avec ledit registre.

**1577.** — Sixième compte de Jean-Pierre de Cassetta, receveur général de West-Flandre, etc. Total de la recette : 54.819 livres, 10 sols, 7 deniers (i> 89). — Dépenses : 720 livres de 40 gros à Georges Chamberlain, gentilhomme anglais, pour sa pension sa vie durant et celle de damoiselle Philippotte de Lespinoy, sa compagne, en récompense des bons services par lui faits à Sa Majesté (f> 144, recto) ; — 5.000 livres aux prélats, nobles et députés des villes représentant les États-généraux des Pays-Bas, « que par ordonnance de Messeigneurs les Chiefz, trésorier général et commis des finances du Roy, nostre Sire, en date du 24 octobre 1577, leur a esté par ce receveur payé, au lieu que icelle somme estoit destinée au payement du traicte-ment de Son Altesse (le gouverneur don Juan d'Autriche) et aultrement à contourner au prouffit d'icelle, et ce, par forme de pur prest que lesdits des Finances ont alterminé ausdits Estatz Généraux de pouvoir rendre et restituer eu dedens six mois lors prochainement venans, comme appert par ladicte ordonnance \* (f 155, recto) ; — 2.500 livres tournois à Ferdinand Cymeran, valet de chamhre de l'archiduc don Juan d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, et commis par lui pour recevoir le payement de trois mois du traitement ordinaire de 36.000 livres qui lui est alloué (P 155, verso). — 1.000 livres à Guillaume A.nthoine, *diégrave* du Roi, en son quartier de la Neuze, en tant mois de 3.750 livres taxées à la charge de Sa Majesté pour les ouvrages de mer audit quartier de la Neuze (f 156, recto). — Total de la dépense : 32.305 livres, 7 sols, 8 deniers obole poitevin (f> 169, verso). — Compte de Guillaume Cuerens, conseiller du Roi, son receveur général de West-Flandre et commis au recouvrement des restes dus du temps de Jean-Pierre de Cassetta et d'Antoine Verstrepen, ses prédécesseurs en office, etc. Total de la recette de ce dit compte : 1552 livres, 2 sols, 2 deniers. Total de la dépense : 2.193 livres, 15 sols, 3 deniers de 40 gros. — Compte de Jean Morel des restes de la Recette générale de West-Flandre, du temps de Jean-Pierre de Cassetta, etc. Total de la recette : 4.222 livres, 10 sols, 1 denier obole poitevin. Total de la dépense : 4.327 livres, 10 sols, 2 deniers obole tournois. — Compte d'André Heue, à cause des restes dus à la Recette générale de West-Flandre du temps de Jean-Pierre de Cassetta, etc. Total de la recette : 4.377 livres, 9 sols, 5 deniers obole tournois. Total de la dépense : 4,377 livres, 17 sols, 2 deniers de 40 gros.

B. 4204. (Registre.) — In-P., 138 feuillets, parchemin

**1578.** — Premier compte d'Antoine Verstrepen, conseiller du Roi et son receveur général de Flandre au quartier de West-Flandre, etc. Total de la recette : 44.182 livres, 11 sols obole de 40 gros (f> 84). — Dépenses : 2.500 livres à Marc d'Ennetières, trésorier de monseigneur l'Archiduc don Juan d'Autriche, lieutenant-gouverneur et capitaine général des pays de Pardeça, pour trois mois du traitement dudit Archiduc (f" 133, recto) ; — 20 livres, 6 sols, 8 deniers à Pierre Wullens, fermier du moulin à vent du franc moulage de Harlebeke, à cause de 183 livres que le Roi lui a annuellement quitées et remises en tant moins du

*rendage* dudit moulin en compensation des dommages et intérêts par lui supportés tant par l'invasion de la ville de Menin faite par les Wallons le 1<sup>er</sup> octobre 1578 que par l'insolence des soldats entretenus pour les guerres présentes (f> 136, verso). Total de la dépense : 27.244 livres, 1 sol, 3 deniers.

B. 42(6. (Registre.) — In-f., 127 feuillets, couverture en parchemin.

**1579.** — Deuxième compte d'Antoine de Verstrepen, receveur général au quartier de West-Flandre, etc. Total de la recette : 27852 livres, 12 sols, 3 deniers obole de 40 gros (j" 77, recto). — Dépenses : 160 livres à Guillaume de Maulde, chevalier, seigneur de Maus-sart, commis par provision haut-bailli et capitaine des ville el château d'Audenarde, pour ses gages (p. 112, recto). Total de la dépense : 8.346 livres, 12 sols, 3 deniers.

B. 4206. (Cahier.) — In-f, 13 feuillets, papier (68).

**1578-1579.** — Compte fait et rendu par Guillaume Cuerens, conseiller du Roi et son receveur général de

West-Flandre, et commis au recouvrement des restes dus à Sa Majesté du temps d'Antoine Verstrepen, son prédécesseur en office, etc. Total de la recette de ce compte : 4.358 livres, 2 sols, 9 deniers (f 7, recto). — Total de la dépense : 3.628 livres, 19 sols, 9 deniers.

B. 4207. (Cahier.) — In-f, 18 feuiUets, papier (69).

**1578-1579.** — « Déclaration des parties desquelles Anthoine Verstrepen, naguères receveur général de West-Flandres respond, se trouve chargé (et toutefois ne les a receu) par ses premier et second comptes de ladite recette générale des années finies les derniers de décembre XV<sup>e</sup> soixante dix-huit et soixante dix-neuf qu'il reprend comme deniers comptez et non recevez pour luy estre passés et rendus en Testât de son dernier compte susdit.... » Première somme: 10.408livres, 5 sols, 9 deniers obole parisis (P 10, verso). — Autres parties reprises dont ledit Antoine Verstrepen a été chargé par son dernier compte de ladite recette générale de l'année finie le dernier décembre 1579 : Seconde somme : 19.762 livres, 1 sol, 4 deniers poitevins de 40 gros. Total des parties de ce cahier : 30.170 livres, 7 sols, 2 deniers poitevins (P 17, verso). (A la suite se trouve inséré l'acte suivant; Aujourd'hui neuvième jour de septembre 1581, Antoine Verstrepen, naguères receveur général de West-Flandre, comparant au grand bureau de ceste Chambre a affirmé par serment par lui fait es mains de monseigneur le Président, que toutes les parties de reprises couchées en ce cahier, revenant à la susdite somme 30.170 livres, 7 sols, 2 deniers poitevins de 40 gros, sont réellement dues au Roi, notre sire, pour n'avoir par lui, ni de sa part été reçues, ni aucunes d'icelles, du moins qu'il soit venu à sa connaissance. Et ce, à cause qu'il n'a eu le moyen de les faire venir eus ou recouvres, tant à cause des troubles notoires et ruynes du pays, que do la clôture des passages dudit quartier ayant lors tellement esté foullé et traversé des gens de guerre que aucuns huissiers ni autres n'ont eu la hardiesse de eux mettre en chemin, aussi par l'empêchement de son emprisonnement de si longue durée ; affirmant davantage, que, en cedit cahier il n'y a partie induement couchée. Moyennant quoi, le Président et gens des Comptes à Lille, en ver lu des lettres de Messieurs des Finances du 4 de ce mois, ont consenti à l'élargissement dudit Verstrepen et de sa femme ; à charge expasse que Sa Majesté demeurera en son entier es droits et actions qu'elle peut avoir et prétendre à l'encontre dudit Verstrepen et sa caution, pour, sur icelle, pouvoir recouvrer ce qu'il sera trouvé redevable à icelle, à cause de ladite entremise conformément auxdites lettres. A quoi iceiui Verstrepen s'est soumis et obligé. Témoin son seing manuel ci-mis ; et ainsi fait au Grand Bureau de ladite Chambre les jour et an que dessus. Signé : Antoine Verstrepen et N. de Morienne ».

B. 4208. (Cahier.) — In-f, 3 feuillets, papier (70).

**1580-1583.** — Etat que fait Jean Morel, receveur des domaines du Roi, à Menin, Wervick, etc., de l'entremise qu'il en a eu, suivant l'ordonnance de la Chambre des Comptes, des meubles

---

(69) Relié avec le registre B. 4205.

(70) Relié avec le registre B. 4205.

ayant appartenu à Antoine Verstrepen, ci-devant receveur général de West-Flandre et par un délaissis en la ville de Courtrai. Total de la recette de ce compte : 1.337 livres, 6 sols parisis. — Total de la dépense : 1.186 livres, 4 sols, 6 deniei-s parisis.

B. 4209. (Cahier.) — In-f<sup>o</sup>, 20 feuiUets, papier <sup>71</sup>(2).

**1579-1585.** — Recueil de plusieurs parties dont Antoine Verstrepen, naguères receveur général de Westflandre, a été chargé en ses comptes finis respectivement le dernier décembre 1579 ; desquelles parties néanmoins par un cahier lié en fin, dudit compte, il a repris el affirmé lui être dii jusqu'à la concurrence de 30.170 livres, 7 sols, 2 deniers poitevins comme deniers comptés et non reçus, selon la déclaration sur ce faite et l'état depuis sur ce rendu par ledit Verstrepen en forme d'éclaircissement et accepté en diminution de la somme par lui due par clôture de son dit compte par ceux s'étant qualifiés de la Chambre prétendue instituée en la ville de Gand, lequell état et les comptes joins, ont par la réconciliation d'icelle ville et lettres du feu seigneur duc de Parme, en son vivant lieutenant gouverneur et Capitaine général, en date du 6 juillet 1585, été avoués, à charge toutefois expresse de récolement, pour, en cas d'erreur, fut-ce de calcul ou *répugnation* (refus) aux instructions de cette Chambre, être le tout redressé. Suivant quoi a été dressé ce dit recueil des

---

(71) Relié avec le registre coté B. 4205.

parties *faisant* et rendu audit Verstrepen en conformité dudit état, d'éclaircissement et *renseing* en fait, tant par le compte de Guillaume Cuerens que [de]. M<sup>e</sup> André Heue, respectivement receveurs généraux de West-Flandre et commis au recouvrement desdits restes des années 1578 et 1579. — Total : 2.801 livres, 9 sols, 11 deniers, rendus en l'état du compte dudit Verstrepen, fini en 1579. — Déclaration des parties liquides portées pressées en dépense, de certain état gras forme d'éclaircissement exhibé par Antoine Verstrepen, ci-devant receveur général de West-Flandre par devant ceux de la Chambre des Comptes prétendue instituée en la ville de Gand, pour décharger le restant qu'il doit par clôture de son compte en la Chambre des Comptes à Lille, fini en 1579. Somme : 7.157 livres, 2 sols, 8 deniers tournois. Extrait tant des cahiers de reprises que des états rendus par Guillaume Cuerens et maître André Heue respectivement des restes encore dûs à Antoine Verstrepen, naguères receveur général de West-Flandre, par-dessus ceux renseignés, et dont est répondu par lesdits cahier et état, etc.

B. 4210. (Registre.) — In-f», 158 feuillets, papier, reliure en parchemin.

**1639-1641.** — Compte rendu par Gilles Stalens, conseiller et premier greffier pensionnaire de la Salle et Châtellenie d'Ypres et commis à la Recelte générale de West-Flandre et au payement des rentes des prêts faits tant à l'empereur Charles qu'au Roi Philippe second (de très-hautes et très-heureuses mémoires) par ceux de West-Flandres, es années 1552, 1553, 1557 et 1558, de tout ce qu'il a entièrement payé et manié pour faire les payements des dites rentes des prêts durant le temps de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> jour de l'an 1637 et finissant le 31 décembre 1641. Se faisant ce présent compte en livres de 40 gros. Dépenses : 3 livres, 2 sols, 6 deniers tournois par an, à Frédéric de la Fosse, ayant épousé demoiselle Marie, fille et héritière de maître Guislain de Poortère, en son vivant greffier de Bailleul, pour le prêt fait par Jean Mours (f\* 122, recto). Total de la somme de ce compte : 15,934 livres, 7 sols tournois.

B. 4211. (Registre.) — In-f», 121 feuillets, parchemin.

**1580.** — Compte premier de Guillaume Cuerens (72), conseiller du Roi et commis par provision à la recette générale de West-Flandre au quartier de West-Lille, Douai et Orchies, etc. Recettes : néant du droit dil le *tort le conte* à Ypres, en la franche fête (foire) appelée le *coudemaeret* d'Ypres qui se tient au Carême et à l'Ascension, que les avoué et échevins de la dite ville d'Ypres tiennent en ferme au lieu de feu maître Jean van Zwarde, le terme de six ans (f" 40, recto) ; — néant de la garenne des cygnes es ville et châtellenie d'Ypres que Jean de Lichtervelde, écuyer, seigneur de Bellewarde, a obtenu de nouveau à ferme par appointment de messieurs de la Chambre des Comptes de Lille (f 41, recto). — Total de la recette : 5,290 livres, 2 sols de 40 gros. — Dépenses : 200 livres à messire Guillaume de Grysperre, conseiller du Roi et son avocat fiscal au Conseil de Sa Majesté, qui lui ont été données par le Roi, en compenation des pertes par souffertes à la surprise, sac et pillage

de la ville de Malines au mois d'avril 1580 (73), assignés sur cette recette (f» 119, recto) ; — 30 livres à Rigo Padiou, sergent de la compagnie *coronelle* de monsieur de La Moite, pour ses vacations d'être allé avec quinze soldats à Hondschoote pour quérir Jacques Battin, fermier du scel et loi de la draperie, ensemble d'un quart denier es assis *illecq* ; mais à cause que ledit Battin était absent à Nieupoort pour fse faire soigner d'un bras rompu se tire ici la portée comme n'ayant été possible de la recevoir dudit Battin, persistant semblables dépenses devoir être à la charge de Sa Majesté, etc. (f\* 120, verso). — Total de la dépense : 1,889 livres, 15 sols, 8 deniers.

B. 4212. (Registre.) — In-f», 107 feuillets, parchemin.

**1582.** Cinquième compte d'Antoine Verstrepen, conseiller de monseigneur le duc de Brabant, d'Anjou, d'Alençon, etc., comte de Flandre, et son receveur général de Flandre au quartier de West, Lille, Douai et Orchies, etc. Total de la recette : 15,820 livres, 19 sols, 5 deniers tournois (f°57, verso) ; — Dépenses : 142 livres, 3 sols, 2 deniers obole à feu maître Jacques

---

(72) En tête de ce compte, sont transcrites les lettres patentes de Philippe II, roi d'Espagne, instituant ledit Guillaume Cuerens, receveur général de West-Flandre, datées de Maestricht, le 5 janvier 1580.

---

(73) De Bours, gouverneur de Malines au nom des Etats, avait par trahison livré cette ville au duc de Parme au mois de novembre 1579. Mais moins de six mois après, elle fut reprise sur les royalistes par Van du Tympel, gouverneur de Bruxelles.

Taffin, en son vivant président et premier maître de la Chambre des Comptes de Gand, pour le reste de ses gages tant de président que de maître en icelle Chambre, à l'avenant de 962 livres, 10 sols tournois (f°84, recto) ; — 190 livres à maître Liévin Drix, conseiller, succédé à l'état de président et premier maître en ladite Chambre des Comptes à Gand (idem) ; — 160 livres à messire Guillaume de Maulde, chevalier, seigneur de Mansart, naguères gouverneur et grand bailli des ville et châtelainie d'Audenarde, « qui soulaient être payées par an pour ses gages et traitement ordinaire par les mains de ce receveur des deniers procédans de cette recette, etc., mais pour estre ladicte ville à présent au pouvoir de l'ennemy, riens payé pour l'année de ce compte » (P 88, recto) ; — 412 livres, 6 sols à messeigneurs les président et gens de la Chambre des Comptes du comte de Flandre à Gand, « pour le nombre et quantité de vingt marcqz seize jectoirs (jetons) d'argent, ouvrés en gectoirs de 54 au marc que ce receveur leur a délivrés pour l'usage d'eux, des auditeurs et greffiers d'icelle (chambre, compris un marcq pour ce receveur, etc. » (f°94, verso) ; — 250 livres aux « portmaistre », échevins et gouverneurs de la ville de Bergues-St-Winocq, qui lui ont été données par le-Roi, en considération de la ruine et destruction d'icelle ville advenue en l'été 1558 (sic), par l'invasion des Français au West-quartier de Flandre (f 95, recto). Total de la dépense : 15,128 livres, 5 sols, 10 deniers, tournois.

B. 4213. (Registre.) — In-f°, 158 feuillets, parchemin.

**1584-1586.** — Premier compte d'André Heve, receveur général des domaines de West-Flandre, ensemble des moyens généraux illecq pour deux ans, trois mois et 14 jours, etc. (74). Total de la recette : 162,518 livres, 10 sols, 11 deniers obole poit. (P 128, recto). — Dépenses : 42,955 livres, 12 sols à Christophe Godin, conseiller et receveur général des Finances du Roi, somme que ce receveur lui a fournie sur ce qu'il peut devoir au Roi à cause de sa recette en deniers payés à Philippe Le Clercq, aussi conseiller et trésorier des guerres dudit seigneur Roi, pour par lui être convertis et employés aux secours et prêts de la garnison de la ville d'Ypres, etc. (P 132, recto) ; — 1.620 livres à Pedro de Castillo, receveur général des licences de la côte maritime de Flandre, commis par messeigneurs des Finances de Sa Majesté au paiement des gens de guerre tenant, pour le service de Sa Majesté, garnison en aucunes villes du West-Quartier de Flandre (P 138, recto) ; — 2,000 livres à Jean Cobillan et Jean Storin, fermiers des *moyens généraux* sur les vins et bières de la ville d'Ypres, « à cause de semblable somme qu'il a plu à Sa Majesté, de grâce espéciale leur quieter et remectre sur leurs dites fermes, en considération des grandes pertes par eulx supportées depuis leur entrée en ladicte ferme, tant pour la décadence de ladicte ville inespérément advenue, grand nombre de peuples qu'y en est sorty, faucte de trafficque et négociation, qu'autres raisons plus amplement reprinses » (P 123, recto). — Total de la dépense : 158,393 livres, 2 sols.

**1585-1586 (?)**. Compte d'André Hève, conseiller du roi et son receveur général des domaines de West-Flandre, ensemble des *moyens généraux illecq*, de tout ce que au temps de la réduction dudit quartier et depuis *icelluy* jusques à ce que la charge desdits moyens généraux luy a esté baillié et qu'il les a donnés à ferme, etc. - En tête est transcrite la lettre par laquelle les « Chiefs, Trésorier général et commis des Finances du Roi mandent audit André Hève de satisfaire à leurs ordonnance et même à celle que, en conformité de la précédente avons fait dépêcher au profit de Pedro de Castillo depuis le trépas de feu Lamentio de Driveve, commis à la recette générale des Licences ; qu'il est responsable des deniers des moyens généraux depuis qu'il les a donnés à ferme et des arrérages qui peuvent en être dus tant du temps que les villes et châtelainies étaient encore rebelles que de ce qui en aura été cueillie depuis la réduction des places, jusques à ce que vous en a été donné la charge en suivant le pied sur lequel feu le commis Snouck et le greffier Croonendaele avaient commencé

(74) En têtes sont transcrites les lettres-patentes du roi d'Espagne Philippe II instituant ledit André Hève, receveur général des domaines de West-Flandre, en date de Tournai le 26 mai 1584 ; l'instruction donnée à Jean des Trompes, conseilUer du Roi en la Chambre des Comptes de LiUe et à André Hève, aussi conseiller et receveur des viUes et châteUenies d'Ypres et de Wameton, etc. « sur le pied qu'iceulx moyens généraux (impositions) ont esté pratiqués et levés es dictes viUes et chasteUenies respectivement avant la réduction d'iceUes souzb l'obéyssance de Sadicte Majesté... »

négociera Nieuport et à Dixmude (22 février 1585). — Total de la Recette : 40.238 livres, 13 sols, 9 deniers. — Total de la dépense : 18.790 livres, 13 sols, 8 deniers.

B. 4215. (Registre.) — In-f°, 83 feuillets, papier, recouvert en parchemin (75).

**1588-1588.** — Second compte d'André Heve, receveur général des domaines de West-Flandre, etc. Total de la Recette : 68.045 livres, 16 sols, 3 deniers (P<sup>62</sup>, recto). — Dépenses : 3.951 livres, 19sols, 3 deniers aux bourgmestre, échevins et cuerhers des ville et châteltenie de Bergues-St-Winocq, somme dont le Roi leur a accordé la jouissance pour le temps et terme qu'ils seraient chargés de l'entretien de la moitié de la compagnie des chevaux légers du commandeur Mona (f<sup>o</sup> 74, recto). — Total de la dépense : 68.301 livres, 1 sol, 6 deniers.

B. 4216. (Registre.) — In-P°. 50 feuillets, papier, en mauvais état, couverture en parchemin (76).

**1588-1589.** — Troisième compte d'André Hève, receveur général des domaines de West-Flandre, ensemble des moyens généraux, etc. Recette des moyens généraux de la ville d'Ypres : Valeur des grains : 1.067 livres, 1 sol, 3 deniers; — Valeurs des vins : 693 livres; — Valeur du bétail : 419 livres. 5 sols; — Valeurs de l'impôt sur les bières, sel, savon, hareng : 12.211 livres, 13 sols, 8 deniers. — Total de la recette : 48.858 livres, 6 sols, 9 deniers (P<sup>37</sup>). — Dépenses : 8.500 livres à Christophe Godin, conseiller et receveur général des domaines du Roi, en deniers payés à Philippe Le Clercq, aussi conseiller et trésorier des guerres du Roi, pour par lui être convertis et employés au fait et conduite de son office, même en faire divers prêts et paiements aux compagnies des « gens de piee wallons » du régiment de feu le sieur de Bours en la ville d'Ypres (f 39, recto); — 700 livres au même, en deniers payés à messire Valentin de Par-dieu, seigneur de la Motte, commandeur de Stepa, gouverneur de Gravelines, pour le remboursement de semblable somme payée et déboursée pour ledit seigneur de la Motte, pour *aulcuns affaires secretz* con-cernans grandement le service de *Sa Majesté* (P 39, verso). — Total de la dépense : 61.640 livres, 4 sols, 2 deniers.

B. 4217. (Cahier.) — In-f°, 14 feuillets, papier, en mauvais état, recouvert en parchemin (77).

**1590-1591.** — Quatrième compte et denier de maître André Heve, receveur des moyens généraux de West-Flandre. — Total de la recette : 10.193livros, 14 sols, 3 deniers obole de 40 gros (P 9, recto). Dépenses ; 25 livres à messeigneurs de la Chambre des Comptes pour leur droit de « penneghelt » et audition de ce présent compte. — Total de la recette : 9.999 livres, 2 sols, 2 deniers.

B. 4218. (Registre.) — In-f°, 140 feuillets, parchemin.

**1585.** — Quatrième compte d'André Heve, receveur général de Flandre au quartier de West, Lille, Douai et Orchies. — Total de la recelte : 33.440 livres, 2 sols, 6 deniers (P<sup>o</sup> 75, verso). — Dépenses : 50 livres à Jean de Regnax, écuyer, ci-devant archer du corps de feu l'Empereur, en récompense des dommages et intérêts par lui supportés du fait de la donation que le Roi a faite aux gens de l'Université de Douai du château ou maison appartenant à Sa Majesté audit lieu et auparavant échue audit Jean de Regnax (P<sup>o</sup> 122, verso). — Total de la dépense : 19.535 livres, 8 sols, 9 deniers.

B. 4219. (Portefeuille.) — 2 cahiers, in-P°. 16 feuillets et 218 pièces papier, 2 sceaux plaqués.

**1589-1583.** — Pièces comptables se rapportant aux diverses recettes de West et Oost Flandre. — 1562-1568. Lettres de divers receveurs de Flandre s'excu-sant de ne pouvoir assister aux assemblées des renenghes. — Sans date. •« Liquidation faite entre Sa Majesté et les créanciers de feu Jacques van Huicxthoven, à raison de ce qui était dii pour certains ouvrages entrepris à la citadelle d'Anvers par contrat passé avec le duc d'Alve(Albe), capitaine et gouverneur général, en date du 6 mai 1571 ». — 1596. Inventaire des quiltan-

(75) Relié avec le registre B. 4214.

(76) Idem.

(77) Relié avec le registre B. 4214.

ces de là Becelte de West-Flandre. — 1580-1583. Nom-breuses requêtes des fermiers des domaines de Flandre demandant remise ou dégrèvement des bau.\ de leurs fermes pour des causes diverses qu'ils énumèrent; parmi lesquelles, on rencontre l'avis favorable donné le 13 juin 1582 sur la demande des fermiers du grand tonlieu de la viille de Thielth, constatant que « longtemps ladite ville avoir esté dépeuplée, tant à l'occasion de ces guerres civiles, desbordements et pilleiges des soudars, que les fortunes du feu et visitation divine de ladicté maladie contagieuse, de fachon qu'il fait facilement à considérer (en la conjecture du temps présent) quel prouffict apparamment ilz peuvent avoir fait de ladicté ferme.....». — Juin el juillet 1582. Lettres relatives aux réparations et travaux urgents à faire au château de L'Écluse.

B. 422(). (Registre.) — In-f°, 139 feuillets, parchemin.

1592. — Onzième compte d'André Heve, receveur général de Flandre au quartier de West-Lille, Douai et Orchies. Total de la recelte : 31.746 livres, 4 sols, 2 deniers obole poitevins, demi-tournois (P 8 Ī, verso). Dépenses: 720 livres à demoiselle Philippe de Les-pinoi, veuve de Georges Chambrelaine, gentilhomme anglais (P 125, verso); — 40 livres aux Père gardien et couvent de l'ordre de St-François en la ville de Dixmude, en don pour Dieu el en aumône (P 133, recto); 40 livres aux religieuses de l'ordre de Sainte Claire à Middelbourg en Flandre, réfugiées en la ville de Bmges, en don, pour Dieu el en aumône (idem); (P 133, recto). — Total de la dépense : 31.843 livres, 4 sols, 10 deniers.

B. 4221. (Registre.) — In-f°, 152 feuillets, parchemin.

1593. — Douzième compte d'André Hève, receveur général de Flandre au quartier de West-Lille, Douai et Orchies, etc. — Total de la recette: 41.006 livres, 8 deniers (P 93). — Dépenses : 80 livres à messire Philippe du Chastel, chevalier, seigneur de Blain-gerval, etc., grand bailli et capitaine du château de Sa Majesté à Audenarde, pour ses gages (P 127, verso); — 170 livres à Don Juan de Robles, baron de Billy, etc., grand bailli et gouverneur des ville el châteltenie de Courtrai, ensemble châtelain du château dudit lieu, pour ses gages ordinaires (P 128, recto); — 125 livres aux bourgmestre, échevins el *cuerheers* de la ville el de la châteltenie de Bergues-SI-Winocq, montant de la

moitié do tant de la reconnaissance de l'abolition des tavernes à demi lieue à la ronfle de ladite ville, que de la reconnaissance de l'octroi des assis ordinaires de ladite ville qu'il a plu à Sa Majesté de grâce spéciale leur quitter et remettre annuellement, etc. » (P 144, verso); — 210 livres au prince de Chimay, baron de Cornières (P 146, verso). — Total de la dépense : 32.573 livres, 12 sols, 2 deniers.

B. 4222. (Registre.) — In-P, 167 feuillets, parchemin.

1594. — Treizième compte d'André Hève, receveur général de Flandre au quartier de West-Lille, Douai et Orchies, etc. — Total de la recette : 39.197 livres, 10 sols, 7 deniers tournois (P 100, verso). — Dépenses : aux abbé, religieux et couvent de St-Amand en Pevèle, uno rente d'un muid de mouture faisant huit *hends* par an à cause de leur prévôté de St-.\mand, spécialement hypothéquée sur les moulins du Roi à Harlebecque (P 105, verso); — 424 livres, 18 sols aux abbessse, religieuses et couvent, de Groeningue-les-Courtrai, à cause d'une rente de 2 muids de froment, hypothéquée sur les moulins du Harlebecque (idem); — 413 livres, 18 sols à Charles d'Ydeghem, écuyer, seigneur de *Wyège, Basbeque*, etc., grand bailli de la ville d'Ypres, somme qui lui était due par la clôture de son compte (P 161, recto); — 30 livres à Josse Honneret pour le vin de la plus haute mise à prix de la ferme du grand moulin à eau appartenant au Roi à Menin (P 161, verso); — 792 livres, 15 sols tournois à Jeane de Lannoy, fermier sortant des tonlieu et moulins de La Gorgue (P 162, verso), etc. — Total delà dépense : 29.361 livres, 7 sols, 6 deniers.

B. 4223. (Registre.) — In-f°, 130 feuillets, parchemin.

1597. — Compte seizième d'André Hève, receveur général de Westflandre, Lille, Douai et Orchies, etc. — Recettes : 6 sols tournois des abbessse, religieuses et couvent de Notre-Dame de Bourbourg, à qui est accordé amortissement des maisons et héritages, con-tigus à la maison appartenant à l'abbaye de St Berlin, afln de pourvoir sur *iceux* édifier leur maison, église el monastère selon la désignation faite par le comte de Rœulx, à charge de payer chaque année 6 sols tournois de reconnaissance (P 21). — Total de la recette : 44.064 livres, 6 sols, 4 deniers (P93, verso).

— Dépenses : 1.200 livres à messire François Dam-mant, chevalier, premier roi d'armes *du Toison d'Or, de l'ordre de Sa Majesté*, grand bailli des ville et châtellenie de Courtrai, châtelain du château de ladite ville, pour ses gages (f° 124, verso) ;— 500 livres à demoiselle Clara Wjtz, veuve de feu Pierre Oude-gheerst, en son vivant, docteur en droit (78), de grâce spéciale « en considération des services, que son feu mari avait faits pendant l'espace de dix-huit ans en affaires cogneuz à Sadite Majesté avec grands danglers et peines qu'il a soufférés aux voyaiges faitz à la cause dicte pou rie service de Sa Majesté et du publicq et aultres raisons « déclarées dans les lettres patentes données à Madrid le 17 février 1592 (f<sup>^</sup> 133) ; 500 livres à demoiselle Barbe d'Oudegheerst, sœur dudit Pierre d'Oudegheerst, pour les mêmes motifs f° 153, verso) ; — 200 livres à Christophe Godin, receveur général des Finances, en deniers payés à messire François Dammant, chevalier, conseiller, premier roi d'armes de l'ordre de la Toison d'Or, « pour s'être à deux diverses fois transporté de la ville de Courtrai, lieu de sa résidence en celle de Bruxelles, pour assister et faire le fait de son office de Toison d'Or aux funérailles célébrées en la chapelle de la eour de Sa Majesté audit Bruxelles aux mois de décembre 1597 et avril suivant 1598 pour les âmes d'heureuse mémoire de feu Madame l'Infante donna Calerine, duchesse de Savoye (79), de feu la princesse archiduchesse Georgia Maximiliame d'Autriche (80) et de Madame la Boyne de Pologne (81) » ; — 14 livres, 8 sols tournois à Jean Nieulaet, pour avoir « translaté de fla-meng en françois, les concept, devises et conditions de lecryée nécessaire pour la confection du nouveau pont d'Halewyn ; item, d'avoir envoyé et adressé en divers lieux pour signifier le précis jour du bail, etc. \* (f<sup>\*</sup>>146, verso). — Total de la dépense : 30.573 livres, 19 sols.

B. 4224. (Registre.) — In-f°, 147 feuillets, parchemin.

**1600.** — Dix-neuvième compte d'André Hève, receveur général de West-Flandre, Lille, Douai et Orchies, etc. Total de la recelte : 36.927 livres, 14 sols, 9 deniers poitevins (91). — Dépenses : 86 livres, 17 sols, 8 deniers tournois à Robert Van der Brugghe, bourgeois demeurant à Bailleul « ayant par appoinctement de messeigneurs des Comptes emprins le restablisement et réédiflcation desdites prisons de Bailleul (f° 129, recto) ; — 500 livres tournois à Robert Wul-lems et Jehan Persyn, naguère fermiers du moulin de la Beccque à Menin (f<sup>\*</sup> 143, recio) ; — 48 livres à Hercules Schotley, contrôleur des ouvrages de la ville de Gravelines pour les vacations par lui faites pendant la réparation de la digue entre la ville de Gravelines et l'écluse d'Oye, en l'an 1598 (f" 143, verso). — Total de la dépense : 28.063 livres, 9 deniers obole poitevins de quarante gros.

(78) C'est rtiistorien belge, auteur des *Chroniques et Annales de Flandre*, né à Lille dans les premières années du XVI<sup>e</sup> siècle, mort à Madrid, peu de temps après l'année 1571.

(79) Catherine, fille de Philippe II, roi d'Espagne, mariée le 11 mars 1585, à Charles-Emmanuel I, dit le Grand, duc de Savoie, morte le 6 novembre 1597.

(80) Fille de l'Empereur Maximilien II.

(81) Fille de Charles d'Autriche, épouse du roi do Pologne Sigismond III, morte le 10 février 1598.

B. 42i5. (Registre.) — In-f», 155 feuillets, parchemin.

**1603.** — Vingt-et unième compte d'André Heve, receveur général de West-Flandre, Lille, Douai et Orchies, etc. Total de la recette : 41.338 livres, 15 sols

10 deniers obole (P 100, verso). — Dépenses: 7'20 livres à demoiselle Philippe de Lespinoy, veuve de fen George Chamberlaine, gentilhomme anglais, à présent de Robert Thuille, aussi anglais, pour sa pension annuelle (f" 143, recto) ; — 4(X) livres à messire René de Chalan, mari de dame Anne, fille de Charles de Lougin, commissaire des montres de Sa Majesté (f' 147, recto). — Total de la dépense : 28.485 livres, 1 sol, 5 deniers tournois.

B. 4226. (Registre.) — In-f, 163 feuillet-, parchemin.

**1604.** — Vingt-troisième compte d'André Hève, receveur général de West-Flandre, Lille, Douai el Orchies^etc. — Total de la recette : 34.437 livres. 9 sols tournois (f'l()9,verso).— Dépenses : 200 livres à Charles d'Hertoghe, grand bailli des ville et châtellenie de Fumes (f" 159, recto) ; — 151 livres, 13 sols tournois . à « Bernardo Cornelio », aide de la Chambre des archiducs Albert et Isabelle, et prévôt de Lille (f 159, verso) ; — 125 livres tournois à messire Charles de Ydegheem, chevalier, seigneur de Wièze, Bousbecque, etc., grand bailli des ville et châtellenie d'Ypres (idem); 1.429 livres, 19 sols, 6 deniers tournois à messire Jacques Langlée, chevalier, seigneur de Pecques,etc., souverain bailli du pays de Flandre (f" 160, verso).

Total de la dépense : 25.822 livres, 6 sols, 7 deniers poitevins.

B. 4227. (Registre.) — In-f°, 150 feuillets, parchemin.

**1607.** — Vingt-sixième compte d'André Hève, receveur général des domaines de West-Flandre, Lille, Douai et Orchies, etc. Total de la recette : 30.482 livres, 6 sols, 11 deniers obole de 40 gros (P 101 verso). — Dépenses : 6 livres tournois à Antoine de Wautri-pont, grand bailli des ville et châtelnie de Bergues-St-Winocq, fermier d'une partie des *adjects* et marécages du *mour* (maire) du dit Bergues (P 141, verso) ; — 50 livres à Gilles Banturle, jadis aide de garde manger de l'empereur Charles-Quint, pour sa pension (f° 142, recto) ; — 80 livres aux prier, religieux et couvent de l'Ordre de St-Dominique à Ypres (P 145, verso) ; — 50 livres tournois à Jacques Forest, écossais, demeurant à Hondshoote, ayant dès l'année 1583 servi d'hommes d'armes avec trois chevaux, par don et récompense pour ses bons et beaux services (P 147, recto). — Total de la dépense : 21.713 livres, 12 sols, 4 den. poitevins de 40 gros.

B. 4228. (Registre.) — In-f°, 150 feuillets, parchemin, incomplet.

**1610.** — Vingt-neuvième et dernier compte de feu André Hève, receveur général de West-Flandre, Lille, Douai et Orchies, rendu par Jean-Baptiste Hève, son fils et héritier, etc.—Total de la recette : 38.308 livres, 10 sols, 10 deniers obole (f° 94, verso). — Dépenses : 1.150 livres tournois à Antoine Rovelasca, trésorier et maître de la Chambre de Leurs Altesses les Archiducs, en deniers payés, savoir: 650 livres à Wenceslas Cobberger, architecte et ingénieur de Leurs Altesses pour deux années de ses gages;— 250 livres, à Diego du Succa, fourrier-major de l'écurie de Leurs Altesses;— 150 livres à Guillaume Roborlssone, fauconnier, pour les vacations faites par lui à la suite de Leurs Altesses à Mariemont (f° 132)j—1.466 livres, 13 sols, 6 deniers,, en deniers payés à Pierre de Vischère, conseiller et receveur général des pays et duché de Luxembourg, à bon compte des vacations que, à l'ordonnance de Leurs Altessesjil fait présentement à Prague et à Vienne en Autriche pour affaires concernant grandement leur service, et ce, outre et pardessus 1255 livres, 10 sols, qu'il a reçus aussi à bon compte desdites vacations ; et les 731 livres restantes pour semblable somme qu'il a payée, savoir: 505 livres, 10 sols pour l'achat d'une chaîne d'or que Leurs Altesses ont fait présenter au baron de Sralen-dorf, et les autres 225 livres, 10 sols pour l'achat d'une autre chaîne d'or que Lesdites Altesses ont fait présenter aux noces du conseiller Hanibal, le tout, par ledit Pierre de Vischus, receveur général de Luxembourg, lors aussi pour le service de Leurs Altesses à Prague et à Vienne, etc. (P 131, recto). Le chiffre total de la dépense manque.

B. 4229. (Registre.) — In-f°, 116 feuillets, parchemin.

**1611.** — Compte premier fait et rendu par Lucas de Hertoghe, conseiller des archiducs d'Autriche (Albert et Isabelle) ducs de Bourgogne, comtes de Flandre au quartier de West, Lille, Douai et Orchies (82). Recettes: Recettes des biens et gages surannés,

(périmés) des Lombards dans les villes d'Audenarde, Courtrai et Bergues-St-Vinocq : de Paul de Merle tenant table de prêt en la ville d'Audenarde, la somme de 27 livres, 10 sols, montant de la moitié du boni compétant à Leurs Altesses à l'encontre de la table des pauvres de la dite ville, provenant de quatre ventes faites par ladite table de prêt; Courtrai: 118livres, 18 sols ; Ypres : 74 livres, 1 sol ; Bergues-St-Winocq : 155 livres, 2 sols, 6 deniers ; total de la recette des ventes des gages des tables de prêt = 365 livres, 12 sols, 1 denier (P 82, verso et 83 recto). Total des recettes: 31.695 livres, 10 sols, 10 deniers de 40 gros (P91, recto). — Dépenses: 120 livres à messire Jean des Trompes, chevalier, seigneur de Westhove, Fres-roy, Zant rvelt, Menin, etc. conseiller des Archiducs et président de leur Chambre des Comptes à Lille pour sa pension ordinaire (f° 121, recto) ; — 160 livres tournois à Messire Philippe de Chastel, chevalier, seigneur de Blanghelval, etc, grand bailli et capitaine pour leurs Altesses à Audenarde, pour ses gages (P 124, recto);—500 livres à demoiselle Barbe d'Oudegheerst, sœur de feu Philippe d'Oudegheerst, pour la pension qui lui a été accordée en raison des services rendus par son frère (P 129, recto) : — 150 livres aux doyen, chanoines et chapitre de l'église collégiale St-Sauveur

(82) En tête de ce compte sont transcrites les lettres patentes des archiducs Albert et Isabelle, datées de Bruxelles le 20 avril 1610, instituant ledit Lucas de Hertoghe,

receveur de West Flandre.

de Harlebecke, qui leur ont été accordées « en avancement de la grande verrière » de leur église (f° 136, verso). — Total de la dépense: 31.102 livres, 16 sols, 2 deniers.

B. 42». (iRegistre.) — In-f°, 158 feuillets, parchemin.

**1612.** — Deuxième compte de Lucas de Hecloghe, receveur général de West-Flandre, Lille, Douai et Orchies. - Total de la recette : 31.209 livres, 19 sols, 1 denier (P 105, recto). — Dépenses : 720 livres à damoiselle Philippe de Lespinoy, veuve de feu Georges Chambrelaine, gentilhomme anglais pour sa pension annuelle sa vie durant (f\* 149, recto), etc. — Total de la dépense : 33.452 livres, 18 sols, 8 deniers ohole tournois.

B. 4231. (Portefeuille.) — l(il pièces, papier, enfilées ensemble.

**Octobre 1638 - Octobre 1639.** — Acquits et pièces justificatives diverses des comptes d'Antoine van Volden, receveur des impositions nouvelles au quartier de Bruges (pièces flamandes).

B. 4232. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier, formant des cahiers de quelques feuillets chacun.

**1589-1604.** — Etats généraux des produits des recettes de Flandre du ressort de la Chambre des Comptes de Lille, établis, d'après les comptes rendus en ladite Chambre, entre autres : états et évaluation de la recette du grand tonlieu de Bruges, dressés d'après les quatre derniers comptes rendus finissant en décembre 1604 ; — Appréciation des exploits et revenus du bailliage de Warneton ; — Etat de la recette du domaine de Deinze, Peteghem et Tronchiennes, dressé d'après le compte rendu par Nicolas Jenan pour les années 1593, 1594, 1595 et 1596, déposé à la Chambre des Comptes de Lille ; — état de la recette du droit perçu sur le sel qui est de 3 gros par livre sur tout le sel bouilli tant au pays de Flandre qu'en autres lieux, dressé sur le compte qui en fut rendu pour les années 1592 et 1593, « n'en ayant esté compté plus avant »^ — état de la recette de Menin, dressé en la Chambre des Comptes, sur les comptes des années 1595 et 1596 ; — état des reliefs et issues de Bergues-St-Winocq et des

rentes dites de Ponthieu : — état de la récolte du domaine de Douai (1592-1594), etc.

B. 4233. (Registre.) — In-8°, 78 feuillets, papier.

**1639.** — Premier état purgatif fait et rendu parde-vant messeigneurs les Président et gens des Comptes du Roi à Lille, par André Couvreur au nom et comme administrateur de la maison mortuaire de feu Josse Eghels, en son vivant seigneur de Schiesvelde, conseiller et receveur général de West-Flandre, et ce, ensuite des déterres des comptes ci-devant rendus en ladite Chambre à cause des domaines de Westflandre, à savoir des parties qui n'ont point encore été portées en recettes ni mises (dépenses) des dits Comptes. Total de la recette : 54,487 livres, 12 sols, 8 deniers obole ; — total de la dépense : 45,586 livres, 8 sols, 11 deniers.

B. i23L (Registre.) — In-f°, 209 feuillets, parchemin.

**1635.** Quatrième compte d'Ingelbert du Cellier, seigneur de Schevels, Schoute ter Wale, conseiller du Roi et son receveur général des domaines de Westflandre, Douai et Orchies, Total de la recette : 43,125 livres, 11 sols, 1 denier obole tournois (f° 136); — Dépenses : 320 livres à Michel Rosin, chevalier, seigneur de Rongy, grand bailli et capitaine pour Sa Majesté des ville et château d'Audenarde, aux gages accoutumés de 160 livres par an, ici, pour deux années échues le 26 octobre 1635 (f 187, recto) ; — 150 livres au vicomte de la Thienlloye, grand bailli de la ville de Bailleul, qu'il a plu à Sa Majesté de lui quitter annuellement à raison de l'engagement de la seigneurie de Menin 198, verso) ; — la somme de mille livres de 40 gros à damoiselle Anne van der Burcht, ayant droit par donation de son frère Pierre van der Burcht, écuyer, seigneur de Montrécourt, capitaine entretenu en l'année du Roi aux pays de Pardeça, qui lui ont été accordées pour bonnes considérations, même pour les services rendus par ledit Pierre Van der Burcht tant à Sa Majesté qu'à ses prédécesseurs pendant cinquante ans (f° 199, recto), etc. Total de la dépense : 26.271 livres, 19 sols obole tournois,

B. 4235. (Registre.) — In-8°, 207 feuillets, parchemin.

**1639-1640.** — Premier compte de Gilles Stalens, conseiller pensionnaire de la Salle et Châtellenie

d'Ypres, commis à la recette générale de West-Flandre, etc., pour deux ans entiers, etc. Total de la recette : 90,428 livres, 7 sols, 10 deniers tournois (f 133, verso) ; — 1,229 livres à messire Ambroise van Oncle, en deniers payés à Nicolas Blondel, ingénieur des feux d'artifices et poudres des villes et places frontières des pays et comté d'Artois, pour avoir livré au receveur de Bapaume, Jean Dermin, pour la provision de cette ville 9,700 livres de bonne et nouvelle poudre, faite avec 6.875 livres de salpêtre et pour avoir *raccomodé* 333 livres de poudre gâtée (f<sup>r</sup> 187, recto) ; — 2,000 livres tournois au même pour diverses provisions de poudre et munitions de guerre, transport d'icelles et pour employer aux fortifications des places frontières et autres ordonnances de Son Altesse ; — 250 livres au même, en deniers payés à Guillaume Casier, commissaire extraordinaire des montes des gens de guerre, pour une demi-année de sa pension (f<sup>r</sup> 188, recto) ; — 5.000 florins à Jean Coesmans, conseiller et receveur général des aides d'Artois, par forme de secours pour en faire le paiement des ordonnances despeschées sur sa recette, expressément celles de Nicolas Blondel, maître des feux d'artifices qui vint à Hesdin, Antoine des Fossés, ingénieur de Sa Majesté et autres (f 188, verso) ; — 2,037 livres, 9 sols, 6 deniers tournois pour les arrérages à lui dus à cause de l'administration du choix de Boulogne en Artois (r 189, verso) ; — 458 livres tournois aux échevins et conseil de la ville de Gand, à cause d'une nouvelle rente *héritable* de pareille somme par an, au rachat au denier seize, dont le capital est compris en la somme de cent mille livres fournie par eux à la très-instante réquisition qui leur a été faite de la part de Sa Majesté au mois de juin 1625 pour être employée aux paiement et secours des gens de guerre et autres frais nécessaires au camp de Sa Majesté devant la ville de Bréda, à condition et sous promesse du Roi, d'obliger au profit de ladite ville, pour l'assurance du remboursement de ladite somme les parties de son domaine (P 192, verso), etc. ; — Total de la dépense : 48.912 livres, 1 sol, 4 deniers tournois.

B. 4236. (Registre.) — In-8°, 35 feuillets, papier.

**1632-1638.** — Etat que fait et présente à Messieurs les Président et gens des Comptes du Roi à Lille, Guislain de Hoome, en qualité de *plaisye* et *cautionnaire* de feu Engelbert du Tillies, en son vivant conseiller et receveur général de West-Flandre, etc. Parmi les recettes on remarque celle de 30 sols

tournois montant du compte de Watou, à cause du droit des *trompes* et *casse* (chasse) du petit gibier et *volleries* dans les villages de Haringhe, Provem et Bois-St-Six (P 16). Total de la dépense : 13,834 livres, 13 sols, 9 deniers tournois.

B. 4237. (Portefeuille.) — 37 pièces et 48 cahiers, in-4° oblongs de 415 feuillets, papier.

**1479-1491.** — Pièces justificatives des comptes des recettes extraordinaires de Flandre, inventaires de biens, meubles et immeubles, etc., (pièces flamandes), parmi lesquelles se trouve le testament de maître Winoc Michel, prêtre et curé de St-Pierre à Bergues, en date du 7 mars 1479.

B. 4238. (Portefeuille.) — 4 pièces, papier.

**1506-1507.** — Pièces justificatives des comptes des recettes extraordinaires de Flandre, entre autres : lettre de J. de Willo, pensionnaire de la ville de Bruges, aux gens des Comptes à Lille, au sujet du compte qu'il a rendu de l'extraordinaire de Flandre (Bruges, le 15 mai 1506) ; — lettre de Pierre Buthoz, secrétaire et receveur des exploits du Grand Conseil du Roi aux gens des Comptes à Lille, pour les prier de lui accorder un nouveau délai pour la reddition de ses comptes (Malines, la nuit de la St-Jean-Baptiste (24 juin) 1507) ; — lettre de J. Hellin, recteur des exploits de la Chambre du Conseil de Flandre aux gens des Comptes à Lille, au sujet du refus opposé par Gilles de Has au paiement de deux amendes auxquelles il avait été condamné par le parlement de Paris (Gand, le 26 juin 1507) ; — Mandement de l'archiduchesse Marguerite enjoignant à la Chambre des Comptes à Lille, de faire surseoir de quatre mois par le receveur des exploits de justice, le paiement de l'amende à laquelle, Pierre Dubois, dit *Autriche*, héraut d'armes, avait été condamné pour « fol appel » (Brueles, le 5 août 1507).

B. 4239. (Cahier.) — In-f°, 22 feuillets, papier.

**1541-1543.** — Compte des recettes extraordinaires de Flandre, rendu par Josse Van den Hecke pour deux années finissant le 23 mai 1543. On remarque : recette

faite en la ville de Gand : 233 livres, 8 sols ; autre recette en la châtellenie du *Vielsboury* de Gand : 753 livres, 12 sols, 2 deniers parisis ; recette faite à Hulst, Axelle et aux Quatre Métiers, entre autres de « An-thoine van Hecke, demeurant en la paroisse de Wincle pour la rédemption d'un sien poulain confisqué au profit de l'Empereur, pour ce qu'il avoit tué par meschief l'enfant dudict Anthoine, etc., \* 10livres; — recette des biens des bâtards à Bruges où l'Empereur l'a complètement sans exemption pour le côté maternel : 1.407 livres, 8 sols, 6 deniers; autre recette au terroir du Franc, provenant de la vente faite de certaines parties de bois arrivées sur la grève de la mer venant « d'aUlcunes hulches périclitées, el vendues au plus offrant en la paroisse de "Westhende : 31 livres, 17 sols ; aulre recette faite en la ville de Gravelines : de Jacques de Leghen, Jacques Brant et Henri van den Bluke, commis du receveur en ladite ville, à cause de plusieurs parties d'argent et aucunes d'or, billon par eux appréhendées et arrêtées sur aucuns marchands étrangers, confisquées au profit de l'Empereur, parce qu'ils étaient en volonté de les transporter en Angleterre et autres pays hors des terres et seigneuries de Sa Majesté: 52 livres, 7 sols. Total de la recette extraordinaire : 4.333 livres, 6 deniers parisis. — Dépenses faites sur ladite recete : 866 livres, 12 sols, 1 denier ou receveur pour son droit du cinquième denier qui lui est accordé comme à ses prédécesseurs dans ledit office ; — 3.247 livres, 2 sols à messire Guillaume Le Blancq, chevalier, seigneur d'Ouchin (sic), conseiller de l'Empereur, maître des Comptes à Lille, commis à tenir le compte des dossiers, appliqués à l'Épargne et depuis ordonnées à l'exécution du testament de feu de très-noble mémoire don Philippe de Castelle, pour convertir el employer au fait et conduite de son entremise. Total de la dépense de ce compte : 4.338 livres, 6 déniera parisis.

### III.

#### COMPTES DU DOMAINE.

##### 1° COMPTES DES BRIEFS, ESPIERS, LARDIERS, WONDERMONT ET AUTRES RECETTES EN NATURE PIECES JUSTIFICATIVES DES COMPTES.

B. 4240. (Registre.) — In-8», 37 feuillets, parchemin.

**1375.** — Observations el comptes présentés par les *renneurs* (83), au sujet des biefs, lardiens el espies de Flandre, à la *renenghe* de 1375. On remarque dans ce compte les articles suivants : \* Renenghe le Conte des briefs de la Chambre fait à Maie par maistre Testand de le "Wastine, le lundi après les Octaves de St Pierre el SI Pol l'an mil ccc soissanle et quinze. Somme de la recette: 275 livres, 6 sols, 10 deniers » (P> 1) ; — Renenghe Jacob. Ysinel (?), fils Robert, dou lardier de Bruges, fait aux lieu, an et jour dessus dit par lui meismes. Somme de sa j-ecepto : 32 libvres, 3 sols, 2 deniers» (f\* 1, verso); — «Renenghe le Conte del espier de Bruges » fait à la même date par Jehan le Wayhenan, pour monseigneur le Comte. Total ; 5.614 livres, 9

sols, 2 deniers (f" 1, verso) ; — Renenghe, le Comte du droit de la *notairie*, faite à la même date par Hughe do la Haye. Total de la recette : 476 livres, 8 sols, 5 deniers (f" 3, verso). — Compte de la recette de Malines fait par Sohier le Flamenc, à cette date ; total de la recolte : 227 livres, 13 sols, 8 deniers (f» 14, recto). Compte *dou Gavène de Cambrésis* fait par Bernard dou Gardin ; total de la recette : 531 livres, 9 sols, 4 deniers obole (idem). — Compte delà recette d'Anvers qui est de l'héritage de la comtesse de Flandre (84) fait par Jehan de Cotenc; total de la recette . 131 livres, 1 denier (f° 14, verso). — Compte du grand tonlieu d'Anvers que messire Qais de Kets, Jehan Drake, "Willaume Drake, Jehan de Drust et Symon Paie ont pris à cens le jour de Noël 1374, soleil levant en quatre ans, pour 434 livres gros de Flandre, par an (idem). — Compte de l'acensement du petit tonlieu d'.nvers par les mêmes pour 26 livres par an (idem). — Compte de l'acensement du nouveau tonlieu du *borchrecht* d'Anvers dont « Monseigneur a voulu faire recognoistre le service doudit borchrecht des villes qui pour cause de chou y ont accostumé d'aler quites de tonlieu dont plusieurs recognurent ; et pour ce que ciaux de Maline, *Lire* (Leere ?), "Vilvoorde, Harentals et aucunes autres villes qui pour le dicte cause y ont alfé quites de tonlieu, n'ont volu recognoistre ledit service dou *borchrechth*, Monseigneur a fait lever tonlieu nouvellement sur y aux jusques autant qu'ils auront recogneu » (f" 15, recto) ; etc.

(83) Officiers chargés de recevoir et vérifier les comptes des receveurs lorsqu'ils étaient présentés aux renenghes, époque où on les examinait.

(84) Marguerite, fille de Jean III, duc de Brabant, femme du comte Louis de Male.

B. 42'il. JU'gi.stre.l — In-f, 1(5 feuillets, parchemin.

**1490.** — Compte de Jacques (te Brouckerque, receveur des gros briefs de Flandre, clos aux renenghes de 1400. Divisions de ce compte : « Anno Domini M°CCCC°. Racio Comitiss ex Grevibus Comoro Bnigis ; — Brugis, ox lardario ; — Brugis, ex spicario ; — Brugis, ex brevibus Aertricke ; ~ Brugis, ex brevibus de Roia ; — Brugis, ex magnis brevibus ; — Jus notarii Flandrensis ; — Ex censu Dixmude ; Ex spicario de Dixmude ; — Ex brevibus de Maldeghem ; — Ex brevibus de Haltra ; — Ex spicario Grandensi ; — Ex thelonio de Hulst ; — Ex spicario Rupismonda ; — Ex spicario de Alost ; — Ex censu Gevaldimontis ; — Ex spicario Yprensi ; — Ex lardario Bergensi ; — Ex spicario Bergensi ; — Ex vodermont Bergensi ; — Ex brevibus de Mardyck ; — Ex brevibus de Loeris ; — Ex spicario Fumensi ; — Ex lardario Fumensi ; — Ex censu Fumensi : — Ex scacario Fumensi ; — Ex vaccario Fumensi ; — Ex lardario Curtracensi ; — Ex spicario Curtracensi ; — Ex censu Curtracensi ; — Ex spicario insulensi ; — Ex spicario Bailloli ; — Ex spicario Sancti Audomari ; — Ex censu Arie ; — Ex brevibus de Wulfranc ; — Ex spicario Carletensi ; — Êx spicario Condesence ; — Ex spicario de Hazebrouc ; — Ex vondermont Mervensi ; — Ex spicario de Bour-bouck ; — Ex spicario Duacensi ; — Ex spicario de Orchies ». — (Pas de totaux des recettes afférentes à ces articles).

B. 4242. (Registre.) — In-î", 16 feuillets parchemin.

**1401.** — Compte Jacques de Brouckerke, receveur des gros briefs de Flandre, clos aux renenghes de 1401. (Mêmes divisions que dans le compte précédent avec lequel il est relié ainsi que les comptes de même nature B. 4243. B. 4244, B. 4245, B. 4246 et B. 4247, pour les années 1403, 1404, 1405, 1406 et 1407. — Pas de totaux de recettes).

B. 424;i. (Registre.) — In-f°, 16 feuillets, parchemin.

**1403.** — Comptes de Jacques de Brouckerke, receveur des gros briefs de Flandre, clos aux renenghes de 1403. (Même observation ; relié avec B. 4241).

B. 4244. (Registre.) — In-f, 16 feuillets, parchemin.

**1404.** — Compte de Jacques de Brouckerke, receveur des gros briefs de Flandre, clos aux renenghes de 1404. (Même observation ; relié avec B. 4241).

B. 4145. (Registre.) — In-f° 16 feuillets, parchemin.

**1405.** — Compte de Jacques de Brouckerke, receveur des gros briefs de Flandre, clos aux renenghes de 1405. (Même observation ; relié avec B. 4241).

B. 4246. (Registre.) — In-f", Ki feuillets, parchemin.

**1406.** — Compte de Jacques de Brouckerke, receveur des gros briefs de Flandre, clos aux renenghes de 1406. (Même observation ; relié avec B. 4241).

B. 4247. (Registre.) — In-f", 16 feuillets, parchemin.

**1407.** — Premier compte de Roger Hellin, receveur des gros briefs de Flandre, clos à la renenghe de l'année 1407. (Même observation).

B. 4248. (Registre.) — In-f", 15 feuillets, parchemin.

**1408.** — Second compte de Roger Hellin, receveur des gros briefs de Flandre, clos à la renenghe de 1408. (Même observation).

B. 4249. (Registre.) — In-f, 16 feuillets, parchemin.

**1409.** — Premier compte de Barthelemi à la Truie, receveur des gros briefs de Flandre, clos à la renenghe de 1409, (Même observation; relié avec le registre B. 4248).

B. 42,jO. (Registre.) — In-f«, 16 feuillets, parchemin.

**1410.** — Compte de Roger Hellin, receveur des gros briefs de Flandre, clos à la renenghe de l'année 1410. (Même observation ; relié avec le registre B. 4248).

B. 4251. (Registre.) — In-f", 16 feuillets, parchemin.

**1411.** — Compte de Roger Hellin, receveur des

gros briefs de Flandre, losJi la renenghe de 1411. (Même observation ; relié avec le registre B. 4248).

B. 4252. (Registre.) — In-f», 16 feuillets, parchemin.

**1412.** — Compte de Roger Hellin, receveur des gros briefs de Flandre, clos à la renenghe 1412. (Même observation ; relié avec le registre B. 4248).

B. 4253. (Registre.) — In-1», 16 feuillets, parchemin.

**1414.** — Compte de Roger Hellin, receveur des gros briefs de Flandre, clos à la renenghe de l'an 1414. •{Même observation).

B. 4S4. (Registre.) — In-f", 16 feuillets, parchemin.

**1419.** — Compte de Roger Hellm, receveur des gros briefs de Flandre, clos à la renenghe de 1419. ^Même observation).

B. 4255. (Registre.) — In-f, 16 feuillets, parchemin.

**1420.** — Compte de Roger Hellin, receveur des gros briefs de Flandre, clos à la renenghe de 1420. (Même observation ; relié avec le registre B. 4254).

B. 4256. (Registre.) — In-f\*, 16 feuillets, parchemin.

**1436.** — Compte de Gilles Boulet, receveur des gros briefs de Flandres, clos à la renenghe de 1436. (Même observation). On remarque qu'il n'y a plus d'articles pour les recettes de Douai et d'Orchies, qui, après le traité d'Arras (1435) firent retour au domaine de la couronne de France ep vertu du transport de Flandre.

B. 4257. (Registre.) — In-f», 11 feuillet\*, parchemin.

**1437.** — Comptes de Gilles Boulet, receveur des gros briefs de Flandre, clos à la renenghe de l'année 1437. (Même observation ; relié avec le registre B. 4256).

B. 4258. (Registre.) — In-f», 12 feuillets, parchemin.

**1438.** — Compte de Pierre de Leestmakère, rece-veur des gros briefs de Flandre, clos à la renenghe de 1438. (Ce compte est encore dressé en grande partie en latin avec quelques mots français ; les articles des recettes de Lille, Douai

et Orchies manquent ; pas de totaux des recettes ; relié avec le registre B. 4256).

B. 4259. (Registre.) — In-f». 12 feuillets, parchemin.

**1439.** — Compte de Pierre de Leestmakère, receveur des gros briefs de Flandre, clos à la renenghe de 1439. (Mêmes observations ; relié avec le registre B. 4256).

B. 4260. (Registre.) — In-f>, 16 feuiUets, parchemin.

**1440.** — Compte de Pierre de Leestmakère, rece-veur des gros briefs de Flandre, clos à la renenghe de 1440. (Ce compte comprend les recettes de Courtrai, Lille, Douai ot Orchies. Mêmes observations ; relié avec le registre B. 4256).

B. 4261. (Registre.) — In-P>, 16 feuillets, parchemin.

**1441.** — Compte de Pierre de Leestmakère, rece-veur des gros briefs de Flandre, clos à la renenghe de 1441. (Mêmes observations).

B. 4262. (Registre.) — In-f», 16 feuillets, parchemin.

**1442.** — Compte de Guillaume de Zwalen, receveur des gros briefs de Flandre, clos à la renenghe de 1442. (Mêmes observations).

B. 4263. (Registre.) — In-f>, 15 feuillets, parchemin.

**1443.** — Compte de Guillaume de Zwalen, receveur des gros briefs de Flandre, clos à la renenghe de 1443. (Mêmes observations).

B. 4264. (Registre.) — In-f, 15 feuillets, parchemin.

**1444.** — Compte de Guillaume de Zwalen, receveur des gros briefs de Flandre, clos à la renenghe de 1444. (Manquent les recettes, de Courlrai, Lille, Douai et Orchies ; relié avec le registre B. 4256).

B. 4265. (Registre.) — [n-f>, 17 feuillets, parchemin.

**1445.** — Compte de Guillaume de Zwalen, receveur des gros briefs de Flandre, clos à la renenghe de 1445. (Mêmes observations).

B. 4266. (Registre.) — In-f», 17 feuillets, parchemin.

**1446.** — Compte de Guillaume de Zwalen, receveur des gros briefs de Flandre, clos à la renenghe de 1446. (Mêmes observations).

B. 4267. (Registre.) — In-f», 21 feuillets, parchemin.

**1447.** — Compte de Guillaume de Zwalen, receveur des gros briefs de Flandre, clos à la renenghe de 1447. (Ce compte mentionne les recettes de Courtrai et de Lille ; mais il manque celles de Douai et d'Orchies).

B. 4268. (Registre.) — In-f», 20 feuillets, parchemin.

**1448.** — Compte de Guillaume de Zwalen, receveur des gros briefs de Flandre, clos k la renenghe de 1448. (Ce compte mentionne les recettes de LiUe, Courtrai, Douai et Orchies ; relié avec le registre B. 4256),

B. 4269. (Registre.) — In-f», 20 feuillets, parchemin.

**1449.** — Compte de Guillaume de Zwalen, receveur des gros briefs de Flandre, clos à la renenghe de 1449. (Mêmes observations).

B. 4270. (Cahier.) — In-f», 20 feuillets, couverture en parchemin-

**1450.** — Compte de Guillaume de Zwalen, receveur des gros briefs de Flandre, clos à la renenghe de 1450. (Les articles relatifs aux recettes de Courtrai, Lille, Douai et Orchies figurent dans ce compte qui ne mentionne aucim total des recettes).

B. 4271. (Cahier.) — In-f, 14 feuillets, parchemin, couverture en parchemin.

**1452.** — Compte de Guillaume de Zwalen, receveur des gros briefs de Flandre, clos à la renenghe do 1452. (Manquent les recettes de Douai et Orchies).

B. 4272. (Cahier.) — In-f\*, 12 feuillets et couverture en parchemin.

**1453.** — Compte de Guillaume de Zwalen, receveur des gros briefs de Flandre, clos à la renenghe de 1453. (Manquent les recettes des chapitres de Lille, Douai et Orchies).

B. 4273. (Cahier.) — In-f», 10 feuillets et couverture en parchemin.

**1454.** — Compte de Guillaume de Zwalen, receveur des gros briefs de Flandre, clos à la renenghe de 1454. (Même observation).

B. 4274. (Cahier.) — In-f, 21 feuiUets et couverture en parchemin,

**1455.** — Compte de Guillaume de Zwalen, receveur des gros briefs de Flandre, clos à la renenghe de 14-55. (Mention des recettes de Lille, Douai et Orchies, sans totaux).

B. 4275. (Cahier.) — In-f, 22 feuiUets et couverture en parchemin.

**1456.** — Compte de Guillaume de Zwalen, receveur des gros briefs deFlandre, clos à la renenghe de 1456. (Même observation).

B. 4276. (Cahier.) — In-f, 19 feuillets et couverture en parchemin.

**1457.** — Compte de Guillaume de Zwalen, receveur des gros briefs de Flandre, clos à la renenghe de 1457. (Manquent les recettes de Douai et Orchies).

B. 4277. (Cahier.) — In-f, 19 feuiUets et couverture en parchemin.

**1458.** — Compte de Guillaume de Zwalen, receveur des gros briefs de Flandre, clos à la renenghe de 1458. (Même observation).

B. 4278. (Cahier.) — In-f, 20 feuillets et couverture en parchemin.

**1459.** — Compte de Guillaume de Zwalen, receveur des gros briefs de Flandre, clos à la renenghe de 1459. (Même observation).

B. 4279. (Cahier.) — In-f, 20 feuiUets et couverture en parchemin.

**1460.** — Compte de Guillaume de Zwalen, receveur

des gros briefs de Flandre, clos à la renenghe de 1460. (Même observation).

B. 4280. (Cahier.) — In-f>, 20 feuiUets, parchemin, couverture parchemin.

**1461.** — Compte de Guillaume de Zwalen, receveur des gros briefs de Flandre, clos à la renenghe de 1461. (Même observation).

B. 4281. (Cahier.) — In-P>, 17 feuiUets et couverture parchemin.

**1462.** — Compte de Guillaume de Zwalen, receveur des gros briefs do Flandre, clos à la renenghe de 1462. (Mention des recettes de Lille, Douai et Orchies).

B. 4282. (Cahier.) — In-P>, 17 feuiUets et couverture, parchemiu.

**1463.** — Compte de Guillaume de Zwalen, receveur des gros briefs de Flandre, clos à la renenghe de 1463. (Même observation).

B. 4283. (Cahier.) — In-f>, 18 feuiUets et couverture, parchemin.

**1464.** — Compte de Guillaume de Zwalen, receveur des gros briefs de Flandre, clos à la renenghe de 1464. (Même «bservation).

B. 4284. (Cahier.) — In-f, 18 feuiUets et couverture en parchemin.

**1465.** — Compte de Jean de Bouchoute et de Guillaume de Zwalen, receveurs des gros briefs de Flandre, clos à la renenghe de 1465. (Même observation).

B. 4285. (Cahier.) — In-f, 21 feuUets et couverture en parchemin.

**1481.** — Compte de Jean Caneele, receveur des gros briefs de Flandre, clos à la renenghe de l'an 1481. (Mention des recettes de Lille, Douai et Orchies).

B. 4186. (Cahier.) — In-f, 18 feuiUets et couverture, parchemin.

**1492.** — Compte de Jean Caneele, receveur des gros briefs de Flandre, clos à la renenghe de 1492. (Même obseiTation).

B. 4287. (Cahier.) — In-f, 18 feuiUets et couverture, parchemin.

**1493.** — Compte de Jean Caneele, receveur des gros briefs de Flandre, clos à la renenghe de 1493. (Même observation).

B. 4288. (Cahier.) — In-f, 20 feuillets et couverture parchemin.

**1494.** — Compte de Cornille Roels, receveur des briefs de Flandre, clos à la renenghe 1494. (Même observation).

B. 4289. (Registre.) — In-f, 38 feuiUets, parchemin.

**1474.** — Registre servant à l'audition et à la vérification des comptes des lardiers, briefs et espies de Flandre, présentés aux renenghes de l'année 1474, par Christophe Buridan, receveur de Flandre (Pas de totaux).

B. 4290. (Registre.) — In-f, 31 feuiUets parchemin.

**1475.** — Registre servant à l'audition et à la vérification des compte des bardiers, briefs et espies présentés aux renenghes de l'an 1475, par Christophe Buridan, receveur de Flandre (Pas de totaux ; relié avec le registre B. 4289).

B. 4291. (Registre.) — In-f, 30 feuillets, parchemin.

**1476.** — Registre servant à l'audition et à la vérification des comptes des lardiers, briefs, espies, etc., de Flandre présentés aux renenghes de l'an 1476 par Christophe Buridan, receveur de Flandre aux parties de Bruges. (Pas de totaux ; relié avec le registre B. 4289).

B. 4292. (Registre.) — In-f°, 46 feuillets, parchemin.

**1477.** — Registre servant à l'audition et à la vérification des comptes des lardiers, briefs et espies, de Flandre, présentés aux renenghes de l'an 1477 par Jean de Schaghe, receveur de Flandre (Pas de totaux ; relié avec le registre (B. 4289).

B. 4293. (Registre.) — In-f, 43 feuillets, parchemin, mauvais état.

**1646.** — Registre servant à l'audition et à la vérification des comptes des lardiers, espies et briefs de Flandre, présentés aux renenghes de 1646, par Josse van den Plancken, commis à la recette de Flandre.

B. 4294. (Registre.) — In-f», 42 feuillets, parchemin, très mauvais état.

**1647.** — Registre servant à l'audition et à la vérification des comptes des lardiers, briefs et espies de Flandre, présentés aux renenghes de l'an 1647 par Josse van der Plancken, commis à la recette de llandre. (Pas de totaux; relié avec le registre B. 4293).

B. 4295. (Portefeuille.) — 1 cahier in-f°, 9 feuillets, parchemin.

**1386.** — Lettre du duc Philippe-le-Hardi, comte de Flandre, datées du 25 janvier et du 29 juillet 1386, par lesquelles il accorde des modérations dans le paiement des redevances aux tenanciers de l'espier et du von-dermont de Bergues, de l'espier de Dixmude, de l'espier de Gand, de l'espier d'Alost, des briefs d'Haeltert, de l'espier de Rupelmonde, des briefs de la Chambre, du lardier de Bruges, des briefs de la Roye, des briefs de Waes, des briefs d'Assenède, des briefs de Pierre Mazière, des briefs de Deynze, des briefs d'Aspre et de *Singhem*, des briefs de Maldeghem, de l'espier de Furnes, par ce que « à cause des commotions et rébellions, plusieurs villes et manoirs ont été ars et destruis en tout ou en partie ».

B. 4296. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

**1457.** — « Compte Mathias Baerd, baiUi de Mar-dicque, lequel bailliage il a prins à ferme à Laurens Le Maech, conseiller du duc de Bourgoingne et son receveur général de Flandre le terme de 6 ans commençant à la St-Jehan-Baptiste 1456, le premier an, pardessus 40 sols pour les paulmées

(pourboires) pour 22 livres et les autres 5 ans, chacun an pour 24 livres à payer enfin d'année, en réservant tous cas criminels à sa congnoissance, de quoy il n'a peu ne peut composer avant jugement .sans l'avis de messeigneurs du Conseil en Flandres ou de messeigneurs des Comptes à Lille ou du souverain bailli ou receveur général de Flandres, et aussi de toutes manières de larechin, orvoirs de bastars et estrangers (étrangers), il est tenu de rendre compte avec les deniers de sa dicte ferme une fois l'an, ensamble de la receipte dudit Mardicque et des arriérages qui en sont deuz ou samblablement il a esté commis, pour aussi en rendre compte une fois l'an aux gaiges accoustumées, par condicion que des premiers deniers venans d'icelle receipte et aussi dudit bailliage, il se remboursera de certain prest à lui deu dont il fera apparoir, pour lesdits offices desservir ou faire desservir ledit tamps durant comme tout ce appert par les lettres dudit receveur général de Flandres, dont copie est icy rendue, etc. Fait à Lille, etc. » Total de la recette de ce compte : 22 livres.

B. 4297. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

**1458.** — Ferme du bailliage de Mardyck adjudgée à Mathieu Baerd, pour un an finissant à la St-Jean- Baptiste 1458. — Total delà recette : 24 livres.

B. 4298. (Portefeuille.) — 2 pièces parchemin.

**1459.** — Ferme du bailliage de Mardyck, adjudgée à Mathieu Baerd et compte présenté par celui-ci pour l'année 1459. — Total de la recette ; 24 livres parisis.

B. 4299. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin.

**1460.** — Ferme du bailliage de Mardyck adjudgée à Mathieu Baerd et compte présenté par celui-ci pour l'année 1460 Total de la recette : 35 livres, 6 sols, T deniers obole poitevins ; total de la dépense : 9 livres.

B. 4300. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin.

**1461.** — Ferme du bailliage de Mardyck adjudgée à Mathieu Baerd et compte des briefs et revenus dudit.

bailliage présenté par celui-ci pour Tannée 1461. Dans les recettes on remarque celle de 5 livres provenant des bourgmestres et échevins dudit Mardyck qui doivent chaque année à Monseigneur le Duc 2.000 harengs à la St-André, outre et pardessus les autres « assignez ». — Total de la recette : 34 livres, 2 sols, 9 deniers obole poitevins ; total de la dépense : 9 livres.

B. 4301. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

**1462.** — Ferme du bailliage de Mardyck, adjugée à Mathieu Baerd et compte présenté par celui-ci pour Tannée 1462. Recette : 24 livres parisis.

B. 4302. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin.

**1468-1471.** — Comptes du bailliage de Mardyck présentés par le bailli Mathieu Baerd pour les années 1468-1471. Total de la recette de Tannée 1468-1469 : 81 livres parisis.

B. 4303. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin.

**1463-1464.** — Comptes de Gautier Payelle, bailli de la ville do Mardyck, pour Tannée 1463. Total de la recette : 38 livres, 8 sols parisis. « Mises faictes par ledit bailli. Premiers : pour ce que ledit bailli trouva la loy et justice de mondit très-redoubté seigneur, monseigneur le duc de Bourgoingne en ladicte ville de Mardicque estre vaguez, obstant ce que Colin de Ghey-pelle, Martin Landin, Estenvène Doye, eschevins de ladicte ville de Mardicque estoient en sentence d'ex-comunication en la court spirituelle de Théroüane ; ledit bailli, oy certaine information préparatoire du fait desdiz eschevins et se transporta pour avoir provision en ce que dit est devers mondit très-redoubté seigneur mondit seigneur le duc de Bourgogne en la ville de Bruxelles en monstrant ladicte informacion au noble conseil de mondit très-redoubté seigneur estant lez lui ; et sur ce, lut ledit bailli renvoie avunc ladicte informacion par devers les gens du Conseil de mondit très-redoubté seigneur, ordonnez par lui en sa Chambre à Ypre, lesquelz lui baillèrent certaines lettres en fourme decommission adrichant au hault bailli de Bergues-St-Winnocq faisans mencion, que il, au nom de mondit très-redoubté seigneur, renouvelast la loy d'icelle ville de Mardicque, lequel renouvela alors icelle loy par vertu de ladicte commission. Pour toutes lesquelles choses faire ledit Gautier vagera, alant de cheval, séjournant et besoignant en ce que dit est, en tout vingt

journées, etc., icy payé XII livres » Total de la dépense : 18 livres, 12 sols.

B. 4304. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin

**1464-1468.** — Compte de Chrétien Hernin, receveur des « briefs », rentes et revenus du comte de Flandre en la ville de Mardyck pour les années 1464-1465. Total des recettes : 28 livres, 19 sols, 8 deniers ; idom des dépenses : 7 livres.

B. 4305. (Portefeuille.) — 13 pièces, parchemin.

**1469-1476.** — Comptes de Christophe Buridan, receveur de Flandre, chargé de la recette des « briefs » de Mardyck, faite en son nom par Chrétien Herwin, 1469. — Recettes : 33 livres, 14 sols, 6 deniers ; dépenses : 60 sols. — 1476. Recettes : 33 livres, 14 sols, 6 deniers ; dépenses : 60 sols.

B. 4306. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin.

**1562-1569.** — Comptes de Pierre van der Camère, receveur des rentes, « briefs » et revenus de Mardyck, avec celui de Jacques Martin, mari de la veuve dudit Pierre van der Camère. — 1562-1563. Recettes : 37 livres, 1 sol, 2 deniers ; dépenses : 7 livres parisis. — 1568-1569. Recettes : 39 livres, 1 sol, 1 denier ; dépenses : 7 livres.

B. 4307. (Portefeuille.) — 1 cahier, in-f, 8 feuillets avec couverture parchemin.

**1561-1564.** — Compte de Jean de Vischère, bailli de Mardyck, pour trois années commencées le 15 août 1561 et finies le 15 août 1564. — Recette : 186 livres parisis; Dépense 301 livres parisis.

B. 4308. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

**1565-1566.** — Compte de Simon de Wagemake, bailli de la ville de Mardyck. Total des recettes. 96 livres parisis. Parmi les dépenses, on remarque celles faites « pour avoir appréhendé Ghys Ghérardt, natif de Dudzele pour son grand mésuz, eschauff'auldé. marquiet, fustigiet de verges et banny de demeurer en

la paroiche de Steen, pays du Francq avecq sa femme». Total de la dépense : 152 livres, 19 sols, 6 deniers, parisis.

B. 4309. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin.

**1569-1576.** — Comptes d'Adrien van der Clyte, receveur des briefs, rentes et revenus de Mardyck. 1569. Receltes : 39 livres, 1 sol, 2 deniers ; dépenses : 7 livres. — 1576. Recettes : 39 livres, 12 sols, 2 deniers ; dépenses : 7 livres.

B. 4310. (Registre.) — la-f, 92 feuillets, parchemin.

**Juillet 1518-Juillet 1519.** — Compte de Hector de Ramecourt, receveur des rentes de l'espier de St-Omer, lesdites rentes étant dues pour des terres situées dans la châtellenie de Cassel. Total de la recette : 1,100 livres, 19 sols, 1 denier parisis ; dépenses : 77 livres, 18 sols, 2 deniers parisis.

B. 4311. (Portefeuille.) — 1 cahier, 6 feuillets, parchemin.

**24 Juin 1398-23 Juin 1389.** — Compte de Jean de Modèle, receveur des briefs dits de Pierre Maziere. Recettes : 625 livres parisis ; dépenses : 235 livres.

B. 4312. (Portefeuille.) — 1 cahier, in-f, 6 feuillets, parchemin.

**1428-1430.** — Comptes de Pierre de Bernes, receveur de l'expier de Bruges, à rabattre des comptes présentés aux renenghes de 1428 et 1430. (Pas de totaux).

B. 4313. (Portefeuille.) — 1 cahier, in-f, 6 feuiUets, parchemin.

**1448.** — Compte d'Ernoul le Wint, bailli et receveur de Madame la comtesse de Namur, dame de Béthune, de ses terres et seigneuries des Quatre-Métiers on Flandre. Recettes : 3,806 livres, 10 sols, 1 denier parisis. — Dépenses : 2,700 livres, 6 sols, 6 deniers.

B. 4314. (PortefeuUe.) — 1 cahier, in-f, 4 feuiUets, parchemin.

**1428.** — Compte de Louis de le Moere, receveur des iriefs de Waës. (Pas de totaux).

B. 4315. (Rouleau.) — Parliemin en mauvais état.

**1187.** — Fragment d'un compte dressé en latin par divers receveurs de la maison du comte de Flandre à Ypres (« *Ypris in domo Comitatus* »), des espriers et tonlieux d'Aire (*Aria*), dont le produit est de 60 livres, 12 sols, 3 deniers parisis ; — Douai (*Duacum*) : 138 livres parisis, 8 deniers ; ~ L'Ecluse (*Scclusa*) : 347 livres, 8 sols parisis ; — Bapaume (*Bapalmis*) : 209 livres, 3 sols, 2 deniers parisis, 25 muids, 15 mencauds de froment, 20 muids et 10 mencauds d'avoine ; — Renes<ître (*Renescura*) : 6 livres, 12 sols parisis ; — Hazebrouck (*Asebrock*) : 18 livres, 6 deniers ; — Lillers (*Lillerinsi*) : 214 livres, 16 sols, 8 deniers ; — Walton (*Wattua*) : 38 livres, 13 sols, 3 deniers ; — Lens (*Lens*) : 32 livres, 1 sol, 9 deniers ; — *Dunsa* (*Deynze* (?)) : 8 livres ; — Hesdin (*Hesdinum*)..... ; — *Belvis* (?) : 121 livres, 6 sols, 3 deniers ; — Furnes (*Furnis*) : produit du tonlien ; 25 livres ; idem, de l'espier ; idem du lardier : 348 livres ; — Ypres (*Ypris*) : 217 livres, 20 deniers ; — Orchies : 144 livres, 11 deniers parisis.

B. 4316. (Portefeuille.) — 10 pièces et 4 rouleaux, parchemin, 9 pièces et 1 rouleau papier.

**1295-1664.** — Pièces justificatives des comptes des diverses recettes de Flandre. — 1295. « C'est li renen-ghièle Jehan de Tournai, faite à Bruges, l'an de grasse mil deux cens quatre vins et quinze, le jour saint Christofie ». — Vers 1296. Fragment d'un compte des renenghes. — 1305-1308. Idem. — 1359. Fragment d'un compte des renenghes fait à Bruges le lundi après l'octave de St-Pierre et St-Paul. — 1359-1360. Fragment d'un compte des renenghes. — 1367. « Chest li value des renenghes tenues à Dunkerke le lundi velle de la Sainte-Crois en septembre l'an de [grasse] LXVII. — 1380-1381. Compte des renenghes présenté à Lille el à Bruges. — Boulogne, le 4 juin 1393. Commission donnée par Philippe le Hardi, duc de Bourgogne à Nicaise Monney, bailli de Lille, et à Pierre Heins, son procureur, pour tenir les renenghes en qualité de bailli et de procureur des dites renenghes. — 1407-1408. Fragment de compte des renenghes. — « C'est la priserie du cop des grains de l'an mil CCCC et quatorze dont l'en compta à la Renenghe l'an mil CCCC et quinze ». — 1419. Commission du bailli

des Renenghes pour Jean de Latre et Jean de Quades-tr<sup>et</sup>. — 4,6 et 7 juillet 1509. Lettres de Jean Dedoys, du seigneur de Montmorency et de Jacques de Halewyn aux Gens des Comptes à Lille au sujet des Renenghes. — Malines, le 15 juillet 1507. Mandement de l'archiduchesse Marguerite aux gens de la Chambre des Comptes à Lille, d'avoir à tenir pour excusé le seigneur de Halowyn de ne pas assister aux Renenghes, par ce que les obsèques du roi de Castille Philippe le Beau le retiennent à Malines. — Gand, le 4 juillet 1507. Lettre de Cornille Fremault, procureur général de Flandre aux gens des Comptes à LiUe, au sujet de l'ouverture des Renenghes, et leur recommandant Jean de Gryspère pour le poste de procureur desdites Renenghes. - 15<sup>^</sup>. Projet de fijfation de la tenue des Renenghes à Cassel, en juUlet 1522. — 1530. Fragment de compte des Renenghes. — 1578. « Renen he le conte des grans briefs.. » . — 1657, 1661,1662,1663 et 1664. « Plat (plan) des renenghes » des dites années.

B. 4317. (Portefeuille.) — 7 bandes de parchemin dont quelques-unes sont en mauvais état.

1300-1379. — Fragment de comptes de l'espier de Bruges.

B. 4318. (Portefeuille.) — 22 pièces et 1 rouleau, parchemin ; 12 pièces, 4 cahiers formant 32 feuillets, papier.

**Commencement du XIV<sup>e</sup> siècle.** — 1645. — Vers 1325. Fragment d'un compte des briefs d'Assenède. 1350; 1390-1394; 1397; 1415; 1419; 1421 et 1422. Etats des ouvrages de l'espier et du *vondermont* de Bergues. — 26 octobre 1384. Quittance délivrée par Lamsen van der Contre de la somme de 50 livres qu'il a reçue de Josse Pollen, receveur des briefs d'Assenède, pour un, terme de la pension que le comte de Flandre lui a assignée sur lesdits briefs. — 1389. « Ce sont les despens faits par Robert de Capple, baiUi de Furnes, Pieter Heins, contrôleur des officiers de Flandre, Casin de Russe et Gilles Loete, commissaires pour enquérir sur les *assènements* et l'état de Furnes ou le faire faire par leurs lieutenants depuis le 15 septembre « en l'an IIII<sup>xx</sup>IX ». — Gand, le 26 octobre ; sans date d'année ; vers 1390. Lettre dudit Pieter Heins au chancelier du duc de Bourgogne pour s'excuser de ne pouvoir venir vers lui à cause de sa besogne de visitation de l'espier de Gand et de celui de Bruges. — 1417. Etat des

arréages dus à l'espier de Bourbourg. 17 juillet 1428. Ordonnance de paiement aux religieuses de Messines du montant de la rente qui leur est due surles grands briefs de Bruges. —19 février 1482. Modération accordée par l'archiduc Maximilien et Marie, duchesse de Bourgogne, sa femme, aux habitants de Sinle-Noble, Dechy et Fiérin, des redevances qu'ils devaient à l'espier et gavène de Douai. — 8 avril 1496. Constitution d'une rente de 133 livres, 6 sols et 8 deniers sur la gavène de Douai, au profit des hôpitaux et bonnes maisons de cette ville ; — 1504. Mémoire *responsi* aux griefs exposés parles lentiens et héritiers payant redevances au *vondemont* et à l'espier de Gand. 1506-1507. Lettres diverses adressées à la Chambre des comptes de Lille au sujet des domaines et espiers. 1516. Minute d'un compte de l'espier de Bergues et de Looberghe. — 1521-1522. Compte de l'espier et cens de Grammont, rendu par Barthelemi de Leyns. — 1550-1551. Compte d'Antoine de Landas, receveur des « transports do Flandres, espier de Furnes et renenghes de Cassel ». — 1589. Etal et déclarations de la recette de l'espier de Rupelmonde. —1641-1644. DéclaraUons du nombre des espiers de grains donnés en *assènes* (garantie) au Magistrat de Lille. — 1645. Quittance délivrée par Michel d'Aoust, chevalier, seigneur de la Lumel, prévôt de Clambrai, d'une somme de 1.383 livres, 12 sols de renie annuelle sur l'espier d'Ypres qu'il possédait du chef de sa femme.

B. 4319. (Cahier.) — In-4», 23 feuillets, papier.

1400-1584. — « Cop des grains » de l'espier de Lille. — « Cop des grains de l'espier de Lille pour le terme de la Saint Remy l'an mil IIII<sup>c</sup> et ung : Fourment, la rasière : XXIII sols; Avoine dure, la rasière : VIII sols » — « Cop des grains de l'espier de Lille pour le terme de la Saint-Rémy XV<sup>e</sup> quatre vingtz et quatre : Fourment, la rasière : 9 livres parisis ; avoine dure ; la rasière : 4 livres parisis; le chappon : 6 sols parisis ».

B. 4320. (Portefeuille.) — 65 pièces, papier.

1088-1601. — Renseignements généraux sur les revenus des espiers, lardiens, vundermont, gavènes,etc. des Flandres, parmi lesquels on remarque : des copies de titres anciens, entre autres de la donation faite à l'église St-Donatien de Bmgés par le comte Robert de

Jerusalem (1088), de celle faite à la même église par Thomas de Savoie et Jeanne, comte et comtesse de Flandre (1241), etc., une lettre autographe de Philippe Méyerus, principal du collège d'Arras, datée du 7 mai 1601, par laquelle, répondant à une demande de renseignements de M<sup>r</sup> Rose, conseiller au Conseil de Flandre, il l'informe qu'une partie des manuscrits de son oncle, l'historien Jacques Meyer (Jacobus Meyerus) ont été aliénés de son vivant par Antoine Meyer, son père.

B. 4321. (Portefeuille.) — 3 cahiers, 64 feuillets, papier.

**1494-1582.** — 1494. Déclaration des « charges estans sur le domaine de Flandres, tant de parties exclues hors d'icelui domaine, comme de rentes vendues sur icellui... ». — 1501. Brief des rentes d'Ennetières-en-Weppes appartenant au comte de St-Pol, châtelain de Lille. — 1582. Etat des arrérages des rentes dues à l'espier de Lille en la paroisse d'HaUuin.

B. 4322. (Portefeuille.) — 23 pièces et 4 cahiers, 82 feuillets, papier, 1 sceau plaqué.

**1642-1657.** — Etats, déclarations et autres pièces relatives à la recette des espies et tonlieux de Bruges, d'Ostende, de Cassel, de Bailleul, etc., parmi lesquels se trouve une lettre datée de Bruxelles, le 21 février 1657, par laquelle Don Jean d'Autriche, gouverneur général des Pays-Bas, prescrit aux gens de la Chambre des Comptes à Lille de dresser une nouvelle instruction sur la forme et les conditions de la vente ou rachat par les particuliers des rentes qu'ils devaient au Roi sur les divers espies de Flandre. Cette vente, dit-il, est devenue indispensable par « la nécessité présente obligeant de recourir aux moyens (les) plus apparens pour subvenir au soutien d'une si longue guerre \* (signature autographe).

B. 4323. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin ; 27 pièces et 1 cahier, 8 feuillets, papier.

**1453-1706.** — Ordonnances, instructions, mémoires et autres pièces relatives aux domaines, aux espies et aux briefs de Flandre ainsi qu'au projet de rachat par les redevables des rentes en nature dues aux différents espies, entre autres : les ordonnances générales faites sur la *conduite* (administration) de leurs domaines et finances par les ducs de Bourgogne, Philippe-

le-Bon et Charles-le-Téméraire {Lille, le 22 mars 1453; Bruges, le 8 mai 1467 et Bruxelles, le 26 septembre 1469).

## 2<sup>o</sup> DOMAINES PROPRESMENT DITS.

a). Villes et châtelainies de Lille, Douai et Orchies.

B. 4324. (Cahier.) — In-P>, 13 feuillets, parchemin.

**24 Juin 1372-24 Juin 1373.** — Compte de Willaume ParoUe, receveur de Lille pour le comte de Flandre. Mention de droits perçus à l'occasion de la fête de Lille, en août, de la recette des « cauchies » de la châtelainie, du droit sur l'exportation des vivres, du droit sur l'« anise », du vin, de « la douche cervoise, gondalle et brays », de « la forte cervoise, leauquin, mies, brouquin et briemard », du grain, du cuir, de « le viesware », du « wesde ».

B. 4325. (Registre.) — In-P>, 21 feuillets, parchemin.

**24 Juin 1383-24 Juin 1385.** — Compte de Robert du Bus, receveur de Lille pour le duc de Bourgogne comte de Flandre. Recette des tonlieux de draps, du bétail, du blé, des « vieses robes », de « caudre-lachs », du « wesde », du lin, des toiles. Recette du « passage et winage » des principales routes.

B. 4326. (Registre.) — In-f, 40 feuillets, parchemin.

**23 Juin 1390-24 Juin 1391.** — Troisième compte de Jacques de la Tanerie, receveur du domaine ordinaire et des amis de la ville et châtelainie de Lille pour le duc de Bourgogne. Dépenses pour la restauration du château de Lille (fol. 27 et 20) ; Réparation de l'église de Toufflers ; incendiée (fol. 33).

B. fâ27. (Registre.) — In-P>, 69 feuillets, parchemin, relié avec le B. 4326.)

**1391-1392.** — Quatrième compte de Jacques de la Tanerie, receveur du domaine de la ville et châtelainie de Lille. Recette de l'aide imposée en 1391 sur les châtelainies de Lille, Douai et Orchies donnant la répartition des localités composant ces circonscriptions administratives de la manière suivante: dans le

Carembaut (châtellenie de Lille), « le Pont-à-Wendin, Bauvin-Prouvin, Aneulin, Alennes, Gontecourt, Carmin, Hierin, Camphm, Falempin, Chemy » ; dans la Pevele (châtellenie de Lille), « Baissy, Genech, Bouvinnes, Le Capelle, Templeuve, Louvy, Marque, Tourmignies, Mérygnies, Mons, Anevelin, Astiches, Moussin, Chisoing, Namaing, Cherench, Gruisons, Monchiaus, Corbrieu, Bourghelles, Esplechlin, Wahi-gnies, Ostricourt, Thumeries, Camphaing, Le Hovar-derie » ; dans le Melantois, « Péronne, Fretin, Senghin, Fâches, Leskin, Ronchin, Autreules, Fiers, Noyelle, Walignies, Los le ville, Esquermes, Anappe. Asc, Wasemmes, Avelin, Houpelin, Amerin, Seclin, Five, Hellemmes, Tressin, Anstaing » ; dans le Forain, « Wasquehal, Croix, Wambrechies, Quesnoit, Ronc, Linselles, Deülémont, Commines, Torcoing, Roubais, Neuville, Haluin, Bondues, Bousebecque, Templeuve-lez-Dossemer, Mouvans, Lers, Hem, Wilem, Saily, Toufflers, Baisiu, Lys, Watrelas, Marquette, Marque-lez-Lille » ; dans le Weppes, « Lomme, Campinghehem, Primeque, Wicres, Auberch, Fournes, Herlies, lilies, Marquillies, Salommez, Hanstay, Ligny, Biaucamp, Houpelines, Pérenchies, Lompré, Radinghehem, Le Mesnil, Englos, Anetieres, Halennes, Escaubeque, Santés, Herquinghehem-le-Sec, Seghedin, Lambersart, Ferlenghien, Le Bassée, Herquinghehem-lez-le-Lys, Verlenghehem, Fourmelles, Wavrin, Armentières ». Voici d'autre part les « villes outre l'Escaut enclavées en Henau » qui figent sur ce compte : « Potes, Pestrin, Velaines, Hérines, Lelay, Morçourt, Obisies ». Suit l'énumération de « che qui est de la conté es villes chi après nommées: Lesanes, Templemarch, Dotegnies, Le Bouteillerie, a Nechin et le Royere, Florench, Guignies, Blandaing, Fourquiesart, Rouvroy ». Les localités suivantes sont « enclavemens en la chastellenie tenus de Monseigneur de Bourgoingne do sa conté d'Alos: Templemarch, Venduile, Esteules, Le Garguetel, Mons-lez-Lisle, Houpelines ». Figurent enfin dans les bailliages de Douai et Orchies les « villes » suivantes; «-l'Escluse, Hamel, Estrées, Cantin, Sin, Montigny, Marquette-en-Ostrevant, Ascons, Ere, Vret, Marchiennes, Buvry, Warlaing, Brillon-MUIunfosse et Bousignies, Landas, Ays, Esplechlin, Peronne-en-Mélentois, Namaing, Wastines, Auchy, Coutiches, Bouvignies, Flines, Bray, Raisse, Wasiers, Erviler-Clerfay et le Sautière ». Mention de paiements à St-Pierre de Lille pour ses orgues, le 28 février 1391 (fol. 86 verso) ; mention du

séjour à Lille du duc de Bourgogne en mars 1394, vieux style, (fol. 61). »

B. 4328. (Registre). — In-f°, 46 feuillets, parchemin. (Relié avec B. 4326.)

1392-1393. - Cinquième compte de Jacques de la Tanerie, receveur du domaine ordinaire et des «assis » de la ville et chastellenie de Lille. « A Pierre de Montbertaut, maistre de la Chambre aux deniers de monseigneur, par ses lettres données le darrain jour de février l'an mil CCCIII<sup>XXI</sup> : LVII frans, XVII sols, VI deniers tournois à Jehan Foucart : VIII frans, XVI sols tournois en deniers payez : à Jehan Roisin : XL frans, XVII sols, VI deniers tournois, età JorartWilart : VIII frans, V sols tournois aux quels il estoit deu pour poisson par euls livrez et comptez par les escroez de la despense de mon dit seigneur faicte audit lieu de Lisle depuis le XXI<sup>e</sup> jour dudit mois de février jusques au XXVIII<sup>e</sup> jour d'icelui mois ensuivant inclus, valent à XXXIII groz pour franc : III<sup>XXV</sup> livres, IX sols, X deniers parisisis. A lui, par ses lettres données le premier jour de mars l'an III<sup>XXI</sup>, la somme de V<sup>LXXIII</sup> frans, II sols obole tournois, en deniers payez aux personnes et pour les causes qui s'ensuivent, auxquels il estoit deu pour la despense de monseigneur faicte à Lisle, depuis le XXI. jour de février l'an dessus dit jusques au XXVIII<sup>e</sup> jour d'icelui mois inclus, etc. (P36) » ; — « Aux XXIX arbalestriers envoyez de par les chas-tellerie de Lisle et bailliage de Douay à Neufport, lesquels y ont esté séjoumans parmi II jours, l'un pour aler et l'autre pour leur retour, XXIII jours dont ils ont receu, etc. : II<sup>XVI</sup> livrrs » (P 37, verso) ; — « A l'évesque des fols de l'église Saint Pierre de Lisle XL gros qui, par l'ordonnance de messeigneurs du Conseil et des Comptes lui sont donnez en courtoisie ceste fois pour faire sa feste le jour des Trois Roys l'an III<sup>XXII</sup>. Item, à Jehan de Mons, escrignier, pour un escring de deux piez el demi de lonc ou environ, un pié de lé, par lui fait pour mettre certaines lettres secrètes et autres louchans monseigneur de Bourgogne et madame de Brebant à cause des duccez de Lem-bourc et de Brabant : VIII gros » (P 38, verso) ; — « A Stevenin de la Lys, chevaucheur de monseigneur, pour avoir aporté nouvelles à messeigneurs du Consel et des Comptes que Madamoiselle de Nevers s'estoit acouchié de son premier enfant, par mandement de mes dis seigneurs donné le XXIII<sup>e</sup> jour de juillet

l'an mil CCCIII<sup>xx</sup>XIII, rendu à court, II nobles raient : VII livres, III sols » (f 40, verso) j — « La ville de Le Bassée, laquelle fu(t) taxée à XIII livres, VIII sols pour sa porcion de ladicte ayde, sy a esté refusans et délayans de ycelle somme payer et ne l'a on peu contraindre pour ce quelle est en appel et procès pendant en parlement à Paiis contre les officiers de monseigneur, laquelle somme le receveur a compté plainement eu recepte, pour ce : XIII livres, VIII sols. La viUe de Obisies delà l'Escaut, enclavée en Hénau, où il n'a que une maison tenue de monseigneur laquelle fu taxée à III sols, et est à Jehan Coterel, sergent d'armes du Roy, nostre sire : sy a esté délayant de payer, disant que il est officier et prest de servir le Roy et monseigneur quant besoins sera, si sont comptez plainement en recepte les dis III sols. Les villes de Erviler, Clerfay et le Sautière oultre l'Escaut emprès le Castel en Cambrésis, lesquels furent lauxez ensamble à LX sols, si ont esté refusans. et délayans de yceuls payer, disans que il ne sont fors subgés de monseigneur de Saint-Pol en Cambrésis et ne sont point tenus de contribuer aux aydes de monseigneur, lesquels LX sols le receveur a comptez plainement en recepte, pour ce : LX sols. Sommé toute de la despence de ce présent compte : VIII<sup>M</sup>III<sup>C</sup>XXXIX livres, XIII sols, VIII deniers obole. » A la isuite se trouve le compte de la terre de Quesnoy- sur-Deûle, rendu par Jacques de La Tanerie.

B. 4329. (Registre). — In-f°, 41 feuillets, parchemin. (Relié avec B. 4326).

**1393-1394.** — Sixième compte de Jacques de La Tanerie, receveur du domaine et des « assis » de la ville et châtellenie de Lille. — « A trois clers poursuians la chancellerie pour avoir escript plusieurs lettres closes hastives aux villes, aux prélas et colèges du pays de Flandres pour le fait de l'ayde nagaires requise par mondit seigneur à son dit pays de Flandres, pour son voyage que il entent à faire, au plaisir de Dieu, sur les Sarasins, pour la défense de la foy : II couronnes » (folio 29, verso) ; — « Aux personnes chi après nommées lesquels ont ouvré et livré estofles ou mois de juing Tan mil CCCIII<sup>xx</sup>XIII pour faire en plusieurs lieux en le Sale de Lisle certains ouvrages et reffections pour la venue de Madame la Ducesse deBouigoigne, comtesse de Plandres, d'Artoiset de Bourgoingne et monseigneur le Conte de Nevers, son fil, lesquels se sont illec logiez quant il sont venu à Lisle audit mois; c'est assavoir : Bauduin du Gruyel, machon, etc,

» (f 32, verso); — « A monseigneur le Comte de Liney et de Saint Pol, auquel monseigneur a donné pour les grans et notables services qu'il lui a lais en temps passé el espoire qu'il face en temps avenir et aussi pour ce qu'il a gracieusemeitt et libéralment octroyé à mondit seigneur de lever les aydes sur ses subgés en la chasellerie de Lisle ceste présente année, la somme de III<sup>C</sup> frans d'or, comme il appert par ses lettres sur ce faictes et données à Boulongne sur la mer, le III<sup>e</sup> jour de may l'an III<sup>xx</sup>XIII, rendues à court avec quittance dudit monseigneur le Comte, pour ce III<sup>^</sup> frans, à XXXIII groz le franc, valent: V<sup>C</sup>X livres » (f<sup>o</sup>35, verso) ; « La ville de Aneulin, laquelle fu taxé à XXI nobles, pour sa porcion de ladicte ayde: si a esté délayans et refusans de ycelle somme payer, et n'a point esté contrainte pour ce qu'elle est tenue de l'Abbé de Saint-Vaast d'Arras, lequel n'a volu souUrirqueses subgés contribuassent à ceste ayde, lesquelz XXI nobles le receveur a comptez plainement en recepte, valent, LXXV livres, XII sols (f<sup>o</sup> 37, verso). »

B. 4330. (Registre). — In-f°, 38 feuillets, parchemin (Relié avec B. 4326.)

**1394-1395.** — Premier compte de Jean d'Esteules, receveur du domaine ordinaire et des « assis » de la ville et châtellenie de Lille.— « ATristran Du Four, orfèvre, pour avoir pourtrait les armes entailliés es deux séauli fais pour la Chambre du Conseil à Lisle, III sols. Jehan Bladurel, graveur de séauls, demourant à Tournay, pour avoir gravé deux séauls de queuvre, iceulx gravés pour faire assay et monstre à monseigneur le Cachelier et messeigneurs du Conseil à Lisle, et depuis avoir yceulx, encores gravez en deux séaulx d'argent, marchandé à lui pour XII francs, etc. Et pour faire une cayne d'argent à pendre lesdiz séaulx : 1 fr. » (f<sup>o</sup> 25 verso) ; — « A Mahiu Bibart, procureur de monseigneur à Lisle, auquel mondit seigneur a taxé et ordonné des gages pour VIII jours que il a vaquié tant par l'ordonnance de Madame de Bourgoigne comme de monseigneur le Cancellor et messeigneurs du Conseil de nostre dit seigneur à Lisle, pour les causes et en la manière qui s'ensuit : c'est assavoir II jours que il fut en la ville de Mandé oultre Tournay, pour faire certaine informacion sur la prinse faite au pays de Flandres comme l'en disoit par Messire Michiel de Ligne, du

sire de Rochelar, feu Messire Jehan de la Grave et aultres gem subgés à Madame la Duchesse de Brabant. Item, pour estre aie par deux fois de Lisle à Arras devers Madame de Bourgoigne, pour monstrier belle et an Conseil de monseigneur aucuns exploits fais par aucuns qui se dient sergens du Roy, nostre sire en la chastellenie de Lisle, contre et au préjudice de la seigneurie et subgés de nostre dit seigneur, auquel voiage il vaqua par VI jours pour ladicte cause, la somme de VIII frans, comme il appert par ses lettres données le XVI<sup>e</sup> jour de septembre l'an mil CCCIII<sup>xx</sup> et XIII, ensemble etc., XIII livres, III sols. \* (f<sup>o</sup> 26) ; — « A Jaques de La Tanerie, nagaires receveur de Lisle et ad présent maistre de la Chambre aux deniers de monseigneur. ..., pour avoir aie à Toumay par ledit Jaques pour lui informer de certaines entreprises que l'en disoit Bénédit Dugal, général maistre des monnoies du Roy, nostre sire, avoir fait en ladicte ville de Tournay sur et au préjudice des monnoies de nostre dit seigneur et des marchans de son pays de Flandres, ouquel voiage il vaqua IIII jours, tant en alant comme en séjournant et retournant. » (P 27) ; — « A Jaques de La Tanerie, nagaires receveur de Lisle, auquel il a donné pour les bons et agréables services qu'il lui a fais en temps passé et espoire qu'il fera en temps avenir, cent frans, comme il appert par mandement de mondit seigneur, donné le XXV<sup>e</sup> jour d'aoust l'an mil CCCIII<sup>xx</sup> et XIII rendu à court, pour ce C frans, à XXXII gros le franc, valent XXXIII livres. » (f 32) ; — « A la vesve de feu Guossum de Guignies, hostesse de l'ostel du chevalet d'or en la ville de Lisle, à laquelle estoit deu par feu monseigneur de Flandres qui Dieux pardoint la somme de XLVIII livres II sols parisis, monnoie de Flandres pour la despense de mondit seigneur faite ès mois de may, juing, juillet et les premiers XVIII jours d'aoust l'an IIII<sup>xx</sup> et trois. Si a esté traité à ycelle vesve pour la somme de XX frans d'or valent XXXIII livres. » (f<sup>o</sup> 32 verso) ; — « A Jehan Flourbais et trois aultres ses compagnons, pour leur paine, travail et sallaire de avoir vuidié les Chambres du Conseil et des Comptes, porter les coffres, huches, escrits et toutes les lettres et escriptures qui estoient en ycelles en l'ostel maistre Jehan de Pacy, pour cause de la venue de monseigneur le Comte de Nevers qui vint à Lisle, et dedens peu de temps Jiprès y vint Madame la Duchesse de Bourgoigne, sa mère et plusieurs dames avec elle, et pour depuis le département de ladicte Dame la Duchesse et monseigneur le Conte, son filz et de leur compagnie avoir rapporté lesdiz

coffres, huches et escrits et toutes les dictes lettres et escriptures dudit hostel maistre Jehan de Pacy, en ycelles Chambres où elles appartenoient, dont ils en ont eu pour chascune fois XVI gros, montent : XXXII gros. » (P 32, verso) ; — Compte de la terre de Quesnoy-snr-Deûle.

B. 4331. (Registre). — In-f, 43 feuillets, parchemin.

**1395-1396.** — Second compte de Jean d'Esteules, receveur du domaine ordinaire et des « assis » de la ville et châtelainie de Lille.— \* A demoiselle Marie de Tenques, demoiselle servans à mademoiselle de Saint-Pol, à laquelle monseigneur a donné XL frans pour lui aidier à avoir ses nécessités ou service de ladicte damoiselle, comme il appert, par lettres de mondit seigneur données le XXIX<sup>e</sup> jour d'avril l'an mil CCCIII<sup>xx</sup> et XV, rendues à court avec quictanche de ladicte demoiselle Marie, etc., valent : LXVI livres. A Hubert Le Prévost, varlet servant de mondit seigneur auquel mondit seigneur a donné pour les bons et agréables services qu'il lui a fait, fait de jour on jour et espoire qu'il doit faire en temps avenir et pour avoir son estât plus honestement ou service de mondit seigneur : XL frans d'or, comme il appert par ses lettres sur ce données le V<sup>e</sup> jour de janvier l'an mil CCCIII<sup>xx</sup> et XV, rendues à court, etc., valent : LXVI livres » (P 38) ; — « A Jehan du Vinage, artilleur du chastel de Lille : VIII frans à lui délivrés et payés au commandement de monseigneur le chastelain dudit chastel pour acheter plusieurs choses néces-sai-es à l'artillerie d'icellui chastel, pour ce VIII frans : si qu'il appert par quittance, à XXXIII sols la pièce, valent : XIII livres, III sols » (P 39) ; « A Sire Ghillebert du Lier, chappellain de la Chappelle du chastel de Lille, pour le luminaire et pain d'autel .qu'il a livré pour ardoir et alumer au dire et célébrer les messes en ladicte chappelle par lui achetées à Mahiu le chirier, depuis le XX<sup>e</sup> jour de juing exclus l'an mil CCCIII<sup>xx</sup> et XV jusques au XX<sup>e</sup> jour de juing inclus l'an mil CCCIII<sup>xx</sup> et XVI, comme il appert par mandement de messeigneurs des comptes donné le XXVII<sup>e</sup> jour de juillet oudit an IIII<sup>xx</sup> et XVI, etc., VI livres, VI sols, III deniers (P 39, verso). — Compte de la terre de Quesnoy-sur-Deûle du temps de ce compte.

**1396-1397.** — Troisième compte de Jean d'Esteules, receveur du domaine ordinaire et des « assis » de la ville et châtellenie de Lille. — « A Henry Finard, messagier à cheval, pour avoir porté lettres de monseigneur pardevers le Duc de Ghelre, lequel il trouva à Nuse sur le Rijn, ouquel voiage il vaqua, tant en alant, comme en séjournant et retournant à Lille XVII jours, dont lui a esté paie demi franc pour chascun jour, comme il appert par une céduUe... donnée & Lille le penultisme jour d'octobre l'an mil CCCIII<sup>xx</sup> et XVI, rendue à court, etc., XIII livres, VI deniers » (f\* 29); — « A Jehan d'Esteules, receveur de Lille ot Adroin Suquet : XII frans à eulx taxé pour avoir esté au commandement de messeigneurs des Comptes ès terres de Blaton et de Fignies veoir et visiter les ouvrages, réparations et aultres besongnes qui sont nécessaires à faire illec, ouquel voiage il vacquièrent ensemble par VI jours, etc., comme il appert par mandement de messeigneurs des comptes escript en la Chambre desdits Comptes le XI<sup>e</sup> jour de may l'an mil CCCIII<sup>xx</sup> et XVII, rendu à court: XIX livres, XVI sols »(f<sup>o</sup> 29, verso); « A Hubeletle Prévost, varlet servant en salle de monseigneur, auquel mondit seigneur a donné pour les bons et agréables services qu'il lui a fait et pour lui avoir un cheval pour .soy monter ou service, de mondit seigneur L frans d'or, comme il appert par mandement de mondit seigneur donné le X<sup>e</sup> jour d'aoust l'an mil CCCIII<sup>xx</sup> et seze rendue à court, etc., valent : III<sup>xx</sup> II livres, X sols ; A Jehan d'Esteules, receveur de Lille, auquel mondit seigneur a donné, tant pour considération des bons et agréables services qu'il lui a fait longuement, fait de jour en jour, et espoire qu'il doyt faire ou temps avenir on fait des ouvrages et édifices que mondit seigneur fait faire en sondit chastel de Lule et aultrement, comme en récompensacion des peines et travailz qu'il a euz et soustenuz esdiz ouvrages et édifices : L frans d'or, comme il appert par mandement de monseigneur donné le XXIX<sup>e</sup> jour de septembre l'an mil CCCIII<sup>xx</sup> et seze, valent : III<sup>xx</sup> II livres, X sols » (f 38); — « A Jacques d'Esteules et Guillaume Lecocq, demourant à Lille, auxquelz estoit deu par feu monseigneur le Conte du Flandres darrain trépassé, qui dieux pardoint, pour reste de la somme de VII<sup>xx</sup> XII livres, VI sols, X deniers obole parisis, pour le valeur et prisiée de deuz tonneaulx de vin dePoitou pour lors prins d'eux pour la garnison de Courtray : cent vingt huit livres,

dix neuf solz dix deniers obole parisis, monnoie dicte, comme il appert par céduUe de le Cambre des Comptez de mondit Seigneur à Lille donnée le XXII<sup>e</sup> jour d'avril l'an mil CCCIII<sup>xx</sup> et XVI, après Pasques ; et pour et en l'acquit de l'âme de lui, ladite somme a esté païée mx diz Jaques d'Esteules et Guillaume Lecocq, par mandement de monseigneur donné le XXII<sup>e</sup> jour de février l'an mil CCCIII<sup>xx</sup> et seze, etc., CXIII livres, VIII sols, IX deniers, p. » f<sup>o</sup> 38, verso ; — « A Hanequin Appelman, bouriel de la laye justice de la ville de Lille : VII livres, III sols, parisis à lui taxés par Messeigneurs du Conseil, pour avoir esté par deux fois ou chastel à Lille, pour illec faire offiche et aussy pour avoir exécuté de pendre Jehan Wallewain, cou. dempné par mesiiiz seigneurs pour ses démérites, et aussi pour les cordes qu'il y employa comme il appert par mandement de mesdiz seigneurs du Conseil, donné à Lille, le XII<sup>e</sup> jour de janvier l'an mil CCCIII<sup>xx</sup> et XVI... pour ce: VII livres, III sols. Audit Hanequin Appelman, bourrel, pour avoir mis, au commandement de messeigneurs du Conseil, en l'eschelle devant le Salle à Lille Willequin Mersch, et aussy pour avoir mis à eschil certains noirz deniers contrefois et fauls, la somme de LXXII sols à lui taxée, comme il appert par mandement de mesdiz seigneurs du Conseil, donné à Lille, le IX<sup>e</sup> jour de février l'an mil CCCIII<sup>xx</sup> et XVI, LXXII sois » (f<sup>o</sup> 40, verso) ; — « A Jehan le Jjambert, pour VI cygnes à lui achetez au commandement de Guyot Dorges, escuier d'escuyerie de mondit Seigneur et envoyés à l'osptel de ma très-redoubtée Dame, madame la ducesse de Bourgoogne, contesse de Flandres et d'Artois, lors extans à Hesdin, valent au pris de demi franc la pièce: IIII livres, XIX sols» (f41).

**1397-1398.** — Quatrième compte de Jean. d'E» teules, receveur du domaine ordinaire et des « assis » delà ville et châtellenie de Lille.— « A maistre Jehan de Thoisy, conseiller de monseigneur auquel mondit a taxé et ordonné de gages la sotaime de XLVIII frans pour XLVIII jours tous inclux, commenchans le IIII<sup>e</sup> jour d'avril l'an IIII<sup>xx</sup> et XVI, avant Pasquee

et fenissant le XX<sup>e</sup> jour de may ensuivant, par lesquelz il a vaqué hbrs de la ville de Paris, en la compagnie de Révérend père en Dieu Monseigneur l'Evesque d'Arras, canchelier de mondit seigneur, tant en alant à Senliz où monseigneur avoit mandé les députez de son pays de Flandres pour aucunes causes qui grandement lui louchoient et y séjournant comme audit lieu de Senliz alant à Arras, pour pluseurs des besongnes de mondit seigneur y séjournant et retournant audit Paris ; lesquelz XLVIII jours valent à un franc pour jour que mondit seigneur lui a ordonné si que dit est dessus, à prendre et avoir outre sa pension de 11<sup>^</sup> livres parisis par an quant il cevauche hors de Paris en la compagnie de mondit seigneur le Cancellor pour les besongnes de mondit seigneur, la somme de XLVIII francs, etc. À maistre Robert le Martin, conseiller de monseigneur pour avoir aie de Lille à Arras par devers Révérent J<sup>h</sup>ère en Dieu monseigneur l'Evesque d'Arras, canceller de mondit seigneur pour parler- à lui, tant sur lo fait du rapport et dénommement fait par monseigneur le Duc de Bar & mondit seigneur des terres de Cassel et de Warneston, comme de plusieurs aultres choses touchans les besongnes de mundit seigneur, ouquel voïage il vaqua, alant, séjournant illec et retournant à Lille, pour l'espace de V jours commenchans le XXII<sup>e</sup> jour de juillet l'an III<sup>xx</sup> et XVII, etc. ; XVI livres, X sols » (f 34) ; — « A Maistre Robert Le Martin, conseiller et advocat de monseigneur, liquelz a vaqué pour et ès besongnes de monseigneur les journées qui s'ensuivent: c'est assavoir le XXVII<sup>e</sup> jour de novembre l'an III<sup>e</sup> et XVII que il ala avec et en la compagnie de Messire Henry d'Espierre, conseiller de monseigneur et Jaques de La Tanerie, procureur général de Flandres, à Ath en Haynau, à Lessines et à Grantmonl, pour et à une certaine journée qui se devoit tenir d'entre monseigneur d'une part et monseigneur le conte d'Ostrevans, d'aultre, touchans les pays de Flandre et de Haynau, ouquel voïage il demeura l'espace de chincq jours. Si lui a esté taxé par mondit seigneur pour chascun jour deux frans, sont dix frans, comme il appert par ses lettres sur ce données le XIII<sup>e</sup> jour de février l'an mil CCC III<sup>xx</sup> et XVII, XVI livres, X sols \* (f<sup>o</sup> 35) ; — « Aux maire, eschevins et conseil de la ville de Lille, lesquelz pour aidier à monseigneur à susporter les grans frais, missions et despens qu'il lui a convenu /aire et soustenir pour la rédemption et délivrance de monseigneur le Conte de Nevers<sup>^</sup> son aîné filz et des aultres prisonniers prins en sa compagnie et détenuz par les Turs et

mescreans de la foy Chrestienne, luy ont fait ayde de la somme de III<sup>M</sup> nobles : de laquelle somme mondit seigneur vòult, estre déduit etrâbalu auxdits maire et eschevins deux mille cent soixante an nobles et demi par lui à eulx deus, à cause de certain prest à lui par eulx fait par avant pour le rachat d'aucunes de ses forteresses outre Meuse, dont les dis maires et eschevins ont eu lettres de mondit seigneur sur ce, par rapportant icelles lettres obligatoires et quittance de ceulx de ladicte ville de Lille, etc. » (f 56.)

B. 4334. (Registre). — In-<sup>^</sup>, (35 feuillets, parchemin (Relié avec B. 433L)

**1398-1399.** — Cinquième cointe de Jean d'Esteules, receveur du domaine ordinaire et des « assis » de la ville et châellenie de Lille. — « A Brîsse Fremault, escuier et panetier de monseigneur auquel mondit seigneur a donné pour les bons et agréables services qu'il lui a faiz et fait de jour en jour et pour lui avoir un cheval pour soy monter et autrement ses neccessités en son service, la somme de XXX frans d'or, comme il appert par mandement de mondit seigneur. Donné à Beauté-sur-Marne le second jour de juing l'an de grftce mil CCC III<sup>xx</sup> et XVII, rendu à court, valent: XLIX livres, X sols » (f<sup>o</sup> 52). — « A Jehanne Lagel-mière, â laquelle mondit seigneur a donné en récompensacion des bons et agréables services qu'elle lui a faiz ou temps passé, fait de jour en jour et espoire que encore face ou temps advenir el espôcialment ou service de sa fille Bonne, la somme de XL frans d'or, comme il appert par mandement de mondit seigneur donné à Conflans-lez-Paris, le XXV<sup>e</sup> jour de novembre l'an de grâce mil CCC III<sup>xx</sup> et XVH, LXVI livres . (^52.) — « A la prieuse et suers de l'ospital la Contesse de Lille, ausqueUes mondit seigneur a donné pour eulx aidier à susporter les frais et missions qu'il leur ft convenu faire ponr là réparacion dudit hospital, lequd naguères, par feu de meschief, mondit seigneur estanz à Lille, fut grandement dommaigées la somme de LX escus d'or, comme il appert par mandement de mondit seigneur donné à Arras, le Second jour de may l'an mil CCC III<sup>xx</sup> et XVIII, : etc., qui valent CXI livres » (f<sup>o</sup> 52, verso). — j« Compte d'une ayde accordée à monseigneur par les-maire, eschevins et

conseil de la ville de Lille pour lui aider à supporter les grands frais, missions et despens qu'il lui a convenu et convient faire de jour en jour, tant pour soutenir et maintenir Testât de son très-chier et très aimé filz iisné Jehan de Bourgoingne, conte de Nevers et baron de Donzy, lequel naguères avoit envoié en marches de Turquie avec et en la compagnie du Roy de Hongrie, ouquel voyage il a receu et prins Tordre de chevalerie, pour lequel lui convient maintenir plus honnorablement et grandement son estât, comme drois est, qu'il n'avoit accoustumé ou temps passé par avant qu'il receust ladite ordonnance comme autrement en plusieurs manières, montans à la somme de XII<sup>c</sup> nobles ordonnés à paier au premier jour de may l'an mil CCCIII<sup>xx</sup> et XIX. Et pareillement d'un autre ayde imposé pour ladite cause sur la chastellenie dudit lieu de Lille par les commissaires sur ce ordonné par mondit seigneur (montant à) : mil IX<sup>c</sup> X nobles et trois quars. — Somme toute de la recette de ce présent compte d'ayde: III<sup>m</sup> CX nobles, III quars, valent : XI<sup>m</sup>. CIIII<sup>xx</sup>XVIII livres, XIII sols parisis (f<sup>os</sup> 60-63)».

B. 4335. (Registre). — In-f, 52 feuillets, parchemin. (Relié avec B. 4331.)

**1399-1400.** — Sixième compte de Jean d'Esteules, receveur du domaine ordinaire et des « assis » de la ville «châtellenie de Lille.— «A messire Jehan de Poucques, chastelain dudit chastel de Lille, lequel prent VI<sup>c</sup> livres de gages par an pour la garde dudit chastel ; pour ce icy pour ses gaiges d'un an commençant le premier jour de juillet Tan mil CCCIII<sup>xx</sup> et XIX, finans le darain jour de juing Tan mil CCCC....., VI<sup>c</sup> livres. — Aux XLII sergens de la garde ordinaire dudit chastel et les quatre arbalétriers de nouvel ordonnés pour Tenforcement de ladite garde pour leur(s) gages qui sont III sols pour jour c'est à chascun d'eulx: LIIII livres, XVIII sols parisis Tan, pour ce, pour l'année commençant le premier jour de juillet Tan mil CCCIII<sup>xx</sup> et XIX finans le darain jour de juing mil CCCC ensuivans inclus, ouquel terme sont compris trois cens soixante six jours, pour le bisexte escheu ceste année..... II V<sup>c</sup>XXV livres, VIII sols » (P39). - « A Jehan d'Esteules, receveur de Lille, liquelz, par l'ordonnance de Pierre de Montbertaut, -conseiller, trésorier et gouverneur général des finances -de mondit seigneur a vacqué et fait les voyages pour et en besongnes de monseigneur, c'est assavoir : que le II<sup>e</sup> jour de février l'an IIII<sup>xx</sup> et XVIII ledit receveur ala devers ledit

Trésorier à Paris pour certaines causes, tant pour lui baillier Testât de sadicte recette comme pour autres choses touchant le fait de mondit seigneur ouquel voyage il vacqua' en alant, jséjournant illec et retournant à Lille vint et quatre jours entiers finans le XXVI<sup>e</sup> jour d'icellui mois.... Si lui a esté taxé par mondit seigneur pour chascun jour I franc, montent les XXIII jours la somme de XXIII frans, qui valient XXXIX livres, XII sols » (P 41, verso.)

B. 4336. (Registre). — In-f, 52 feuillets, parchemin.

**1400-1401.** — Septième compte de Jean d'Esteules, receveur du domaine ordinaire et des « assis » de la ville et châtellenie de Lille. — « Audit receveur de Lille qui, par commandement de Madame de Bourgoingne a païé pour les despens de Thévenin d'Audenarde, portier de madicte Dame qui par certains jours ou mois de janvier Tan mil CCCIII<sup>xx</sup> et XIX fu malades en la ville de Lille comme madicte Dame Tavoit envoié pour ses besongnes : XLVI sols parisis, monnoie de France, ainsi qu'il appert par lettres de madicte Dame, données à Douay, le darain jour de janvier oudit temps IIII<sup>xx</sup> el XIX cy rendues à court... etc.....IIII livres, XII sols. — .Autre despens de vins de garnison, dont cy devant en recette est faite mention: Premiers, pour la despense de monseigneur faite à Lille, en mois de janvier et février rail CCCIII<sup>xx</sup> et XVII<sup>e</sup>: XXXIX muys, XV stiers de vin de Beaune, gauge de France : c'est assavoir sur les XVIII<sup>e</sup> jour de janvier, XIX<sup>e</sup>, XX<sup>e</sup>, XXI<sup>e</sup>, XXII<sup>e</sup>, XXIII<sup>e</sup>, XXIII<sup>e</sup>. XXVI<sup>e</sup>, XXVII<sup>e</sup>, XXVIII<sup>e</sup> et XXX<sup>e</sup> dudit mois: XX muys et XII stiers et sur les III<sup>e</sup> jours de février ensuivant le VI<sup>e</sup> VII<sup>e</sup>, VIII<sup>e</sup>, IX<sup>e</sup>, X<sup>e</sup>, X<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> dudit mois: XIX muys et III stiers, comme il appert par certification de Guy de Bray, lors maistre de la Chambre aux deniers de mondit seigneur faite audit lieu de Lille, le XXIX<sup>e</sup> jour d'avril mil CCCIII<sup>xx</sup> et XVIII : XXXIX muys, XV stiers ».

B. 4337. (Registre). — In-f, 81 feuillets, parchemin.

**1401-1402.** — Huitième compte de Jean d'Esteules, receveur du domaine ordinaire et des « assis » de la ville et de la châtellenie de Lille. — « A Jehan de Neufport,

varlet de chambre et tapissier de mondit seigneur ouquel mondit seigneur par ses lettres données à Calais le XIII<sup>e</sup> jour d'aoust l'an mil CCCIII<sup>XX</sup> et XVI, dont la coppie fu rendue à court à la renenghe III<sup>XX</sup> et XIX a ordonné à prendre et avoir de lui doresnavant pour chascune journée qu'il vacquera au fait, gouvernement et réparation de sa tapisserie hors de la ville de Hesdin et dont il apparra par certification de Jehan Le Cambier, varlet de chambre et garde de la tapisserie d'icellui seigneur pour lui et son cheval, pourveu qu'il n'ait pris par pour le fait et réparation de la tapisserie de mondit seigneur, tant pour tendre comme pour garder icelle en plusieurs lieux, tant à Paris, à Confflans, à Arras, comme ailleurs là u il a fait mener sadicte tapisserie... etc. VI<sup>XX</sup> livres, VII sols >. (P 52 verso.) — « A Jehan Chousat, trésorier de Dole, par sa lettre donnée le VIII<sup>e</sup> jour dudit mois de may l'an dessus dit ; XXV francs, en deniers paies à maistre Jehan de Châlon, phisicion de mondit seigneur sur ce qui lui peut estre deu à cause de ses gaiges : XLI livres, V sols > (P 71).

B. 4338. (Registre). — lu-f-, 60 feuiUets, parliemin.

**1402-1403.** — Neuvième compte de Jean d'Esteules, receveur du domaine ordinaire et des « assis » de la ville et châtellenie de Lille. — « Aux gardijen et couvent des frères mineurs extans en la ville de Lille XXXVI francs pour une messe par eulx chascun jour célébrée en la chappelle Nostre-Dame à Saint-Pierre de Lille oti gissent deffuncts monseigneur et madame Conte et Contesse de Flandres darrains trespasé(s) qui Dieux pardomst, pour le remède de leurs âmes depuis le premier jour de JuiUé l'an mil CCCC et deux jusques au darrain jour de Juing l'an mil CCCC et trois ensuivant, pour ledit an XXXVI francs à XXXII gros le franc, valient : LIX livres, VIII sols \* (P 43) ; « A frère Gille Crits^ jacoppin, jadis confesseur dudit feu conte de Flandres : XXXVI francs pour une messe par lui chascun jour célébrée en ladicte cbappellç pour le remède des âmes d'iceulx deffuncts depuis 1< premier jour de Juillet l'an mil CCCC et deux jusques au darrain jour de Juing l'an mii CCCC et trois, à lui ordonné à dire comme il appert par mandement de monseigneur donné le XIII<sup>e</sup> jour d'octobre l'an mil CCCC et ung pour ce cy, par vertu dudit mandement: XXXVI francs, valient: VX livres, VIII sols ». (P43);— « Audit Jehan d'Esteules, receveur de Lille et Jacques le Neveut, lieutenant du bailli de Lille, lesquelx au commandement et par l'ordonnance de Révérend père en Dieu, monseigneur l'Evesque d'Arras,

lesdictes journées aucune livrée pour lui et son cheval ès hostelz de mondit seigneur, ne de ma Dame de Bourgoingne..., etc. la somme de IIII .sols parisis, monnoie de Franche, nonobstant quelconque pencion que ledit de Neufport ait de mondit seigneur; lequel ledit de Neufport, par l'ordonnance d'icellui seigneur et dudit Cambier a esté hors de la ville de Hesdin occupés par l'espasse de III<sup>C</sup>XVI jours entiers commençans le XXVIII<sup>e</sup> jour d'aoust l'an mil CCCC jusques au XII<sup>e</sup> jour de juUet apriès ensuivant l'an mil CCCC et ung, chancelier de mondit seigneur, aient esté visiter aucunes terres et maisons deppendans de la chastellenie de Lille où il ont vacquié, alant et retoumant chascun par deux jour inclux, pour chascun desquelx mondit seigneur leur a taxé et ordonné prendre chascun desdits receveur et li(e)utenent I franc qui valient ensemble IIII francs, etc.(qui) valient : VI livres, XII solz» (P 46, verso)^ « A Julien Manfel, changeur demeurant à Hesdin, pour la vente de deux hanaps d'argent blanc que la femme de messire Laigle de Sains, chevalier, cham-bellam de mondit seigneur et chastellain du chastel de Hesdin a donné par l'ordonnance de madame la Contesse de Nevers à la fille de Jehan de Neufport, varlet de chambre et tapissier de mondit Seigneur, laquelle elle tint sur fous on nom de madicte Dame la Contesse^ la somme de X francs d'or, comme il appert par mandement de mondit Seigneur donné à Paris le XXVIII<sup>e</sup> jour d'aoust l'an de grâce mil CCCC et deux, rendu chi à court, ensemble quittance dudit Julien à C8 servant, X francs, valient : XVI livres, X sols » (P56) ; — « A sire Jacque Lolieur, prestre, auquel on doit pour cause de sa chappellenie que soloit tenu sire Watier Baudescot sur le fief de Quesnoit, XII razières de blé, mesure quenuziennne, etc., qui valent.... VII livres, X sols. — Audit sire Jacques pour ladicte chappelle, IF d'anguilles que on lui doit chascun an au terme des Brandons ; pour ledit terme l'an mil CCCC et deux, Jehan Ouvry luy a paie ainsi que conviens se port» pour le censé et moulin de Quesnoit comme contenu est en ladicte censé chi devant, pour ce, pour ledit terme des brandons mil CCCC et deux..... II<sup>C</sup> d'anguille » (P 57).

B. 4339. (Registre). — In-f, 66 f<sup>u</sup>iUets, parchemin.

**1408-1404.** — Dixième compte de Jean d'Esteules.

receveur du domaine ordinaire et des « assis » de la ville et châtelainie de Lille. — < A Jehan d'Esteules, receveur de Lille, lequel, par l'ordonnance de monseigneur Jehan de France, fait les voyages et vacquies les journées qui s'ensuivent : c'est assavoir que le receveur de Lille, parti de son hostel le XXII<sup>e</sup> jour de Janvier l'an mil CCCC et deux pour aler à Paris pardevers Pierre de Montbertant, trésorier de mondit seigneur pour lui monstrer et certifier Testât et valeur au juste de sadicte recepte et pour lui faire son appointment sur ladicte recepte d'icelle année, ouquel voyage il vacqua, tant en venant dudit lieu de Lille audit Paris; demourans illec pour attendre son expédition, enquoy ledit trésorier n'y pouoit bonnement entendre pour autres besoignes de mondit seigneur desquelles il estoit pour lors occupé et en retournant audit lieu de Lille, par le terme de XXII jours, etc., LXXV livres, XXIII sols. Au « lère dudit receveur de Lille, lequel a fait les voyages et vacquies les journées qui s'ensuivent : pour avoir appointment et paiement de la somme de XX francs, dont monseigneur le Conte de Nevers avoit esté assigné sur le receveur général de Flandre et d'Artois par les trésoriers de monseigneur le Duc, le receveur de Lille auquel mondit seigneur le Conte avoit baillié la discharge pour en recouvrer l'argent pour ce qu'il lui devoit icelle somme, ycellui receveur de Lille envoya sondit clerc par plusieurs fois pardevers mondit seigneur et lesdits trésoriers, etc., pour ce... LXXII livres, XVI sols ». (f 41, verso).

B. 4340. (Registre). — In-f°, 42 feuillets, parchemin.

**1401-1105.** — Premier compte de Jean de Lanstais, receveur du domaine ordinaire et des « assis » de la ville et de la châtelainie de Lille. — « Aux doyen et chapitre de l'église Saint-Pierre de Lille, donnans à entendre en suppliant à monseigneur que comme à cause de la fundacion et dotacion de ladicte église, fondée et donnée de ses prédécesseurs contes et contesses de Flandres, dont Dieux ait les âmes, lesdits supplians ont et doivent lever et percevoir en chascun an, au jour Saint-Pierre el Saint-Pol, sur sa recepte ordinaire de Lille les parties des rentes et revenues cy après déclarées : est assavoir : XXIX muis de blé, etc. Desquelles revenues Jehan d'Esteules, naguères receveur au dit lieu de Lille, sans en avoir voulu payer et contenter les dis supplians, lui sur ce toutesvoies plusieurs fois somme et requis de par euls, les a par ses comptes rendus h ladite recepte à LX li de Lille, de tet

Jour où temps mis en reste, le Service divin estre diminué et en ladicte église, si qu'il dient, par le dit seigneur, ne leur estoit pourveu sur ce à leur payement dudit deu : donUls ont le dit seigneur à humblement supplié. Pourquoi il, ces choses considérées, voulans tant pour raison, comme en faveur dudit service divin et afin qu'il soit mieulx et plus diligemment continué en ladicte église où aussi sont enterrez les feux monseigneur le Conte Loys de Flandres, son ayeul el madame la mère de mondit seigneur, jadis fille audit feu monseigneur le Conte Loys de Flandres, dont Dieux ait Tes âmes; a mandé eudt Jehan de Lanstais à présent receveur de Lille, que si avant qu'il lui apperra dudit rest, par cédule de la Chambre des Comptes à Lille, laquelle mondit seigneur veult à euls eslire baillié par inesseigneur d'iceul Comptes, il paye des deniers de sa recepte aux dis supplians ledit(e) resf montans à ladicte somme de III<sup>C</sup> XX livres, III sols, i denier, et pareillement de cy en avant de leurs dictes revenues à fait que les termes escherront, comme il appert plus ad plain par ses lettres sur ce faites, données à Lens, le XXV<sup>e</sup> jour de juing l'an mil quatre cens et cinq » (f<sup>os</sup> 41 et 42).

B. 4341. (Registre). — In-f°, 55 feuillets, parchemin.

**1410-1411.** — Compte du domaine ordinaire et des « assis » de la ville et châtelainie de Lille, rendu par Jean de Lanstais, receveur, et Gilles le Maire, son successeur, nommé le 28 mars 1411. — « Despense pour voyages et aucune messageries fais par conseillers et officiers de monseigneur et autres ou temps de ce présent compte. — Jehan de Lanstais, receveur de Lille, pour avoir aie depuis le premier jour de décembre CCCCVIII jusque au XIII<sup>e</sup> jour de janvier ensuivant, à Pouperinghe pour estre parpayez de la somme de mil escus dont il avoit esté assigné à les reeevoir pour paier la despense de monseigneur, où il fu par deux fois, etc., payé : XLIII livres, XII sols » (f 38, verso 41); « Audit Jehan de Lanstais pour la vendue et délivrance d'un cheval fauve & courte queue qu'il a du commandement et à la requeste de monseigneur baillié et délivré à messire Pierre de la Trémouille, chevalier et chambellan de mondit seigneur, é qui ycellui seigneur le donna en lévrier l'an mil CCCC et

pqr L« mesre/écgveup dftLiU\*, do^ d^ieifS de U recep^ ^Ulec^  
 (Jeppi? {& ^XXVIII<sup>e</sup>jour de mgr» l»» fail CPCG qv'il ?»V  
 WStituè 9t\*dit efs?» lien de Jehan dç Llti^taiSi JQmmp au. jour  
 d^ îa SaiQt-Jehan<\* PapUste i'w »»!» CCCCXI eas^ivapV in<!jas,  
 pour parveajp 4 l'pstptii'ioekrf Gilte^reucoptre dudit Jehaia de  
 Laoslais^ npf^ desquek en tai^t que à Ghasciin d'ouliç puot touchier  
 le «ompto de -ladicte recepte de lMH<sup>e</sup>m mentier feni à latdicte Sain^  
 Johaa mil. CCCCXI dessusdite, est rendu conjointemeuf par la  
 juanière déclairée oudit compte cy-devant.— Recepte :  
 Pour l'assise du vin de trois mois : VI<sup>C</sup> XXY livres, XIII<sup>II</sup> sols, VI  
 denier». assise du brais, pour semblable : XXXI livres, XVI sols.  
 Del assnze du grain, pomr seajhlablo: XXXVII livres, X<sup>II</sup> sols-  
 Del avoir de poix, pour semblable : IX livres, XVIII sols. Del  
 assise d« enir, pour semblable : XI livre\$, 5 sols. DOI assis»  
 dçtail> poar -semblable î XIII livres, VU sols, " m ioniens. Del  
 ^ssize de le vies ware, pour semblable ; V livres, XIX  
 sols, VI deniers. Del assise du «rede., pour semblable : XXVIII  
 livres, XV sols. Del assise da Commines, pour semblable LIII  
 livres^ II sols, VI deniers. Du travers et winage : XVII livres, X  
 sols. Du tonlieu des bestes : XLI livres. Du tonlieu des vièzes  
 robes : XX livres. Du tonlieu du caudrelach : VII livres, X sols.  
 Du tonlieu du liu : LX livres. Du pwx : XXIII livres. Du  
 chépage : XXIII livres. Du passage et prévosté de Frelenghien :  
 X livres. De là prévosté d'Esquermes : VI livres. Du passage d'Ar-  
 mentières : VI livres. Du passage de Quesnoit : VII livres. Du  
 passage de le Cappelle.en-Peule : LV sols, Des eschoppes à sel,  
 canges et wantiers : XXXII livres, X sols. Des pescheries et  
 autres droittures : XIII livres, XI sols. Des cauchies : III  
 livres. Del assise du vin et -wesde de Seclin : XVIII litres. De le  
 maison et terre de Quesnoit : LI livres. Des afforages de  
 Quesnoit : LV sols» Du moulin de Quesnoit : III<sup>XXIX</sup> livres, III  
 sols., III deniers. Du moulin de pierre le2 Seclin : X livEes. De  
 Halluia : XV sols. De Habourdiq : XXX sols. Del hpstel de le  
 Posterne au terme de Saint-Jehan : VII livres, XIII sols forte,  
 valent fèbles, X livres, III sol».— Somme toute de ceste  
 recepte : XII<sup>c</sup> LXXVI livres, XVI sols, I denier fèbles. —  
 Despfence : A moû seigneur de Bours.,-pour ses gages de trois  
 mois: CL livres. Aux soldoyers du chastel, pour leurs gages d»  
 demi an XV<sup>c</sup> LXIII livres^ III sols, VIII deniers. Aux ouvrages  
 de Quesaoit: XXII titres, XVIII sols< A maistre Thieri

Gherboder: XIX livres. A messire Pierre, 40 ' Jlayipos ;  
 X?::5[Yin livres , VII sols! { IX denier^ . A l'abbé t}q Log, fixa  
 lo? tonlieax ei travers à le Saint-Jehan: XX livre^/ .^l'abbesse  
 deFlinosi L livres. Aux carieez des poyrBs : XII livres, ^ solsv  
 AlAbbeye do Marquette: VIII livres- AlAbbeyotlei XVI livres. A  
 Maisti^ Robert Martip î IX livres\* XVIII sols, Au ga;pdyen des'  
 Frères fûineurfe: XXIX livres, XIII sols. A Frère Gille Girst:  
 XIV litres,; XII sols, VI deniers. A'sire Jean Le Baijle r.IX livres-  
 A Jehan de Haudion: X livres. >A. Daniel le Vesque: XXVI  
 livies, XIII sols, III deniers. A Jaquemart |jei Grute : IX livres, II  
 sols, VI deniers. A Josfje Lese-meth : VIII livres. Pour l'ostel  
 delePosteruBj esqueaa» au jour Saint-Jehan : XIII livres, XIII  
 sol^, VIII deniers. A Gille Le Mesre, recevenr de Lille, pour se»  
 gaiges de trois mois : XV livres — 3ommo toute de çeste  
 dispense : II<sup>M</sup> LI livres, XV sols, V deniers » (f<sup>o</sup> 54 et 56).

B. 4842. (Repstre). — In-f, 54 feuillets, parchemin. (Réfiéave6 B. 4341.)

**1411-1412.** — Deuxième compte de Gilles Le Mesre, receveur du  
 domaine ordinaire et des «assis» de la ville et châteltenie de  
 Lille.—« A messire Jehan de Commines, chevalier et chambellan  
 de monseigneur, auquel ycellui seigneur pour les bons  
 etaggréables services qu'il lui a faiz en plusieurs lieux, volages et  
 assemblées do gens d'armes et fait autrement de jour en jour ep.  
 beaucoup de manières, et afin qu'il soit plus tenu et abstrait de y  
 diligemment persévérer, a donné de grâce spécial pour une foiz,  
 la spmme de IIF francs, monnoie roial, comme par ses lettres de  
 mandement données à Lille, le III<sup>e</sup> jour de février pour l'an mil  
 CCCC et dix, etc. » (P50, verso.) ; — « A l'église St-Pierre de  
 LUle, pour rente annuelle et perpétuelle que li offices de  
 l'esparsse de ladicte église prend chascun an sur certaine terre  
 enclavée ou lieu et manoir de monseigneur à Quesnoit au terme  
 do Noël, pour ledit terme l'an jnil CCCXI : XV sols, IX deniers  
 fort (P 51, verso).

B. 4343. (Registre). — In-P, 40 feuilletu, parchemin. (ReKé avec B. 4341),

**1419-1413.**—Troisième Compte de Gules Le Mesre, receveur du  
 domaine ordinaire^t des «assis» dô-la ville

et châtelletie de Lille. — < Audit receveur de Lille XVI livres, IX sols de XL groz, vielle monnoie de Flandres, chascune livre, qu'il a païe par le commandement et ordonnance du seigneur de Noefville, conseiller, maistre Guillaume Viguiier, secretaire de monseigneur, lesquelz ycellui mondit seigneur envoïa ou mois d'octobre mil CCCCXI en sa ville de Lille avecques eulz, son receveur général de ses finances Robert de BaiUeux pour illec faire à aucuns de ses subjés certains emprunts pour lui aidier à supporter les grans fraiz et missions qu'il avoit à faire pour le fait du voyage qu'il avoit proposé faire es marches de France, pour résister al'encontre des ennemis du Roy nostre Sire et de lui. Est assavoir à Jehan Flayet, sergent de la prévosté de ladicte ville pour avoir porté lettres closes et par ledit seigneur de Noefville et ledit maistre Guillaume dudit Lille à Arras, devers Pierre de Montbertant, conseiller de mondit seigneur et ledit receveur général, où il vacqua par deux jours à VIII sols par jour : XVI sols parisis. A Finart, messagier de messeigneurs du Conseil à Gand pour avoir porté lettres closes de par les dessus diz dudit lieu de Lille à Bruges devers le receveur général de Flandres Godefroy le Sauvage où il demeura par III jours : XXVI sols, VI deniers. A Lambert Hérenc et Jehan Queval, sergens de ladicte prévosté p(Tur leur paüe et travail d'avoir aië quérir par plusieurs journées les gens qui firent lesdit emprunts : VII livres, X sols. A Grard Lancel, sergent à cheval du bailliage de Lille pour avoir chevauché en la chastellerie de Lille quérir aucunes personnes demourans hors de ladicte ville pour faire lesdits emprunts où il demeura par II jours, XVI sols. A Pierre de Pérenchies, huissier de la Chambre des Comptes de mondit seigneur audit lieu de Lille, pour son salaire d'avoir esté en ladicte Chambre par le temps que les gens de ladicte ville ont aië et venu en ladicte Chambre pour faire lesdits emprunts, XX sols. A Jehan de Lanstais pour un voyage par lui fait dudit lieu de Lille audit lieu d'Arras avec ledit Robert de Bail-lieux, pour aidier à porter et conduire la finance faicte par lesdits emprunts : XLVIII sols. A Jehan Belin, pour sa peine d'avoir grosse et minutté en papier et en parchemin les roolles esquelz sont dénommez ceulz qui firent lesdits empruntz, jiar lesquelz rolles ledit Receveur général de Flandres a baillié ses lettres de quittances pour assigner yceulx : LII sols, VI deniers. Lesquelles parties montent à ladicte somme de XVI livres, XI sols, laquelle mondit seigneur par ses lettres patentes données à Paris le XIII<sup>e</sup>

jour de février oudit an mil CCCCXI, mande è messeigneurs de ses Comptes à Lille, allouer escompte et rabatre de la recepte dudit receveur par rapportant ycelles avec quittance des dessus diz chascun de sa part seulement, etc., valen) XXXII livres, XVIII sols. » 39, verso et 40). — « A maistre Thierry Gherbode, conseiller de monseigneur, que pient par an héritablement sur le moulin et portes d'iauwe que mondit seigneur a audit leu de Quesnoit : III muis de blé tel que le disme de Quesnoit à le mesure d'icelle ville et XX sols parisis de rente à païer ot qui valent XXI livres, 8 sols. » (f 47).

B. 4344. (Registre). — In-f°, 8G feuillets, parchemin. (Relié avec B. 4341).

**1413-1414.** — Quatrième compte de Gilles Le Mesre, receveur du domaine ordinaire et des assis de la ville et châtellenie de Lille. — « Au seigneur de Bours, chevalier, conseiller et chambellan <le mondit seigneur et chastelain du chastel de Lille, la somme de VII<sup>xx</sup>XV frans d'or monnoye royal qui deuz lui estoient pour s'estre parti d'icelle ville ponr acompai-gnier ainsi que mondit seigneur lui avoit mandé, monseigneur le Conte de Charrolois à aler en la ville de Paris pardevers le Roy et ycellui mondit seigneur, ouquel voyage il vacqua et demeura par le commandement et ordonnance d'icellui seigneur depuis le XXVIII<sup>e</sup> jour de décembre mil CCCCXII jusques au XXVII<sup>e</sup> jour de janvier ensuivant ou font XXXI jours inclus, etc. : II<sup>c</sup>VI livres, XIII sols, IIII deniers fors ». (f<sup>o</sup> 61) ; — « Audit seigneur de Bours la somme de XL frans d'or monnoye royal qui lui estoit deue de reste par mondit seigneur pour un voyage par lui fait du commandement et ordonnance d'icellui seigneur, avecques l'Evesque d'Arras, les seigneurs de Saint-George, de Dours, de Roubais et du Bois et aucuns autres de son conseil devers le Roy, monseigneur de Guienne, monseigneur de Berry et aucuns autres seigneurs du sang royal estans loi-s à Paris où les dessus dis seigneurs avoient esté envoyez en ambaxade de par mondit seigneur pour certaines choses lui Irès-grandement touchant dont enchargié les avoit, ouquel voïage tout en alant et besongnant audit lieu de Paris, U vacqua et demeura depuis le jeudi XXIII<sup>e</sup> jour de septembre mil CCCCXIII qu'il se parti dudit lieu de Lille jusques au samedi VII<sup>e</sup> jour d'octobre ensuivant oudit an que lesdits ambaxadeurs, excepté lesdits

seigneurs de Saint-Georges et du Bois revinrent devers mondit seigneur à Saint-Omer : LIII livres, VI sols, VIII deniers fors ». (f 61, verso) ; — « A Ycellui seigneur ide Bours, chastellain dudit chastel de Lille, la somme de III<sup>xx</sup> frans qui deuz lui estoient par mondit seigneur pour par son commandement et ordonnance estre aie dudit lieu de Lille devers lui en la ville de Gand le XXIII<sup>e</sup> jour de novembre mil CCCXIII et d'illec estre en son service et compagnie en la ville d'Anvers ou messeigneurs d'Haynnau, de Brabant el de Liège el plusieurs autres du sang et lignage de mondit seigneur et de son grant Conseil estoient assemblez jusques au X<sup>e</sup> jour de décembre ensuivant oudit an et III jours qu'il mist à soy en retourner en son hostel, etc: CVI livres, XIII sols, VIII deniers fors ». {f> 62) ; — « A Jehannin Malet, cleric, la somme de XVI livres parisiss vielle monnoie de Flandres, qui deue lui estoit pour son salaire d'avoir escript, tant par l'ordonnance de Guérin Suquet, cleric de la Chambre des Comptes de (Lille) monseigneur le Duc de Bourgogne à Lille, comme par l'ordonnance dudit receveur, par deux foiz CXXXVI céduUes en pappier contenant l'assiete faicte sur les manans et habitans de chascune des villes de la chastellenie de Lille par vertu des lettres patentes de mondit seigneur par messire Jehan, seigneur de Lannoy, conseiller dudit seigneur et son gouverneur de Lille, de Douay et d'Orchies et maistre David Tousse, aussi conseiller el maistre des Comptes de mondit seigneur à Lille, de l'ayde ordené et mis sus pour ycellui mondit seigneur en ladicte chastellenie ou mois de novembre CCCXIII pour lui aidier à supporter les grans frais, missions et despens, que pour maintenir et soustenir les estas, tant de sa très-chière et très-amée dame et fille ma Dame la Contesse de Charolois nagaires venue demeurer ès marches du pays de Flandres ou gouvernement de mondit seigneur et aussi de ses autres enfans, comme pour les autres grans charges que pour son estât et sceurté lui surve-noient de jour en jour, etc. : XVI livres » (f> 85).

B. 4345. (Registre). — In-f° 47 feuillets, parchemin. (Relié avec B. 4341).

**1414-1415.**—Cinquième compte de Gilles Le Mesre, receveur du domaine ordinaire et des « assis » de la ville et châteltenie de Lille. — « A Colart de Laubelet, escuier, La somme de C frans d'or monnoye royale que mondit seigneur pour considération des bons et agréables services qu'il lui a faiz en plusieurs ses voyages et armées et autrement en plusieurs el

diverses manières, fait chascun jour el espoire que encores face ou temps avenir, et aussi en récompensacion de plusieurs pertes et dommages qu'il a eues pour le fait des guerres de mondit seigneur, tant ès maisons qui lui ont esté arsses et aba tues, comme autrement, lui a donné de grâce especial pour une foiz, comme par les lettres de mondit seigneur données à Cambray le VI<sup>e</sup> jour (^)octobre mil CCCCXIII, vériffiées par Jehan de Pressy, conseiller et gouverneur des finances dudit seigneur sur ledit receveur, plus à plain peut apparoir: pour ce, par vertu desdites lettres et quittance dudit Colart tout cy rendues à court, lesdits C frans monnoye royal à XXVI sols, VIII deniers pièce, valent»: CXXXIII livres, VI sols, VIII deniers » (P 43, verso) ; — « Audit receveur de Lille, la somme de LXIII livres, XIII sols de XX gros, vielle monnoie de Flandres la livre, laquelle par le commandement et ordonnance de mondit seigneur, il a païée, baillée et délivrée aux personnes et pour les eaus qui s'ensuivent : à Mahieu de Villers le XXVIII<sup>e</sup> jour de février, pour avoir gardé par le commandement de mondit seigneur II enfans de Jehan de Wale, hacheteur, demourant audit Lille l'espace de neuf sepmaines que mondit seigneur envoya leur dit père en garnison <à Compiègne, pour illec faire et ouvrir de sondit mestier pour les gens d'icellui mondit seigneur y estans lors en garnison : VI livres ; — Et à messire Meseziflans Sunamberg, chevalier du pays de Behaigne, pour une ooupe d'argent dorée pesant II mars une onze que mondit seigneur fist acheter de son amé et féal chevalier, conseiller et chambellan messire Witart de Bours au pris de X escuz d'or le marc et icelle donna audit Messire Meseziflans, le XVII<sup>e</sup> jour ' de juing oudit an CCCCXIII, vault audit pris de X escus d'or le marc : XLV livres, XIII sols dite monnoie » (f\* 44).

B. 4346. (Registre). — In-f°, 55 feuillets, parchemin.

**1415-1416.** — Sixième compte de Gilles Le Mesre, receveur du domaine ordinaire el des « assis » de la ville et de la châteltenie de Lille. — « A Laurens le Bar, cleric des offices de mondit seigneur, la somme de LX frans que mondit seigneur, tant pour considération des bons et agréables services et plaisirs qu'il lui a fais le temps passé en plusieurs manières, fait chascun jour continuellement et espoire que face ou temps avenir, comme pom- en récompensacion de plusieurs

voyages qu'il a fais pour lui et de son commandement et ordonnance, desquelz voyages il a esté moins constentéz qu'il ne devoit, telement que pour parfaire iceulx voyages il a preste à mondit seigneur du sien dont il est bien acértenez, et mesmement que encore l'envoie présentement en certain voyage secret, pour lequel parfaire et acomplir, lui convient plus grant somme d'argent que ordonné ne luy a, lui a donné de grâce especial pour les causes dessus dictes pou» ceste fois, etc., LX frans, valent: III<sup>xx</sup>XIX livres fébles.— •A Jehan de Malines, le somme de XXX escuz, que mondit seigneur, tant pour considéracion que toutes les fois que il est (en) sa ville de Lille, il livre en son hostel potages et fruiteries, comme en honneur et révé-Tonce de la Sainte Pasion Nostre Seigneur Jhesu Crist que il souffry en croix le jour du benmt Vendredi, a donné ot quitté ladite somme de XXX escuS qui est la moitié du reste de LX escuz de plusieurs années qu'il devoit à mondit seigneur de certains tonlieux qu'il tenoit à ferme appartenant à mondit seigneur en la ville de Lille, etc. : LX livres fébles » (P 51, verso).

B. 4347. (Registre). — In-4°, 75 feuillets et un cahier 6 feuillets papier.

**1413-1416.** — Livre-journal de Gilles Le Mesre, receveur du domaine de Lille. — 1414. Compte présenté par Michelet Ravary, commis à faire la recette et dépense pour certains ouvrages ordonnés pour la défense de la ville de Lille. — \* Item, cai<sup>p</sup>enterie,.... Item, sur ledicte noble Tour I planquier de L piez de lonc ou environ de XL piez de leet, estoffé d'entre-toizes de gistes et de planquage; et au deseure d'icelluy planquier fait I garitement tout autour d'icelle et avec oe y fait une cambre qui contient XX piez de penne, VII piez de bauch, II huis et une montée. •

B. 434». (Registre). — In-f°, 55 feuiUets, parchemin.

, **1416-1417.**—Septiesme compte de Gilles Le Mesre, receveur du domaine ordinaire et des « assis » de la ville et châteltenie de Lille. — « A monseigneur de Roubaix, chastellain dudit chastel qui prent VI° livres par an pour le garde dudit chastel : pour ce ycy, pour ses gaiges d'un an commençant le premier jour de juillet mil CCCCXVI et flnant le darrain jour de juing l'an mil CCCCXVII : si qu'il appert par IIII quittances, cy rendues ; VF livres. — Aux XLII sergens do la garde ordinaire dudit chastel et

les IIII arbalestriers de aou-•vel ordonné pour i'enforchemeût de ladicte garde pour leurs gaiges qui sont III sols par jour, c'est k chascun d'eulx LIIII livres, XV sols par an ; pour ce, pour un an commençant le premier jour de juillet l'an mil CCCCXVI, finant le darrain jour de juing l'an mil CCCCXVII ensuivant inclus ou quel terme sont compris III<sup>C</sup>LXV jours qui valent si quil appert par IIII quittances, etc., II<sup>MV<sup>C</sup></sup>XVIII livres, X sols » (P 38); — « Aux personnes cy après nommez, lesquelz ont ouvré et livré estofies ès mois de juillet, aoust et septembre mil CCCCXVI pour les ouvrages et réparacions nécessaires à l'ostel de mon très-redoublé seigneur monseigneur le Duc de Bourgoingne, Conte de Flandres appelle la Salle de Lille ; A Jehans As Pois, voirrier pour avoir fait une grande verrière toute neuve en le cambre de parement contenant LX piez de neuf voire à VI sols le piez, sont XVIII livres. A lui pour avoir fait au milieu de ladicte verrière un escu armoié des armes de monseigneur XLIII sols. A lui, pour IIII piez de neuf voire par lui mis à une grande verrière, en le cambre oii mondit seigneur dine et souppe et au milieu d'icelle fait un escu armoié des armes du Roy, pour ce XL sols. A lui pour avoir fait une nouvelle verrière en le cambre où mondit seigneur gist de nuit à une fenestre estant au pignon de pierre nouvellement fait illec par Thomas Le Bauduin, contenant yoelle verrière LIIII piez d© neuf voire à VI sols le piet, sont XVI livres, IIII sols, etc. » (P 45, verso) ; « A Jaquemin Plouquin, marchant demeurant en la ville de Lille XXIIII escuz de XXX gros nouvelle monnoie de Flandres chascun escu, à lui païé par le commandement et ordonnance de mondit seigneur, pour l'achat pris et délivrance d'un cheval fauve à longhe queue, que mondit seigneur avoit fait preure et acheter de lui ledit pris, par son amé et féal escuier d'escuirie Guiot de Saigny et ycellui fait donner à Jaquot Broquart, son varlet de chambre et garde de sa tapisserie, tant pour les bons et agréables services qu'il a faiz à mondit seigneur, fait chascun jour et espoire que encore face ou temps avenir, comme pour lui estre plus honnourablement monté ou service de mondit seigneur, etc. : XXXVI livres fors » (P 52, verso).

B. 4349. (Registre). — In-f, 56 feuiUets, parchemin.

**1419-1418.** — Huitième compte de Gilles Le Mesre, receveur du domaine ordinaire et des « assis » delà ville

châtelleüie de Lille. \* A Frère Pierre Folers, de l'ordre des frôrea prescheurs de Lille, XXXVI frans qui deuz lui estoient et que iuondit seigneur, par ses lettres patentes données à Paris, le XXIX<sup>e</sup> jour de décembre mil CCCC et XII lui a ordonné prendre et avoir chascun an tant qu'il lui plaira pour dire et célébrer chascun jour en ladicte chapelle Nostre Dame de la Trelle en ladicte église Saint-Pierre l'une des deux messes que feu monseigneur de Bourgoingne derrain tréspassé, cui Dieu pardoint ordonna en son vivant dire et célébrer chascun jour en ladicte chappelle pour le salut et le sauvement des ames desdits defuncts, ou lieu et en la manière que en son vivant le avoit et pre-noit pour ladicte cause feu frère Gille Grits, en mandant par icelles lettres à messeigneurs de ses Comptes & Lille pour que dès lors en avant, tant que ledit frère Pierre sera chargé et fera son devoir de célébrer l'une des deux messes, ilz lui fecent délivrer par la maui dudit receveur ladicte somme de XXXVI frans, et par rapportant certification dudit chappitre de ladicte église de Saint-Pierre, que icelle messe ait esté dicte et célébrée chascun jour en ladicte chappelle par ledit frère Pierre et quittance de lui et pour une fois copie au vidimus desdictes lettres de mondit seigneur, coUa-lionnée en sa Chambre desdits Comptes ou par l'un de ses secrétaires, ilz allouent ès comptes dudit receveur et rabatent de sa recepte tout ce que ainsi païé aura esté audit frère Pierre, etc., pour l'espace d'un an entier commençant le premier jour de juillet mQ CCCC et XVII et finant le derrain jour de juing mil CCCC et XVIII incluz, lesdits XXXVI frans, valent : LIX livres, VIII. » (P 38, verso et 39) ; — « A Gille Le Mesre, receveur de Lille, auquel monseigneur de Chairlois, par certaines ses lettres closes avoit mandé venir devers lui à Gand, au XV<sup>e</sup> jour de février mil CCCC XIII, pour aucunes choses touchans grandement monseigneur le Duc de Bourgoingne el aussy pour luy obligier envers plusieurs marchans pour les deniers déclarés en l'obligation pour lui faicte, convertir en la despense de mondit seigneur de Charrolois, de l'argent qui devoit venir des pencions, gaigrj et dons, ouquel voyage il a raqué par l'espace de sept jours entiers, comme par certaines lettres closes de mondit seigneur de Charrolois au dessoubz desquelles et certiffié le dit voyage par Jehan de Pressy, conseiller de monseigneur le Duc soubz son signe manuel, plus à plain peut apparoir, pour ce, par vertu d'icelles, etc. : XI livres, XI sols, A Pierre Personne et Jehan le Sauvage, chartons pour leur sallhire, paine 6t travail d'avoir mené sur leurs chars -et de

leurs chevaux de Lille à Aire devers monseigneur de Charrolois certaine canlité de cauchetrapes, lesquelles mondit seigneur fist prendre à la ville de Lille et ou chastel illec pour mener audit lieu d'Aire, comme par certaines ses lettres closes peut apparoir ; pour ce, par vertu d'icelles aec une cédulle faicte soubz le signe manuel de maistre Quantiii Menart et quittance desdiz chartons, tout cy rendu à court, VIII livres. » (f» 41, verso ; — « Compte particulier Gille Le Mesre, receveur de Livre, desreceptes ot mises par lui faictes à cause de certains ouvrages et répara-cions nécessaires ordonnés par monseigneur le Duc de Bourgoingne, Conte de Flandres, estre faictes en son chastel de Lille, commençans le premier jour de juing mil CCCC et quatorze et fenissans au darrain joui\* de septembre après et prochain ensuïant. Et ce, par l'ordonnance et advis de monseigneur Witart de Bours, chastellain dudit chastel de Lille et de monseigneur de Roubais, commis avec ycellui seigneur de Bours à la garde d'icelui : c'est assavoir iceUes réparacions et ouvrages à réparer et fortiffier les engins, canons, molins, fenestres el sommiers de tours estans en ycellui chastel, comme plus à plain sera cy après déclairié en la despense de ce présent compte, lesdictes réparacions faictes et ordonnées estre faictes pour résister à l'entreprinse et maie volonté des ennemis et adversaires de mondit seigneur le Duc qui, oudit temps s'approchoient du pays d'Artois, de ladicte ville de Lille et des pays d'environ, etc. » (^ 50).

B. 4350. (Registre). — In-f» 53 feuillets, parchemin.

**1418-1419.** — Compte de Chrétien Hautain, receveur du domaine ordinaire et de « sassis » de la ville et châtellenie de Lille. — « A Jehan de Velery, maistre de la Chambre aux deniers de monseigneur le Duc de Bourgoingne, par sa lettre faicte derrain jour d'aoust mil CCCC XVIII, cy rendue, en deniers payez à Baudart Morel, cervoisier, pour denrées par lui livrées pour la despense de mondit seigneur i LXI escus, XVII sols, VI deniers de XL gros, vielle monnoie de Flandres l'escu, valent monnoie de ce compte, C VIII livres, V sols, VII deniers. — A luy, par sa lettre faicte le VIII<sup>e</sup> jour de septembre l'an mil CCCC XVIII cy rendue, en deniers payés à monseigneur l'Evesque de Bethléem, conseiller et confesseur de mondit seigneur sur ce qui lui peut estre deu de ses gaiges : XXV escuz

de XXX gros nouvelle monnoie de Flandres l'escu, valent, monnoie de ce compte : XLIIII livres, XV sols. — A Berthélemy Le Vooght, conseiller de mondit seigneur et son receveur général de Flandres et d'Artois par sa lettre faicte XXIIII de décembre ensuivant oudit an CCCC XVIII, cy rendue, en deniers payés à maistre George de Marc, secrétaire do mondit seigneur quinze frans, monnoye royal, valent à XXXIIII gros nouvelle monnoie de Flandres, pièce : XXIIII livres, XVI sols » (P51).

B. 4351. (Registre). — In-f°, 47 feuillets, parchemin.

**1419-1420.** — Deuxième compte de Chrétien Hautain et premier compte de Gilles Haurre, receveurs du domaine ordinaire et des « assis » de la ville et « hfttellenie de Lille. — « Audit receveur qui, par ordonnance de Messeigneurs de la Chambre des Comptes se parti dudit lieu de Lille lo XVII<sup>e</sup> jour de may 1 an mil CCCC et XX et alla devers messeigneur du Conseil de monseigneur le Duc à Gand, pour entrejecler ung appel alencontre de mesdits seigneurs de Gand et au pourfit de mesdits seigneurs dez Comptes, soubz umbre d'un exploit fait par un huissier de ladicte Chambre de Gand en ladite Chambre des Comptes pour cause de certain billon estant illec, oii il vacqua allant, besongnant et retournant à son hostel par VI jours entiers à 1 franc de XXXVII gros, P estrelin pour jour sont: XI livres, IIII sols. — A maistre Clais Delattre, pour avoir mis en forme, selon la coustume de ladicte Chambre de Gand, ledit appel, ycellui fait minuer et grosser: XL sols. — A Pierre Duclerc, tabeUion, pour avoir fait le instrument dudit appel païé à lui et à III autres compaignons •qui furent présent avec ledit tabellion aux dome-chilles de mesdits seigneurs de Gand à insinuer ledit appel : LX sols. — Audit receveur, pour avoir allé dudit lieu de Lille en la ville d'Arras devers monseigneire le Gouverneur et messeigneurs du Conseil de mondit seigneur illec pour avoir advis sur e fait de la terre de Boulongne que monseigneur avoit rendu au Sire de laTrémoullou; oii il vacqua, allant, besongnant et retournant, par H jours : LXXIIII sols, VIII deniers, — A Jacque de BauUe, messaigier, pour I voïage par lui fait de la ville de Douay en la ville de Gand devers Monseigneur le Duc, lors Conte de Charrolois, pour luy porter lettrez de par maistre Thierry le Roy, conseiller de mondit eigneur le Duc, touchans la response d'aucunes besongnes que feu

monseigneur le Duc qui Dieux pardoinst lui avoit enchargié, comme il appert par cédulle de maistre Quentin Menart, secrétaire de mondit seigneur : LVI sols » (P 33, verso) ; — « A Chres-tien Haultain, receveur dessusdit et secrétaire de Madame la Duchesse de Bourgoingne C frans monnoie roïal, pour don à lui fait par mondit seigneur, tant pour considération des bons ot agréables services qu'il a faiz à feu monseigneur son père, qui Dieux absoille, et à lui et espère que fâche ou temps advenir, comme de ce que quant il se maria, feu mondit seigneur, son père ne lui donna aucune chose, ainsi que accoustumé est aux offlciers et serviteurs, à icelle somme preure par ses mains des deniers de laditte recepte de Lille, comme par lettres patentes de mondit seigneur sur ce faictes el données en sa ville d'Arras, le VP jour de février l'an M. CCCC et dix-nœuf, cy rendez, plus à plain puet apparoir... pour ce, etc.: IIII<sup>xx</sup> livres. — A noble dame Madame Katherine de Pouques dame de Bours, la somme de VF livres, monnoie de Flandres, que mondit Seigneur le Duc lui a donné de grâce espécial,tant pour les grans, notables et agréables services que feux Messires Jehan de Pouques, son père el messire Witart de Boure, son mary, ont faiz à ses prédécesseurs et à luy, et mesmement en faveur de ce que ledit feu Messire Witart moru ou service du Roy, nostre sire, à la bataille d'Aisincourt, comme pour certaines autres justes causes ad ce lui mouvans plus à plain déclairéez ès lettres patentes de mondit seigneur données à Lille, le X<sup>e</sup> jour de décembre l'an de grâce mil CCCC et dix-nœuf, par lesquelles il veiUt icelle somme de VI<sup>C</sup> livres... estre allouée ès comptes et rabatu de la recepte dudit receveur, sans contredit ou difficulté aucun par messeigneurs de la Chambre des Comptes audit lieu de Lille, etc. : VI<sup>C</sup> livres».

B. 4352. (Registre). — In-f°, 46 feuillets, parchemin.

**1420-1421.** — Deuxième compte de Gilles Haurre, receveur du domaine ordinaire et des « assis » de la ville et châtellenie de Lille. — « A Jehan Becquart, auquel monseigneur le Duc, par ses lettres patentes données à Paris, le XIII<sup>e</sup> jour de décembre mil CCCCXX a mandé, et avec lui Jehan de Laubel et Jehan Destailleurs que du III<sup>e</sup> jour de janvier oudit an CCCCXX jusques à III ans ensievans, ilz lièvent et cue.illent de

par lui par tous les chemins estans entre les villes de Lille et Menin, doubles drois de cauchies sur celui ou ceulx qu'il apparlendra et qui devront et ont acoustume de payer drois de cauchies, pour les deniers d'iceulx doubles drois estre par eux, mis et employez en la réfection et réparation d'iceux chemins ès lieux plus nécessaires' outre et pardessus le droit ordinaire desdictes cauchies que reçoit chascun an ledit receveur, auquel mondit seigneur mande par sesdictes lettres que tout ycellui droit il leur baille et délivre lesdiz III ans pour employer en ce que dit est en prenant lettres d'eulx. De tous lesquelz deniers ainssi par eulx receuz comme dit est, ilz seront tenez de rendre compte en la Chambre des Comptes de mondit Seigneur à Lille toutesfois qu'ilz en seront requis, en rapportant lesdictes lettres, coppie ou vidimus d'icelles avec certification souffissant dudit receveur de Lille d'avoir les deniers employez esdiz ouvraiges. De laquelle recepte et mise faille bien et loyaument, ilz seront tenez de faire le serment en la Chambre des Comptes à Lille. Pour ce, par vertu desdictes lettres, etc., pour le cauchie de Marcque et de Bondues XIII livres ; pour le cauchie de Halluin XX livres et pour le cauchie de le Hamède à Neufville XLVII sols : c'est en somme toute que ont monté ycelles cauchies durant le temps de ce présent compte et dont recepte est faicte cy devant, pour tout ung an entier finant audit jour Saint-Jehan que les dessus diz ont receu entièrement, non obstant quo lesdictes lettres ayent esté données depuis les précédentes d'icelles expirées, la somme de XXXV livres, VII sols > (f° 39, v°) ; — « A Piérart Commère, cirier, pour XV lignes, I quarteron et demy de cire que il a livré à messire Jehan Trouset, chappellain du chastel de Lille pour alumer et ardoir quant on a dit et fait les messes en la chappelle dudit chastel, depuis le XX<sup>e</sup> jour d'aoust l'an mil CCCC et XX jusques au XX<sup>e</sup> jour d'aoust l'an mil III<sup>e</sup> et XXI, à VI sols la livre ; et pour pain d'autel et nieulles : V sols, VI deniers : Pour tout, par certification de Jehan Delecque, lieutenant de monseigneur le chastellain dudit chastel que lesdiz chierges el pain d'autel ont esté livrez comme dit est, contenant quittance sur ce faicte par ledit Pierre Commère, etc. : XII livres, VII sols, VIII deniers » (f 39, verso) ; — « Compte Gilles Haurre, receveur de Lille, commis par mon très-redoubté seigneur, monseigneur le Duc de Bourgoingne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne à recevoir les deniers venans des apointemens et compositions fais aux hommes tenans de mondit

seigneur en fief ou arrière fiefz en la chastellenie de Lille, non habilles, non puissans ou qui ne se sont acoustumez d'armer et qui ne le sont alez servir-en son voiaige par lui fait en ceste présente année mil CCCC XXI devant Saint-Ricquier et ailleurs à rencontre des ennemis du Roy, nostre sire et les siens faiz en aoust mil III<sup>e</sup> XXI » (f° 41, verso).

B. 4353. (Registre). — In-f°, 43 feuillets, parchemin. (Relié avec B. 4352).

1421-1422. —Troisième compte de Gilles Haurre, receveur du domaine ordinaire et des «assis» de la ville et châteltenie de Lille. — « Audit receveur lesquelz par l'ordonnance et commandement de messeigneurs de la Chambre des Comptes, se parti de le ville de Lille, environ le VI<sup>e</sup> jour de septembre mil CCCCXXI, et se transporta ès villes de Lens et Arras, pour savoir et enquérir la cerlaineté de la valeur des blez et avaines vendus ès marchies desdictes villes et se infourmer tant aux marchans de Bappaulmes, comme d'ailleurs, pour par eulx, oije la relation dudit receveur, avoir sur ce adviz où il vacqua, allant, besongnant et retournant à son hostel par IIII jours à 1 franc XXXIII gros pour jour, valent : VI livres, XII sols. — A lui, qui par le commandement et ordonnance' comme dessus se parti dudit lieu de Lille environ le XV<sup>e</sup> jour de mars oudit an CCCCXXI et alla en la ville de Gand devers monseigneur le Duc et monseigneur de Roubaix, affin d'avoir appontement de C escuz de rente que mondit seigneur vouloit vendre viagère sur ladicte recepte et y oboijer affin que ycelle ne fust point vendue, et obtint lors icellui receveur lettres de moudit seigneur adréchans à mesdits seigneurs des Comptes contenant que icelle ne fust point vendue : où il vacqua, allant, besongnant attendant sa délivrance et retournant à son hostel par V jours audit priz de I franc dudit priz pour jour valent : VIII livres, V sols » (f 33) ; — « A Jehan de Malines, auquel il a esté payé par ledit receveur pour et en lui récompensant de certains voyages par lui fais de la ville de Lille ou pays de Bourgoingne en l'an mil III<sup>e</sup> XVIII, à deux chevaux, l'un chargé d'un sommier et certains joiaux comme draps de soye, manteaux de martres, sebelines et autres choses appartenans à feu de noble mémoire monseigneur le Duc de Bourgoingne dairrain trépassé, eui Dieu pardoints, et son commandement et ordonnance : ouquel voyage il

vacqua alant, poursievant mondit seigneur, séjournant ot entendant & le visitatioa et nettoiemens des choses ââssus dictes et retoumant audit Lille, par XI sepmaine» et V jours ; et pour, et en lui récompensant de deux termes qu'il prinst à censé dudit receveur à la feste de Lille, l'an mil III<sup>C</sup>XXI, l'une appelle l'issue l'autre l'avoit de poii,esqudles U a esté grandement perdant par ce que marchandise n'a point eu son cours par les guerres et autrement ; desquelles deux fermes, nonobstant ce, recepte en est faite entièrement cy devant. Pour ce, payé audit Malines, par ordonnance de messeigneurs des Comptes à Lille, comme plus à plain puet apparoir par II requestes ensemble quittance dudit Malines, cy rendues â our, la somme de : XVI livres \* (P 41, verso); — «Audit receveur, par inadvertence ei vice de derc il compte en la despense de son compte particulier de la composition faite entre plusieurs ' fiefve? et arrière fiefvez qui se servirent mondit seigneur m son voiaige fait â Saint Ricquier l'an mil CCCCXXI attaché à la fin de son compte précédent.... jusques au nombre de VII personnes qui furent ordonné de mener VII ribaudequins devers mondit seigneur audit S<sup>nt</sup> Riquier : sont pour eulx LVI livres, et ledit Receveur n'en prent par ledit compte que VIII livres seulement, et pour ce reprins : XLVIII livres » (f<sup>o</sup> 42, verso).

^B. 4354. (Registre). — In-f», 3& feuillets, parchemin. (Relié avec B. 4352).

**1422-1423.** — Quatrième compte de Gilles Haurre, receveur du domaine ordinaire et des «assis» de la ville et châteltenie de Lille. — « A Pierre Lartisien, dit Darras, la somme de XII livres parisis, monnoie de Flandres, pour don et aumosne à lui faite par mondit seigneur pour certaines causes et considérations ad ce lui mouvans, comme il peut apparoir plus à plain par ses lettres patentes données le X<sup>e</sup> jour de février l'an mil III<sup>C</sup>XXII adréchans audit receveur, pour ce cy par vertu desdictes lettres et quittance sur ce dudit Lartisien tout cy rendu à court, ladicte somme de : XII livres » (P 36) ;—«A Jehan Dourliel, fermier du brelenc, jjeux de tables et de dez à Lille, auquel mondit seigneur a donné et quittié de grâce especial par ses lettres patentes données le XVII<sup>e</sup> jour d'octobre l'an mil III<sup>C</sup> et XIX et pour les causes j déclairées, la somme de XXX escus d'ôr du coing et forge du Roy nostre sire et voulu que d'icelle sonune de XXX escus il fust et soit tenuz quittes et paisibles par son receveur de Iors», en payant le aurplus

qu'il povdt devvr pour cause de ladicte ferme» par rapportant avec lesdictes lettres, dettres de recognoissance soufsgsanteg d'icelli Dourliel, contenant que d'icelle somme il aura esté tenuz quittes et paisibles pour ce cy par vertu dee dictes lettre» de mondit seigneur et ladicte lettre de recognoissance, pour ce que l'en a fait rendre audit receveur en son premier compte entièrement le prouffit dudit brelencq pour le temps dont les dicte» lettres font mention, non obstant que ledit receveur ne fust point lors oudit office : ici reprins ladicte somme de XXX escus, valent à XLII gros pièce : LXIII livres » (P 36) ; — « Aux hoirs de feu maistre Thiery Gherebode, en son vivant, conseiller de monseigneur qui prenent par an héritablement sur le moUin el portes d'eau que mondit seigneur a audit lieu de Quesnoit : III muyz de blé tel que le disme de Quesnoit, à le mesure d'icelle et XX sols de rente, etc. laquelle rente ilz tiennent en fief do mondit seigneur à cause de ^sa Salle de Lille, à une blanque lanche à fer de service quant on va en ost commune et uns blans espérons de relief à le mort ; pour ce, etc. : XXII livres, XVII sols»(P37).

B. 4355. (Registre). — In-1«, 48 feuillets, parchemin. (Relié avec B. 4362).

**1423-1424.** — Cinquième compte de Gilles Haurre, receveur du domaine ordinaire et des « assis > de la ville et châteltenie de Lille. — « Audit receveur, lequel, par le commandement et ordonnance de messeigneurs de la Chambre des Comptes à Lille, par vertu d'une commission par escript, se party dudit lieu de Lille, le XXII<sup>e</sup> jour de janvier III<sup>C</sup>XXIII, etd'illec se transporta ès villes de Lens, Arras, Fampoux, Bappalmes, Hesdin, Saint-Omer, Toumehem, Airre, Beuvry et Chocques, pardevers les receveurs, tant des aydes comme des ordinaires des dits lieux pour contraindre ou faire constraidre les dessusdits receveurs, chascun en droit, soy, de plusieurs charges et sommes de deniers trouvées sur les comptes de chascun d'eulx, où il vacqua, alant, besoignant, retournant à son hostel par XVII jours entiers fenis le IX<sup>e</sup> jour de février ensuivant, à ung franc pour jour, sont XVII frans, valent à XXXIII sols pièce : XXVIII livres XII deniers. — A lui, lequel^ par l'ordonnanoe et commandement comme dessus se parti dudit lieu de Lille, la XII<sup>e</sup> jour dudit mois de février et se transporta de rechief audit lieu de SaintOmer pour savoir la vérité et valeur